



## Troisième séance

Mercredi 4 juin 2014, 10 h 45

Présidence de M. Funes de Rioja et de M. Alexandris

### RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

*Original espagnol: M. FERRER DUFOL (employeur, Espagne)*

C'est pour moi une grande satisfaction que de pouvoir prendre la parole devant cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, au nom de la Confédération espagnole des organisations d'employeurs.

Je voudrais, avant d'aborder le premier point de mon exposé, féliciter le Directeur général pour le contenu et le thème de son rapport, qui confirme une tendance positive amorcée par le Bureau l'an dernier afin de revenir à l'objectif de ce type de rapports, qui n'est autre que celui d'ouvrir un débat sur de nouveaux défis, comme celui de la migration, qui détermineront le futur programme de travail de l'OIT.

La migration, qu'elle soit durable ou provisoire, représente un aspect fondamental de la croissance économique et du développement tant des pays émetteurs que des pays récepteurs.

Les réalités démographiques et la mondialisation impliquent que la circulation des personnes se fasse plus librement. Pour beaucoup de pays, une grande partie de la main-d'œuvre de demain sera représentée par les immigrants.

Toutefois, nous devons nous garder de toute généralisation simpliste en la matière et reconnaître que les causes et la perception de ce phénomène varient selon les cas et selon différents facteurs. La migration doit être vue sous différents prismes, et les réponses doivent tenir compte des différentes réalités puisqu'il n'existe pas, par conséquent, de panacée aux questions de migration.

Pour ce qui est du contenu de ce rapport, nous pensons, nous aussi, que l'immigration devrait être réglementée et que des mesures devraient être prises pour décourager et prévenir la circulation de travailleurs en situation irrégulière et sans papiers.

Le problème du manque d'emplois, dont il est question dans le rapport, ne devrait pas être traité en envoyant simplement l'excès de main-d'œuvre à l'étranger. A cet égard, les programmes de promotion du travail décent devraient faire reculer ce problème en contribuant à l'amélioration des perspectives de carrière dans les pays d'origine. Ainsi, nous sommes convaincus, nous aussi, qu'il est nécessaire de garantir un traitement égal aux immigrants. Enfin, nous pensons que les auteurs du rapport

auraient dû insister davantage sur les bénéfices de l'immigration.

Etant donné que la migration va devenir une priorité de travail du cadre stratégique de l'OIT, nous estimons opportun de communiquer au Bureau les idées suivantes: il importe de coopérer avec d'autres organisations, comme l'Organisation internationale pour les migrations, et d'approuver ses travaux pour éviter les doublons et des contradictions; il est nécessaire de développer des analyses basées sur des données pour les législateurs et les Membres; il faut impliquer les employeurs qui sont prêts à collaborer pour trouver les solutions pratiques; l'OIT doit travailler avec les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pour élaborer des politiques et des pratiques de migration de main-d'œuvre couvrant les besoins dans le domaine du travail; il convient de promouvoir la reconnaissance mutuelle des compétences et des expériences d'un pays à l'autre; enfin, parallèlement à la protection des droits des immigrants – à laquelle le rapport accorde une place importante, et que nous appuyons –, nous estimons qu'il est nécessaire de souligner les avantages qui découlent de la migration.

Dans un autre ordre d'idées, et s'il est vrai que nous avons déjà fait référence lors d'interventions précédentes à la nécessité de réformer le système de supervision de l'OIT, nous pensons qu'il est nécessaire d'insister à nouveau sur ce point fondamental, qui doit être traité dès que possible par le Bureau pour que l'on puisse enrayer la crise qui touche le système de supervision des normes de l'OIT.

Sans remettre en question la contribution fondamentale de la commission d'experts, ni son indépendance ou sa réputation, il est essentiel de définir très clairement les objectifs et les fonctions véritables de la commission d'experts, dont les rapports doivent guider les mandants mais n'ont pas force obligatoire.

L'absence de message clair de la part de l'OIT sur ce point engendre une situation dans laquelle les rapports de la commission d'experts sont considérés sur le plan international comme la décision finale et la référence officielle en ce qui concerne l'application technique des conventions de l'OIT, ce qui crée une confusion entre les organes législatifs, les tribunaux et les entreprises qui effectuent des opérations transfrontières.

Pour régler ce problème, nous demandons que l'on introduise au plus tôt un éclaircissement simple sur la véritable nature juridique des avis et rapports de la commission d'experts, comme il est d'usage pour d'autres documents du BIT.

Outre la fonction normative et de surveillance de l'OIT, ses objectifs et fonctions ne devraient pas se cantonner à l'analyse et à l'évaluation des politiques macroéconomiques des pays, mais devraient se tourner plutôt vers l'analyse et l'identification de solutions concrètes pour aider les pays à faire face de manière plus efficace aux problèmes qu'ils rencontrent dans le domaine social et le domaine du travail.

De même, j'insiste ici sur le rôle central que jouent les entreprises pour la création d'emplois et de richesses. Il ne peut y avoir d'emplois sans entreprises durables. Par conséquent, il est indispensable que les entreprises fassent l'objet d'une attention prioritaire dans les analyses, les politiques et les projets de l'OIT.

L'élaboration d'une politique macroéconomique allant dans le sens de la compétitivité et de la productivité des entreprises, la création d'un cadre institutionnel et juridique stable et prévisible; l'existence d'un cadre du travail souple qui permette aux entreprises de s'adapter à une réalité qui évolue très rapidement, sous l'effet des changements technologiques et de l'économie mondialisée; la mise en place de systèmes d'éducation et de programmes de formation professionnelle adaptés aux besoins des entreprises; et l'élan de la science et de l'innovation sont des éléments clés pour créer des emplois et pour assurer la durabilité de nos systèmes de protection sociale. En Espagne, nous appliquons actuellement ces politiques, qui nous aident progressivement à sortir d'une crise extrêmement grave.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire que l'OIT renforce le rôle que joue le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et qu'elle implique celui-ci dès le départ dans toutes les initiatives liées aux entreprises, et qu'elle fasse en sorte d'éviter la création de structures parallèles qui contribuent à compliquer les processus de décision et à retarder le démarrage d'initiatives et de projets.

Le binôme formé par l'Organisation internationale des employeurs et ACT/EMP doit rester la force maîtresse permettant de canaliser toutes les initiatives et tous les projets se rapportant aux entreprises.

---

*Original arabe: M<sup>me</sup> AL-SUBAHI (ministre des Affaires sociales et du Travail, ministre d'Etat chargée de la Planification et du Développement, Koweït)*

---

Je voudrais tout d'abord souhaiter à vous tous plein succès dans cette Conférence.

Les gouvernements du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe, à savoir les Emirats arabes unis, le Royaume de Bahreïn, le Royaume d'Arabie saoudite, le Sultanat d'Oman, l'Etat du Qatar, l'Etat du Koweït et la République yéménite, apprécient le thème choisi par le Directeur général dans son rapport présenté à cette session de la Conférence au sujet de la migration équitable. C'est une question vitale qui occupe le premier rang des préoccupations internationales et se situe au cœur des efforts des organisations internationales et de la coopération internationale et régionale entre les Etats Membres. La nécessité d'une coopération et d'une gouvernance internationales dans ce domaine se reflète principalement dans le consensus réalisé sur deux points: le fait que les déplacements transfrontaliers doivent être considérés comme le moteur du développement international sous toutes ses formes; il est impératif d'inscrire cette question à l'ordre du

jour des programmes des Nations Unies sur le développement durable et de redéfinir les objectifs du Millénaire pour la période 2015-2030, suite au dialogue sur la migration et le développement qui s'est déroulé dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2013 et du Forum mondial sur la migration et le développement (Suède, mai 2014) et à tous les travaux préparatoires de ces deux réunions internationales au sein de conférences et de rencontres régionales. Tout cela montre l'importance de cette question vitale.

Le Secrétaire général s'est référé aux changements intervenus dans les conditions et les données du phénomène de la migration transfrontalière au cours des dernières décennies et à l'apparition de nouvelles formes de ce phénomène, notamment les déplacements et la résidence temporaire dans un pays d'accueil pour occuper un emploi déterminé et l'acceptation par ce dernier de telles formes pour satisfaire aux offres d'emploi sur son marché du travail. Le rapport souligne que ces engagements temporaires ne doivent pas se faire au détriment des droits fondamentaux des travailleurs.

Sur la base de ce rapport, et vu que l'établissement de politiques et d'une législation régissant l'entrée et la sortie des étrangers relève de la souveraineté de chaque Etat, nous aimerions affirmer que les gouvernements des pays du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe ne manqueront jamais de fournir une protection juridique à la main-d'œuvre au bénéfice de contrats de travail temporaires qui réside sur son territoire. Ils sont conscients de la responsabilité qui est la leur de permettre à cette main-d'œuvre de tirer le meilleur profit de son séjour et de son travail et de veiller à la protection de tous ses droits. Nos pays s'attachent à moderniser leur législation et à améliorer leurs contrôles pour supprimer tous les obstacles.

Nous soulignons que l'évaluation objective des contrats d'emploi de ces travailleurs montre que la grande majorité de ces derniers réalisent les objectifs escomptés de leur séjour dans nos pays. C'est ce qu'ont montré diverses études et recherches qui se caractérisent par leur indépendance et leur neutralité, et ce malgré la présence de millions de travailleurs étrangers originaires de différents pays.

Je souhaiterais rappeler la Déclaration de Philadelphie qui affirme que le travail n'est pas une marchandise. Nous ne pouvons pas considérer le travail comme un des facteurs de la production en ignorant sa dimension humaine. Pour établir le bilan des migrations de main-d'œuvre, il faut tenir compte non seulement de l'état du développement économique dans les pays d'origine et les pays d'accueil, mais également de la juste répartition requise pour réaliser le développement social et humain.

Il existe beaucoup d'indicateurs qui montrent parfaitement que le rendement de l'utilisation de cette main-d'œuvre temporaire par les pays du Conseil de coopération des Etats du Golfe en termes de développement, comporte des éléments importants du développement humain et social parmi lesquels le développement du capital humain et l'extension du socle des services sociaux dans les pays d'accueil, notamment en matière d'éducation et de santé.

Le rapport montre aussi que nous devons développer les connaissances et les capacités pour mesurer l'incidence des migrations sur le développement afin d'établir des politiques et des programmes qui visent à renforcer cet impact sur la base d'une collaboration entre pays d'origine et pays d'accueil, en

indiquant l'appui apporté par les organisations internationales à l'échelle régionale.

Nous devons mentionner à cet égard que les pays d'Asie ont une expérience pionnière dans ce domaine dans le cadre du dialogue d'Abou Dhabi qui doit organiser sa deuxième réunion au Koweït en novembre prochain. Des initiatives ont été mises en œuvre dans ce cadre, en collaboration avec l'OIT et d'autres organismes internationaux.

Le rapport du Directeur général met aussi l'accent sur le rôle des agences de placement en matière de migration de la main-d'œuvre. Nous appuyons les conclusions du rapport concernant certaines pratiques imposées à la main-d'œuvre migrante et sur la nécessité d'y mettre fin. Pays d'origine et pays d'accueil doivent se mobiliser à cette fin.

Nous convenons avec le rapport qu'il convient d'organiser une gouvernance internationale et d'intensifier les efforts dans ce domaine. Il faut aussi prendre en considération les conclusions du Forum mondial sur la migration et le développement. Leur caractère facultatif et non contraignant a eu pour effet d'instaurer un dialogue fructueux entre les gouvernements membres des Nations Unies et les membres de la société civile et des organismes du secteur privé, et les effets sur le développement ont été positifs. C'est là l'un des principaux facteurs du succès de ce forum. Nous appelons le Bureau international du Travail à continuer à soutenir ce forum et ses efforts visant à promouvoir la coopération dans le cadre du Groupe mondial sur la migration afin de parvenir à un consensus sur la gouvernance à ce sujet.

Il est nécessaire d'accorder aux régions du monde les plus concernées par ce problème un intérêt particulier. N'oublions pas l'ampleur des destructions économiques dans les territoires arabes occupés, les répercussions des politiques d'occupation sur le chômage et sur la croissance économique et l'exposition de milliers de travailleurs des territoires occupés à l'exploitation et au travail forcé. Le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés montre notamment que les travailleurs sont exploités par les intermédiaires et les employeurs malhonnêtes dans les colonies; qu'ils ne bénéficient que d'une protection limitée et qu'ils sont victimes de pratiques d'emploi arbitraires; que le chômage a augmenté de 5,6 pour cent par rapport à l'année précédente et représente 40 pour cent parmi les jeunes. Tous les moyens nécessaires doivent donc être mis en œuvre pour soutenir les territoires arabes occupés et réduire l'ampleur des destructions économiques.

---

*Original espagnol: M<sup>me</sup> CÁCERES PIZARRO (gouvernement, Pérou)*

---

Aujourd'hui j'ai l'honneur de vous transmettre les salutations de M. Ollanta Humala Tasso, Président de la République du Pérou, et de la délégation tripartite qui participe à cette Conférence afin d'amener des idées et des propositions qui permettront à nos régions de poursuivre leurs efforts en faveur du développement et du progrès.

Dans le droit fil des préoccupations et des initiatives des mandants de l'OIT, et avec la collaboration de cette Organisation, le gouvernement péruvien a mis sur pied une stratégie de formalisation du travail assortie de délais et d'engagements très concrets. L'objectif est de définir des politiques macroéconomiques, de promouvoir la compétitivité et la productivité des entreprises, en particulier des

petites et moyennes entreprises, et de garantir le respect de la législation du travail.

Cette initiative vient accompagner les efforts croissants que déploie le gouvernement péruvien pour créer des conditions favorables à l'investissement privé et parallèlement continuer de consolider les droits fondamentaux au travail, les droits reconnus à titre collectif, le droit à l'égalité des chances et le principe de non-discrimination dans l'emploi, et en particulier l'élimination du travail forcé et du travail des enfants. C'est ainsi qu'il met en œuvre la Stratégie nationale pour la prévention et l'élimination du travail des enfants 2012-2021, le Plan national de lutte contre le travail forcé 2013-2017 et la politique nationale de sécurité et de santé au travail.

Plus récemment, sous le gouvernement actuel, nous avons approuvé le plan d'action pour le respect des droits des travailleuses et travailleurs domestiques et, plus récemment encore, la politique nationale de sécurité sociale. Ces actions, prises dans leur ensemble, permettent une approche de coordination intersectorielle, fruit du consensus tripartite institutionnalisé.

Il faut souligner aussi la création de la Direction nationale du contrôle du travail, qui permettra d'élargir la portée de l'inspection du travail grâce à une équipe d'inspecteurs professionnels spécialisés dans le domaine des droits fondamentaux.

En outre, le gouvernement péruvien s'attache à promouvoir l'emploi, l'employabilité et l'entrepreneuriat en coordination avec les gouvernements régionaux et le secteur privé, de sorte que dans le cadre de l'égalité des chances et du respect de l'environnement, les guichets uniques de promotion de l'emploi sont un outil des plus efficaces.

Ces politiques s'inscrivent dans l'optique d'une plus grande inclusion sociale et une attention particulière est accordée aux Péruviens qui vivent dans des conditions de vulnérabilité.

Nous déployons des efforts précis pour réduire l'écart entre l'offre et la demande de travail grâce à l'offre d'informations sur le marché du travail informel, auquel participe très activement le secteur privé.

Sur le plan international, nous voulons souligner la création du groupe régional de l'Alliance du Pacifique, un mécanisme d'intégration économique et de coopération entre le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou. L'objectif de cette alliance est notamment la croissance, le développement et la compétitivité des économies participantes grâce à la mise en place progressive de la libre circulation, au profit non seulement des femmes et des hommes d'affaires mais aussi des activités rémunérées entre les pays membres. Pour cela, il sera important de promouvoir le travail décent dans la région d'origine, de modifier les accords bilatéraux et régionaux pour pouvoir faire face à l'évolution de la mobilité de la main-d'œuvre, d'assurer une protection sociale et économique aux migrants et de reconnaître la valeur du dialogue social mené avec les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs.

Enfin, en octobre prochain, le Pérou accueillera la 18<sup>e</sup> Réunion régionale des Amériques de l'OIT à Lima. Lors de cette réunion, il sera question du rapport du Directeur général du BIT, du travail décent et de la formalisation du travail. Nous vous transmettons par conséquent l'invitation du peuple et du

gouvernement du Pérou qui vous attendent avec l'affection et l'attention qui les caractérisent.

Le gouvernement du Pérou travaille sans fléchir à l'amélioration des conditions de vie des citoyens péruviens. Dans cet effort, la création d'emplois, la promotion du travail décent, la lutte contre le travail forcé et contre le travail des enfants ainsi que le dialogue social sont les principaux outils qui, nous en sommes certains, nous permettront de réduire la pauvreté et l'inégalité dans notre pays.

Nous réaffirmons notre engagement à continuer d'œuvrer aux côtés de l'Organisation internationale du Travail afin d'atteindre ces objectifs.

---

*Original arabe: M. OULD MOHAMED KHOUNA (ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'administration, Mauritanie)*

---

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, au nom de la République islamique de Mauritanie, pour votre élection à la présidence de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je suis certain que notre Conférence sera couronnée de succès sous votre supervision.

C'est un grand plaisir pour moi que de participer à cette session de la Conférence qui a pour thème Construire l'avenir avec le travail décent, et qui devra examiner les divers rapports qui lui sont soumis.

Je saisis également cette occasion pour adresser tous mes remerciements au Directeur général, Guy Ryder, et à la commission d'experts. Je les félicite pour les rapports excellents qu'ils ont soumis à la Conférence cette année, notamment le rapport *Renforcer la lutte contre le travail forcé*, qui appelle à adopter les politiques nécessaires pour lutter contre le travail forcé, lequel va à l'encontre des droits de l'homme et de la liberté de choix. Je me réfère également à la qualité du rapport intitulé *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, qui dresse un tableau de l'économie informelle et de son impact sur le travail décent.

Quant au rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, il montre toute la valeur aujourd'hui de l'engagement de l'OIT à construire un Etat palestinien souverain et à haute dimension sociale.

Mon pays continue à mettre en place les fondements de l'Etat de droit en garantissant les libertés politiques et civiles. Il vise, dans le cadre du programme impulsé par notre Président, Mohamed Ould Abdel Aziz, à renforcer la démocratie, la justice sociale et les droits de l'homme, ce qui se traduit dans les plans et les programmes de notre gouvernement.

L'engagement de mon pays à respecter les conventions et les recommandations de l'OIT s'est traduit récemment par la mise en œuvre par le gouvernement des prestations financières prévues dans les statuts des inspecteurs et contrôleurs du travail, et ce conformément à la convention n° 81, en collaboration avec le BIT et en consultation avec les partenaires sociaux, dans le cadre du Programme national sur le travail décent; nous avons élargi la couverture nationale de l'inspection du travail de façon à rapprocher ces services du citoyen; nous nous attachons aussi à renforcer l'administration du travail et à former les cadres de cette administration, en collaboration avec les partenaires sociaux. Nous avons modifié certaines dispositions du Code du travail concernant le travail à la tâche et pris diverses mesures: relèvement des salaires des fonc-

tionnaires, baisse de l'impôt et même suppression pour les salaires les plus bas, y compris pour les travailleurs du secteur privé, extension des services de la Caisse nationale de la sécurité sociale et, dans le cadre de la stratégie nationale de promotion de la santé au travail dans notre pays: création du Bureau national de la médecine du travail.

La Mauritanie est déterminée à mettre en place un socle national de sécurité sociale qui garantit le droit à la sécurité sociale, qui est l'un des droits de l'homme conformément à la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, et à la lettre du Directeur général du BIT du 24 mars 2014. Cela contribuera sans aucun doute à élargir le champ de la sécurité sociale et la couverture médicale globale et à lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales. C'est l'une des priorités du Président de la Mauritanie qui a fait de la formation et de l'emploi des jeunes et des femmes l'axe le plus important de son programme de développement. C'est ce qu'il a affirmé, en sa qualité de président de l'Union africaine, dans son discours à l'occasion du 51<sup>e</sup> anniversaire de l'Union africaine.

Je suis certain que les travaux de notre Conférence vont permettre d'enrichir la législation internationale concernant les conditions de travail, en vue de garantir une meilleure protection et de contribuer à la paix sociale dans le monde.

Je voudrais, ici, remercier les pays amis qui ont proposé la candidature de mon pays au Conseil d'administration du BIT. Je remercie également les pays qui ont voté pour mon pays. Je remercie le Bureau international du Travail pour tous les efforts qu'il continue de déployer en vue de promouvoir les politiques sociales et de réaliser la paix sociale. J'espère que cette Conférence sera couronnée de succès.

*(M. Alexandris prend place au fauteuil présidentiel.)*

---

*Original anglais: M. ATWOLI (travailleur, Kenya)*

---

La Centrale des syndicats du Kenya tient à féliciter le Directeur général du BIT pour le rapport qu'il a présenté, un rapport bien ciblé dont nul ne saurait nier la pertinence et le bien-fondé: *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*. Pour nous, travailleurs, ce rapport s'inscrit dans le droit fil de la campagne engagée par l'OIT afin de réorienter la mondialisation et lui conserver un visage humain grâce à la mise en place de mécanismes propres à garantir un partage équitable de ses bienfaits.

Tel était l'objet de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée en 2008, et le rapport du Directeur général apporte une réponse à la hauteur de ce défi essentiel.

La Centrale des syndicats du Kenya partage le point de vue, exprimé dans le rapport, selon lequel, malgré l'existence d'un certain nombre de cadres réglementaires internationaux, régionaux et nationaux, la migration irrégulière et clandestine n'en persiste pas moins et pratiquement tous les pays – qu'ils soient pays d'origine, de transit ou de destination – en subissent les conséquences dans une mesure comparable.

Seule une action concertée et globale de tous les acteurs concernés permettra de remédier durablement à ce phénomène. Il faut pour cela que tous les pays respectent et promeuvent l'Agenda du travail

décent, à commencer par les droits fondamentaux au travail.

S'attaquer au problème dans tous les pays et toutes les régions serait le plus sûr moyen d'endiguer la libre circulation des capitaux, dont on sait depuis toujours qu'elle est une des causes de la faiblesse des coûts de production, elle-même à l'origine de mouvements de main-d'œuvre qui ne font qu'exacerber le dilemme de la migration.

Notre organisation a toutefois le sentiment que, pour répondre aux déficits de travail décent dans les pays d'origine, qui contribuent à ce phénomène de la migration, il faut absolument que tous les partenaires sociaux participent de façon transparente et objective à ces initiatives; il faut dans le même temps que soient respectés leur indépendance et le droit de représentation de leurs membres, comme le prévoit la Constitution de l'OIT.

Tel, malheureusement, ne semble pas être le cas dans un grand nombre de pays. Le Kenya, en est un exemple flagrant. En effet, le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère du Travail, de la Sécurité sociale et des Services sociaux, fait tout pour affaiblir notre fédération syndicale, en soutenant la formation d'une centrale rivale parmi les plus faibles qui soient – la Fédération des syndicats du service public du Kenya (PUSETU) – à laquelle sont affiliées trois organisations syndicales dont les membres n'ont qu'un seul et même employeur, le gouvernement. Voilà qui est absolument honteux.

De telles manœuvres ont débuté après que notre organisation a dénoncé le vol de l'argent du Fonds national de sécurité sociale (NSSF), détenu à 100 pour cent par les travailleurs.

Par ailleurs, le secrétaire d'Etat refuse à ce jour d'entériner la désignation de notre candidat à la Caisse de retraite des travailleurs. Il prétend décider lui-même qui doit représenter nos intérêts, sans notre consentement, en violation des dispositions de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.

Nous nous indignons également du décret adopté par le chef de cabinet du ministère du Travail et de la Sécurité sociale et des Services sociaux, qui est la cause d'un harcèlement policier des responsables de notre organisation, au siège de celle-ci, au prétexte de problèmes administratifs. Cela est inacceptable. Notre organisation est une organisation syndicale libre et indépendante.

La Centrale des syndicats du Kenya appelle ici l'Organisation internationale du Travail à soutenir l'indépendance des partenaires sociaux prévue dans sa Constitution. Elle la prie instamment de promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail et engage les États Membres à les respecter car c'est ainsi que l'on pourra remédier aux déficits de travail décent et, partant, aux problèmes posés par la migration.

En conclusion, la Centrale des syndicats du Kenya approuve les orientations données aux paragraphes 112 à 115 du rapport pour répondre aux défis de la migration. Nous espérons que le Conseil d'administration du BIT permettra à l'Organisation de traduire en actes ces propositions et de leur donner la visibilité qu'elles méritent dans le Programme de développement pour l'après-2015.

---

M. ZÜRCHER (*secrétaire d'Etat, Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), chef, Direction du travail (DA), Suisse*)

---

Cette année, l'agenda politique de la Suisse et celui de l'OIT sont très proches. En mai et en février 2014, le peuple suisse a voté sur deux objets. Il s'agit, premièrement, de l'introduction d'un salaire minimum légal et, deuxièmement, d'une limitation de l'immigration. Le résultat de la récente votation populaire, sur l'introduction d'un salaire minimum légal de 4 000 francs suisses par mois, est clair: plus des trois quarts du peuple suisse ont rejeté cette idée. Suivant la position du gouvernement, le souverain suisse a confirmé l'importance qu'il accorde au partenariat social. En Suisse, les partenaires sociaux ont la responsabilité de trouver entre eux des arrangements salariaux. Il ne faut pourtant pas sous-estimer l'impact du débat politique engagé autour de cette votation. L'initiative a donné une nouvelle dynamique à l'évolution des salaires dans certaines branches économiques.

Pour la présente session de la Conférence, le BIT a publié une analyse de la situation dans le monde en matière de fixation des salaires minima. Cette étude reconnaît les vertus que peut avoir un salaire minimum. En Suisse, l'Etat fixe les conditions-cadres pour assurer le bon fonctionnement de notre économie. Même lorsque la législation fixe des règles contraignantes, une grande liberté est laissée aux partenaires sociaux pour définir les conditions de travail, par la négociation de conventions collectives notamment. Le partenariat social en matière de politique salariale permet de déterminer les niveaux de salaire ainsi que leur évolution, en tenant compte de divers aspects tels que le niveau de formation, l'expérience ou l'ancienneté. Il permet aussi d'équilibrer la distribution des salaires et d'adapter les conditions minimales aux particularités des branches. Il permet de plus de réagir rapidement et de manière flexible lorsque les conditions-cadres se détériorent dans un secteur, notamment lors de chocs temporaires. Cela a été le cas avec la rapide appréciation du franc, qui a affecté directement les secteurs orientés vers l'exportation. Il permet de plus de trouver des solutions crédibles sur le long terme lorsqu'un secteur est exposé à des tendances de fond, notamment au progrès technologique.

Le partenariat social est essentiel pour accompagner la liberté économique en Suisse et pour favoriser le dialogue et la paix sociale. En nous permettant de sentir le pouls de l'économie, il assure que nos politiques offrent à toutes et à tous, jeunes, adultes, travailleurs âgés, des emplois productifs dans le secteur formel.

Le rapport du Directeur général nous offre un excellent aperçu des discussions relatives à la question des migrations. Il aborde également des bases de réflexion sur le rôle que l'OIT peut avoir dans ce contexte.

En février, le peuple a décidé de limiter l'immigration en Suisse et de réintroduire des contingents à l'immigration. Ce vote populaire est intervenu après plus de dix ans de libre circulation des personnes entre la Suisse, les pays de l'Union européenne et ceux de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Le thème était particulièrement sensible. Les débats qui ont accompagné cette votation ont été vifs. La quasi-totalité des arguments présentés dans ce contexte figurent d'ailleurs dans

le rapport du Directeur général, en particulier la pression sur les salaires, la concurrence accrue sur le marché du travail, les contraintes sur les infrastructures de transport et aussi l'accès au logement.

Le peuple suisse a réagi à la très forte immigration européenne de ces dix dernières années; 23 pour cent de la population suisse sont des ressortissants étrangers. Plus de 15 pour cent sont des citoyens de l'Union européenne ou de l'AELE. La population a augmenté de plus de 1 pour cent par année, en moyenne, en raison de l'immigration. Pourtant il a été largement reconnu que la migration, notamment en provenance de nos partenaires européens, est favorable à la Suisse, tant économiquement que culturellement. Le thème des migrations est d'actualité au niveau multilatéral et dans mon pays. La Suisse soutient l'engagement de l'OIT dans ces débats. L'OIT doit s'appuyer sur l'expertise et les instruments dont elle dispose. Comme l'étude du BIT le relève, la promotion des normes fondamentales du travail et du travail décent pour tous, le dialogue et le tripartisme constituent le principal enjeu de gouvernance pour promouvoir, en Suisse et dans le monde, une politique migratoire respectueuse de la justice sociale.

---

*Original arabe: M. AL HOQUBANI (gouvernement, Arabie saoudite)*

---

Je tiens à féliciter le Président et les deux Vice-présidents pour leur élection et leur souhaite plein succès dans leurs travaux. Mes remerciements vont au Directeur général pour les efforts qu'il déploie afin de permettre à cette Organisation de réaliser la justice sociale sous toutes ses formes, ainsi que pour son excellent rapport présenté à cette session de la Conférence: *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*.

Plusieurs questions fondamentales figurent à l'ordre du jour de cette session et notamment le renforcement de la lutte contre le travail forcé et la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. L'Arabie saoudite appuie tout ce qui est de nature à éliminer les pratiques de travail forcé, ainsi que les mesures en faveur de la transition vers l'économie formelle car cela favorise la création de possibilités de travail décent.

Le Royaume d'Arabie saoudite remercie le Directeur général d'avoir abordé la migration équitable, en vue de sa discussion au cours de cette Conférence, vu la priorité de cette question mais souligne la nécessité de tenir compte des différences, permanentes ou provisoires, dans les notions et les caractéristiques de la migration. Comme vous le savez, l'Arabie saoudite accueille et emploie, sur la base de contrats de travail temporaires, plus de 10 millions de travailleurs immigrés, accompagnés de plus de trois millions de membres de leurs familles, provenant de différentes régions du monde. Ces travailleurs participent aux projets de développement du Royaume, ainsi qu'au développement de leurs pays respectifs grâce aux transferts d'argent qu'ils effectuent et qui représentent plus de 40 milliards de dollars par an.

Le gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite avance fermement sur la voie de l'adoption d'une nouvelle vision pour la réalisation de ses objectifs nationaux, et ce grâce à des politiques qui s'alignent sur les orientations de l'OIT concernant le travail décent et l'établissement de socles de protection sociale.

Pour ce qui est des travailleurs immigrés en situation irrégulière eu égard à la réglementation sur le séjour et le travail, l'Arabie saoudite a toujours veillé à se conformer aux valeurs humaines de notre religion musulmane, ainsi qu'aux normes internationales du travail concernant la protection et le respect des droits des travailleurs. Possibilité leur a été donnée de régulariser leur situation dans un délai de sept mois en leur octroyant des facilités, ainsi que des exemptions des taxes et amendes liées aux infractions commises.

Un règlement a été approuvé en juillet 2013 concernant les travailleurs domestiques et le personnel assimilé, il vise à réglementer la relation entre les employeurs et les employés de maison, en déterminant les droits et obligations des deux parties. Ont ainsi été créées dans les divers bureaux du travail du Royaume des commissions chargées de régler les conflits.

Dans le même ordre d'idées, le ministère du Travail a signé des accords bilatéraux avec différents pays d'origine des travailleurs domestiques afin de défendre les intérêts de toutes les parties et de sauvegarder les droits des travailleurs et des employeurs.

J'ai le plaisir de signaler, du haut de cette tribune, que nous avons obtenu des succès importants en matière d'emploi de la main-d'œuvre nationale dans le secteur privé. Depuis le lancement du programme relatif à l'emploi des ressortissants nationaux, plus de 750 000 citoyens et citoyennes ont été pourvus d'un emploi et le nombre de travailleuses est passé à 450 000 en avril 2014 contre 55 000 avant le lancement du programme.

En matière de protection sociale, le régime de l'assurance-chômage a été adopté par décision du Conseil des ministres afin d'assurer la sécurité de l'emploi aux travailleurs du secteur privé. Par ailleurs, un programme destiné à fournir une aide aux personnes qui ont du mal à trouver un emploi a été lancé pour compléter et soutenir le programme relatif à «l'aide aux demandeurs d'emploi» mis en œuvre deux années auparavant.

Le ministère a inauguré un programme en ligne destiné à sensibiliser les travailleurs à leurs droits et obligations et créé un centre de contacts qui assure des services dans sept langues.

En conclusion, je tiens à souligner l'ampleur des efforts déployés par le Directeur général qui, dans son rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, appelle à soutenir ces travailleurs.

---

*Original espagnol: M. GUILLERMO (gouvernement, Paraguay)*

---

Pour la République du Paraguay, participer à cette Conférence de l'Organisation internationale du Travail est un moment historique car en effet c'est une première pour le ministère du Travail paraguayen.

En effet, en novembre 2013, le Congrès de la nation paraguayenne a approuvé la loi n° 5115 portant création du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Auparavant, l'administration de ce travail était entre les mains de l'ancien ministère de la Justice et du Travail.

Le nouveau ministère fonctionne depuis le 2 janvier de cette année, et malgré les obstacles naturels que représente la création d'une nouvelle institution, chargée qui plus est de questions aussi sensibles au sein de la société, je peux déclarer avec orgueil que nous avons remporté de belles batailles en seulement cinq mois d'existence.

Le nouveau ministère s'est vu confier par la loi la définition des politiques publiques dans les domaines du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. Je ne vais pas m'étendre trop longuement sur l'importance de ces travaux, cette tribune étant le lieu par excellence où les questions liées au travail sont analysées en vue du développement des travaux appropriés. Notre pays s'est plongé dans un programme de profondes réformes économiques. Il a tout mis en œuvre pour mettre en place des politiques publiques cohérentes en matière d'emploi, soutenues de manière stratégique par des programmes de formation professionnelle, des programmes visant à attirer les investissements et des programmes de médiation au travail, ce qui a marqué une véritable révolution en ce qui concerne l'approche administrative de ces questions.

La loi en vertu de laquelle a été établi le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale définit expressément les compétences de cette institution en matière d'emploi, sujet sur lequel nous travaillons depuis longtemps, comme en témoignent de nombreux projets qui ont été soutenus par les deux organismes de formation, qui forment un véritable système de formation professionnelle, que sont le Système national de formation professionnelle (SINAFOCAL) et le Système national de promotion professionnelle (SNPP). Ces deux instituts ont été intégrés, sur le plan budgétaire et conceptuel, au ministère, qui en assure la coordination.

Mais, comme nous le savons, souvent l'urgence prend le pas sur les priorités que l'on s'est fixées. Ainsi, en mars 2014, deux mois après sa création, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a dû faire face à la grève nationale lancée par différentes centrales syndicales, dont les principaux dirigeants sont maintenant membres de la délégation officielle de la République du Paraguay à cette Conférence.

Le ministère a respecté le droit constitutionnel à la grève et les revendications émises. Nous avons essayé de voir en cette situation, perçue habituellement comme une situation de conflit, la possibilité de parvenir à une meilleure entente et à un dialogue plus fluide entre les différents partenaires sociaux. Suivant ce principe, et afin de trouver une solution, un processus de dialogue social placé sous l'égide du Vice-Président de la République a été lancé par le gouvernement afin de mettre en place des réunions de dialogue social.

Ces réunions, dont certaines sont déjà en cours, couvrent une grande diversité de thèmes autres que celui du travail, notamment l'éducation, la santé, le développement rural, le logement, etc. En ce qui concerne les réunions portant précisément sur le thème du travail, j'ai le plaisir de vous informer que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale les a définies dans le respect absolu du tripartisme, ce principe qui nous est cher et qui est la raison d'être de l'Organisation qui nous réunit aujourd'hui.

Nous sommes conscients de l'énormité de la tâche qui nous attend. Notre pays a encore beaucoup à faire dans des domaines essentiels de la politique sociale et du travail, notamment en ce qui concerne l'inspection du travail, la prévention du travail forcé et l'élimination du travail des enfants.

A cet égard, les réunions tripartites sur le travail forcé et l'élimination du travail des enfants se poursuivent. Dans le premier cas, des séminaires et des ateliers de consultations ont été organisés en vue de

mettre sur pied un plan national pour l'élimination du travail forcé au Paraguay, avec la participation des représentants des peuples autochtones. Nous voudrions, avant la fin de l'année, terminer ce processus. En ce qui concerne la lutte contre le travail des enfants, l'Organisation internationale du Travail, par le biais du Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) a engagé un dialogue avec la Direction générale des statistiques, des enquêtes et du recensement afin de mettre en place la première enquête nationale sur le travail des enfants en milieu rural, qui servira de modèle pour d'autres pays de la région.

Ainsi, nous n'hésitons pas à faire appel à la coopération internationale, et en particulier à l'Organisation internationale du Travail, pour nous aider à renforcer notre ministère, particulièrement pour ce qui est du dialogue social, des inspections et de la formation des fonctionnaires.

Le nouveau ministère tient à soutenir ces différents domaines de travail au cours des prochaines années et espère pouvoir leur consacrer des budgets suffisants.

---

M. MAHARANTE (*ministre de la Fonction publique, du Travail et des Lois sociales, Madagascar*)

---

C'est un grand honneur pour moi en tant que ministre du Travail et des Lois sociales de la République de Madagascar de participer à cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je saisis cette opportunité pour vous adresser mes chaleureuses félicitations, Monsieur le Président, pour votre brillante élection à la présidence de notre Conférence ainsi que pour la manière avec laquelle vous dirigez nos travaux. Je voudrais également adresser au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel ma grande satisfaction à l'endroit du Directeur général du Bureau international du Travail et à son équipe pour l'excellente organisation de cette Conférence.

Mon pays a traversé une période de crise sociopolitique plus ou moins longue qui s'achemine actuellement vers le rétablissement progressif d'un état de droit et le respect de l'ordre constitutionnel. Cette crise sociopolitique que vient de traverser mon pays a provoqué des retombées négatives fragilisant notre économie. Malgré cela, mon gouvernement s'efforce de mettre en œuvre une politique visant à promouvoir le respect de la dignité humaine. Faut-il rappeler que Madagascar a ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT, dont la convention n° 29 sur le travail forcé, afin de garantir la norme nécessaire pour la promotion du travail décent. De concert avec la communauté internationale, mon pays n'est pas en reste dans l'application effective de cette convention. A ce titre, Madagascar a adopté un nouveau texte, le décret n° 2006-015 du 15 janvier 2006, portant organisation générale de l'administration pénitentiaire, qui révisé le décret n° 59-121 du 27 octobre 1959 et apporte des innovations concernant le travail des personnes détenues, appelé travail pénitentiaire, et dont les principales dispositions sont: premièrement, la suspension du travail obligatoire dans les établissements pénitentiaires: le travail relève désormais du volontariat et le travail au service ou pour la commodité personnelle des particuliers est interdit; deuxièmement, l'accord du magistrat en charge du dossier concernant les personnes en détention préventive demandant du travail; enfin, la rémunération se rapprochant du Code du travail.

Par ailleurs, Madagascar s'aligne avec tous les Etats Membres de l'Organisation en vue de l'élimination du travail forcé et de la traite à des fins d'exploitation de la main-d'œuvre. Le nouveau contexte politique de notre pays et notre engagement national nous contraignent à réagir rapidement face au nouveau contexte insufflé par la sortie de la crise politique. L'atténuation de la pauvreté, une croissance économique stable, un développement durable et l'emploi dans des conditions favorables et humaines figurent parmi les objectifs de notre gouvernement.

La prolifération de l'économie informelle ne fait qu'aggraver une situation déjà précaire. Ceci s'est conjugué avec un ralentissement des activités économiques, défavorable à la création d'emplois, dont les jeunes sont les premières victimes. Nous élaborons des politiques qui doivent avoir pour objectif de combattre la pauvreté et de mettre en place des bases solides pour une croissance équitable et durable. Je tiens à réitérer ici que, face à ce climat plus ou moins alarmant, des efforts sont déployés, notamment à l'endroit des partenaires sociaux ainsi qu'auprès des sociétés civiles. Des journées de l'emploi sont organisées en moyenne deux à trois fois dans l'année dans le but de créer des occasions pour les jeunes de rencontrer diverses sources d'emploi, de faire des échanges entre eux et de discuter avec des responsables. En collaboration avec les partenaires locaux, une assise nationale sur l'emploi sera prévue dans le mois à venir et tous les intervenants pour la création d'emplois seront invités à y participer.

En ce moment même, Madagascar entame un plan de relance économique basé sur le développement du travail décent dans tous les secteurs d'activités, et c'est dans ce sens que le gouvernement malgache cherche à mettre en œuvre des mesures qui garantissent de meilleures conditions de travail aux travailleurs maritimes en procédant à la révision du Code maritime. Ce projet de révision se trouve actuellement au niveau du Conseil du gouvernement.

J'estime que, à travers ce qui a été évoqué précédemment, vous avez pu avoir une vue d'ensemble sur la situation du travail qui prévaut à Madagascar. Or l'instauration de la justice sociale à travers la promotion du travail décent dans notre pays ne peut se faire effectivement qu'avec la collaboration étroite de tous les partenaires œuvrant dans le domaine, plus particulièrement dans le cadre de la coopération technique avec le Bureau international du Travail. Encore une fois, je réaffirme l'engagement de Madagascar à participer activement à la réalisation des objectifs de l'OIT.

---

*Original arabe: M. HUMAIDAN (ministre du Travail, Bahreïn)*

---

Je souhaiterais tout d'abord féliciter chaleureusement le Président de la Conférence pour son élection. Je lui souhaite plein succès dans la direction des travaux de la présente session. Par ailleurs, qu'il me soit permis de rendre hommage au Directeur général, M. Ryder, pour les efforts qu'il déploie à la tête de l'Organisation en vue d'en améliorer le fonctionnement. Je souhaiterais aussi vous transmettre les salutations du Royaume de Bahreïn, les salutations de nos dirigeants, de notre gouvernement et de notre peuple, et toute notre estime pour l'appui que l'OIT fournit aux pays Membres afin de moderniser leur législation et de réaliser des progrès dans le domaine du travail.

Le rapport du Directeur général, *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*, porte à la fois sur le marché du travail et sur les droits de l'homme, d'où son importance, compte tenu notamment de l'expansion des migrations en vue du travail qui s'explique par la détérioration de la situation économique dans certains pays et le besoin croissant de main-d'œuvre dans d'autres. C'est ce qui nous amène à reconnaître le rôle de l'OIT pour ce qui est de favoriser la dimension sociale de la mondialisation tout en en réduisant, dans la mesure du possible, les effets négatifs. Nous convenons avec le Directeur général que c'est dans le pays d'origine que doit commencer la protection des travailleurs migrants et de leurs droits afin que l'émigration devienne un choix et non une obligation.

Le rapport aborde plusieurs questions qui mériteraient une discussion approfondie. Je me limiterai à évoquer certains points auxquels le Royaume de Bahreïn est attaché et qu'il veille constamment à promouvoir.

Depuis que notre souverain a lancé un programme de réformes qui porte une vision du progrès pour l'avenir, les mesures se sont accélérées pour instaurer les principes de la liberté syndicale, favoriser le dialogue social, consacrer le principe du tripartisme et élargir la couverture de la protection sociale à tous les travailleurs sans exception, y compris l'assurance chômage. La possibilité est maintenant offerte aux travailleurs immigrés de changer d'employeur. Une protection juridique est fournie aux employés de maison dans le cadre du Code du travail dans le secteur privé. Les programmes de formation et d'emploi de la main-d'œuvre nationale ont été remis à l'ordre du jour, ce qui a permis de maintenir les taux de chômage à des niveaux raisonnables, un exemple qui avait été cité par l'ancien Directeur général du BIT.

Bahreïn est fier d'appartenir à cette grande Organisation car nous en partageons les objectifs nobles qu'elle vise à réaliser pour tous les peuples de la terre. Bahreïn est également fier d'être l'un des huit pays ayant été choisis par l'Organisation pour mettre en œuvre le programme pionnier pour le travail décent en 2002, à la suite de quoi un mémorandum d'accord a été signé en mars 2010 pour l'exécution du programme du travail décent.

Les dirigeants politiques du Royaume de Bahreïn, non seulement soutiennent les travailleurs et tentent de supprimer tous les obstacles à l'exercice de leurs droits syndicaux, notamment à la liberté de constituer des syndicats et des confédérations de syndicats, mais mettent aussi l'accent sur l'importance d'assurer la prospérité du secteur privé en fournissant davantage de facilités aux employeurs, dans le cadre de son souci permanent de soutenir le principe de l'équilibre entre les intérêts des partenaires tripartites.

Le Royaume de Bahreïn veille à établir et à publier de manière régulière et transparente les indices du marché du travail, de façon à faciliter la tâche des décideurs chargés de veiller à l'adéquation entre les nouveaux diplômés et les besoins du marché du travail.

Du haut de cette tribune internationale importante, j'ai le plaisir d'exprimer la fierté de mon pays de faire partie des membres du Conseil d'administration pour la période 2014-2017. J'appelle à ce que tous les efforts de notre Organisation soient mobilisés au service de la paix sociale et pour concevoir des mécanismes visant à instaurer



un équilibre entre les intérêts des partenaires tripartites dans les Etats Membres. Vous conviendrez avec moi que, lorsque la stabilité sociale est assurée et que la confiance règne entre les partenaires tripartites, le rythme de la production s'accélère, l'économie se développe, des emplois sont créés, la prospérité et la couverture de la protection sociale sont favorisées.

Pour terminer, je remercie le Directeur général pour son appui constant à Bahreïn.

---

M. OWONA (*ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Cameroun*)

---

Le travail forcé, la prédominance de l'économie informelle et le chômage, dans les pays comme le Cameroun, sont des facteurs qui ne favorisent pas la cohésion sociale ni la promotion de la justice sociale en milieu professionnel. Aussi, mon pays appuie fortement le renforcement de la convention n° 29 sur le travail forcé afin de mieux protéger la masse laborieuse ainsi que l'outil de production.

Sur l'économie informelle, le Président de la République, Paul Biya, a créé, en 2004, le ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'Economie sociale et de l'Artisanat, qui a pour mission principale la promotion des petites et moyennes entreprises et la restructuration du secteur informel afin de faciliter une migration équitable vers un secteur formel structuré et performant.

D'après l'Institut national de la statistique du Cameroun, le secteur informel emploie 80 pour cent de la population active et contribue pour 45 pour cent au produit intérieur brut. Près de 4 millions de personnes ont été dénombrées dans les activités informelles et font face aux difficultés liées à l'absence de compétitivité, de commercialisation, de disponibilité de matières premières, de financement et de protection sociale.

Pour y remédier, la loi régissant l'artisanat a été promulguée en 2007. Cette loi et ses textes d'application énoncent la procédure de migration du secteur informel vers le secteur organisé et moderne de l'artisanat. Ces textes permettent l'identification de tous les artisans et la production d'une cartographie des métiers par commune.

En 2013, nous avons participé ici au lancement de l'initiative VCT@WORK pour un dépistage volontaire et gratuit des travailleurs et des membres de leur famille. Au niveau national, nous avons soumis un programme de mise en œuvre de cette initiative et avons placé les festivités marquant la célébration de la Fête internationale du travail sous le thème «Travailleurs camerounais, ensemble contre le VIH et le sida». C'est ainsi que l'initiative VCT@WORK a été lancée sur l'ensemble du territoire. Les premiers résultats, qui se situent à plus de 10 000 dépistages, sont prometteurs.

Le Cameroun a ratifié les conventions (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975. Leur mise en œuvre s'est traduite par la signature du décret précisant les conditions que doivent remplir les travailleurs étrangers pour exercer sur le territoire national. Le Fonds national de l'emploi gère les migrations circulaires de main-d'œuvre. Soulignons que des projets relatifs aux migrations professionnelles sont mis en place en coopération avec le BIT et l'Organisation internationale pour les migrations. Nous adhérons pleinement à la migration équitable de l'OIT.

En outre, le Président Paul Biya a fait de l'emploi des jeunes et des jeunes diplômés une priorité nationale. Une loi a été votée sur la promotion des PME, répondant aux contraintes d'amélioration du climat social. En moins de deux ans, 220 000 emplois ont été créés. Un partenariat est en construction entre l'Etat, le secteur privé et les syndicats pour la mise en place d'un programme de recrutement systématique des jeunes diplômés afin d'offrir à ceux-ci la nécessaire première expérience professionnelle sans laquelle aucune entreprise n'examine leur dossier. En matière de protection sociale, tout se met en œuvre pour une protection sociale systématique des travailleurs à travers des déclarations et des dénonciations, grâce aux nouveaux moyens technologiques (NTIC) que la CNPS, notre organisme de sécurité sociale, a mis en œuvre. Et c'est avec toutes ces actions que nous entendons soutenir la politique engagée par l'OIT et par la direction générale du BIT.

---

Original arabe: M. SEDDIKI (*ministre de l'Emploi et des Affaires sociales, Maroc*)

---

Il m'est agréable, à l'occasion de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, de présenter au Président, en mon nom et au nom de la délégation marocaine, mes sincères félicitations pour la confiance dont il a été investi, à l'occasion de son élection à la présidence de cette Conférence, en lui souhaitant plein succès dans la conduite de ses travaux.

Je saisis également cette occasion pour remercier le Directeur général du Bureau international du Travail et toute son équipe pour les efforts déployés afin d'assurer les meilleures conditions de réussite et de succès à cette Conférence.

L'ordre du jour de la 103<sup>e</sup> session aborde des thèmes qui sont d'une importance cruciale pour le monde du travail et, notamment, la lutte contre toutes les formes du travail forcé, la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et la question de l'emploi qui constitue l'une des principales composantes du travail décent.

Je félicite le Directeur général pour son excellent rapport *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*, qui traite d'un phénomène qui soulève dans notre monde moderne des difficultés et des problèmes très complexes.

Dans ce sens, il est nécessaire de rappeler que la politique migratoire du Maroc a toujours été formulée en parfaite adéquation avec les normes et les instruments internationaux. D'ailleurs, la nouvelle politique migratoire lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI a été conçue selon une vision globale privilégiant l'approche humanitaire et consacrant la dimension des droits de l'homme en tant que pilier de cette politique.

Au Maroc, l'année 2013 aura été marquée par la poursuite des réformes démocratiques entreprises pour le renforcement de l'Etat de droit, la bonne gouvernance qui préserve la dignité, les droits, les libertés, la sécurité, la satisfaction des besoins des citoyens, la création des conditions du développement ainsi que la promotion de l'investissement, la création d'emplois et de conditions d'une vie décente pour tous les citoyens.

Dans ce cadre, l'action gouvernementale pour les trois prochaines années s'articule autour des axes et des orientations suivants: lancement d'une dynamique de développement par l'investissement, la compétitivité renforcée du tissu économique natio-

nal et l'élaboration de stratégies et politiques sectorielles et structurantes; l'accompagnement de cette dynamique par l'adoption de grandes réformes, notamment la réforme fiscale et celle des retraites; l'homogénéisation et la complémentarité des politiques sociales, en ce qui concerne en particulier l'économie sociale, les petites et moyennes entreprises, l'encadrement de l'économie informelle, le renforcement des mécanismes de l'emploi, la lutte contre la marginalisation et la précarité; l'accélération du processus législatif et institutionnel pour la mise en œuvre des dispositions de la Constitution du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Par ailleurs, la question de la promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage constitue une priorité pour le gouvernement.

Les principales réalisations en matière de promotion de l'emploi portent sur: l'amélioration de la gouvernance du marché du travail et des prestations de l'Agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences; l'élaboration et l'exécution de nouvelles mesures de promotion de l'emploi; la gestion des flux migratoires en vue de la régularisation de la situation des immigrés; afin de concevoir une nouvelle vision ayant comme objectif à long terme l'emploi, nous avons élaboré une stratégie nationale de l'emploi, sur la base d'un diagnostic réaliste de la situation de l'emploi.

Dans le domaine de la protection sociale, plusieurs mesures ont été prises: adoption du projet d'indemnité pour perte d'emploi; élargissement de la couverture médicale; révision de la condition nécessaire pour bénéficier de la pension de vieillesse; élargissement du panier de soins garanti.

Pour conclure, je voudrais souligner que le Maroc est préoccupé par les souffrances que le peuple palestinien continue d'endurer face à l'occupation israélienne.

Du haut de cette tribune, j'exhorte l'OIT à utiliser tous les moyens dont elle dispose pour fournir l'appui et l'assistance nécessaires en vue d'atténuer les souffrances de ce peuple résistant.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> JUNG (Vice-ministre de l'Emploi et du Travail, République de Corée)*

---

D'après le rapport du Directeur général, les migrants représentent environ 3 pour cent de la population mondiale et leur nombre devrait encore progresser. Compte tenu des tendances actuelles marqué par le vieillissement de la population et la diminution de la population active, nous avons bien conscience que les questions touchant à la migration sont complexes, qu'elles évoluent et qu'elles présentent de multiples facettes.

Je me félicite de ce que la «migration équitable» soit à l'ordre du jour de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

En Corée, le nombre de résidents étrangers est en progression constante depuis l'année 2000 et s'est établi désormais à 1,6 million, ce qui représente 3 pour cent environ de la population. Aussi le gouvernement a-t-il promulgué, en 2007, la loi sur le traitement des étrangers. L'année suivante, 2008, a vu la définition et la mise en application du premier plan quinquennal relatif à la politique migratoire. Dans le cadre d'un second plan, qui a commencé d'être appliqué en 2012 dans l'ambition de bâtir une Corée dynamique avec le concours des citoyens du monde, le gouvernement met en place des politiques axées sur l'ouverture, l'intégration sociale, la pro-

tection des droits fondamentaux, la sécurité et la coopération internationale.

Notre politique d'intégration sociale vise à offrir aux migrants une aide concrète et adaptée à leurs besoins à chaque étape de leur expatriation afin qu'ils puissent trouver leur place au sein de la société coréenne et subvenir à leur besoin de manière autonome.

En parallèle, nous dispensons une éducation multiculturelle pour faciliter les échanges entre les migrants et les Coréens et favoriser l'ouverture à la diversité culturelle. Soucieux de lutter contre la discrimination vis-à-vis des migrants grâce à l'inspection du travail, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger les droits des étrangers, avec par exemple l'entrée en vigueur, en 2013, de la loi sur les réfugiés.

Ainsi que le Directeur général l'a écrit dans son rapport, la mise en place d'un système permettant de réglementer correctement les migrations de main-d'œuvre est un préalable essentiel pour parvenir à une migration équitable.

Depuis l'introduction du système de permis de travail, en 2004, chacune des étapes du processus migratoire – que ce soit l'entrée sur le territoire, la recherche d'un emploi ou le retour dans le pays de départ – est gérée de manière absolument transparente en Corée.

Il faut ajouter à cela que notre gouvernement protège les droits des travailleurs migrants, lesquels sont considérés sur un pied d'égalité avec les ressortissants nationaux au regard de la loi sur les normes du travail et de la loi sur le salaire minimum. La Corée entend devenir ainsi un exemple à suivre en matière de gestion des flux migratoires.

En septembre 2010, l'OIT a fait l'éloge du système coréen de permis de travail, qui ouvre une ère nouvelle en matière de gestion des migrations sur le continent asiatique. Ce système a valu à la Corée le prix Champion du service public, qui lui a été décerné par l'ONU en 2011.

La Corée s'emploie à améliorer encore son système de permis de travail en cette année qui marque le dixième anniversaire de son introduction et elle ne ménage pas ses efforts pour protéger les droits des travailleurs migrants.

En parallèle, le gouvernement s'est engagé à préserver les ressources humaines des pays en développement dans le cadre de l'aide publique au développement et il espère ainsi soutenir ces pays sur la voie du développement durable.

Afin d'encourager la création d'emplois dans les pays de départ, la Corée apporte son concours à la mise en place de centres et de politiques de formation professionnelle, l'objectif étant de faire en sorte que ces pays soient en mesure d'assurer par eux-mêmes la formation de leurs ressortissants.

Dans le cadre d'un programme de partenariat avec l'OIT, la Corée a pris part au renforcement des capacités des pays en développement d'Asie ainsi qu'à la révision de leurs politiques en matière de migration.

J'ose espérer que nos discussions tripartites lors de cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail seront l'occasion d'un échange de bonnes pratiques et qu'elles nous permettront de mieux appréhender l'évolution du phénomène migratoire à l'échelle mondiale. Nous espérons que l'OIT jouera un rôle important à cet égard afin que l'objectif d'une migration équitable puisse être atteint.

Au nom de la Fédération des syndicats de la République du Bélarus et de ses quatre millions de membres, je salue l'ensemble des délégations à cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Il ne fait aucun doute qu'un grand nombre d'initiatives internationales amorcées au sein de l'OIT continuent aujourd'hui de gagner du terrain dans le monde. Je pense notamment aux initiatives lancées à long terme en matière d'emploi, en matière de santé et de sécurité au travail, en matière de travail décent et à bien d'autres initiatives visant à régler des problèmes du monde du travail.

Les questions qui figurent à l'ordre du jour de cette 103<sup>e</sup> session comme l'interdiction du travail forcé, l'économie informelle, l'emploi, ont sans aucun doute beaucoup d'importance pour les travailleurs du monde entier.

L'un des problèmes essentiels dans le monde du travail aujourd'hui est bien, me semble-t-il, celui de la migration de main-d'œuvre, qui fait l'objet du rapport du Directeur général. Cela nous offre l'occasion de participer au débat tripartite sur cette question essentielle.

A cet égard, l'OIT devrait en priorité mettre au point un programme équilibré permettant une migration équitable et tenant compte de l'ensemble des aspects de ce phénomène, politique, économique, juridique et social.

En République du Bélarus, nous avons la chance d'être épargnés par un grand nombre de problèmes qui sont souvent évoqués ici, notamment le problème du chômage. Chez nous, toutes les personnes qui le souhaitent ont la possibilité de travailler, et le respect de la législation du travail est assuré. Cependant, nous ne saurions rester à l'écart des initiatives de l'OIT et nous avons bien l'intention d'y prendre part de façon active et de contribuer à rechercher des solutions aux problèmes.

Le Bélarus dispose d'un système social efficace de défense des droits des travailleurs. Il ne s'agit pas seulement du respect de la législation du travail mais aussi des questions de politique sociale, notamment de la négociation collective et du partenariat social. Toutes ces questions sont réglées dans notre pays aux divers échelons, par branche d'industrie, sur le plan territorial et au niveau de l'ensemble du pays. La République du Bélarus entend participer activement à la recherche de solutions aux problèmes qu'aborde l'OIT, mais je voudrais dire quelques mots d'ordre général sur les activités de l'Organisation internationale du Travail, et notamment les activités du Bureau international du Travail.

Notre délégation n'est pas la seule à avoir l'impression, année après année, qu'il est indispensable de modifier certains principes et certaines méthodes de travail du BIT, qu'il s'agisse des experts ou des commissions. Nous devons absolument faire respecter le principe du tripartisme, de la transparence dans la prise de décision, du pluralisme des avis, de l'objectivité. Je ne saurais manquer de relever, à cet égard, le manque de transparence et la subjectivité de certaines décisions – y compris au cours de cette session – notamment certaines décisions de la Commission de l'application des normes à l'égard du Bélarus.

Cette année, une mission de contacts directs s'est rendue en République du Bélarus. Elle a rédigé un

rapport relativement objectif qui reflète les progrès notables accomplis dans la réalisation des recommandations de la commission. Lorsque la question a été portée devant la Commission de l'application des normes, des remarques critiques ont certes été évoquées mais, dans l'ensemble, les interventions avaient une teneur positive.

Dans sa décision, la commission évoque des perspectives d'avenir positives et les problèmes auxquels il a été remédié. Néanmoins, elle conclut en demandant l'inclusion d'un paragraphe spécial. Comment expliquer qu'une telle décision soit ainsi prise par trois personnes contre tout ce qui a été dit auparavant par plusieurs milliers de personnes? Cela est difficile à comprendre et j'estime que cette décision doit être rejetée.

Original farsi: M. OTAREDIAN (employeur, République islamique d'Iran)

L'accroissement de la migration est l'un des aspects les plus visibles et les plus marquants de la mondialisation. Un nombre croissant de personnes se déplacent à l'intérieur de leur pays ou partent à l'étranger pour y trouver des possibilités d'emploi accrues, de meilleures conditions de vie et un avenir décent.

Les problèmes d'ordre social, économique, politique et environnemental sont à l'origine de ces mouvements migratoires. S'agissant du marché du travail, la migration est un symptôme de déséquilibres marqués dans les pays d'origine, qui se caractérisent notamment par de forts taux de chômage et de sous-emploi pour les travailleurs peu qualifiés, de bas salaires pour les travailleurs qualifiés et une demande non satisfaite en matière d'éducation et d'acquisition de compétences.

Comme l'a établi le Forum économique mondial en 2013, plus de 400 millions de personnes dans le monde entier sont considérées comme des migrants.

Parallèlement, la prolongation de la récession et la stagnation de la croissance de l'emploi ont fait naître des sentiments d'hostilité à l'égard des migrants et ont conduit à l'élaboration de projets de lois visant à restreindre les droits de ces derniers dans de nombreux pays.

Même si la migration est en général considérée comme problématique, elle contribue en fait au développement durable. Pour les ménages des régions pauvres, les transferts de fonds améliorent la sécurité et, avec le soutien de politiques appropriées, peuvent déboucher sur une croissance économique au niveau local. Dans les pays industrialisés à la population vieillissante, les travailleurs migrants constituent une partie de plus en plus importante de la main-d'œuvre.

Tout en se préoccupant des sentiments de plus en plus négatifs à l'égard de la migration, le dialogue international doit se pencher sur les insuffisances des politiques mises en place en matière de migration, notamment les erreurs de calcul quant aux perspectives économiques et l'absence du secteur privé. Dans ce contexte, les efforts déployés devraient se concentrer sur le développement d'arguments fondés sur les contributions que les migrants apportent à l'économie et à la société ainsi que sur la nécessité de faire participer le secteur privé, en tant qu'acteur à part entière, à toutes les décisions prises en matière de politiques migratoires.

Compte tenu des nombreux liens entre migration et emploi, les politiques migratoires doivent être

cohérentes et prolonger l'action menée dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle, de la promotion de l'activité économique et du marché du travail.

Il faut également mettre l'accent, d'un point de vue politique, sur les conséquences de la migration internationale pour l'amélioration de la situation économique et sociale dans les pays d'origine des migrants. De plus, les politiques mises en œuvre doivent chercher à favoriser l'utilisation des fonds transférés en encourageant, par des mesures d'incitation efficaces, des investissements productifs et axés sur l'emploi dans l'économie.

Par conséquent, mon opinion sur le sujet est la suivante: en premier lieu, les politiques devraient s'intéresser à la manière d'accroître la flexibilité du marché du travail tout en contribuant à préserver et renforcer les droits des travailleurs et à améliorer les conditions de travail; en deuxième lieu, les transferts de fonds sont importants pour les ménages et les communautés, mais sont souvent oubliés dans les politiques de développement. Un meilleur soutien sous forme de services, de formation et d'infrastructure renforce la capacité des migrants et de leurs familles à faire des investissements productifs dans leur région d'origine; en dernier lieu, la migration d'une frange de la population éduquée et compétente peut entraîner un exode des cerveaux et une réduction du capital humain, ce qui nécessite des efforts de longue durée pour trouver un contrepoids par le biais de l'enseignement et de la formation.

En conclusion, j'estime que l'approche stratégique de l'OIT en la matière pourrait reposer sur les quatre aspects fondamentaux suivants: le renforcement des capacités; la promotion des politiques; une recherche orientée vers l'action; la coopération internationale.

Cela étant, il conviendrait aussi d'entreprendre les activités suivantes: le développement de la coopération technique avec les entités gouvernementales des pays en développement dans les domaines de la gestion des migrations et l'élaboration des politiques en la matière; la mise en œuvre de travaux de recherche et de programmes consultatifs sur les migrations de main-d'œuvre; et l'élaboration de politiques et de stratégies migratoires aux niveaux national, régional et international.

---

*Original anglais: M. GOCHE (ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Prévoyance sociale, Zimbabwe)*

---

Je tiens tout d'abord à vous adresser, ainsi qu'aux autres membres du bureau, mes chaleureuses félicitations pour votre élection et pour la manière dont vous dirigez cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

On ne pourra jamais assez souligner l'importance du rôle que l'OIT est amenée à jouer dans le domaine des migrations de main-d'œuvre. Nous tenons à cet égard à remercier le Directeur général d'avoir choisi cette année un thème du plus haut intérêt pour son rapport *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*.

De fait, mon gouvernement est véritablement renforcé par les efforts que l'Organisation ne cesse de déployer dans le domaine des migrations, ainsi que par les interventions effectuées par le Directeur général dans le cadre du dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, qui s'est tenu en 2013. Nous

nous félicitons également du rôle que joue l'OIT à la présidence du Groupe mondial sur la migration.

Il est regrettable que, pendant tant d'années, les migrations aient été considérées non pas comme un facteur de développement, mais comme un fléau; préjugé qui nous intime encore de les percevoir comme un domaine réservé, une sorte d'enclave relevant des dispositifs de sécurité. Tel est le point de vue qui prévaut dans la plupart des gouvernements. Le fait que les migrations restent généralement essentiellement perçues comme une menace pour la sécurité constitue pour mon gouvernement un important motif de préoccupation. Le Zimbabwe est en effet convaincu qu'il faut assurer la libre circulation des marchandises, mais aussi celle des personnes. C'est la raison pour laquelle j'espère de tout cœur que l'OIT saura tirer parti de sa présence au sein d'entités telles que le Groupe mondial sur la migration pour contribuer à la protection effective des droits des travailleurs migrants.

Il est incontestable que les initiatives prises à l'échelon mondial dans le domaine et les institutions multilatérales chargées de gérer ce dossier souffrent d'un éparpillement qui, outre qu'il a considérablement freiné l'élaboration par l'OIT d'un programme sur les migrations, occasionne de graves clivages, suscite au niveau national une concurrence inutile entre idéologies rivales et entraîne, au plan multilatéral, un gaspillage de ressources, celles-ci étant affectées à l'administration d'institutions concurrentes, dont les mandats se recoupent étroitement.

Il est de ce fait essentiel que l'OIT définisse clairement son rôle et délimite strictement son domaine de compétences au sein de cette nébuleuse d'organismes intervenant sur le front des migrations. Il convient toutefois de préciser que, si l'OIT doit engager une relation de coopération avec les autres institutions multilatérales, ce n'est pas en tant que partenaire marginal mais sur la base d'un principe, à savoir que les migrants, pour l'essentiel, sont des travailleurs et des membres de leurs familles. Il est par ailleurs certain que, pour atteindre son objectif, l'Organisation doit faire le nécessaire pour assurer correctement le financement de son programme.

Quant à nous autres, les mandants tripartites, il est impératif, si nous tenons vraiment à ce que notre parole porte au sein du système multilatéral, que nous nous interroguions sur les facteurs qui empêchent la ratification des conventions n<sup>os</sup> 97 et 143 sur les travailleurs migrants. Ces conventions sont obsolètes, et c'est la raison pour laquelle mon gouvernement est favorable à l'élaboration d'un nouvel instrument qui couvrirait tous les aspects de la question. Dans un monde en pleine évolution, cette initiative donnerait aux Etats Membres et aux partenaires sociaux la force d'un nouvel élan mobilisateur.

Comme beaucoup d'autres pays, le Zimbabwe continue de chercher les moyens de faire face aux problèmes liés aux migrations, avec d'autant plus de détermination que, en raison des difficultés économiques provoquées par les sanctions qui lui ont été imposées, le pays souffre d'une véritable hémorragie de compétences. Mon gouvernement soutient activement les migrations circulaires et fait le nécessaire pour que son élite en diaspora revienne au pays, en particulier par le biais de programmes régionaux et bilatéraux de coopération avec les pays voisins.

Mes propos trouvent un écho dans les observations du Directeur général, qui nous rappelle que le volume des migrations intrarégionales est significatif dans toutes les régions et que, en Afrique, elles ont notamment largement dépassé les 50 pour cent entre 2005 et 2010.

Mon gouvernement se félicite de pouvoir continuer sur le soutien du Bureau pour les initiatives qu'il prend dans le domaine des migrations de main-d'œuvre. Il remercie par avance le Bureau de son soutien à notre plan national de développement, soutien qui sera relayé par le Programme national pour une transformation socio-économique durable ainsi que par notre Programme national de promotion du travail décent – notamment dans les domaines de la création d'emplois et de l'éradication de la pauvreté.

Je souhaiterais conclure en indiquant que mon gouvernement souscrit pleinement aux conclusions de la Réunion technique tripartite sur les migrations de main-d'œuvre et se félicite de la décision du Conseil d'administration d'inscrire les migrations de main-d'œuvre au rang des priorités fondamentales de l'Organisation.

---

*Original anglais: M. TANIGAWA (employeur, Japon)*

---

Au nom du Keidanren, la Fédération japonaise des entreprises, permettez-moi de remercier le Directeur général et son équipe pour la qualité des rapports qui sont présentés à la Conférence.

Je souhaiterais commencer par quelques remarques sur la perception qu'ont les employeurs japonais de la politique du Premier ministre japonais, parfois connue sous le nom d'«Abénomie», et sur la manière dont l'OIT pourrait l'intégrer dans ses propres activités.

Notre Premier ministre, M. Abe, qui a pris ses fonctions en décembre 2012, a déclaré lors de sa campagne électorale qu'il mettrait en œuvre l'«Abénomie» promise, laquelle comporte trois grands axes.

Le premier est une politique agressive de détente monétaire, avec un objectif de 2 pour cent d'inflation annuelle; le second une politique budgétaire souple, avec des mesures de relance par la dépense publique d'un montant de 10 billions de yen; le troisième une nouvelle stratégie de croissance visant à redynamiser l'industrie du pays, à créer des marchés et à pénétrer sur le marché mondial. Nous estimons que ce troisième axe, même s'il n'a pas encore été pleinement mis en œuvre, est le plus important des trois.

Cette politique a facilité la reprise économique après la récession provoquée par la crise financière mondiale et le terrible séisme qui a frappé l'Est du Japon. Le taux de croissance réelle du PIB a déjà rejoint un niveau appréciable depuis le premier trimestre 2013. Le taux de chômage s'élève actuellement à 3,6 pour cent – un taux historiquement bas par rapport à la dernière décennie – et le ratio offres d'emploi/demandes d'emploi est de 1,08. Pour nous, la confiance des employeurs est un élément essentiel pour relancer l'économie et pour favoriser l'embauche.

Je voudrais rappeler ce que j'ai déjà eu l'occasion de déclarer ici même il y a un an, à savoir que la clé des problèmes de l'emploi réside dans le dynamisme des entreprises. Il s'agit pour moi d'une évidence que je tiens à partager avec tous les participants à cette Conférence.

La discussion récurrente était consacrée à l'emploi il y a quatre ans, elle l'est de nouveau aujourd'hui. Pendant ces quatre années, l'OIT s'est efforcée de surmonter les difficultés liées à l'emploi en promouvant le travail décent. Malheureusement, la situation de l'emploi ne s'est pas véritablement améliorée dans le monde: la durée du chômage tend à s'allonger et ce chômage de longue durée affecte les travailleurs vulnérables – je pense en particulier aux jeunes travailleurs. Pour résoudre les problèmes d'emploi, tous les mandants de l'OIT doivent bien comprendre que ce sont les entreprises privées qui créent des emplois. Le Directeur général a proposé de nouer des relations directes avec les entreprises privées. Cependant, en ce qui concerne le rapport de cette année, nous avons des réserves à émettre à propos de l'indicateur concernant l'instauration d'un environnement favorable aux entreprises durables. Nous estimons en effet que l'OIT n'a pas consacré suffisamment de ressources et de personnel à cet indicateur, et nous craignons de ce fait que l'élan se perde et que l'Organisation ne puisse assurer la concrétisation de cette notion d'entreprise durable.

Je tiens pour conclure à répéter encore une fois une remarque que j'ai déjà formulée. Il serait pour nous précieux que le Bureau souligne davantage l'importance des entreprises qui créent des emplois, et insiste sur le fait que le développement et la durabilité des entreprises sont des préalables indispensables pour relever le défi qui se pose aujourd'hui en matière de création d'emplois. Nous tenons à rappeler que nous disposons, via ACT/EMP, de points focaux au sein du Bureau; nous avons également l'Organisation internationale des employeurs, ainsi que les organisations d'employeurs des Etats Membres. Il importe donc, si l'on veut respecter pleinement les mécanismes de gouvernance de l'OIT, que toute nouvelle initiative passe par leur intermédiaire.

---

*Original anglais: M. MWESIGWA (ministre du Travail, de l'Emploi et des Relations professionnelles, Ouganda)*

---

Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection à la présidence et pour la manière dont vous conduisez les travaux de cette grande assemblée. Je félicite les membres du bureau pour le soutien administratif apporté à vos activités. Je félicite en outre le Directeur général du BIT, M. Ryder, et l'Organisation internationale du Travail dans son ensemble pour la créativité et la vigilance avec lesquelles elle œuvre à l'instauration d'un avenir placé sous le signe du travail décent.

A sa 97<sup>e</sup> session, en 2008, la Conférence avait adopté la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, document appelant tous les Membres de l'Organisation à mettre en œuvre des politiques fondées sur les objectifs stratégiques suivants: l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les principes et droit fondamentaux au travail. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette déclaration, la création d'emplois est restée en Ouganda l'un des principaux outils utilisés pour la réduction de la pauvreté, la transformation économique et le maintien de la cohésion sociale. Le taux de chômage officiel de l'Ouganda est actuellement de 4,2 pour cent. L'accélération de la création d'emplois constitue de ce fait l'un des principaux objectifs de la stratégie de développement adoptée par notre gouvernement pour assurer la transformation socio-économique du pays. Notre

vision nationale pour 2040 et notre Plan national de développement pour la période 2010-2015 accordent tous deux la priorité à la création d'emplois rémunérés, préalable indispensable à la concrétisation de notre objectif à long terme, qui est de faire d'un pays essentiellement agricole une nation moderne et prospère en l'espace de trente ans.

Je tiens également à féliciter le Conseil d'administration d'avoir inscrit à l'ordre du jour une question relative à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. L'économie informelle pèse lourdement sur le monde du travail, sachant qu'entre 40 et 80 pour cent de la main-d'œuvre des pays en développement travaille dans ce secteur. La transition vers la formalité tend de plus en plus à devenir l'une des grandes priorités de l'agenda politique, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

Comme dans la plupart des pays en développement, le secteur informel représente en Ouganda un pan important de l'économie, et certainement du marché du travail, et joue par conséquent un rôle majeur dans la création d'emplois, la production et la création de revenus. Le secteur informel est une source d'emplois pour une part importante de notre population: il emploie en effet plus de 1,8 million de ménages. Pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, le gouvernement de l'Ouganda est en train de mettre au point une politique et une stratégie axées expressément sur le secteur informel.

A sa 317<sup>e</sup> session, en mars 2013, le Conseil d'administration a décidé d'inscrire une question normative à l'ordre du jour de cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence (2014), en vue de compléter la convention n° 29, de remédier aux lacunes rencontrées au niveau de son application, de promouvoir les mesures de prévention, de protection et d'indemnisation, et d'assurer l'élimination effective du travail forcé.

Je tiens à ce propos à signaler que le gouvernement de la République de l'Ouganda est déterminé à abolir le travail forcé, conformément à la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention que l'Ouganda avait ratifiée immédiatement après son accession à l'indépendance en 1963. Cette détermination est en outre attestée par le fait que nous avons finalement abrogé la loi sur l'ordre et la sécurité publique de 1967, loi qui autorisait les autorités à restreindre la liberté d'association et de communication, sans qu'un délit ait nécessairement été commis, et prévoyait des sanctions comportant le recours au travail obligatoire. Dans le même ordre d'initiatives, le gouvernement a révoqué le décret de 1975 sur les communautés de peuplement rural.

Je tiens pour conclure à saisir l'opportunité qui m'est offerte pour remercier l'OIT au nom de ma délégation pour le soutien technique et financier qu'elle nous apporte dans le cadre de divers programmes d'aide au développement. Je tiens enfin à confirmer l'engagement du gouvernement de la République de l'Ouganda en faveur des objectifs de l'OIT: mettre la défense de la justice sociale et la promotion d'une mondialisation équitable au service de la transformation du monde du travail.

---

*Original arabe: M<sup>me</sup> ASHRY (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, Egypte)*

J'ai le plaisir, au nom de la République arabe d'Égypte, de féliciter le Président de la Conférence

pour son élection et pour la confiance dont il a été investi.

Je souhaiterais aussi remercier le Directeur général pour son rapport sur *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*. Très complet, ce document s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Organisation en vue d'une mondialisation équitable qui assure à tous une situation digne.

Le gouvernement égyptien suit avec beaucoup de respect les efforts déployés par le Directeur général pour réaliser cet objectif, que ce soit dans le cadre du Forum économique mondial de Davos ou du G20 ou par le biais du communiqué conjoint sur la coopération internationale du gouvernement allemand, de l'OIT, de la Banque mondiale, du FMI et de l'Organisation mondiale du commerce.

En ce qui concerne le rapport qui nous est soumis, permettez-moi de souligner que: l'immigration est un phénomène qui suscite un intérêt mondial. Il n'existe aucun pays au monde qui ne connaisse une forme ou une autre de migration. Compte tenu de l'augmentation constante du nombre de migrants – aujourd'hui plus de 231 millions, soit 3 pour cent de la population mondiale –, il n'est plus possible d'ignorer cette réalité.

C'est pourquoi il y a lieu de ne plus considérer la migration comme un problème qui exige une solution mais bien comme un projet qui a besoin d'une direction rationnelle à laquelle doivent participer toutes les parties concernées.

La présidence par l'OIT du Groupe mondial sur la migration est l'occasion pour nous de mettre l'accent sur les sujets particuliers qui touchent la main-d'œuvre migrante, notamment: promotion de l'adhésion à la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (1990), convention dont l'Égypte envisage sa ratification depuis 1992; inscription de la question du genre et des droits des femmes, des jeunes filles et des familles de migrants dans les politiques relatives à la migration; protection des travailleurs immigrés contre l'arbitraire et l'exploitation; coordination des efforts entre les organisations internationales et les divers organismes concernés par la migration, aux fins de la création de centres spécialisés dans les pays d'origine, en vue d'établir des statistiques et de mener des études sur la question. Ces centres seront chargés de noter les mouvements et les caractéristiques des migrations, d'analyser les marchés étrangers du travail et de former des chercheurs spécialisés dans ce domaine.

Alors que le processus d'élection libre et démocratique du Président de la République est maintenant achevé, processus qui s'est déroulé selon les normes reconnues au plan international, la République arabe d'Égypte est plus que jamais déterminée à réaliser les revendications des mouvements de révolte du 25 janvier 2011 et du 30 juin 2013 en matière de liberté et de justice sociale, et à répondre aux besoins de ses ressortissants dans le pays et à l'étranger. C'est dans ce contexte qu'a été élaboré un projet de décision visant à créer le premier Haut Commissariat des Égyptiens de l'étranger, qui sera chargé de garantir leurs droits, de maintenir leurs liens avec la patrie et de favoriser leur participation au développement et de fournir aux personnes désirant émigrer des informations et des conseils sur les possibilités de migration légale ainsi qu'une reconversion.

Par ailleurs, il existe une volonté d'organiser le marché intérieur du travail en établissant une législation à ce sujet. C'est ainsi que le projet de nouvelle loi sur les syndicats a été élaboré conformément aux normes internationales. Il doit être soumis au nouveau Parlement dès son élection, conformément aux dispositions de la Constitution égyptienne. A été constitué en outre le premier Conseil national du dialogue social, présidé par le ministre de la Main-d'œuvre, il comprend des représentants des employeurs et des diverses organisations syndicales.

Un nouveau Code du travail a été élaboré en harmonie avec les normes internationales du travail. Pour la première fois dans l'histoire de la justice égyptienne, un projet de loi a été élaboré qui vise à créer des tribunaux spécialisés qui pourront statuer rapidement sur les conflits du travail.

Enfin, l'avertissement lancé dans le rapport selon lequel la situation dans les territoires arabes occupés est catastrophique correspond bien à la réalité et doit être pris au sérieux. Il est nécessaire de favoriser les possibilités et les programmes de travail décent, de mettre fin aux pratiques israéliennes qui restreignent la liberté de circulation et les activités économiques dans les territoires occupés afin d'empêcher que la situation ne se détériore encore davantage. Il est urgent de mobiliser les efforts internationaux pour soutenir les travailleurs des territoires arabes occupés.

---

*Original anglais: M. SHAMENDA (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Zambie)*

---

Dans le cadre de la discussion consacrée aux rapports de la présidente du Conseil d'administration et du Directeur général, la Zambie tient à rappeler qu'elle est bénéficiaire de différents programmes de renforcement des capacités mis en place par le Bureau international du Travail. Quelque 35 fonctionnaires de divers ministères ont participé à un atelier sur les normes internationales du travail et sur la présentation de rapports, ce qui a permis de mieux comprendre les observations de la commission d'experts et de répondre aux demandes qu'elle avait formulées. En outre, plus de 32 fonctionnaires ont suivi des cours de remise à niveau et d'initiation consacrés à l'administration du travail.

En tant qu'Etat partie à la convention n° 131 sur la fixation des salaires minima et en écho au thème de la présente session de la Conférence, la Zambie a promulgué une loi relative aux salaires minima et aux conditions d'emploi destinée à faciliter l'adoption de règlements applicables aux travailleurs vulnérables, notamment à ceux employés dans le commerce de détail et aux travailleurs domestiques, l'objectif étant d'apporter une aide à ceux qui en ont besoin pour sortir de la pauvreté.

Si la loi sur les salaires minima est respectée par la majorité des employeurs ayant fait l'objet d'une inspection, son application reste néanmoins problématique dans les PME des secteurs de la vente au détail, de l'hôtellerie et de l'agriculture. Les insuffisances des services d'inspection du travail contribuent parfois à faire perdurer les infractions.

Les débats de la Conférence ont mis en évidence le lien étroit qui unit le principe du salaire minimum et la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Une promotion active de ce principe peut aider les pays à intégrer l'Agenda du travail décent et à améliorer le sort des travailleurs de l'économie informelle.

La Zambie se félicite de la discussion sur l'emploi. En 2013, une stratégie d'industrialisation et de création d'emplois a été adoptée, qui vise la création d'un million d'emplois dans le secteur formel sur une période de cinq ans.

En outre, la Zambie a aussi lancé un projet axé sur la création d'emplois décents pour les jeunes et l'amélioration de la sécurité alimentaire grâce au développement d'entreprises rurales durables, projet qui court de 2013 à 2017. Il s'agit de susciter la création d'au moins 3 000 emplois et d'aider un minimum de 5 000 entreprises, créées ou gérées par des jeunes, à améliorer leurs résultats. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du plan national d'investissement agricole, bénéficie du soutien de la Commission d'émancipation économique des citoyens.

La Zambie mise également sur une initiative spécifique pour stimuler le travail décent et la création d'emplois dans le secteur minier.

A présent que tous ces programmes ont été lancés, la Zambie doit s'employer au plus vite à renforcer les capacités de son ministère du Travail et de la Sécurité sociale pour assurer un suivi et établir des rapports rendant compte non seulement du nombre de nouveaux emplois, mais aussi de leur qualité et du rythme auxquels ils ont été créés en regard de l'évolution démographique et de la croissance économique.

La Zambie félicite le Conseil d'administration du BIT d'avoir proposé d'inscrire à l'ordre du jour de cette session de la Conférence la question de la mise à jour de la convention sur le travail forcé, compte tenu des nouvelles tendances en la matière. De par sa situation géographique, la Zambie est touchée par le problème à double titre, d'une part, en tant que pays de départ et, d'autre part, en tant que plaque tournante de la traite. Pour combattre ce phénomène, qui expose les migrants au travail forcé, le gouvernement de la République de Zambie a adhéré, en 2005, au Protocole de Palerme, en vertu duquel les Etats parties s'engagent entre autres à ériger la traite en infraction pénale et à prendre des mesures appropriées pour la combattre.

J'ai le plaisir d'informer les participants à la Conférence de l'adoption, en 2007, d'une politique nationale de lutte contre la traite des êtres humains, qui a été suivie de la promulgation, en 2008, de la loi sur la lutte contre la traite des personnes (n° 11/2008). Nous attendons donc avec impatience le résultat des travaux de la Conférence en ce qui concerne le travail forcé, ne doutant pas qu'il nous permettra d'intensifier notre action sur ce plan.

Je souhaite rendre un hommage appuyé à M. Ryder, Directeur général du BIT, qui s'est rendu en Zambie en 2013 et a lancé le second programme national de promotion du travail décent 2012-2016.

Enfin permettez-moi de saisir cette occasion pour dire toute notre gratitude aux partenaires sociaux de la Zambie pour l'appui sans faille qu'ils apportent au gouvernement dans ses activités.

---

*Original russe: M. MUSLUMOV (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Azerbaïdjan)*

---

Permettez-moi en premier lieu de remercier M. Ryder, Directeur général du Bureau international du Travail, pour le rapport qui nous est présenté. La présente Conférence montre combien la coopération internationale est importante pour assurer le développement social durable et la migration équitable. Elle définit de nouvelles possibilités de mise en

œuvre des stratégies en la matière. Je conviens que certains aspects de la politique migratoire vont au-delà du mandat de l'OIT, notamment les questions relatives à la sécurité et au multiculturalisme, qui sont évoquées dans le rapport.

La République d'Azerbaïdjan est un excellent exemple de la manière dont les principes de l'OIT peuvent, et doivent, être appliqués à l'échelle d'un pays, y compris en matière de migration. L'Azerbaïdjan s'est progressivement engagé sur cette voie en se fondant sur le développement démocratique et macroéconomique.

Pour assurer des possibilités de travail décent, notre pays met actuellement en place des institutions chargées de l'économie de marché, condition préalable à la création d'emplois et au renforcement de la protection sociale.

Au cours des dix dernières années, le PIB de notre pays a été multiplié par dix. Les investissements s'élèvent à 132 milliards de dollars E.-U., dont plus de 70 pour cent sont des investissements étrangers, les réserves stratégiques en devises sont plus de dix fois supérieures à la dette extérieure, 1,2 million d'emplois ont été créés, le taux de chômage est passé à 5 pour cent, et le taux de pauvreté a diminué pour s'établir à 5,3 pour cent. Dans le même temps, le revenu de la population a été multiplié par plus de six.

La migration est l'un des facteurs essentiels de l'évolution sociale dans le monde aujourd'hui. La participation de l'Azerbaïdjan au système des migrations internationales et le développement durable de l'économie ont entraîné la mobilité de la main-d'œuvre nationale tant à l'intérieur du territoire qu'en dehors de nos frontières. La relance des processus d'investissement, la stabilité macroéconomique et politique, la sécurité juridique, le développement des voies de transit et un certain nombre d'autres facteurs ont entraîné un afflux de travailleurs migrants étrangers en Azerbaïdjan.

Le succès de la mise en œuvre d'une stratégie énergétique dans le secteur pétrolier et l'utilisation efficace des ressources naturelles pour développer le secteur non pétrolier et renforcer l'intégration économique permettront de faciliter ces processus de migration.

L'Azerbaïdjan bâtit un Etat démocratique fondé sur l'état de droit et a ratifié un certain nombre d'instruments internationaux relatifs aux droits des travailleurs migrants. Actuellement, l'Azerbaïdjan dispose d'une législation relativement étendue sur le statut et les droits des travailleurs migrants. Notre pays a signé des accords bilatéraux en matière de migration avec la Fédération de Russie, l'Ukraine, la République de Moldova, la République du Bélarus et la Turquie. L'Azerbaïdjan est l'un des rares pays du monde à avoir adhéré à la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles. Au début de l'année 2014, nous avons signé avec l'Union européenne un accord de réadmission, qui permettra d'améliorer encore les capacités de régulation des processus migratoires. S'agissant du multiculturalisme évoqué dans le rapport, il convient de souligner que le Président de l'Azerbaïdjan a adopté un décret portant création du Centre international pour le multiculturalisme, en mai 2014, à Bakou. Fort du riche héritage multiculturel et des traditions de tolérance propres au pays, ce centre contribuera à promouvoir au niveau international le multiculturalisme et son importance dans la société.

Ce sont là autant d'avancées qui montrent l'attachement du pays aux droits et aux libertés des travailleurs migrants ainsi qu'à leur protection sociale sur la base des principes démocratiques.

Parallèlement, je souhaite appeler votre attention sur le rôle de plus en plus déterminant que joue la sécurité sociale dans le renforcement des droits et acquis sociaux, y compris de ceux des travailleurs migrants. A cet égard, il convient de relever que les conflits armés et la menace terroriste sont un frein au progrès social, dans certains pays, mais aussi à l'échelle mondiale. Ainsi, le problème du développement social de l'Azerbaïdjan dans ce contexte de mutation économique est aggravé par l'occupation de 20 pour cent du territoire national par l'Arménie et par la présence de plus d'un million de migrants forcés. La communauté internationale devrait intensifier ses efforts pour régler ces problèmes qui font obstacle à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIT.

Permettez-moi d'évoquer un autre point qui a une incidence directe sur les processus migratoires, celui de la libéralisation des échanges internationaux et de la division du travail, ainsi que la question de l'accès par les pays en développement aux marchés des biens et des services des pays développés dès lors qu'il s'agit d'y écouler des produits concurrentiels. Les aspects économiques de la mondialisation subordonnent les processus de migration aux flux financiers et commerciaux.

En définissant les grandes lignes des nouvelles initiatives de l'OIT pour promouvoir une migration équitable, la présente Conférence montre, une fois encore, la place privilégiée qu'occupe l'Organisation internationale du Travail au sein du système des Nations Unies. En conclusion, je voudrais souhaiter des débats fructueux à tous les participants à cette session, et je ne doute pas que les normes de l'OIT contribueront à trouver des réponses aux principaux défis mis en évidence dans le rapport du Directeur général.

---

*Original espagnol: M. GAMBERA (travailleur, Uruguay)*

---

Dans son rapport, le Directeur général souligne les changements qui se sont produits dans le monde du travail depuis la création de l'OIT en 1919 ainsi que l'incidence qu'ils ont eue sur l'Organisation et sur sa capacité à accomplir son mandat. Il nous semble opportun de rappeler certaines questions qui constituent la genèse de l'OIT même et reflètent l'esprit de ses pères fondateurs.

Premièrement, il existe un lien indissoluble entre paix et justice sociale. L'injustice dans toutes ses manifestations – salaires bas, conditions de travail indécentes, exploitation des enfants, violation de la liberté syndicale, entre autres –, est un péril pour la paix.

Deuxièmement, la législation internationale du travail ne se proposait pas simplement d'éliminer les situations injustes dans lesquelles vivaient – et vivent toujours – les travailleurs du monde entier, mais également d'éviter la concurrence déloyale entre Etats. Ainsi, il y a un lien étroit entre les normes du travail et les règles du commerce international.

Les crises d'aujourd'hui font resurgir d'anciens débats. Face au défi que représentent le chômage massif de millions d'êtres humains, la révolution technologique – qui ne semble pas vouloir se terminer –, l'évolution démographique, les inégalités et les écarts entre les riches et les pauvres, la diminu-



tion des ressources naturelles et la remise en question de l'idée du progrès infini, on voit resurgir la polémique entre les défenseurs du «règne du marché» et ceux qui, au contraire, prônent la solution de la «politique» et revendiquent le rôle des politiques sociales et du travail pour faire face aux défis majeurs auxquels le Directeur général fait référence.

C'est la raison pour laquelle nous voyons avec une extrême préoccupation resurgir ici de vieilles formules appliquées pendant longtemps en Amérique latine, qui consistent en une baisse des salaires, une dégradation des conditions de travail, un recul des droits des travailleurs, un affaiblissement de la protection sociale et une limitation du droit syndical, autant de facteurs qui en définitive aboutissent à la déréglementation et au retour d'une certaine forme de «capitalisme darwinien».

Pour leur part, l'OIT et la CSI ont récemment mis en avant les progrès accomplis en matière de relations du travail et de politiques sociales dans notre pays au cours des dix dernières années.

Aujourd'hui, pour être brefs, nous souhaitons souligner que les travailleurs domestiques et les travailleurs ruraux bénéficient de la négociation collective et des conventions correspondantes, et qu'une loi sur la responsabilité pénale des entreprises, approuvée récemment, pourra être invoquée à l'encontre des employeurs qui ne prendront pas les mesures nécessaires pour prévenir les risques professionnels.

Dans notre pays, les travailleurs, grâce à notre lutte de ces dix dernières années et après une série de négociations avec les comités de fixation des salaires, ont réussi à obtenir un relèvement du salaire réel d'un peu plus de 40 pour cent.

Mais nous ne sommes pas les seuls à avoir réussi, puisque notre pays tout entier connaît une période de croissance du PIB: entre 2003 et 2013, le volume physique de la production a augmenté de près de 73 pour cent.

La stabilité macroéconomique et l'établissement de règles claires ont permis une amélioration du climat des affaires et ont favorisé le développement de différentes activités d'entreprises. Celles-ci ont tiré parti d'une loi de promotion des investissements qui a eu d'importantes retombées sur le plan fiscal et pour les PME.

Tous les secteurs d'activité se sont développés, autant les secteurs exportateurs que ceux liés au marché intérieur, et ont tiré parti de l'augmentation du revenu des ménages. L'investissement dans le secteur privé a augmenté de 345 pour cent en dix ans. La réforme fiscale a permis de réduire les impôts sur les revenus des entreprises pour stimuler l'investissement, mais les recettes fiscales au titre de cet impôt depuis 2008 n'ont augmenté que de moitié par rapport aux bénéfices des entreprises.

Comme vous le verrez, ces mesures n'ont pas uniquement servi la cause des travailleurs.

L'Uruguay est la preuve, s'il en est, que l'on peut concilier croissance et redistribution pour améliorer les conditions de vie de la population, et que l'on peut favoriser le développement en appliquant dès le départ des politiques sociales qui permettent de répondre aux besoins de l'ensemble de la population, tout en stimulant la consommation intérieure et l'investissement public.

Nous sommes convaincus qu'il y a encore beaucoup à faire en ce qui concerne la justice sociale et la redistribution des richesses, et que ce n'est que par un mouvement de mobilisation et de lutte que nous arriverons à consolider les acquis et à appro-

fondir ces réformes au cours des cinq années à venir, sous le nouveau gouvernement qui sera élu au mois d'octobre.

Pour terminer, si vous me le permettez, puisque l'on célébrera bientôt le centième anniversaire du début de la première grande hécatombe du XX<sup>e</sup> siècle, je souhaite, au nom des travailleurs et des travailleuses uruguayens présents dans cette assemblée, rappeler ici les millions de victimes de cette guerre insensée et leur rendre hommage.

Nous allons continuer de lutter pour la démocratie, la paix et les libertés, ces valeurs si chères aux travailleurs du monde entier. Lorsque ces valeurs sont remises en question, nous sommes les plus fragilisés, les plus lésés, et nous le payons bien souvent de notre vie.

---

*Original arabe: M. LUQMAN (représentant, Organisation arabe du travail)*

---

J'ai le plaisir de féliciter le Président pour la confiance dont il a été investi à la tête de la présente session de la Conférence.

Je présente mes respects à M. Ryder, Directeur général du Bureau international du Travail, qui fait preuve d'une grande capacité à diriger l'Organisation. Nous sommes très fiers de sa participation au deuxième Forum arabe sur le développement et l'emploi qui s'est déroulé dans la ville de Ryad, à la fin du mois de février, et aux différentes rencontres organisées en marge de ce forum.

La région arabe a connu au cours des dernières années des transformations et des défis importants, notamment dans le domaine du développement, de l'emploi, du chômage et de la pauvreté. Le chômage a enregistré des taux élevés, et ce problème nécessite des solutions non traditionnelles. Il convient en effet non seulement d'associer les autres ministères concernés, les institutions de la société civile et du secteur privé et les syndicats à l'élaboration de politiques qui répondent aux besoins de marchés du travail en mutation, mais également d'organiser une coopération internationale afin de juguler le chômage qui risque de détruire toute stabilité dans le monde.

Pour cette raison, l'Organisation internationale du Travail est appelée aujourd'hui à accorder à cette question une importance particulière et à fournir les crédits nécessaires à des interventions qui répondent aux besoins et aux priorités des Etats Membres.

Le choix par le Directeur général du thème de la migration équitable comme sujet de son rapport, est approprié et répond aux appels incessants lancés pour donner à cette question toute l'attention nécessaire et pour chercher à améliorer les politiques et les pratiques en vue de l'établissement de programmes pour le développement, augmentent les possibilités de travail décent et servent les droits fondamentaux des travailleurs migrants. Depuis que la libéralisation des échanges commerciaux a été entamée, que les Accords du GATT ont été adoptés et mis en œuvre et qu'ils ont ensuite été étendus à l'échange des services, le débat reste ouvert sur la possibilité d'intégrer, complètement ou en partie, la composante travail dans cette libéralisation, vu qu'il n'y a aucune raison de séparer cet élément du reste des éléments de la production. La question de la migration et de sa réglementation n'exige pas que l'une des parties joue le rôle du gardien par rapport à l'autre partie. Tout le monde est appelé à coopérer dans le cadre de la complémentarité entre les régions, les groupes économiques et les différentes

composantes de la communauté internationale, pour réaliser davantage de rapprochement et réduire les disparités dans le domaine du développement. En effet, le maintien de telles disparités d'ordre économique et social et l'aggravation des écarts de développement entre les régions reste le moteur principal de l'expansion des migrations pour le travail, avec le cortège de dangers inhérents à la migration irrégulière. Pour cette raison, nous sommes d'accord avec ce que dit le Directeur général dans son rapport concernant la nécessité de coopérer pour la mise en place de politiques visant à créer un environnement propice à une migration équitable afin de résoudre efficacement les problèmes liés aux migrations irrégulières. Il faut répondre aux intérêts de tous, qu'il s'agisse des pays ou des migrants, en vue de réaliser un partage équitable de la prospérité et d'éviter les effets néfastes sur les pays d'origine pouvant résulter de la perte de la main-d'œuvre qualifiée suite à l'application de politiques migratoires sélectives.

L'Organisation internationale du Travail s'appuie sur sa Constitution, qui proclame qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale. L'occupation israélienne et son cortège de violations et d'agressions continues et organisées des droits des travailleurs et du peuple palestinien dans le cadre de la colonisation, ainsi que des droits des partenaires tripartites ne vont pas de pair avec la justice sociale. Le Directeur général a diagnostiqué cette année une situation douloureuse, en précisant qu'il ne trouve concrètement aucune réalisation véritable que l'on pourrait retenir. En effet, la situation humanitaire se détériore. La construction des colonies a plus que doublé. Le chômage augmente en raison de la paralysie de tous les secteurs économiques. Cette bombe à retardement, de plus en plus menaçante, doit être désamorcée et la communauté internationale, avec toutes ses institutions, doit s'opposer à ces agressions et ces pratiques qui sabotent l'opération de paix dans toute la région. Il est temps que l'OIT discute de la question de ces violations et de la souffrance des travailleurs et du peuple de Palestine dans le cadre de la présente Conférence ou d'une future session car elle relève des normes et principes internationaux qui ont été formulés et consacrés par cette noble Organisation. Il faut également fournir tout l'appui nécessaire au peuple palestinien pour qu'il puisse récupérer son droit de créer un Etat indépendant avec comme capitale Al-Qods.

---

*Original anglais: M. KONKOLEWSKI (représentant, Association internationale de la sécurité sociale)*

---

Monsieur le Vice-président de la Conférence, Mesdames et Messieurs les délégués, au nom de l'Association internationale de la sécurité sociale, l'AISS, j'ai le grand plaisir, à l'occasion de cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, de présenter à toutes les délégations les salutations de l'organisation que je représente et de ses membres – soit 340 services gouvernementaux et institutions de sécurité sociale de 157 pays.

Je tiens à commencer par féliciter le Directeur général pour son rapport. Il est extrêmement encourageant pour les travailleurs et les populations du monde entier de constater que l'OIT renforce sa présence au niveau international et son influence au niveau national. L'intérêt des thèmes inscrits cette année à l'ordre du jour de la Conférence et la qualité des rapports témoignent exemplairement de la

volonté de l'Organisation de rester fidèle à sa mission: promouvoir la justice sociale et le travail décent et améliorer le sort des plus vulnérables. L'AISS reste quant à elle pleinement déterminée à apporter son soutien à l'OIT et à collaborer avec elle à la réalisation de ces objectifs.

Comme vous le savez, l'AISS est partenaire de l'OIT depuis sa création, en 1927. Un nouvel élan vient d'être insufflé à cette collaboration de quarante-sept ans, grâce au memorandum d'accord récemment conclu et à la prise de position de l'OIT, qui a décidé de faire figurer la protection sociale au rang de ses grandes priorités. Je me félicite de ce que l'AISS, grâce à la création d'un centre pour l'excellence dans l'administration de la sécurité sociale – cet organe novateur proposera des directives aux professionnels, des formations pratiques et des services d'appui – dispose désormais de tous les moyens nécessaires pour constituer pour l'OIT un partenaire précieux. Le renforcement de la protection sociale se trouve incontestablement au cœur des deux grandes thématiques retenues pour la session de cette année de la Conférence: assurer des migrations équitables et promouvoir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Comme indiqué dans le rapport, la protection sociale doit constituer l'axe principal de tout programme visant à assurer des migrations équitables. L'impossibilité d'accéder à la sécurité sociale expose les travailleurs migrants à des risques considérables, dont celui de l'informalité. Il est hors de doute que la poursuite des initiatives visant à élargir la protection sociale au niveau national est un préalable indispensable à l'accès des travailleurs migrants aux dispositifs de protection. La nouvelle publication-phare du BIT, le rapport sur la protection sociale dans le monde 2014-15, qui s'appuie sur les données de l'AISS, montre bien que, malgré le récent élargissement de la couverture, le droit à une protection sociale pleine et entière n'est encore une réalité que pour une minorité de la population mondiale. Il importe de ce fait de redoubler d'efforts pour élargir la protection: les initiatives de l'OIT visant à mobiliser la volonté politique, et celles de l'AISS destinées à renforcer les capacités administratives nécessaires joueront les unes et les autres un rôle crucial.

Il importe par ailleurs d'adopter des mesures spécifiques pour assurer l'accès des travailleurs migrants aux dispositifs existants en matière de santé et de pensions, et pour lutter contre la discrimination. Les accords sur la sécurité sociale constituent à cet égard des outils de toute première importance, et il importe que nous collaborions étroitement pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de ces accords.

La protection sociale est également une composante importante des mesures destinées à promouvoir la transition vers la formalité. De simples mesures administratives en matière de pièces d'identité ou d'inscription dans un registre contribuent à la formalisation. Il importe toutefois de pouvoir faire preuve d'une certaine souplesse, au plan administratif, si l'on veut répondre aux besoins des divers groupes présents dans le secteur informel. A cet égard, les directives élaborées par l'AISS pour aider les administrations à cibler les groupes dont il est difficile d'assurer la protection peuvent apporter un éclairage utile pour la mise au point de mesures appropriées. Les défis à relever pour assurer des migrations équitables et promouvoir la formalité mon-

trent bien que la question de l'emploi et celle de la protection sociale sont étroitement liées. A l'évidence, la promotion du travail décent doit se faire parallèlement à celle des régimes de sécurité sociale.

L'AISS est votre alliée dans la réalisation de cet objectif: faire en sorte que l'on puisse tirer pleinement parti du potentiel énorme qu'offre la sécurité sociale lorsqu'il s'agit d'améliorer les conditions de vie et de travail des populations les plus vulnérables. Ensemble, nous pouvons œuvrer à l'avènement d'un monde où il y aura, pour chacun, davantage de paix et de justice.

---

*Original arabe: M. JERAD (représentant, Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe)*

---

J'ai le plaisir de féliciter le Président à l'occasion de son élection à la tête de la Conférence.

Permettez-moi tout d'abord de me référer aux thèmes importants abordés par le Directeur général, M. Ryder dans ses rapports cette année. Il y est indiqué qu'un grand nombre de pays ont réalisé de gros progrès en matière de travail décent, de protection sociale, d'emploi des jeunes et de travail informel et dans l'adoption d'une approche sociale pour traiter les problèmes de la migration.

Le chômage a augmenté dans notre région du Maghreb arabe, en particulier parmi les jeunes, même s'il semble baisser dans certains pays du Maghreb ou certains pays arabes, en raison de l'extension du travail informel qui occupe maintenant plus de 60 pour cent de la main-d'œuvre. Quant aux systèmes de protection sociale, conformément aux recommandations des institutions financières internationales, ils se limitent généralement à des aides accordées au cas par cas, contrairement aux dispositions des normes et des chartes internationales qui prévoient le droit à une protection complète et durable, loin des solutions qui favorisent la corruption et le clientélisme politique, confessionnel et partisan.

Nos jeunes, nos travailleurs et les peuples de nos pays se sont soulevés pour réclamer leur droit au travail, à la dignité et à la liberté, dans le cadre d'un processus révolutionnaire soutenu par les associations et les organisations internationales, dont l'OIT. Toutefois, la situation de nos pays a montré que bâtir la démocratie et réussir la transition démocratique est plus complexe et plus difficile que le renversement d'un régime oppressif. Nous avons donc besoin d'une aide pour la mise en place d'un environnement favorable à l'apparition d'une démocratie dans sa dimension politique avec ce que cela comporte de libertés publiques et individuelles, et dans sa dimension sociale couvrant la justice et l'égalité, dans un climat de dialogue fondé sur le respect des droits et libertés syndicaux et des droits de l'homme, loin de toutes formes de violence et de terrorisme qui menacent nos sociétés.

Le recul des investissements étrangers complique la situation, avec pour effet la réduction des possibi-

lités d'emploi et l'augmentation du chômage. De ce fait, la migration illégale s'est accrue, entraînant des catastrophes sans précédent et la mort d'un grand nombre de nos jeunes.

Le fait qu'un rapport du Directeur général soit consacré à la migration montre que ce sujet à dimension humaine s'est transformé en un problème mondial qui exige l'attention des gouvernements, des syndicats et de la société civile. En effet, la détérioration de la situation internationale et des relations de coopération entre les pays a donné naissance à des comportements politiques défavorables aux étrangers, et à des idées et des réactions qui incitent à la haine, encouragent le renfermement sur soi et véhiculent des notions fausses sur l'identité et l'appartenance culturelle. En conséquence, les droits fondamentaux des travailleurs migrants ont été soumis à des restrictions.

Les défis de la migration et leurs répercussions sur les communautés dans les pays d'origine, comme dans les pays d'accueil, risquent de s'aggraver compte tenu de la complexité croissante des relations internationales. D'où la nécessité d'une coordination et d'une collaboration accrues entre les syndicats des pays du Sud afin d'amener les pays européens à respecter le principe de l'égalité et de l'égalité de chances et à reconnaître pleinement les droits des migrants et des membres de leurs familles, conformément aux conventions et aux traités internationaux.

Comme l'indique le rapport du Directeur général, la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés s'est aggravée. Peut-on parler d'un milieu de travail normal lorsque le travailleur palestinien est confronté à toutes sortes d'obstacles, de blocages et de restrictions, et qu'il est privé de travail?

Peut-on parler de droits des travailleurs dans les colonies, lorsque ces derniers sont victimes d'intermédiaires, qu'ils sont soumis à de longues heures de travail et que les syndicats sont empêchés de suivre les affaires des travailleurs?

La situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, dans les fermes de Chebaa au Liban, dans le Golan syrien occupé, montre clairement le besoin d'une solution politique et d'un appui au problème juste du peuple palestinien de la part de toutes les forces éprises de paix afin de mettre un terme à l'arrogance israélienne. L'Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe affirme qu'elle s'est engagée à rassembler tous ses amis dans le monde et à mobiliser les forces sociales afin de dénoncer la politique des deux poids deux mesures suivie par les Etats-Unis et l'ingérence étrangère flagrante dans les affaires arabes, lesquelles représentent un obstacle à l'élaboration de solutions garantissant la sécurité, la paix et la stabilité dans la région.

*(La séance est levée à 13 h 20.)*

## Quatrième séance

Mercredi 4 juin 2014, 14 h 40

Présidence de M. Funes de Rioja et de M. Sakurada

### RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> LEHTO-KOMULAINEN  
(travailleuse, Finlande)*

---

Je tiens à remercier le Directeur général pour son rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. On ne peut que s'affliger, à sa lecture, du sort de ces jeunes hommes et femmes qui n'ont pas de travail et à peine plus de perspectives d'avenir. La situation toujours aussi précaire des Palestiniennes ne laisse pas non plus de nous préoccuper. Je partage les conclusions du rapport.

J'en viens maintenant à la question de la migration. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, coprésidée par celui qui était alors Président de la Finlande, avait formulé un certain nombre de remarques sur le sujet il y a dix ans de cela. Elle s'inquiétait tout particulièrement de la situation des migrantes, facilement marginalisées et poussées à travailler pour l'économie souterraine, ainsi que de la fuite des cerveaux des pays pauvres vers les pays riches.

Le Directeur général déclare à juste titre dans son rapport *Migration équitable: Un programme pour l'OIT* que les travailleurs migrants doivent pouvoir jouir des droits fondamentaux au travail, y compris des droits syndicaux. Ils doivent pouvoir prétendre, pour un travail de valeur égale, à une rémunération égale à celle des autres travailleurs, ce qui permet par ailleurs de garantir que la migration n'est pas exploitée à mauvais escient en vue d'imposer un dumping social. Je partage ce point de vue. La législation du travail et les dispositions des conventions collectives doivent être strictement appliquées à l'ensemble des travailleurs dans les pays de destination.

Quel est le rôle des partenaires sociaux, des gouvernements et de l'OIT en ce qui concerne la migration? Je commencerai par les partenaires sociaux. Premièrement, les partenaires sociaux peuvent, s'ils agissent de concert, lutter de manière constructive et positive contre la discrimination et la xénophobie. Deuxièmement, dans mon pays, il est du devoir des organisations de travailleurs et des organisations d'employeurs de veiller au respect des dispositions des conventions collectives. Il importe que des délégués syndicaux, ou autres représentants des travailleurs, soient présents sur les lieux de travail et qu'ils puissent exercer sans entrave les droits attachés à leur fonction de manière à pouvoir traiter

tous les problèmes qui viendraient à surgir. Il arrive régulièrement que des travailleurs migrants employés à titre temporaire en Finlande – la plupart du temps par l'intermédiaire d'agences – se voient refuser le bénéfice des conventions collectives applicables. On notera que plus longue est la chaîne d'approvisionnement, plus il semble que les problèmes rencontrés à cet égard sont nombreux.

Troisièmement, les partenaires sociaux devraient également faire en sorte que les travailleurs migrants aient bien connaissance de leurs droits. L'employeur est tenu de leur communiquer par écrit des informations quant au contrat d'emploi, au lieu de travail, à la législation du travail, y compris en ce qui concerne la sécurité et la santé, et aux conventions collectives applicables. De tels renseignements doivent être fournis dans toutes les langues parlées sur le lieu de travail. Les syndicats doivent être en mesure d'informer tous les travailleurs migrants au sujet de leurs droits et du fonctionnement du marché du travail. Il est pour eux essentiel de pouvoir aller à la rencontre de ces travailleurs et de mieux comprendre la situation qui est la leur. Les employeurs pourraient s'investir davantage dans l'organisation de cours de langue.

S'agissant des gouvernements, le rapport traite également et à juste titre du rôle de l'inspection du travail, laquelle est chargée, en Finlande, de veiller au respect des conventions collectives d'application générale. Il importe d'ailleurs d'accroître les ressources allouées à ces services.

Quel est le rôle de l'OIT en matière de migration? Les conventions fondamentales et autres conventions de l'OIT doivent s'appliquer de la même manière à tous les travailleurs, quelle que soit leur nationalité. Les droits des migrants à la liberté syndicale et à la négociation collective doivent être respectés et leur application supervisée par les organes de contrôle de l'OIT. La Finlande n'a pas ratifié les conventions (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975. Le mouvement syndical milite en faveur de la ratification de ces instruments. Il appuie également celle du protocole qui viendra compléter la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930.

Comme il est dit dans le rapport, il faut envisager la politique migratoire sous un angle plus large, qui pourrait embrasser, outre la migration, des questions telles que l'enseignement, l'emploi, le logement et bien d'autres encore.

En conclusion, alors que l'OIT approche de son 100<sup>e</sup> anniversaire, il importe qu'elle se dote d'un

programme en faveur de migrations équitables, fondées non seulement sur le respect des droits fondamentaux des travailleurs migrants mais aussi sur la création d'emplois qui soient réellement décents. L'égalité entre travailleurs migrants et nationaux demeure un défi majeur dans un monde de plus en plus mondialisé mais aussi de plus en plus polarisé.

*M<sup>me</sup> SENDAZIRASA (ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, Burundi)*

Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte de nous exprimer sur le rapport du Directeur général du BIT et notamment sur les progrès accomplis par le Burundi grâce à l'appui technique et financier du BIT, une année seulement après les changements intervenus à la tête de l'Organisation internationale du Travail. Nous saisissons également cette occasion pour féliciter le Président de la Conférence internationale du Travail.

Le gouvernement du Burundi et tous les partenaires sociaux remercient vivement le BIT, en la personne de son Directeur général, Guy Ryder, pour les grandes œuvres réalisées dans le monde et dont M. Ryder fait état dans son rapport soumis à la Conférence internationale du Travail.

Le gouvernement burundais a pris acte du contenu de ce rapport. Tous les grands axes constituant le travail décent ont connu simultanément une avancée significative au cours de l'année écoulée dans notre pays, grâce à la bonne et franche collaboration et coopération entre le Burundi et le BIT.

Le gouvernement du Burundi a déjà pris des mesures saluables pour faire face à la situation de précarité de sa population, majoritairement pauvre, non seulement en assurant une scolarité primaire gratuite à tous les enfants, mais aussi la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et les mères qui accouchent.

Toutefois, si le gouvernement du Burundi a fait des efforts pour les catégories plus haut citées en finançant une carte d'assistance médicale – au coût de moins de deux dollars pour la contribution à plus de 80 pour cent des soins de santé – destinée aux populations à revenu faible, la politique nationale de protection sociale adoptée en 2011 et préparée avec l'expertise du BIT nous permet aujourd'hui de repenser, sous le leadership de Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi et président de la Commission nationale de protection sociale, une stratégie de mise en place de l'assurance-maladie universelle d'ici à trois ans.

Mais, d'ores et déjà, l'arsenal est en marche car quatre organes importants – un comité national de 11 ministres, un comité technique de 20 personnes, parmi lesquelles les partenaires techniques et financiers, les partenaires sociaux, les mutualistes, les confessions religieuses et tous les acteurs en matière de protection sociale, un comité provincial de 15 membres, dirigé par le gouverneur de province, dans chacune des 17 provinces du Burundi et un comité communal de 12 membres, dirigé par l'administrateur communal, dans les 129 communes du Burundi – nous permettent de faire avancer très rapidement cette vision de l'assurance-maladie universelle car notre objectif est que, d'ici à la fin de cette année 2014, nous ayons une mutuelle de santé communautaire par commune, pour les 129 communes du Burundi.

Ce travail va bon train avec l'appui financier de la Banque africaine de développement et l'expertise du BIT, qui est notre conseiller technique sur place.

Le plus important ici est le couplage de l'économie solidaire avec cette assurance-maladie, car désormais même les indigents vont bénéficier d'un appui pour avoir une carte d'assurance-maladie qui leur évitera la stigmatisation.

Parallèlement, nous sommes en train de travailler avec des partenaires techniques très engagés, car ils y voient l'engagement national et au plus haut niveau. C'est ainsi que, par exemple, la Banque mondiale va nous appuyer dans la mise en œuvre de notre politique nationale de protection sociale, mais elle va aussi appuyer les personnes vulnérables à travers les filets de sécurité sociale. C'est donc de cette façon que nous rentrerons effectivement dans l'assurance-maladie universelle, sans marche arrière, car la politique nationale de protection sociale met en avant le couplage de l'assurance-maladie et l'économie solidaire, moyens efficaces de lutte contre la pauvreté et de consolidation du socle de protection sociale.

S'agissant de l'extension progressive de la couverture de protection sociale à toute la population, le gouvernement vient de franchir un autre pas dans cette direction en permettant l'éclosion des mutuelles de santé du secteur privé structuré, pour que tout le monde participe à la promotion de la protection sociale. Par ailleurs, pour permettre à tous les enfants d'aller à l'école et assurer une adéquation entre la formation et l'emploi, le gouvernement vient d'ouvrir l'école fondamentale pour qu'après la formation de base les jeunes puissent s'ouvrir à des formations techniques et professionnelles et trouver facilement des débouchés sur le marché du travail.

Pour rappel et information, toutes ces grandes réalisations en matière de protection sociale et de développement communautaire ont déjà valu au Président de la République de se voir décerner de nombreux prix, dont le plus récent est celui de Leader du développement communautaire africain.

En matière d'emploi, le gouvernement du Burundi et ses partenaires sociaux viennent de mettre en place une politique nationale de l'emploi cohérente et inclusive, notamment en donnant des orientations claires pour la création d'emplois, avec un accent particulier sur certaines catégories de populations vulnérables, comme les jeunes, les femmes et les handicapés.

Le BIT a collaboré avec le Burundi pour nous aider à monter un projet de création d'emplois des jeunes en milieu rural, qui a été financé par le FIDA, pour la création d'environ 20 000 emplois sur la période 2013-2017. Une jeunesse non occupée est en proie aux différentes sollicitations politiques et devient dans ce cas une arme à double tranchant.

En matière de dialogue social, les partenaires sociaux burundais ont aujourd'hui un secrétariat exécutif permanent du Comité national du dialogue social.

Voilà en quelques mots quels sont les grands projets et les grandes réalisations dans notre pays. Je ne saurais terminer mon propos sans renouveler mes remerciements au BIT et plus particulièrement à son Directeur général.

Même si le Burundi a réalisé pas mal de progrès, les chantiers qui restent sont immenses et nous avons plus encore besoin de l'appui du BIT et d'autres partenaires pour atteindre nos objectifs. Et c'est sur ces mots que je termine mon allocution: Vive le partenariat mondial, vive le BIT.

Le Myanmar est une nation en transition. Aussi avons-nous bien des défis à surmonter. L'un de ces défis est le développement du secteur privé, à travers celui des petites et moyennes entreprises, la création d'emplois et la croissance économique. Le Myanmar s'apprête également à intégrer la communauté économique de l'ASEAN, ce qui devrait être chose faite d'ici à la fin de l'année 2015. Cette intégration se traduira notamment par la libre circulation des travailleurs qualifiés, des biens et des services. A cela s'ajoute l'adhésion au Partenariat économique intégral régional, un accord de libre-échange conclu entre les membres de l'ASEAN et six autres partenaires commerciaux.

Tous ces facteurs encouragent les migrations de travailleurs. Il importe dès lors que les employeurs ne changent pas cette migration en une nécessité et que l'expatriation reste un choix délibéré. Même si l'intégration économique n'est pas encore pleinement achevée, la migration a déjà le vent en poupe au sein de l'ASEAN. A en croire de récentes données statistiques établies sur la base de recensements effectués aux Etats-Unis, les migrations internationales de travailleurs sont en progression. Les travailleurs migrants contribuent à la croissance économique de leur pays d'accueil et aux recettes en devises de leur pays d'origine et méritent à ce titre un traitement équitable au regard du droit national, où qu'ils travaillent et quel que soit leur employeur. Ce sont les citoyens du monde.

A cet égard, les employeurs du Myanmar ne peuvent que se féliciter du rapport du Directeur général sur la migration équitable. Des mesures peuvent être prises dans chaque pays pour améliorer la situation sur le marché du travail dans le but de soutenir la création d'emplois décents en dispensant une formation professionnelle aux travailleurs, dans les entreprises comme au plan national.

Cela étant, s'il incombe au gouvernement de se doter d'une législation pertinente qui s'accompagne d'une réglementation et de politiques applicables et appliquées dans les faits, les entreprises sont investies d'un rôle qui n'est pas moins important. La Fédération des chambres du commerce et de l'industrie du Myanmar a pris ce rôle très au sérieux; elle contribue, par des renseignements fiables et concrets, à l'élaboration de lois sur l'emploi et le développement des compétences et recueille et diffuse des informations sur les bonnes pratiques utilisées sur le plan international en vue de les mettre en œuvre dans le pays, dans le but de développer un concept au plan national qui soit pertinent à l'échelle du globe. Nous bénéficions en la matière de l'assistance technique de plusieurs organisations internationales, dont l'OIT en ce qui concerne les relations professionnelles et l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ) pour ce qui est de la formation professionnelle.

L'un des éléments à retenir est que la migration peut être considérée comme un investissement en capital humain. Les jeunes ont plus d'avantages à s'expatrier que les personnes plus âgées, étant donné que la migration a un coût qui doit pouvoir être amorti au cours de la vie active. Les travailleurs les plus qualifiés choisissent d'eux-mêmes de s'expatrier afin d'optimiser leur potentiel. Les travailleurs moins qualifiés vont là où la demande est forte et acquièrent une expérience dont ils pourront par la suite faire bénéficier leur pays d'origine. Il

importe donc de transformer les ressources humaines en capital humain, en permettant et favorisant le développement des compétences des travailleurs et en améliorant ainsi leur niveau de qualification et leurs conditions de vie.

C'est dans cette optique que nous entretenons une coopération étroite avec les ministères nationaux chargés des technologies et de l'emploi afin de rendre notre système d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) plus performant. Nous avons d'ailleurs créé une unité de ce type dans notre Chambre du commerce et de l'industrie, pour pouvoir effectivement assurer ce développement des compétences des travailleurs et faire ainsi en sorte que l'objectif mondial du travail décent soit atteint aux niveaux national et régional. Tout en veillant à la mise à disposition de ressources humaines qualifiées, le monde des affaires coopère avec le gouvernement pour permettre aux entreprises de croître, en mettant l'accent sur le développement des PME et en encourageant l'esprit d'entreprise et la création d'entreprises, depuis l'activité indépendante jusqu'aux entreprises des chaînes d'approvisionnement, ce qui permet de créer davantage d'emplois et de valeur ajoutée. Les investissements nationaux ont augmenté de 30 pour cent par rapport à l'année précédente, et les investissements étrangers se sont multipliés, passant de 300 millions de dollars en 2011 à 3,9 milliards de dollars en 2013, ce qui devrait bien sûr contribuer à la création d'emplois décents et permettre à nos PME, grâce à l'assistance financière et technologique, de se transformer en entreprises complémentaires. On s'efforce actuellement de privilégier l'investissement responsable sur le plan social et environnemental. Nous avons essayé d'adopter un mécanisme de suivi, qui sera d'ailleurs modifié et renforcé dans les jours qui viennent.

Notre Chambre du commerce et de l'industrie fait désormais partie du Réseau des responsabilités sociales d'entreprise (RSE) de l'ASEAN, et nous envisageons d'accueillir avant la fin de l'année un sommet du réseau local UNGC-RSE au Myanmar, qui devrait rassembler plusieurs centaines d'entreprises de notre pays. Nous pensons en effet que chaque entreprise doit s'engager à respecter au moins deux ou trois des dix principes du Pacte mondial (UNGC). Ce sera notre point de départ, et nous trouverons collectivement les moyens de respecter pleinement l'ensemble de ces principes. Ce n'est guère facile, mais nous y tenons énormément.

Nous sommes aussi persuadés qu'avec le soutien constructif de chacun d'entre nous, nous parviendrons à nous frayer un chemin harmonieux vers notre destin.

---

*Original anglais: M. ASHIEY (ministre de l'Emploi et des Relations professionnelles, Ghana)*

---

C'est pour moi un plaisir de prendre la parole dans le cadre de cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, qui a pour thème «Construire l'avenir avec le travail décent».

Je tiens à féliciter le Président du Conseil d'administration, le Directeur général et son équipe pour tout le travail accompli l'an dernier, dans le cadre de divers programmes, au service de la promotion de la justice sociale.

Les thèmes judicieusement choisis de cette année – assurer des migrations équitables, favoriser la transition de l'économie informelle vers l'économie

formelle, et éradiquer le travail forcé – présentent tous le plus haut intérêt dans le monde actuel.

Je me félicite de l'évaluation de la performance effectuée au titre de l'exécution du programme de l'OIT, car elle nous permet de disposer d'exemples concrets, de résultats mesurables, et de modèles de bonnes pratiques. Je constate notamment avec plaisir que l'Afrique n'a pas été seulement la principale bénéficiaire des fonds affectés à l'assistance technique, mais que la région dans son ensemble est celle qui a affiché le plus grand nombre de résultats – un tiers du total environ. J'invite l'OIT à continuer d'effectuer des évaluations rigoureuses de l'impact de ces programmes de coopération technique, de manière à s'assurer que le retour sur investissement est effectif.

Le taux d'exécution – l'un des plus élevés jamais réalisés puisqu'il atteint les 80 pour cent – justifie pleinement le programme de réforme mis en œuvre par le Directeur général et en prouve l'intérêt. Cette augmentation du taux d'exécution témoigne également du regain d'efforts déployés par l'OIT pour aider les Membres à concrétiser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en mettant l'accent sur la croissance inclusive, l'emploi décent et la protection sociale. Ces objectifs sont interdépendants et jouent un rôle capital dans la réalisation des OMD, comme l'a rappelé à juste titre le Secrétaire général des Nations Unies.

L'OIT étant aujourd'hui à la tête du Groupe mondial sur la migration, l'inscription à l'ordre du jour de la Conférence d'une question relative aux migrations équitables ne saurait être plus à propos. Comme indiqué dans le rapport, l'incidence des migrations n'épargne aucune nation – chaque pays étant en effet pays d'origine, pays de transit ou pays de destination. Le Ghana, en raison de sa paix et de la stabilité qui règnent dans la sous-région, a été une terre d'accueil pour nombre de pays voisins, et cette vocation est encore plus prononcée depuis que notre Président, M. Dramani Mahama, assure la présidence de la CEDEAO, dont il a pris récemment la direction.

Je souscris à cet égard pleinement à la proposition en huit points de l'OIT, qui englobe la promotion du travail décent dans les pays de départ, la mise au point, dans le cadre des dispositifs d'intégration régionale, de systèmes rationnels de migrations équitables, la promotion entre Etats Membres d'accords bilatéraux visant à régler équitablement les migrations, et qui souligne également l'importance de l'apport des travailleurs migrants, du tripartisme et des activités de renforcement des connaissances et des capacités. C'est une approche de ce type qui nous aidera à tirer le meilleur parti de l'énorme potentiel que représente la jeunesse dans le domaine du développement.

La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle reste une question importante dans mon pays. Au Ghana, le secteur informel représente 80 à 90 pour cent de l'économie nationale et contribue donc largement à la croissance économique du pays et à la création d'emplois. Nous avons donc mis au point des stratégies et des interventions spécifiques, axées notamment sur la mutualisation des ressources dans les réseaux d'entreprises et la promotion des coopératives. D'autres modalités d'assistance sont prévues, et des institutions ad hoc assureront diverses formes d'assistance, financière ou non: accès au crédit, communication d'informations sur le marché du

travail, services consultatifs et service de vulgarisation pour les entreprises, entre autres. C'est dans ce contexte que le Ghana s'attache actuellement à améliorer la qualité de ses statistiques sur le travail et à mettre au point un système d'information sur le marché du travail. Le projet devrait être achevé en décembre 2014, et nous disposerons alors d'un outil précieux pour la planification du développement et la mise en relation des offreurs et des demandeurs d'emploi.

J'ai par ailleurs le plaisir de vous informer que le Ghana a également accompli des progrès notables dans l'élimination du travail des enfants en Afrique de l'Ouest. Le Ghana, soucieux de faire connaître les pratiques exemplaires qu'il a adoptées dans ce domaine, s'est soumis à l'examen par les pairs effectué cette année entre Etats de la région, ce qui a permis d'évaluer les interventions menées dans le pays pour assurer l'élimination du travail des enfants, notamment dans les zones de culture du cacao. Nous avons également l'intention de mener la lutte contre le travail des enfants dans les secteurs du gaz et du pétrole, ainsi que dans le secteur minier.

Le gouvernement du Ghana poursuit par ailleurs des initiatives multiples dans le domaine de la protection sociale, tout en restant convaincu que c'est en créant des emplois décents, garants d'un niveau de vie satisfaisant, qu'il offrira à la population la meilleure forme de protection sociale.

Le chômage chronique reste une difficulté particulièrement épineuse pour le gouvernement, mais nous savons maintenant que l'une des principales causes de ce fléau réside dans l'inadéquation des compétences. Une conférence multisectorielle organisée pour tenter d'apporter des éléments de réponse à cette difficulté a recommandé un recentrage de notre ligne d'action sur les programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels, le problème du chômage et la promotion du travail décent. Nous prévoyons également de renforcer la collaboration entre les milieux universitaires et le monde du travail.

Pour confronter directement le problème du chômage des jeunes, notre gouvernement a mis en place un programme expressément dédié à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et à la création d'emplois et lui a affecté une enveloppe budgétaire de 3 millions de cedis ghanéens. Nous avons également créé un fonds national pour les investissements d'infrastructures afin d'accélérer la mise en place d'infrastructures physiques dans de nombreux secteurs – pétrole, gaz, ports, aéroports, réseau routier et ferroviaire, logements, écoles, hôpitaux, etc.

Le Sommet sur l'emploi prévu pour l'automne prochain permettra d'engager une réflexion critique approfondie sur le problème que constitue la montée du sous-emploi et du chômage, en particulier chez les jeunes et les femmes de notre pays, et sera l'occasion de rechercher des solutions appropriées. Cette manifestation occupe une place importante dans la stratégie de notre pays, et nous espérons que nous pourrions partager avec les autres Membres de l'Organisation les résultats de cette initiative. Nous continuerons de nous appuyer sur notre collaboration avec l'OIT pour la réalisation de nos objectifs.

Je conclurai cette intervention en invitant chaleureusement les dirigeants du BIT, et notamment M. Ryder, à participer au Sommet sur l'emploi qui sera accueilli dans notre pays en septembre prochain par le Président de la République du Ghana,

sous les auspices du ministère de l'Emploi et des Relations professionnelles.

---

*Original anglais: M. BOŠKOVIĆ (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Monténégro)*

---

L'économie informelle, en tant qu'activité en marge de l'économie officielle, existe aussi bien dans les régions développées que dans les régions sous-développées du monde, mais les premières réussissent mieux à la combattre tandis que dans les deuxièmes, cette manière de commercer est souvent le modèle dominant et l'un des seuls moyens dont dispose une grande partie de la population pour gagner sa vie. En réalité, l'économie informelle pose un problème mondial. Elle ne cesse de croître, surtout dans les pays en développement, et fait vaciller tout le système socio-économique.

En raison de la complexité du phénomène, celle de ses causes et celle de ses conséquences, il faut, pour s'y attaquer, prendre en considération les aspects sociojuridiques, sociopsychologiques, historiques et culturels, entre autres.

Et l'emploi informel, inséparable de l'économie informelle, pose un épineux problème aux décideurs économiques, surtout pour ce qui est de la politique fiscale et de la politique du marché du travail.

Tout comme il y a plusieurs définitions de l'économie souterraine et plusieurs termes pour la désigner, il y a plusieurs définitions du «travail au noir». Ce travail est souvent qualifié de travail informel, non déclaré, dissimulé, non protégé, etc.

Au Monténégro, comme dans la plupart des pays, l'emploi informel existe principalement dans les secteurs peu rémunérateurs qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre, comme le commerce, les transports, le bâtiment, l'agriculture, les services et la restauration.

Les raisons essentielles de l'emploi informel tiennent d'une part à la croyance que les avantages financiers de l'évasion fiscale et du non-paiement des charges sont plus importants que le préjudice causé par les sanctions, et d'autre part à la décredibilisation des services d'inspection. Une proportion importante des entreprises concernées se déclarent absolument certaines de ne pas être découvertes. Ce que les entreprises et les citoyens reprochent le plus aux services d'inspection, c'est la corruption, l'incohérence, le manque de discernement dans l'application des règles et la fréquence des inspections.

D'après les résultats d'un sondage réalisé auprès des employeurs par le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, les entreprises récemment créées sont celles qui sont le plus concernées par le travail au noir parce que c'est pour elles un moyen d'être plus compétitives, surtout lorsqu'elles ont du mal à s'imposer sur le marché.

Toujours d'après ces résultats, l'emploi informel dans les secteurs hors fonction publique représente entre 20,9 et 33,3 pour cent de l'emploi total.

Et selon d'autres calculs, la perte subie par le budget du Monténégro du fait de l'emploi informel est de 6,8 pour cent par an.

Il a été décidé de réaliser de nouvelles études sur l'emploi informel avec le Programme des Nations Unies pour le développement, dans le but de réduire la part de cette économie grise au Monténégro.

Dans cette lutte contre l'économie grise, tous les services d'inspection, et plus particulièrement ceux de l'inspection du travail, ont un rôle important à jouer. Le but de ces inspections est de supprimer

l'économie grise sur le marché du travail, qui se traduit par le «travail au noir». Les initiatives citoyennes, les syndicats, les ONG et les travailleurs eux-mêmes remplissent à cet égard un rôle très efficace en complément de l'inspection du travail. Ce type d'action, en général anonyme, permet de dénoncer (auprès des 15 bureaux existant à cet effet) les employeurs qui ont recours au travail informel et à d'autres pratiques illégales.

La campagne de mobilisation contre l'économie grise, organisée par le gouvernement et intitulée «Tous responsables», dans le cadre de laquelle les citoyens étaient incités à signaler les employeurs de l'économie grise a aussi contribué à la réduction de l'emploi informel.

En plus de ses activités habituelles, l'inspection du travail intensifie les contrôles pendant les saisons touristiques de l'été et de l'hiver ainsi qu'à l'occasion des fêtes nationales et religieuses. Ces contrôles sont planifiés en fonction d'une analyse des risques et sont effectués principalement chez les employeurs qui engagent beaucoup de personnel, souvent illégalement et surtout dans le bâtiment, la restauration, les services, le commerce, les transports et l'agriculture.

C'est grâce à l'inspection du travail qu'il a été possible d'augmenter le nombre de personnes légalement employées, c'est-à-dire de réduire le chômage.

Il s'est ensuivi une augmentation des recettes budgétaires provenant des cotisations sociales obligatoires et aussi de l'encaissement d'amendes.

Je tiens à souligner ici que le Monténégro reste déterminé à améliorer son système juridique, politique et économique pour se conformer aux normes internationales les plus élevées et aux meilleures pratiques.

---

*Original anglais: M. MOHAMED (ministre du Travail, des Relations professionnelles et de l'Emploi, Maurice)*

---

Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous féliciter à l'occasion de votre élection. J'aimerais aussi féliciter le Directeur général du BIT pour ses rapports, et remercier le Bureau pour les questions qui ont été inscrites à l'ordre du jour.

*(L'orateur poursuit en français.)*

Il y a sans aucun doute connexité et continuité dans les idées entre chaque rapport soumis à la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail et aussi les sujets à l'ordre du jour.

Premièrement, faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Deuxièmement, renforcer les mesures de prévention, protection et indemnisation des victimes du travail forcé et surtout l'élimination du travail forcé. Troisièmement, objectif stratégique de l'emploi. Enfin, la question de la migration équitable et, en annexe du rapport du Directeur général, la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Ce qui lie tous ces sujets et ces rapports à l'ordre du jour de la Conférence, c'est sans aucun doute le travail décent.

Avant d'aborder le thème qui m'a vraiment interpellé, la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, j'aimerais me référer à un rapport spécifique.

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

Il s'agit d'un rapport soumis à la session de 1994 de la Conférence internationale du Travail, intitulé *Rapport spécial du Directeur général sur le réexa-*



men de la Déclaration concernant l'action contre l'apartheid en Afrique du Sud. Je me réfère au chapitre 1, paragraphe 3: Un comité spécial ONU/OIT du travail forcé a relevé en 1953 que les politiques d'apartheid avaient indirectement pour effet de pousser «le gros de (la) population (indigène) vers les travaux agricoles et manuels et de procurer ainsi, en permanence, une main-d'œuvre abondante et peu coûteuse, ce qui équivaut au travail forcé». Par ailleurs je lis plus loin «De l'avis du comité, c'est donc un système indirect de travail forcé qui semble exister dans l'Union sud-africaine et jouer un rôle d'une certaine importance pour l'économie du pays.» C'était un pays où il n'y avait pas de liberté de mouvement, où les gens n'avaient pas de permis de circulation et, sans ce permis, ils ne pouvaient même pas travailler.

Sans aucun doute, il y a un parallèle que je dresse ici, et c'est la raison pour laquelle j'ai félicité le Directeur général pour cette annexe concernant la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Il en ressort que, une fois de plus, la situation est loin d'être réglée. Ce rapport montre des images très claires de violence, de confrontations, d'absence de liberté, de politiques d'Etat qui ont indubitablement restructuré la main-d'œuvre et éradiqué l'industrie. N'oublions pas qu'il faut un permis pour travailler. Cette situation accroît la dépendance des travailleurs du territoire palestinien occupé, des territoires arabes occupés, par rapport à Israël. Il faut un permis pour travailler, et ce permis peut être retiré unilatéralement. C'est une situation choquante, et je suis humblement d'avis, qu'il y a clairement un parallèle que l'on peut dresser entre la situation de 1994, telle que décrite par la commission d'experts, en Afrique du Sud, et la situation clairement décrite ici par le Directeur général, dans les territoires arabes occupés.

Le Directeur général a entièrement raison de dire que le travail forcé évolue; il a évolué par rapport à ce qu'il était en 1930, lors de l'élaboration de la convention n° 21. Le travail forcé en 1957 n'a pas de point commun avec ce qu'il est aujourd'hui. C'est pourquoi je suis convaincu que l'approche flexible de l'interprétation de ce qui constitue le travail forcé est très importante, ce qui m'amène à la situation des populations de l'archipel des Chagos qui ont été déplacées de force vers d'autres pays comme Maurice. Ces populations sont dans une sorte de prison, où elles ne peuvent pas travailler. La prison est peut être différente, mais elles ne peuvent plus se livrer à leurs activités antérieures. On leur a imposé une situation qu'elles n'ont pas choisie.

Cette situation leur a été imposée. C'est la raison pour laquelle, j'invite l'OIT à se pencher sur les situations du type de celle de l'archipel de Chagos pour prendre des mesures semblables à celles qui ont été prises à l'époque de l'apartheid. Nous devons travailler ensemble pour éradiquer le travail forcé, mais nous devons également mettre de côté nos intérêts personnels et nos egos.

---

*Original japonais: M. KOGA (travailleur, Japon)*

---

C'est un plaisir et un honneur pour moi que de prendre la parole devant la Conférence au nom des travailleurs japonais.

Comme l'a indiqué le Directeur général dans son rapport soumis à la présente session de la Conférence *Exécution du programme de l'OIT 2012-13*, nous avons pu observer au cours de la décennie

écoulée un progrès continu en matière de ratification des conventions fondamentales de l'OIT dans la région Asie-Pacifique. En même temps, on ne saurait fermer les yeux sur le fait que notre région a progressé beaucoup moins vite que les autres. Il importe plus que jamais que nous nous engagions avec force à ratifier la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Malheureusement, le Japon n'a pas encore ratifié toutes les conventions fondamentales, au nombre de huit; il lui reste à ratifier en particulier la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, et la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958. Peu de progrès ont été enregistrés en la matière; il est donc plus que jamais impératif que les parties prenantes déploient tous les efforts nécessaires pour sortir de cette période de stagnation.

J'aimerais maintenant aborder la question de la reconstruction après les dommages causés par les catastrophes naturelles. Trois années se sont écoulées depuis le grand séisme de l'est du Japon qui a obligé plus de 260 000 personnes à quitter leurs communautés; nombre de ces personnes connaissent encore de graves difficultés. Partout dans le monde, on peut voir que de nombreuses catastrophes naturelles de grande ampleur ont eu de graves effets sur les biens et la vie des gens, voire sur leur mode de vie.

Il faut donc se demander comment l'OIT peut jouer un rôle efficace pour aider au redressement après de telles catastrophes. Les questions de sécurité sociale, y compris l'assurance-chômage, qui peuvent aider les survivants à revenir à leur vie d'avant sont bien sûr très importantes. Mais c'est surtout la création d'emplois qui est nécessaire dans les zones touchées. Grâce à l'emploi, les gens peuvent retrouver espoir, énergie et dignité par le travail, et c'est cela sans doute qui conduit à une réelle reconstruction. A cet égard, l'OIT dispose d'une expérience et d'une compétence tout à fait remarquables. Nous sommes particulièrement sensibles à la contribution du bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique à notre région, laquelle, malheureusement, est touchée par de multiples catastrophes naturelles. La JTUC-RENGO mobilisera tous les efforts par le biais du mouvement syndical international, et appellera le gouvernement du Japon à tout mettre en œuvre pour une reconstruction rapide dans toutes les zones affectées.

Dans l'un des rapports qu'il a soumis à la présente Conférence, le Directeur général aborde une question qui peut donner lieu à des controverses: la migration équitable. Le respect des droits des travailleurs migrants ne doit surtout pas être perdu de vue. Nous sommes préoccupés par le débat actuel, qui se concentre sur les mesures permettant de résoudre les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs et pays de destination et de renforcer la compétitivité internationale, sans tenir compte des politiques efficaces du marché du travail ni de la protection des groupes vulnérables. Au Japon aussi le débat est engagé sur l'accueil d'un nombre accru de travailleurs étrangers, y compris les travailleurs migrants. Malheureusement, le Japon n'a ratifié aucune des normes internationales du travail concernant les migrations. Nous regrettons de devoir dire ici que les débats en cours dans notre pays ne reflètent ni l'esprit ni la lettre des normes internationales perti-

nentes et qu'ils ont tendance à être faussés. La JTUC-RENGO prie le gouvernement d'organiser un débat approfondi à tous les niveaux de la société civile en incluant les partenaires sociaux afin de trouver un consensus sur ce problème à multiples facettes.

En outre, nous sommes extrêmement préoccupés de voir à quel point l'esprit du tripartisme est aujourd'hui sapé au Japon. La présente session de la Conférence internationale du Travail vient à point nommé pour que tous les mandants puissent réaffirmer l'importance, la valeur et le rôle du tripartisme. Le monde du travail est devenu de plus en plus complexe et le rythme du changement s'est profondément accéléré.

Enfin, en tant que travailleurs japonais, nous nous engageons fermement en faveur d'un renforcement des activités de l'OIT et attendons avec grand intérêt les initiatives que prendra le Directeur général pour faire face aux défis qui nous attendent.

*(M. Sakurada prend place au fauteuil présidentiel.)*

---

M. CAMARA (*ministre de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle, de l'Emploi et du Travail, Guinée*)

---

Permettez-moi de vous présenter les salutations chaleureuses de la République de Guinée et de son Président, Alpha Condé, et de vous féliciter pour votre élection.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail traduisent la volonté continue des mandants tripartites de l'OIT d'œuvrer en permanence pour le bien-être des populations dans leurs pays respectifs, et ce en dépit des nombreuses vicissitudes qui caractérisent l'économie mondiale en général et celle des pays en développement en particulier.

Mon pays salue la détermination de notre Organisation à travers les efforts inlassables de Guy Ryder, Directeur général du BIT, et l'appui du Conseil d'administration, allant dans le sens de l'identification des approches de solution et de la création de synergies d'action en vue d'entreprendre des actions concrètes.

L'éradication du travail forcé exige des réponses multisectorielles ainsi qu'une coopération étroite entre les partenaires sociaux et de nombreux acteurs de la société civile, avec un rôle central joué par les institutions du marché du travail.

En dépit de la large portée de la convention n° 29 et les mesures prises par les Etats, la question du travail forcé reste tributaire de lacunes dans la mise en œuvre des mesures de prévention, de protection et d'indemnisation des victimes.

C'est pourquoi mon gouvernement estime que, pour combler ces lacunes, le cadre juridique et les politiques nationales doivent définir clairement une approche intégrée qui cible toutes les formes de travail forcé et identifie toutes les mesures nécessaires pour les éliminer. Il en sera de même dans la définition des modalités d'une coordination efficace entre les différents intervenants.

S'agissant de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, cette question occupe une place très importante et stratégique pour le monde du travail dans un monde et dans un pays comme le nôtre où plus de 60 pour cent des emplois sont générés par le secteur informel.

Conscient de la montée du phénomène du chômage et de la pauvreté affectant une part importante de la population, mon gouvernement souhaite que l'approche de l'OIT, en matière de formalisation de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, soit adaptée à nos Etats.

En ce qui concerne la question récurrente de l'objectif stratégique de l'emploi, il est un enjeu économique et social considérable et aucun pays, aucune société ne gagne à s'en désintéresser.

Pour prendre pleinement en compte ce paramètre économique et social, une politique de l'emploi est le cadre le plus approprié et le plus efficace.

Prenons également en compte la montée du phénomène de pauvreté affectant une part importante de la population. Le gouvernement a décidé de s'engager vers une nouvelle vision de la planification de notre économie, tout en fixant des objectifs à des horizons plus rapprochés en mettant en place des stratégies plus adéquates.

Les objectifs à atteindre pour que la Guinée rejoigne le plus rapidement possible le cercle dit «des pays émergents» sont au nombre de cinq.

Ils se résument par l'amélioration de la gouvernance et les réformes institutionnelles; la lutte contre la pauvreté; le développement des infrastructures économiques et des équipements sociocollectifs; le développement, l'expansion économique et la promotion des secteurs porteurs de croissance; la restructuration des forces de défense et le renforcement de la sécurité des citoyens.

Ces plans de développement symbolisent la volonté de mon gouvernement d'organiser de façon consciente nos activités pour le progrès économique et social de notre pays.

Voilà exposées dans les grandes lignes les démarches envisagées par la Guinée pour favoriser l'amélioration des conditions de vie de sa population au regard des défis qui nous attendent. C'est à ce titre que la Guinée sollicite l'assistance du BIT pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable politique du travail, ainsi que pour la relecture de notre document de politique nationale de promotion de l'emploi.

Par ailleurs, ma délégation approuve la vision et les perspectives exprimées dans le rapport du Directeur général et, à ce propos, mon gouvernement a toujours considéré que la sécurité sociale est un droit fondamental de l'homme et fait siennes les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme sur le sujet. C'est pourquoi, l'élaboration et la mise en place d'une politique nationale de protection sociale élargie à toute la population s'imposent comme une action prioritaire d'urgence pour mon pays. Ainsi, un avant-projet de politique nationale de protection sociale a été validé et adopté récemment par l'ensemble des acteurs concernés.

S'agissant de la protection sociale des personnels civils de l'Etat, en dépit de l'existence de dispositions statutaires prévues par la loi, des efforts louables sont consentis çà et là, et force est de reconnaître aujourd'hui que ces procédures, prévues pour la protection sociale des agents de la fonction publique, sont défaillantes et inefficaces.

A la faveur des dernières négociations tripartites avec les partenaires sociaux, la Guinée vient de se doter de nouveaux établissements publics à caractère administratif concernant la protection sociale. Il s'agit de la Caisse nationale de prévoyance sociale

des agents de l'Etat (CNPSAE) et de l'Institut national d'assurance-maladie obligatoire (INAMO).

Permettez-moi de saluer encore une fois le Directeur général pour le rôle déterminant du BIT dans la consolidation de la paix sociale en Guinée, grâce aux appuis multiformes qu'il ne cesse d'apporter à notre gouvernement et à nos partenaires sociaux.

Je ne saurais terminer sans exprimer notre solidarité agissante à la cause palestinienne et saluer par la même occasion le Directeur général et le Président du Conseil d'administration pour leur leadership, combien méritoire, à la tête du BIT et l'appui diligent à notre pays dans la réalisation de ces nombreuses activités sectorielles.

---

*Original arabe: M. MAJDALANI (ministre du Travail, Palestine)*

---

Je suis le ministre du Travail de l'Etat de Palestine.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> STRANO (gouvernement, Etats-Unis)*

---

Permettez-moi de soulever une question d'ordre. Ce n'est pas une objection. Les Etats-Unis souhaitent dire que l'OIT ne reconnaît pas la Palestine comme étant un Etat.

---

*Original arabe: M. MAJDALANI (ministre du Travail, Palestine)*

---

Les Nations Unies ont reconnu la Palestine en tant qu'Etat et, si les Etats-Unis n'ont pas reconnu l'Etat de Palestine, c'est le problème des Etats-Unis.

Je vous remercie. Donc, permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les salutations de notre frère M. Mahmoud Abbas, le Président de l'Etat de Palestine. Je voudrais vous transmettre les salutations du Premier ministre, M. Hamdallah. Je vous transmets aussi leur souhait de voir cette Conférence réaliser ses objectifs et promouvoir la coopération internationale dans les domaines du travail et de l'emploi et autres questions liées. Nous apprécions beaucoup le choix par le Directeur général des thèmes traités cette année par la Conférence, à savoir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et renforcer la lutte contre le travail forcé. Ce sont des problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement, y compris le nôtre, la Palestine.

A cette occasion, nous voudrions soutenir les mesures prises par le Directeur général dans le cadre de ses efforts visant à réorganiser et à réformer l'Organisation et qui sont exposées dans son rapport *Exécution du programme de l'OIT 2012-13*. Nous sommes tous d'accord sur le fait que la paix et la paix sociale sont deux éléments que toutes les sociétés ambitieuses veulent réaliser pour parvenir au progrès, à la prospérité et au bien-être. Notre société palestinienne, qui ploie sous le joug de l'occupation, aspire probablement plus que les autres à atteindre ces objectifs. Cependant, il manque encore à notre pays la Palestine, l'une des conditions importantes pour que soit réalisé le développement global et durable et que soient instaurées la paix sociale et la paix représentée par l'indépendance politique.

Je voudrais vous signaler à cet égard que le peuple palestinien vit dans des conditions très difficiles; en effet, la poursuite des mesures délibérément imposées par l'occupation et la colonisation ainsi que le blocus de la bande de Gaza ont pour effets d'aggraver la pauvreté et le chômage et privent le peuple palestinien de sécurité et de tranquillité. L'usurpation des terres palestiniennes continue aux fins de leur colonisation et de leur judaïsation – en particulier la ville de Jérusalem –, de même

que la destruction délibérée des propriétés et des diverses installations des citoyens, dans le but de paralyser et d'affaiblir l'économie palestinienne, de la maintenir sous la dépendance de l'économie israélienne pour qu'Israël puisse exécuter sa politique d'agression et d'appropriation des biens palestiniens et faire obstacle à notre projet national, qui est de nous libérer de l'occupation et d'instaurer notre Etat indépendant avec pour capitale Al-Qods.

Lorsqu'il a présenté son rapport sur *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, le Directeur général du BIT a exprimé sa préoccupation dans les termes suivants: «Sans la levée des multiples restrictions imposées à l'activité économique qui découlent de l'occupation, aucune amélioration durable de la situation des travailleurs et entrepreneurs palestiniens n'est possible.»

Il est donc nécessaire et important que la communauté internationale exprime sa solidarité avec le peuple palestinien confronté à l'occupation israélienne et condamne la politique de colonisation, la construction du mur de séparation raciste, la tentative d'isoler Jérusalem du reste des territoires palestiniens et le blocus de Gaza. Ces politiques bouleversent la vie du peuple palestinien et portent atteinte à ses lieux sacrés historiques et religieux.

On lit aussi dans le rapport que: «La reprise et l'intensification du processus de colonisation représentent un danger manifeste sur le plan tant politique que psychologique pour la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Au cours de l'année écoulée, la construction de colonies a plus que doublé et le gouvernement a annoncé de nouveaux projets d'expansion. Une fois achevés, ils isoleront Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie, brisant ainsi la continuité territoriale nécessaire à un Etat palestinien viable.»

Le rapport fait aussi état d'«une hausse de la violence de la part des colons» et indique qu'il «est à craindre que l'occupation et le processus de colonisation n'aboutissent à une dangereuse culture de l'impunité». Pour ce qui est de la bande de Gaza, le rapport souligne que «la situation économique et sociale s'est détériorée» et que «l'insécurité alimentaire touche près de 60 pour cent de la population, et 80 pour cent des habitants de Gaza dépendent de l'aide humanitaire».

La politique israélienne de colonisation a amené l'économie palestinienne au bord de l'effondrement, notamment au cours des dernières années et ont eu des effets néfastes sur la situation des travailleurs palestiniens. Elle porte gravement atteinte à la notion de travail décent et provoque une aggravation du chômage, dont le taux a atteint 25,5 pour cent au cours du premier trimestre de 2014. Elle a aussi pour effet de propager la pauvreté, qui a atteint un niveau jamais égalé, puisque plus de 60 pour cent du peuple palestinien – y compris les nouveaux diplômés et les jeunes – vivent en deçà du seuil de pauvreté.

Le peuple palestinien compte sur votre soutien.

---

*Original anglais: M. LOKUGE (ministre du Travail et des Relations professionnelles, Sri Lanka)*

---

Le travail sera l'un des principaux déterminants des migrations mondiales dans les années à venir, et c'est la raison pour laquelle je tiens à féliciter le Directeur général et à le remercier de nous avoir présenté un rapport détaillé et édifiant, qui propose huit initiatives en vue d'assurer des migrations équitables. Sri Lanka est pleinement conscient du fait

que le tripartisme, la cohérence et les normes joueront un rôle capital dans la réalisation de cet objectif.

Je tiens également à remercier le BIT pour son étude d'ensemble ainsi que pour son rapport sur les mécanismes de fixation des salaires minima. Nous disposons à Sri Lanka d'un mécanisme de ce type – les conseils des salaires – pour les salariés du secteur privé. Soucieux de simplifier la procédure de fixation des salaires et de mettre en œuvre une politique commune applicable à l'ensemble des salariés, le gouvernement de Sri Lanka a récemment mis en place une Commission nationale des salaires, dont je suis convaincu qu'elle pourra tirer parti, pour ses premiers travaux, des informations contenues dans le rapport que je viens d'évoquer.

L'emploi est un facteur clé du développement socio-économique. Alors que nous sortons de la crise, il est important que les questions ayant trait à l'emploi soient examinées et traitées avec le plus grand soin. Je me félicite que le Conseil d'administration du BIT ait choisi de faire de l'emploi le thème de la discussion récurrente engagée au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Cette Déclaration invite les Etats Membres de l'OIT à mettre en œuvre des politiques axées sur ces objectifs stratégiques que sont l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les principes et droits fondamentaux au travail. Après avoir mené des débats approfondis avec tous les acteurs concernés, notamment les représentants syndicaux et patronaux, le gouvernement, sous l'égide du Président de Sri Lanka, a donc élaboré une politique nationale globale en matière de ressources humaines et d'emploi, et mis au point un plan de mise en œuvre. En ma qualité de ministre du Travail et au nom du gouvernement de Sri Lanka, je tiens à remercier le BIT pour le soutien si précieux qu'il nous a offert dans le cadre de ses programmes de coopération technique.

L'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail comporte également cette année une question normative relative à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. La part de l'économie informelle est importante dans la plupart des pays en développement; à Sri Lanka, elle représente plus de 60 pour cent de la main-d'œuvre. Le déficit de travail décent affecte durement les travailleurs de ce secteur, et c'est la raison pour laquelle il est impératif de prendre des mesures pour assurer le respect de leurs droits.

J'estime que l'activité normative ne permettra pas, à elle seule, d'assurer la formalisation de l'économie formelle, le véritable enjeu étant la structure économique, ainsi que le niveau de développement. D'où la nécessité de créer un environnement propice pour assurer cette transition. Plusieurs lignes d'action sont à privilégier à cet égard: fourniture d'une assistance financière, mise en place d'infrastructures, communication d'informations sur le marché du travail, mise à jour des connaissances et renforcement des compétences dans le domaine commercial, aide à la création de coopératives (afin de pouvoir tirer parti des économies d'échelle), etc.

Sri Lanka a accueilli le mois dernier la Conférence mondiale de la jeunesse à Colombo. La question de l'emploi des jeunes a été au cœur des débats, et diverses activités vont prochainement être engagées dans le prolongement de cette manifestation. Le BIT a apporté son soutien à cette Conférence, et

je sollicite son appui pour les initiatives que nous mettrons en œuvre dans notre pays dans le domaine de l'emploi des jeunes.

Je tiens enfin à signaler que je mesure tout l'intérêt du processus de réforme engagé par le Directeur général, qui ne saurait manquer d'être bénéfique pour les mandants de l'Organisation.

---

*Original arabe: M. AL-RUBAIEE (ministre du Travail et des Affaires sociales, Iraq)*

---

Au nom du gouvernement et du peuple de la République d'Iraq, je vous adresse mes sincères salutations et vous souhaite le plein succès. Cette Organisation assume des responsabilités aussi importantes que sensibles afin de préserver le secteur du travail et de l'emploi des crises et des défis auxquels il fait face et éviter à notre monde moderne les méfaits de la mondialisation et ses conséquences déplorables.

Le fait que le Directeur général choisisse la migration équitable comme sujet principal de notre Conférence reflète la nécessité impérieuse d'affronter un phénomène qui inquiète la communauté internationale quant à la situation et l'avenir de la main-d'œuvre migrante en quête de revenu et de sécurité. La situation est encore plus complexe quand la migration est illégale.

Nous référant au rapport du Directeur général, nous appelons de nos vœux une stratégie de travail qui protège les migrants et proposons d'examiner les questions suivantes: donner effet aux législations et politiques nationales qui réduisent l'immigration irrégulière, voire abusive, et approfondir l'examen de la traite de migrants ou leur exploitation dans des conditions contraires à la dignité humaine; assurer le principe d'égalité de traitement entre les travailleurs nationaux et les travailleurs immigrants réguliers et garantir un environnement de travail sûr, une sécurité sociale et la sécurité et santé au travail; encourager la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux concernant l'emploi et la gestion de la main-d'œuvre, conformément aux normes internationales du travail et à l'Agenda du travail décent; étendre l'inspection du travail aux lieux où se concentrent les travailleurs migrants pour détecter les violations et infractions afin d'assurer le respect des principes et droits fondamentaux et de réaliser le travail décent.

La coopération internationale égalitaire et inconconditionnelle en matière de modernisation technologique et la réforme des structures productives favorisent la croissance de la productivité et la mise en place d'un marché du travail doté des nouvelles compétences et des professions dominantes dans les politiques et programmes d'emploi.

Le gouvernement de l'Iraq exhorte la Conférence à prêter attention aux observations du groupe arabe concernant le rapport du Directeur général *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés* et la souffrance des travailleurs palestiniens à l'étranger. Du haut de cette tribune, nous saluons les Palestiniens pour la réconciliation nationale et la formation d'un gouvernement d'union.

En ce qui concerne les efforts déployés sur le plan international pour remédier à l'extension de l'économie informelle, nous sommes pour l'élaboration d'une recommandation visant à faciliter la transition vers l'économie formelle, en application des principes et droits fondamentaux au travail.

Il ne fait aucun doute que le point 4 de l'ordre du jour traite d'un impératif humanitaire: abolir toutes

formes d'esclavage moderne et de traite des êtres humains. Il faut mettre l'accent sur l'abolition totale et immédiate du travail forcé et assurer le suivi efficace des cadres politiques et institutionnels mis en place par certains Etats pour justifier et pratiquer cette violation criante des droits de l'homme. Il est à signaler que le travail forcé est illégal en Iraq, conformément à l'article 37(3) de notre Constitution.

Le secteur du travail a connu, en Iraq, une évolution rapide sur les plans législatif, réglementaire et technique, malgré la situation qui sévit dans le pays; depuis 2003, le terrorisme et le vandalisme sévissent en effet dans beaucoup de secteurs. Nos projets de législation nationale du travail sont en totale cohérence avec les normes de l'Organisation internationale du Travail. Selon les experts internationaux, ils représentent une grande avancée pour les travailleurs, en particulier le nouveau Code du travail et le Code des pensions et de la sécurité sociale, en cours de promulgation. Nous confirmons que le gouvernement iraquien a ratifié le nouveau projet de Code du travail en 2013.

Malgré les défis auxquels il est confronté, l'Iraq poursuit sa transition et des initiatives de qualité dans plusieurs domaines – formation professionnelle, entrepreneuriat, protection sociale, applications du plan d'emploi national, établissement de structures juridiques et réglementaires pour les organisations d'employeurs et de travailleurs – dans le respect des principes de la liberté syndicale, du pluralisme et du dialogue social.

Nous avons promulgué cette année une loi sur la protection sociale, en vertu de laquelle une commission nationale de haut niveau a été créée. Cette commission fournit des prestations et des services visant à réduire la pauvreté et offre de nombreux avantages en matière réglementaire, financière et sociale. Les transferts monétaires conditionnels (éducation, santé), garantis par la loi, contribueront massivement au développement du capital humain.

En conclusion, nous affirmons que notre pays a besoin d'assistance technique pour mettre à profit l'expérience de l'Organisation, qu'il s'agisse des enquêtes sur les marchés du travail, du développement des services d'administration du travail, de l'inspection et de la sécurité au travail, ou de l'analyse actuarielle des fonds de la sécurité sociale pour les travailleurs.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> SIOKA (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Namibie)*

---

La Namibie tient à féliciter le Bureau dans son ensemble ainsi que le Président pour son élection à la présidence de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail et vous assure de son plein soutien.

Ma délégation accueille avec satisfaction le rapport du Directeur général qui traite de questions de première importance – droit du travail, socles de protection sociale, travailleurs domestiques, salaire minimum. Nous souhaitons remercier le Directeur général car les questions soulevées dans ce rapport continuent de constituer des priorités pour le gouvernement de la Namibie.

Comme nous l'avons dit l'an dernier, la Commission des travailleurs domestiques a conclu ses travaux, et ses recommandations ont été soumises à mon ministère et font l'objet de toute notre attention.

Cette année, le Conseil consultatif tripartite du travail a bénéficié d'une assistance technique dans

le cadre d'un atelier consacré à la convention (n° 188) sur le travail dans le secteur de la pêche, 2007. Ce conseil a donné son accord de principe pour la ratification de ladite convention et demandé qu'une analyse des lacunes existantes soit menée.

Cette analyse devrait être achevée d'ici à la fin du mois d'août, après quoi la Namibie sera en mesure de se prononcer quant à une éventuelle ratification.

Vous vous souvenez peut-être que, l'an dernier, nous avons informé cette honorable assemblée que le processus de ratification de la convention n° 122 était en cours dans notre pays, mais que certaines questions de politique générale devaient d'abord être résolues. A ce sujet, ma délégation souhaite informer les participants à cette Conférence que le Président de la République de Namibie a lancé, en octobre dernier, une politique nationale de l'emploi. C'est le signe que la Namibie est sur la bonne voie pour envisager la ratification de la convention n° 122.

La Namibie est heureuse de constater que les questions inscrites à l'ordre du jour de cette session de la Conférence internationale du Travail comprennent la convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928. A l'heure actuelle, le salaire minimum en Namibie est réglementé par des accords collectifs dans trois secteurs, à savoir la construction, l'agriculture et la sécurité. Nous tirerons parti des débats concernant ce point de l'ordre du jour. Je voudrais également ajouter que l'article 95 de la Constitution de la Namibie dispose que les travailleurs doivent recevoir un salaire vital qui leur assure un niveau de vie décent.

La Namibie est signataire de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, depuis l'an 2000. Nous sommes persuadés que, d'ici à la fin de la Conférence, des mesures complémentaires seront adoptées afin de combler les lacunes de mise en œuvre.

Le gouvernement de la République de Namibie, conjointement avec l'OIT, s'est lancé dans une étude des dépenses de protection sociale, qui a été achevée récemment. Cette étude a permis de conclure que l'assurance-chômage était le seul élément qui manquait à la Namibie pour remplir toutes les conditions figurant dans la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952. En outre, le gouvernement travaille activement à la mise en place d'une caisse nationale de retraite et d'une caisse nationale d'assurance-maladie.

Pour finir, il faut noter que la question de l'économie informelle et de ses travailleurs est extrêmement délicate, puisque les moyens de subsistance de nombreuses personnes dépendent des emplois informels. Les perspectives d'emploi dans ce pan de l'économie sont certainement moins prometteuses que celles offertes par l'économie formelle; cependant, les emplois informels permettent à de nombreuses familles de subsister grâce au faible revenu qu'elles en tirent. L'économie informelle est régie par des forces tant internes qu'externes, qui en ont fait l'économie la plus dynamique de nombreux pays.

Alors que la Conférence internationale du Travail prône la transition vers l'économie formelle comme la solution la plus souhaitable, l'attitude et l'approche qu'adopteront les Etats Membres pour parvenir à cet objectif seront fondamentales afin que cette transition soit couronnée de succès.

Au nom de la délégation sénégalaise je voudrais présenter mes chaleureuses félicitations au Président et aux membres du bureau de la Conférence pour leur élection. La Conférence constitue un moment fort pour apprécier à sa juste valeur l'action de l'OIT qui s'est affirmée au fil des ans comme un instrument de régulation et de promotion de la justice sociale dans le contexte actuel de mondialisation avancée. C'est donc le lieu de féliciter M. Ryder et son équipe pour les efforts soutenus dans l'accomplissement de cette exaltante mission.

Ma délégation se félicite du thème choisi pour cette session qui est d'une pertinence avérée au vu de l'actualité, tout comme le sont les autres questions techniques inscrites à l'ordre du jour. Le rapport du Directeur général *Exécution du programme de l'OIT 2012-13* fournit des informations importantes sur la performance globale, le contenu et la valeur des résultats obtenus, cette démarche étant magnifiée car elle démontre une fois encore que l'OIT s'évertue à répondre aux exigences de son époque et à apporter au monde les réponses idoines face aux défis qui nous interpellent tous.

L'OIT, qui a survécu à la Société des Nations, a largement contribué à l'avènement d'un monde meilleur en restant fidèle aux missions qui lui sont assignées par ses mandants. En effet, dans son rôle d'avant-garde et de veille, notre Organisation s'évertue à donner corps à l'éloquente déclaration de l'ancien Directeur général, David Morse: «L'OIT doit promouvoir le développement social par des moyens pacifiques, identifier l'émergence des besoins, des problèmes et des menaces à la paix sociale et stimuler l'action qui doit résoudre ces problèmes.» C'est dans cette perspective que des thématiques jusque-là occultées ou pas assez connues comme le travail maritime, les travailleurs domestiques, les emplois verts, les travailleurs migrants etc., autant de questions préoccupantes aujourd'hui ont été bien appréhendées par l'OIT qui, si judicieusement, a su en imprégner la conscience universelle. Saluant cette contribution inestimable au sort de l'humanité, nous encourageons l'OIT à poursuivre ses efforts, d'autant que le contexte actuel d'inégalités économiques croissantes est vecteur de déséquilibres sociaux effrayants, périlleux pour la paix et la sécurité mondiale.

Construire l'avenir avec le travail décent est un thème qui évoque une problématique majeure, tant pour les gouvernements que pour les acteurs du monde du travail et la population en général. Aujourd'hui, les conditions de travail sont négativement affectées par la tension démographique et les répercussions de la crise mondiale sur l'emploi et le sous-emploi, qui pèsent sur l'équilibre des régimes de sécurité sociale des différents pans de l'économie.

Sous un autre rapport, les marchés du travail des secteurs formels et urbains de l'économie subissent la pression exercée par la migration et l'abandon des zones rurales. C'est la raison pour laquelle, nous ne pouvons qu'approuver l'approche intégrée que le Conseil d'administration a retenue pour aborder la question de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et celle du travail forcé, ainsi que l'objectif stratégique de l'emploi. C'est par cette démarche holistique que nous pourrons

trouver des solutions au chômage, au sous-emploi, favoriser la pérennité des systèmes de sécurité sociale, parvenir à la couverture des risques sociaux des travailleurs de l'économie informelle, répondre aux problèmes spécifiques des personnes âgées, notamment par la prise en charge de leurs soins.

Aussi, me plaît-il de rappeler que le Sénégal, sous la vision du chef de l'Etat, Macky Sall, a résolument choisi la voie de l'émergence économique combinée au progrès social. Cette démarche s'est résolument concrétisée par l'adoption d'un nouveau plan de développement, le «Plan Sénégal Emergent» qui se décline autour des axes stratégiques suivants: transformation structurelle de l'économie et croissance, valorisation du capital humain, renforcement de la protection sociale et du développement durable et promotion de la bonne gouvernance et de la transparence. Au demeurant, c'est dans cette même optique que les partenaires sociaux du Sénégal ont élaboré une feuille de route et signé un pacte de stabilité sociale et d'émergence économique à l'issue de la première conférence sociale tenue en avril 2014.

Tout en réitérant notre adhésion à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et au Pacte mondial pour l'emploi, nous restons optimistes et résolus à œuvrer pour la réalisation du travail décent.

---

Original coréen: M. SHIN (travailleur, République de Corée)

Au nom des travailleurs de la République de Corée, j'aimerais tout d'abord adresser mes condoléances aux proches de Jin Ki-seung et Yeom Hoseuk, qui ont perdu la vie en manifestant contre les licenciements injustes et la répression des travailleurs.

J'adresse également mes condoléances aux proches de celles et ceux qui ont perdu la vie du fait de la cupidité de certaines entreprises et de l'irresponsabilité du gouvernement. Comme vous le savez, le naufrage du Sewol a fait près de 300 morts; 16 personnes sont toujours portées disparues. A présent, les familles des défunts pressent le gouvernement de lancer une enquête poussée afin que les responsables rendent compte de leurs actes et d'adopter une loi spéciale afin de garantir la sécurité dans le pays. Le gouvernement fuyant ses responsabilités, les familles des défunts ont fait appel à la solidarité et au soutien de la Confédération coréenne des syndicats (KCTU).

Les travailleurs de la République de Corée ont répondu à cet appel et ont fait front commun avec les familles endeuillées, car ils savent parfaitement que la libéralisation et la sous-traitance de la gestion de la sécurité, qui ont été encouragées sous prétexte de favoriser l'activité économique, menacent non seulement la sécurité professionnelle des travailleurs mais aussi la vie de tous les citoyens. Lorsque les travailleurs ont battu le pavé pour faire entendre leurs préoccupations, la réaction du gouvernement a été d'ordonner l'arrestation du secrétaire général de la KCTU. C'est pourquoi on dit, en République de Corée, que la catastrophe du Sewol n'est en rien différente de la tragédie minière de Soma en Turquie.

Cette catastrophe a été suivie de beaucoup d'autres accidents, qui ont alourdi le bilan des victimes jour après jour. En moyenne, près de 2 400 travailleurs ont perdu la vie dans des accidents du travail. Je souhaiterais attirer votre attention sur le fait que, ces deux derniers mois, huit tra-

vailleurs sont décédés au sein de l'entreprise Hyundai Heavy Industries, qui est réputée posséder le plus grand chantier naval du monde, et que tous étaient des sous-traitants. C'est la raison pour laquelle les travailleurs de la République de Corée ont prévu d'engager, à la fin du mois de juin, une lutte sans répit afin d'édifier une société qui placera la sécurité et le respect de la vie humaine avant le profit. Nous vous invitons à garder cette lutte à l'esprit et à manifester votre solidarité à cet égard.

Comme l'a indiqué le Directeur général dans ses remarques liminaires, la migration se trouve au premier rang des préoccupations des décideurs. C'est pour moi un grand plaisir de prendre part à ce débat, qui tombe à point nommé.

Le système de permis de travail (*Employment permit system – EPS*) a été mis en place en République de Corée il y a dix ans. Aujourd'hui, sur les 550 000 migrants recensés, quelque 250 000, originaires de 15 pays d'Asie, bénéficient de ce système, qui leur permet de vivre et de travailler dans le pays. Le gouvernement met en avant ce système, qu'il qualifie d'excellent. Toutefois, les travailleurs migrants font état d'innombrables problèmes. Dans la mesure où ce système accorde aux employeurs le droit d'embaucher des travailleurs migrants, ce sont eux qui ont tous les pouvoirs. En outre, ce système rend possible la circulation des migrants à court terme, mais ne leur permet pas de changer librement d'employeur. Les travailleurs migrants sont autorisés à titre exceptionnel à changer de lieu de travail, mais, dans la pratique, cela est presque impossible. Le système ne cesse de se dégrader. Les travailleurs étaient déjà privés du droit de choisir eux-mêmes leur emploi lorsque le ministère du Travail a décidé de ne plus leur fournir de liste d'employeurs disposés à embaucher des travailleurs migrants. Cette année, le gouvernement a révisé la loi connexe de sorte que les migrants ne puissent toucher des indemnités de licenciement pendant leur séjour en Corée. Les travailleurs migrants à la poursuite du «rêve coréen» se retrouvent dans une situation de travail forcé. Le taux d'accidents du travail, y compris d'accidents mortels, est beaucoup plus élevé chez les travailleurs migrants. Ces derniers pâtissent des bas salaires qui leur sont versés, de l'accumulation des heures de travail, de discriminations raciales et de violations des droits de l'homme, mais ne peuvent opposer aucune résistance. En outre, le Syndicat des travailleurs migrants (MTU), qu'eux-mêmes ont créé dans le but de protéger leurs droits et que les autorités refusent de reconnaître depuis sept ans, est dans l'attente d'une décision de la Cour suprême, sans qu'il soit tenu compte des recommandations formulées par l'OIT à cet égard.

J'appuie donc les huit points proposés par le Directeur général pour une migration juste. Je souhaite souligner que les droits fondamentaux des travailleurs migrants devraient être au premier rang des priorités des politiques élaborées dans ce domaine.

Enfin, je tiens à mettre l'accent sur le rôle crucial que jouent les syndicats dans toutes les tâches que nous devons accomplir et dans l'édification d'une société qui place la population, la sécurité et le respect de la vie humaine avant le profit. Aussi, je considère que la liberté syndicale est un principe fondamental de cette Organisation. A cet égard, il conviendrait de prêter une attention particulière au gouvernement de la République de Corée, qui continue de ne pas appliquer ce principe.

---

*Original anglais: M. GIBSON (ministre du Travail et de l'Assurance nationale, Bahamas)*

---

Monsieur le Directeur général, je peux vous dire, sans crainte d'être contredit que, depuis votre nomination en octobre 2012, vous vous êtes rendu tout à fait disponible pour tous les mandants. Les ministres des Etats de la région des Caraïbes sont particulièrement heureux que vous ayez trouvé le temps, malgré votre programme extrêmement chargé, de venir nous rendre visite afin de discuter des défis qui nous concernent en particulier. Dans notre région, nous comptons sur un renforcement de cette relation avec votre administration et espérons que nous pourrions travailler ensemble pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Dans son résumé analytique, le Directeur général a évoqué la période biennale 2012-13 comme ayant été marquée par un processus de réforme et de consolidation. Cela se traduit par les structures et le cadre de politique stratégique qui ont été mis en place sous sa houlette. Les Bahamas ont été l'un des premiers pays de notre région à mettre en place un programme par pays de promotion du travail décent. Une fois encore, nous voudrions remercier l'équipe dévouée du bureau sous-régional de Port of Spain pour son aide très précieuse.

Au cours des douze derniers mois, le gouvernement des Bahamas a mis en œuvre un certain nombre de stratégies et d'initiatives législatives qui sont conformes aux normes et aux bonnes pratiques de l'OIT dont le Directeur général fait état dans son rapport.

Tout d'abord, je suis heureux d'annoncer que le règlement sur la santé et la sécurité au travail, qui découle de la loi de 2002 sur la santé et la sécurité au travail, est en passe d'être adopté par notre gouvernement et devrait être approuvé par le Parlement dans les trente prochains jours. Ce règlement garantira officiellement à tous les travailleurs des Bahamas le droit de travailler dans un environnement sain et sûr.

En second lieu, notre gouvernement a proposé un texte visant à renforcer le rôle des inspecteurs de la santé et de la sécurité, et à leur donner les outils nécessaires pour pouvoir faire mieux respecter les règles.

Dans le cadre de ses efforts pour réduire le niveau de chômage aux Bahamas, notre gouvernement a mis en route plusieurs grands projets d'investissements étrangers qui devraient se concrétiser très prochainement. Parmi ceux-ci, le plus important projet jamais réalisé aux Caraïbes débutera en décembre 2014 et devrait permettre d'employer quelque 5 000 travailleurs. De plus, notre gouvernement espère que, au cours des dix-huit mois qui viennent, des investissements majeurs sur les îles de Bimini, de San Salvador, d'Eleuthera et de New Providence permettront de créer 5 000 emplois supplémentaires.

Outre ces investissements directs étrangers, nous nous sommes engagés à investir 100 millions de dollars E.-U. dans un institut des Bahamas pour les sciences marines et agronomiques. Cet institut aidera à promouvoir la sécurité alimentaire aux Bahamas grâce à la création d'une ferme commerciale à visée pédagogique qui devrait débiter ses activités en août 2014. L'institut sera situé à Andros, l'île la plus vaste de notre archipel, et fournira des services d'enseignement, de formation, de développement professionnel et de recherche ainsi que de vulgarisa-

tion dans le domaine des sciences marines et agro-nomiques pour garantir des niveaux d'emploi plus élevés.

Notre gouvernement a récemment modifié la loi sur l'assurance nationale, en vertu de laquelle la base de calcul des cotisations des travailleurs des secteurs de l'hôtellerie et du tourisme tient désormais compte non seulement du salaire mais aussi des primes et des pourboires, ce qui relève le plafond de cotisation et donc le niveau des prestations auxquelles ces travailleurs ont droit.

La structure de l'OIT est fondée sur la relation tripartite entre gouvernements, employeurs et travailleurs. Dans l'esprit de cette structure, le gouvernement des Bahamas a établi un conseil tripartite au niveau national. La loi d'application sera adoptée une fois qu'elle aura été examinée en troisième lecture par le parlement. Entre-temps, à la demande des partenaires sociaux, des exemplaires du projet de loi ont été soumis au bureau sous-régional de Port of Spain. Des observations ont été reçues de l'OIT et, dès que les pourparlers en cours seront achevés, ce projet de loi sera adopté par le Parlement.

Enfin, je tiens à m'associer à l'ensemble des Etats membres de la Communauté des Caraïbes qui sont favorables à la poursuite du travail effectué par le bureau sous-régional pour les Caraïbes et au maintien de ce bureau dans la structure actuelle.

---

*Original anglais: M. NICOLESCU (employeur, Roumanie)*

---

Au nom de la délégation des employeurs de Roumanie, j'aimerais féliciter le Directeur général du BIT, Guy Ryder, et son équipe pour toute l'activité menée l'an dernier, une activité riche et fructueuse.

En 2013, l'économie de la Roumanie a connu une évolution positive avec une augmentation de 3,5 pour cent du PNB – l'une des plus élevées dans l'Union européenne –, et un taux de chômage de 7,1 pour cent, taux non négligeable mais néanmoins l'un des plus faibles d'Europe.

En dépit de cette évolution, les 450 000 petites et moyennes entreprises (PME) du pays représentent encore 99 pour cent des entreprises de Roumanie et sont confrontées à des enjeux et difficultés d'ordre divers – bancaire, fiscal, commercial, ressources humaines.

La nouvelle loi concernant les PME, adoptée en avril 2014 avec la contribution majeure de la Confédération roumaine des PME et qui applique en Roumanie beaucoup d'éléments de l'initiative européenne relative aux PME, le Small Business Act, offre une meilleure base pour le développement du secteur des PME. Il est impératif que les dispositions de cette loi, à commencer par la création de fonds spéciaux en faveur de microprêts pour des produits et technologies innovants, la microfinance ou des produits écologiques, entrent en vigueur dans les prochains mois.

Nous souhaiterions souligner un certain nombre de points relatifs aux grandes questions à l'ordre du jour de cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'objectif stratégique de l'emploi, nous estimons qu'il est nécessaire d'accorder davantage d'attention à l'augmentation du nombre de PME dans certains pays et de veiller à améliorer leur fonctionnalité et leur performance. Toutes les analyses montrent que, dans presque tous les pays, les PME sont les seules entreprises qui ont créé des emplois ces cinq der-

nières années. Pour améliorer la qualité des nouveaux emplois et les multiplier, il est nécessaire de prévoir des incitations – aide de l'Etat, amplification des activités de recherche-développement, création d'emplois, etc. – en tenant compte de la taille et des structures spécifiques des PME.

Deuxièmement, pour l'élaboration de la recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, transition qui comporte de nombreuses difficultés à tous les niveaux, il conviendrait d'adopter une approche pragmatique axée sur la motivation de tous les acteurs concernés. Une approche volontaire et notamment des mesures dans l'intérêt de tous, par exemple eu égard au respect des obligations fiscales, pourraient favoriser la formulation d'une recommandation réaliste et efficace, susceptible de générer des retombées positives – sociales, économiques et en matière d'éducation, dans tous les pays.

Troisièmement, l'OIT, l'Organisation tripartite mondiale qui réunit le plus d'acteurs, devrait jouer un rôle beaucoup plus actif. A ce jour, l'OIT réagissait fréquemment au gré des événements écoulés, cherchant à apporter des réponses à des problèmes du passé, en particulier les problèmes caractérisés par une certaine continuité linéaire.

La transition vers une économie et une société fondées sur la connaissance, bien différentes de l'économie et de la société qui prédominent pour l'heure, exige une vision, des approches, des actions et des comportements nouveaux. Et pour l'OIT, l'une des premières étapes dans cette direction sera d'entamer l'élaboration pour la prochaine période d'une étude pluridisciplinaire mettant l'accent sur les changements nécessaires concernant les approches et les actions à envisager dans le cadre de la transition vers l'économie et la société de la connaissance. Cette étude devrait fournir les informations dont l'OIT a besoin pour rehausser son efficacité et son prestige et pouvoir anticiper, prévenir et résoudre, dans une perspective tripartite, les problèmes complexes que rencontrent les gouvernements, les organisations d'employeurs et les syndicats. Une telle approche, qui n'est certes pas facile à mettre en œuvre, est importante pour l'avenir de l'OIT et pour l'impact du dialogue tripartite aux niveaux national et international.

L'Alliance des confédérations des employeurs de Roumanie est prête à s'associer de façon active et concrète à ce projet prestigieux.

---

*Original anglais: M. CHISAMBO (employeur, Zambie)*

---

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Directeur général ainsi que son équipe de s'être lancés sur la bonne voie; je pense en particulier à la mise en œuvre du programme et budget 2014-15, qui met l'accent sur les domaines de première importance. Les indicateurs de performance sur les mesures prises montrent que des ressources humaines et financières ont été utilisées pour répondre aux attentes de l'Organisation et de ses mandants. J'encourage le Bureau à maintenir le cap dans ses travaux actuels et futurs.

Il est également réjouissant de constater que chaque année le Bureau a mené des recherches sur les tendances mondiales de l'emploi. Il en ressort que le chômage s'étend dans la plupart des régions du monde, avec un accroissement de quelque 5 millions du nombre de chômeurs, qui est passé de 197 millions en 2012 à 203 millions.



Le Directeur général indique dans son rapport que l'Afrique connaît une croissance économique positive; cette croissance reste toutefois lente pour ce qui est de la création d'emplois productifs et du travail décent, tant pour les hommes que pour les femmes. Cette situation est particulièrement préoccupante pour le BIT, mais aussi pour les gouvernements et pour les organisations d'employeurs et de travailleurs.

Voilà pourquoi les débats menés ici sur des politiques de l'emploi pour une reprise et un développement durables dans le cadre de la discussion récurrente au titre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, ainsi que sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle sont particulièrement opportuns.

Les conclusions des deux commissions de la Conférence nous donneront inmanquablement des orientations sur les initiatives à prendre pour la création d'emplois au niveau national.

Ces travaux devraient être complétés par une assistance du Bureau aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs, dans le cadre de son programme de renforcement des capacités; des initiatives tripartites pourraient viser à formuler et à mettre en œuvre des stratégies nationales de création d'emplois pouvant inclure des programmes de développement des compétences en vue d'augmenter la productivité et de stimuler la création d'emplois à l'intention des différents groupes de la population.

Les initiatives telles que la stratégie et le plan d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes, que la Zambie et d'autres pays africains ont élaborés devraient être soutenues par le Bureau pour garantir leur mise en œuvre efficace.

Ces initiatives devraient être appuyées par des systèmes efficaces de gestion de l'information donnant les indications utiles aux Etats Membres et à leurs partenaires sociaux sur les progrès réalisés en matière de création d'emplois et de dynamiques de la main-d'œuvre.

Ma délégation souhaite remercier le Bureau pour l'assistance technique que mon pays a reçue, ainsi que pour les nombreux projets qui ont été lancés à Lusaka dans le bureau de pays de l'OIT pour la Zambie, le Malawi et le Mozambique; la plupart de ces projets visent à promouvoir l'emploi décent et productif.

Ces projets constituent une contribution majeure à la mise en œuvre de notre deuxième Programme national de promotion du travail décent pour la période 2013-2016, qui a été lancé par le Directeur général, Guy Ryder, lorsqu'il s'est rendu en Zambie, l'année dernière.

La question de la protection sociale demeure un défi pour la plupart des pays. C'est ce qui a permis d'aboutir à l'adoption de la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012; cet instrument devrait inciter les gouvernements à instituer ce type de protection sociale qui doit progressivement garantir un niveau élevé de sécurité sociale au plus grand nombre. Il est encourageant de noter que dans 30 Etats Membres, le BIT a fourni aux mandants des services consultatifs sur la conception, l'administration, la gestion et la gouvernance des régimes de sécurité sociale et qu'il a par ailleurs favorisé le dialogue sur les stratégies nationales d'élargissement de la protection sociale; le Bureau devrait toutefois consacrer plus de temps et

de ressources à favoriser un dialogue national significatif sur la protection sociale et à renforcer les capacités des partenaires sociaux tripartites pour leur permettre de concevoir, de mettre en œuvre et de suivre et évaluer les politiques et programmes nationaux en faveur des socles de protection sociale.

---

*Original arabe: M. SHAHER SAED (travailleur, Palestine)*

---

Je m'adresse à vous au nom des travailleurs de Palestine et vous remercie pour tous les efforts déployés au niveau international par les partenaires tripartites dans le cadre de l'action de l'OIT.

Je voudrais remercier également le Directeur général du BIT et les membres de la mission qui s'est rendue dans les territoires arabes palestiniens occupés et qui a pris connaissance de plusieurs aspects importants de la vie de notre peuple palestinien sous l'occupation israélienne. Je les remercie de leur professionnalisme, qui transparaît dans plusieurs parties du rapport du Directeur général, décrivant la réalité néfaste de l'occupation. Il ressort de ce rapport que la poursuite de l'occupation israélienne est la cause de la destruction de la vie de l'homme palestinien. La mission examine les causes de la situation des travailleurs palestiniens et traite de la destruction de l'économie palestinienne par l'occupation, qui pille les ressources de notre peuple. Elle souligne que la poursuite de l'occupation est néfaste pour notre peuple. Elle compare la situation de nos travailleurs à Gaza à une véritable poudrière.

En effet, les fermetures, les barrages, la suppression de la liberté de mouvement et le contrôle de tous les aspects de la vie, au vu et au su de tous les pays du monde, sont la preuve que l'occupation poursuit la politique de destruction du peuple palestinien, et qu'elle est la cause principale de la hausse continue du chômage. D'où l'aggravation de la pauvreté parmi les travailleurs, et la confirmation que la politique d'occupation israélienne vise à appauvrir notre peuple.

La bande de Gaza et la Cisjordanie sont devenues de ce fait un entrepôt de chômeurs à la recherche de nouvelles sources de revenus. Je ne comprends pas l'étonnement du monde devant la propagation de la violence et les manifestations de rue des jeunes, alors que Gaza est soumis à un blocus depuis neuf ans empêchant les travailleurs d'aller travailler hors de leurs frontières. L'armée d'occupation israélienne contrôle les passages entre Gaza et Israël. Il en est de même en Cisjordanie, quoique de manière moins lourde et moins sauvage, les points de passage vers Israël étant ouverts ou fermés aux travailleurs selon le bon vouloir des soldats chargés de les garder. Ces derniers n'hésitent pas à humilier les travailleurs qui attendent plus de cinq heures, avant que ceux d'entre eux qui détiennent des permis de sécurité soient autorisés à se diriger vers leurs lieux de travail.

Pour toutes ces raisons, nous réclamons, du haut de cette tribune, une mission qui sera chargée d'enquêter sur les pratiques israéliennes aux points de passage afin que le monde entier puisse prendre connaissance de la répression et des humiliations subies.

Les colonies ont mis au point des programmes de travail humiliants pour les travailleurs palestiniens, en créant des situations dans lesquelles l'homme asservit son prochain. Près de 35 000 travailleurs palestiniens sont occupés dans ces colonies et sont soumis aux formes les plus barbares d'humiliation

de la part des employeurs israéliens. Pour ces raisons, je demande l'aide de l'Organisation internationale du Travail afin qu'il soit mis un terme à ce phénomène et en particulier à celui des intermédiaires qui exploitent les travailleurs dans les colonies. Je déclare encore une fois que nos travailleurs sont soumis aux formes les plus hideuses d'humiliation de la part des employeurs israéliens.

Il faut améliorer la situation des travailleurs en Palestine également et moderniser la législation du travail. Des violations graves sont commises à l'encontre des travailleurs et la législation du travail n'est pas respectée.

La Confédération des syndicats de travailleurs de Palestine tente de résoudre tous les problèmes que rencontrent les travailleurs. Nous avons pour objectif, en collaboration avec les partenaires tripartites et l'OIT, d'améliorer la situation des travailleurs en général. Nous travaillons avec les autres partenaires tripartites à réaliser la sécurité sociale qui devra couvrir tous les travailleurs de Palestine. Notre but est d'appliquer la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012.

Les pratiques de l'occupant israélien à l'encontre des travailleurs en Palestine font partie intégrante d'un programme bien précis. Au nom des travailleurs de Palestine, nous vous demandons de mettre fin à cette occupation de notre terre et de notre patrie afin que soit instauré un Etat palestinien indépendant ayant pour capitale Al-Qods, qu'il soit mis fin à la colonisation et que soit démoli le mur de séparation raciste qui éloigne les travailleurs de leurs familles et les travailleurs les uns des autres. Nous demandons qu'une enquête soit menée sur les crimes commis contre nos travailleurs. C'est ainsi qu'il y a une semaine, des travailleurs ont été brûlés sur leur lieu de travail à l'intérieur de la ligne verte.

Nous demandons qu'une mission de haut niveau de l'OIT se rende en Palestine afin d'enquêter sur ces crimes commis contre nos travailleurs.

Pour conclure, nous affirmons à nouveau que c'est l'occupation israélienne qui est la cause de l'humiliation subie par la classe ouvrière palestinienne. Pour cela, il faut mettre un terme à l'occupation de notre terre et de notre peuple.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> LYNCH (travailleuse, Irlande)*

---

Comme l'avait dit en 1963 le Président John F. Kennedy dans son discours au Parlement irlandais, en citant la poétesse gaélique Ethna Carbery: «Ils partent, ils partent, ils partent, personne ne peut les retenir.» A l'époque comme aujourd'hui, je ne doute pas que rares soient les familles irlandaises qui n'ont pas été touchées par l'émigration, alors que beaucoup de nos jeunes quittent le pays pour trouver de meilleures possibilités d'emploi.

Les récentes élections européennes ont montré toute l'importance de la question de la migration équitable, et pas seulement pour appeler par Skype parents et grands-parents, mais aussi pour les travailleurs et leurs syndicats qui, depuis un moment déjà, expriment leurs préoccupations sur la façon dont les règlements de l'Union européenne sont utilisés pour créer un nivellement par le bas, tiré par une concurrence fondée sur la dégradation des salaires et des conditions d'emploi des migrants, détachés ou frontaliers, de l'Union européenne.

Le travail décent est au cœur de la migration équitable, et la migration équitable est au cœur de la lutte contre la xénophobie et le racisme. La migration équitable, c'est œuvrer sur un pied d'égalité

pour que, au minimum, dans le pays hôte, sur le lieu de travail, les droits en matière d'emploi et les conventions collectives s'appliquent à tous les travailleurs, indépendamment de leur situation au regard de l'immigration.

En Irlande, comme ailleurs en Europe, la récession a eu un impact négatif considérable sur les travailleurs migrants. Les inconvénients et la discrimination d'avant la récession – considérables pour les groupes migrants – ont persisté, ce qui a eu des répercussions particulièrement néfastes sur certaines communautés. Je reconnais qu'il est très difficile de mesurer l'étendue de la discrimination, mais on peut difficilement soutenir que celle-ci n'est pas en cause dans le fait que, en Irlande, les travailleurs noirs africains ont plus de quatre fois plus de chances d'être au chômage que leurs collègues irlandais blancs.

Par ailleurs, certaines tendances à l'exploitation se dégagent. Celles-ci sont souvent exacerbées par les politiques et les pratiques des gouvernements, notamment un système de chômage qui octroie à l'employeur un pouvoir de contrôle disproportionné sur le permis de travail des salariés.

D'autres problèmes se posent lorsque le travailleur cherche à obtenir réparation de l'exploitation qu'il a subie.

Pour toute personne, quelle que soit sa nationalité, porter plainte contre son employeur, ancien ou actuel, est une épreuve redoutable, mais pour les travailleurs migrants isolés, en particulier les travailleurs sans papiers, la tâche est particulièrement ardue. Ils sont confrontés à des manœuvres d'intimidation en tous genres, y compris des menaces d'expulsion et des menaces à l'encontre de leur famille.

Même lorsqu'un travailleur a le courage d'intenter un procès, qu'il le gagne et qu'il obtient réparation, l'employeur malveillant a un autre tour dans son sac: il cesse toute activité au nom de l'entreprise, ce qui empêche totalement le salarié de faire valoir ses droits. Ce problème risque de s'aggraver considérablement si les propositions concernant l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée sont adoptées, sans garantie que la responsabilité des dirigeants pourra être engagée.

Le travail n'est pas une marchandise et, pour beaucoup de travailleurs, le salaire hebdomadaire est la seule chose qui leur évite de se retrouver à la rue et leur permet de nourrir leur famille. Je pense que les décideurs, qui se basent uniquement sur le droit des sociétés, oublient cela ou l'ignorent trop facilement. Par exemple, en Irlande, les travailleurs migrants en sont actuellement à leur treizième jour de grève avec occupation de leur lieu de travail, la Paris Bakery, après avoir été abandonnés à leur sort. Mener cette action est la seule façon pour eux d'obtenir les 100 000 euros de rémunération rétroactive qui leur sont dus.

Le Congrès irlandais des syndicats encourage le Directeur général à se pencher aussi sur cette question et à examiner le type de mesures nécessaires pour faire en sorte que les travailleurs migrants ne soient pas exploités et que les règles en matière d'emploi soient respectées.

Il est donc important de déterminer les mesures qui peuvent être prises pour promouvoir le travail décent dans les accords commerciaux internationaux.

A cet égard, le Congrès irlandais des syndicats encourage le Directeur général à promouvoir

l'inclusion dans ces accords d'une clause de progrès social offrant une protection contre les conséquences économiques, sociales et pour le travail potentiellement négatives desdits accords.

Enfin, je voudrais informer le Directeur général d'une avancée décisive en ce qui concerne le droit à la négociation collective en Irlande. Le gouvernement a récemment accepté le principe d'une législation qui prévoit une protection efficace contre le licenciement ou les mesures de rétorsion préjudiciables prises par les employeurs à l'encontre des travailleurs, en particulier ceux qui cherchent à négocier collectivement par l'intermédiaire des syndicats.

---

M. ADA (*ministre de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale, Niger*)

---

Avant toute chose, permettez-moi de joindre ma voix à celles qui m'ont précédé pour vous présenter, au nom de la délégation du Niger et au mien propre, toutes nos vives félicitations pour votre élection à la présidence de cette assemblée mondiale du travail.

Aussi, au regard de la clairvoyance avec laquelle vous conduisez nos travaux, je ne doute point que les nobles objectifs fixés à cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence, dont le thème central est «Construire l'avenir avec le travail décent», seront pleinement atteints.

Je voudrais également saisir l'occasion pour remercier le Directeur général du Bureau international du Travail, M. Ryder, pour le deuxième rapport qu'il soumet, en cette qualité, à la Conférence.

Pour mieux apprécier ce rapport, il me plaît de rappeler la vision que vous avez exprimée dans votre précédent rapport, celle consistant à relever les multiples défis auxquels faisaient face les travailleurs, les entreprises et les gouvernements, de par le monde, et pour laquelle vous avez eu non seulement le soutien du Conseil d'administration, mais aussi celui de la Conférence.

C'est donc avec plaisir que je note, à travers ce document, les résultats probants enregistrés dans l'exécution du programme de l'OIT au cours de la période biennale 2012-13, particulièrement dans la région africaine.

Je note également que, si les résultats résumés dans le rapport en examen ont été atteints, c'est aussi grâce à la coopération dynamique que vous avez voulu voir se déployer à une échelle plus large, et ce dans un contexte mondial encore marqué par les séquelles de la crise de 2008, malgré une lente reprise de l'économie et de l'emploi.

En effet, au-delà du renforcement de la coopération avec les mandants qu'il faut par ailleurs saluer, vous vous êtes inscrit, dès votre prise de fonctions, en faveur de la cohérence des programmes concernant l'emploi et la protection sociale au sein du système des Nations Unies. A cet égard, le rôle proactif joué par le BIT dans le cadre du Forum national sur la protection sociale au Niger en est une parfaite illustration.

En outre, il y a lieu de se féliciter du processus en cours sur la réforme des organes de gouvernance de l'OIT, processus auquel mon pays, le Niger, a pris une part active à travers le groupe de l'Afrique au Conseil d'administration et qui s'est traduit par des gains d'efficacité significatifs.

Les principales questions soumises à discussion à cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence constituent en effet de véritables défis, aussi bien pour l'OIT que pour le monde entier. Elles portent, entre autres, sur

l'emploi, les salaires minima, la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, le travail forcé, la migration équitable de la main-d'œuvre, le travail des enfants et la promotion du travail décent.

De ce qui précède, il incombe désormais aux mandants tripartites de répondre à l'appel du Directeur général, visant à placer l'emploi au cœur des programmes et politiques, à prendre des mesures renforcées pour mettre fin au travail forcé et à s'attaquer aux abus et traitements inacceptables auxquels sont trop souvent confrontés les travailleurs migrants.

Pour sa part, le Niger adhère parfaitement à ce message et renouvelle par ma voix, son ferme soutien à l'OIT dans ses efforts en vue de relever ces grands défis.

Je voudrais à présent partager avec vous quelques actions entreprises par mon pays, qui témoignent des progrès réalisés dans le cadre de l'Agenda du travail décent.

En effet, le Plan de développement économique et social du Niger, cadre de référence des politiques et stratégies pour la période 2012-2015, prend en compte, entre autres, l'Initiative 3N – «Les Nigériens nourrissent les Nigériens» – et le programme par pays de promotion du travail décent.

Ainsi, la lutte résolue que mène le gouvernement du Niger contre le chômage en général, et le chômage des jeunes en particulier, a permis, en trois ans, la création de 470 226 emplois – dont 20 241 sont allés à de jeunes diplômés intégrés dans la fonction publique de l'Etat – dépassant ainsi largement l'objectif des hautes autorités, qui était de créer 50 000 emplois par an durant le quinquennat du Président de la République Mahamadou Issoufou.

Dans le domaine du travail et de la protection sociale, nous soulignerons le lancement des élections professionnelles – dont le processus est très avancé –, la création de l'Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle, la revalorisation des salaires minima catégoriels, l'élaboration d'un document cadre de politique nationale de sécurité et santé au travail, l'élaboration d'un plan national d'action de lutte contre le travail des enfants, l'élaboration d'une nouvelle liste des maladies professionnelles, le lancement du processus de mise en œuvre d'un socle de protection sociale, le lancement du processus de mise en place d'une assurance maladie universelle et d'une stratégie de développement des activités à haute intensité de main-d'œuvre avec l'appui du BIT, et j'en passe.

Toutes ces mesures visent à améliorer les conditions de vie des travailleurs et contribuent significativement à l'apaisement du climat social nécessaire au bon déroulement des activités économiques et sociales.

Je voudrais, pour terminer, exhorter l'OIT à poursuivre résolument sa coopération avec les organisations internationales et les autres institutions du système des Nations Unies en vue d'une meilleure cohérence des politiques et réaffirmer le souhait de mon pays de voir se développer une coopération toujours plus active avec le BIT, notamment pour la mise en œuvre effective de son programme par pays de promotion du travail décent.

---

*Original anglais: M. JONES (travailleur, Nouvelle-Zélande)*

---

Mon pays, la Nouvelle-Zélande – et c'est pour moi un motif de fierté – a été un membre fondateur

de l'OIT en 1919 et a toujours pris très au sérieux ses obligations en tant que Membre de cette Organisation.

Je regrette toutefois que le bilan de l'actuel gouvernement néo-zélandais ne soit pas des plus positifs pour ce qui est de l'adhésion aux conventions de l'OIT. Par exemple, s'agissant de la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et du droit des travailleuses à une rémunération égale à celle des hommes, les résultats du gouvernement sont très mauvais. Bien qu'il y ait un écart de 13,8 pour cent entre les salaires des hommes et celui des femmes en Nouvelle-Zélande, l'une des premières lois adoptées par le gouvernement après son entrée en fonction a été d'abolir l'Unité de l'égalité en matière de salaire et d'emploi.

L'année dernière, la juridiction nationale du travail a été saisie d'une affaire importante par le syndicat des secteurs des services et de l'alimentation. Il s'agissait en l'occurrence d'une auxiliaire de vie, Kristine Bartlett, qui se disait victime de discrimination en vertu de la loi de 1972 sur l'égalité de rémunération du fait qu'elle travaillait dans un secteur employant essentiellement des femmes.

J'ai été triste d'entendre notre gouvernement, pourtant signataire de la convention n° 100, déclarer que la loi sur l'égalité de rémunération ne permettait pas aux travailleuses de faire valoir leur droit à une rémunération égale à celle des hommes du fait que leur secteur employait une main-d'œuvre essentiellement féminine.

Cette affaire a été portée devant la Cour d'appel de la Nouvelle-Zélande, dont nous attendons la décision. Cette dernière pourrait permettre à des milliers de travailleuses néo-zélandaises dans des secteurs employant essentiellement des femmes d'être reconnues et d'obtenir la rémunération qu'elles méritent depuis longtemps.

La position du gouvernement sur l'affaire Kristine Bartlett est franchement honteuse, d'autant que nous avons été la première nation à octroyer le droit de vote aux femmes. Outre son refus d'accorder aux femmes le droit à l'égalité de rémunération, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande n'a de cesse depuis six ans d'affaiblir notre législation sur l'emploi et de battre en brèche les droits fondamentaux des travailleurs néo-zélandais.

Notre législation actuelle en matière d'emploi est d'une portée si limitée qu'une majorité des travailleurs ne peut toujours pas engager de négociations collectives. Le gouvernement a même continué d'affaiblir le processus de négociation collective plutôt que de le renforcer. Il est en passe d'adopter de nouvelles lois prévoyant diverses mesures, notamment: la suppression de l'obligation des syndicats et des employeurs de conclure des conventions collectives; la possibilité pour les employeurs de refuser de négocier des conventions collectives multi-employeurs ou multisectorielles en se retirant simplement du processus; le droit pour les employeurs de recruter tous les nouveaux travailleurs à des conditions inférieures, même lorsqu'une convention collective a été négociée par les syndicats; et enfin la suppression de la protection des travailleurs les plus vulnérables en cas de sous-traitance ou de mutation. Tout cela ne peut qu'accroître la dégradation des conditions de travail et la mise à mal du processus de négociation collective et de la liberté syndicale. Les modifications qu'il est proposé d'apporter à la législation sont contraires aux conventions n° 87 et 98 de l'OIT.

L'affaiblissement du processus de négociation collective observé depuis les années quatre-vingt explique en grande partie le fait que la Nouvelle-Zélande soit le deuxième pays membre de l'OCDE où les inégalités de revenus ont augmenté le plus rapidement entre 1982 et 2012. Nous sommes donc passés de l'un des pays membre de l'OCDE les plus égalitaires à l'un des plus inégalitaires. Un pour cent de la population la plus riche possède désormais autant que 79 pour cent de la population nationale. Les statistiques officielles indiquent qu'aujourd'hui 200 000 enfants néo-zélandais vivent en dessous du seuil de pauvreté et qu'un grand nombre d'entre eux vont à l'école le ventre vide et sont issus de familles dans lesquelles les deux parents travaillent. Cette situation est inacceptable dans un pays d'à peine plus de 4 millions d'habitants qui produit plus de produits alimentaires qu'il n'en consomme.

De toute évidence, le gouvernement actuel n'a pas l'intention d'adhérer aux conventions n° 97, 98 et 100 de l'OIT. Notre gouvernement doit honorer son histoire et en être fier. Les travailleurs devraient pouvoir être fiers de leur gouvernement et compter sur son soutien. Les syndicats continueront de mobiliser les Néo-Zélandais pour demander au gouvernement d'arrêter de faire reculer les droits des travailleurs et au contraire de concentrer ses efforts sur les mesures à prendre pour réduire les inégalités entre tous les Néo-Zélandais. J'appelle les autres nations et l'OIT à faire de même.

---

*Original espagnol: M. PUGA (travailleur, Panama)*

---

Ces dernières années, le Panama a été le théâtre de luttes syndicales incessantes contre un gouvernement autoritaire, anti-ouvrier et animé d'un esprit d'entreprise destructeur, qui ont fait des morts, des blessés et des handicapés à vie et qui ont fortement mis à mal les relations entre travailleurs et employeurs.

L'unité dans l'action et la solidarité des travailleurs aux niveaux national et international nous ont pourtant permis de remporter des victoires dans cette lutte inégale. Outre sa rhétorique hostile, l'administration Martinelli s'emploie à présent à mentir aux organisations internationales en alléguant que, au Panama, il n'y a plus de problèmes liés au travail et que ceux-ci ont laissé place au dialogue et aux solutions concertées, allant jusqu'à dire que, grâce à ce dialogue fructueux, la commission d'experts, pour la première fois depuis quinze ans, n'a pas mentionné le Panama dans son rapport annuel, ce qui est absolument faux. Il suffit de lire les pages 239, 471, 515 et 597 du rapport de 2014 de la commission, qui contredisent totalement cette affirmation.

En vérité, la situation n'a pas changé. Le gouvernement empêche de parvenir à tout accord de fond dans le cadre de la table ronde promue par l'OIT. Il ne respecte aucun des rares accords qui ont pu être conclus et continue à persécuter les dirigeants syndicaux avec l'appui du ministère public et du pouvoir judiciaire, lesquels cautionnent ces activités antisyndicales en rendant des jugements défavorables aux syndicats ou en retardant les jugements. Le gouvernement refuse toujours d'accorder la personnalité juridique aux syndicats et de reconnaître qu'il persécute ceux qui protestent et qu'il n'existe aucun dialogue concret et efficace.

Il entrave la liberté syndicale en refusant les réformes des statuts syndicaux qui visent à transfor-

mer les syndicats d'entreprise en un syndicat d'industrie, comme dans le cas récent du Syndicat de travailleurs des télécommunications. Il continue également de s'opposer à la liberté syndicale dans le secteur public, puisque les conventions n<sup>os</sup> 151 et 154 n'ont pas encore été ratifiées, et fait obstacle à la négociation collective en refusant les cahiers de revendications et les démarches de conciliation, comme il l'a fait dernièrement pour le Syndicat unique des travailleurs de la construction, ce qui a entraîné une grève de deux semaines qu'il s'est avéré incapable de résoudre.

A l'encontre des dispositions juridiques en vigueur, le Président Martinelli, qui a été dénoncé par les travailleurs du monde entier lors de la 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, a choisi certains de ses amis pour remplir la fonction de représentant des travailleurs au sein de différentes institutions de l'Etat, notamment la Caisse de l'assurance sociale. Ce faisant, il a porté atteinte à la loi qui permet aux organisations syndicales de désigner leurs propres représentants.

Le gouvernement continue d'ordonner au pouvoir judiciaire d'engager des poursuites pénales contre les dirigeants syndicaux et permet aux employeurs de créer des syndicats jaunes et de violer les droits des travailleurs, en particulier dans les multinationales, qui agissent en toute impunité.

Nous sommes solidaires avec les travailleurs du Guatemala, du Honduras, de la Colombie et d'El Salvador, et avec tous ceux qui luttent pour le droit à la vie et à la liberté syndicale. Nous condamnons la répression des travailleurs dans le monde entier, partout où notre solidarité est nécessaire.

Nous soutenons les initiatives qui visent à créer un gouvernement d'unité nationale et à lutter contre la pauvreté en combattant l'emploi informel. Nous continuerons à nous battre pour mettre en œuvre des pratiques de travail décent dans notre pays et dans la région, dans le cadre de la lutte mondiale contre un néolibéralisme inhumain qui place le profit au-dessus de la vie humaine. Nous restons toutefois persuadés que nous parviendrons à mettre fin à ce système car la justice et la raison triomphent toujours de l'avarice et du mal.

---

*Original anglais: M. LAKEMFA (représentant, Organisation de l'unité syndicale africaine)*

---

L'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) exprime ses remerciements à l'OIT pour l'occasion qui lui est donnée de s'adresser à cette assemblée.

Sur les 232 millions de migrants dans le monde, un grand nombre viennent d'Afrique. Par conséquent, nous, les Africains, savons très bien ce qu'est la migration, puisque nous en faisons l'expérience et nous la vivons. C'est une question qui nous tient à cœur. Pour autant que je sache, il n'existe aucun pays qui n'abrite que son propre peuple. Dans tous les pays, la population comprend aussi des personnes qui sont venues s'installer ultérieurement sur le territoire.

La migration n'est pas un crime, ce n'est pas un péché, ce n'est pas une malédiction; elle fait partie de l'histoire et de l'existence humaines. D'ailleurs, la migration peut être bénéfique pour tous. Les Etats-Unis – peut-être le pays le plus développé du monde à l'heure actuelle – sont, comme nous le savons tous, un pays de migrants. C'est une raison de

plus pour rappeler que tout pays a le devoir de défendre les intérêts socio-économiques des migrants.

Dans bien des cas, des personnes ont été contraintes à la migration en raison de conflits, de changements climatiques, du faible niveau de vie ou de la réalité du colonialisme. Un grand nombre d'Africains ont également cherché à bénéficier de meilleures conditions de travail outre-mer, en vue d'aider financièrement leur famille restée dans leur pays d'origine grâce à des envois de fonds, qui constituent un pourcentage important du revenu annuel de certains pays.

Il est donc urgent, pour l'humanité tout entière, de s'attaquer aux causes mêmes de ces mouvements de population non maîtrisés afin de contenir efficacement l'exode de masse auquel nous assistons. C'est, selon nous, une meilleure solution que de renforcer la sécurité, d'adopter des mesures draconiennes ou même d'«externaliser» les migrants vers des pays moins privilégiés. De telles stratégies ne suffisent pas à décourager les personnes qui veulent migrer à tout prix. Il suffit d'observer les tragédies qui se déroulent au large de l'île italienne de Lampedusa, où périssent chaque année, d'après les chiffres du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au moins 2 000 candidats à la migration, parmi lesquels des femmes et des enfants.

Par ailleurs, pour endiguer le flot de migrants et réduire de façon significative le travail forcé, la communauté internationale doit s'attaquer fermement à la criminalité et au crime contre l'humanité que constitue la traite des personnes. Ce phénomène pourrait, selon nous, être enrayeré dans les pays d'origine, de transit et d'accueil.

La migration est une réalité, et nous devons faire tout notre possible pour que les droits syndicaux et les droits fondamentaux des migrants soient respectés en tout temps et en tous lieux. Les migrants devraient pouvoir bénéficier de conditions de travail équitables, du principe «à travail égal, salaire égal» et d'une politique fiscale équilibrée.

L'OUSA invite les pays d'origine à assumer leurs responsabilités en ce qui concerne la protection des intérêts et des droits de leurs ressortissants sur leur territoire comme à l'étranger.

Nous appelons les gouvernements et les employeurs à protéger les droits syndicaux et les droits fondamentaux des travailleurs. Toute violation de ces droits devrait être punie par la loi.

Nous demandons également à nos camarades du mouvement syndical mondial d'organiser et de syndiquer les travailleurs migrants et de veiller à ce que leurs droits fondamentaux soient respectés.

L'OUSA soutient les huit orientations pour l'action future de l'OIT en matière de migration équitable, telles qu'elles sont proposées dans le rapport du Directeur général. Cependant, nous insistons sur le rôle majeur que doivent jouer les gouvernements, en collaboration avec les partenaires sociaux, pour améliorer les questions de gouvernance dans le contexte de la migration. Les gouvernements devraient mettre en place, au niveau national, un cadre juridique pratique et humain pour la migration de main-d'œuvre et conclure des accords bilatéraux. L'OUSA continue de promouvoir les efforts en ce sens.

Enfin, les travailleurs africains se prononcent une fois encore pour une réforme de l'OIT à tous les niveaux afin de rendre l'Organisation plus inclusive. Si certaines régions du monde continuent de se comporter comme si elles étaient les «autochtones»

de l'OIT alors que la majorité d'entre nous sommes des migrants, le bon fonctionnement de l'OIT et la réalisation de ses objectifs à long terme pourraient s'en trouver compromis.

*Original espagnol: M<sup>me</sup> CABRERA (gouvernement, Uruguay)*

Dans cette intervention, notre gouvernement souhaite mettre en parallèle les points qui sont à l'ordre du jour de cette Conférence avec les processus que met actuellement en œuvre notre pays.

L'un des points dont débat cette Conférence, et sur lequel elle s'est centrée, est la question du travail informel.

Nous sommes tous conscients du fait que ce phénomène économique conduit invariablement à l'exclusion, à la pauvreté et à des inégalités très marquées.

Ce phénomène prive des millions et des millions de personnes dans le monde des avantages qu'offre l'emploi formel et d'un accès approprié à la sécurité sociale, aux services de santé et aux systèmes d'éducation publique et, en outre, restreint indéniablement les perspectives de prospérité de la société.

Notre région n'échappe pas à cette règle, puisque certains pays voisins présentent de forts taux d'emploi informel.

L'Uruguay présente, pour sa part, le plus faible taux d'emploi informel de toute l'Amérique latine. En effet, au cours de ces neuf dernières années, ce taux a très nettement diminué.

Un chiffre le montre très bien: pendant la période considérée, le nombre de personnes cotisant à la sécurité sociale a augmenté de plus de 60 pour cent, passant d'environ 900 000 à presque 1,5 million.

Mais, en dépit de ce bon résultat, le taux d'informalité peut sembler assez élevé par rapport à d'autres régions du monde.

Notre pays mène une lutte sans répit pour améliorer ses résultats dans ce domaine car nous pensons qu'une formalisation accrue de l'emploi est synonyme d'une meilleure inclusion et de progrès social.

Nous voulons saisir cette occasion pour évoquer les différents instruments adoptés ces dernières années à cet effet.

Nous avons créé des domaines de coordination entre les différentes administrations publiques qui sont appelées à étudier et à résoudre ce problème – notamment l'inspection du travail, la sécurité sociale et la direction des impôts – afin de pouvoir agir de façon conjointe et coordonnée sans perte d'efforts matériels et humains.

Cela suppose non seulement une coordination entre les institutions compétentes, mais aussi l'établissement de normes permettant de mettre en œuvre ce mécanisme.

Comme suite à ces mesures de coordination, nous avons commencé à réaliser des investissements technologiques importants afin d'assurer l'interopérabilité des différentes entités précitées.

Grâce à cela, toutes les entités concernées sont informées en temps réel des activités de contrôle et d'inspection menées par l'une quelconque d'entre elles.

Nous pouvons ainsi gagner du temps et optimiser nos efforts, tout en ciblant comme il convient les actions à entreprendre. Cela a pour effet non seulement de faciliter le fonctionnement des mécanismes de contrôle, mais aussi de permettre leur conversion en un outil remarquablement efficace lorsqu'il s'agit de collecter des données utilisées à des fins

statistiques et pour l'élaboration de nouvelles politiques.

Ces efforts seraient vains s'ils n'allaient de pair avec une politique appropriée et suivie en matière de formation des différents corps d'inspection et avec des mesures visant à offrir aux inspecteurs de meilleurs outils dans le cadre de leur travail.

Notre pays a également approuvé des dispositions qui favorisent l'intégration de certaines catégories de la population dans le système de sécurité sociale, notamment la contribution sociale unique; ces dispositions se sont d'ailleurs révélées particulièrement efficaces.

Une politique d'ouverture en matière de dialogue social et d'encouragement à la négociation collective est également au cœur de notre action.

La promotion et la protection de ce droit fondamental favorise la création d'organisations puissantes, capables de mener des contrôles rigoureux de manière autonome entre les différents secteurs professionnels et qui contribuent de ce fait à la formalisation et à la transparence du marché du travail.

Il faut également mentionner, à cet égard, la loi d'inclusion financière, adoptée récemment, qui rend obligatoire le versement des salaires par le biais du système bancaire et permet ainsi d'éviter que des sommes soient dissimulées ou déclarées en partie seulement à la sécurité sociale et au système fiscal dans son ensemble.

Enfin, une loi sur la responsabilité pénale des entreprises a également été approuvée. Il est évident que l'économie informelle porte atteinte à la santé et à la sécurité au travail.

De fait, cette loi rend les employeurs pénalement responsables d'éventuels manquements aux obligations de sécurité envers leurs employés, obligations qui découlent du contrat de travail, de notre Constitution et des nombreux traités internationaux auxquels notre pays est partie, en particulier la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981.

Cette norme, qui a été mal interprétée par le secteur employeur, crée un délit pénal à l'encontre de ceux qui mettent en danger la vie et la santé de leurs employés.

Le secteur employeur estime qu'il s'agit là d'un obstacle à la production.

Cependant, le gouvernement uruguayen, qui a adopté cette loi après un long débat parlementaire, est fermement convaincu qu'elle permettra de protéger la santé et la vie des travailleurs.

Cette protection sur le plan juridique est le moins que l'on puisse exiger d'un Etat qui se considère comme responsable de son principal patrimoine: sa population.

Entre autres choses, nous pensons que la mise en œuvre de cette loi permettra de créer des conditions de travail équitables et justes et de sanctionner la concurrence déloyale entre les entreprises de l'économie formelle et informelle.

Nos deux derniers gouvernements ont misé sur le dialogue social comme mécanisme de réforme de notre système de relations du travail.

Nous confirmons que nous allons continuer à utiliser ce mécanisme, qui est une garantie de prospérité dans le cadre du développement productif et social de notre nation, puisque c'est ainsi que nous avons accompli des progrès importants en matière de redistribution et de justice sociale.

J'ai le plaisir de présenter mes sincères félicitations au Président pour son élection à la tête de la Conférence. Je voudrais également transmettre les salutations des travailleurs et des syndicats de travailleurs irakiens, en souhaitant plein succès à cette Conférence afin qu'elle puisse réaliser ses objectifs et adopter les décisions susceptibles d'assurer le bonheur et la prospérité des sociétés.

Cette Conférence a non seulement des responsabilités et des tâches immenses à l'égard des partenaires tripartites, mais également et surtout la charge de soutenir par tous les moyens disponibles le développement durable, aux niveaux économique, social et environnemental. Parmi les fonctions de l'OIT figure la promotion des conditions favorables à la mise en place de prestations sociales grâce à un système de sécurité sociale qui couvre tous les membres de la société afin de faire régner la justice et la paix et d'assurer l'avenir des générations futures.

Il est nécessaire de protéger l'enfant et la mère et d'accorder à l'enfant tous ses droits légitimes – vie décente, enseignement, protection contre l'exploitation qui existe encore dans beaucoup de parties du monde.

J'appelle, à cette occasion, du haut de cette tribune, le peuple palestinien à former son gouvernement d'unité nationale, ce qui représentera un pas sur la voie de l'obtention de ses droits légitimes.

Il est nécessaire d'accorder à la femme ses droits sociaux. La société doit la protéger et lui fournir, ainsi qu'à sa famille, toute la sécurité nécessaire, et lui assurer ses besoins fondamentaux – habillement, logement, services médicaux et sociaux.

Tous les habitants de la terre sont appelés, chacun selon ses capacités, à protéger la terre contre les facteurs qui contribuent à sa destruction, dont notamment les usines. Les pays industrialisés sont responsables devant l'humanité des effets de l'industrialisation sur les êtres vivants, les forêts, l'agriculture, et sur le milieu marin. Il faut éliminer les causes de la pollution et tout ce qui peut nuire à l'être humain, aux animaux et au règne végétal.

Il faut en outre encourager tous les pays à appliquer les conventions et les recommandations de l'OIT, qui a toujours soutenu les travailleurs et assuré le suivi des lois sur le travail, la sécurité sociale et les organisations syndicales, en mettant l'accent sur les droits fondamentaux des travailleurs parmi lesquels l'exercice des droits syndicaux en toute liberté et sans ingérence d'aucune sorte.

Original anglais: M. ROELANTS DU VIVIER (représentant, Alliance coopérative internationale)

Tout d'abord, au nom de l'Alliance coopérative internationale, je souhaite féliciter le Directeur général du BIT pour sa nomination, mais aussi son équipe pour les efforts déjà accomplis en si peu de temps, notamment pour le nouvel élan donné à l'Unité des coopératives au sein du Bureau et pour la série de déclarations prononcées en faveur des coopératives. L'Alliance coopérative internationale représente des coopératives du monde entier et leurs membres, qui sont maintenant au nombre d'un milliard, soit près de 15 pour cent de la population mondiale adulte.

Les coopératives emploient directement plusieurs dizaines de millions de personnes et, plus important encore, elles jouent un rôle fondamental dans le

maintien, total ou partiel, des emplois ou des revenus de plusieurs millions de personnes dans le monde, par exemple les agriculteurs, mais aussi les travailleurs des transports, les vendeurs ambulants, les éboueurs, les travailleurs domestiques, etc. Les coopératives ont permis, ou permettent, d'assurer à la plupart de leurs membres le niveau de formalité le plus élevé qu'ils peuvent obtenir dans leur milieu, sachant que dans certains pays, 50 à 80 pour cent de la population travaille dans l'économie informelle.

Cette capacité de transformation des coopératives n'est pas nouvelle: au XIX<sup>e</sup> siècle en Europe, les crédits ruraux et les coopératives agricoles ont progressivement permis aux agriculteurs de sortir de l'informalité et de l'endettement. Ce processus s'est ensuite étendu du secteur agricole à une grande partie de ce qui est devenu le secteur industriel et, plus récemment, aux pays émergents. Aujourd'hui, nous assistons à une explosion du nombre de coopératives dans les services publics comme la santé, l'éducation, l'énergie ou l'insertion professionnelle des personnes handicapées et défavorisées, qui offrent une multitude de nouvelles possibilités d'emploi, y compris pour les travailleurs du secteur informel.

Avec les importantes restructurations que connaissent aujourd'hui les entreprises du monde entier, nous sommes également témoins de la transformation en coopératives d'entreprises en difficulté ou sans successeur, ce qui permet de maintenir bon nombre des emplois et d'éviter que les personnes qui les occupent ne se retrouvent confrontées à la dure réalité de l'économie informelle. De nombreuses coopératives de crédit ont octroyé des prêts productifs à des producteurs et travailleurs de l'économie informelle, leur permettant ainsi de consolider leur affaire et d'envisager la transition vers la formalité.

Le fait que les coopératives contribuent à cette transition justifie la présence du mouvement coopératif au sein de l'OIT et à la présente session de la Conférence internationale du Travail, compte tenu des travaux menés par la Commission sur la transition de l'économie informelle.

Mais pourquoi les coopératives jouent-elles un rôle si important dans cette transition? L'un des aspects fondamentaux de leur mission est de répondre aux besoins de tous, notamment en matière de travail, de production ou d'accès au crédit, dans le cadre d'une entreprise dirigée de façon démocratique par ses propres membres. Il est important de noter que le modèle d'entreprise fondé sur la solidarité est défini par des normes conçues par les coopératives elles-mêmes et inscrites dans la recommandation n° 193 concernant la promotion des coopératives, qui ont été transposées dans la législation nationale de presque tous les pays.

Ces normes, en plus de mettre l'accent sur le contrôle démocratique exercé par des citoyens ordinaires, soulignent l'importance de la coopération entre les coopératives en matière d'éducation et de formation et sur l'engagement des coopératives envers la communauté. En vertu de ces normes, les coopératives permettent à leurs membres de disposer de bases juridiques, de réaliser des économies d'échelle, de suivre des formations, de mutualiser les ressources, d'avoir accès au marché et aux crédits et de bénéficier d'une vision à long terme. Ces éléments rendent possible la transition vers l'économie formelle et permettent d'assurer une plus grande sécurité de l'emploi et une meilleure

protection sociale et de contribuer au développement, comme cela a été répété à plusieurs reprises par l'Organisation des Nations Unies, qui a déclaré l'année 2012 Année internationale des coopératives. Cet événement a marqué le début d'une décennie pendant laquelle le mouvement coopératif sera mis à l'honneur. J'en veux pour preuve des éléments concrets tels que des études, des livres, des rapports et vidéos sur cette question.

Pour conclure, permettez-moi de souligner la capacité des coopératives à faire preuve de résilience et à innover, y compris en période de crise. Elles l'ont prouvé aux États-Unis et au Canada pendant la grande dépression. Après la crise mondiale de 2008 et au cours de la crise prolongée que traverse actuellement l'Union européenne, un certain nombre d'études ont montré que les coopératives avaient fait preuve de plus de résilience que la moyenne des entreprises. Nous l'avons démontré dans le secteur coopératif pour lequel je travaille, l'industrie et les services, en obtenant de bons résultats dans les enquêtes annuelles en ce qui concerne la survie des entreprises, le maintien de l'emploi et, dans bon nombre de cas, la création nette d'emplois et le ratio capital/dettes. Les banques coopératives ont également eu des résultats très satisfaisants, notamment en ce qui concerne les gains de parts de marché depuis 2008.

Cette résilience a bien évidemment ses limites, mais il est certain que plus les coopératives travailleront ensemble et coopéreront entre elles, plus elles pourront se montrer résilientes. L'économie de la coopération entre les personnes au sein des entreprises ou entre les entreprises elles-mêmes est plus que jamais nécessaire pour générer des emplois décents et durables et une richesse commune et inclusive.

Les coopératives sont pour cette raison un agent de développement fondamental qui doit être pris en compte dans le Programme de développement pour l'après-2015 et dans les objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies.

---

*Original espagnol: M. ZEPEDA (travailleur, Nicaragua)*

---

Parler du dialogue social implique que l'on puisse apporter des réponses aux préoccupations et résoudre les problèmes qui se posent. Un dialogue social sans solution n'a plus de raison d'être.

Le gouvernement du Nicaragua a choisi d'appliquer une politique fondée sur la concertation, le dialogue et la promotion du consensus et de l'entente. C'est une formule qui permet d'avancer en vue de trouver une solution aux problèmes économiques et sociaux et aux problèmes liés au travail.

Ce modèle de développement, fondé sur la restitution des droits, nous permet de progresser grâce à des politiques intégrées qui prévoient la participation et l'intervention directes de tous les secteurs socio-économiques du pays.

Des réformes constitutionnelles ont récemment été approuvées, avec pour objectif de consolider et de pérenniser les progrès de notre modèle de développement humain. Ces réformes ont fait du tripartisme un droit constitutionnel et un moyen de renforcer le dialogue social ainsi que la participation des travailleurs et des travailleuses à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques sociales et économiques.

Le principe que s'est donné le gouvernement de rechercher le consensus a permis de conclure des

conventions salariales entre employeurs et travailleurs, et de lancer la réforme de la sécurité sociale ainsi que la réforme fiscale de façon consensuelle, ce qui est un gage de paix et d'harmonie, tant sur le plan social qu'au travail. C'est à la table des négociations que l'on décide des accords qui bénéficieront aux travailleurs et aux travailleuses du Nicaragua.

Notre pays connaît des problèmes et des difficultés, puisque nous dépendons des politiques financières des organisations internationales et des prix fixés par les marchés internationaux, tant pour les produits que nous exportons que pour ceux que nous importons. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a appelé les entrepreneurs et les travailleurs à élaborer, avec l'aide des structures publiques, des plans à court et à long terme fondés sur l'efficacité, l'efficience et la productivité. C'est en conjuguant nos efforts de la sorte que nous pourrions résoudre les difficultés.

La restitution des droits permet de combattre et de réduire la pauvreté. Le consensus et la stabilité ont une incidence sur la croissance économique, ce qui permet d'élaborer des plans et des programmes sociaux en faveur des populations les plus pauvres et les plus touchées par les politiques libérales instaurées par les gouvernements libéraux au cours des années quatre-vingt-dix et au début des années deux mille.

Le gouvernement présidé par le commandant Daniel Ortega élabore et applique des politiques publiques coordonnées, dans le cadre d'un dialogue constant avec les différents secteurs qui jouent un rôle dans le développement du pays. Cela a permis une bonne gestion macroéconomique, laquelle a été reconnue par les organismes financiers internationaux; nous avons également obtenu la reconnaissance des programmes sociaux que nous avons mis en œuvre.

Notre peuple estime que c'est en dialoguant que l'on résout les problèmes. Il est donc fondamental de trouver le chemin de l'entente pour apprendre à vivre ensemble dans un monde gagné par l'égoïsme, l'exclusion et la concentration des richesses dans les mains de quelques-uns au détriment du plus grand nombre. De nouvelles tendances se font jour, qui nous incitent à aborder positivement les processus dont nous sommes parties prenantes. Dans le contexte actuel que l'OIT ne peut ni ne doit ignorer, il ne s'agit pas seulement d'émettre des hypothèses ou des idées, mais bien de trouver des moyens et des mécanismes permettant de renforcer le respect des principes fondamentaux qui régissent les relations professionnelles.

Le Nicaragua, un pays dont le territoire n'a pas l'immensité d'autres nations, a trouvé le chemin de l'entente, une voie qui lui permet de progresser et de renforcer la démocratie directe exercée par les familles au sein des communautés et des quartiers.

La garantie d'accès à l'éducation, la mise en œuvre de politiques de santé préventives et communautaires, le soutien technique et financier à la production et le lancement de projets économiques et productifs ont entraîné la croissance de l'emploi et des salaires, dans la mesure du raisonnable et du possible, et nous permettent de nous rapprocher peu à peu de la terre promise sans nous laisser ni distraire ni distraire.

Pour conclure, permettez-moi d'insister sur la position du groupe des travailleurs face à l'attaque lancée contre la commission d'experts par les em-



ployeurs, dans le dessin d'éviter le débat sur la question du droit de grève au sein de la Commission de l'application des normes.

---

*Original espagnol: M. ACEVEDO (travailleur, Guatemala)*

---

Monsieur le Président, félicitations pour votre élection. Permettez-moi de vous adresser un salut fraternel au nom des travailleurs et des travailleuses du Guatemala. Nous remercions à nouveau le Directeur général du BIT et le mouvement syndical international, ainsi que tous les gouvernements et employeurs qui, d'une façon ou d'une autre, se sont montrés solidaires avec nous, les travailleurs, qui sommes dans une situation particulièrement grave et compliquée étant donné les difficultés que rencontre le mouvement syndical pour mener ses activités au Guatemala. Nous remercions également le BIT pour la mission de haut niveau dépêchée en septembre 2013 dans notre pays.

L'enquête nationale de 2013 sur l'emploi et les revenus au Guatemala a apporté des données actualisées sur la situation du travail dans le pays. Cette enquête montre que le chômage est passé de 2,9 pour cent en 2012 à 3,2 pour cent en 2013, alors que l'emploi formel a augmenté, passant de 25,5 pour cent à 30,8 pour cent. Un grand nombre de Guatémaltèques ne sont pas encore affiliés à la sécurité sociale et, par conséquent, n'ont pas de garantie pour leur avenir puisqu'ils ne bénéficient pas de plan de retraite ou d'assurance contre la maladie. Le gouvernement s'est attaché à promouvoir la bonne image du pays au niveau international, mais cela n'a pas amélioré les conditions de l'emploi dans le pays. Les conflits sociaux n'ont pas non plus été maîtrisés de façon adéquate. Le recours à l'état de siège est la preuve que le gouvernement manque de moyens efficaces pour gérer les conflits. De même, le gouvernement a trop souvent pris le parti de revenir sur ses décisions lorsqu'il n'obtenait pas les résultats escomptés, ce qui a généré de l'incertitude. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'amélioration en ce qui concerne le respect des lois du travail.

Pour conclure, les deux ans pendant lesquels le parti patriote a administré le pays nous ont confortés dans l'idée que ce gouvernement favorise le secteur privé. Nous en avons pour preuve les tensions suscitées par l'éventuelle adoption de la loi sur le développement rural et la volonté de modifier la Constitution politique de la République et le Code du travail, ainsi que par les nouvelles lois adoptées au détriment de la majorité la plus défavorisée et qui sont contraires aux conventions de l'OIT ratifiées par le Guatemala.

Les concessions pour l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles, en particulier celles qui sont accordées aux entreprises multinationales qui ne respectent pas les prescriptions de la législation nationale et internationale – eu égard notamment à la consultation des peuples prévue par la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989 – ont entraîné plusieurs manifestations des organisations autochtones contre ces projets dans diverses régions du pays; les entreprises concernées n'avaient pas non plus tenu compte des consultations légitimes que les peuples autochtones avaient menées par l'intermédiaire d'organisations autochtones et rurales.

Le Guatemala a préservé la stabilité de son économie et connu une croissance modeste, mais à un coût social très élevé qui s'est traduit par un mécon-

tentement général de la population et par une évaluation négative de l'action du gouvernement.

En ce qui concerne la situation des migrants et les transferts de fonds familiaux, les expulsions ont augmenté en 2013, ce qui montre non seulement que le contrôle de la migration a pris un tournant stratégique, mais aussi que la migration reste l'aspiration de milliers d'habitants d'Amérique centrale. Pour notre pays, 77 489 personnes ont été expulsées des États-Unis et du Mexique, dont 49 217 l'ont été par voie aérienne et 28 272 par voie terrestre, la moyenne étant de 213 expulsions par jour, hommes, femmes et enfants confondus.

Pour ce qui est de la situation des femmes, il est important de dénoncer haut et fort la violence subie quotidiennement par les jeunes filles, les jeunes femmes et les femmes adultes au Guatemala, que ce soit au sein de leur famille, à l'école, sur leur lieu de travail, dans la rue et même dans les médias. Cette violence prend la forme d'insultes, de mauvais traitements, de déni de droits, d'idées préconçues selon lesquelles, par exemple, le corps de la femme appartient à l'homme, de harcèlements sexuels, de harcèlements au travail, de viols ou de coups, pouvant même aller jusqu'à la mort. En 2013, plus de 600 filles et jeunes femmes ont été assassinées. Ces dernières années, le ministère public a reçu près de 45 000 plaintes pour violences faites aux femmes et plus de 15 000 plaintes pour violences conjugales.

La situation des peuples autochtones et l'éducation bilingue et pluriculturelle, la situation des travailleurs indépendants, mal désignés par le terme «économie informelle», ou encore la situation du travail et des syndicats au Guatemala, posent également d'importants problèmes.

Pour toutes ces raisons, nous demandons à la communauté internationale qu'elle nous aide à faire respecter et appliquer avec vigueur et détermination les normes nationales du travail et qu'elle lance un appel officiel et urgent au gouvernement du Guatemala dirigé par le général Otto Pérez Molina afin d'entamer un véritable processus de paix et de réconciliation qui permette à tous les Guatémaltèques, moyennant des instances de dialogue social, de parvenir à une vie plus digne et d'obtenir un travail décent et un salaire correct, sans discrimination aucune.

---

*Original anglais: M. PROVE (représentant, Conseil œcuménique des églises)*

---

Je m'adresse à vous au nom du révérend Olav Fykse Tveit, secrétaire général du Conseil œcuménique des églises (COE), ainsi qu'au nom des membres du COE, c'est-à-dire plus de 340 églises – parmi lesquelles les églises orthodoxes orientales et occidentales, l'église anglicane, ainsi que différentes églises protestantes et traditions pentecôtistes – réunissant quelque 560 millions de fidèles dans le monde. Nous sommes non seulement les voisins du BIT, ici à Genève, mais nous sommes aussi présents dans la plupart des pays représentés à la Conférence.

Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour nous féliciter des liens que l'OIT et le COE ont tissés de longue date sur des valeurs communes. Le COE clame haut et fort que le travail n'est pas une marchandise mais un facteur essentiel de la dignité humaine et une composante clé de la vie sociale. Nous sommes convaincus que le respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux passent par la liberté syndicale et le travail décent. Le travail

décent et la justice sociale sont indispensables aux communautés, aux familles, aux peuples et aux nations pour s'affranchir de l'insécurité et de la pauvreté et voir s'ouvrir à eux un avenir de justice et de paix.

La réalité est malheureusement tout autre. Nous avons écouté avec attention le rapport du Directeur général, qui dénonce le scandale que sont le travail forcé et la traite des êtres humains contre lesquels il nous faut tous lutter avec vigueur et fermeté. Les migrants ont besoin de notre soutien, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de transit ou les pays de destination. C'est le constat qu'ont fait bon nombre des églises membres du COE, qui accompagnent les migrants et défendent leurs droits. Nous soutenons également tous les efforts visant à promouvoir le travail décent et la protection sociale dans le secteur informel.

Nous nous félicitons de ce que le pape François partage nos préoccupations sur ce plan et nous sommes convaincus avec lui que le travail décent pour tous doit être inscrit dans le Programme de développement pour l'après-2015.

Dans la Déclaration de Philadelphie de 1944, l'OIT a affirmé que le travail revêt une dimension spirituelle. Cette dimension spirituelle est d'ailleurs tout sauf étrangère au fait que le travail décent et la justice sociale sont des valeurs partagées par les différentes confessions religieuses. En effet, la notion chrétienne d'amour du prochain désigne non seulement le souci de nos amis, de nos proches, de nos collègues, mais aussi celui des victimes anonymes abandonnées sur le bord du chemin, comme le Christ nous l'enseigne dans ses paraboles. Ignorer ces personnes, ne reconnaître ni leur dignité ni leurs droits, c'est trahir l'essence même du message chrétien.

Aussi avons-nous intensifié notre coopération avec l'OIT, dans le cadre d'un partenariat avec les représentants d'autres confessions religieuses. Nous sommes convaincus que tous les hommes de bonne volonté doivent unir leurs efforts et faire fond sur des valeurs communes pour que grandisse la paix grâce à la justice sociale et au travail décent. Notre collaboration vise des résultats bien concrets, notamment à l'égard des jeunes à la recherche d'un travail décent. Nous espérons que de telles initiatives démontrent à quel point les communautés religieuses sont prêtes et déterminées à coopérer au bien commun et à contribuer activement à prévenir l'instabilité et la violence.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> CHIKARMANE (représentante, Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing (WIEGO))*

---

Je prends la parole au nom de Suman More qui est à mes côtés. En effet, Suman parle une langue qui n'est pas utilisée au BIT. J'aimerais partager avec vous ce que Suman souhaiterait vous dire avec ses propres mots:

«Je suis née dans une famille d'intouchables dans le quartier intouchable d'un petit village. Nous n'avions pas de terres, mon père était un travailleur en servitude. Lors d'une grave sécheresse, nous n'avions pas d'eau, nous n'avions pas le droit d'accéder à l'eau du village. Nous avons quitté le village pour trouver du travail quand j'avais neuf ans. Nous étions analphabètes, nous n'avions pas d'argent, pas de maison, pas de travail, nous étions simplement affamés. Nous avons commencé à ramasser des matériaux recyclables que nous pouvions revendre, des os, du papier, du plastique, du

métal, du verre. Nous appartenions à ce que Sharon Barrows a appelé lundi le «secteur du désespoir». Ceci n'est pas mon histoire, c'est celle de millions de travailleurs du secteur de l'économie informelle, comme moi, qui recyclent, qui revendent dans les rues, qui travaillent dans des foyers, qui revendent des vêtements, etc. Chaque crise économique nous rend encore plus nombreux. Les chercheurs vous diront que les femmes, les *dalits*, les Noirs, les migrants, les personnes dépossédées, les exclus et leurs enfants ont plus de risque de faire partie de l'économie informelle.

L'économie capitaliste mondiale est à la recherche de nouveaux marchés dans le monde en développement du XXI<sup>e</sup> siècle, ce qui se traduit par d'immenses quantités de déchets. Il y a près de 24 millions de travailleurs informels du recyclage dans le monde en développement. Ils ramassent des déchets et les revendent. Nous considérons que nous sommes des prestataires de services publics. Nous nettoions en effet les rues, nous les libérons de matériaux recyclables. Nous assurons une seconde vie à ces produits, nous les retirons des rues et des décharges pour assurer leur recyclage. Nous trions, nous classons ces produits, et nous les réintroduisons dans la chaîne de fabrication. On pourrait dire de nous que nous sommes des travailleurs indépendants chargés de l'acquisition de produits au service des entreprises. Nous sommes la base d'une importante pyramide de travailleurs dans la chaîne de valeur du recyclage. Nous créons des emplois dans le transport en aval, nous faisons du retraitement de produits intermédiaires, et nous faisons de la fabrication. Nous sommes les gardiens de l'économie verte, mais nos conditions de travail sont loin d'être décentes. Vous pouvez nous aider à changer cette situation.

Nous, les travailleurs informels du recyclage d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique sommes en train de nous organiser. Nous avons beaucoup progressé dans nos luttes collectives. Notre expérience montre que quand notre situation s'améliore, nos enfants peuvent cesser de travailler. Aujourd'hui, je continue de travailler dans le recyclage, mais mon fils est journaliste, diplômé d'université. Je fais partie d'un syndicat de ramasseurs de déchets et j'appartiens à une coopérative qui a conclu un contrat officiel avec les autorités municipales. Je représente ainsi le travailleur informel en transition.

Pour le travailleur du recyclage, la rue est à la fois une mine, un puits de pétrole, une forêt et une fabrique, car le papier, le plastique, le métal et le verre sont les matériaux les plus souvent ramassés. Nous travaillons dans les rues, non pas par choix, mais en raison de la nature de notre travail. C'est le lieu de travail de millions de travailleurs informels dans le monde en développement. Les lieux de travail changent selon la nature de la production. Pour nombre d'entre nous, les technologies de l'information ont fait de notre domicile notre lieu de travail, comme dans le cas des travailleurs à la pièce. Nous devons reconnaître que l'espace public est un lieu de travail. Dans sa conception du travail décent, le BIT inclut des lieux de travail décents. Ceux qui utilisent les espaces publics pour travailler doivent avoir accès à l'eau potable, à des toilettes, à des lieux de repos, et, surtout, il faut que leurs espaces de travail soient préservés pour garantir une sécurité des revenus.

Nous vous demandons de nous considérer comme des travailleurs. Que nous travaillions dans une

ferme, dans une usine, chez nous, chez d'autres ou bien dans l'espace public, inscrivez-nous dans vos statistiques. Notre contribution à l'économie doit être dûment consignée et quantifiée. Notre droit de constituer des organisations syndicales, des coopératives et d'être représentés en tant que travailleurs, notre droit à la protection sociale, tout doit être réalisé. Les travailleurs informels du recyclage doivent être rémunérés pour les services publics et écologiques qu'ils apportent. Nous gérons les déchets, nous avons accès à des tonnes de produits recyclables qui, ainsi, sont réintroduits dans la production. Les politiques qui nous dépossèdent des mines et qui favorisent l'accumulation par les entreprises prédatrices doivent être découragées. A la place, nous appelons les gouvernements à investir dans les coopératives de travailleurs pour que les bénéfices soient répartis entre les travailleurs; c'est là une des façons de réduire les inégalités économiques et sociales dont on parle tellement ces jours-ci.

Je terminerai en rappelant le souvenir d'une vendeuse des rues qui, hier, est morte d'une crise cardiaque à Lima, au Pérou, à l'issue d'une manifestation. Elle est rentrée chez elle et elle est morte d'une crise cardiaque. Voilà un exemple des luttes que nous menons et que nous connaissons tous les jours dans les rues.»

---

*Original arabe: M. AL KHULAIFI (ministre du Travail et des Affaires sociales, Qatar)*

---

C'est un grand plaisir pour moi d'adresser mes félicitations au Président pour son élection, et je lui souhaite plein succès dans ses travaux.

Je voudrais remercier le Directeur général et tout le personnel du BIT des efforts constants qu'ils déploient pour développer le travail de l'Organisation et aider les Etats Membres et de l'excellent rapport présenté à la Conférence.

Comme vous le savez, le Qatar cherche à réformer sa législation du travail de manière à garantir les droits des travailleurs et à assurer la protection de leur emploi. C'est ainsi que des modifications ont été apportées au Code du travail en ce qui concerne la protection des salaires, et ce en coordination avec la Banque centrale du Qatar, le ministère des Finances, la Chambre de commerce et d'industrie du Qatar, ainsi que les banques locales. Conformément à ces modifications, les sociétés seront tenues de transférer les salaires de leurs travailleurs sur les comptes qu'ils détiennent dans les banques ou les établissements de change ou dans leurs pays respectifs. En outre, un bureau de protection des salaires est en cours de création au ministère.

Les dispositions du Code du travail concernant l'inspection sont en cours de modification, dans le but d'accorder aux inspecteurs du travail des prérogatives plus importantes pour établir les procès-verbaux des infractions et infliger les sanctions adéquates, en matière de logement, de lieux de travail et de santé et de sécurité au travail. Le processus de révision en est à un stade avancé. En outre, le nombre d'inspecteurs et d'inspectrices est passé de 150 à 200 au cours des trois derniers mois. Des entrevues sont organisées dans les services de l'inspection du travail en vue de nommer de nouveaux inspecteurs, sur la base de critères bien déterminés. L'objectif du ministère est de doubler le nombre d'inspecteurs.

Le ministère du Travail et des Affaires sociales de l'Etat du Qatar s'attache assidument à renforcer

l'inspection du travail et la santé et la sécurité au travail grâce à la formation permanente des inspecteurs soit dans le pays soit, en coordination avec le BIT, au Centre international de formation de Turin. Le ministère du Travail et des Affaires sociales du Qatar collabore en permanence avec le BIT pour tirer parti de son expérience et de son expertise. Un accord avec le BIT est à l'étude. Il porte sur un programme de coopération technique englobant divers domaines – inspection du travail, santé et sécurité au travail, normes internationales du travail, renforcement des capacités des services de l'inspection du travail et de l'administration des relations de travail concernant le règlement des différends –, conformément aux dispositions de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947.

Est aussi en cours le processus d'abrogation de la loi n° 4 de 2009 sur le système de parrainage, qui régit l'entrée et la sortie des immigrés ainsi que leur séjour dans le pays; annoncé il y a moins d'un mois dans la ville de Doha, ce processus avance rapidement. A l'issue de cette abrogation, la relation entre employeurs et travailleurs sera formalisée tandis que le régime de sortie et l'autorisation de sortie seront déterminés en vertu du système de contrat de travail.

Pour conclure, je voudrais signaler la construction de logements destinés aux travailleurs, en collaboration avec le ministère des Municipalités et de l'Urbanisme, ainsi que la modification de l'arrêté ministériel n° 17 de 2005, concernant les conditions relatives aux logements des travailleurs, qui fixe les normes applicables à leurs lieux de résidence, en prenant en considération les observations formulées par certaines ONG relatives aux travailleurs immigrés. Nous tentons de régler ces questions et sommes soucieux d'assurer les meilleures conditions de travail à tous les travailleurs employés au Qatar.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> HOLST (représentante, Internationale de l'éducation)*

---

L'Internationale de l'éducation représente plus de 30 millions d'enseignants, d'universitaires, de chercheurs, de professionnels de l'encadrement scolaire et de membres du personnel de soutien scolaire par le biais de 400 organisations nationales. L'Internationale de l'éducation continuera de collaborer étroitement avec le Département des normes internationales du travail du BIT afin de défendre le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective des fonctionnaires, et avec le Département de la protection sociale pour promouvoir le droit à l'éducation et à la protection sociale des groupes défavorisés tels que les réfugiés, les migrants et les populations autochtones. L'Internationale de l'éducation continuera également d'appuyer le Programme OIT/IPEC pour l'élimination du travail des enfants par l'éducation. Nous poursuivrons les travaux que nous menons avec le Service des compétences et de l'employabilité du BIT sur des politiques de renforcement des compétences et de formation à l'intention de la main-d'œuvre de demain. L'Internationale de l'éducation continuera de collaborer avec le Département des activités sectorielles et le Bureau des activités pour les travailleurs afin d'intégrer de façon plus formelle tous les éléments des travaux de l'OIT ayant trait à l'éducation, car l'éducation en soi est une stratégie en faveur du travail décent.

L'éducation fait partie de la solution pour lutter contre la pauvreté, le chômage et les inégalités. C'est pourquoi elle doit figurer parmi les objectifs de développement clés pour l'après-2015. Je m'adresse tout particulièrement aux représentants gouvernementaux: vos pays doivent continuer d'investir dans une éducation publique de qualité, dans l'enseignement professionnel et la formation, l'éducation de la petite enfance, l'enseignement supérieur et la recherche et, bien sûr, dans des programmes de formation des enseignants de qualité et dans le recrutement de nouveaux enseignants. Je pense qu'il s'agit du meilleur investissement que l'on puisse faire.

Depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement en 2000, des progrès tangibles ont été réalisés, mais ils sont encore insuffisants; 57 millions d'enfants et 69 millions d'adolescents n'ont toujours pas accès à une éducation de base; 68 millions d'enfants sont astreints au travail; et un adulte sur dix est analphabète, ce phénomène touchant principalement les femmes.

L'acquisition des compétences élémentaires ainsi que la qualité et la pertinence des connaissances et des compétences sont une préoccupation majeure. Toutefois, les études internationales mettent en évidence une détérioration de la qualité de l'apprentissage. Les syndicats de l'enseignement signalent quant à eux que les conditions de travail dans le secteur de l'éducation se dégradent. L'autonomie des enseignants diminue et leur statut est de plus en plus précaire. En outre, il est porté atteinte aux droits syndicaux et il est de moins en moins tenu compte de la voix des enseignants.

Selon le rapport du BIT *Des politiques de l'emploi pour une reprise et un développement durables*, il est nécessaire de mettre en place des politiques publiques coordonnées et intégrées pour élever les niveaux de scolarité.

Les syndicats d'enseignants sont prêts à travailler de concert avec les gouvernements dans le cadre du dialogue social. Il est nécessaire d'établir des partenariats afin que l'éducation et la formation aillent de pair avec la création d'emplois décents et productifs. L'Internationale de l'éducation collabore non seulement avec l'OIT mais aussi avec l'UNESCO et l'OCDE pour faire en sorte que la voix des syndicats d'enseignants et d'éducateurs soit entendue. Leur savoir-faire et leurs avis peuvent favoriser une éducation de qualité, garantir la pertinence des compétences et permettre de répondre aux besoins de la société et des employeurs. En 2013, l'Internationale de l'éducation a lancé une importante campagne intitulée: «Uni(e)s pour l'éducation», au cours de laquelle il est apparu clairement que, lorsque les syndicats de l'enseignement sont présents à la table des négociations pour étudier les possibilités de réforme, la qualité de l'éducation s'en trouve fortement améliorée.

Une éducation de qualité est la base même de la démocratie, de la citoyenneté et de la justice sociale. Les syndicats de l'enseignement ont pris l'engagement d'améliorer les possibilités d'éducation afin de donner aux citoyens les moyens nécessaires pour faire de ce monde un monde meilleur.

---

*Original arabe: M. SAHBANI (représentant, Confédération internationale des syndicats arabes)*

---

J'ai l'honneur de participer avec vous aujourd'hui à la discussion du rapport du Directeur général inti-

tulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*. Au nom de mon organisation, l'Union des travailleurs de Tunisie, je tiens à remercier les experts du BIT qui ont préparé un rapport de qualité consacré à l'un des problèmes les plus importants que connaissent les pays en voie de développement, en particulier depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

En effet, le phénomène migratoire n'est pas nouveau. Il a permis depuis la nuit des temps des échanges et des rapprochements entre les peuples. Comme l'indique le rapport, la migration touche 5 pour cent de l'humanité, c'est-à-dire près de 300 millions de personnes. Indirectement, elle concerne beaucoup plus de personnes, et on peut dire que le cinquième au moins de l'humanité est touché par le phénomène de la migration ou par ses répercussions économiques, sociales, psychologiques ou politiques.

La Tunisie et la région du sud de la Méditerranée sont concernées au plus haut degré par ce phénomène. C'est de là que sont parties ces trois dernières années des vagues de migrations sauvages, qui ont transformé la Méditerranée en tombe collective pour des milliers de Maghrébins et d'Africains à la recherche d'une vie meilleure dans les pays de la rive nord de la Méditerranée. Les solutions sécuritaires ont été incapables de mettre fin à ce mouvement. A notre avis, la solution doit être recherchée dans le développement. Il nous faut à cette fin assurer des conditions décentes de travail et de vie dans les pays du Sud et trouver une nouvelle façon d'évaluer les ressources disponibles sur le marché mondial du travail. La solution réside dans la façon dont nos pays pourront conserver leurs ressources humaines, notamment les diplômés. Il n'est pas raisonnable que les pays pauvres du Sud se transforment en laboratoires destinés à former les cadres et à transmettre les compétences qui seront ensuite exportées vers les pays riches. Les coûts de formation d'un ingénieur, d'un médecin ou d'un informaticien ne sont jamais inférieurs à 200 000 dollars. Vu le nombre de cadres qui émigrent tous les ans des pays d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique, on peut estimer que ces pays du Sud perdent tous les ans des centaines de milliards de dollars. On parle beaucoup des transferts d'argent opérés par les migrants. Mais ces transferts ne représentent qu'un montant minime par rapport aux pertes faramineuses que subissent nos pays, dépossédés tous les ans de centaines de milliers de leurs cadres, attirés par les salaires élevés et les conditions de travail décentes qu'offrent les pays industrialisés avancés.

La migration équitable est un slogan attractif, capable de répandre l'espoir et l'optimisme. Nous estimons que la réalisation de l'équité passe par la réalisation du développement dans les pays concernés par l'exportation de la main-d'œuvre et des compétences. L'équité ne se construit aujourd'hui que par la solidarité, l'engagement des pouvoirs publics dans les pays d'accueil, la mobilisation des ressources et la création d'emplois dans les pays du sud, en arrêtant de pousser les jeunes vers l'émigration. Certains pays accueillent tous les ans des milliers de cadres et de travailleurs qualifiés originaires des pays du Maghreb arabe de langue française qui ont coûté des milliards de dollars à leurs pays d'origine; or ces pays d'accueil n'offrent rien en contrepartie aux pays du Maghreb. Seul le développement est capable de réaliser une migration équitable. Nous devons établir des plans et des pro-

grammes destinés à créer des emplois dans nos pays.

Pour conclure, je voudrais attirer l'attention des participants sur le fait que le gouvernement de la Tunisie ne respecte pas le droit syndical et pratique une politique discriminatoire à l'encontre des syndicats, bien qu'il ait ratifié la totalité des instruments

de l'OIT qui garantissent la liberté syndicale. Il pratique la politique des «deux poids deux mesures» puisqu'il prive les organisations syndicales des avantages et des droits dont jouissent d'autres organisations qui n'ont pas la capacité d'encadrer les travailleurs et de défendre leurs intérêts.

*(La séance est levée à 18 h 05.)*

## Cinquième séance

Jeudi 5 juin 2014, 10 heures

Présidence de M. Funes de Rioja

### RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

---

*Original anglais: M. ITH (ministre du Travail  
et de la Formation professionnelle, Cambodge)*

---

C'est pour moi un grand honneur et un plaisir d'être présent à la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Je suis en parfait accord avec le rapport du Directeur général sur la migration de main-d'œuvre et les rapports sur les stratégies de l'emploi, les moyens de sortir de l'informalité et le renforcement de la convention n° 29 de l'OIT sur le travail forcé. Ces rapports doivent être salués pour leur haut niveau de qualité et leur très grande actualité. Ils sont en effet très importants, car ils passent en revue différents problèmes qui se posent aujourd'hui dans le monde du travail et mettent en lumière le rôle important joué par l'Organisation internationale du Travail.

Ces rapports mettent l'accent sur plusieurs défis qui concernent non seulement le Cambodge, mais aussi tous les autres Etats Membres de l'OIT. Pour relever ces défis, le gouvernement du Cambodge a adopté une nouvelle stratégie de développement, une stratégie rectangulaire pour la croissance, l'emploi, l'égalité et l'efficacité, un nouveau plan quinquennal de développement stratégique national et un nouveau plan quinquennal de développement stratégique pour le travail et l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), qui couvre la période 2014-2018. En outre, le Cambodge s'est doté d'une politique de développement des compétences et de l'EFTP, d'une politique de développement industriel, d'une politique nationale pour l'emploi, d'une politique pour l'harmonisation des relations du travail et d'un système de sécurité sociale plus solide. Il a par ailleurs mis en place un mécanisme visant à améliorer l'information sur le marché du travail et une stratégie relative aux services de l'emploi. Pour mettre en œuvre ces plans et stratégies, le Cambodge a cherché à renforcer la coopération bilatérale et régionale avec les partenaires de développement, y compris l'OIT, et à obtenir un soutien de leur part. C'est pourquoi, je tiens à exprimer ici ma profonde reconnaissance à l'OIT pour l'assistance technique qu'elle nous apporte; le Royaume du Cambodge souhaite résolument continuer à coopérer étroitement avec elle.

En ce qui concerne le thème du rapport présenté par le Directeur général à cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, j'aimerais

souligner certains progrès importants qui ont été faits. S'agissant des migrations de main-d'œuvre, le Cambodge renforce actuellement l'application du nouveau sous-décret n° 190 relatif à l'envoi de travailleurs cambodgiens à l'étranger par le biais de bureaux de placement privés en publiant huit arrêtés ministériels et en proposant un programme de préparation avant le départ et un contrat type.

S'agissant de l'emploi, dans le cadre de l'élaboration de sa politique nationale pour l'emploi, le Cambodge améliore les services de l'emploi tant en ce qui concerne l'emploi local que l'emploi à l'étranger, en vue d'équilibrer la main-d'œuvre selon les besoins des marchés du travail intérieur et étranger.

Pour ce qui est des moyens de sortir de l'informalité, le Cambodge applique les dispositions de la législation nationale non seulement à l'économie formelle, mais aussi à l'économie informelle, à des fins de conformité avec le droit cambodgien du travail et les normes internationales.

S'agissant de la promotion de la convention n° 29 de l'OIT sur le travail forcé, le Cambodge a appuyé et mis en œuvre le système de surveillance de l'OIT, sur la base duquel il a été constaté qu'il n'y avait pas de travail forcé dans le pays. Sur la scène internationale, le Cambodge est reconnu comme étant l'un des pays offrant les meilleures conditions de travail au monde.

Le Cambodge préconise une coopération étroite avec l'OIT, les partenaires de l'OIT et les organisations internationales afin de préserver les droits fondamentaux des travailleurs et de garantir la stabilité, la durabilité et la croissance inclusive qui caractérisent l'économie cambodgienne.

---

*Original arabe: M. AHMED (employeur, Iraq)*

---

J'ai le plaisir de vous saluer au nom des employeurs irakiens et d'exprimer ma profonde gratitude pour cette Conférence tripartite annuelle, véritable forum du dialogue social mondial, qui nous permet d'échanger des idées et des expériences susceptibles d'améliorer les niveaux de l'emploi et de la production en vue d'un développement économique et social durable.

Je saisis cette occasion pour féliciter le Président et les Vice-présidents de la Conférence pour leur élection et je leur souhaite plein succès dans leurs travaux.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer mon appréciation pour le rapport présenté par le Directeur général sur la migration équitable. C'est un sujet important, et nous considérons que les gouverne-

ments doivent engager des réformes économiques véritables et accorder au secteur privé un rôle plus important afin de réduire la migration de la main-d'œuvre et d'en atténuer les conséquences graves.

La présence d'organisations de travailleurs et d'employeurs fortes et efficaces est indispensable pour créer un environnement favorable à l'emploi. Le rôle des gouvernements est très important pour assurer un tel environnement, et ce en soutenant les partenaires sociaux et en préservant leur indépendance. Nous espérons que le gouvernement de notre pays ratifiera la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, afin d'améliorer les conditions de travail et d'instaurer la paix sociale.

Nous avons constaté une grande compréhension de la part du gouvernement, après les élections des employeurs qui ont eu lieu le 8 août 2012, concernant les revendications légitimes présentées par notre fédération dans le but de soutenir et de favoriser le secteur industriel. C'est ce qui a permis le lancement d'une initiative industrielle qui comporte un ensemble d'avantages, d'exonérations et de prêts bonifiés destinés à réactiver l'emploi et les affaires.

En ce qui concerne la Fédération des industries qui représente les employeurs en Iraq, le gouvernement a approuvé une grande partie de ses demandes concernant le renforcement de ses capacités, dont la dernière en date portait sur l'octroi d'une subvention de 6,5 milliards de dinars, soit 5 millions de dollars afin de réhabiliter l'infrastructure de la fédération et de lui permettre ainsi de fournir de meilleurs services à ses membres.

En dépit du progrès réalisé dans l'utilisation de la langue arabe dans les travaux de l'Organisation, nous constatons que ce n'est toujours pas suffisant, compte tenu du rôle et de la taille du groupe arabe.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'importance accordée par l'Organisation et le Directeur général à la cause palestinienne, et nous exhortons la Conférence à prendre en compte les observations faites par le groupe arabe à propos du rapport du Directeur général sur *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*. Du haut de cette tribune, nous réaffirmons notre soutien fort et sincère au droit du peuple palestinien au retour et à participer aux décisions concernant son avenir, et nous condamnons toutes les pratiques israéliennes à l'encontre du peuple palestinien. En outre, nous nous félicitons de la réconciliation nationale palestinienne qui a permis d'aboutir à un gouvernement unifié et nous souhaitons progrès et succès au peuple palestinien.

---

M. ZAKANE (*ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, Burkina Faso*)

---

C'est avec un plaisir renouvelé que je prends la parole au nom de la délégation du Burkina Faso pour saluer la tenue de la 103<sup>e</sup> session de notre Conférence et pour marquer notre pleine adhésion aux réflexions engagées autour des grands défis actuels qui interpellent le monde du travail.

Je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, nos sincères félicitations pour votre remarquable élection à la présidence de nos travaux et vous assurer du total soutien de notre pays.

Le Burkina Faso salue la qualité du rapport du Directeur général et se réjouit de la richesse des débats engagés autour des thématiques d'actualité comme la migration de la main-d'œuvre, les politiques de

l'emploi, les stratégies de formalisation du secteur informel et la lutte contre le travail forcé.

L'un des défis les plus cruels auxquels sont confrontés nos Etats demeure le chômage, surtout celui des jeunes et des femmes. C'est pourquoi des réformes résolument orientées vers une croissance économique inclusive et axées sur la création d'emplois et d'entreprises durables doivent être engagées.

A ce titre, mon pays s'est doté de politiques en matière d'emploi, de travail, de protection sociale, d'enseignement et de formation technique et professionnelle. Ces différentes politiques visent à accroître les opportunités d'emploi décent dans notre pays. Dans ce cadre, il met en œuvre depuis 2012 un programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes qui a permis, en deux années d'exécution, de former 24 311 jeunes et femmes urbains et ruraux, de créer 100 401 emplois, d'initier 35 903 jeunes et femmes à la vie professionnelle et d'investir environ 16 milliards de francs CFA au titre du budget national de la promotion de l'emploi.

En outre, l'Etat a mis en place depuis quelques années plusieurs fonds nationaux de financement des initiatives de création d'emplois et d'auto-emploi des jeunes et des femmes, tels que le fonds d'appui au secteur informel, le fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes et le fonds d'appui aux initiatives des jeunes. Ces fonds ont été récemment renforcés et connaissent un engouement grandissant de la part des jeunes et des femmes.

Par ailleurs, en septembre 2013 et en mars 2014, le gouvernement burkinabé a pris en faveur de l'emploi des jeunes et des femmes d'importantes mesures sociales qui ont permis la création de plus de 100 000 emplois en moins de huit mois. En perspective, l'Etat burkinabé mettra en œuvre, à partir de cette année, avec l'appui de la Banque mondiale, le projet «Emploi des jeunes et développement des compétences». Ce projet, d'un montant de plus de 50 millions de dollars E.-U., permettra à 48 000 jeunes et femmes de développer leurs compétences et d'accéder à l'emploi.

En septembre 2014, le Burkina Faso aura le privilège d'abriter un sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine consacré au thème «L'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif».

Cette rencontre de haut niveau, qui se tiendra dix ans après le Sommet extraordinaire de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, tenu en septembre 2004, donnera l'occasion aux chefs d'Etat africains de procéder à une évaluation globale du progrès réalisé dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action adoptés en 2004, et de dégager des mesures concrètes à prendre dans la prochaine décennie en vue d'asseoir les bases d'un développement inclusif durable.

Dix ans après la tenue du premier Sommet de Ouagadougou, les dirigeants africains reconnaissent que le processus de développement durable doit mettre en avant l'emploi et l'éradication de la pauvreté, et restent déterminés à accélérer la création d'emplois sur le continent, en particulier pour les jeunes et les femmes.

Je saisis l'occasion que m'offre la présente tribune pour inviter, au nom du Président Blaise Compaoré et du gouvernement burkinabé, les Etats membres de l'Union africaine à participer à cette rencontre au sommet et pour solliciter le soutien de

tous les partenaires du continent africain dans le processus de Ouaga+10.

Pour terminer, je voudrais, au nom de la délégation burkinabée, adresser à Guy Ryder, Directeur général du BIT, nos sincères félicitations et nos encouragements pour les réformes entreprises depuis son arrivée à la direction de notre Organisation, et souhaiter plein succès à nos travaux.

---

*Original anglais: M. MAKSYMUK (employeur, Pologne)*

---

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole au nom des employeurs polonais devant la Conférence internationale du Travail, réunie en sa 103<sup>e</sup> session. Nous avons écouté très attentivement le rapport que le Directeur général a présenté aux délégués à la Conférence, qui sont tous des acteurs de l'économie réelle.

Ce rapport détaillé et analytique est riche d'informations sur les mesures prises par l'OIT en vue de mettre en œuvre les cibles et objectifs stratégiques qu'elle s'était donnés pour 2012 et 2013 et sur les résultats ainsi obtenus.

Nous prenons note avec beaucoup de satisfaction de l'action menée par l'OIT dans différents domaines clés touchant à la lutte contre le travail forcé, à l'économie formelle et à l'économie informelle ainsi que de l'organisation d'une discussion importante sur l'emploi. Les employeurs polonais soutiennent le Directeur général et le Conseil d'administration dans les efforts qu'ils déploient pour obtenir le plein appui des mandants tripartites en faveur du système de contrôle des normes.

Depuis une année environ, la Pologne connaît une reprise économique qui tend maintenant à s'accélérer. Les indicateurs de la consommation et de l'investissement sont au vert. Le revenu réel des Polonais n'a jamais progressé aussi rapidement ces cinq dernières années. Les employeurs ont repris confiance; ils ne craignent plus une nouvelle crise européenne et commencent enfin à utiliser les fonds mis en réserve en prévision des périodes de vaches maigres pour investir et créer des emplois.

Le principal défi rencontré sur le marché du travail de la Pologne a trait au faible taux d'activité de la population en âge de travailler. Avec 65 pour cent d'actifs chez les 20-64 ans, le pays accuse en ce domaine un retard de plus de 10 points par rapport aux meilleurs élèves européens, ce qui s'explique d'abord par la faible participation au marché du travail des femmes et des personnes de plus de 50 ans.

La lutte contre le chômage sera le prochain grand défi à relever. Ces dernières années, le chômage déclaré a franchi la barre des 13 pour cent en Pologne. Le chômage des jeunes et leur expatriation constituent un autre problème particulièrement pré-occupant. Les entreprises polonaises ne parviennent pas à trouver de personnel qualifié alors que plus de 25 pour cent des jeunes n'ont pas d'emploi. Il convient donc de prendre des mesures pour que les jeunes soient mieux préparés à faire leur entrée sur le marché du travail et pour inciter les employeurs à les embaucher.

C'est sur fond de lutte contre le chômage que les dispositions de la loi révisée sur la promotion de l'emploi et les institutions du marché du travail sont entrées en vigueur au mois de mai cette année. Toute une panoplie de mesures a été définie pour améliorer la qualité des services fournis et favoriser la réinsertion des chômeurs sur le marché du travail. Les mesures à prendre dans les années à venir de-

vront notamment viser à créer des conditions propices au retour des personnes qui se sont expatriées.

Cette loi révisée permet d'offrir des solutions adaptées à différentes catégories de la population active, notamment aux jeunes, aux seniors ou encore aux femmes qui reprennent un travail à l'issue d'un congé de maternité. Il est ainsi prévu de soutenir l'activité des personnes âgées de plus de 50 ans et de plus de 60 ans à travers la prise en charge d'une partie de la rémunération de tout nouvel employé appartenant à ces tranches d'âge. Citons également le chèque-déménagement, qui est proposé aux jeunes qui changent de domicile pour occuper un nouvel emploi afin de couvrir leurs frais d'installation.

Il importe maintenant que les partenaires sociaux et le gouvernement polonais s'emploient à renouer le dialogue tripartite. Depuis juin 2013 en effet, les syndicats ont suspendu leur participation au dialogue social, jugeant qu'aucun dialogue digne de ce nom n'avait eu lieu depuis un certain temps.

Les employeurs sont eux aussi d'avis qu'il faut reconstruire le dialogue social en Pologne. L'instance de dialogue social doit selon nous être pleinement indépendante du gouvernement, disposer de son propre budget et être présidée à tour de rôle par les parties prenantes. Comme les syndicats, nous attendons une redéfinition des pouvoirs des partenaires sociaux compte tenu de l'incidence du processus législatif et le déblocage de ressources du fonds social. Nous voulons que les débats, les décisions et les délibérations sur les questions de politique économique ou sociale soient mieux informés et reposent sur une base factuelle plus conséquente.

Les partenaires sociaux se sont entendus sur le cap à suivre et la nécessité de revoir le fonctionnement de la Commission tripartite pour les affaires économiques et sociales. Toutefois, aucun accord n'a encore été conclu sinon au sujet d'un projet de loi bien spécifique.

Je tiens à souligner, pour terminer, que les délégations ne manqueront pas de s'inspirer de l'ensemble des débats de cette Conférence ainsi que des conclusions et recommandations que celle-ci adoptera. En outre, notre discussion en plénière doit apporter une valeur ajoutée à l'action de l'OIT et avoir une incidence sur elle.

---

*Original espagnol: M<sup>me</sup> HERNÁNDEZ (gouvernement, République dominicaine)*

---

Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les participants à la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, c'est un honneur pour moi que de représenter notre pays à cette Conférence.

Malgré la crise mondiale de 2009, la République dominicaine a conservé son rythme de croissance, affichant un taux moyen de 4,76 pour cent au cours des cinq dernières années. Cela est à mettre en perspective avec les résultats des études publiées par les différents organismes internationaux compétents, qui indiquent que la croissance de l'économie mondiale a continué de ralentir pour s'établir à 2,1 pour cent en 2013 et que le taux de croissance le plus faible a été celui des pays développés. L'Amérique latine et les Caraïbes ont affiché un taux de 2,5 pour cent, fortement influencé par la faible croissance du Brésil, du Mexique et de la République bolivarienne du Venezuela.

Le ralentissement de l'économie s'est traduit sur les marchés du travail de l'Amérique latine par une



forte diminution du nombre d'emplois créés. En conséquence, le taux d'activité en milieu urbain a baissé de seulement 0,1 pour cent, passant de 56,6 pour cent à 56,5 pour cent. Le moindre dynamisme de la demande d'emploi a entraîné une augmentation moindre de l'emploi formel, qui a progressé de 2,9 pour cent en moyenne dans 12 pays, soit le taux le plus faible depuis 2002. Il faut rappeler que l'expansion de l'emploi formel résulte non seulement de la création de nouveaux emplois, mais aussi de la formalisation des emplois existants.

La République dominicaine œuvre activement pour apporter une solution aux problèmes structurels de son marché du travail et lutte contre le travail informel, très répandu – environ 48 pour cent. C'est là en effet le défi le plus difficile pour notre système de protection sociale, lequel est menacé par le manque d'accès des travailleurs informels aux services de santé relevant du régime d'assurance maladie, aux pensions de retraite et aux garanties de l'assurance contre les risques professionnels.

En ce sens, le gouvernement de la République dominicaine s'est fixé pour objectif d'étendre la couverture sociale à 100 pour cent de la population d'ici à la fin de 2016, ce qui suppose d'atteindre d'autres objectifs intermédiaires, comme la création de 400 000 emplois formels pendant la durée de son mandat et la formalisation des emplois existants.

Conformément aux politiques établies dans le plan du gouvernement, les efforts déployés par notre ministère ont abouti à des résultats tout à fait satisfaisants en 2013, notamment la création de plus de 102 000 emplois, dont 35 000 au moins résultent de la promotion de la formalisation des microentreprises, laquelle entraîne à son tour l'extension de la sécurité sociale à ces travailleurs et à leurs familles. Les chiffres du premier trimestre de 2014 sont encourageants, puisque 23 000 nouveaux emplois ont pu être créés.

Dans le cadre de la politique active de l'emploi, nous avons créé le Service de l'entreprise pour promouvoir la formation continue des microentreprises, le but étant d'encourager les entrepreneurs qui souhaitent établir leur plan d'activités.

Par le biais de consultations sectorielles et territoriales, nous avons élaboré un plan national de l'emploi qui définit les principales politiques de promotion du travail décent. Dans le cadre de ce plan, nous publierons prochainement notre Pacte national pour l'emploi, le but étant d'unir les efforts déployés sur le plan institutionnel par les employeurs, les syndicats et l'Etat, pour promouvoir une culture de la création d'emplois.

L'objectif majeur du Président de la République, à savoir créer chaque année 100 000 emplois décents, a été atteint au cours de sa première année d'exercice.

Le grand défi pour notre pays est de relever le niveau d'éducation et de formation techniques et professionnelles de la population active qui travaille dans le secteur informel afin d'améliorer les conditions de son accès au crédit et au marché du travail formel. Au titre du plan national de l'emploi, nous élaborons actuellement un plan visant à établir un cadre national de qualifications, ce pour quoi nous demandons l'aide des organismes internationaux et de l'OIT.

Enfin, je lance un appel aux gouvernements pour que nous mettions l'accent sur les politiques publiques de l'emploi et, en particulier, la formalisation de l'informalité.

Ensemble, nous y parviendrons!

---

*Original espagnol: M<sup>me</sup> MIR ROCA (travailleuse, Espagne)*

---

Cette année encore nous souhaitons féliciter le Directeur général pour le rapport présenté à la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Nous constatons les efforts qui ont été déployés et les résultats obtenus. Accroître l'efficacité des ressources, des systèmes et des procédures profite à tous ceux qui les utilisent.

Nous apprécions que la migration soit l'un des éléments clés du rapport. Pour les syndicats espagnols, les immigrants contribuent à la pérennité à moyen et long terme des systèmes de sécurité sociale.

Une fois encore, et devant cette plénière, nous constatons que la crise financière continue de faire de ce monde un monde moins juste, dans lequel les inégalités se creusent et qui compte plus de 200 millions de chômeurs, dont 26 millions dans l'Union européenne.

En Espagne, on constate qu'il y a aujourd'hui plus de précarité, plus de chômage de longue durée et moins de droits. En 2013, nous avions 6 millions de chômeurs et un taux de chômage de 26,4 pour cent, le deuxième taux le plus élevé dans l'Union européenne après la Grèce.

Trois millions et demi de personnes, soit 60 pour cent des actifs au chômage, ne travaillent pas depuis plus d'un an, le travail à temps partiel contraint augmente et les contrats temporaires de moins de trois mois se multiplient. Ce processus est grave et s'accompagne d'un accroissement du nombre de personnes ne bénéficiant d'aucune prestation sociale et d'une diminution des prestations suite aux réformes menées par le gouvernement.

Les politiques d'austérité favorisent une reprise fragile et socialement injuste, dont les effets les plus néfastes affectent les groupes les plus vulnérables de la population.

En 2013, nous avons aussi constaté une détérioration de la qualité de l'emploi résultant d'un accroissement de l'emploi à temps partiel et du nombre de contrats temporaires de moins de trois mois: à la fin de l'année, ceux-ci représentaient environ 20 pour cent des salariés sous contrat temporaire.

Par ailleurs, le nombre de personnes en situation de sous-emploi a continué d'augmenter pour atteindre 2,4 millions, soit 15 pour cent des personnes qui ont un emploi.

Les organisations syndicales espagnoles n'ont cessé d'exiger des politiques spécifiques en faveur des chômeurs de longue durée, des jeunes, des immigrants et des femmes. Elles ont souligné la nécessité de lutter contre le chômage, la pauvreté et les inégalités, ainsi que l'importance de coordonner les politiques de l'emploi actives et passives de façon à améliorer la couverture en facilitant l'accès aux prestations et en renforçant les services publics de l'emploi.

Par ailleurs, pendant tout ce temps, elles n'ont cessé de dénoncer l'imposition de mesures en l'absence de dialogue social; en effet, à maintes reprises, il n'a été fait aucun cas des recommandations formulées à la session de 2013 de la Conférence au sujet de la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, ou des récentes conclusions du Comité de la liberté syndicale à propos de nos plaintes concernant la réforme du travail de 2012.

Les syndicats espagnols ont exigé du gouvernement qu'il rappelle l'importance de coopérer par le

biais des organes favorisant une participation au niveau institutionnel et la nécessité d'améliorer la participation des partenaires sociaux en recueillant leurs observations en temps voulu et de façon appropriée.

Face à un tel scénario, la Confédération syndicale des commissions ouvrières (CC.OO.) et l'Union générale des travailleurs (UGT) ont demandé à la ministre de l'Emploi de respecter les recommandations de l'OIT à l'égard de la réforme du travail de 2012, se référant à la plainte déposée le 10 mai 2012 pour atteinte au droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourtant reconnu et garanti par les conventions n<sup>os</sup> 87, 98 et 154 de l'OIT.

L'OIT a adopté les conclusions et recommandations du Comité de la liberté syndicale, qui reconnaît l'atteinte au droit à la liberté syndicale et à la négociation collective conféré par la réforme du travail de 2012 menée par le gouvernement espagnol par voie de décret royal, donnant ainsi raison aux syndicats.

De la même manière, en mars 2014, les organisations syndicales espagnoles ont dénoncé l'attitude du gouvernement, qui avait gelé le salaire minimum interprofessionnel pour 2014 sans aucune négociation, considérant que le gouvernement avait agi en violation des droits relatifs à la fixation des salaires minima reconnus et garantis par la convention n<sup>o</sup> 131.

Là encore, le gouvernement espagnol n'a pas respecté les prescriptions minimales énoncées dans la convention de l'OIT, puisqu'il n'a pas mené de consultations sérieuses et approfondies. Il faut remonter vingt-cinq ans en arrière pour constater une plainte du même ordre.

Dans le même temps, les organisations syndicales revendiquent la préservation du droit à la liberté syndicale, un droit essentiel qui fait partie des droits fondamentaux régissant notre état social et de droit. Le 27 mai, les secrétaires généraux de la CC.OO. et de l'UGT ont adressé au procureur général de l'Etat des lettres dénonçant la multiplication des procédures pénales engagées contre des travailleurs et des responsables syndicaux suite à l'exercice de la grève.

Nous continuerons de dénoncer la perte et la détérioration des droits et des valeurs démocratiques dans notre pays et de souligner la nécessité urgente de redonner vie à la démocratie et au dialogue social.

---

*Original anglais: M. HASSAN (ministre du Travail et des Affaires sociales, Ethiopie)*

---

Je souhaite féliciter le Président pour son élection à la tête de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. L'Ethiopie salue le rapport du Directeur général intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*. Nous adhérons aux principes fondamentaux mis en avant dans ce rapport, qui propose une analyse claire sur la complexité de la migration et montre à quel point il est urgent de se pencher sur les droits des migrants. Le rapport constitue une base solide pour renforcer l'engagement de l'OIT en se fondant sur les principes et les conventions de l'Organisation ainsi que sur la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Comme le rapport l'indique à juste titre, aucun accord équitable n'a encore été trouvé en matière de migration, et il convient de renforcer les partenariats et la coopération en la matière et d'intégrer davan-

tage cette question dans le plan d'action mis en œuvre dans le domaine du développement. En effet, il est indispensable de renforcer de toute urgence la coopération et la coordination entre les différentes parties prenantes, à savoir l'OIT, les autres organismes et organes des Nations Unies, l'OIM et les autres initiatives internationales pertinentes.

Nous félicitons le Directeur général pour la pertinence et la qualité de ses arguments. Son rapport mérite d'être soigneusement examiné, au même titre que les précieuses contributions apportées par les Etats Membres et les organisations d'employeurs et de travailleurs, pour permettre à l'OIT de contribuer aux efforts déployés à l'échelle internationale en vue de garantir une migration équitable.

Nous proposons que l'OIT adopte des mesures concrètes pour aider les pays à s'acquitter de leurs obligations actuelles, à promouvoir l'adhésion aux conventions pertinentes de l'OIT ainsi qu'à la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, à mettre en œuvre des programmes répondant aux différents défis que pose la migration en fonction de chaque situation, à engager une action normative éprouvée en complément des instruments existants et à mettre en place un mécanisme de suivi exhaustif.

Nous saluons également la deuxième discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi, qui a été l'occasion de poursuivre les efforts entrepris à l'échelle internationale pour garantir durablement la reprise et le développement économiques. Il est clair qu'un grand nombre de défis auxquels le monde est confronté sont liés à la crise du chômage, et notamment au fort chômage urbain et au sous-emploi en général et au chômage des femmes et des jeunes en particulier.

Nous devons adopter, à tous les niveaux, des cadres d'action cohérents fondés sur l'emploi pour promouvoir la création d'emplois et améliorer les conditions de vie et de travail.

La question du passage de l'économie informelle à l'économie formelle est devenue une question prioritaire, en particulier pour les pays en voie de développement. L'économie informelle présente un double visage: elle connaît une croissance rapide et fournit un grand nombre d'emplois, mais échappe également à toute réglementation au niveau national, ce qui expose la main-d'œuvre à l'exploitation et aux abus. Nous devons faire en sorte qu'une transition s'opère progressivement de l'économie informelle vers l'économie formelle. Nous nous félicitons de ce débat qui arrive à point nommé ainsi que de la première lecture de la recommandation.

En outre, la délégation éthiopienne souligne la pertinence du point de l'ordre du jour relatif à l'adoption de mesures supplémentaires pour combler les lacunes importantes dans la mise en œuvre de la convention (n<sup>o</sup> 29) sur le travail forcé, 1930. Le travail forcé revêt des formes variées. L'une d'elles est la traite des personnes, qui est un sujet de vive préoccupation pour mon gouvernement. Les victimes de cette traite sont exposées à de graves violations de leurs droits fondamentaux, y compris dans le cadre du travail forcé. Elles sont l'objet d'actes de racisme, d'attaques xénophobes, d'exploitation sexuelle et de différentes formes de discrimination et de violence. Il convient de saluer l'OIT pour l'attention constante qu'elle porte aux efforts fournis pour combattre le travail forcé sous toutes ses formes. L'Organisation devrait s'engager

encore plus fermement à éliminer le travail forcé en adoptant à l'unanimité un instrument solide énonçant les principes essentiels de prévention, d'indemnisation et d'accès à la justice, ainsi qu'un mécanisme de réglementation supplémentaire.

L'Éthiopie a également pris des mesures pour renforcer encore son engagement envers l'OIT, notamment en recensant les domaines qui pourraient donner lieu à une coopération technique et à un renforcement des capacités. Le gouvernement a initié le processus de ratification de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Il a également renforcé les mesures de lutte contre la traite des personnes, son action dans ce domaine étant coordonnée par un groupe spécial national placé sous l'autorité du Vice-premier ministre.

Le gouvernement de l'Éthiopie est résolu à faire en sorte que la forte croissance enregistrée ces derniers temps continue de profiter au plus grand nombre. Il a également adopté une série de mesures, notamment un plan d'action national sur les droits de l'homme, en vue de mieux ancrer la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme en Éthiopie.

---

*Original anglais: M. DEVENDRA (travailleur, Sri Lanka)*

---

Permettez-moi de formuler quelques observations concernant les points à l'ordre du jour de cette Conférence. La discussion sur la formalisation de l'économie informelle est d'une importance capitale pour la plupart des travailleurs du monde entier. Comme le montrent très clairement les statistiques, les travailleurs de l'économie informelle représentent la majeure partie de la main-d'œuvre dans la plupart des pays, en particulier les pays en développement. Ils ne sont que rarement organisés et n'ont généralement pas accès aux mécanismes de protection sociale qui existent dans l'économie formelle. Mais, en dépit de leurs mauvaises conditions de travail, la contribution que ces travailleurs apportent à l'économie de leur pays est remarquable. Par conséquent, la discussion de cette année devrait inciter tous les gouvernements à créer les conditions nécessaires pour que les travailleurs informels puissent exercer leurs activités et bénéficier d'une couverture sociale.

Une discussion intéressante est actuellement en cours sur la question de savoir s'il est possible de transformer l'économie informelle dans son ensemble et de la formaliser. Il y a peut-être un malentendu sur la définition des notions en jeu ou sur les objectifs de cette discussion. Selon moi, l'objectif de cette discussion n'est pas tant de promouvoir cette transformation que de permettre aux travailleurs informels d'exercer leurs droits fondamentaux consacrés par la notion de travail décent.

La discussion récurrente sur l'emploi revêt une grande importance non seulement au sein du mouvement syndical mais également sur le plan national. Par conséquent, les représentants des travailleurs à Sri Lanka ont participé activement à l'élaboration de la politique nationale en matière de ressources humaines et d'emploi. Avec l'adoption du plan d'action qui s'y rapporte, un mécanisme efficace de contrôle de la mise en œuvre de cette politique devrait être élaboré. Selon nous, il convient de mettre au point de toute urgence un plan à long terme visant à changer le système d'éducation

de notre pays pour l'orienter davantage vers l'emploi.

Pour ce qui est de la situation de Sri Lanka, même si notre pays a ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT, le processus de mise en œuvre est loin d'être satisfaisant. En effet, même après quatorze années d'efforts visant à mettre la législation locale en conformité avec la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et avec la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, un grand nombre d'employeurs continuent d'adopter une attitude discriminatoire à l'égard des syndicats en faisant fi de la loi. Les autorités ont réagi à cette situation en déclarant que les lacunes de la loi étaient à l'origine de ce mépris flagrant. Or nous sommes d'avis que c'est le processus de mise en œuvre qui est en cause.

Les syndicats sont vivement préoccupés par l'augmentation rapide de diverses formes d'emplois précaires, en particulier la pratique de la sous-traitance. Depuis l'adoption en 2006 de la recommandation de l'OIT sur la relation de travail, les syndicats font pression pour que la législation nationale interdise la sous-traitance pour un travail qui fait partie intégrante de l'activité principale de l'entreprise. Bien qu'un accord tripartite ait été conclu sur cette question il y a près de deux ans, le projet de loi n'a pas encore été approuvé par le Conseil des ministres. Nous continuerons à nous battre pour que ce projet de loi soit examiné par le Parlement en tant que question d'importance nationale.

---

*Original espagnol: M. ECHAVARRÍA SALDARRIAGA (employeur, Colombie)*

---

Je félicite les membres du bureau de la Conférence pour leur élection, et en particulier M. Funes de Rioja et M<sup>me</sup> Mugo, qui font partie du groupe des employeurs.

J'aimerais relever deux aspects du rapport du Directeur général. Tout d'abord, en ce qui concerne les objectifs du programme de la dernière période biennale, nous constatons les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce programme. Cependant, il reste encore des tâches à accomplir au regard des indicateurs suivants: 3.1: entreprises durables; 3.3: pratiques responsables dans les entreprises; et 3.4: intégration des principes de la Déclaration sur les entreprises multinationales. Le Conseil d'administration et le Bureau doivent consacrer plus de ressources financières aux mandants et leur offrir une assistance technique pour permettre à plus d'Etats de créer un climat propice à la durabilité des entreprises. Concrètement, il s'agit de promouvoir et d'appliquer les 17 piliers qui figurent dans la résolution adoptée à la session de 2007 de la Conférence sur ce sujet. Les entreprises durables sont la pierre angulaire de l'activité des employeurs; elle est complétée par le travail décent.

Le deuxième aspect concerne l'établissement du programme sur les migrations. Les réalités démographiques et la mondialisation exigent que les personnes circulent plus librement. Les flux migratoires doivent être fluides et ne doivent pas être entravés par des procédures lourdes et des formalités administratives pour les employeurs et les travailleurs. L'OIT devrait coopérer avec l'OIM et fonder son action sur des données et des statistiques concrètes, qui serviront à orienter les décisions du Conseil d'administration.

Pour tirer le meilleur profit des avantages de la migration de main-d'œuvre, l'OIT doit engager une action qui, en plus d'apporter une protection aux travailleurs migrants, améliore les possibilités pour eux d'acquérir plus de compétences et d'expérience dans les pays d'accueil et aide les pays d'origine à offrir plus de possibilités à leurs ressortissants en ce qui concerne les envois de fonds et leur retour futur dans leur pays d'origine.

Par ailleurs, je voudrais évoquer les progrès qui se poursuivent en Colombie en matière sociale et de travail.

S'agissant du dialogue social, nous notons une amélioration du fonctionnement des espaces institutionnels, par exemple la Commission de concertation sur le travail et ses diverses sous-commissions, tant au niveau régional que sur les thèmes spécifiques qu'elle aborde. Tout cela a contribué à renforcer la confiance entre les partenaires sociaux et le gouvernement. Ainsi, nous avons pu, à la fin de l'année dernière, conclure un accord tripartite sur le salaire minimum légal, qui entre en vigueur cette année. Une autre partie du dialogue porte sur les différends portés devant la Commission spéciale de traitement des conflits déferés à l'OIT (CETC-OIT), dont la plupart sont réglés grâce à une entente entre les parties. A cet égard, le Comité de la liberté syndicale lui-même a encouragé les autres pays de la région à s'inspirer du modèle colombien.

Pour ce qui est de la coopération technique actuellement fournie par l'OIT, nous constatons une amélioration de l'institutionnalisation et une augmentation du budget public consacré au secteur du travail. Nous continuons de renforcer la formation des inspecteurs du travail; nous avons formé des enquêteurs et des fonctionnaires de l'administration judiciaire et fiscale; nous avons continué de renforcer, d'un point de vue financier, la protection des personnes menacées du fait de leur activité syndicale. Toutefois, des progrès restent à faire dans ce domaine.

En matière de protection de l'emploi, nous avons offert une couverture de sécurité sociale et de santé à la quasi-totalité des Colombiens. Nous avons adopté une loi sur la santé, récemment ratifiée par la Cour constitutionnelle, qui confirme que le droit à la santé est un droit fondamental et qui assure des ressources pour la prestation de services.

Pour ce qui est de la création d'emplois, de nouveaux postes ont été créés, y compris dans l'industrie, ce qui a fait baisser le chômage en le ramenant à un taux constant inférieur à 10 pour cent. Cela a permis, entre autres choses, d'augmenter le salaire versé aux apprentis.

Je pourrais citer beaucoup d'autres réalisations sur le plan économique qui se traduisent par une amélioration de la situation sociale. Je me contenterai de dire que la croissance soutenue de l'économie, qui est de 4 pour cent en moyenne depuis l'année deux mille, a contribué à réduire la pauvreté et la pauvreté extrême de façon constante au cours de la dernière décennie – celles-ci ayant diminué de 20 points de pourcentage –, et que nous, les employeurs, devons répondre aux besoins d'une classe moyenne plus importante qui demande de nouveaux biens et services.

Enfin, nous, les employeurs colombiens, tenons à réaffirmer notre objectif qui est de parvenir à l'entente sociale et à la tolérance et d'établir des relations de respect mutuel avec les travailleurs et

leurs organisations, ainsi qu'avec le gouvernement. Nous sommes certains d'être sur la bonne voie.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> DIMAPILIS-BALDOZ (secrétaire d'Etat au Travail et à l'Emploi, Philippines)*

---

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre direction éclairée de cette Conférence. Les Philippines félicitent aussi M. Ryder pour son rapport et pour le fait qu'il est le premier Directeur général du BIT à avoir inscrit la migration comme sujet prioritaire à l'ordre du jour. Suite à l'historique Déclaration portant sur le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, adoptée en 2013 par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'OIT en tant que chef de file du Groupe mondial sur les migrations de main-d'œuvre en 2014 occupe la position la plus stratégique pour faire progresser le Programme de développement pour l'après-2015.

Les Philippines figurent parmi les quelques pays à avoir ratifié la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. La Commission des travailleurs migrants des Nations Unies a récemment réaffirmé notre rôle modèle au niveau de la gestion de la migration, de la protection et des droits des migrants, et ceci dans un cadre social et institutionnel particulièrement pertinent. Nous jouerons par ailleurs un rôle clé en ce qui concerne les droits des travailleurs migrants aux niveaux international, régional et bilatéral.

Nous venons de conclure des accords historiques sur les travailleurs domestiques avec l'Arabie saoudite et la Jordanie, accords accompagnés de contrats standard portant sur les salaires, la durée du travail, les congés et la non-rétention des passeports, conformément à la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011. Nous sommes cosignataires de la Déclaration de l'ASEAN sur la promotion et la protection des droits des travailleurs migrants et nous menons les travaux relatifs à l'élaboration de l'instrument d'application. Nous assurons la présidence du Dialogue d'Abou Dhabi, et en novembre de cette année nous examinerons l'approbation de deux premiers projets portant notamment sur la qualification des travailleurs et des employeurs et la reconnaissance des droits des travailleurs migrants.

Une migration équitable est une migration sûre, fondée sur les droits, qui permet d'assurer que les migrants sont protégés contre les faux recruteurs, les trafiquants et autres criminels. Nous avons ratifié les instruments des Nations Unies et de l'OIT pour prévenir ce genre de méfaits et punir les auteurs d'abus. Nous appuyons l'adoption d'un protocole ou d'une recommandation, ou les deux, sur le travail forcé. Une migration sûre prévoit aussi des programmes de prévention en matière de santé, notamment pour lutter contre les pandémies et pour prévenir les accidents du travail.

Une migration équitable est une migration éthique qui interdit l'extorsion de frais de recrutement exorbitants aux migrants. Mis à part dans les pays qui interdisent ce genre de pratiques, il faut prévoir des frais de recrutement qui ne dépassent pas un salaire mensuel, sauf dans le cas des travailleurs domestiques où il n'y en a pas. Ceci est très important si nous voulons réussir dans la lutte contre les mauvaises pratiques.

Nous appuyons aussi l'initiative de l'OIT concernant la création d'une banque de données sur les

frais de recrutement pour les emplois peu qualifiés dans le cadre d'un partenariat avec le KNOMAD. Nous saluons les efforts de l'OIM en faveur d'un système d'accréditation et de contrôle qui complètent notre propre système en ligne et assurent plus de transparence.

Une migration équitable est une migration sûre. Nous préconisons des accords multilatéraux sous l'égide des Nations Unies pour permettre une évacuation, une relocalisation et un rapatriement sûrs des travailleurs migrants. Les Philippines sont membres du Groupe de travail sur les migrants dans les pays en crise dirigé par les États-Unis.

Une migration équitable suppose le travail décent. L'OIT doit lancer une campagne vigoureuse de promotion de la ratification des normes fondamentales du travail, ainsi que des normes pertinentes sur les migrations. Nous avons ratifié ces conventions, à l'exception de la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, que nous soumettrons à des consultations tripartites approfondies, avec l'assistance du BIT. Nous pensons qu'il est temps pour l'OIT de réaliser une étude d'ensemble sur l'application de cette convention et sur l'élargissement de sa ratification.

En conclusion, les Philippines sont pleinement engagées en faveur d'une migration sûre, éthique et sécurisée, et en faveur du travail décent pour tous. Notre objectif est de créer des emplois décents et, à long terme, d'œuvrer en faveur d'une migration qui serait choisie et non plus subie. Dans l'intervalle, nous avons besoin d'une vraie protection pour nos travailleurs migrants.

---

*Original anglais: M. BATSHU (ministre du Travail et de l'Intérieur, Botswana)*

---

Monsieur le Président, au nom de la délégation du Botswana, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la Présidence de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence de l'OIT. Votre vaste expérience des travaux de l'OIT vous a permis d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour diriger les travaux de cette Conférence, et je voudrais, ainsi qu'aux Vice-présidents, vous assurer de tout le soutien de ma délégation.

Le rapport du Directeur général montre clairement les progrès qui ont été réalisés, les résultats obtenus ainsi que les défis auxquels nous devons faire face. Nous félicitons particulièrement le Bureau international du Travail pour les résultats par pays, qui dépassent d'un tiers la cible fixée au début de l'exercice biennal. Il convient également de souligner la participation active de l'OIT aux consultations menées à l'échelle mondiale sur le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. La question de la migration équitable, à laquelle est consacré l'autre rapport du Directeur général, est d'une importance capitale pour nous tous. Que nous soyons pays d'origine, de transit ou de destination, nous avons tous des intérêts dans cette problématique qui comporte, il est vrai, des aspects positifs et négatifs, réels ou perçus. Parmi les nombreuses réalités auxquelles nous sommes confrontés figurent les déséquilibres en matière de développement dans le monde et les déficits de gouvernance. Ces situations sont des facteurs de migration et nous devons donc réfléchir à des solutions.

Nous continuons à appuyer le programme de réformes de l'OIT afin de garantir une plus grande efficacité et une action plus ciblée. L'amélioration de la direction stratégique prévue pour 2015 se ré-

vèle particulièrement pertinente, et elle devrait nous permettre de faire les choix nécessaires, même s'ils sont difficiles compte tenu des ressources limitées. Nous devons agir aussi bien au niveau national qu'au niveau international.

Dans ce contexte, nous saluons les réformes proposées en vue de renforcer l'efficacité organisationnelle et opérationnelle de l'OIT. Je précise cependant que dans le cadre de la restructuration des bureaux extérieurs, nous souhaiterions, entre autres, que les intérêts des pays Membres et les systèmes logistiques en place soient pris en compte. Nous soutenons aussi l'idée d'une Conférence plus courte l'année prochaine, ce qui permettrait une plus grande disponibilité des dirigeants politiques à la Conférence, un meilleur partage des résultats et conforterait la légitimité de l'Organisation.

La question des politiques de l'emploi pour une reprise et un développement durables est probablement la plus urgente à ce jour. La création d'emplois reste une priorité du Botswana, qui s'efforce de trouver des solutions aux difficultés que connaît le pays, notamment le chômage des jeunes et la pauvreté. Nous estimons qu'il est nécessaire de créer un environnement propice au développement des entreprises, au perfectionnement des ressources humaines, à la diversification et à la création de valeur ajoutée à nos ressources naturelles, ainsi qu'à l'autonomisation des groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Pour préserver durablement les emplois, il convient de renforcer les institutions et les systèmes de gouvernance favorables aux entreprises et de promouvoir les droits au travail.

Nous convenons qu'au niveau international nous ne parviendrons à une solution que si nous partageons une vision commune des causes qui sous-tendent les problèmes en matière d'emploi. Nous pouvons beaucoup apprendre aussi des politiques fructueuses menées dans d'autres pays.

Mais à côté des actions qui peuvent être menées au sein de l'OIT, nous devons nous appuyer sur le système multilatéral au sens large. Les pays en développement, par exemple, peuvent tirer parti d'un système commercial multilatéral favorable et d'un afflux plus important d'investissements directs étrangers. Il est donc nécessaire de renforcer la collaboration et les partenariats entre les institutions, comme c'est le cas notamment dans le domaine de la migration.

La discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi nous offre donc non seulement une occasion de réfléchir à des moyens de créer plus d'emplois de meilleure qualité, mais aussi d'évaluer les effets persistants de la crise économique mondiale sur les efforts déployés dans ce sens. Pour nous, en Afrique, le Sommet Ouagadougou+10 sur l'emploi, l'élimination de la pauvreté et le développement inclusif revêt donc une importance accrue.

Le point de l'ordre du jour consacré à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle complète le thème plus général de l'emploi. Il est clair que lorsque l'informalité sert de prétexte pour se soustraire à ses obligations, elle ne saurait être justifiée. Néanmoins, le cas des pays en développement dans lesquels, selon les estimations, 40 à 80 pour cent de la main-d'œuvre se trouve dans l'économie informelle, mérite toute notre attention. Pour que la formalisation de l'économie informelle

soit durable, elle doit s'appuyer sur des entreprises rentables qui proposent des emplois décents.

Permettez-moi de conclure en remerciant l'OIT pour le soutien qu'elle continue de nous apporter, en particulier son bureau de Pretoria. Grâce à ce soutien, le Botswana est en train d'élaborer des politiques nationales en matière d'emploi, de santé et de sécurité au travail, de lutte contre le VIH/sida, ainsi que dans le domaine des stages et de l'apprentissage. Nous exprimons également notre reconnaissance pour l'étude de faisabilité menée récemment sur la création d'un fonds de pension national. Je suis convaincu que tous ces efforts permettront d'atteindre l'objectif du travail décent.

---

*Original espagnol: M<sup>me</sup> GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Cuba)*

---

Dans les jours à venir, un nouveau Code du travail entrera en vigueur à Cuba. Il consolide et parfait les réglementations visant à assurer la protection des droits et l'exécution des obligations qui découlent de la relation de travail établie entre les travailleurs et les employeurs. Ce texte est le résultat d'un vaste processus de consultation des travailleurs, qui ont formulé plus de 170 000 questions, entraînant des modifications importantes de la version initiale. Le remplacement de la norme a été soutenu par 99 pour cent des travailleurs consultés.

Parmi les principes énoncés dans cette norme figure notamment le rôle que jouent le travail et les revenus tirés du travail en tant que moyen essentiel de contribuer au développement de la société et de satisfaire les besoins des travailleurs et de leur famille. Le nouveau code affirme l'égalité dans le travail sans discrimination aucune, le droit des travailleurs à s'associer volontairement et à créer des organisations syndicales et l'interdiction du travail des enfants, ainsi que d'autres droits et garanties.

Il fait également valoir que le travail forcé ou obligatoire n'existe plus dans le pays, sous quelque forme que ce soit, et les dispositions juridiques qu'il contient favorisent avant tout le respect absolu de la volonté du travailleur dans l'établissement des relations de travail.

Par ailleurs, nous continuons, dans notre pays, à créer des entreprises dans le secteur public et encourageons aussi leur création en dehors de ce secteur, ce qui ne correspond pas à une soi-disant privatisation de la propriété sociale, comme l'affirment certains universitaires, mais constitue au contraire un élément essentiel dans la construction du socialisme, car il permettra à l'Etat de se concentrer sur l'efficacité des moyens fondamentaux de production, qui appartiennent au peuple, et de se dégager de la gestion des activités non stratégiques pour le pays.

Je m'appuie à présent sur le rapport du Directeur général pour dire que notre Constitution accorde aux étrangers qui sont résidents permanents sur notre territoire le même traitement qu'aux Cubains en ce qui concerne les droits et devoirs reconnus dans cette norme.

La modernisation du modèle économique et social à Cuba revient à garantir la continuité et l'irréversibilité du socialisme, le développement économique et l'amélioration du niveau de vie de la population, en dépit du blocus économique, politique, financier et médiatique que le gouvernement des Etats-Unis impose depuis plus de cinquante ans et qu'il justifie par des manœuvres totalement absurdes telles que l'inclusion de Cuba dans la liste

unilatérale et arbitraire des pays soutenant le terrorisme.

Je rappelle que la modernisation de notre modèle économique et social exclut l'absence de protection et le travail informel, ainsi que la mise en œuvre de thérapies de choc, conformément aux objectifs liés à la notion de travail décent.

---

*Original anglais: M. ANDERSON (employeur, Australie)*

---

Je prends la parole aujourd'hui alors que je viens de quitter mon poste de haut responsable puis de directeur exécutif de l'organisation australienne des employeurs. Je mets également un terme à la période de douze années pendant laquelle j'ai défendu et représenté les employeurs d'Australie et de l'Asie-Pacifique auprès de cette Conférence et du Conseil d'administration de l'OIT ainsi que de son Comité de la liberté syndicale.

Je saisis donc cette occasion pour formuler quelques observations sur l'activité de l'OIT et je souhaite également rendre hommage à des personnes qui ont joué un rôle important pour moi dans le cadre de mes responsabilités.

L'OIT est l'une des institutions les plus complexes pour lesquelles j'ai travaillé. Elle est relativement méconnue dans mon pays, en partie pour des raisons géographiques mais surtout parce que, dans l'ensemble, mon pays est un pays développé qui fonctionne bien, où les conditions d'emploi sont respectées et respectables, où les normes sociales et les institutions sont bien enracinées et où les questions liées au travail et les conflits du travail sont généralement résolus par le dialogue ou la primauté du droit.

Mais ce n'est pas systématique et cette situation n'est certainement pas celle qui prévaut dans tous les pays du monde. C'est mon engagement en faveur de l'Australie, en tant qu'acteur du commerce mondial, qui peut expliquer pourquoi un haut responsable des employeurs australiens, pourtant très occupé, a traversé le monde à plus de 30 reprises pour participer à la vie de l'OIT. Non pas que l'OIT soit parfaite, loin de là, ou que j'aie foi dans la gouvernance de Genève, mais parce que l'existence de marchés du travail dynamiques et efficaces est une condition préalable indispensable de l'ordre social sur lequel s'appuient la réussite de la mondialisation de l'économie et de l'entrepreneuriat local.

L'OIT doit relever un grand nombre de défis et je me demande souvent si les 800 millions de dollars de son budget ne pourraient pas être dépensés de manière plus rationnelle. De la même façon, si l'OIT n'existait pas depuis près d'un siècle, je me demande si elle serait créée aujourd'hui sous sa forme actuelle ou sous une forme analogue. Il m'est plus facile d'exprimer dans mon pays l'importance que j'accorde à la structure institutionnelle tripartite de l'OIT, une structure qui nous a donné à moi, et aux membres de mon organisation d'employeurs, le privilège de nous exprimer sur un pied d'égalité avec notre gouvernement et nos collègues des syndicats. Ce tripartisme est important pour le patronat car, selon moi, si une organisation de ce genre avait dû être créée pour la première fois en 2014, un tel modèle n'aurait sans doute pas rencontré un grand succès. Nous devons constamment nous remettre en question pour améliorer notre action et la rendre plus pertinente. Cette remarque vaut particulièrement pour les grandes organisations spécialisées dans le domaine du travail comme l'OIT qui doit rendre des comptes à tant d'acteurs puisqu'en pra-

tique, l'obligation de rendre des comptes peut facilement s'estomper ou, pire, disparaître.

La question encore plus importante que je me pose est celle de savoir comment l'OIT, en s'appuyant sur les compétences de ses mandants, pourrait parvenir à relever de manière significative le niveau de vie des populations en supervisant la création d'emplois pour les millions, que dis-je, les centaines de millions de personnes qui vont entrer sur le marché du travail au cours des prochaines décennies. A cet égard, il est indispensable d'établir une corrélation plus étroite entre l'activité de l'OIT et la notion d'entreprise privée, l'entrepreneuriat, le travail indépendant et le rôle de facilitateur que doit jouer le gouvernement.

Il est également important que les mandants de l'OIT se témoignent davantage de respect les uns aux autres, en faisant preuve d'un peu moins d'idéologie et en mettant en œuvre au niveau local des programmes davantage tournés vers l'action.

C'est l'approche que j'ai moi-même adoptée dans mon travail. Je me suis engagé à apprendre constamment. En venant ici, je savais que les emplois du secteur privé étaient la meilleure manière de sortir les personnes de la pauvreté, mais comme chacun sait, ce type d'emploi est relativement rare. Mais j'ai également appris que les gouvernements, les employeurs, les syndicats et l'OIT elle-même jouent un rôle encore plus important dans les pays en développement et les régions dans lesquelles les chaînes logistiques et l'économie sont moins stables. L'action de l'OIT dans le contexte spécifique de l'Australie ne sera pas nécessairement la même que pour le reste du monde.

Je terminerai en rendant hommage à certaines personnes qui ont joué un rôle important dans ma vie professionnelle. Tout d'abord Brian Noakes, mon mentor, qui a travaillé ici pendant près de vingt ans, et avant lui, George Polites, un autre collègue australien, ce qui signifie que mon départ vient conclure près de cinquante années ininterrompues de participation australienne aux niveaux les plus élevés de l'OIT. C'est d'ailleurs la moitié de l'existence de l'OIT elle-même.

J'ai tracé ma propre route et je me suis forgé ma propre opinion sur ces questions mais si, ce faisant, j'ai pu honorer d'une manière ou d'une autre leur contribution passée, je pourrai rentrer chez moi satisfait.

Bien entendu, je remercie également l'ensemble des employeurs australiens ainsi que ma fédération de m'avoir permis de m'investir autant au fil des années pour promouvoir l'action de l'OIT et du mouvement international des employeurs. Mes anciens employés tels que Scott Backlamb et Daniel Mammone ont largement soutenu mon implication à ce niveau et je les en remercie.

Mes remerciements vont aux fonctionnaires du gouvernement australien, aux ministres australiens qui se sont intéressés à ce travail ainsi qu'aux militants et collègues des syndicats australiens, notamment à Sharan Burrow, Ged Kearney et feu Bill Mansfield, qui ont toujours fait preuve de respect et de courtoisie. Je remercie également mes nombreux collègues employeurs et l'Organisation internationale des employeurs, ainsi qu'ACT/EMP et les membres du personnel de l'OIT, les représentants australiens ici présents, notamment Raphael Crowe et Greg Vines.

Chers amis et collègues, mon rôle de défenseur des intérêts des employeurs dans ces activités inter-

nationales importantes prend fin. Je suis sûr que nous nous reverrons mais, pour l'instant, c'en est fini. Je souhaite à vous tous ainsi qu'à l'Organisation de nombreux succès mais, plus encore, j'adresse tous mes vœux de réussite aux nombreux hommes et femmes qui forment les entreprises dont nous défendons ici les intérêts.

---

*Original anglais: M. MORETI (ministre du Travail et du Développement des ressources humaines, Kiribati)*

---

Tout d'abord, je souhaiterais féliciter le Président pour son élection à la tête de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Je suis heureux d'exposer les progrès réalisés par Kiribati dans le cadre de son programme national pour un travail décent.

Kiribati est Membre de l'Organisation internationale du Travail depuis quatorze ans. Pendant toutes ces années, le programme national pour un travail décent et les activités y relatives ont progressé et ont donné lieu à des consultations tripartites très actives.

Avec l'aide de l'OIT, nous avons accompli plusieurs avancées. Nous avons récemment ratifié la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003. La ratification de cette convention est importante car elle répond au besoin impérieux pour les principaux employeurs de gens de mer de Kiribati de faciliter les déplacements professionnels de ces derniers. Le gouvernement s'est pleinement engagé à faire en sorte que toutes les prescriptions de cette convention soient mises en application d'ici à une année.

Kiribati travaille actuellement sur une réforme de la législation nationale du travail. Le projet de loi sur la sécurité et la santé au travail a été élaboré à l'issue de consultations avec les partenaires sociaux. Aux fins de la mise en œuvre de cette loi, il sera procédé à une évaluation des capacités afin de combler les lacunes existantes et de mettre en place les programmes de renforcement des capacités nécessaires pour que le ministère que je représente puisse pleinement s'acquitter de ses fonctions.

Dans le cadre de la modernisation de notre législation du travail actuelle, le ministère que je représente a lancé un processus de réforme de la législation du travail en collaboration avec les partenaires sociaux en vue de réviser les lois obsolètes et de faire appliquer dans notre pays les principes des conventions fondamentales qui sont en cours de ratification par Kiribati. Ce processus est en marche et est rigoureusement encadré par les partenaires tripartites.

Le chômage est l'une des plus grandes difficultés auxquelles est confrontée Kiribati actuellement. Cependant, je suis fier de pouvoir dire que, bien que Kiribati figure parmi les petits Etats insulaires de la région Pacifique, notre pays n'a pas ménagé ses efforts pour résoudre ce problème: des armateurs allemands ont offert des possibilités d'emploi à des gens de mer et des pêcheurs ont été employés à bord de navires de pêche japonais.

Au mois d'avril, j'ai eu l'honneur de me rendre en Nouvelle-Zélande et de pouvoir discuter avec des personnes importantes de la façon dont le Programme national d'emploi saisonnier pourrait être renforcé, de façon à accroître le recrutement de citoyens de Kiribati.

Le mois dernier, je me suis rendu en Australie à la rencontre d'exploitants agricoles et de représentants d'agences d'emploi. Mon objectif était de réfléchir

avec eux aux moyens à mettre en œuvre pour améliorer le programme concernant les travailleurs saisonniers.

Malgré le fait que les programmes d'emploi mis en place en coopération avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie n'ont eu que peu de retombées sur les perspectives d'emploi des travailleurs de Kiribati, je suis convaincu que ces deux programmes sont bénéfiques pour toutes les parties en raison des avantages économiques qui en découlent à la fois pour nos travailleurs et pour ces pays hôtes.

Kiribati est l'un des atolls du Pacifique ayant la plus faible altitude, et les effets des changements climatiques se font déjà sentir. Kiribati doit faire face à la difficulté des conditions de vie et de travail, à des problèmes sociaux, à l'élévation du niveau des mers, et aux menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire.

Il est donc absolument nécessaire que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les partenaires de développement concernés appuient Kiribati afin de mettre en place des solutions pratiques.

La mobilité du travail est l'une des principales priorités du gouvernement. J'ai le plaisir de vous informer que le gouvernement de l'Australie continue d'apporter une assistance à cet égard dans le cadre du programme de renforcement du secteur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels. L'objet de ce programme est le renforcement de notre Institut de technologie grâce à l'adoption de normes australiennes en matière de formation. Il facilitera l'application du concept de «migration digne» créé par le gouvernement en permettant à la population d'acquérir les compétences et les qualifications nécessaires pour pouvoir être employés à l'étranger s'ils choisissent d'émigrer.

J'ai le plaisir d'annoncer que l'OIT fournit une assistance dans ce domaine par l'entremise des programmes de formation qu'elle mène actuellement. Une politique relative à la migration de main-d'œuvre est en cours d'élaboration dans le but de protéger les travailleurs migrants.

Nous avons encore beaucoup à faire. Toutefois, grâce à l'excellent soutien fourni par l'OIT, je suis convaincu que de grands progrès ont été accomplis. Je souhaiterais donc remercier le Directeur général et les fonctionnaires du BIT pour l'appui sans faille qu'ils apportent à Kiribati.

Permettez-moi de souligner que le gouvernement de Kiribati continuera d'œuvrer, en étroite collaboration avec ses partenaires sociaux et l'OIT, à la réalisation des objectifs prioritaires fixés dans le cadre de notre programme national de promotion du travail décent qu'il nous reste à atteindre.

Permettez-moi de conclure sur ces remarques et de souhaiter à chacun d'entre vous, comme le veut l'usage à Kiribati, *Te mauri, te raoi ao te tabomoa* (santé, paix et prospérité).

---

*Original arabe: M. AZZI (ministre du Travail, Liban)*

---

Je me présente ici, devant vous, au nom du Liban, ma patrie et la patrie de tous ceux qui se demandent quel est le pays qui a permis à la démocratie de se développer en Orient, et le pays d'Orient dans lequel Musulmans et Chrétiens vivent côte à côte et où règne l'esprit de tolérance et de pardon. Et quel est le pays dont le nombre d'habitants est de 3 752 000 alors que le nombre de Libanais présents partout dans le monde dépasse les 15 millions? C'est le Liban.

Aujourd'hui, le Liban est blessé. Ses valeurs saignent. La dernière de ses blessures a été provoquée par l'incapacité de son Parlement à élire un nouveau Président de la République. Connaissez-vous un seul pays au monde sans Président? Ce sont les conflits de l'Orient et de l'Occident qui pèsent de tout leur poids, entravent les élections, menacent l'unité du Liban et portent atteinte à sa Constitution. C'est pourquoi le premier appel que je lance ici c'est de convaincre les belligérants au Moyen-Orient de garder le Liban en dehors de leurs conflits parce que l'existence du Liban est indissociable de sa neutralité.

A la lecture du rapport du Directeur général, Guy Ryder, que je salue et remercie pour l'attention qu'il porte au Liban et aux Libanais – particulièrement ceux qui travaillent au BIT –, j'ai pris de plus en plus conscience de l'importance du sujet de la migration entre les peuples et les pays. La notion de migration a changé. En effet, la migration ne concerne plus uniquement des individus qui sont à la recherche d'un travail. Elle porte aujourd'hui sur des migrations organisées soit pour promouvoir les échanges humains dans le cadre de la mondialisation, soit pour assurer une communication entre des forces qui échappent à la légalité internationale. Il est regrettable que, au XXI<sup>e</sup> siècle, nous continuions d'assister à l'exode de peuples qui fuient la persécution, comme le peuple palestinien, ou la guerre, comme le peuple syrien. Le Liban exporte des émigrés à travers le monde et reçoit chez lui des réfugiés et des déplacés victimes dans leurs pays de guerres, de tragédies, de la persécution et de l'occupation. Les Libanais qui émigrent apportent aux sociétés dans lesquelles ils arrivent la paix, la culture et le travail légal et participent à leur construction et à leur développement, tout en bénéficiant d'emplois et d'une résidence stables. Quant à l'exode vers le Liban, il met l'Etat libanais devant des défis auxquels il est incapable de faire face par ses propres moyens.

Comment un pays dont la superficie est de 10 452 km<sup>2</sup>, dont la population ne représente pas plus de 3 752 000 personnes et dont la densité peut aller jusqu'à 400 personnes par km<sup>2</sup>, peut-il abriter près de 1 600 000 Syriens déplacés à cause d'une guerre destructrice, alors qu'il accueille déjà, depuis 1948, près d'un demi-million de réfugiés palestiniens qui attendent l'application de leur droit au retour dans leur pays?

Aux tragédies palestinienne et syrienne, le monde est en train d'ajouter aujourd'hui une nouvelle tragédie, à savoir celle de l'incapacité des Libanais, en tant qu'Etat et que société, à supporter les répercussions des tragédies palestinienne et syrienne.

Les Libanais sont solidaires du peuple palestinien, et soutiennent le peuple syrien. Cependant, le Liban, en tant qu'entité, qu'Etat et que société, ne peut absorber cet exode humain qui représente 57 pour cent de sa population. En effet, ni l'infrastructure ni l'économie, ni les finances, ni la superficie, ni l'équilibre confessionnel, ni la situation sécuritaire et économique du Liban ne sont capables de répondre à ce devoir humanitaire, d'autant que cet exode porte en son sein des risques sécuritaires et politiques pour le pays, compte tenu de l'extension de la guerre syrienne à l'intérieur des frontières libanaises, et de la division, dans certains groupes de la population libanaise, entre ceux qui soutiennent le régime syrien et ceux qui y sont opposés.



C'est pourquoi, le deuxième appel que je voudrais lancer du haut de cette tribune internationale, porte sur la nécessité pour tous les pays arabes et étrangers de se conformer à leurs obligations financières, non pas envers le Liban en tant que tel, mais envers les déplacés syriens au Liban. En effet, où sont les fonds prévus par les deux conférences du Koweït? Où sont les fonds prévus par la Conférence des amis du Liban qui s'est tenue en septembre dernier dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York et ensuite de la Conférence de Paris? J'exprime mes remerciements aux pays qui ont tenu leurs promesses. Et ceux qui tardent à le faire, nous les invitons à se dépêcher de sauver d'un côté les Syriens et d'un autre côté l'unité du Liban.

Je remercie le Directeur général pour les rapports qu'il a présentés. Nous sommes prêts au Liban à collaborer avec tous les pays d'origine des travailleurs immigrés pour l'examen de leur situation afin de leur permettre de vivre en toute liberté et dignité et de bénéficier de toutes les garanties nécessaires.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> PLUMB (ministre du Travail, de la Famille, de la Protection sociale et des Personnes âgées, Roumanie)*

---

La délégation de la Roumanie félicite le Bureau international du Travail pour son rapport intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*, qui regorge d'idées, donne à réfléchir et inspirera certainement de nouvelles approches.

Nous sommes conscients du fait que les changements sans précédent qui ont profondément bouleversé le marché du travail impliquent que les politiques soient modifiées en conséquence, y compris en matière de migration. Nous estimons que la main-d'œuvre est l'un des biens les plus précieux à l'échelle mondiale, et cela s'applique aussi à l'Union européenne.

Le concept de libre circulation des travailleurs a été développé pour stimuler la croissance économique et la protection sociale. Le droit à la libre circulation dont jouissent les travailleurs n'est pas négociable. Au début de cette année, lors de l'ouverture complète du marché du travail des Etats membres de l'Union européenne, des craintes infondées sont apparues concernant le risque de migration massive de travailleurs roumains. La migration de main-d'œuvre est un phénomène naturel au sein des économies ouvertes. Les gouvernements doivent réagir de manière responsable face à ce phénomène et combattre toute action populiste ou xénophobe au lieu de les encourager.

Lors des élections européennes qui ont eu lieu cette année, nous avons vu combien certaines personnes ont alimenté des peurs injustifiées au sujet de l'immigration, ce qui s'est traduit par une poussée sans précédent des partis extrémistes. Le gouvernement de la Roumanie mettra tout en œuvre pour défendre le droit à la libre circulation dont jouissent les travailleurs et n'hésitera pas à prendre des mesures lorsque des citoyens roumains seront attaqués injustement.

Je saisis cette occasion pour présenter différentes mesures que les autorités roumaines ont déjà prises ou s'apprêtent à mettre en œuvre, et dont l'objet est d'améliorer la situation du marché du travail national.

En Roumanie, au cours des deux dernières années, quelque 100 000 emplois ont été créés afin de réduire le plus possible le nombre de travailleurs migrants vers d'autres Etats membres. Le taux de

chômage dans notre pays se situe environ à 7 pour cent, mais notre préoccupation majeure est le chômage des jeunes. Afin de faire reculer le taux de chômage et de faciliter l'intégration des jeunes dans le marché du travail en leur offrant un travail décent, le gouvernement roumain a mis en place un système de garantie pour la jeunesse et a créé les programmes nécessaires à la mise en œuvre de ce système.

Dans le cadre du Fonds social européen pour la période 2014-2020, des mesures d'encouragement financières ont été prévues à l'intention des employeurs afin de favoriser la création d'emplois pour les jeunes. Notre gouvernement entend récompenser les employeurs qui embaucheront des jeunes diplômés, en leur accordant des subventions dont le but sera précisément d'appuyer l'intégration dans le marché du travail de jeunes en passe d'être marginalisés. Cet été, nous nous sommes fixé pour objectif de réduire la contribution sociale des employeurs à 5 pour cent. Une exonération fiscale en cas de réinvestissement des bénéfices – une mesure que les employeurs avaient réclamée par le passé – sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet afin de stimuler la création d'emplois.

Depuis 2013, un programme du gouvernement de la Roumanie offre un appui aux jeunes chefs d'entreprise qui souhaitent créer et développer des microentreprises. Ainsi, nous accompagnons les jeunes lors de leur passage de l'école au marché du travail.

S'agissant de l'accès des femmes au marché du travail, comme chacun le sait, ce sont elles qui ont été le plus touchées par la crise. De ce fait, nous étudions actuellement la possibilité de lancer un programme d'appui à l'intention des femmes analogue à celui que nous avons créé pour les jeunes.

Il est indispensable que le gouvernement s'engage pleinement en faveur d'une coopération accrue à tous les niveaux afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques fondées sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, définies sur la base de conditions négociées avec les partenaires sociaux, et favorisant la création d'emplois décents. Les idées et propositions contenues dans le rapport du BIT intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT* présentent un grand intérêt pour les politiques de notre gouvernement relatives à la main-d'œuvre.

En 2013, le taux de croissance de 3,5 pour cent enregistré par la Roumanie a permis au pays de se classer parmi les nouveaux Etats membres de l'Union européenne ayant le plus fort taux de croissance, et les prévisions pour 2014 restent positives. Cette croissance devrait améliorer la situation sociale.

Nous mettons l'accent sur des politiques dont l'objectif est la création d'emplois décents, et notamment d'emplois verts. Nous souhaitons effectuer la transition vers une économie verte et intelligente, associée à un système de protection sociale.

Lors du processus de dialogue social tripartite à l'échelle du pays, les structures de dialogue social et la législation du travail seront examinées. La consultation tripartite a par ailleurs débouché sur l'adoption de la nouvelle loi régissant le Conseil économique et social de la Roumanie. Le gouvernement de la Roumanie est disposé à continuer de coopérer sur le plan international. Il espère également accomplir des progrès et définir de nouvelles solutions positives et durables pour parvenir à ré-

soudre les problèmes que rencontre actuellement notre marché du travail.

---

*Original espagnol: M. RÍOS (gouvernement, Colombie)*

---

Le ministère du Travail de la Colombie est une institution récente puisqu'il existe sur le plan juridique depuis le mois de novembre 2011. Au cours des huit années précédentes, le ministère de la Protection sociale remplissait ces fonctions, et la situation du secteur du travail s'est très nettement dégradée. Les travaux menés depuis ont consisté à articuler l'action du ministère autour de cinq axes principaux: assurer un travail digne et de qualité à tous; faire en sorte que plus aucun travailleur ne soit privé de protection sociale; jeter des ponts entre les employeurs et les travailleurs; renforcer les compétences des travailleurs afin que la qualité de leur travail soit la meilleure possible; et faire le point sur les enjeux actuels du travail. Ces piliers, qui sont assortis d'objectifs, ont débouché sur des programmes, des plans et des projets qui ont donné de nombreux résultats. Le taux de chômage, qui s'élevait à 9,6 pour cent en 2013, a reculé pendant quarante-quatre mois consécutifs, et le taux de chômage des jeunes a chuté, passant de 20 pour cent en 2010 à 16,4 pour cent en 2013. Depuis 2011, 530 000 emplois ont été formalisés. Entre 2012 et 2013, le système de retraite a enregistré plus de 899 000 nouveaux affiliés. Ces deux dernières années, 1,2 million de personnes ont adhéré au système de protection contre les risques professionnels, qui compte actuellement 8,5 millions d'affiliés. Les dernières enquêtes effectuées ont révélé que le pourcentage d'enfants astreints au travail est passé de 10,2 à 9,7. Pour la première fois de l'histoire, un accord collectif a été conclu avec les employés du secteur public et, au cours des deux dernières années, le nombre de conventions collectives est passé de 440 à 840, ce qui représente une augmentation de 90 pour cent. Un service public de l'emploi a été mis en place et, en l'espace d'une année, 230 centres ont été créés dans tout le pays. Le nombre de bénéficiaires du programme Colombia Mayor, destiné aux personnes âgées non titulaires d'une pension, est passé de 400 000 à 1 300 000. Enfin, un système de prestations périodiques en espèces a été créé à l'intention des travailleurs n'ayant pas suffisamment cotisé pour pouvoir percevoir une retraite – soit plus de sept millions de personnes – afin d'encourager l'épargne pour la vieillesse au moyen de subventions accordées par le gouvernement.

L'OIT a joué un rôle important à cet égard. La Colombie bénéficie depuis deux ans d'un programme d'assistance technique qui vise à renforcer la protection des droits des travailleurs, en particulier la liberté syndicale et le droit à la négociation collective grâce à la consolidation du système d'inspection, l'application des mécanismes de dialogue social ainsi que la capacité du gouvernement à améliorer les mesures de protection des dirigeants et des militants syndicaux et à lutter contre l'impunité des actes de violence.

Dans ce contexte, nous avons mis en place un programme sérieux et cohérent, qui a porté ses fruits. Nous nous contenterons de dire que l'OIT elle-même a évalué ce programme et a déterminé qu'entre 89 et 91 pour cent des inspecteurs appliquaient les nouvelles procédures. Aussi, nous sommes surpris d'avoir été priés de présenter un rapport sur l'application de la convention n° 81,

alors que nous recevons une assistance technique précisément à cette fin. Cette décision nous a fait réfléchir sur les critères utilisés pour établir la liste de cas, sur les motifs qui prévalent lors de l'établissement de cette liste, et sur les raisons pour lesquelles la Colombie, qui travaille avec le soutien de l'OIT, est concernée alors que d'autres pays qui sont toujours restés en marge de cette Organisation ne le sont pas. Nous souhaitons partager ces inquiétudes avec cette honorable assemblée et présenter des propositions. Peut-être serait-il nécessaire d'établir une autre méthodologie précise, claire, facile à appliquer, et qui offrirait des garanties d'objectivité et d'impartialité. Deux listes pourraient être établies: une liste de pays appelés à rendre des comptes sur la base d'une nouvelle méthodologie, et une liste de pays appelés à soumettre des exemples de bonnes pratiques.

Soyons sincères, à l'heure actuelle, le fait d'apparaître sur cette liste laisse un goût amer aux pays qui sont convaincus d'être sur le bon chemin, même si nous sommes conscients du fait qu'il nous reste beaucoup à faire et que nous devons certainement corriger des erreurs. Bien que certaines personnes soutiennent le contraire, le fait de figurer sur cette liste de nos jours est un point négatif. Une autre possibilité consisterait, au lieu d'établir une liste déplaisante et discriminatoire, à appeler tous les Membres de l'Organisation à présenter la situation de l'application des conventions qu'ils ont ratifiées. A cette fin, il pourrait être envisagé d'adopter un système analogue à l'examen périodique universel mené par le Conseil des droits de l'homme, avec le succès que l'on connaît.

---

*Original arabe: M. ABU EL-RAGHEB (employeur, Jordanie)*

---

Je suis heureux d'exprimer, en mon nom personnel et au nom de mes collègues de la Chambre d'industrie de Jordanie et des employeurs au Royaume hachémite de Jordanie, ma satisfaction de participer aux travaux de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, qui se tient cette année sous le slogan «Construire l'avenir avec le travail décent». C'est un objectif que nous tenons tous, travailleurs, employeurs ou gouvernements, à réaliser. Permettez-moi de faire état, dans mon intervention, des progrès réalisés dans ce domaine en Jordanie en général et de ceux réalisés par les organisations d'employeurs en particulier.

En dépit des défis économiques considérables que nous affrontons en Jordanie, l'être humain et l'emploi restent la préoccupation primordiale du gouvernement, des employeurs et des syndicats. Nous avons accordé notre attention particulièrement au partenariat tripartite afin de confronter ces défis, ainsi que les circonstances exceptionnelles que connaît la Jordanie à cause de la situation politique de la région, et en particulier la crise syrienne. La Jordanie a été le pays le plus touché par ces circonstances, étant donné que le nombre des réfugiés ne cesse d'augmenter, mettant ainsi davantage de pression sur nos ressources: nourriture, médicaments et emplois. Tous ces facteurs réunis exercent une pression sur tous les partenaires sociaux, ce qui rend la question d'établir un équilibre du marché du travail et son fonctionnement dans un cadre de pratiques décentes, un défi plus compliqué, en comparaison avec d'autres Etats voisins. Néanmoins, nous continuons d'œuvrer sans relâche afin de réaliser cet objectif dans le marché du travail.

Sous l'égide de Sa Majesté le Roi Abdallah II bin Al Hussein, la Jordanie a entrepris de réexaminer certains aspects de la législation du travail ainsi que de réformer et développer le secteur de l'emploi, de l'enseignement et la formation techniques et professionnels dans le Royaume, conformément à la stratégie nationale de l'emploi. Nous avons également œuvré à la promotion de la participation des jeunes et des femmes au marché du travail, notamment dans les zones éloignées souffrant des taux de pauvreté et du chômage les plus élevés, et en vue de créer des conditions de travail saines et stables, garantissant que la Jordanie reste un pays pionnier dans le domaine des questions relatives aux partenaires sociaux tripartites.

La Jordanie continue à déployer tous ses efforts et toutes ses capacités, pour promouvoir l'égalité au travail, appliquer les normes internationales du travail et adopter davantage de réformes, à différents niveaux.

Vous savez tous l'importance du secteur industriel, qui est considéré comme le secteur le plus à même de créer de nouveaux emplois, et qui joue un rôle important dans la consolidation des bases de la stabilité économique et sociale. C'est pourquoi, la Chambre d'industrie de Jordanie a mis en place une unité pour l'emploi, la formation et le développement des ressources humaines, dont les objectifs principaux sont la communication et la coordination avec les institutions d'enseignement et de formation, et la participation à leurs différents travaux et commissions qui élaborent des politiques, des stratégies, des législations et des plans d'application visant à ce que le système d'enseignement et de formation soit lié aux besoins du marché, et à ce que ceux qui en sortent soient dotés de l'efficacité, l'expertise et les compétences menant à la créativité, à l'innovation et au leadership. Pour rendre le rôle de l'unité de l'emploi et de la formation plus actif pour assurer une main-d'œuvre formée au secteur industriel et aider à trouver des emplois pour les jeunes, la Chambre d'industrie de la Jordanie œuvre à mettre en application un programme de coopération avec la Fondation internationale pour la jeunesse, avec le soutien du Fonds pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels en Jordanie. Ce programme vise à accéder à la plus grande proportion de jeunes jordaniens, notamment dans les zones éloignées, afin de les familiariser avec les emplois disponibles dans le secteur industriel et les former aux qualifications fonctionnelles pour les préparer au travail et les aider à acquérir les compétences techniques et professionnelles.

La Chambre d'industrie de la Jordanie a signé de nombreux mémorandums d'accord et de coopération avec les centres d'enseignement professionnel et technique, de formation et de recherche scientifique. Elle participe à la mise en exécution de plusieurs projets financés par différentes organisations internationales opérant en Jordanie, comme le Centre de formation européen, l'Organisation internationale du Travail et l'Agence allemande de coopération internationale, en coordination avec le ministère du Travail.

Il est à noter que la Chambre d'industrie de la Jordanie a organisé une conférence, la première dans son genre, s'adressant aux petites et moyennes entreprises, pour discuter du rôle vital et spécifique que pourraient jouer les Chambres d'industrie et de commerce et les organisations patronales afin de

soutenir ces entreprises qui forment la plus grande partie de nos entreprises, non seulement en Jordanie mais dans tous les pays du monde.

A cette occasion, nous remercions l'OIT et tout son personnel, notamment les collègues du bureau régional pour les Etats arabes à Beyrouth, qui ont participé à de nombreuses activités en Jordanie, pour améliorer le monde du travail.

---

*Original dari: M<sup>me</sup> AFZALI (ministre du Travail, des Affaires sociales, des Martyrs et des Personnes handicapées, Afghanistan)*

---

Au nom de la délégation de l'Afghanistan à la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, je souhaiterais féliciter le Président pour son élection. Nous sommes persuadés que, grâce à sa direction et à ses orientations avisées, nous atteindrons les objectifs de cette session de la Conférence, tels qu'ils ont été inscrits à l'ordre du jour.

Comme vous le savez, le chômage est un problème social et économique majeur à l'échelle internationale, comme en témoignent les 202 millions de personnes sans emploi dans le monde.

L'Afghanistan, comme de nombreux autres pays, souffre malheureusement du chômage et du sous-emploi, qui sont le résultat de décennies de guerre, d'insécurité et de catastrophes naturelles ayant entraîné la destruction ou la dégradation importante d'infrastructures et d'établissements dans différents secteurs. Toutefois, le ministère de l'Economie de la République islamique d'Afghanistan a défini un plan quadriennal pour le développement socio-économique qui, par sa mise en œuvre, permettra la création de possibilités d'emploi durable dans le pays.

L'Afghanistan considère que l'économie informelle constitue un problème majeur et a fait de celle-ci une priorité. Notre gouvernement est convaincu que l'économie informelle nuit à l'Etat d'Afghanistan et à ses citoyens en diminuant les recettes publiques, ce qui prive les travailleurs des avantages prévus par la législation afghane et les conventions internationales. S'agissant de l'administration du travail, le ministère que je représente a réalisé d'importantes avancées, notamment en ce qui concerne la révision de la législation du travail. De nouvelles dispositions ont été adoptées dans le cadre de la législation du travail pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants, qui ont des conséquences extrêmement graves sur le bien-être de la communauté et pour le gouvernement. La mise en œuvre des textes de loi révisés ouvrira la voie à la promotion du travail décent et à l'amélioration des conditions de travail, conformément aux normes internationales du travail.

En vue de mettre en œuvre des normes en matière de santé au travail, le ministère du Travail, des Affaires sociales, des Martyrs et des Personnes handicapées a mis au point une liste de travaux dangereux en collaboration avec le ministère de la Santé publique et d'autres institutions compétentes. L'exploitation des ressources minières progresse, et nous cherchons à développer le secteur de l'agriculture. Aussi, il est nécessaire que nous mettions en place une politique nationale en matière de santé et de sécurité au travail afin de protéger nos travailleurs.

Pour que la législation du travail puisse être mise en application, il est nécessaire que les travailleurs et les employeurs disposent de connaissances approfondies, et l'existence d'un mécanisme d'inspection

du travail efficace peut permettre d'atteindre cet objectif. En partenariat avec des syndicats et des organisations d'employeurs, et en coopération avec des institutions nationales et internationales, le ministère que je représente a mis en place une vaste campagne de sensibilisation à la législation du travail dans la capitale et dans les provinces, campagne qui a donné de bons résultats.

Nos équipes d'inspection se sont rendues sur plusieurs lieux de travail et ont évalué la mise en œuvre de la législation, ainsi que le respect des différents manuels professionnels. Etant donné l'importance du rôle que joue l'inspection du travail dans la promotion du travail décent, notre personnel doit acquérir les compétences nécessaires pour veiller à la bonne application des normes internationales du travail. Notre ministère a élaboré un plan à cet égard.

Avec l'assistance technique de l'OIT, nous avons récemment mis au point le projet final de politique nationale en matière de migration de main-d'œuvre à l'intention des travailleurs souhaitant se rendre à l'étranger, et ce projet sera bientôt présenté au Conseil des ministres pour approbation. Par ailleurs, en ce qui concerne la procédure de délivrance de permis de travail aux ressortissants étrangers, nous avons mis en place de nouveaux moyens qui permettent d'accélérer et de garantir la transparence totale de ce processus.

En conclusion, je tiens à remercier le bureau de l'OIT à Kaboul pour son assistance dans le cadre de l'élaboration du projet final de politique nationale en matière de migration de main-d'œuvre. En outre, je remercie sincèrement l'OIT d'avoir pris la décision d'élargir ses activités en Afghanistan et je lui souhaite beaucoup de succès.

---

*Original anglais: M. NAZIRI ASL (gouvernement, République islamique d'Iran)*

---

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des non-alignés et tiens à féliciter le Président de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail pour son élection. Nous sommes convaincus que, sous sa direction éclairée, cette Conférence sera un succès.

L'Iran attache beaucoup de prix aux efforts déployés par le Directeur général pour faire de l'Organisation un modèle d'excellence pour le monde du travail et approuve la réforme qui a été engagée pour réaménager la structure organisationnelle du siège. L'Iran veut croire que cette réforme aura une incidence concrète sur le fonctionnement du Bureau, le principal objectif étant à cet égard une efficacité accrue. Tout en reconnaissant la nécessité d'améliorer le fonctionnement de la Conférence, l'Iran invite le Bureau à poursuivre sur cette voie et à effectuer un bilan afin que les Etats Membres puissent continuer de rechercher dans quels domaines des améliorations pourraient être proposées.

L'Iran se félicite du choix du Directeur général, qui a décidé de soumettre à cette Conférence l'examen d'une question de la plus haute importance, celles des migrations de main-d'œuvre. Sur la base des réalités et des réflexions figurant dans le rapport du Directeur général, nous estimons qu'il est essentiel d'élaborer dans le domaine des migrations un programme qui non seulement respecte les droits fondamentaux des travailleurs migrants, mais leur offre en outre de réelles possibilités d'accéder à un travail décent. L'Iran se félicite des initiatives prises par l'OIT pour améliorer les conditions de

travail des migrants partout dans le monde, et a pris connaissance avec intérêt des conclusions de la réunion technique tripartite consacrée aux migrations de main-d'œuvre qui s'est tenue en novembre 2013, conclusions qui fournissent un précieux éclairage sur les mesures nécessaires dans ce domaine.

L'Iran tient par ailleurs à rappeler qu'il est important de revoir la composition du Conseil d'administration afin d'assurer une représentation satisfaisante de toutes les régions, notamment des pays en développement, actuellement sous-représentés au sein de cet organe. L'Iran réitère son appel et invite instamment tous les Etats Membres qui n'ont pas ratifié les amendements de 1986 à le faire au plus vite. Il prie le Bureau d'informer régulièrement les membres du Conseil d'administration des mesures prises à cet égard.

L'Iran rappelle en outre que, pour être en mesure d'assumer pleinement ses responsabilités constitutionnelles, il est essentiel que l'OIT dispose d'un système normatif et d'un système de contrôle efficaces; l'Iran confirme à cet égard son attachement au système de contrôle de l'Organisation, notamment l'analyse des cas individuels par la Commission de l'application des normes de la Conférence. Nous nous félicitons également des précieux efforts déployés par le Bureau pour promouvoir le système des normes, et nous l'invitons à poursuivre sur cette voie.

L'Iran est conscient de l'importance des initiatives prises par l'OIT pour atténuer la crise économique et financière qui a frappé le monde. Le rapport *Tendances mondiales de l'emploi 2014* nous apprend que le taux de chômage des jeunes a encore progressé au niveau mondial, atteignant 13,1 pour cent en 2013, soit un chiffre trois fois plus élevé que le taux de chômage des adultes. L'Iran est fortement préoccupé par les répercussions de ce problème persistant que constitue le chômage des jeunes, et alarmé par le déficit de travail décent qui affecte ces derniers.

Mon pays soutient les mesures prises par le Bureau en vue d'établir le Programme mondial du développement pour l'après-2015. Nous nous félicitons à cet égard que l'OIT participe activement aux processus consultatifs qui ont été engagés aux niveaux national, régional et mondial sous l'égide des Nations Unies. Malgré la présence de nombreux facteurs communs, la diversité des contextes nationaux réclame pour l'établissement de ce cadre mondial du développement la mise en place d'une approche nuancée, qui tienne dûment des spécificités des régions. L'Iran est convaincu qu'il ne saurait y avoir de formule standard applicable à l'ensemble des pays et des régions.

L'Iran condamne l'occupation par Israël de territoires dans l'Etat palestinien, en Syrie et sur les hauteurs du Golan. Il a pris connaissance avec intérêt du rapport du Directeur général du BIT sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés et est extrêmement préoccupé par les violations répétées des droits de l'homme perpétrées par la puissance occupante. L'Iran soutient les efforts déployés par le gouvernement de la Palestine pour garantir l'exercice de ce droit inaliénable qu'est pour un peuple le droit à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance. L'Iran mesure le prix de l'assistance technique que le BIT propose au gouvernement palestinien et à ses institutions, et se félicite que l'Organisation ait encore renforcé son

aide pour permettre au peuple palestinien de surmonter les problèmes du chômage et de la pauvreté.

L'Iran confirme qu'il tient à participer pleinement et de manière constructive au débat sur les diverses questions, toutes importantes, inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, l'objectif étant de pouvoir engager une action concrète pour améliorer le sort des populations partout dans le monde.

---

*Original anglais: M. POPONAWA (ministre du Travail et des Relations professionnelles, Papouasie-Nouvelle-Guinée)*

---

Au nom du gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je tiens tout d'abord à souligner l'intérêt des rapports du Directeur général sur la migration équitable, le travail forcé, la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et l'emploi. Je tiens également à saluer les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités que l'OIT mène actuellement en vue d'assurer l'établissement d'un partenariat tripartite efficace dans tous les Etats Membres.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a défini un nouveau cadre d'action intitulé «Vision 2050»; expressément destiné à assurer une juste répartition des revenus dans l'ensemble de la société, ce cadre est également axé sur la construction nationale, le développement des ressources humaines et la transparence. Il a pour axe stratégique le développement, entre 2010 et 2050, de divers secteurs – secteurs manufacturier, agriculture, foresterie, pêche et tourisme.

L'économie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est aujourd'hui largement dominée par le secteur minier et le secteur énergétique, qui, à eux deux, représentent environ 80 pour cent des recettes d'exportation du pays. L'industrie la plus importante est celle du gaz naturel liquéfié; ce secteur, qui représente des milliards de dollars, a polarisé les investissements et créé des emplois. La croissance de l'économie risque cependant de susciter des problèmes de main-d'œuvre.

Au cours des deux dernières décennies, la mondialisation des échanges s'est intensifiée, et le gouvernement a fait le nécessaire pour relever les défis qui en ont résulté, en maintenant fermement le cap du développement économique et de la création d'emplois.

Le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée note qu'il est important d'assurer le respect des dispositions relatives au salaire minimum dans l'économie informelle, de mettre fin au travail forcé ainsi qu'aux formes contemporaines d'esclavage et de traite des êtres humains, pratiques qui suscitent une vive inquiétude au niveau international. Un cadre stratégique national clairement défini permettra de mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre toutes les formes de travail forcé et de prendre, dans le cadre de consultations tripartites, les mesures nécessaires pour assurer son élimination.

Les institutions du marché du travail ont un rôle capital à jouer, sachant que l'accès universel à un travail décent est au cœur de toute solution durable. Il importe de ce fait que les inspecteurs du travail se voient assigner un mandat précis, reçoivent une formation appropriée et puissent s'appuyer sur une stratégie qui leur donne les moyens, notamment en matière de prévention et de répression, de lutter contre toutes les formes de travail forcé et les pratiques correspondantes.

J'ai l'honneur de vous annoncer que, en décembre 2013, mon gouvernement et les partenaires sociaux

ont reconduit le programme national de promotion du travail décent pour la période 2013-2015. Nous avons posé de la sorte une nouvelle ligne d'action, identifié un certain nombre de priorités et souligné l'importance d'un cadre législatif efficace garantissant la protection de toutes les parties concernées. Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère du Travail et des Relations professionnelles, a pour l'heure lancé un programme de mobilisation de la main-d'œuvre et passé des accords avec les gouvernements d'Australie, de Nouvelle-Zélande et des Philippines pour réglementer les migrations temporaires des travailleurs saisonniers de Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans le cadre de dispositifs mis en œuvre à titre expérimental.

Tout en s'efforçant d'avoir prise sur les facteurs du changement qui sont en train de reconfigurer les marchés du travail, le gouvernement de mon pays tente de relever le défi de l'emploi en intervenant sur plusieurs fronts, tant sur le plan politique qu'en matière législative; il a notamment rédigé trois projets de loi, portant respectivement sur les relations professionnelles, les relations d'emploi et la santé et la sécurité au travail. Après adoption, les lois correspondantes seront rapidement promulguées. La Papouasie-Nouvelle-Guinée progresse de manière satisfaisante vers l'adoption d'une politique nationale de l'emploi. Celle-ci sera alignée sur les objectifs et les stratégies de développement à moyen terme du gouvernement ainsi que sur le programme de «Vision 2050», et visera donc essentiellement à créer davantage d'emplois décents.

Je tiens pour conclure à rappeler que la personne humaine constitue la ressource la plus précieuse pour le développement du pays et les efforts de construction nationale. Conformément aux objectifs définis dans notre cadre d'action national, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait de l'établissement d'une politique nationale de l'emploi l'un des objectifs visés au titre du programme national de promotion du travail décent pour la période 2013-2015. Cette initiative permettra d'opérer des recoupements avec des questions transversales touchant notamment au système de salaire minimum, à l'intensification de l'action menée pour mettre fin au travail forcé, à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, au développement des compétences, à la création d'emplois et au travail des enfants. J'espère que le travail que nous allons effectuer de concert au cours des prochains jours débouchera sur des décisions bienfaisantes pour l'humanité dans son ensemble.

Je tiens à remercier l'OIT pour le soutien constant qu'elle offre à notre pays, soutien dont nous espérons pouvoir continuer de bénéficier à l'avenir.

---

*Original anglais: M. PEIRIS (employeur, Sri Lanka)*

---

C'est pour moi un honneur de représenter l'une des plus anciennes organisations d'employeurs d'Asie, la Fédération des employeurs de Ceylan, à l'occasion de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Le chômage au niveau mondial touche maintenant 202 millions de personnes; c'est 5 millions de plus que l'année dernière. Une personne sur huit âgée de moins de 25 ans est au chômage. Ce sont des statistiques très inquiétantes. Est-ce là la justice sociale?

A la dernière session de la Conférence, j'ai insisté sur le fait que l'OIT devait réagir de manière différente face aux défis du monde du travail. Il a été souligné que l'OIT devait être moins prescriptive et

plus active. C'est la seule façon de contribuer à la création d'emplois.

Nous apprécions les initiatives qui ont été prises en matière de réforme de l'OIT. Le Directeur général du BIT, Guy Ryder, parlant devant le Comité monétaire et financier international et le Comité du développement le mois dernier à Washington, a souligné qu'il était nécessaire d'améliorer l'employabilité et de favoriser l'innovation et la création d'entreprises. Mais l'OIT doit également innover. Nos lieux de travail ont beaucoup évolué depuis la révolution industrielle. Aujourd'hui, la justice sociale exige la création d'emplois.

La justice sociale exige un environnement porteur, permettant la création d'emplois; et la justice sociale exige des emplois, pour permettre aux personnes de vivre.

Cette année, la Conférence internationale du Travail débat de deux thèmes très importants: faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, et la discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi.

La Fédération des employeurs de Ceylan a publié un document sur le dilemme de l'économie informelle en mars de cette année, en tenant compte du choix de ce sujet à cette session de la Conférence. L'économie informelle est débattue depuis des années par diverses parties prenantes et de divers points de vue, mais nous devons bien comprendre que l'économie informelle ne va pas disparaître.

Ce qu'il faut, c'est accorder à ces travailleurs informels un climat porteur leur permettant de choisir s'ils vont ou non chercher à accéder à l'économie formelle. Ce faisant, nous devons répondre aux problèmes de ceux qui travaillent dans cette économie; ainsi ils pourront faire le bon choix.

Il est tout aussi important que nous revoyions l'objectif stratégique de l'emploi. Nous devons aborder l'emploi au-delà des normes prescriptives et de ses frontières, en veillant à ce que le travail soit effectué dans un environnement sain et qu'il soit récompensé de façon raisonnable et juste. Nous ne pouvons pas prescrire des normes uniformes et idéalistes qui freinent la création d'emplois.

Alors que l'OIT aborde une nouvelle année difficile, il est temps de repenser le monde du travail en prenant de nouvelles lunettes. En effet, nous devons avoir une longue-vue et assurer un monde du travail plus agréable et productif aux générations futures. Nous devons créer un environnement prévisible et porteur pour les futures générations. Nous devons mettre l'accent sur plus de talents, des produits de meilleure qualité, et de meilleures institutions. Nous devons reconnaître que les entreprises durables sont la clé d'un travail productif. Il est temps que l'OIT revoie ses objectifs stratégiques pour pouvoir relever les nouveaux défis du monde du travail.

---

*Original anglais: M. ROEKCHAMNONG (gouvernement, Thaïlande)*

---

Au nom du gouvernement de la Thaïlande, j'ai l'honneur de prendre la parole à l'occasion de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Les questions abordées durant cette Conférence jouent un rôle important dans les efforts visant à améliorer la vie des travailleurs du monde entier.

Pendant plus d'un siècle, la Thaïlande a maintenu des relations étroites avec l'OIT, tout en adhérant à l'engagement en faveur des normes fondamentales du travail pour nos travailleurs. Depuis 1919, sous

la direction de Sa Majesté le Roi Rama VI, le Siam, comme on l'appelait à l'époque, a fait partie de la quarantaine de pays Membres qui ont lancé les premiers travaux de l'Organisation. Tout au long des décennies, le monde a changé sur les plans politique, économique et social, et ces changements ont été vus comme un défi majeur. Et pourtant, la communauté internationale n'a pas faibli dans sa volonté d'améliorer la vie des travailleurs.

Comme vous le savez, la Thaïlande est un pays à fort potentiel en termes d'agriculture, de pêche, de patrimoine culturel et d'environnement. Nos industries du tourisme et des services sont une source de revenus essentielle qui ont permis à notre économie de rester forte. On estime que 25 millions de personnes, deux tiers de la main-d'œuvre de la Thaïlande, travaillent dans les secteurs de la production et des services, et ce tant dans le secteur informel que dans le secteur formel.

Ces vingt dernières années, la Thaïlande a été confrontée à de nombreuses crises sur les plans politique et économique, ou à des catastrophes naturelles. Malgré ces défis, nous avons continué à promouvoir le niveau de vie des travailleurs domestiques et des travailleurs étrangers provenant des pays voisins, qui sont près de deux millions aujourd'hui, dans le souci de faire appliquer les normes internationalement acceptées.

La Thaïlande a œuvré en vue de réduire les écarts salariaux et d'améliorer le niveau de vie des travailleurs en adoptant, en 2012, un salaire minimum national.

Nous avons conscience que les questions liées à la santé ont des incidences sur la productivité du travail et donc sur les revenus. La Thaïlande a donc élargi le système de sécurité sociale pour inclure les dépenses médicales et les compensations salariales pour les personnes qui n'ont pas accès à une stabilité de revenu ou qui sont employées par des entreprises privées. Nous avons considérablement augmenté les possibilités d'accès à la sécurité sociale et de travail à ces groupes, ainsi qu'à d'autres.

Nous avons également coopéré avec les pays voisins pour régulariser la situation des travailleurs illégaux afin qu'ils puissent bénéficier d'une protection sur un même pied d'égalité en matière de salaires et de prestations sociales et être à l'abri des abus et des activités de traite des personnes.

Permettez-moi de mentionner que notre collaboration avec l'OIT a été très étroite et cordiale. L'ancien Directeur général, M. Somavia, s'est vu accorder une audience auprès de Sa Majesté le Roi en 2008, à l'occasion de laquelle ils ont échangé des idées sur la philosophie de l'économie de la suffisance de Sa Majesté qui va dans le sens du principe de l'OIT de fournir une protection sociale de base.

Je souhaite saisir cette occasion pour féliciter le Directeur général du BIT, Guy Ryder, qui n'a pas ménagé ses efforts pour promouvoir des politiques de migration équitable, en particulier dans le contexte de la mobilité du travail, ainsi que dans le cadre du programme de promotion d'un travail décent pour tous. Nous le remercions pour sa direction éclairée à la présidence du Groupe mondial sur la migration qui a promu les droits des travailleurs dans le cadre élargi du Forum mondial sur la migration et le développement qui s'est tenu à Stockholm cette année.

Pour conclure, j'espère que les travaux de cette Conférence seront productifs, et qu'en dépit de nos

divergences de vues nous parviendrons à améliorer la situation des travailleurs partout dans le monde.

---

*Original anglais: M. SAJINARAYANAN (travailleur, Inde)*

---

Une fois de plus, nous sommes réunis ici pour façonner l'avenir du monde du travail. Je saisis cette occasion pour féliciter l'OIT d'aborder des questions qui sont essentielles pour les personnes qui n'ont pas voix au chapitre, qui sont marginalisées et qui font partie des franges vulnérables de la société.

Les changements politiques intervenus en Inde nous donnent un nouvel espoir d'une transformation totale des situations difficiles que connaît le secteur informel. En effet, la population a voté en faveur du changement. Cette année, nous abordons des questions telles que la formalisation de l'économie informelle, le travail forcé et l'emploi qui jouent un rôle très important pour notre vaste pays.

L'Inde possède peut-être l'économie informelle la plus importante au monde; quelque 94 pour cent des travailleurs indiens opèrent dans le secteur non organisé et seuls 6 pour cent d'entre eux appartiennent au monde organisé. La majorité du travail est effectuée par des travailleurs agricoles précaires, y compris une large proportion de femmes. Pour dire les choses simplement, les travailleurs informels sont ceux qui ne sont protégés par aucune loi. C'est pourquoi, sous la pression constante des syndicats, le gouvernement a été poussé à édicter la loi de 2008 sur la sécurité sociale pour les travailleurs du secteur non organisé qui garantit une protection minimum aux travailleurs de l'économie informelle.

Cela permet d'apporter un soutien minimal à des millions de personnes, même si des problèmes d'application de la loi subsistent. Mais si nous souhaitons protéger chaque travailleur, il faut que les mandants tripartites redoublent d'efforts en Inde. Le BMS s'est attelé à la tâche herculéenne d'organiser ceux qui ne le sont pas. Cela fait partie du processus de la formalisation de l'économie informelle.

Lorsqu'il a abordé la question des objectifs du Centenaire, le Directeur général a, à juste titre, dit sa préoccupation concernant la disparition des emplois, les déséquilibres créés par la pollution, l'écart croissant entre les riches et les pauvres, etc.

Il a par ailleurs publié un rapport d'une grande actualité sur la migration équitable. Des dizaines de milliers d'Indiens émigrent chaque année vers le Moyen-Orient, l'Europe et les États-Unis et beaucoup d'entre eux doivent faire face à des situations de travail difficiles dans de nombreux pays.

Les pratiques de travail barbares telles que les salaires dérisoires et les conditions de travail inhumaines existent dans le monde entier, mais elles prolifèrent dans l'économie informelle. Il y a une zone grise où il est difficile de définir les limites entre travail forcé et mauvaises conditions de travail. Beaucoup de personnes n'ont pas d'autre choix que de se soumettre à des conditions de travail misérables sans protester. La coercition est d'ailleurs souvent utilisée pour discipliner les travailleurs et pour couper court à toute protestation ou signe de mécontentement. Ce sont les plus pauvres et les plus vulnérables qui sont les premières victimes.

Le problème de la servitude pour dettes découle de problèmes socio-économiques. Celle-ci dégénère en un système qui détériore les salaires et les conditions de travail. La Cour suprême de l'Inde, dans l'affaire des travailleurs d'Asiad 1982, a donné une nouvelle dimension à la question en estimant que le fait d'offrir un salaire inférieur au salaire minimum

statutaire équivaut, en vertu de l'article 23 de la Constitution de l'Inde, à du travail forcé. Le travail en sous-traitance est un domaine où les travailleurs sont souvent exploités et utilisés dans des conditions de travail inhumaines.

La traite des êtres humains est la troisième activité criminelle organisée la plus répandue dans le monde après le trafic de drogue et le trafic d'armes. C'est l'aspect brutal du travail forcé, surtout lorsque des enfants sont concernés. Il faut que les syndicats du monde entier agissent à l'unisson en sollicitant les organisations d'employeurs, les tribunaux du travail et d'autres groupes de la société civile pour libérer nos frères et sœurs du travail forcé ou obligatoire.

Nous devons accélérer la formalisation du secteur informel. Une transformation révolutionnaire doit se produire, et elle doit être visible à tous dans un futur immédiat, en particulier pour les nouvelles générations. Tout changement pouvant survenir peut-être après un siècle n'est pas acceptable, car les personnes qui meurent de faim ne peuvent plus attendre. Nous sommes donc impatients de voir les résultats des travaux de la présente session de la Conférence.

---

*Original arabe: M. MATTAR (employeur, Emirats arabes unis)*

---

Permettez-moi tout d'abord de féliciter Monsieur le Président pour son élection à la tête de cette session de la Conférence en reconnaissance des efforts qu'il a déployés au service de cette Organisation au cours des trente dernières années.

J'aimerais également, au nom de la Fédération des Chambres de commerce et d'industrie des Emirats arabes unis, remercier le Directeur général du BIT pour l'élaboration du rapport qui traite de l'une des questions les plus urgentes de notre monde d'aujourd'hui, à savoir la migration pour le travail.

Comme vous le savez certainement, les Emirats arabes unis possèdent une structure économique solide qui a permis de créer des possibilités d'investissement énormes dans divers secteurs économiques. C'est ainsi que le PIB a atteint l'an dernier 1,4 trillion de dirhams, grâce notamment à la croissance des secteurs non pétroliers. Le pays est aujourd'hui le siège de plus de 25 pour cent des 500 plus grandes entreprises dans le monde. Les rapports mondiaux estiment que les Emirats arabes unis continueront de jouer un rôle central dans l'économie mondiale et réaliseront une croissance de 5 pour cent au cours de l'année. C'est cette croissance qui a permis à l'État d'offrir des emplois à des millions de personnes à travers le monde. Selon les rapports, cette croissance doit encore augmenter du fait, notamment que les Emirats arabes unis ont été choisis pour accueillir l'Expo 2020.

En tant qu'employeurs, nous sommes fiers du rôle positif joué par les travailleurs immigrés dans la construction de l'infrastructure du pays. Nous affirmons notre engagement à fournir des possibilités de travail décent à tous les travailleurs, et ce en partenariat avec le gouvernement. Nous sommes d'accord avec le rapport sur le fait qu'il sera mis l'accent à l'avenir sur la migration des personnes qui détiennent des qualifications élevées, d'autant que nous tendons à réaliser la vision des Emirats arabes unis pour l'année 2021 qui vise à accélérer le développement et à favoriser l'investissement grâce à une économie compétitive diversifiée à haute productivité.

Dans ce contexte, permettez-moi de vous exposer quelques-uns des défis auxquels nous sommes con-

frontés en tant qu'employeurs lorsque nous devons traiter des problèmes de la migration de main-d'œuvre. Il s'agit notamment, comme évoqué dans le rapport, de faire correspondre les qualifications et l'expérience de la main-d'œuvre disponible dans le pays et à l'étranger et les besoins des emplois proposés, et ce malgré l'absence d'informations précises et documentées sur les compétences de cette main-d'œuvre. Je salue à ce propos l'initiative lancée récemment par les ministères du Travail des Emirats arabes unis et du Koweït dans le cadre du processus de dialogue d'Abou Dhabi, et ce en collaboration avec certaines entreprises de construction et certains pays d'origine comme les Philippines, le Pakistan et l'Inde. Cette initiative vise à faciliter le processus de contrôle des compétences des travailleurs et à accréditer ces compétences dans le cadre de certificats d'expérience établis et reconnus par les pays d'origine et les pays d'accueil grâce à des passeports de compétences. Nous soutenons également les initiatives régionales susceptibles d'améliorer le milieu de travail dans l'intérêt de tous.

L'autre défi évoqué dans le rapport porte sur les modalités de lutte contre les pratiques abusives de certaines agences de recrutement dans les pays d'origine, pratiques qui sont responsables de l'instabilité du travailleur ou de son désir de ne pas poursuivre l'exécution du contrat de travail, avec ce que cela comporte pour nous les employeurs de frais inutiles encourus pour faire venir le travailleur.

Le gouvernement a adopté des lois visant à réglementer le travail de ces agences de recrutement et à lutter contre les mauvaises pratiques, sans pour autant mettre en place un mécanisme destiné à traiter les problèmes liés à la période qui précède l'arrivée du travailleur dans le pays. Nous espérons trouver des outils permettant de régler ce problème, et ce grâce à un dialogue permanent, dans le cadre du processus d'Abou Dhabi, entre les pays asiatiques d'origine et les pays d'accueil de la main-d'œuvre.

En conclusion, j'aimerais réaffirmer le rôle important joué par l'Organisation internationale du Travail dans la «défense des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger», conformément à la Constitution de l'Organisation de 1919.

Je joins ma voix à celle du Directeur général sur le fait que la migration pour le travail doit être un choix ouvert à tous, mais non une obligation imposée par la nécessité de trouver un travail décent. Le respect des droits des travailleurs doit être notre principale priorité à tous et représenter une ligne rouge qui ne doit pas être franchie, quels que soient les objectifs et la nature de cette migration.

---

*Original espagnol: M<sup>me</sup> CORTÉS AGUILAR (ministre du Travail et du Développement social, Panama)*

---

Au nom du gouvernement du Panama, je félicite le groupe des employeurs, qui a le privilège de présider cette session de la Conférence internationale du Travail en la personne de M. Funes de Rioja, éminent citoyen latino-américain et Président du groupe des employeurs. Le gouvernement du Panama lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Je salue aussi du haut de cette tribune Guy Ryder, qui a placé son rapport à la présente session de la Conférence internationale du Travail sous le thème *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*. Nous partageons l'analyse proposée par le Directeur

général dans son rapport en ce qui concerne la nature de la migration dans notre économie mondialisée et les principales questions de politiques et de gouvernance liées à la migration. Ce rapport présente également aux mandants tripartites de l'OIT les problèmes incontestablement complexes qu'il faudra résoudre en vue de toute action future.

Le rapport du Directeur général s'inscrit dans la lignée des sommets et rencontres consacrés à la migration et au développement organisés par les Nations Unies, l'Organisation internationale pour les migrations, le BIT et le Forum mondial sur la migration et le développement. Il constitue aussi une véritable référence qui démontre, études à l'appui, que les migrants contribuent à l'économie et à la compétitivité des pays dans lesquels ils vivent, tout en participant au processus de développement de leur pays d'origine. Le rapport réaffirme le caractère transnational de la migration de main-d'œuvre, qui permet d'établir ou d'envisager des liens entre les pays grâce aux multiples réseaux d'identité constitués et au sentiment partagé d'appartenance.

L'extraordinaire évolution économique du Panama ces dernières années s'est traduite par d'importantes améliorations des conditions du travail décent. Le chômage a considérablement diminué, passant de 10,3 pour cent en 2005 à 4 pour cent en 2013, taux considéré, de l'avis des spécialistes, comme correspondant au plein emploi ou au chômage frictionnel, puisque parallèlement, les entreprises rencontrent des difficultés pour pourvoir de nombreux postes de travail. Au cours de son histoire, notre pays a connu des situations de manque de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité, ce qui a abouti à un assouplissement de la politique en matière d'immigration de main-d'œuvre visant à ordonner et à légaliser les flux migratoires jusqu'ici irréguliers, de façon à assurer le respect des droits de ces travailleurs.

Depuis 2010, le gouvernement du Panama a périodiquement lancé des procédures extraordinaires de régularisation des migrants, dans le cadre du programme «Panama, creuset de peuples» qui concerne les migrants résidant dans notre pays, qu'ils soient ou non en situation irrégulière. A ce jour, nous avons ainsi mené à bien 14 procédures de cet ordre et mis en place un système biométrique pour l'inscription de tous les étrangers. Beaucoup de migrants viennent au Panama pour chercher un emploi, une meilleure qualité de vie et des occasions qui ne leur sont pas offertes dans leur pays d'origine.

Par ailleurs, de nombreux projets de travaux publics de grande ampleur sont en cours dans notre pays, tels que l'élargissement du canal de Panama ou la construction d'une ligne de métro (la première de la région). Les entreprises multinationales se voient de ce fait obligées de faire venir des travailleurs qualifiés et expérimentés afin d'honorer leurs contrats, tout en respectant l'article 17 du Code du travail relatif au pourcentage de travailleurs étrangers pouvant être employés.

Nous ne pouvons pas fermer la porte à toutes ces personnes qui viennent au Panama en espérant réaliser leur rêve. A leur arrivée, nous vérifions leur casier judiciaire et ensuite, nous les recensons pour savoir où les trouver en cas de besoin. L'accès à un travail décent garantit leurs droits fondamentaux, leur assure un salaire minimum ou correspondant à leur tâche, leur permet de payer des impôts, de bénéficier de la sécurité sociale et d'ouvrir un compte



bancaire. La garantie de ces conditions est une responsabilité qui devrait être celle de tous les gouvernements. Au total, plus de 60 000 personnes de différentes nationalités ont été régularisées, bénéficiant ainsi de ce cadre.

Grâce à tous ces progrès nous cherchons également à faciliter le déplacement des personnes entre les pays de la région et espérons renforcer les mécanismes de concertation afin que la migration ait une incidence positive sur le développement économique et social de la région. Ces efforts de légalisation traduisent l'esprit de solidarité et la souplesse de notre législation du travail en matière de migration, qui protège les intérêts des travailleurs migrants.

En conclusion, je réaffirme que notre gouvernement, qui partage la vision proclamée par l'OIT, a placé les normes internationales du travail, le plein emploi et le travail décent au cœur de ses politiques économiques. J'ai le grand plaisir d'annoncer à cette assemblée qu'en application de la résolution DM-192-14, en date du 5 mai dernier, nous avons créé une commission sur l'accord tripartite et une commission chargée de son application, ainsi qu'une commission chargée du traitement rapide des plaintes sur la liberté syndicale et la négociation collective, lesquelles sont rattachées au bureau principal du ministère du Travail et du Développement social.

Au nom du gouvernement du Panama, je remercie le BIT pour sa coopération et pour l'assistance technique et l'accompagnement fournis, notamment par le Département des normes internationales du travail. Nous avons ainsi réussi à renforcer le dialogue social tripartite et nous espérons qu'il continuera de se renforcer dans tous les pays.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> KEARNEY (travailleuse, Australie)*

---

Je vous transmets les cordiales salutations du mouvement syndical australien, qui représente quelque deux millions de travailleurs qui luttent pour améliorer le sort de l'ensemble de la population. Nous savons que l'OIT joue, dans tous les pays, un rôle majeur au service du monde du travail; les normes qu'elle établit et qui sont adoptées aux niveaux national et régional ont une incidence concrète et positive sur le sort de tous les hommes. Je tiens à prendre quelques secondes pour remercier mon collègue australien, M. Anderson, un délégué employeur hautement respecté, qui a annoncé aujourd'hui qu'il allait se démettre de ses fonctions.

Je prends note avec intérêt des observations éclairées et pleinement d'actualité du Secrétaire général concernant les migrations de main-d'œuvre. Chaque année, les migrations permettent à des millions de personnes d'accéder au travail décent et d'améliorer leur niveau de vie. L'Australie d'aujourd'hui est essentiellement un pays d'immigration. Les flux migratoires à destination de l'Australie qui se sont succédé au cours des soixante-dix dernières années, en provenance d'Europe du Sud, d'Europe de l'Est, d'Asie du Sud-Est, de Chine et d'Afrique, ont contribué à l'édification d'une nation moderne, multiculturelle et progressiste. Notre développement économique et la richesse de notre culture doivent tout à ces migrations.

Les syndicats australiens seront toujours favorables à une immigration structurée, assurant un équilibre harmonieux entre la recherche d'une main-d'œuvre qualifiée, le volet humanitaire et les dispositifs de regroupement familial.

Nous condamnons sans réserve l'exploitation des craintes et des préjugés vis-à-vis des demandeurs d'asile qui, depuis une dizaine d'années, fausse complètement le débat public dans mon pays. Nous condamnons également la diabolisation de ceux qui, animés par l'espoir d'une vie meilleure, fuient les régions les plus pauvres et les plus violentes de la planète pour se réfugier en Australie. Nous condamnons également la politique relative au traitement extraterritorial des demandes d'asile.

Nous sommes en faveur d'un programme de migration bien structuré et dénonçons dès lors les insuffisances du système actuel de migrations temporaires. Ce système a en effet ouvert la porte à l'exploitation des travailleurs, permis de contrevenir directement à la législation et aux normes du travail, portant ainsi gravement préjudice à l'emploi et à la formation des travailleurs australiens, notamment des jeunes.

L'objectif initial de ce système de migrations temporaires était de combler un déficit de main-d'œuvre, de promouvoir la polyvalence et de doper l'emploi. Certains employeurs ont toutefois exploité les failles de ce système et la méconnaissance de leurs droits par les travailleurs migrants pour affecter ces derniers à des emplois non qualifiés et sous-payés. Certains employeurs ont même acheté leur silence en leur promettant un titre de séjour permanent, ou en les menaçant de les expulser du pays. Dans les cas les plus graves, ils ont eu recours au travail forcé. Nous sommes donc pleinement favorables au débat engagé en vue de l'élaboration d'un nouveau protocole qui mette à jour la convention n° 29 et nous nous félicitons des avancées réalisées sur cette voie.

Le chômage est en hausse en Australie, et le taux de chômage des jeunes atteint un niveau inacceptable. Les infirmières, les menuisiers, les cuisiniers, les soudeurs, les mécaniciens et les ajusteurs comptent parmi ceux qui peinent le plus à trouver un emploi. Les employeurs, de leur côté, font appel à des intérimaires pour occuper ces emplois, et bénéficient à cet égard de l'appui du gouvernement, qui leur facilite les procédures d'embauche.

L'Australie a besoin d'un programme d'immigration dûment planifié, durable, et axé sur le long terme. Notre économie est en pleine croissance, et il importe que toutes les possibilités de travail décent qu'elle recèle soient accessibles à tous. Faute de programme planifié et durable, nous risquons d'exposer les travailleurs à l'exploitation, d'exacerber les tensions sociales et de compromettre gravement le contrat qui unit le travail, le capital et l'Etat.

L'Australie est elle aussi confrontée à ses propres difficultés. Notre gouvernement a récemment proposé des mesures radicales et lourdes de conséquences qui vont pénaliser les jeunes et les seniors du pays; rien ne justifiait l'adoption de telles mesures, qui vont à l'encontre de toute rationalité économique. Leur principal objectif est de démanteler la réglementation du travail et de réduire les droits des travailleurs. Il n'est pas exclu que l'on réduise le salaire minimum par voie législative, ce qui entraînerait une baisse sensible du niveau de vie de la population.

Dans de nombreux pays, un débat passionné s'est engagé à propos du montant, voire du bien-fondé, du salaire minimum. L'exemple de l'Australie montre clairement qu'un salaire minimum élevé, et

régulièrement mis à jour, est l'une des composantes clés d'une économie durable.

Si la crise financière mondiale n'a pas entraîné l'Australie dans la récession, c'est parce qu'elle a immédiatement pris des mesures de relance et régleménté le secteur financier, mais aussi, nous en sommes convaincus, parce qu'elle pouvait s'appuyer sur l'existence d'un salaire minimum solide.

Nous nous félicitons de constater que les institutions financières internationales et l'OIT s'accordent de plus en plus à reconnaître que le salaire minimum est un préalable indispensable à une répartition équitable des revenus ainsi que l'un des rouages essentiels d'une économie en bonne santé. Nous ne pouvons que nous réjouir que la discussion récurrente sur l'économie durable menée au cours de la présente session ait accordé une place à l'examen de cette question.

Nous estimons qu'il est essentiel d'adopter partout dans le monde une approche tripartite pour pouvoir faire face aux difficultés auxquelles sont aujourd'hui confrontés l'économie mondiale et le monde du travail. Notre gouvernement s'est engagé à promouvoir cette approche dans le cadre du G20, que nous nous honorons d'accueillir en novembre prochain. Il se peut, et nous nous en félicitons, que notre Premier ministre assiste à la réunion du L20 qui doit précéder celle des dirigeants du G20. Nous sommes également honorés que notre gouvernement ait été élu au Conseil d'administration du BIT.

Il serait fâcheux, à l'heure actuelle, que les gouvernements et les employeurs prennent leurs distances vis-à-vis de l'OIT, et nous devons continuer de rappeler que la cohérence des politiques est capitale.

Nous sommes favorables à une approche tripartite parce que les principales thématiques de l'OIT – travail décent, croissance inclusive et migrations équitables – doivent occuper une place décisive dans les politiques que nous élaborons. Aucune nation n'est isolée, et le travail accompli par l'OIT pour améliorer le fonctionnement de l'économie mondiale et mieux faire comprendre le monde du travail revêt à cet égard une importance capitale.

---

M. LEEMANS (*travailleur, Belgique*)

La CSI est très satisfaite du rapport du Directeur général sur la migration équitable. Ce rapport pose les bonnes questions, il fait le lien avec nos travaux ici, en vue de renforcer la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et il revendique avec raison un rôle central pour l'OIT dans la gouvernance multinationale des flux migratoires. Il condamne à juste titre la façon dont le débat sur les migrations est contaminé par le racisme et la xénophobie, contamination qui salit le débat politique public, comme nous l'avons vu lors des élections européennes, mais qui touche aussi le monde du travail lui-même. L'OIT doit jouer un rôle actif pour préserver le monde du travail du racisme et de la xénophobie ainsi que de la discrimination et de la violence qui en résultent. Employeurs et syndicats ont une responsabilité partagée partout dans le monde. Le rapport met l'accent sur les travailleurs migrants qui ont un emploi. Nous savons néanmoins que de nombreux travailleurs migrants perdent leur travail et ne retrouvent pas d'emploi. Cette problématique est trop peu mise en avant cette année dans le rapport pour la discussion récurrente. Deux constats s'imposent: la surreprésentation des personnes

d'origine étrangère dans les chiffres du chômage et la ténacité de ce phénomène. La Belgique est, elle aussi, confrontée à cette situation.

L'OIT doit donc plus que jamais investir dans l'échange de meilleures pratiques internationales pour faire tomber les murs des discriminations directes et indirectes. Le Directeur général juge assez sévèrement l'énorme business qui s'est développé à l'échelle mondiale autour de l'immigration par le biais d'agences privées qui demandent des commissions exorbitantes pour leur rôle d'intermédiaire, avec de fréquents dérapages vers des cas d'exploitation extrêmes. La dureté des propos du rapport est justifiée et confirmée par le rapport sur le travail dans le monde présenté la semaine dernière. En effet, il est question, pour les travailleurs migrants venant du Viet Nam ou du Bangladesh, de commissions correspondant à 3,5 fois le revenu par habitant.

L'OIT doit jouer un rôle important pour protéger les demandeurs d'emploi contre les abus des agences privées. C'est à cette fin que la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, a été adoptée. Les multiples abus exigent davantage d'investissements au niveau des inspections du travail, avec le défi spécifique d'organiser la collaboration internationale entre ces services. L'expérience au sein de l'Union européenne montre la difficulté de cette collaboration. La nouvelle directive sur les travailleurs détachés ne constitue pas une avancée suffisante, il sera encore plus difficile de s'organiser à l'échelle internationale; c'est pourtant la voie à suivre.

L'OIT doit donc réfléchir à la possibilité de s'impliquer plus activement pour promouvoir cette collaboration internationale. C'est à juste titre que le rapport met en avant une approche fondée sur les droits en faisant immédiatement le lien avec les conventions de l'OIT.

J'accueille favorablement la suggestion de mener un débat de fond par le biais d'une nouvelle étude d'ensemble afin de renforcer les conventions ou d'en améliorer l'application. En même temps, au sein de la Commission de l'application des normes, en collaboration avec la commission d'experts, nous devons continuer à condamner avec force les cas concrets d'abus de travailleurs migrants et de discrimination. Dans ce cadre, nous examinons cette année les cas concernant le Qatar, la République dominicaine, l'Arabie saoudite, la Corée et la Malaisie. Notre rôle est également de veiller, par l'intermédiaire de la Commission de l'application des normes et du Comité de la liberté syndicale, à ce que les travailleurs migrants ne soient pas privés des libertés syndicales, et notamment du droit de grève.

En conclusion, dans sa lettre adressée au Directeur général à l'occasion de cette Conférence, le pape François a parlé de la globalisation de l'indifférence à propos de l'immigration de masse. Que ce soit pour nous tous une invitation à sortir les travailleurs migrants de l'indifférence, à rendre justice à tous les sans droits.

---

*Original anglais: M. THAILUAN (travailleur, Thaïlande)*

En tant que délégué des travailleurs de Thaïlande, je participe aux travaux de cette Conférence depuis vingt ans. Cette année, je voudrais évoquer un problème majeur pour la Thaïlande, celui des travailleurs migrants en provenance des pays voisins. On estime à près de 3 millions le nombre de travailleurs

migrants qui se trouvent sur le territoire, dont 1,5 million de clandestins de différentes nationalités. Cependant, ces travailleurs sont bien traités par le gouvernement thaïlandais. Ceux qui ont émigré légalement et qui bénéficient d'un permis de travail sont également bien traités, conformément à la législation thaïlandaise. Ils ont accès à la sécurité sociale et jouissent des mêmes droits que les travailleurs thaïlandais.

Les immigrés en situation irrégulière sont également bien traités puisque le gouvernement leur garantit des salaires équitables ainsi qu'une protection médicale, y compris une protection contre les accidents du travail. Mais l'un des problèmes associés aux travailleurs migrants en situation irrégulière est qu'ils viennent souvent avec leurs familles, y compris avec des enfants âgés de 15 ans ou moins. En général, on fait entrer clandestinement ces jeunes enfants ou adolescents en Thaïlande pour qu'ils puissent aider leurs parents à gagner davantage, souvent en travaillant dans le domaine de la construction ou en décortiquant les crevettes. Cette pratique a des répercussions négatives pour la Thaïlande qui est parfois accusée d'exploiter le travail des enfants.

Pour ce qui est du travail des enfants en Thaïlande, qui est dénoncé par certains pays développés, je voudrais dire que le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère du Travail, a adopté un certain nombre de mesures préventives et correctives pour lutter contre cet état de fait. Ces mesures sont rigoureusement mises en œuvre. Si l'on découvre qu'une entreprise fait travailler des enfants, elle fait immédiatement l'objet de sanctions sévères. Il faut néanmoins souligner que, en Thaïlande, nous avons notre propre culture, une culture unique que l'on ne retrouve dans aucun autre pays. Pour nous, la notion de solidarité au sein de la famille et de la société est essentielle. En règle générale, dans les familles qui disposent d'un revenu modeste, les enfants aident leurs parents en travaillant deux heures le soir, après l'école, pour accroître le revenu de leur famille. Ces enfants travaillent aussi souvent pendant leurs vacances pour aider à couvrir les dépenses scolaires. Cependant, ils ne sont employés que sur une courte durée, par exemple pour des tâches faciles dans le domaine de la construction ou pour décortiquer les crevettes, comme je l'ai déjà dit. C'est une pratique qui existe depuis longtemps dans la plupart des pays de l'Asie du Sud-Est.

Je voudrais souligner que la Thaïlande a adopté un certain nombre de mesures solides pour accompagner les travailleurs migrants. Ces travailleurs sont traités sur un pied d'égalité avec les travailleurs thaïlandais, y compris en ce qui concerne le travail des enfants.

Cependant, si la Thaïlande est un pays d'accueil pour la main-d'œuvre étrangère, un grand nombre de travailleurs thaïlandais migrent aussi pour travailler temporairement dans d'autres pays. J'espère que les travailleurs migrants thaïlandais seront au moins aussi bien traités dans leur pays d'accueil que le sont les migrants étrangers qui sont venus travailler en Thaïlande, et cela inclut l'élimination du travail des enfants.

---

*Original anglais: M. POTTER (employeur, Etats-Unis)*

Le Directeur général a raison de s'intéresser aux travailleurs migrants dans le rapport qu'il a présenté à la Conférence cette année. En effet, les travailleurs migrants sont souvent regardés comme des

citoyens ou des immigrés de deuxième classe dans un grand nombre de pays. Dans ce débat complexe, je suis d'accord avec le Directeur général sur le fait que, lorsqu'on parle de multiculturalisme, il ne doit y avoir aucune tolérance pour le racisme et la xénophobie afin de garantir le respect de la diversité, l'égalité et la non-discrimination. Aux Etats-Unis, la promotion de la diversité est un facteur essentiel pour garantir la rentabilité et de la durabilité des entreprises et elle est donc l'un des principaux moteurs de la croissance économique.

La question de la migration ne peut être examinée de manière isolée; il faut l'envisager dans le cadre plus large des marchés du travail. Mais on ne peut adopter une approche uniforme de ce phénomène. Il est nécessaire d'améliorer la situation des pays et les capacités nationales des gouvernements en étroite coordination avec les organisations d'employeurs et de travailleurs en vue de créer des politiques en matière de migration de main-d'œuvre pour répondre aux différents besoins du marché du travail.

Parmi les domaines clés dans lesquels on observe clairement un lien entre la migration et le marché du travail au sens large figurent le travail forcé et le travail informel, deux points qui sont inscrits à l'ordre du jour de la Conférence de cette année. Aujourd'hui, le travail forcé existe essentiellement dans le secteur privé, aussi bien dans l'emploi informel que formel. Bien qu'il ait été ardu de négocier un instrument contraignant et une recommandation dans le cadre d'une discussion simple abordant de front les lacunes dans la mise en œuvre de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, nous ferons tout notre possible pour atteindre un résultat positif, comme nous l'avons fait en 1998 concernant la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Le travail informel est omniprésent, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. La protection des travailleurs dans l'économie informelle ne sera possible que si l'on améliore le respect des réglementations et si l'on renforce les capacités des inspecteurs du travail. Cela implique qu'un plus grand nombre d'entreprises et d'employés dans le secteur formel devront payer des impôts pour augmenter les recettes nationales.

Le Cadre multilatéral pour la migration de main-d'œuvre est très fragmenté, ce qui signifie que l'OIT doit travailler en collaboration et en coordination étroites avec les modèles de gouvernance et les organisations existantes, telles que l'OIM, pour éviter tout gaspillage d'énergie. Une telle démarche aidera l'OIT à se recentrer sur ses atouts, à savoir la production de données et d'analyses de pointe, qui est essentielle pour élaborer des politiques pertinentes et efficaces, et le renforcement des capacités. En particulier, l'OIT devrait examiner la question de la migration en se fondant sur ses conventions fondamentales, plutôt qu'en élaborant de nouvelles normes.

En 1982, j'ai participé pour la première fois à la Conférence internationale du Travail. A l'époque, la Conférence durait une dizaine de jours de plus qu'aujourd'hui et les missiles verbaux fusaient, dans le contexte de la guerre froide, au sein de la Commission de l'application des conventions et des recommandations, d'une Commission permanente sur l'apartheid, d'une Commission non permanente sur les résolutions, d'une Commission sur la struc-

ture et de quatre commissions consacrées à des questions normatives. C'était une époque plus lente, plus opaque. Il n'y avait ni Internet, ni ordinateurs portables et l'on communiquait difficilement grâce à des téléphones fixes et des fax d'une lenteur incroyable. C'est difficile à imaginer aujourd'hui mais j'ai participé à la toute première discussion portant sur les femmes, en 1985, même si les premières normes de l'OIT sur l'égalité ont été adoptées dans les années cinquante.

Fort de trente-trois années d'expérience, je peux affirmer que malgré l'agitation des débats actuels, l'OIT d'aujourd'hui est très différente d'alors, qu'elle est plus performante et plus efficace et que son action est concrète et visible. Est-elle parfaite? Certainement pas. Pourrait-elle être améliorée? Oui, c'est évident. La démocratie est un processus compliqué et l'OIT est la démocratie en personne. A cela s'ajoute le fait qu'aujourd'hui le monde est de plus en plus complexe et qu'il exige toujours plus de transparence au niveau international à travers les médias sociaux.

Le principal défi de l'OIT aujourd'hui et dans les années qui viennent est d'anticiper et de trouver des

solutions aux attentes croissantes du nombre toujours plus grand d'acteurs de la société civile et du secteur privé dans un environnement international où transparence et vitesse sont de mise. En outre, il faudra se pencher sur d'autres sujets que les normes du travail et de la primauté du droit qui iront de soi. Il faudra aborder la protection de tous les droits de l'homme, le développement économique, les emplois et l'augmentation des niveaux de vie pour les personnes qui travaillent et leur famille. Plutôt que de se concentrer sur nos différences, nous devons trouver un terrain d'entente au sein des mandants tripartites et mettre en place, en temps opportuns, des canaux efficaces nous reliant à la société civile et aux entreprises du secteur privé. La grande majorité des personnes qui participent chaque année à cette Conférence sont des personnes mues par la bonne volonté. Cette bonne volonté et notre intérêt commun collectif de construire un monde meilleur doivent être utilisés à bon escient. C'est en tous cas la manière dont j'ai moi-même tenté d'aborder les questions que nous avons eu à traiter au cours des trente-trois dernières années.

*(La séance est levée à 13 heures.)*

## Sixième séance

Jeudi 5 juin 2014, 14 h 30

Présidence de M. Sakurada

### RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> PASSCHIER (travailleuse, Pays-Bas)*

---

Mon organisation, la FNV, se félicite du débat lancé au sujet du rapport du Directeur général sur la migration.

Ce rapport place l'OIT au cœur du débat et indique que ce dernier porte – ou devrait porter – avant tout sur la création de possibilités de travail décent pour tous.

A cet égard, nous souscrivons pleinement à l'analyse présentée dans le rapport. Aucun pays n'a mis en place une politique de porte ouverte totale aux migrations de main-d'œuvre provenant des autres pays, en particulier lorsque les facteurs de migration entraînent une pression accrue de l'extérieur. Des politiques migratoires restrictives favorisent la migration irrégulière. Cela pose des problèmes majeurs en termes de vulnérabilité à l'exploitation des travailleurs concernés et de concurrence déloyale à l'égard des ressortissants nationaux, en particulier ceux qui ont des emplois peu rémunérés et peu qualifiés.

Par ailleurs, en ce qui concerne la migration légale, l'accent de plus en plus fort mis sur les migrations temporaires, qui relèvent souvent de la fourniture de services par les agences d'emploi privées et les sous-traitants, donne lieu à une situation dans laquelle l'égalité de traitement pour un travail de valeur égale n'est pas garantie, ce qui constitue également une menace de concurrence déloyale.

En effet, comme il est indiqué dans le rapport, les travailleurs migrants ne devraient pas être perçus comme une réserve de main-d'œuvre taillable et corvéable à merci, internationalement mobile au gré des besoins. La migration ne devrait pas créer un monde à deux vitesses, c'est-à-dire une situation dans laquelle les avantages vont aux personnes hautement qualifiées et aux riches et les inconvénients aux personnes peu qualifiées et aux pauvres. La solution passe par un programme de migration équitable pour tous.

La question reste à savoir comment y parvenir.

Nous approuvons pleinement les éléments possibles d'un programme proactif tel qu'énoncé dans le rapport, à commencer par la reconnaissance du fait que la migration et la mobilité humaine resteront des éléments clés de l'Agenda du travail décent et des facteurs essentiels du développement durable.

Il est en effet important d'élargir la base de connaissances de l'OIT sur la migration afin de rationaliser le débat.

Nous soulignons également l'importance de processus de recrutement équitables, une question sur laquelle l'OIT peut approfondir ses travaux.

Outre les points mentionnés dans le rapport, nous suggérons de nous appuyer davantage sur l'idée que la mondialisation doit avoir une dimension sociale.

A notre avis, nous devons diriger notre attention sur les conditions nécessaires à une migration équitable.

Dans ce contexte, il faut ajouter une autre dimension au débat, à savoir celle de la capacité des systèmes nationaux à gérer la migration. Comptant sur l'entière participation des syndicats et des organisations d'employeurs, les Membres devraient s'efforcer de renforcer la capacité de leurs systèmes nationaux à gérer la mobilité plutôt que de mettre l'accent sur des politiques migratoires restrictives et sélectives.

Dans ce domaine, l'OIT peut fournir un soutien et des orientations et peut aussi approfondir le débat sur la manière d'élaborer, au niveau international, un ensemble de «règles du jeu» strictes et justes régissant la mondialisation de la main-d'œuvre et des marchés du travail.

Ces règles seraient basées sur le principe de l'égalité des salaires et des conditions de travail sur le même territoire et sur la reconnaissance du fait que les systèmes nationaux de négociation collective et de relations professionnelles sont des outils indispensables et efficaces pour une gestion démocratique du changement.

Nous encourageons fortement l'OIT à faire tout son possible pour examiner la question de la migration comme étant une question sociale et liée à l'emploi, et nous appelons toutes les parties prenantes aux travaux de l'OIT à reconnaître leurs intérêts communs dans le maniement approprié des politiques migratoires.

---

*Original espagnol: M. FLURY (employeur, Pérou)*

---

Permettez-moi de transmettre les salutations des employeurs du Pérou au Président, en lui souhaitant le plus grand succès dans ses travaux, ainsi qu'aux Vice-présidents et aux autorités de l'ensemble des délégations présentes à cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Je souhaite à présent faire quelques remarques sur les aspects du rapport du Directeur général qui nous semblent les plus pertinents.

Nous notons et saluons votre décision appropriée de souligner l'importance de définir des orientations concernant la migration de main-d'œuvre en vue de mettre en place des stratégies favorisant le travail décent dans les pays d'origine des travailleurs afin que la migration soit pour eux un choix, et non une nécessité, ainsi que d'élaborer des programmes de migration dans le cadre des processus d'intégration mondiale.

L'Etat du Pérou a mis en place un cadre de consensus par l'intermédiaire du Conseil national du travail, qui a pour objectif la coordination des politiques du travail au niveau national, la promotion de l'emploi et la protection et la formation de la main-d'œuvre aux fins du développement.

Dans ce cadre sont représentés les organisations syndicales, les associations professionnelles les plus représentatives du pays et les fonctionnaires du plus haut niveau du gouvernement, principalement du ministère du Travail et de la Promotion de l'emploi.

Ce dialogue social vise à mieux comprendre les besoins des secteurs et à identifier les défis à court, moyen et long terme en vue de créer du travail formel et décent et de favoriser la compétitivité du pays.

Le Pérou, où l'économie informelle représente plus de 60 pour cent de l'activité économique, figure au quatrième rang des pays dans lesquels la concurrence de l'économie informelle est considérée comme l'un des principaux obstacles rencontrés par les entreprises formelles.

Cela s'explique par le coût élevé de la formalisation, la réglementation inadaptée qui pénalise la croissance et la productivité au lieu de les récompenser, un système complexe de mise en conformité sur le plan institutionnel, un système fiscal axé sur le recouvrement qui ne favorise pas le développement des entreprises, la présence de multiples organismes de contrôle fiscal dont l'action n'est basée sur aucun critère commun et qui considèrent l'entreprise comme déloyale, synonyme d'évasion fiscale, par exemple, et l'incitation perverse à l'informalité que constitue notre système actuel d'amendes, lequel génère des recettes pour financer le système administratif et des obligations au profit des organismes de contrôle fiscal, dénaturant ainsi leur fonction et compromettant leur impartialité.

Tout cela expose les entreprises à des risques inutiles et nuit à la sécurité juridique, à l'investissement, au climat de l'activité économique et donc à la création d'emplois formels.

La formalisation est un défi que notre Etat doit relever en jouant un rôle moteur dans les efforts visant à définir les problèmes et à trouver des solutions, un processus qui n'aboutira que si les employeurs informels le considèrent comme bénéfique.

Cette stratégie nécessite que le gouvernement et toutes ses institutions s'engagent à mettre en place un système global permettant de trouver des solutions faciles à mettre en œuvre, ce qui inciterait à maintenir ce système sur le long terme.

La formalisation d'une grande partie de ces 60 pour cent générera du travail décent et une couverture de sécurité sociale pour les travailleurs. En outre, notre politique du travail est devenue plus rigide, ce qui favorise également l'informalité du fait de l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre.

Sur le plan politique, on considère que la flexibilité du travail est un inconvénient pour les travailleurs et on oublie que cela nuit à la compétitivité dont les

entreprises nationales doivent faire preuve pour pouvoir soutenir la concurrence sur les marchés internationaux dans le cadre de nos accords de libre-échange.

Nous sommes convaincus que la législation du travail doit établir un équilibre entre la protection des droits des travailleurs, le développement du pays et le développement des entreprises formelles.

Par ailleurs, je voudrais exprimer notre profonde préoccupation concernant la forte pression exercée en faveur de l'application induite de certaines des conventions de l'OIT, en particulier la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, laquelle est utilisée comme fondement juridique pour bloquer et retarder l'investissement, ce qui empêche la création d'emplois et contribue à l'augmentation des coûts, mais jamais à l'ajout de valeur.

Nous sommes convaincus que l'OIT n'a jamais souhaité que cette convention importante fasse obstacle à l'investissement, son objectif étant, au contraire, de générer un consensus en faveur du travail décent pour ces populations.

Il faut soutenir la modernisation de la politique du travail du Pérou et faire en sorte que cette politique soit suffisamment flexible pour encourager la formalisation de l'emploi et la création de nouveaux emplois, et promouvoir l'augmentation de la productivité des entreprises, ce qui garantira des salaires satisfaisants, une protection sociale et un avenir décent.

Pour proposer des solutions, les deux principales associations professionnelles et plus de 30 associations de micro, petites et moyennes entreprises issues des différents secteurs de production ont formé une alliance stratégique pour le développement de l'entrepreneuriat, le but étant d'élargir les possibilités d'emploi.

Cela prouve une nouvelle fois que le secteur privé est disposé à trouver des solutions aux problèmes communs qui touchent tous les Péruviens.

---

*Original anglais: M. NGOR (ministre du Travail, Soudan du Sud)*

---

Je voudrais saisir cette occasion, au nom de la République du Soudan du Sud, pour féliciter le Président et les Vice-présidents de leur élection à la tête de la Conférence internationale du Travail. Nous sommes certains que sous votre direction compétente, nous avancerons dans la réalisation de notre aspiration à renforcer l'OIT sous tous ses aspects.

Je tiens à remercier aussi quelqu'un qui travaille dur, et qui est très professionnel, je pense à M. Ryder, Directeur général du BIT, qui a su organiser avec succès cette rencontre internationale. Nous sommes reconnaissants de l'assistance technique et de l'aide au renforcement des capacités qui nous sont apportées, nous Etats Membres et, en particulier, la République du Soudan du Sud, ce qui nous a aidé à nous acquitter de notre tâche en matière d'administration du travail.

Je passe à la situation actuelle au Soudan du Sud. Le coup d'Etat manqué qui s'est produit dans mon pays le 15 décembre 2013 a été regrettable. Il nous a renvoyé en arrière à bien des égards, alors que nous consacrons nos efforts à résoudre les problèmes de développement et à créer notre nation. Nous étions sur la bonne voie, alors que les investisseurs venaient nombreux, de plus en plus loin, pour saisir l'occasion offerte par la paix et

l'indépendance du Soudan du Sud. Ce processus a été interrompu, interrompant aussi les possibilités de création d'emplois dans le secteur privé.

Le gouvernement met tout en œuvre pour faire cesser l'instabilité en recourant au dialogue. Nous collaborons avec l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la troïka, pour mettre un terme au conflit. A l'heure actuelle, des premières mesures ont été adoptées pour conclure une paix durable avec les rebelles. Nous appelons donc tous ceux qui ont quitté le pays à y revenir et à reprendre leurs activités.

La présence de l'OIT dans notre pays est extrêmement précieuse. Nous appelons la direction du BIT à rouvrir son bureau de Juba pour faciliter les activités de coordination. Nous l'invitons aussi à inclure le Soudan du Sud dans ses programmes spéciaux et à continuer à apporter à notre pays l'assistance technique et les services de renforcement des capacités dont il a besoin. Nous nous réjouissons d'avance de poursuivre de bonnes relations de travail avec l'OIT.

---

*Original espagnol: M. RAMOS CRISPÍN (travailleur, République dominicaine)*

---

S'agissant du thème de cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, à savoir l'emploi informel, je dois dire, et ce n'est pas glorieux, que mon pays arrive en première position.

L'étude sur le marché du travail et les indemnités de cessation d'activité en République dominicaine de 2000 à 2013, réalisée par l'Observatoire dominicain de l'emploi, des salaires et de la sécurité sociale avec le soutien de l'Institut technologique de Saint-Domingue – l'une des universités les plus prestigieuses de mon pays –, montre que la République dominicaine est le pays qui compte la plus forte proportion de travailleurs indépendants au monde.

Comme on le sait, cette situation a des effets néfastes sur l'économie, car ces travailleurs ne cotisent pas à la sécurité sociale et ne bénéficient donc d'aucune couverture sociale.

Pour illustrer cette situation par des chiffres, l'enquête nationale sur la population active menée en 2012 montre que 57 pour cent des emplois sont informels et que 43 pour cent sont des emplois formels.

En valeurs, cela signifie qu'il y a 2,3 millions d'emplois informels contre 1,7 million d'emplois formels.

L'informalité prend un caractère encore plus grave lorsque l'on voit que 86 pour cent des entreprises formelles paient leurs salariés 10 000 pesos ou moins (environ 200 dollars) par mois, ce qui ne permet pas à ces travailleurs d'acheter les produits du panier de la ménagère, dont la valeur est supérieure à 25 000 pesos (environ 500 dollars) par mois, ce à quoi il faut ajouter le coût des services et des médicaments.

Un salaire bas, un salaire précaire, même s'il est versé au salarié d'une entreprise formelle, est informel car il ne permet pas à ce travailleur d'améliorer son niveau de vie et le plonge, au contraire, dans une pauvreté encore plus grande.

Il faut donc préciser que la précarité des salaires et le chômage font qu'il est difficile d'améliorer les conditions de vie des travailleurs et d'agir directement pour réduire les niveaux de pauvreté qui affligent une majorité de la population dominicaine.

A cet égard, nous discutons actuellement, avec les employeurs et le gouvernement, d'une réforme du Code du travail actuel, vingt et un ans après sa création.

Les employeurs ont tout fait pour faire croire, probablement dans le but d'obtenir le soutien de l'opinion publique, que le Code du travail empêchait la création d'emplois formels. Or ce n'est pas le cas.

Ce qui empêche de créer des emplois décents et d'assurer un minimum vital, c'est le modèle économique, qui favorise la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion malgré la croissance économique soutenue et en vertu duquel les dépenses sociales sont parmi les plus faibles d'Amérique latine.

Le dernier rapport de la Banque mondiale, intitulé *Cuando la Prosperidad no es Compartida – Los Vínculos Débiles entre el Crecimiento y la Equidad en la República dominicana* (Quand la prospérité n'est pas partagée – Les liens faibles entre la croissance et l'équité en République dominicaine), contient une analyse plus approfondie de cette réalité. Dans l'une de ses parties, il est indiqué que le taux de pauvreté est tombé de 45 à 33 pour cent entre 2000 et 2010 dans les pays de la région, alors qu'il a augmenté dans mon pays.

Contrairement à ce que prétendent les employeurs, ce n'est pas en réduisant les indemnités de cessation d'activité, en augmentant les heures de travail ou en limitant les acquis dans le domaine du travail que nous parviendrons à formaliser l'économie informelle. Cela va au-delà de leurs propositions sectorielles qui, au passage, font remonter cette législation à une époque que nous croyions révolue. Nous devons étudier de plus près cette réalité et faire des propositions concrètes.

Le mouvement syndical a évoqué à plusieurs reprises, lors de réunions dirigées par le gouvernement, l'OIT, le Fonds monétaire international et les employeurs, la nécessité de signer le plus rapidement possible un pacte pour l'emploi décent, une initiative à laquelle nous avons sensibilisé divers groupes de la société dominicaine en vue d'obtenir leur soutien.

Il est important de souligner que le protocole d'entente aux fins de la mise en œuvre du cadre de coopération technique de l'OIT: programme de promotion du travail décent pour la République dominicaine 2013-2016 a été signé de manière tripartite le 3 septembre 2013. Conformément à ce protocole, la priorité 2 est d'accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents, et l'effet escompté 2.1 est le suivant: les mandants, avec l'appui du BIT, recommandent et souscrivent de manière tripartite un pacte territorial pour l'emploi décent et la productivité visant à créer de nombreux emplois et à promouvoir l'investissement, tout en garantissant les droits au travail et en empêchant la précarisation de l'emploi et des relations professionnelles.

C'est pourquoi les employeurs, les travailleurs et le gouvernement se sont engagés à favoriser la création d'emplois décents, ont signé un pacte pour l'emploi décent et, plus particulièrement, se sont engagés à mettre en œuvre l'Agenda du travail décent. Par ailleurs, l'OIT s'est engagée à renforcer et à orienter la coopération en vue de l'exécution du programme de promotion du travail décent (PPTD).

Je saisis cette occasion pour dénoncer les atteintes de plus en plus fréquentes à la liberté syndicale, qui

est essentielle au développement et au renforcement du mouvement syndical à travers le monde.

Les auteurs de ces atteintes sont aussi bien le gouvernement, qui doit pourtant être le garant du droit constitutionnel, que les employeurs.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> KHATTIYA (vice-ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, République démocratique populaire lao)*

---

Au nom du gouvernement de la République démocratique populaire lao, je voudrais féliciter M. Funes de Rioja pour son élection à la présidence de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence. C'est un grand honneur et un plaisir pour moi que de représenter le gouvernement de la République démocratique populaire lao devant la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. J'aimerais également féliciter le Directeur général pour son rapport sur la migration équitable qui présente les dernières expériences des pays en la matière. L'Organisation internationale du Travail, par son rôle et ses précieuses interventions dans les domaines des principes fondamentaux, de la justice sociale et de l'emploi décent pour tous, mérite toute notre reconnaissance.

Je suis heureuse de constater que l'ordre du jour de la présente session de la Conférence comporte des questions importantes au plan mondial. La stratégie de l'emploi reste une clé du développement. Il faut également étudier les problèmes de l'informalité et de la transition à la formalité, ainsi que la question de l'éradication du travail forcé.

L'année 2014 est une année importante pour la République démocratique populaire lao; nous nous consacrons actuellement aux deux dernières années du septième plan de développement socio-économique national et à la préparation du prochain plan quinquennal. D'autre part, nous mettons en œuvre le plan stratégique pour le bien-être social et la main-d'œuvre (2010-2020), et le troisième plan pour le développement de la main-d'œuvre et du bien-être social; enfin nous nous consacrons à la dernière étape du premier programme quinquennal de promotion du travail décent.

Je suis heureuse de pouvoir vous faire part de nos réalisations depuis la dernière session de la Conférence internationale du Travail. L'Assemblée nationale a adopté une loi sur la sécurité sociale en 2013. La loi sur le travail a également été révisée et adoptée en 2013. L'élaboration et la révision de ces lois se sont déroulées dans le cadre d'étroites consultations tripartites et se sont fondées sur les principes fondamentaux et sur les conventions de l'OIT que nous avons ratifiées, de même que sur des conventions que nous n'avons pas encore ratifiées. Ces innovations ont constitué une contribution importante aux efforts d'intégration régionale et internationale de notre pays pour assurer la protection des droits et des avantages des employeurs et des travailleurs, et pour promouvoir et favoriser la formation professionnelle et le développement des compétences afin de répondre aux demandes du marché du travail et d'améliorer la compétitivité des travailleurs qualifiés.

Par ailleurs, nous avons promu l'égalité entre les sexes et veillons à ce que les hommes et les femmes bénéficient des mêmes droits et avantages au travail. Le gouvernement lao a toujours prêté une attention particulière aux mécanismes tripartites de consultation et au dialogue en vue du développement des relations professionnelles selon les possi-

bilités du pays. Nous avons également avancé sur la question du travail des enfants; le 8 avril 2014, le Premier ministre a publié un décret consacrant le Plan d'action national pour la protection des enfants et l'élimination des pires formes de travail des enfants. Ce décret énonce les responsabilités des différents secteurs et agences d'exécution.

Le gouvernement continue de formuler des normes du travail adaptées à la situation du pays. Cette année nous avons dénoncé la convention (n° 4) sur le travail de nuit (femmes), 1919, et avons ratifié la convention (n° 171) sur le travail de nuit, 1990, destinée à protéger les droits, le bien-être et les avantages des travailleurs de nuit.

Je saisis cette occasion pour remercier l'OIT pour son appui technique et financier à la République démocratique populaire lao, notamment dans le domaine du travail décent et dans différents autres domaines, tels que la promotion de l'emploi rural, la protection sociale, l'assurance-sociale maladie, le travail des enfants, le développement des compétences et le marché du travail. Ces interventions nous ont permis de mettre en œuvre un programme en faveur du travail décent tout en assurant le développement socio-économique de notre pays.

En conclusion, j'adresse tous mes vœux de réussite à cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

---

*Original espagnol: M. MARTÍNEZ (travailleur, Argentine)*

---

J'aimerais féliciter M. Funes de Rioja d'avoir été nommé Président de la Conférence en reconnaissance de sa prestigieuse carrière et du rôle moteur qu'il a joué aux niveaux national et international dans les efforts tripartites déployés en faveur du développement durable et du travail décent.

Nous partageons l'avis du Directeur général quant à la nécessité de revaloriser l'OIT en ces temps de mondialisation. Le mouvement syndical encourage un redimensionnement de l'OIT sur la base d'une stratégie élaborée conjointement avec les gouvernements et les employeurs. Il faut apporter une réponse politique au chômage, à la précarisation de l'emploi, au travail forcé et à la violence sous toutes ses formes pour pouvoir construire une communauté fondée sur des valeurs sociales et humaines qui permettent une justice sociale universelle.

Les travailleurs revendiquent la mise en œuvre des normes fondamentales et des instruments de l'OIT, ainsi que du système de contrôle et de surveillance. Les politiques macroéconomiques axées sur l'emploi sont essentielles pour promouvoir le travail décent et productif et faciliter la transition vers l'économie formelle, étant donné que le chômage a atteint un taux record au niveau mondial et que le chômage des jeunes augmente. La mondialisation ne permet pas de résoudre la crise financière mondiale. Comme l'a dit le pape François, il faut abattre avec détermination les obstacles que constituent l'individualisme, le renfermement sur soi-même et l'esclavage lié à la recherche de profit à tout prix, et lutter contre toutes les formes d'injustice en s'opposant à l'économie de l'exclusion, à la culture du rejet et à la culture de la mort.

Dans les Amériques, le mouvement syndical a adopté une plate-forme de développement comportant quatre dimensions: politique, économique, sociale et environnementale. Cet outil, qui permet de lutter en faveur des droits des travailleurs, a été élaboré collectivement par les travailleurs et occupera



une place importante dans le débat à la prochaine réunion régionale de l'OIT. Il s'agit d'une proposition visant à construire un modèle permettant d'éliminer les fléaux qui nous touchent: la violence, le manque de liberté syndicale et de négociation collective, le chômage, la pauvreté, l'inégalité et le danger latent de précarisation des conditions de travail qui empêche des taux élevés de croissance économique dans la région. Les gouvernements doivent veiller à la mise en œuvre effective des principes et des droits fondamentaux qui garantissent de bonnes conditions sociales et de travail, car c'est ce qui permettra de parvenir à la paix sociale.

Nous rappelons le thème du Sommet des Amériques, organisé en Argentine en 2005, qui exhortait à créer du travail pour combattre la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique. L'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) doit répondre aux signes de faiblesse ou aux attaques portées contre les modèles de développement productif et social, de même qu'elle doit réagir aux faits susceptibles de nuire à la démocratie dans notre région.

Nous souhaitons que l'UNASUR s'occupe des questions sociales et liées au travail. Au cours des dix dernières années, l'Argentine a mis en œuvre des politiques publiques axées sur l'emploi. La négociation collective s'est poursuivie, ce qui a permis d'améliorer les revenus des travailleurs. L'allocation universelle pour enfant à charge et les allocations familiales ont été augmentées. Le salaire minimum est mis à jour tous les ans et la couverture sociale a été élargie à des fins d'inclusion.

Il nous reste de grands défis à relever: éliminer la pauvreté et la marginalisation, éradiquer le travail informel et le chômage tout en créant davantage d'emplois de qualité, défiscaliser les revenus du travail et consolider le système de santé solidaire, entre autres. Nous avons adopté de nouvelles lois sur la protection et l'inclusion des travailleurs domestiques et des ouvriers agricoles qui garantissent les droits au travail de ces deux catégories de travailleurs, ainsi qu'une loi sur la promotion du travail déclaré et la prévention de la fraude en matière de travail.

Aujourd'hui, la crise frappe les secteurs productifs et industriels, en conséquence de quoi les travailleurs de ces secteurs perdent leur emploi. Nous refusons la réponse des employeurs, d'une part parce que le licenciement et la suspension des travailleurs ne peuvent pas être utilisés comme variable d'ajustement et d'autre part, parce que ce sont ces mêmes secteurs qui engrangent des bénéfices et qui devraient aujourd'hui retenir leurs travailleurs.

Nous réaffirmons la nécessité de créer un conseil du développement économique et social comme outil indispensable pour discuter des politiques d'Etat qui nous permettraient de rembourser la dette sociale actuelle.

Nous sommes favorables à un changement de paradigme au profit des travailleurs. Nous avons besoin d'une société du travail fondée sur l'économie productive et la citoyenneté dans le travail, dans laquelle ce dernier serait un moteur de croissance; une société inclusive et égalitaire qui donnerait toute sa place au dialogue social et à la négociation collective. Nous misons sur un syndicalisme moderne qui apporte un ensemble de réponses aux travailleurs et à leurs familles, et nous souhaitons que les syndicats se fassent les porte-parole de la société dans son ensemble et prennent en compte ses besoins.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> SEIP (gouvernement, Norvège)*

---

Les flux migratoires se poursuivront tant qu'existeront les guerres, les conflits, la pauvreté et les inégalités. Une migration équitable n'est possible que si elle est ciblée à maints égards et de manière globale. Heureusement, l'OIT a déjà mis au point des activités et des stratégies en ce sens.

L'action de l'OIT doit être menée en même temps que celle des autres organismes des Nations Unies concernés et cette action doit être renforcée.

Pour optimiser son action en matière de migration équitable, l'OIT devra faire porter ses efforts sur la promotion et le renforcement des emplois décents, conformément à l'Agenda du travail décent. Cela doit se faire à l'échelle mondiale grâce à la présence de l'Organisation dans les pays d'origine et aux programmes qu'elle y met en œuvre et devrait en outre contribuer à la réalisation des quatre principaux objectifs, à savoir l'emploi, les principes et les droits fondamentaux, le socle de protection sociale et le dialogue social.

La migration devrait être un choix et non une obligation, comme cela a été très justement signalé.

Si l'on veut que l'OIT parvienne à réaliser ces objectifs, il faut que les gouvernements des pays d'origine démontrent leur volonté et leur capacité de mettre en place une base démocratique et solide pour le développement. Cette base s'appuie notamment sur la bonne gouvernance, le renforcement des capacités et la lutte contre la corruption. C'est indispensable pour pouvoir attirer des investissements et des financements et surtout pour pouvoir tirer profit des fonds envoyés par les travailleurs migrants, ce qui bénéficie à l'ensemble de la population des pays d'origine. Nous convenons aussi qu'il est indispensable d'éliminer les services d'emploi privés illégaux, car ils jouent effectivement un rôle déterminant dans le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains.

La Norvège a connu les deux aspects du phénomène migratoire. Aujourd'hui, notre croissance démographique est l'une des plus fortes d'Europe et est due pour 70 pour cent à la migration. La migration des travailleurs, en contribuant à satisfaire la demande de main-d'œuvre, a permis d'alléger la pression croissante qui s'exerçait sur notre économie. En même temps, si l'on veut que la migration concoure à la création de valeur à long terme, il importe d'intégrer les migrants au marché de l'emploi, au même titre que le reste de la population. Pour assurer des emplois décents, nous avons renforcé l'inspection du travail, notamment en lui permettant de coopérer plus étroitement avec la police et les autorités chargées de l'immigration. Comme c'est la tradition en Norvège, les mesures que nous avons prises ont été mises en œuvre en étroite concertation avec les partenaires sociaux.

En tant que nouveau membre du Conseil d'administration de l'OIT, la Norvège continuera de suivre de près le processus de réforme de l'Organisation. Nous mettrons en particulier l'accent sur les efforts et les réalisations de l'OIT dans les Etats Membres. Dans le cadre de l'Agenda du travail décent, nous insisterons sur la lutte contre le travail des enfants et l'élimination du travail forcé, sur le renforcement du dialogue social et de l'égalité des chances et sur l'initiative de l'OIT en matière de partenariat avec les entreprises privées.

Je souhaite plein succès à la Conférence.

Au nom des employeurs des Philippines, permettez-moi de féliciter le Président et les Vice-présidents de leur élection à la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je suis certain que la Conférence effectuera un travail fructueux sous leur direction éclairée.

Je félicite également le Directeur général, M. Ryder, de son rapport très complet intitulé *Exécution du programme de l'OIT pour 2012-13*, qui met en relief des initiatives novatrices visant à permettre à l'OIT de s'approcher au plus près de la réalisation de sa mission. Il est certain que la période 2012-13 a été marquée par de nombreuses réalisations d'ordre institutionnel menées en étroite concertation avec les autres parties prenantes aux niveaux mondial, régional et national, à la poursuite des principaux objectifs de l'OIT. Ce qui complète fort à propos le rapport du Directeur général, c'est la description des aspects pratiques de la mise en œuvre, de la logistique nécessaire, du système et de la structure, du personnel d'appui et de l'efficacité organisationnelle globale. Je souligne qu'une série d'actions ont été exécutées en temps opportun pour permettre à l'OIT de mener à bien son mandat stratégique. Il est difficile d'évaluer en termes précis l'incidence positive d'initiatives telles que la redéfinition des priorités pour obtenir de bien meilleurs résultats, le perfectionnement des outils en vue de renforcer l'aptitude institutionnelle à améliorer le niveau et la qualité des services d'appui fournis aux mandants tripartites, l'enrichissement de la base de connaissances afin de pouvoir assurer une prestation plus efficace des services techniques, consultatifs et de renforcement des capacités, l'ajustement des mécanismes de gestion de la performance en fonction de critères mesurables, le resserrement des liens institutionnels et la modification des systèmes aux fins d'une efficacité accrue.

Je voudrais particulièrement souligner l'assistance importante apportée par l'OIT aux pays de la région Asie-Pacifique, et notamment aux Philippines. A cet égard, on peut mentionner les mesures destinées à promouvoir des emplois verts et les activités respectueuses de l'environnement et, surtout, la sensibilisation aux effets des changements climatiques.

Comme vous le savez sans doute, le plus puissant typhon à avoir jamais touché terre, dénommé Haiyan (ou Yolanda localement), a frappé l'an dernier le centre des Philippines, entraînant la destruction d'un grand nombre de biens et d'infrastructures et causant la mort de plus de 6 000 personnes. Tout de suite après cette catastrophe, la communauté internationale, y compris l'OIT, s'est mobilisée en accordant généreusement une aide financière et technique, notamment sous la forme de projets de travail contre rémunération, d'emplois d'urgence, de rétablissement des moyens de subsistance et d'activités de relèvement et de reconstruction.

Dernièrement, la tenue à Manille du Forum économique mondial sur l'Asie de l'Est a mis en évidence la relative position de force des Philippines, et notamment de leur économie, dans la région. Par suite de l'amélioration des résultats du pays – confirmée par les agences internationales de notation –, les Philippines sont devenues l'une des économies à plus forte croissance de toute l'Asie. Le taux de croissance du PIB s'est établi à 7,2 pour cent en 2013. En outre, de bonnes politiques de gouvernance, une activité touristique en hausse, l'envoi de

fonds par les travailleurs philippins émigrés et un certain nombre de grands projets de développement de portée internationale ont contribué au dynamisme et à la bonne santé de l'économie philippine.

Pour ce qui est des perspectives socio-économiques au sens large, la croissance seule ne suffit pas. Il faut en effet que la majorité de la population, constituée de pauvres, en tire profit. Or, aux Philippines, la croissance est inclusive et c'est d'ailleurs la philosophie du gouvernement philippin et du Président Aquino.

Le 31 décembre 2015, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sera entièrement intégrée. La région de l'ASEAN regroupe dix économies différentes disposant d'un marché de 620 millions de consommateurs, ce qui en fait l'un des marchés régionaux les plus grands du monde. L'OIT, en prévision de cet événement, a déjà lancé un certain nombre de programmes destinés à faciliter la transition vers ce grand marché pour les employeurs et les travailleurs.

En conclusion, alors que l'intégration accrue du marché devrait faciliter le déplacement des ressources humaines, il est important de mettre en œuvre des politiques d'immigration efficaces, humaines et équitables. A cet égard, nous notons avec satisfaction que le rapport du Directeur général aborde la question de la migration équitable. Les Philippines, en tant que pays d'émigration, considère qu'il importe au plus haut point de respecter les pratiques de migration équitable, tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination, d'autant plus qu'un dixième de la population du pays travaille à l'étranger.

De fait, le chemin menant à la croissance inclusive est long et tortueux, mais il est rassurant de savoir que nous avons déjà franchi le premier pas.

---

M. GUIRO (travailleur, Sénégal)

Monsieur le Président de la Conférence, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Je voudrais associer à ces félicitations tous les vice-présidents employeurs et travailleurs, ainsi que l'ensemble des membres du bureau, et leur souhaiter un très grand succès dans la conduite de nos travaux.

Nous sommes fiers et rassurés du travail en cours dans notre prestigieuse institution, sous la conduite du Directeur général, M. Ryder, un an seulement après son élection, et je voudrais aussi lui témoigner tout notre soutien.

La pertinence des sujets abordés à la présente session et figurant dans le rapport du Directeur général du BIT nous montre clairement que, dans le contexte économique mondial actuel, nous avons ensemble beaucoup de défis à relever.

La crise de l'emploi se pose dans toutes les nations; plus de 75 millions de jeunes sont au chômage. Les politiques mises en œuvre par les gouvernements pour la relance de l'économie se heurtent aux contraintes liées aux exigences des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Les inégalités s'accroissent entre les nations et au sein des pays, malgré l'existence d'énormes richesses, malheureusement concentrées entre les mains de 1 pour cent de la population mondiale.

Il est temps qu'ensemble, avec toutes les forces de progrès, nous agissions pour changer cette situation et permettre aux millions de jeunes et de femmes d'accéder à un emploi décent et durable.

Il faut favoriser les investissements dans des infrastructures de soins de santé, dans l'éducation et le logement. Il faut garantir la sécurité sociale et assurer la protection sociale pour tous les travailleurs.

L'OIT devra poursuivre ses efforts en vue de rendre la mondialisation plus humaine et plus solidaire. En effet, comment pouvons-nous encore accepter au XXI<sup>e</sup> siècle que le travail forcé soit pratiqué dans certains pays?

Nous devons dénoncer de telles pratiques et mener campagne contre ces pays afin que partout dans le monde chaque travailleur puisse rester libre et digne. Pour ce faire, l'OIT doit veiller à l'application de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930.

Dans le même ordre d'idées, il est important de lutter contre le travail des enfants, qui prend des dimensions inquiétantes dans beaucoup de pays. Les gouvernements devront prendre des mesures législatives et judiciaires pour éradiquer de tels fléaux.

Les multiples crises qui se sont succédé et les mesures budgétaires respectives mises en œuvre dans les pays comme le nôtre n'ont pas milité en faveur de la création d'emplois décents formels.

Au contraire, le secteur informel demeure le seul réservoir d'accueil des milliers de jeunes et de femmes chômeurs en quête d'un emploi hypothétique, auxquels s'ajoutent les victimes des restructurations d'entreprises. Il est le réceptacle des jeunes ruraux qui, faute de nourriture, désertent la campagne pour les villes. Le secteur informel reste aussi le tunnel qui mène à l'émigration clandestine.

Au Sénégal, pour essayer de renverser les tendances, le gouvernement, les employeurs et les travailleurs se sont engagés dans un dialogue social responsable, franc et constructif, pour mettre en œuvre des mesures qui tendent à améliorer la situation des travailleurs et des populations et ainsi contribuer à la réduction des inégalités et créer un environnement socialement favorable au développement socio-économique du pays.

Ainsi, le gouvernement a envoyé des signaux forts aux partenaires sociaux, avec la réduction de la fiscalité sur les salaires d'une incidence de près de 41 milliards de francs CFA, la baisse du montant des loyers variant entre 29 pour cent pour les bas loyers, 14 pour cent pour les loyers moyens et 4 pour cent pour les loyers élevés.

L'acceptation de la retraite à 60 ans, la mise en œuvre d'une extension de la protection sociale aux autres catégories, notamment le secteur informel, l'institution de la couverture maladie universelle ainsi que l'octroi de bourses familiales pour lutter contre la pauvreté sont autant d'actes posés par le gouvernement pour instituer un minimum de socle de protection sociale.

L'organisation et la formalisation du secteur informel sont une priorité pour les syndicats et figurent en bonne place dans leur plan d'action. C'est pourquoi nous saisissons cette opportunité pour demander à nouveau à ACTRAV un accompagnement pour vaincre également l'émigration clandestine, le travail des enfants et, enfin, pour renforcer le dialogue social, condition indispensable à la création d'emplois décents pour les jeunes.

Nous ne pouvons passer sous silence l'enlèvement et la séquestration des jeunes écolières par des groupes terroristes au Nigéria. Je voudrais inviter la communauté internationale et le BIT à agir pour les retrouver et à œuvrer pour ramener la paix et la sécurité dans les territoires arabes occupés, au Congo, au Mali, en Centrafrique et partout ailleurs, pour que les travailleurs et leurs familles vivent heureux et libres.

Nous gardons l'espoir de voir l'OIT répondre aux attentes des travailleurs du monde.

---

*Original anglais: M. ENDRIS (employeur, Éthiopie)*

---

Au nom de la Fédération des employeurs d'Éthiopie et en mon nom propre, je tiens à adresser mes plus cordiales salutations au Président et aux délégués et à remercier le Directeur général pour la qualité de sa direction et l'intérêt de son rapport.

Notre fédération promeut les intérêts des employeurs en consultant et conseillant les décideurs de notre pays sur des questions telles que les emplois verts, la sécurité et la santé au travail, la sécurité sociale et l'emploi des jeunes, entre autres thèmes.

Je souhaite tirer parti de cette importante rencontre pour échanger avec des organisations proches de la mienne des informations sur diverses questions (meilleures pratiques, résultats obtenus, entre autres) touchant à ce qui est l'objectif prioritaire de notre fédération: le travail décent pour tous, travailleurs et employeurs.

La Fédération des employeurs d'Éthiopie entretient d'étroites relations avec des entreprises du monde entier, par l'intermédiaire d'organisations telles que la Confédération des entreprises de Norvège, que je tiens à remercier pour le soutien technique et financier qu'elle nous prodigue sans réserve. Grâce à son appui et à celui de l'OIT, nous avons pu accroître l'effectif de nos adhérents à Addis-Abeba: la quasi-totalité des entreprises locales et étrangères sont affiliées à notre organisation ou sont des membres potentiels.

La restructuration de l'économie internationale a entraîné de rapides changements au niveau de l'organisation des relations professionnelles. C'est un changement d'ordre qualitatif qui s'est produit, sous l'effet de la crise financière qui a touché les pays développés, et dans les pays en développement, du passage d'une économie essentiellement agricole à une économie à forte composante industrielle. Cette nouvelle dynamique doit être harmonisée à l'aide de programmes de renforcement des capacités et de partage de connaissances qui permettent de faire face à la crise financière mondiale.

La Fédération des employeurs d'Éthiopie confirme qu'elle est déterminée à poursuivre les efforts déployés en vue d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques sociales et économiques du pays.

Les entreprises éthiopiennes travaillent actuellement dans un contexte qui leur est favorable. Les institutions gouvernementales servent efficacement le secteur privé, dont on reconnaît qu'il est le moteur de la croissance des nations. Les relations tripartites entre le gouvernement, les travailleurs et les employeurs, et le pacte conclu entre les travailleurs et les employeurs ont créé un terrain favorable à la paix sociale.

A l'heure actuelle, le nombre de travailleurs formés et qualifiés et le développement d'une culture du travail chez les travailleurs ont contribué au renforcement de la productivité et de l'efficacité des

entreprises. Nous voudrions par conséquent inviter toutes les entreprises internationales à investir en Éthiopie et à s'affilier à notre organisation.

La Fédération des employeurs d'Éthiopie a à cœur de travailler en collaboration avec d'autres organisations d'employeurs, dans le cadre d'une collaboration mutuellement bénéfique au service de la croissance et du développement.

Je tiens enfin à remercier l'OIT et ses partenaires sociaux pour leur appui constant, dont nous espérons pouvoir continuer de bénéficier à l'avenir.

---

M. SOUNTON (*ministre du Travail, de la Fonction publique, de la Réforme administrative et institutionnelle, chargé du dialogue social, Bénin*)

---

De prime abord, je voudrais saluer et reconnaître le leadership éclairé du Président à travers la direction de notre Organisation. Je voudrais également dire que construire l'avenir avec le travail décent, dans un contexte où la crise de l'emploi est l'un des principaux risques de notre époque si la tendance actuelle se poursuit, est une préoccupation majeure pour le gouvernement du Bénin.

Notre monde risque de devenir plus fragmenté et plus instable, mettant à mal l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.

La délégation du Bénin reste convaincue que la formulation et la mise en œuvre résolue, harmonieuse et coordonnée de programmes sectoriels d'emploi, en particulier de création d'emplois pour les jeunes et les femmes, est la voie idoine pour la construction de l'avenir. Aussi voudrais-je partager avec notre auguste assemblée les expériences en cours en République du Bénin qui se rapportent à certains points de l'ordre du jour de notre Conférence.

Au titre de la promotion de l'emploi, le gouvernement du Bénin met en œuvre depuis plusieurs années, avec d'appréciables résultats, le programme national de promotion de l'emploi des jeunes et des femmes et le programme de microcrédits aux plus pauvres. L'année 2014 est mise sous le sceau de la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes. C'est ce qui justifie la multiplication dans tous les départements du Bénin des centres de projets songhai, la création des Business Center Promotion, la relance des activités du Fonds national pour la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes, l'amélioration du climat des affaires et l'amélioration du montant des crédits aux plus pauvres, ainsi que la mise en synergie de tous les programmes et agences s'occupant de l'emploi.

Outre ces efforts de création d'emplois à travers la promotion de l'entrepreneuriat, le gouvernement du Bénin vient d'adopter, le 27 mai dernier, le recrutement en urgence et en bloc, au titre de l'année 2014, de 10 000 agents pour servir l'administration publique. Une première dans l'histoire de notre pays.

En ce qui concerne les systèmes de salaires minima: les récents relèvements du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) effectués en République du Bénin consacrent l'augmentation de 25 pour cent de son niveau antérieur, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

Concernant l'amélioration des dispositions de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, il est à souligner que, en ratifiant la convention n° 29 et la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, le Bénin a pris l'engagement de mettre un terme à toutes formes de travail fondées sur la con-

trainte. Je voudrais vous assurer que mon pays respecte pleinement cet engagement et qu'il n'existe à ce jour aucune forme de travail forcé sur le territoire national.

Enfin, mon pays s'associe également à la nouvelle initiative du BIT visant à enrayer définitivement le phénomène, du moins en s'attaquant, grâce à l'action normative du renforcement du droit des victimes, à ses manifestations les plus subtiles. C'est pourquoi des réponses appropriées ont été données en son temps au questionnaire du BIT à la suite de la consultation des acteurs organisée à cet effet à Cotonou en décembre 2013.

Je voudrais saisir la présente occasion pour exhorter la communauté internationale à accompagner le gouvernement béninois dans ses efforts en vue de la promotion du travail décent. Je souhaite plein succès à nos travaux.

---

*Original anglais: M. WOJCIK (travailleur, Pologne)*

---

Au nom de la délégation des travailleurs polonais, je félicite le Président et les Vice-présidents de leur élection à ces fonctions importantes.

L'Organisation internationale du Travail existe et mène ses activités depuis déjà presque cent ans. Ses réalisations dans le domaine de la création et de la mise en œuvre des normes du travail sont incontestables. Malgré cela, le monde reste confronté à de graves problèmes: la pauvreté, le chômage, le travail des enfants, la discrimination au travail, l'injustice. On tend aujourd'hui à considérer que les causes de ces problèmes résident dans de mauvaises décisions économiques, financières ou législatives. Sans chercher à déterminer pour quelles raisons ces décisions fautives ont été prises – la tâche serait trop complexe – nous pouvons toutefois pointer la problématique qui les sous-tend.

La communauté internationale part du principe que le travail n'est pas une matière première, mais ce principe n'est pas appliqué concrètement dans l'espace public. La Déclaration de Philadelphie n'était pas totalement innovante. Pendant longtemps, on a accepté le fait que l'aptitude au travail fonde la spécificité de l'être humain et que chacun doit travailler pour assurer sa survie.

Il ressort de ces deux évidences que le travail est une réalité indissociable de l'être humain, que la dignité du travail découle en droite ligne de la dignité de la personne et confère à chacun un droit de décision (ou de participation à la prise de décisions) inaliénable en matière de conditions du travail et de répartition des fruits de ce travail. Personne n'a le droit de priver un travailleur ou une travailleuse de ce droit ni d'en restreindre l'exercice.

Le droit de créer des organisations de travailleurs – les syndicats – fait partie de ces droits fondamentaux. Les conventions internationales sur la liberté d'association et les législations nationales ne créent pas ces droits, puisqu'elles ont été précisément instituées pour assurer la protection de ces derniers et mettre en place les conditions nécessaires pour qu'ils soient respectés. Il est en outre évident que les travailleurs ont le droit de refuser de travailler, lorsque ce refus est justifié, et ce droit émane du droit inhérent à la personne de décider de ses conditions de travail. Le droit de grève ne découle donc ni des conventions internationales ni des réglementations adoptées par les autorités nationales.

Etant donné que, au cours des dernières sessions de la Conférence internationale du Travail, certains employeurs ont remis en cause le droit de grève en

faisant notamment valoir que ce droit n'est pas consacré dans la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Nous tenons à rappeler, et nous insistons sur ce point, que le droit de grève n'est pas fondé sur une loi instituée mais sur le droit inhérent des travailleurs de prendre librement des décisions à propos de leur travail.

En raison de l'évolution sociale et technologique et des changements survenus dans l'organisation du travail, les travailleurs peuvent accepter de déléguer à d'autres une partie des droits qui sont intrinsèquement les leurs, mais uniquement dans le cadre de procédures démocratiques. L'absence, à l'échelon local ou au niveau national, d'une législation relative à la grève ne signifie nullement qu'il est interdit de faire grève, mais implique, bien au contraire, que le droit de grève ne saurait être entravé. Dans le même ordre d'idées, réclamer l'instauration d'un salaire minimum dans tel ou tel secteur d'activités, ce n'est en rien revendiquer un privilège extraordinaire, mais seulement l'exercice d'un droit fondamental du travailleur, celui de décider comment la richesse créée par son travail va être répartie.

Dans le domaine des droits fondamentaux des travailleurs, le déficit de connaissances et de prise de conscience ont pour conséquences une très mauvaise protection du droit de s'organiser (plus de la moitié des travailleurs du monde sont privés de cette protection), une énorme exploitation de la main-d'œuvre enfantine (170 millions d'enfants en sont victimes), de multiples formes de discrimination et même de nouvelles formes d'esclavage dans le monde du travail. Qui plus est, le dialogue social n'est souvent plus qu'un simple slogan, vide de sens, quand il n'est pas purement et simplement dévoyé.

Il nous incombe à nous, Membres de l'OIT, de résister aux pressions des impératifs purement économiques et de ne pas nous appuyer sur les seuls principes économiques. Nous devons fonder notre action sur les droits fondamentaux des travailleurs. C'est de cette manière seulement que nous pourrions consacrer et mettre concrètement en œuvre ce principe fondamental, à savoir que le travail n'est pas une marchandise, ce qui nous permettra alors de prendre des décisions justes sur le plan économique.

*Original arabe: M. TAMTAM (gouvernement, Libye)*

Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et les Vice-présidents pour leur élection à la tête de cette session de la Conférence et leur souhaiter plein succès dans leurs travaux.

Nous voudrions remercier M. le Directeur général pour son excellent rapport intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*. Il s'agit là d'un sujet très important pour tous les peuples de tous les pays, qu'il s'agisse des pays d'origine ou d'accueil de la main-d'œuvre, qui sont confrontés aux problèmes de la migration et en particulier de la migration irrégulière. Quant aux raisons de cette migration, elles sont nombreuses. On peut citer notamment la pauvreté, le chômage, les conflits armés et les régimes dictatoriaux. La Libye constitue un pôle d'attraction pour un grand nombre de citoyens des pays voisins ainsi que des pays subsahariens. En effet, la Libye est un pays qui occupe une position stratégique entre l'Orient et l'Occident, entre pays du Sud et pays du Nord.

La Libye traverse actuellement une période de transition délicate vers la démocratie en se dotant

d'institutions fondées sur la primauté du droit. Cependant, pour des raisons humanitaires et éthiques, elle consent des efforts considérables pour accueillir les migrants et leurs familles et leur offrir toute l'aide nécessaire pour rentrer dans leurs pays. Ces personnes, qui ont été forcées de quitter leurs pays, ne sont pas traitées comme des criminels. Toutefois, il existe des groupes organisés qui font entrer les migrants clandestins dans les pays européens moyennant finance. Nous espérons, par conséquent, que la communauté internationale reconnaîtra la nécessité de coordonner les efforts aux niveaux régional et international pour résoudre le problème, notamment en ciblant l'investissement et la formation professionnelle sur les besoins du marché du travail.

Le gouvernement libyen a pris des mesures en vue de moderniser la législation nationale pour établir un Etat de droit et de justice sociale. C'est ainsi qu'a été élaboré un projet de Code du travail fondé sur les conventions arabes et internationales du travail et sur les commentaires de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT. Les nouvelles dispositions portent notamment sur la négociation collective, les conventions collectives, le dialogue social et les conseils tripartites consultatifs.

Un projet de loi sur les syndicats a été élaboré en tenant compte de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.

Des ateliers ont été organisés auxquels ont participé les partenaires tripartites, c'est-à-dire le gouvernement, les travailleurs et les employeurs, ainsi que des experts dans le domaine du travail. Pour ce qui est du développement des ressources humaines, nous nous sommes occupés de la formation et de l'amélioration des compétences des demandeurs d'emploi dans le cadre d'accords de formation signés avec plusieurs organismes mondiaux de formation. Le but est de former 10 000 demandeurs d'emploi à différents métiers. Des contrats ont également été signés avec des prestataires locaux qui assureront la formation de 25 000 demandeurs d'emploi en Libye. Nous espérons bénéficier de programmes d'assistance technique de l'OIT.

Par ailleurs, le gouvernement libyen a rempli ses engagements constitutionnels concernant l'élaboration des rapports demandés sur l'application des conventions ratifiées et les réponses aux commentaires formulés par la CEACR sur les rapports soumis au BIT.

L'annexe du rapport du Directeur général concernant *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés* expose les violations subies par les travailleurs de la part des autorités d'occupation, et notamment la privation des droits syndicaux et la violation des droits politiques et civils et des droits de l'homme. La violation des normes internationales du travail par les autorités d'occupation exige que l'Organisation constitue une commission spéciale chargée de la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. Le mandat de cette commission devrait être inspiré de celui de la Commission de lutte contre la ségrégation raciale en Afrique du Sud et se poursuivre jusqu'à la fin de l'occupation.

Au nom de la Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan, je souhaite des travaux constructifs et productifs à la présente session de la Conférence. Les sujets de l'emploi et de l'économie informelle inscrits à l'ordre du jour sont tout à fait d'actualité dans le monde d'aujourd'hui.

On dénombre actuellement près de 200 millions de chômeurs dans le monde. C'est une tendance qui s'accroît, puisque le nombre de chômeurs a augmenté de 30 millions de personnes au cours de ces cinq dernières années.

En même temps, l'expérience montre que moyennant des efforts concertés de la part des partenaires sociaux, il est possible d'assurer la croissance économique, d'améliorer le bien-être de la population et d'atténuer les tensions sur le marché du travail.

Après avoir acquis son indépendance il y a près de vingt ans, la République d'Azerbaïdjan a renforcé les fondements juridiques de l'emploi dans sa Constitution. Elle a ratifié la convention (n° 60) (révisée) sur l'âge minimum (travaux industriels), 1937, la Charte sociale européenne (révisée) et le Code européen de sécurité sociale, ce qui l'a considérablement aidé à surmonter ses difficultés en matière d'emploi.

Les principales priorités de la politique socio-économique de l'Azerbaïdjan sont la protection des droits au travail, la mise en œuvre de mesures efficaces de création d'emplois et de protection sociale, le renforcement de la législation du travail, et la satisfaction des besoins financiers, sociaux, culturels et autres des citoyens. Nos travaux se poursuivent activement, ce qui a permis à l'Azerbaïdjan de figurer parmi les pays les plus avancés sur le plan du développement du capital humain.

Pour les années 2011-2015, nous avons un programme d'Etat axé sur l'emploi effectif et l'instauration d'un environnement dynamique sur les plans politique, économique, social et institutionnel.

Grâce à la stratégie nationale pour l'emploi et aux programmes publics visant à venir en aide aux PME, à stimuler la croissance économique, à réduire la pauvreté, à promouvoir le développement régional, et grâce aux projets de lois élaborés avec la participation de la Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan, notre pays a pu jeter de solides bases qui ont permis d'atténuer les tensions sur le marché de l'emploi.

Grâce à la volonté politique de notre dirigeant, nous avons réussi à créer plus de 12 millions d'emplois au cours des dix dernières années, et 77 pour cent de ces emplois sont permanents. De nouvelles entreprises sont créées, le niveau du chômage continue à baisser et s'établit actuellement à 5 pour cent. Nous constatons désormais que les demandeurs d'emploi peuvent chercher du travail dans des conditions de concurrence normales.

A la suite des changements structurels mis en place, nous pouvons observer des tendances positives dans la répartition des ressources. La proportion des emplois dans le secteur public a considérablement diminué, passant de 54 pour cent en 1995 à 20 pour cent en 2013. Pendant ce temps, le secteur privé est passé de 44 pour cent à 76 pour cent.

C'est avec fierté que je tiens à souligner le rôle actif de notre confédération syndicale dans la résolution des problèmes de l'emploi. Tout en protégeant les intérêts de nos membres syndicaux, nous

participons à la rédaction des instruments législatifs portant sur les questions sociales, économiques et du travail, et participons à la conception et à la mise en œuvre des politiques de l'emploi.

Tout en recherchant des solutions à nos problèmes, y compris les problèmes de l'emploi, nous accordons une place importante au partenariat social et au dialogue. La convention collective générale de l'Azerbaïdjan prévoit un chapitre distinct sur les rôles et les responsabilités de chacun. A l'initiative de la Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan, des travaux sont en cours pour créer une commission tripartite sur les questions économiques et sociales et pour mettre en place une commission de coordination chargée de s'occuper de la question du chômage. Nous ne doutons pas que ces institutions apporteront une contribution positive à nos travaux.

Comme on peut le voir dans les chiffres que je vous ai cités, la population de l'Azerbaïdjan ne connaît pas actuellement de graves problèmes en matière d'emploi; nous devons toutefois reconnaître aujourd'hui que la principale difficulté consiste à offrir un travail décent, à savoir des salaires décents et une protection sociale et des conditions de travail décentes.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> RANTS'O (ministre du Travail et de l'Emploi, Lesotho)*

---

C'est un grand honneur de pouvoir m'adresser à vous à l'occasion de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Le Lesotho place de grandes espérances dans la Conférence internationale du Travail qu'il voit comme une plate-forme permettant de renouveler ses engagements et ses obligations sur toutes les questions internationales liées au travail. Nous tenons donc cette Conférence en haute estime.

Le Lesotho salue le rapport du Directeur général qui met en lumière des questions pertinentes abordées aux niveaux national et régional.

Le tripartisme et le dialogue social sont les piliers sur lesquels reposent les objectifs et les programmes de l'OIT. Le gouvernement du Lesotho accorde une importance prépondérante à ses deux dimensions et, par conséquent, soutient les mesures visant à renforcer les organisations de travailleurs et d'employeurs et les institutions gouvernementales qui sont un maillon essentiel pour un dialogue social efficace et sans lesquelles le programme pour le travail décent ne peut être mis en œuvre.

Depuis le régime colonial, le secteur minier tient une place de premier plan au Lesotho et, de ce fait, la migration de main-d'œuvre fait partie intégrante du paysage socio-économique du pays. Nous saluons donc le fait que cette question figure en bonne position dans le programme de l'OIT car la migration joue un rôle important dans le développement économique et ne saurait être ignorée dans le monde du travail. Cependant, depuis vingt ans, on observe une baisse du nombre de travailleurs migrants du Lesotho vers notre unique voisin, la République sud-africaine. Le profil des travailleurs migrants s'est aussi profondément modifié et le Lesotho continue à accorder une attention toute particulière à cette question.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) travaille actuellement à l'élaboration d'un cadre de politiques relatif à la migration de main-d'œuvre qui servira à orienter les Etats membres de la SADC lorsqu'ils aborderont la question de la migration dans la région et les pro-

blèmes qui lui sont associés comme la traite et l'exploitation des travailleurs migrants.

La crise du chômage, qui touche particulièrement les jeunes, est l'un des principaux défis que notre pays doit relever. Le Lesotho a pris différentes mesures pour lutter contre ce problème. Par exemple, vers la fin de l'année, le gouvernement organisera un sommet sur l'emploi dans le but de faire se rencontrer diverses parties prenantes pour réfléchir à des moyens de surmonter le chômage, en mettant un accent tout particulier sur les femmes et les jeunes.

Le Cabinet des ministres a approuvé un projet de loi sur la sécurité sociale nationale qui sera adopté prochainement par le Parlement. Ce projet de loi est conforme au Plan national de développement stratégique de 2012.

Permettez-moi d'exprimer ma reconnaissance au bureau régional de l'OIT de Pretoria, en Afrique du Sud, pour le soutien qu'il apporte au gouvernement du Lesotho. Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'engagement du gouvernement à renforcer ses liens avec cette institution.

En conclusion, c'est un grand plaisir pour moi de vous annoncer que le Lesotho a été élu membre adjoint au sein du Conseil d'administration et qu'il accepte, en toute humilité, la confiance qui lui est témoignée. Le Lesotho s'efforcera d'apporter une valeur ajoutée à l'activité de l'OIT grâce au soutien et aux conseils des précédents membres du Conseil d'administration.

Je termine en souhaitant à toutes et à tous une Conférence couronnée de succès.

---

*Original hongrois: M. VARGA (travailleur, Hongrie)*

Permettez-moi de féliciter l'OIT pour les succès importants que le Directeur général mentionne dans son rapport. Nous saluons en particulier la réorganisation de la direction et de la structure de l'Organisation au siège de l'OIT. Les succès obtenus jusqu'à présent dans la mise en œuvre du cadre stratégique pour la période 2010-2015 montrent la voie à suivre à long terme et mettent également en évidence les principaux objectifs pour 2014 et 2015.

Ces deux dernières années ont été une période de réforme et de consolidation au cours de laquelle l'OIT, moyennant des ressources financières importantes, a participé activement à différentes réunions consacrées à des questions relatives au travail, au sein de l'Organisation des Nations Unies et à l'échelle internationale. Elle a également continué à lutter contre la pauvreté et à promouvoir la protection sociale et les droits de l'homme fondamentaux. L'OIT a formulé des recommandations pertinentes en vue d'améliorer l'efficacité de ces activités, elle a élaboré des normes du travail internationales et a travaillé sur d'autres directives importantes.

L'OIT montre ainsi sa détermination à renforcer ses activités en vue de démocratiser le monde du travail et à jouer un rôle de plus en plus concret. Je salue également le rapport et les efforts accomplis en vue de permettre à l'OIT de jouer, au XXI<sup>e</sup> siècle, un rôle de premier plan dans le monde du travail à l'échelle internationale, conformément aux principes consacrés par la Déclaration concernant les buts et objectifs de l'Organisation internationale du Travail (Déclaration de Philadelphie). Par conséquent, l'OIT devrait s'efforcer d'instituer et de mettre en œuvre des droits sociaux fondamentaux concrets, et poursuivre sa lutte contre la pauvreté. Ces deux aspects revêtent une grande importance pour la Hongrie qui a encore beaucoup de progrès à

faire en matière de droits sociaux, d'autant que la protection constitutionnelle des droits à la sécurité sociale a été supprimée au moment de l'élaboration de la nouvelle loi fondamentale, que les écarts entre les revenus se creusent et que la pauvreté augmente de manière significative.

Selon moi, le rapport de la commission d'experts joue un rôle essentiel. L'étude d'ensemble des rapports sur la convention n° 131 et la recommandation (n° 135) sur la fixation des salaires minima, 1970, concerne également la Hongrie. En Hongrie, comme mes collègues l'ont dit lors des précédentes Conférences de l'OIT, les consultations tripartites avec les partenaires sociaux ne fonctionnent pas de manière adéquate, notamment en ce qui concerne les négociations sur le salaire minimum.

La commission pointe également la détérioration de la situation de l'inspection du travail, qui est un des éléments clés pour garantir un salaire minimum.

Lors des élections législatives qui se sont tenues au printemps 2014, les électeurs ont de nouveau accordé leur confiance à la majorité au pouvoir depuis quatre ans. Les syndicats hongrois souhaiteraient prendre part, au cours de ce nouveau mandat, à de véritables négociations tripartites sur les conditions économiques et sociopolitiques nécessaires pour garantir la croissance de l'économie et de l'emploi, réduire les écarts de salaires et de revenus, et améliorer la situation des travailleurs pauvres.

Le rapport VI sur les politiques de l'emploi pour une reprise et un développement durables indique que «six ans après le début de la crise financière et économique mondiale, les marchés du travail restent profondément déstabilisés [...] et le monde voit se profiler une reprise économique atone et inégale en 2014, et probablement au-delà». Ce constat vaut aussi pour la Hongrie. Le pays n'enregistre pas de réelle croissance en matière d'emploi et l'évolution observée au niveau des statistiques résulte de la mise en œuvre du nouveau programme de «travaux publics», qui peut être considéré comme contraire à la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, puisque la législation réprime les personnes qui refusent de réaliser des travaux publics. Un grand nombre de salariés n'ont pas vu leur salaire augmenter depuis des années, et dans le secteur public, les salaires sont gelés depuis le début de la crise – soit depuis six ans déjà – une situation qui compromet déjà le bon fonctionnement des services publics.

Les syndicats hongrois estiment qu'il est essentiel que des négociations soient entreprises avec le nouveau gouvernement en ce qui concerne la loi sur l'emploi et diverses lois concernant le statut juridique des agents de la fonction publique, et en ce qui concerne la modification de la législation relative au travail et de certaines dispositions adoptées ces dernières années sur l'interdiction de la mise en œuvre collective des intérêts et le fonctionnement des syndicats.

La plupart des syndicats hongrois considèrent que ces modifications, qui ont entraîné une détérioration des conditions de travail sans motif valable, sont contraires à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail. Nous avons signalé ces problèmes à plusieurs reprises et nous en avons informé des représentants de l'OIT à l'occasion d'entretiens individuels.

La situation économique et sociale en Hongrie et, partant, celle des travailleurs hongrois, n'est pas facile.

Je remercie Guy Ryder qui a récemment effectué une visite à Budapest.

*Original anglais: M. VELIAJ (gouvernement, Albanie)*

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de m'exprimer devant vous aujourd'hui afin de présenter les efforts déployés par le gouvernement albanais en vue de promouvoir les valeurs du dialogue social et les principes sur lesquels se fonde l'activité de l'OIT.

Tout d'abord, au nom de mon gouvernement et en mon nom propre, je remercie l'OIT de l'aide précieuse qu'elle nous a apportée dans la promotion du dialogue social, de la protection sociale et du droit à un travail décent et pour les efforts déployés pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, et notamment pour promouvoir le travail décent en Albanie.

L'économie informelle et le travail informel sont malheureusement deux réalités qui continuent d'entraver la croissance économique de l'Albanie et qui fragilisent les bases de notre État-providence.

Bien que cela soit regrettable, nous devons admettre que les politiques mises en œuvre durant la période de transition qui a succédé à vingt-trois ans de communisme n'étaient pas visionnaires et qu'elles ont entraîné une forte progression de l'économie informelle et donc du travail informel. Cette situation est reflétée par le taux de chômage qui atteignait 22 pour cent en 2013 – 27 pour cent si l'on prend en compte le sous-emploi – d'après les statistiques calculées selon les nouveaux critères de mesure de l'OIT.

La jeune génération est la plus touchée, avec un taux de chômage de près de 40 pour cent pour cette catégorie de population. La croissance économique stable au cours de la période 2000-2008 ne s'est pas accompagnée d'une augmentation du taux d'emploi ou d'une réduction de l'économie informelle. Par conséquent, la seule solution face à cette stagnation économique serait de changer de modèle économique et de passer d'une économie axée sur la consommation à une économie axée sur l'emploi et la croissance de la production. La croissance de la production est essentielle, en particulier dans le secteur agricole qui est resté très peu productif même s'il fournit 55 pour cent des emplois du pays.

Le gouvernement albanais accorde une grande place aux questions sociales et a fait de la création d'emplois une priorité de son programme politique. Nous avons ainsi consacré nos cent premiers jours au sein du gouvernement à la définition d'une stratégie nationale sur l'emploi et les compétences pour la période 2014-2020. Cette stratégie associe des politiques économiques à des politiques relatives à l'éducation et à l'entrepreneuriat, de façon à encourager l'emploi et à transformer les politiques du marché du travail passives en des politiques actives. C'est la première stratégie adoptée par notre gouvernement et elle a fait l'objet d'un débat approfondi avec les groupes intéressés et les partenaires sociaux. Le plan d'action de cette stratégie est déjà mis en œuvre, notamment à travers la création de centres pour l'emploi qui offrent un nouveau modèle de services aux demandeurs d'emploi et aux employeurs. Le projet pour le développement des ressources humaines mis en œuvre par l'OIT dans le cadre de l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP) a grandement contribué à la création de ces centres.

Dans le cadre d'une campagne nationale de promotion de ce nouveau modèle de services, nous

avons récemment organisé un salon national de l'emploi à Tirana, la capitale, avec l'appui de l'OIT lors duquel plus de 6 000 emplois étaient proposés. Au cours des six premiers mois d'action de notre gouvernement, quelque 30 000 emplois ont été créés, ce qui représente une augmentation d'environ 8 pour cent du nombre de personnes ayant un emploi. Ces progrès reflètent de manière concrète notre coopération fructueuse avec l'OIT.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, nous avons lancé une autre réforme importante visant à apporter aux Albanais, et surtout aux jeunes, les compétences dont ils ont besoin pour accroître leur employabilité. L'objectif de cette réforme est de placer les établissements d'enseignement professionnel et les centres de formation professionnelle sous l'égide du ministère des Affaires sociales et de la Jeunesse.

Au cours de la période de transition, notre système d'éducation était également inadapté puisqu'il produisait des étudiants diplômés mais qui n'avaient pas les compétences nécessaires pour trouver un emploi sur le marché du travail réel. La nouvelle stratégie mise en œuvre vise à faire coïncider la demande sur le marché du travail avec les compétences que nous offrons à nos jeunes.

Nous sommes attachés au renforcement de notre système de protection sociale et dès les premiers jours d'entrée en fonction de notre gouvernement, nous avons décidé d'engager une réforme du système de retraite qui présente actuellement un trop grand nombre de défauts empêchant sa durabilité financière.

Tout d'abord, ce système offre des prestations très faibles qui risquent de baisser encore dans les années qui viennent et d'aggraver la situation si une réforme n'est pas entreprise dès maintenant. Ensuite, c'est un système peu égalitaire dans lequel certains groupes reçoivent des prestations plus importantes que d'autres en ayant versé des cotisations moindres. Enfin, si tous les retraités actuels sont couverts par ce système parce que l'emploi était garanti pendant la période communiste, une grande part de la population active actuelle qui s'est retrouvée au chômage récemment risque bien de se retrouver privée d'une retraite digne. Cette situation a détérioré encore la confiance dans le système et elle laisse supposer que de nombreuses personnes âgées pourraient, en effet, ne pas avoir droit à une pension.

La réforme que nous lançons vise à régler ces problèmes. Nous supprimons le plafond de pensions et nous renforçons la composante de la pension liée au revenu ce qui permettra aux retraités de toucher des pensions plus élevées, en fonction des cotisations versées.

Pendant le deuxième mandat du précédent gouvernement de droite, le dialogue social qui est l'un des principes fondateurs de l'action de l'OIT s'est dégradé au point de mettre sérieusement en péril les relations entre l'Albanie et l'OIT. Le Conseil national du travail ne fonctionnait pas bien. Nous l'avons donc réorganisé en décembre 2013, et nous avons modifié sa composition afin de garantir une meilleure transparence. Lors des deux premières réunions du conseil, nous avons débattu des politiques de l'emploi, des conditions de travail, de la sécurité au travail, de politiques actives du marché du travail ainsi que d'autres réformes.

A la prochaine réunion qui se tiendra la semaine prochaine, le 13 juin, le Conseil national du travail



discutera de la réforme des pensions, de l'abaissement de l'âge de la retraite pour les mineurs – comme s'y était engagé notre gouvernement – ainsi que de la création d'un fonds national pour l'emploi, une première en Albanie.

En conclusion, je dirai que le dialogue entre le gouvernement et l'Association des employeurs s'est très largement renforcé, puisque les entreprises privées, sous les auspices de Business Albania, financent directement la création de nouveaux centres pour l'emploi.

Après cet exposé de la situation en Albanie et des réformes engagées, je voudrais vous faire part de la détermination de notre gouvernement à évoluer vers un nouveau modèle économique favorable à l'emploi et à assurer une meilleure protection sociale.

Enfin, je tiens à exprimer mes remerciements à l'OIT pour la confiance qu'elle témoigne à mon pays puisque nous sommes entrés au Conseil d'administration du BIT. C'est pour nous une grande responsabilité que nous prenons très au sérieux.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> RIDDERVOLD (employeuse, Norvège)*

---

C'est au nom des confédérations d'employeurs de tous les pays nordiques (Danemark, Islande, Finlande, Norvège et Suède) que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Permettez-moi tout d'abord de formuler diverses remarques d'ordre général au sujet du rapport du Directeur général, intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*, et de souligner quelques-unes des tâches importantes qui attendent l'OIT en matière de migration. Je présenterai ensuite le point de vue des pays nordiques sur différents points et vous exposerai quels sont, à notre sens, les principaux avantages et défis propres à la migration de main-d'œuvre.

Nous considérons avec le Directeur général que la migration est l'une des principales caractéristiques du monde du travail contemporain et ne va pas sans poser des problèmes complexes au plan politique. L'un de ces problèmes a trait à la promotion du principe d'égalité de traitement pour les travailleurs migrants, un principe auquel nous adhérons tous. Il va sans dire en effet que la législation du travail d'un pays donné devrait s'appliquer à toutes les personnes travaillant sur le territoire de ce pays. Nous sommes nous aussi d'avis que la migration doit s'inscrire dans un cadre réglementé et adapté et qu'il convient de prendre des mesures pour décourager et empêcher les mouvements de travailleurs irréguliers ou clandestins.

En outre, si le rôle des agences d'emplois privées qui mènent leurs activités sur une base formelle et légale ne doit pas être sous-estimé, il va de soi que nous condamnons les pratiques abusives ou injustes en matière de recrutement. Les instruments de l'OIT concernant les migrations ont un niveau de ratification particulièrement faible. Nous aimerions que l'on définisse les modalités du mécanisme d'examen des normes qui a été adopté. Il s'agit d'un élément qui doit permettre de tenir à jour l'ensemble des normes de l'OIT et de leur conserver toute leur pertinence et je tiens à cet égard à appeler l'attention en particulier sur la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975.

Le succès des activités que l'OIT engagera dans le domaine de la migration nécessite une coopération entre gouvernements, organisations d'employeurs et organisations de travailleurs pour la définition de politiques et de mesures propres à répondre aux besoins du marché du travail, tout particulièrement dans les pays en développement. En outre, il est important de collaborer avec d'autres organisations, en particulier l'Organisation internationale pour les migrations, et d'en soutenir les activités afin d'éviter les redondances et, partant, le gaspillage de ressources. Il faut également associer les employeurs à la recherche de solutions concrètes face aux difficultés rencontrées. Cependant, nous insistons sur le fait qu'il n'y a pas de solution unique en matière de migrations. Il existe en effet différents types de migration, d'où la nécessité d'adopter des approches différenciées qui pourront de plus varier d'un pays à l'autre.

Les pays nordiques ont tous été peuplés par des migrants pendant pas moins de dix mille ans. Cependant, les migrations, sous leur forme moderne, y ont débuté il y a cinquante ans avec l'arrivée de travailleurs venus d'Europe, d'Asie mais aussi d'Amérique latine. Depuis 2004 et l'ouverture du marché du travail européen et la libre circulation des travailleurs, nous connaissons un afflux important de migrants en provenance principalement d'Europe centrale. Les migrants représentent près de 10 pour cent de la population totale des pays nordiques. A titre d'exemple, en Norvège et en Suède les nouveaux arrivants représentent chaque année 1 pour cent de la population totale.

Il est essentiel de souligner que la migration de main-d'œuvre, qu'elle soit permanente ou temporaire, est une nécessité absolue pour la croissance et le développement économiques de nos pays et de bien d'autres. Elle concerne des travailleurs hautement qualifiés aussi bien que des travailleurs peu qualifiés et intéresse autant les pays de départ que les pays d'accueil. Les travailleurs migrants contribuent à renforcer la compétitivité des entreprises et stimulent ainsi la création d'emplois. La main-d'œuvre immigrée est de toute évidence une chance pour les pays nordiques.

Les besoins futurs des entreprises, y compris en termes de compétences, doivent donc être pris en considération lors de la formulation des politiques relatives aux migrations de main-d'œuvre. Par ailleurs, il faut impérativement que les conditions fiscales et salariales encouragent les travailleurs, notamment les travailleurs très qualifiés, à migrer vers les pays nordiques. Une forte participation sur le marché du travail est un prérequis essentiel au maintien et au développement de la société de bien-être que nous avons édifiée depuis cinquante ans et la contribution des travailleurs migrants à cet égard est considérable, mais il y a bien entendu d'autres défis en corollaire.

Le marché du travail nordique se caractérise notamment par son niveau d'efficacité élevé, sa forte productivité, la coordination, la coopération et une certaine exigence vis-à-vis des travailleurs en termes de compétences. Or, nombreux sont les migrants dont le niveau de formation est faible ou insuffisant et qui se trouvent de fait exclus du marché du travail. Il convient donc de mettre en place des règles en matière de validation du niveau scolaire et des diplômes de ces travailleurs de manière à faciliter leur accès à l'emploi.

Le défi pour les pays nordiques va être de préserver notre modèle social tout en restant ouverts au monde et à la réalité de la mondialisation, dont nous sommes tous dépendants.

En conclusion, nous souhaitons souligner que les avantages d'une bonne migration doivent l'emporter sur les quelques inconvénients qu'elle comporte. La migration profite aux entreprises, qui peuvent ainsi renforcer l'emploi et générer de la croissance au lieu de devoir sous-traiter certaines de leurs activités, si elles ne les abandonnent pas. Elle ouvre toujours plus d'opportunités aux migrants pour ce qui est d'acquérir de nouvelles compétences, d'enrichir leur expérience, de contribuer au développement économique et social de leur pays d'accueil en tant qu'employés, entrepreneurs et consommateurs ainsi qu'à celui de leur pays d'origine à travers les envois de fonds ou par un éventuel retour.

---

*Original allemand: M<sup>me</sup> PRELICZ-HUBER (travailleuse, Suisse)*

---

Je m'adresse à vous en tant que présidente du Syndicat suisse des services publics, le SSP. Je viens du pays dans lequel l'OIT a été fondée il y a près de cent ans, où elle a encore son siège aujourd'hui et où de nombreux accords ont été conclus.

La justice sociale et l'égalité des chances sont pourtant encore loin d'être une réalité pour tout le monde en Suisse. Elles doivent faire l'objet d'une lutte acharnée. La pression exercée sur les travailleurs s'est également accrue dans ce pays et malgré la crise, ou peut-être à cause d'elle, la répartition des richesses se poursuit allègrement en faveur des plus riches. L'appât du gain a poussé les dirigeants d'entreprises à s'engager dans des activités financières à haut risque, ce qui a entraîné une crise d'une ampleur sans précédent. Pour éviter le pire, les Etats ont dû déboursier des milliards, notamment pour maintenir les banques à flot. Les résultats sont bien connus: les caisses publiques sont vides, des programmes massifs d'austérité ont été engagés, les services publics ont été amputés, notamment dans le domaine de la formation et de la santé, et une partie de la population est en train de s'appauvrir. Pour le dire autrement, on a procédé à la nationalisation des pertes.

La Confédération a investi 68 milliards de francs suisses pour sauver l'UBS; or le budget annuel de la Suisse s'élève à 64 milliards de francs suisses. Pour autant, les hauts dirigeants ont continué de recevoir des bonus exorbitants, comme si rien ne s'était passé. Quant aux profits, ils se répartissent dans le secteur privé. Une étude sur les salaires réalisée par l'Union syndicale suisse montre très clairement que les salaires des bas et moyens revenus ont stagné, voire baissé, au cours des vingt dernières années, alors que le revenu des 10 pour cent les plus fortunés a augmenté de 20 pour cent. En 2013, par exemple, l'UBS et le Crédit Suisse ont respectivement versé 3,2 milliards et 8,49 milliards de francs suisses de bonus à leurs hauts dirigeants. Il faut savoir en outre que ces mêmes banques sont pendant ce temps-là exemptées d'impôts, en raison des difficultés auxquelles elles sont paraît-il confrontées.

Les protestations des travailleurs sont donc non seulement compréhensibles, mais pleinement justifiées. On a restreint leurs droits, et on s'emploie à les restreindre encore davantage. Il nous incombe de mettre un terme à cette injustice!

La Suisse, bien entendu, a ratifié de nombreuses conventions, par exemple la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, ou la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, garantissant les droits syndicaux. Le droit de grève est consacré dans la Constitution fédérale de la Confédération suisse. Notre syndicat a dû cependant déposer une plainte parce que la Suisse ne respectait pas ses obligations. En Suisse, il est légitime qu'un employeur licencie ses employés en cas de grève. Notre syndicat a dû saisir la justice à plusieurs reprises, et il est dès lors évident que la législation suisse doit être modifiée dans ce domaine.

Au mois de mars 2014, un rapport peu satisfaisant a été établi suite à la plainte que nous avons soumise à l'OIT, pour déplorer que la Suisse ne soit pas encore en mesure de donner une réponse claire, qu'elle réclame davantage d'informations et demande une expertise. Il va de soi que nous ne nous opposons nullement à cette expertise, mais il est évident que la législation doit être modifiée, car les licenciements abusifs ne sont, à l'heure actuelle, pas ancrés dans la loi. J'espère que, grâce à votre soutien, la Suisse pourra assumer ses responsabilités, modifier sa législation et, à l'occasion du centenaire de l'Organisation internationale du Travail, se présenter en tant que pays hôte digne de ce nom, qui respecte les conventions qu'il a signées.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> ROMCHATTHONG (employeuse, Thaïlande)*

---

Je voudrais d'abord féliciter le Président qui a l'honneur de présider cette session. Je tiens à lui transmettre, ainsi qu'au Directeur général et à vous tous, les salutations des employeurs de Thaïlande.

C'est la sixième fois que je participe à la Conférence internationale du Travail et je suis plus que fière d'être parmi tous ces dignitaires, ces honorables invités et ces experts. Je tiens également à transmettre le ferme attachement de la Confédération des employeurs de Thaïlande à être un partenaire solide de l'OIT pour le progrès et à continuer de travailler conjointement avec elle.

La mission de l'OIT consiste à promouvoir l'emploi et à protéger les personnes. C'est pourquoi le moment est venu de porter toute notre attention sur la question de la migration équitable et de déterminer comment promouvoir le travail décent dans notre pays afin que la migration ne soit qu'une solution de dernier recours pour les travailleurs.

J'ai observé les raisons qui poussent les gens à migrer. On peut les classer en trois catégories, à savoir: la quantité de compétences requises dans le pays d'accueil, le besoin de compétences de qualité dans le pays d'accueil et les choix de carrière personnels ou indépendants. Etant donné que la Thaïlande partage une frontière avec le Myanmar, la République démocratique populaire lao et le Cambodge, les migrations de main-d'œuvre s'expliquent par les facteurs que je viens de mentionner. Les troubles et conflits politiques ont entraîné des afflux périodiques de migrants qui cherchaient non seulement un refuge, mais aussi une possibilité de s'installer dans le pays. La pénurie de main-d'œuvre relève également de la théorie de l'offre et de la demande. D'après des estimations récentes, les migrations de main-d'œuvre en Thaïlande représentent environ 3 millions de personnes, dont la plupart sont peu qualifiées et dont 60 pour cent sont officiellement enregistrées. Il faut noter que le nombre

croissant de migrants non enregistrés et non qualifiés peut être lié à l'intensification de la traite des êtres humains, à l'augmentation des violations des droits de l'homme et de l'exploitation de la main-d'œuvre, au renforcement des préjugés sociaux et à la progression du crime.

Une fois encore, je suis heureuse que la question de la migration équitable ait été soulevée dans le cadre de cette Conférence afin de discuter et de convenir des mesures les plus appropriées aux niveaux bilatéral et multilatéral, l'objectif étant de minimiser les effets néfastes inévitables de la migration et de favoriser la mobilité professionnelle pour que chacun soit libre de travailler dans la dignité et la décence.

---

*Original lao: M. DOUANGPHACHANH (travailleur, République démocratique populaire lao)*

---

Au nom de la Fédération syndicale lao (LFTU), je voudrais exprimer notre reconnaissance au Directeur général pour les efforts et le soutien qu'il a fournis et dont il est rendu compte dans son rapport présenté à la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Les rapports présentés mettent en lumière les travaux menés par l'Organisation pour promouvoir les principes de justice sociale et traitent de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, de la migration équitable, des normes internationales du travail et de l'harmonisation de la législation sur les relations professionnelles.

La LFTU joue un rôle important dans la protection et la promotion des droits et intérêts légitimes de tous les travailleurs et participe au développement socio-économique du pays. En outre, elle encourage le développement et la promotion du travail décent dans l'économie formelle et informelle. La LFTU continue d'œuvrer pour faire augmenter les effectifs syndicaux, aussi bien dans les entreprises d'Etat que dans les entreprises privées. Elle a négocié et signé des conventions collectives sur 400 lieux de travail dans le pays.

La croissance économique de la République démocratique populaire lao a élargi les possibilités d'investissement intérieur et étranger et de coopération. La LFTU encourage la formation qualifiante afin que les travailleurs lao soient capables d'utiliser les équipements technologiques modernes et d'acquérir les connaissances nécessaires pour occuper des emplois plus qualifiés.

La LFTU appuie la volonté du gouvernement lao de dénoncer la convention (n° 4) sur le travail de nuit (femmes), 1919, et accepte de ratifier la convention (n° 171) sur le travail de nuit, 1990.

Elle est en outre disposée à coopérer avec d'autres organisations tripartites en vue de l'éventuelle ratification des conventions fondamentales et prioritaires de l'OIT, le but étant d'assurer des conditions de travail décentes à tous les travailleurs.

La LFTU souhaite saisir cette occasion pour remercier l'Organisation internationale du Travail et les organisations syndicales internationales en général pour leur assistance, leur solidarité et leur soutien financier. Nous espérons que l'assistance technique et la coopération se poursuivront au cours des années à venir.

Enfin, nous vous exprimons notre pleine solidarité et souhaitons beaucoup de succès à cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

---

*Original farsi: M. YAR AHMADIAN (travailleur, République islamique d'Iran)*

---

Au nom des millions de personnes qui travaillent avec zèle dans mon pays, je voudrais vous adresser un message de paix et d'amitié de la part de la nation ancienne qu'est l'Iran.

A l'approche de la date limite des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les travailleurs de mon pays, comme ceux d'autres pays du monde, se préoccupent particulièrement de la façon dont la réalisation de ces OMD a été menée par les Etats membres de l'ONU, et en particulier de l'évaluation relative au travail décent, qui tiendra une place importante parmi les indicateurs des OMD.

Cet élément essentiel de l'action de l'OIT se reflète dans les plans de développement de la République islamique d'Iran. Il constitue une feuille de route et un plan d'action pour les modifications et les réformes des relations du travail en Iran et forme la base sur laquelle s'appuie l'action menée par les partenaires sociaux. C'est l'idéal auquel aspirent les travailleurs iraniens en formulant leurs demandes particulières.

Compte tenu de cette tendance historique, la seule possibilité consiste à chercher à atteindre les objectifs fixés pour le troisième millénaire, notamment l'objectif en matière de travail décent. Pour cela, il faudra transformer nos modes de pensée et adopter des mesures législatives prises sur la base du tripartisme.

Les travailleurs iraniens et leurs syndicats ont fait de leur mieux et apprécient l'échange de vues avec d'autres organisations de travailleurs qui a eu lieu dans le cadre du Conseil d'administration du BIT.

L'application de sanctions injustes, illégales et discriminatoires va à l'encontre des droits des travailleurs iraniens et est contraire non seulement aux OMD en matière de travail décent, mais aussi aux objectifs de l'OIT.

Au nom des travailleurs de la République islamique d'Iran, je voudrais rappeler la proposition historique formulée dernièrement par M. Rohani, Président de notre pays, devant l'Assemblée générale des Nations Unies à propos de l'initiative «Un monde contre la violence et l'extrémisme violent». Cette proposition, qui a été approuvée par un vote de l'Assemblée générale, soulignait l'importance d'une action d'urgence pour faire cesser les souffrances des travailleurs innocents de Syrie et de leurs familles, qui subissent la tyrannie de divers groupes terroristes. J'appelle aussi tous les délégués ici présents, et en particulier les représentants des travailleurs, à adopter des décisions fondées sur un consensus qui prennent en compte les intérêts des habitants de ce pays afin de mettre rapidement un terme à la violence et aux effusions de sang.

En conclusion, nous voudrions présenter nos condoléances à nos frères et sœurs de Turquie après l'explosion catastrophique qui s'est produite dans la mine de Soma. Nous déplorons le décès de tous ces travailleurs et prions l'OIT de renforcer les systèmes de surveillance de la sécurité sur le lieu de travail dans le monde entier.

Vive l'engagement et la sincérité, vive la paix, la sécurité et la justice.

---

*M. PAPALY (employeur, Togo)*

---

La représentation des employeurs au sein de la délégation togolaise par ma voix voudrait saisir

l'occasion qui lui est offerte pour féliciter l'OIT et tous ses dirigeants pour leurs efforts en faveur de la promotion de l'emploi aux plans national et international au cours de ces dernières années.

En effet, la 103<sup>e</sup> session de notre Conférence, qui nous rassemble depuis quelques jours ici, coïncide heureusement avec les anniversaires de deux événements majeurs qui ont marqué des étapes très importantes de notre Organisation et qui sont au cœur de la philosophie qui rythme les actions multidimensionnelles et les politiques de l'emploi.

Je voudrais en effet rappeler ici qu'il y a soixante-dix ans que la Déclaration de Philadelphie a été adoptée à l'unanimité et a consacré les buts et objectifs de l'OIT ainsi que les principes dont devaient s'inspirer les politiques de ses Membres. C'est également cette année que la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, boucle ses cinquante ans.

Ces deux instruments sont les moteurs qui impulsent et orientent les actions conduites par le Directeur général du BIT pour l'éradication de la pauvreté, qui constitue un danger partout où elle existe.

Dans sa quête inlassable de solutions en faveur des populations les plus défavorisées, en particulier les jeunes chômeurs, le patronat du Togo s'est engagé aux côtés du gouvernement, avec l'appui de la Banque mondiale, sur un programme pilote d'employabilité qui concerne 3 000 primo-demandeurs d'emploi placés en stage dans les entreprises, pour la période 2011-2014.

Par ailleurs, un partenariat public-privé, donnant une place importante au patronat du Togo, a permis la mise en place d'un centre de formation sur les métiers de l'industrie.

Le secteur privé est également engagé sous la forme de sa responsabilité sociale et sociétale sur la Coalition nationale pour la formation et l'emploi des jeunes.

Toutefois, qu'il me soit loisible de relever ici que l'élaboration des politiques d'emploi est une condition indispensable, mais elle n'est pas suffisante. Il faut que ces politiques soient mises en œuvre de façon cohérente et efficace et qu'elles soient intégrées à la stratégie nationale de développement macroéconomique.

Pour ce faire, l'Organisation doit davantage orienter ses actions vers quatre directions: 1) l'appui technique aux pays du Sud en vue de la mise en place de cadres macroéconomiques davantage favorables à l'emploi, qu'optimisent les contributions des politiques sectorielles; 2) la mise en place de mécanismes de protection sociale, y compris les emplois en milieu agricole; 3) l'appui à la mise en œuvre de politiques de valorisation des extractions provenant de nos sous-sols et de nos produits agricoles par leur transformation en produits finis sur place avant leur exportation; 4) enfin, l'OIT se doit également, plus que jamais, de mobiliser l'ensemble de ses moyens d'action normative, de coopération technique et de recherche dans tous ses domaines de compétence, en particulier l'emploi, la formation professionnelle et les conditions de travail, pour faire en sorte que, dans le cadre d'une stratégie globale de développement économique et social, les politiques économiques et sociales se renforcent mutuellement en vue d'instaurer un développement large et durable.

Telles sont les réflexions du patronat du Togo en guise de contribution à nos travaux.

---

*Original anglais: M. RAY (travailleur, Maurice)*

---

Je suis heureux que Maurice ait déposé, le 30 mai 2014, auprès de l'Organisation internationale du Travail, l'instrument de ratification de la convention du travail maritime, 2006. Je suis certain que Maurice intégrera les obligations internationales dans sa législation nationale avant que ce texte n'entre en vigueur le 30 mai 2015. Les droits et obligations qui y sont énoncés deviendront alors applicables et exécutoires, ce qui permettra d'améliorer les conditions de travail et de créer un environnement de travail plus sûr et plus favorable pour nos gens de mer. Nous invitons l'OIT à fournir un soutien continu à la mise en œuvre effective de cette convention. Cela dit, l'intégration des obligations internationales dans notre législation nationale ne signifie pas forcément que les droits des travailleurs seront automatiquement protégés. De la même manière, la ratification des huit conventions fondamentales de l'OIT ne garantit pas le respect des droits des travailleurs dans le pays. Le gouvernement doit constamment veiller au respect de la loi pour empêcher toute violation des droits des travailleurs. Une législation du travail hostile favorise l'emploi précaire, non seulement dans le secteur privé, mais aussi dans les entreprises d'Etat.

La loi sur les relations professionnelles et la loi sur les droits au travail n'ont toujours pas réconcilié les partenaires sociaux. Par exemple, il n'y a pas eu de consultations avec le mouvement syndical au sujet de la non-proclamation des dispositions relatives au travail par équipes. Je saisis cette occasion pour demander instamment au gouvernement de proclamer le plus rapidement possible les dispositions législatives relatives au travail par équipes. Je suis persuadé que, dans le cadre de l'Agenda du travail décent, intégré au programme par pays de promotion du travail décent pour Maurice, les mandants tripartites doivent pouvoir examiner cette question de façon constructive en vue de parvenir à un accord. Néanmoins, je salue l'initiative du gouvernement d'entamer des discussions avec le mouvement syndical sur l'établissement d'un mécanisme devant permettre d'instituer un salaire minimum décent.

Le chômage des jeunes est à nouveau à l'ordre du jour cette année. Maurice a réussi à contenir le chômage à 8 pour cent l'année dernière. Le gouvernement déploie des efforts considérables pour contenir le chômage et créer des emplois. Le ministère du Travail, des Relations industrielles et de l'Emploi est le ministère responsable de l'emploi. Toutefois, la responsabilité de créer des emplois n'incombe pas uniquement au gouvernement mais aussi au secteur privé. J'invite ce dernier à adopter une attitude plus proactive en prenant des initiatives pour créer des emplois décents et durables pour nos travailleurs.

Actuellement, plusieurs ministères mettent en œuvre différents programmes d'emploi. Des programmes tels que le programme pour l'emploi des jeunes, les programmes de placement et de formation, les programmes de stages, entre autres, suscitent la confusion. Exercer ses activités indépendamment les uns des autres, en se faisant parfois concurrence et en agissant sous l'égide de différents ministères, n'aide pas les jeunes qui veulent disposer d'un «guichet unique». Pour aider ces jeunes à tirer le meilleur parti des programmes susmentionnés, j'appelle le gouvernement à les placer tous sous

une seule égide. En l'absence d'informations appropriées et alors qu'ils sont à la recherche d'un emploi, les jeunes tombent malgré eux dans le piège de l'économie informelle, qui non seulement se nourrit de l'innocence des travailleurs, mais qui les entraîne dans un système de travail que l'on peut qualifier de travail forcé d'après la définition donnée dans la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. Le gouvernement peut s'inspirer du rapport IV du BIT intitulé *Renforcer la lutte contre le travail forcé*, qui définit clairement les formes de travail forcé. Je fais ici référence en particulier à l'incapacité de ces travailleurs, qui ne sont pas syndiqués, à se défendre et à se protéger; les moyens de coercition utilisés peuvent prendre la forme de contraintes physiques ou de violations des droits, mais sont souvent plus subtiles et incluent la tromperie ou les menaces. Telle est la situation dans des secteurs comme les Technologies de l'information et de la communication (TIC), les centres d'appel, le tourisme et le secteur manufacturier. Cette situation empêche les travailleurs de se syndiquer et de défendre leurs droits, ce qui est contraire à la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. L'année dernière, j'ai demandé au ministre d'établir un cadre juridique approprié pour le secteur des TIC. Je renouvelle ma demande cette année.

Pour finir, je citerai Bill Clinton, 42<sup>e</sup> Président des Etats-Unis, qui avait parfaitement résumé tout cela à la 87<sup>e</sup> session de la Conférence, en déclarant ce qui suit: «La mondialisation n'est ni une proposition ni un choix politique, c'est un fait. Mais la manière dont nous y ferons face fera toute la différence. Pas plus que le Roi Kanute, nous ne pouvons endiguer le flot du changement économique. Nous ne pouvons pas davantage abandonner les gens à leur propre sort. Il nous faut trouver un nouveau moyen, démocratique, pour tirer le meilleur parti du marché dans le respect de la justice sociale, et encourager la concurrence en préservant les intérêts de la communauté. Nous devons donner à l'économie mondiale un visage humain. Nous devons intéresser les travailleurs partout dans le monde au succès de cette économie mondiale, leur donner à tous les moyens d'en recueillir les fruits et offrir à leurs familles les conditions essentielles d'une société équitable. Toutes les nations doivent embrasser cette vision et toutes les grandes institutions économiques mondiales doivent vouer leur créativité et leur énergie à la poursuite de cet objectif.»

Voilà l'humble prière que j'adresse au gouvernement et aux employeurs de mon beau pays, Maurice, ainsi qu'aux organisations internationales afin de les encourager à donner un visage humain à l'économie mondiale et à intéresser les travailleurs du monde entier à son succès en leur donnant les moyens d'en recueillir les fruits et en offrant à leurs familles les conditions essentielles d'une société équitable.

---

*Original anglais: M. KALILANGWE (gouvernement, Malawi)*

---

Permettez-moi, tout d'abord, de féliciter le Président et les autres membres du bureau pour leur élection, qui leur donne mandat pour diriger les délibérations de la présente session de la Conférence cette année. Ma délégation leur fait confiance et est convaincue qu'ils dirigeront les travaux avec beaucoup de succès.

Le Malawi a une bonne nouvelle à annoncer à cette Conférence: le 20 mai 2014, nous avons pro-

cédé à des élections présidentielles parlementaires et locales. Les élections se sont déroulées sans heurts, et j'ai le plaisir d'informer l'Organisation que Arthur Peter Mutharika est le nouveau Président de la République du Malawi, après que son parti, le Parti démocratique progressiste, est ressorti vainqueur des élections présidentielles.

Monsieur Mutharika, expert en matière de droit économique international, de droit international et de droit constitutionnel comparé, n'est pas un néophyte de la vie politique du Malawi, puisqu'il a déjà occupé plusieurs postes ministériels dans le gouvernement précédent entre 2004 et 2012, notamment en tant que ministre de la Justice, de l'Education et des Affaires étrangères.

Il a prêté serment en qualité de Président de la République du Malawi le samedi 31 mai 2014.

Monsieur Mutharika considère que le ministère du Travail, à l'instar du ministère des Finances, du ministère de la Planification économique et du Développement et du ministère de l'Industrie et du Commerce, est l'un des quatre ministères stratégiques chargés de piloter le programme de développement du pays.

Le ministère du Travail devrait jouer un rôle actif dans la création d'emplois décents pour tous, y compris les jeunes et les personnes les plus vulnérables, en remédiant aux inégalités du marché du travail et en comblant l'écart entre les compétences et les besoins du marché du travail.

Cette position a suscité beaucoup d'enthousiasme dans le monde du travail, notamment parmi les partenaires sociaux, avant tout parce que c'est la première fois dans l'histoire de notre pays que le ministère du Travail joue un rôle prioritaire.

J'en viens aux questions dont nous débattons ici. Ma délégation souhaite féliciter la Présidente du Conseil d'administration ainsi que le Directeur général, M. Ryder, pour leurs rapports très clairs et informatifs. Ma délégation souhaite féliciter le Directeur général pour ses réformes tout à fait judicieuses visant à réorganiser les fonctions de la haute direction et les structures de l'OIT. Nous estimons que ces processus permettront d'améliorer la prestation de services, non seulement au sein des bureaux de l'OIT, mais aussi au profit des mandants.

Nous saluons la participation active de l'OIT aux consultations internationales sur le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. En tant que pays, nous souhaitons avoir une idée claire du rôle de l'OIT et de son programme aux fins d'élaboration de politiques de protection sociale et de l'emploi dans la perspective des objectifs futurs de réduction de la pauvreté.

Au Malawi, avec l'aide du bureau de l'OIT à Lusaka, nous avons mis en place notre programme national de promotion du travail décent destiné à pallier les lacunes en la matière, en nous concentrant sur la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus en plus grand nombre et de meilleure qualité, en particulier pour les groupes vulnérables, y compris les jeunes, les femmes et les personnes handicapées, et en veillant à l'élimination des pires formes de travail des enfants.

A cet égard, nous avons jusqu'à présent accompli quelques progrès en créant des emplois, y compris dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, notamment l'agriculture, en faisant évoluer la structure de l'emploi au profit de professions et de secteurs à forte productivité et en améliorant la qualité des emplois dans l'économie informelle.

En outre, nous avons lancé des programmes visant à apporter aux plus démunis les compétences et les atouts nécessaires pour tirer pleinement parti de tout accroissement éventuel du potentiel de création d'emplois. Il s'agit notamment du Fonds pour le développement des entreprises des jeunes, des programmes de travaux publics et du programme de subventions des intrants agricoles.

Dernièrement, dans le cadre du Programme national de promotion du travail décent, le bureau de l'OIT à Lusaka nous a aidés à élaborer notre projet de politique nationale du travail et de l'emploi, qui sera soumise sous peu au Conseil des ministres pour approbation. Cette politique vise à mettre l'emploi au centre du développement national en favorisant énergiquement la création d'emplois dans tous les secteurs de l'économie. Elle donne réellement l'occasion au gouvernement d'adopter une approche plus globale et mieux ciblée du règlement des problèmes du chômage et du sous-emploi dans le cadre d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté très répandue dans la population.

Dans le cadre de cette politique, nous avons recensé dix domaines prioritaires sur lesquels nous devons faire porter nos efforts pour obtenir les résultats attendus. Il s'agit de la croissance économique et de l'emploi, de l'information sur le marché du travail, du développement des compétences et de la productivité de la main-d'œuvre, du développement du secteur privé et de la création d'emplois, du développement des micro, petites et moyennes entreprises, et de l'administration et des normes du travail.

En ce qui concerne la question de la migration, nous convenons qu'il s'agit d'un sujet très complexe et nous sommes satisfaits de voir qu'elle fera l'objet d'un débat tripartite de portée mondiale. Au Malawi, nous avons entrepris de nous attaquer à ce problème, qu'il s'agisse de la migration régulière ou irrégulière.

L'économie du Malawi n'a pas la capacité de générer suffisamment d'emplois pour sa main-d'œuvre, à court et à moyen terme. A titre de solution possible et grâce à des accords bilatéraux, nous avons commencé d'exporter la main-d'œuvre excédentaire vers d'autres pays qui pourraient en avoir besoin.

Nous devrions en tirer beaucoup d'avantages, dont des envois de fonds depuis l'étranger qui devraient contribuer à atténuer les pénuries de devises dans notre pays. Nous pensons également que cela permettra de renforcer les compétences des travailleurs, dont nous pourrions tirer profit à leur retour, et d'accélérer le développement économique de notre pays. Pour que les migrants soient traités de façon humaine, nous estimons qu'il faut favoriser la migration régulière.

Il s'agit d'un défi de taille que nous devons relever de toute urgence pour éviter les abus, la traite des êtres humains et le développement de la migration irrégulière. A cet égard, l'aide de l'OIT est absolument indispensable pour compléter l'assistance que nous fournit l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Enfin, je souhaite remercier le Bureau international du Travail pour l'assistance financière et technique qu'il assure à notre pays.

---

*Original anglais: M. AMENU (travailleur, Ethiopie)*

---

Tout d'abord, je voudrais, au nom des travailleurs de l'Ethiopie regroupés dans le cadre de la Confédé-

ration des syndicats éthiopiens, et en mon nom propre, vous remercier de cette occasion de prendre la parole à l'occasion de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail qui permet aux principaux partenaires sociaux venus du monde entier de se rencontrer et cela, depuis près d'une centaine d'années.

Nous appuyons entièrement le rapport du Directeur général sur la question de la migration, de même que les rapports portant sur les autres questions: travail forcé, politiques de l'emploi et transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Comme dans toute organisation syndicale, la Confédération des syndicats éthiopiens, la CETU, doit mener son action dans un contexte national en constante évolution au sein d'un système international où la mondialisation joue un rôle de plus en plus déterminant. Mon pays, l'Ethiopie, est en pleine mutation sociale. Le gouvernement, en collaboration avec divers partenaires et parties prenantes, déploie des efforts de façon à faire passer notre pays d'une économie rurale à une économie industrielle pour atteindre le statut de nation à revenu intermédiaire.

Le Fonds monétaire international considère en effet que notre économie est l'une de celles qui connaissent la croissance la plus rapide, cela grâce à une base étendue de croissance au cours de la dernière décennie. Nous avons eu une croissance de 10,6 pour cent par an en moyenne depuis 2004, et cela jusqu'en 2012, par rapport à une moyenne régionale de seulement 4,9 pour cent. La croissance économique s'est accompagnée de tendances positives à la réduction de la pauvreté dans les zones urbaines et rurales. L'augmentation de l'investissement étranger direct est sans précédent dans l'histoire d'un pays, et l'Ethiopie devient l'une des destinations mondiales en la matière.

A l'heure actuelle, l'Ethiopie crée de nombreux emplois en raison de sa transition vers une approche qui lui est propre et des politiques et stratégies pour lesquelles elle a opté. Les plans quinquennaux et le plan de croissance et de transformation en sont de bons exemples.

Nous savons tous que les syndicats sont des organisations créées pour préserver les droits et les avantages des travailleurs, pour défendre leurs intérêts et aussi pour faire de leur rêve une réalité. La Confédération des syndicats éthiopiens, seule centrale syndicale du pays qui, depuis plus d'un demi-siècle, représente et défend les intérêts collectifs des travailleurs éthiopiens, met tout en œuvre pour qu'ils obtiennent leur juste part de la croissance économique.

Notre confédération travaille également en rapport étroit avec les partenaires sociaux pour souligner la nécessité de garantir un travail décent ainsi que la santé et la sécurité au travail et le droit des travailleurs de s'organiser et de négocier collectivement. A cet égard, la Confédération des syndicats éthiopiens a syndiqué des milliers de travailleurs ces dernières années, renforçant ainsi la position de négociation des travailleurs éthiopiens pour en faire une classe sociale forte. Il convient de signaler ici que notre réussite est le résultat de la collaboration de notre confédération avec des partenaires tels que le bureau régional de l'OIT, la Fédération éthiopienne des employeurs, la Confédération syndicale internationale (CSI) et sa branche africaine CSI-Afrique.

Je suis certain que l'appui dont nous bénéficions de la part de nos partenaires durant cette campagne de syndicalisation se poursuivra aussi dans les années à venir.

---

*Original espagnol: M. QUESADA FERNÁNDEZ (travailleur, Costa Rica)*

---

En tant que représentant officiel des syndicats du Costa Rica, je dois vous faire part de ma profonde préoccupation concernant la situation de la liberté syndicale et de la protection du droit syndical et du droit à la négociation collective, en particulier en application de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, ratifiées par le Costa Rica en 1960.

Je poursuivrai en exposant la situation du Costa Rica en ce qui concerne les libertés syndicales.

Le BIT a conclu, il y a plusieurs années déjà, que les problèmes liés à l'application du droit à la liberté syndicale sont les suivants: lenteur et inefficacité des procédures de sanction et de réparation consécutives à des actes antisyndicaux, restrictions au droit à la négociation collective dans le secteur public en vertu de la décision rendue par la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême de justice et soumission de la négociation collective à des critères de proportionnalité et de rationalité en vertu de la jurisprudence de la Chambre constitutionnelle. En outre, en ce qui concerne la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, le BIT a signalé des problèmes liés à un règlement très restrictif concernant le droit de grève. Enfin, les travailleurs étrangers rencontrent des difficultés pour assumer des postes de responsabilité dans les syndicats, problème qui pourrait être résolu en modifiant l'article 60 de la Constitution.

La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations a constaté que, bien que ces problèmes persistent depuis plusieurs années et que cette question ait déjà fait l'objet d'un débat à plusieurs reprises, aucune véritable avancée n'a été observée concernant l'application de la convention, tant sur le plan législatif que pratique.

La commission d'experts a pris note du fait que le gouvernement s'est engagé à créer une commission mixte au Congrès où seraient représentés tous les pouvoirs de l'État et tous les partenaires sociaux, en vue de promouvoir l'adoption de ces propositions. Toutefois, cette commission n'a jamais vu le jour. Seule une sous-commission a été mise en place pour analyser l'une des propositions, à savoir le projet de réforme des procédures de travail.

La commission constate que le gouvernement fait référence aux déclarations précédentes dans lesquelles il faisait état des efforts entrepris à cet égard – issus, pour la plupart, d'une concertation tripartite –, tels que la présentation de projets de loi à l'Assemblée législative et leur réactivation. Mais la réalité est autre.

La réforme de l'article n° 192 de la Constitution en vue de garantir la négociation collective dans le secteur public, qui avait pourtant reçu un soutien unanime, a été refusée. En ce qui concerne la réforme de la loi générale sur l'administration publique, ce dossier (n° 14675) a été classé définitivement le 18 mai 2006. La procédure législative relative au projet de réforme de plusieurs articles du Code du travail (dossier législatif n° 13475) s'est achevée le 9 octobre 2000, mais ce projet n'a pas

été soumis au vote par le gouvernement précédent. Les dossiers relatifs à la ratification de plusieurs conventions de l'OIT, à savoir la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, et la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, ont été soumis à l'Assemblée législative le 31 août 1984 et classés dix-huit ans plus tard, le 24 mai 2002. Le dossier de la réforme constitutionnelle visant à permettre aux étrangers d'assumer des postes de responsabilité dans les syndicats a été classé définitivement. Malgré un engagement tripartite en faveur de la création d'une commission législative mixte, constituée de représentants des employeurs, des syndicats, du gouvernement et du pouvoir judiciaire, pour examiner et soumettre au Parlement la réforme des procédures de travail (dossier n° 15990), le gouvernement n'a jamais créé cette commission et n'a pas non plus convoqué de session extraordinaire pour le projet en question. Par conséquent, ce projet est resté en souffrance pendant longtemps, puisqu'il ne faisait pas partie des priorités du gouvernement.

Au vu de cette situation, à l'initiative des organisations syndicales, un accord a été signé le 24 mai 2012 avec le secteur des entreprises, lequel a laissé en suspens le grave problème des accords directs avec les comités permanents de travailleurs. Cet accord a permis que ce projet soit soumis une nouvelle fois à l'Assemblée législative, de façon bilatérale, alors qu'il continue de considérer ce type d'instruments – les accords directs et les comités permanents de travailleurs – comme un élément central des pratiques antisyndicales au Costa Rica, comme l'a affirmé Adrián Goldin du BIT. En outre, il n'a pas été possible d'inclure dans le projet la grève contre les politiques publiques, économiques et sociales qui portent préjudice aux travailleurs et à leurs intérêts, fait maintes fois signalé par le BIT comme étant une violation du droit de liberté syndicale.

Sur la base de cet accord bilatéral, nous avons pu examiner le projet, le 19 juillet 2012, dans le cadre de la commission législative correspondante, et l'avons approuvé le 31 juillet 2012 à l'Assemblée plénière législative, suite à un premier débat, et le 13 septembre 2012, suite à un deuxième débat. Ainsi, le projet n'avait besoin que de la signature de la Présidente de la République pour ensuite devenir, plus de douze ans après le début des négociations, une loi de la République. Cependant, l'ex-Présidente de la République a opposé son veto au projet le 9 octobre 2012. Pour l'heure, le projet est entre les mains du gouvernement en place depuis le 8 mai dernier, qui souhaiterait négocier que l'Assemblée législative poursuive l'examen de la réforme des procédures de travail pendant, selon eux, une année supplémentaire, jusqu'à ce qu'un accord soit convenu. Nous sommes en désaccord avec cette situation et la refusons.

Pour conclure, devant le nouveau gouvernement du Costa Rica qui a pris ses fonctions le 8 mai 2014, nous prions l'Organisation internationale du Travail d'exhorter et d'inciter les nouvelles autorités de notre pays à, comme l'a dit M. Morales, ministre du Travail, lever le veto sur la réforme des procédures de travail. Cette décision relève uniquement du Président actuel de la République, M. Solís Rivera, et par conséquent, ne dépend pas de l'Assemblée législative du Costa Rica.

J'ai le plaisir tout d'abord de transmettre mes salutations et mes remerciements au Conseil d'administration, au Directeur général et à tous les membres du personnel pour les efforts déployés en vue de la préparation du rapport intitulé *Renforcer la lutte contre le travail forcé* et du rapport intitulé *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, question importante qui concerne non seulement nos pays et notre région mais également tous les pays en développement. Je voudrais mentionner également le rapport concernant les *Politiques de l'emploi pour une reprise et un développement durables* et le rapport sur *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*.

Nous aimerions discuter en particulier du rapport concernant *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, ce qui n'enlève rien à l'importance des autres rapports. En effet, le secteur informel constitue 8 à 16 pour cent de l'économie des pays développés, mais plus de 50 pour cent dans les pays les moins avancés et les pays en développement.

Il est évident qu'il est nécessaire de développer les secteurs de production des pays concernés, en même temps que les technologies et les sciences modernes. Mais cela n'est pas suffisant. En effet, il faut tenir compte aussi des politiques gouvernementales des pays en développement, sans oublier que ces politiques dépendent des pays capitalistes, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international qui dictent leurs instructions à ces gouvernements.

La mondialisation, dont l'âge d'or se situe au début des années quatre-vingt, a provoqué des crises et entravé la transition progressive de l'économie informelle vers l'économie formelle. Au cours des deux dernières décennies, au lieu de s'employer à résoudre le problème de l'économie informelle, qui a entraîné une réduction des garanties, des prestations, de la stabilité des emplois tout en faisant reculer la productivité, les gouvernements de nos pays ont appliqué des politiques de restriction dans le secteur public qui ont favorisé l'emploi informel même dans l'administration publique, en engageant des dizaines de milliers de travailleurs sur une base contractuelle ou journalière. D'où l'aggravation du phénomène du travail informel et de ses répercussions aussi bien sur les travailleurs que sur l'économie.

Nous sommes d'accord avec le rapport du Directeur général concernant *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, sur le fait que l'économie informelle a des caractéristiques essentiellement négatives. Elle peut emprisonner les individus et les entreprises dans une spirale de faible productivité et de pauvreté. Une stratégie nationale cohérente visant à faciliter la transition vers l'économie formelle doit reconnaître que les coûts du travail informel sont élevés pour les entreprises, les travailleurs et la collectivité. Pour les travailleurs non protégés, les inconvénients du travail dans l'économie informelle l'emportent largement sur les avantages: ils ne sont ni reconnus ni enregistrés, ni réglementés, ni protégés par la législation du travail et de la protection sociale et ne peuvent, par conséquent, ni exercer ni revendiquer leurs droits fondamentaux. Comme ils ne sont généralement pas syndiqués, ils ne sont pas, ou quasiment pas, représentés collectivement auprès des employeurs ou des

autorités publiques. Ils travaillent dans des conditions proches de l'esclavage.

Les trois facteurs ci-après entravent la prospérité, le progrès social et le développement dans notre région.

Il s'agit tout d'abord de l'existence d'une entité israélienne agressive et colonisatrice, qui occupe la terre de Palestine, commet des actes d'agression contre son peuple, opprime son économie et occupe des territoires arabes dans le Golan syrien, ainsi que les fermes de Chebaa et les collines de Kfar Chouba dans notre pays, le Liban. Cela n'est pas mentionné dans le rapport du Directeur général.

Le deuxième facteur est l'extrémisme, qui est étranger à tous les enseignements de nos religions, à notre civilisation et à nos valeurs. Les extrémistes mènent une guerre terroriste mondiale contre nos sociétés, en vue de nous renvoyer aux siècles de l'obscurantisme et des guerres tribales tout en divisant nos sociétés en tribus et appartenances sectaires.

Le troisième facteur est la soumission de nos pays aux exigences de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, qui pousse les Etats à abandonner leur rôle en matière de protection sociale. D'où la hausse des taux de chômage, l'aggravation de la pauvreté et l'explosion sociale qu'ont connues plusieurs pays arabes.

Tant qu'il ne sera pas possible à un Etat palestinien de voir le jour avec pour capitale Al-Qods, la région continuera à connaître des guerres interminables. Le rapport du Directeur général sur *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés* l'a bien montré.

Quant à la situation en Syrie, elle ne pourra être réglée ni par les moyens militaires soutenus par l'étranger ni par le terrorisme mondialisé, mais par une solution politique nationale fondée sur l'unité de la Syrie et la liberté de choix de son peuple. Cela s'applique également à tous les pays arabes qui connaissent des troubles et des divisions sociales.

---

M. SALIM (travailleur, Comores)

Tout d'abord, je tiens à féliciter tout le bureau de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence représentant les travailleurs, les employeurs et les gouvernements.

C'est un grand honneur de m'adresser à cette auguste assemblée au nom des travailleuses et travailleurs des Comores. Nous saluons le rapport du Directeur général du BIT qui a décrypté plusieurs points, notamment la question de la mobilité de la main-d'œuvre.

Il y a lieu de noter ici que la migration de la main-d'œuvre a une double vision. La première concerne des hommes et des femmes voulant mettre leurs compétences au service des entreprises diverses et variées en dehors de leurs pays d'origine. La seconde concerne ceux qui sont candidats à cette épreuve sans réellement le vouloir.

Ils sont tout simplement victimes de la crise économique qui sévit sur la planète, suivie d'une mauvaise gouvernance et d'une vision inadaptée des institutions financières internationales qui ont mis à genou nos Etats en dictant à nos gouvernants des mesures qui brillent par la non-prise en compte de la dimension sociale.

Les travailleurs de l'Union des Comores, comme ceux des autres Etats africains, sont triplement victimes de cette situation qui marque l'échec du programme d'ajustement structurel dans notre pays. Il y a lieu de noter que, suite à de nombreux sacrifices,



les Comores ont atteint le point de décision au titre de l'Initiative PPTE en décembre 2012. Mais les travailleuses et travailleurs des Comores sont loin d'être au bout de leur peine car aucune mesure n'est prise pour améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Les travailleurs des Comores subissent encore les conséquences des nouvelles mesures du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Trois exemples corroborent cette affirmation: premièrement, les fonctionnaires des Comores totalisent des arriérés de salaire allant de 18 à 30 mois au cours de la période 1995-2008; deuxièmement, plusieurs femmes et hommes ont quitté le territoire à la recherche d'un travail vers les pays limitrophes des Comores, voire dans les pays du golfe Arabique, sans aucune protection légale, ce qui signifie tout simplement qu'ils sont des proies faciles dans les pays d'accueil; troisièmement, la mer séparant les îles comoriennes d'Anjouan et de Mayotte est devenue le plus grand cimetière car plusieurs femmes, jeunes et enfants y périssent dans des situations troublantes et douteuses, sachant que les autorités françaises occupent illégalement cette partie des Comores depuis 1975, date à laquelle les Comores ont accédé à l'indépendance.

Dans le cadre du dialogue social au niveau des Comores, nous notons une amélioration, même s'il y a encore du chemin à parcourir. Le tripartisme a permis aux mandants de mener un certain nombre de chantiers: à savoir, la mise en place du Conseil consultatif du travail et de l'emploi (CCTE) ainsi que la ratification de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; l'adoption et l'évaluation à mi-parcours du programme par pays pour la promotion du travail décent (PPTD); la révision du Code du travail; l'acquisition de la Maison de l'emploi, etc.

Enfin, nous exhortons l'OIT pour qu'elle accompagne les mandants comoriens afin de pérenniser les acquis que nous venons de citer.

Nous voudrions rappeler qu'à l'heure actuelle les Comores ne disposent pas d'un salaire minimum.

Nous lançons un vibrant appel à l'Union africaine afin qu'elle ne ménage aucun effort, en partenariat avec les autorités comoriennes, pour mettre fin à l'occupation de l'île comorienne de Mayotte et à la disparition de dizaines de milliers de travailleurs des Comores.

---

*Original espagnol: M. MEDINA TORRES (travailleur, Mexique)*

---

Au nom de la délégation des travailleurs du Mexique, je tiens à féliciter et à remercier l'OIT et le Directeur général d'avoir placé la formalisation de l'emploi au cœur des préoccupations de l'Organisation, car ce thème revêt une importance cruciale pour le développement de nos pays.

La moitié de la population active mondiale vit de l'économie informelle, qui, de manière générale, se caractérise par un déficit d'emplois décents, des emplois de basse qualité et peu productifs, des salaires peu élevés, ainsi que par la pauvreté, la misère, l'insécurité et la vulnérabilité des travailleurs et de leurs familles.

De nombreuses études et analyses ont mis en évidence les effets déstabilisants de l'informalité, pour les travailleurs comme pour les entreprises, tant du point de vue des recettes publiques que du bon fonctionnement des institutions, de l'efficacité des politiques du travail et de l'emploi.

Pour pouvoir comprendre et élaborer des solutions pour la formalisation de l'économie informelle, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble de facteurs qui contribuent à son maintien. Ces facteurs interagissent et évoluent en fonction de circonstances réelles et objectives découlant des contradictions et des inégalités dans le cadre de l'économie formelle ainsi que de la réglementation juridique, fiscale, administrative et budgétaire. De ce fait, un grand nombre de personnes – dont des producteurs – pauvres ou ne disposant pas de moyens de subsistance ne peuvent se mettre en conformité avec la réglementation juridique et fiscale régissant la création de petites ou microentreprises, d'emplois ou d'entreprises indépendants prévues dans le cadre de l'économie formelle.

Les liens qu'entretiennent l'économie informelle et l'économie formelle ne doivent pas être sous-estimés, et il s'agit de l'un des facteurs au sujet duquel il est nécessaire d'agir pour assurer une transition durable dans divers secteurs. Si l'informalité est bel et bien une menace pour la stabilité mondiale, dans des cas donnés l'économie informelle finance ou soutien d'une certaine manière l'économie formelle. Ainsi, selon la situation de l'appareil productif de chaque pays, certains secteurs ont recours à des intrants, des produits ou des services (bien entendu à meilleur coût et avec une plus grande marge de profit) qui sont élaborés ou fournis par des entités ou des unités de production informelles. Aussi, l'économie formelle contribue parfois à l'existence de réseaux de production informels et au travail non déclaré.

La division sociale du travail, qui est le fondement du tissu social, est essentielle pour la stabilité et les perspectives d'avenir de la population, mais elle est devenue la source de divers problèmes et la cause de nombreux écarts dans le cadre de l'économie formelle, dans laquelle il est de plus en plus difficile de parvenir à un degré minimal de cohésion et d'intégration sociale. En conséquence, elle constitue une source plus importante encore de déstructuration, de marginalisation et de vulnérabilité sociale dans l'économie informelle. De ce fait, les stratégies de formalisation doivent être orientées de manière à ne pas reproduire ces schémas de production ou de relations de travail dont pâtissent les travailleurs formels confrontés à la précarité et à l'incertitude, et qui peuvent faire basculer ces derniers dans l'économie informelle.

La formalisation des entreprises et des effectifs doit également être examinée du point de vue des entreprises durables, mais une transition durable ne sera possible que si l'objectif poursuivi est la création d'entreprises efficaces et rentables, dans le respect du travail décent, des droits et de la sécurité sociale. Le travail précaire ne peut pas être le moyen de garantir la pérennité des entreprises. Pour ce faire, la formalisation doit pouvoir conjuguer rentabilité économique et rentabilité sociale de la production, sécurité juridique des entreprises et sécurité des droits des travailleurs.

La grande diversité de métiers, de situations de travail et de formes de production de biens et de services dans l'économie informelle met en évidence le fait que la transition vers l'économie formelle nécessitera des modalités et des stratégies qui permettront de créer des conditions favorables pour instaurer progressivement des liens avec des unités de production peu durables ou des travailleurs indépendants en situation d'instabilité; de créer un cadre

favorable pour la transition dans lequel seront formulés des processus progressifs qui permettront de réorienter des entreprises et des emplois informels vers l'économie formelle, en mettant en œuvre des politiques appropriées et coordonnées en matière d'emploi, de revenus, de sécurité sociale, de normes du travail et de dialogue tripartite; de veiller à ce que ce cadre fasse parallèlement office de filet de sécurité et de tremplin pour réorienter les entreprises formelles qui ont perdu leur dynamisme ou ne sont plus en mesure de se maintenir dans l'économie formelle, et permette de proposer des solutions aux entreprises avant qu'elles ne basculent vers l'économie informelle.

En outre, nous aurons besoin d'une gouvernance et d'institutions fortes, de programmes et de moyens suffisants pour que les conditions de base de la formalisation puissent être remplies, et de mécanismes pour engager ou faire progresser le processus de transition dans les différents secteurs et les niches de production informels.

La formalisation rend nécessaire l'élaboration d'une stratégie de croissance économique fondée sur un ensemble de politiques, puisque la croissance ne peut pas à elle seule faire reculer l'informalité.

Le syndicalisme joue un rôle très important dans la définition et l'application des processus de formalisation, pour assurer l'équilibre démocratique entre les facteurs qui doivent faire l'objet d'ajustements.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> SHATHI (travailleuse, Bangladesh)*

---

Tout d'abord, au nom du mouvement syndical du Bangladesh, je tiens à exprimer mes remerciements les plus sincères et ma gratitude au Président de cette séance plénière.

Je pense que cette session de la Conférence internationale du Travail contribuera efficacement à promouvoir des relations professionnelles favorables aux travailleurs et une croissance économique fondée sur la création d'emplois et propice à l'inclusion sociale, qui ne porte pas atteinte à l'environnement et qui assure une distribution équitable des ressources entre tous les citoyens des pays développés ou en développement du monde entier.

Nous nous félicitons que, à la suite de la dernière session de la Conférence, le Parlement ait adopté les amendements qui ont été apportés à la législation du travail du Bangladesh de 2006, conformément aux normes de l'OIT. Grâce à notre participation active au forum tripartite, la procédure d'enregistrement des syndicats a été simplifiée, et nous pouvons désormais disposer de l'aide d'experts pour mener à bien le processus de négociation collective. De nouvelles dispositions particulières ont été introduites dans la législation du travail afin d'améliorer le bien-être des travailleurs, la sécurité sur le lieu de travail et la transparence du processus de paiement des salaires.

Nous avons demandé au gouvernement d'achever immédiatement la mise en forme des règles figurant dans la législation et de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de l'application de cette dernière dans les entreprises.

En conséquence de la pression que nous n'avons cessé d'exercer, le gouvernement a fini par augmenter les effectifs du département de l'inspection. Toutefois, faute de ressources suffisantes, d'une logistique appropriée et d'une formation adéquate, les inspecteurs ne seront pas en mesure d'exercer convenablement leurs fonctions.

Nous invitons le gouvernement à prendre immédiatement des mesures appropriées en ce sens. Nous attendons aussi qu'une plus grande publicité soit donnée aux droits au travail et à l'inspection du travail au Bangladesh.

Après la simplification du processus d'enregistrement des syndicats, on a pu observer une forte augmentation du rythme de ces enregistrements. Nous voudrions aussi pouvoir observer des progrès en ce qui concerne la création de comités de participation dans les entreprises. Nous sommes intimement persuadés que seul un mouvement syndical responsable est en mesure de garantir un développement industriel durable, d'accroître la productivité et de maintenir des relations professionnelles de qualité. Pour assurer l'amélioration du niveau de vie des travailleurs du secteur du prêt-à-porter, le gouvernement a instauré en 2013 un salaire minimum supérieur d'environ 77 pour cent à celui qui avait été fixé en 2010. Nous voudrions cependant réaffirmer que, selon les experts, l'essentiel des bénéfices générés par les travailleurs pauvres dans ce secteur vont dans la poche des acheteurs internationaux. Nous engageons donc vivement ces acheteurs à faire preuve de réalisme et à prendre en compte les intérêts des travailleurs.

Nous nous félicitons de la réaction immédiate du gouvernement et du programme de réadaptation qu'il a mis en œuvre après les derniers incidents qui se sont produits dans le secteur du prêt-à-porter au Bangladesh. Nous nous félicitons aussi que les propriétaires de marques et les acheteurs se soient manifestés pour faciliter l'évaluation de la sécurité incendie et de celle des bâtiments dans le pays. Nous demandons au gouvernement de se fonder sur les résultats de l'évaluation des manufactures du secteur du prêt-à-porter pour déterminer la marche à suivre sur une base tripartite.

Nous sommes également persuadés que l'assistance technique accordée par la communauté internationale et les partenaires pour le développement sera déterminante à cet égard.

Bien que l'économie informelle soit présente dans presque tous les pays en développement, elle atteint un niveau particulièrement élevé au Bangladesh. Nous prenons donc bonne note de l'initiative de l'OIT visant à étudier cette forme d'économie au Bangladesh. Nous sommes disposés à collaborer afin de nous assurer que les droits des travailleurs sont garantis dans tous les secteurs de l'économie informelle.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, je voudrais remercier le gouvernement d'avoir ratifié cette année la convention du travail maritime, 2006, et la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003. Je suis certaine que cela permettra d'assurer des conditions de travail décentes et une meilleure qualité de vie aux gens de mer de notre pays.

---

*Original anglais: M. BINGHAM (représentant, Commission internationale catholique pour les migrations)*

---

Je m'exprime au nom d'une ONG et en tant que coordonnateur des interventions de la société civile mondiale dans le cadre du dialogue de haut niveau sur les migrations ainsi que du forum mondial qui s'est tenu il y a deux semaines. Je me félicite de collaborer étroitement avec cinq syndicats importants et trois organisations du secteur privé au sein de notre Comité de direction international.

Les 41 représentants syndicaux présents lors du Forum mondial sur les migrations et le développement représentaient 20 pour cent des délégués de la société civile du monde entier. Nous nous félicitons également de ce que le Directeur général du BIT se soit exprimé lors de la séance plénière de vendredi.

Nous souscrivons pleinement à cette volonté d'accorder une place prioritaire à la question des migrations au cours de cette session de la Conférence. Le Directeur général pose à cet égard la bonne question: «Le système multilatéral est-il armé pour répondre aux défis que pose la migration? Quel devrait être le rôle particulier de l'OIT au sein de ce système?»

Pour nous, représentants de la société civile, la réponse est quelque peu abrupte, mais très claire: le système multilatéral ne sera bien armé que si l'OIT assume pleinement son rôle au sein de ce système, et ce rôle est un rôle de direction. En matière de migrations, il faut impérativement que l'OIT montre la voie à suivre. Elle doit montrer qu'elle est apte à jouer un rôle de premier plan, en particulier en ce qui concerne les normes. Il importe également qu'elle participe plus activement, en son nom propre, à des rencontres comme le forum mondial. L'OIT est l'Organisation du système des Nations Unies dont la société civile espérait vivement qu'elle participe à son programme, dans le cadre du forum mondial.

Il importe par ailleurs que l'OIT ne fasse pas cavalier seul dans les situations où la collaboration est essentielle, notamment lorsqu'il s'agit de mettre en place des mécanismes multilatéraux. Des mécanismes de ce type, reposant sur les principes et normes fondamentaux, et tendant également à en assurer, puis à en contrôler l'application, sont nécessaires pour réformer les systèmes de recrutement.

Nous nous félicitons de constater que l'OIT et l'Organisation internationale sur les migrations (OIM) déploient des efforts communs dans ce sens, en collaboration, nous l'espérons, avec la société civile. Il faut que l'OIM dirige des groupes, sans perdre pour autant son identité dans le nombre. Il est important d'identifier ceux qui, dans chaque groupe, notamment le Groupe mondial sur la migration, ont souligné le caractère d'urgence de ces questions, et de prendre des initiatives mobilisatrices avec leur collaboration. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pourrait, par exemple, être chargé d'aider les réfugiés à accéder aux circuits et dispositifs légaux de migrations de main-d'œuvre.

Enfin, il est capital qu'un chef de file collabore avec les partenaires sociaux tripartites, mais également avec la société civile dans son ensemble. Les ONG, les associations confessionnelles et les organisations de la diaspora sont les partenaires naturels de ceux qui œuvrent en faveur de migrations équitables.

Dans les domaines bien précis où elle serait amenée à jouer un rôle moteur, l'OIT devra tenir compte de plusieurs recommandations formulées par des représentants de la société civile lors du Forum mondial sur les migrations et le développement qui s'est tenu le mois dernier. D'abord, continuer de viser à intégrer le travail décent – qui doit être une composante à part entière – et la protection sociale dans le Programme de développement de l'après-2015; organiser des campagnes de sensibilisation massives en vue d'accélérer la ratification et

l'application des conventions clés en matière de protection des travailleurs migrants; faire du dixième anniversaire, en 2016, de l'adoption du Cadre multilatéral sur les migrations de main-d'œuvre l'occasion de mettre à jour cet outil remarquable; approuver la proposition concernant l'organisation par le BIT d'une réunion annuelle sur les migrations de main-d'œuvre; multiplier les initiatives destinées à mieux faire respecter les droits des travailleurs et à améliorer leurs conditions de travail, notamment dans les pays qui, pour l'heure, interdisent aux migrants de s'affilier à un syndicat ou d'en constituer un; redoubler d'efforts en vue d'abolir les systèmes de parrainage (comme le *kafala* ou autres systèmes du même type), et surveiller l'évolution de la situation lorsque ces systèmes auront été effectivement abolis. Enfin, intervenir résolument, dans un cadre tripartite, pour mettre un terme à l'exploitation politique du thème des migrations ainsi qu'aux préjugés négatifs relatifs aux travailleurs migrants. Le facteur déterminant en la matière n'est pas la volonté politique, mais l'engagement personnel de l'institution appelée à jouer le rôle de chef de file.

Le tripartisme de l'OIT est à cet égard essentiel et l'on sait que les employeurs sont de plus en plus appelés à jouer un rôle clé. Il est important de définir dans chaque région du monde une stratégie tripartite, avec la participation des travailleurs migrants et des chefs d'entreprise. La société civile, qui possède une riche expérience et tient l'OIT en haute estime, est à cet égard porteuse d'espoirs et d'attentes.

---

*Original russe: M. SHCHERBAKOV (représentant, Confédération générale des syndicats)*

---

Tout d'abord je voudrais féliciter le Directeur général du BIT d'avoir judicieusement choisi le thème de son rapport qui nous donne l'occasion de nous pencher une fois encore sur la question fondamentale qu'est la migration de main-d'œuvre et le droit des travailleurs migrants.

Ces dernières décennies, la migration pour le travail a pris une ampleur sans précédent dans le monde et elle est devenue l'un des aspects essentiels de la mondialisation du marché du travail. La communauté internationale, et en particulier les acteurs du marché du travail, sont donc confrontés à un défi de taille, à savoir l'harmonisation des approches, des principes et des règles internationales qui nous permettraient de gérer ce phénomène.

Selon nous, le rapport du secrétaire général propose une analyse assez complète et objective des problèmes actuels de la migration de main-d'œuvre, ainsi que des moyens de les résoudre. Nous sommes d'accord avec l'idée selon laquelle l'élimination des aspects négatifs de la migration doit s'inscrire dans un processus général d'évolution vers le travail décent pour tous. Nous n'avons pas d'objection fondamentale à formuler au sujet des huit points du programme de migration équitable.

Nous regrettons cependant que, dans le cadre de l'examen des situations régionales, le rapport ne se soit pas intéressé à l'espace postsoviétique. C'est pourtant une région qui connaît d'importants mouvements transfrontières de travailleurs. D'après les données de l'ONU, la Russie compte, à elle seule, 11 millions de migrants, soit 7,7 pour cent de la population (dont 75 pour cent sont originaires de pays de la CEI), ce qui la place au deuxième rang des pays d'accueil de migrants, derrière les Etats-Unis.

Le recours à des travailleurs migrants est également très répandu au Kazakhstan.

Ainsi, dans cette région où la Confédération générale des syndicats est active, nous avons affaire à des flux migratoires représentant des millions de personnes, dont un grand nombre sont en situation irrégulière. Or la migration illégale est difficile à gérer. Les pays d'accueil de la région sont confrontés à un excédent chronique de main-d'œuvre bon marché qui aggrave l'exploitation des travailleurs migrants, avec toutes les conséquences qui en découlent. Cette situation entraîne des pratiques de recrutement irrégulières et frauduleuses, y compris à travers des agences d'emploi privées, des niveaux de salaires inférieurs au minimum admissible, l'absence de protection sociale et juridique de base, et une exploitation impitoyable des travailleurs – en un mot, des violations flagrantes des droits de l'homme. Cet état de fait favorise l'augmentation de la criminalité à caractère ethnique et les conflits interculturels et, par conséquent, entraîne des relations hostiles entre les populations locales et les nouveaux arrivants, attise la xénophobie et induit d'autres problèmes sociaux. Je pense que d'autres régions sont confrontées à ces problèmes.

Nous ne pouvons pas nous résigner face à cette situation. La Confédération générale des syndicats et les organismes qui lui sont affiliés se sont fixé quatre missions: promouvoir des politiques de migration équitable dans les pays de la région; protéger les travailleurs migrants contre la surexploitation, la discrimination, l'arbitraire et l'exclusion sociale; s'attaquer aux préjugés contre les migrants dans le domaine du travail et dans la société; et trouver des moyens d'intégrer les migrants dans la société, en particulier en les encourageant à s'affilier aux syndicats des pays d'accueil.

Les gouvernements de la région travaillent actuellement à l'élaboration d'un cadre conceptuel commun sur la politique migratoire s'appuyant sur une base juridique et normative, en collaboration avec notre confédération. Une série d'instruments fondamentaux ont ainsi été élaborés à notre initiative ou avec notre aide directe. Parmi les plus récents, on peut citer le cadre conceptuel sur l'espace migratoire commun des Etats de la CEI.

En conclusion, je voudrais souligner à quel point il est important de garantir l'autorité et l'efficacité des normes du travail qui règlementent la migration, à savoir la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, et la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997. Nous pensons qu'il est maintenant temps de lancer une campagne internationale pour amener le plus grand nombre possible de pays à ratifier ces conventions et, en premier lieu, les pays d'accueil. Il serait peut-être également utile d'envisager de mettre à jour ces conventions compte tenu des nouvelles réalités du monde, à travers des modifications, des ajouts et l'adoption d'une recommandation indépendante, ou en remplaçant ces instruments par une convention consolidée à l'image de celle qui a été adoptée pour les marins.

Je suis convaincu que la discussion d'aujourd'hui donnera une nouvelle impulsion aux efforts de la communauté internationale en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme pour la migration équitable proposé par le BIT. Nous espérons que les principes de ce programme tiendront compte dans

une même mesure des intérêts des travailleurs migrants et des travailleurs nationaux, tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. Etant donné les multiples situations rencontrées dans les différents pays et régions du monde, il est indispensable que la communauté internationale s'entende sur des approches, des principes et des buts communs en matière de politique migratoire.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> PAVANELLI (représentante, Internationale des services publics)*

---

L'Internationale des services publics (ISP) salue le rapport du Directeur général sur les migrations équitables. L'approche fondée sur les droits et le principe énoncé dans la Déclaration de Philadelphie, selon lequel le travail n'est pas une marchandise, sont les fondements du programme que l'OIT s'est assigné dans ce domaine.

Nous savons que la recherche d'un travail et le désir d'améliorer son niveau de vie sont le principal facteur des migrations internationales. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise économique, mais aussi à une crise mondiale de l'emploi, caractérisée par un taux élevé de chômage chez les jeunes et une précarisation alarmante du travail.

Une importante proportion des travailleurs précaires sont des migrants, des femmes et des jeunes mal rémunérés et ne bénéficiant d'aucune protection sociale. Les mesures d'austérité et la concurrence internationale continuent de peser sur l'emploi et les services publics. Une grande partie des millions de personnes qui ont perdu leur emploi travaillaient dans les services publics, et les femmes ont été particulièrement touchées.

L'insuffisance du financement et l'impossibilité d'accéder à des services publics de qualité perpétuent la pauvreté et favorisent les migrations. Qui plus est, les migrants sont les principales victimes des coupes opérées dans les services publics des pays de destination, qui leur interdisent ainsi l'accès aux services de protection sociale, de santé et d'éducation. Par ailleurs, la montée du racisme et de la xénophobie, conjuguée à la tendance à faire du travailleur émigré le coupable idéal, aggravent la situation des travailleurs migrants. Il est donc nécessaire de mettre au point des politiques inclusives pour améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs, quelle que soit leur situation juridique. Nous devons leur garantir la jouissance des droits syndicaux, régulariser la situation des migrants sans papiers, lutter contre les emplois précaires, et donner davantage de moyens d'action aux femmes, aux migrants et aux jeunes. L'impact de la «fuite des cerveaux» est particulièrement problématique, comme on peut aisément le constater dans le secteur de la santé et des services à la personne.

Il n'est pas question de considérer les migrations comme une panacée, qu'il s'agisse de combler les pénuries du marché du travail ou de résorber les déséquilibres dus à l'évolution démographique. De même, les envois de fonds des migrants ne sauraient être ni la clé du développement, ni une issue au problème de la pauvreté. La liberté de mouvement des travailleurs doit être gérée dans le cadre d'un dialogue tripartite et d'accords multilatéraux fondés sur le droit et couvrant les questions relatives au recrutement, aux droits au travail, à la validation des qualifications, à la transférabilité des prestations de sécurité sociale et aux politiques d'intégration.

Il importe pour nous que l'OIT intervienne résolument pour faire en sorte que les travailleurs mi-

grants, quel que soit leur statut, puissent accéder à la justice et aux voies de recours. L'OIT doit prendre des initiatives pour que la question des migrations soit dûment prise en compte dans le Programme de développement de l'après-2015, et trouve sa place parmi les objectifs relatifs au travail décent, au plein emploi, à la protection sociale universelle, à l'égalité entre hommes et femmes et à l'autonomisation des femmes.

Nous sommes satisfaits des conclusions de la discussion récurrente sur l'emploi, qui rappellent que la promotion du travail décent réclame que l'on veille à la complémentarité et à la cohérence des politiques publiques et des initiatives privées et soulignent l'importance des emplois du secteur public. Les débats qui se sont déroulés au sein de la Commission de l'application des normes témoignent des attaques dirigées contre les syndicats dans le secteur public. Nous constatons avec préoccupation que le Guatemala et la Turquie n'ont pas été inscrits sur la liste.

Les gouvernements s'alignent sur les institutions financières internationales pour démanteler les relations professionnelles dans le domaine où cela aura les plus graves conséquences pour les générations futures, c'est-à-dire le domaine des services publics. Tandis que certains pays exportent un modèle anti-social hautement préjudiciable aux travailleurs, les chaînes mondiales d'approvisionnement et les accords commerciaux secrets œuvrent à destituer de leurs droits des millions de travailleurs. Il faut impérativement mettre un terme à ce nivellement par le bas, car la vie humaine est plus précieuse que tout profit. Ce n'est certainement pas en amputant les droits des travailleurs que l'on pourra surmonter la crise actuelle. Nous rejetons purement et simplement l'idée qu'il soit justifié, dans certaines circonstances, de restreindre la négociation collective et nous invitons instamment les gouvernements et les employeurs à faire preuve de bonne foi.

De fait, certains pays qui sont sortis de la crise en ayant réduit les inégalités montrent par leur exemple que la négociation collective et les politiques de redistribution de revenus peuvent contribuer à une sortie de crise. C'est cette direction que nous devons emprunter, en prenant appui sur la confiance et le dialogue.

Les syndicats du service public sont déterminés à assurer la protection des citoyens et des usagers en garantissant qu'ils aient toujours accès à des services publics de qualité, moyennant le cas échéant la réglementation des services essentiels. En cas de conflit durable, cependant, le seul outil démocratique dont disposent les travailleurs est la grève. Je tiens donc à souligner que pour l'ISP, le droit de grève n'est pas négociable.

---

M. ZOUNNADJALA (*représentant, Organisation mondiale des travailleurs*)

L'Organisation mondiale des travailleurs félicite le Conseil d'administration d'avoir inscrit à l'ordre du jour de la présente Conférence l'une de ses plus importantes préoccupations, à savoir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

En effet, par sa forte prévalence, l'économie informelle constitue une entrave de taille au développement inclusif et à l'Etat de droit et a un impact négatif sur le sort et la durabilité des entreprises, la protection sociale des travailleurs et leurs conditions de travail, les recettes publiques, la solidité des ins-

titutions et la concurrence loyale sur les marchés nationaux et internationaux.

Si certains travailleurs et certaines unités économiques exercent leurs activités dans l'économie informelle pour se soustraire à la législation, la plupart des individus n'entrent pas dans l'économie informelle par choix mais en raison du manque d'opportunités offertes par l'économie formelle et faute d'avoir d'autres moyens de subsistance.

L'informalité a des causes multiples mais, dans de nombreux cas, il s'agit principalement d'une question de gouvernance.

En matière de droits sociaux, et notamment de protection sociale, la couverture de protection sociale doit être élargie à tous les travailleurs de l'économie informelle, à travers l'assistance sociale et/ou les mécanismes d'assurance sociale. Cela comprend des droits en matière de logement, d'éducation, de santé, de sécurité alimentaire, d'eau, de services d'hygiène et une protection sociale pour la maladie, l'invalidité, la vieillesse et le décès et contre les risques inhérents au travail. La maternité et les services de garde d'enfants devraient être abordés en priorité en raison de la surreprésentation des femmes dans l'économie informelle.

Formalisation du travail informel: reconnaissance légale et protection en tant que travailleurs pour les travailleurs indépendants et autonomes.

Droits et avantages d'un emploi formel: absence de discrimination, salaire minimum garanti, mesures de santé et de sécurité au travail, contribution de l'employeur/de l'Etat pour l'assurance-maladie et la pension, droit de se regrouper et de négocier collectivement, adhésion à des regroupements de travailleurs, notamment à des syndicats.

Avantages d'opérer formellement pour les travailleurs indépendants: procédures simplifiées d'enregistrement, système d'impôt progressif, protection contre le harcèlement, accès à des ressources et des services, droits du travailleur.

Formalisation des unités économiques informelles: cadres juridiques et réglementaires appropriés incluant: contrats exécutoires, droit d'utilisation du territoire et de la propriété, utilisation de l'espace public, réglementation en matière de santé et sécurité au travail.

Avantages d'une exploitation formelle: accès aux renseignements de finance et aux marchés, accès aux infrastructures et aux services publics, contrats commerciaux exécutoires, responsabilité limitée, règles par défaut et libération de faillite, accès aux mesures d'incitation et subventions du gouvernement, adhésion à des sociétés et à des associations professionnelles, accès à un système formel de sécurité sociale.

Enregistrement et imposition: procédures simplifiées d'enregistrement, systèmes d'impôt progressif.

En conclusion: «Rien pour nous sans nous!» s'écrivent les travailleurs de l'économie informelle. Les travailleurs de l'économie informelle attendent impatiemment que l'OIT adopte la recommandation les concernant. Ils acceptent de changer de situation. Cependant, n'oublions pas que la transition doit se faire progressivement pour permettre à cette économie importante de garder son attrait et son dynamisme traditionnels et économiques.

---

M. THIRY (*représentant, Union mondiale des professions libérales*)

Tout d'abord, je tiens à féliciter M. Funes de Rioja pour son élection à la présidence de la Confé-

rence internationale du Travail et je tiens aussi à adresser mes salutations au Directeur général du Bureau international du Travail, M. Ryder.

L'Union mondiale des professions libérales est honorée de pouvoir participer à la Conférence internationale du Travail et de prendre la parole dans le cadre de cette prestigieuse Organisation qui, au cours de ses quatre-vingt-quatorze années d'existence, a fait progresser de façon majeure le dialogue social et la prise de conscience, par tous les acteurs, de la nécessité de conditions de travail satisfaisantes pour tous comme facteur de progrès pour l'humanité.

Une si longue et impressionnante histoire, un si grand nombre de normes internationales, la participation de tant de remarquables délégations de gouvernements, d'organisations d'employeurs et de travailleurs imposent un grand respect pour le travail accompli et les résultats atteints.

Pourtant, tous, nous sommes conscients que, malheureusement, d'innombrables progrès doivent encore être faits.

Indépendamment des défis que l'Organisation internationale du Travail identifie parfaitement, l'Union mondiale des professions libérales est convaincue que les organisations non gouvernementales invitées à la Conférence peuvent aussi jouer un rôle clé dans le processus qui impose des réponses concrètes aux défis nouveaux relevés par l'Organisation.

Les membres de l'Union mondiale des professions libérales viennent de différents continents et peuvent donc témoigner des variétés de conditions de travail vécues.

Actifs comme travailleurs, actifs comme employeurs, les professionnels libéraux sont aussi aux côtés des différentes catégories d'employeurs, comme de travailleurs, dans les missions multiples qu'ils remplissent, que ce soit dans le domaine des soins de santé ou dans le domaine du conseil juridique, du conseil technique, du conseil comptable, ou dans le domaine environnemental, par exemple.

D'aucuns ont souligné combien les professions libérales constituaient aussi le relai, la caisse de résonance, des aspirations du monde du travail, quand elles n'étaient pas tout simplement le lieu protégé, l'oasis, le refuge, où pouvaient s'exprimer sans danger des revendications individuelles ou collectives pour une amélioration du bien-être général, des conditions de vie des citoyens, du respect de la dignité humaine ou, plus particulièrement, des standards minimum à atteindre pour un travail épanouissant.

La mise en œuvre de l'Agenda du travail décent, inscrit par l'Organisation, rappelle les quatre objectifs que sont l'égalité entre hommes et femmes, la création d'emplois, la garantie des droits du travail et l'extension de la protection sociale avec la promotion du dialogue social.

Il paraît évident que les professions libérales, où qu'elles se trouvent dans le monde et quelles que soient leurs spécificités, peuvent jouer un rôle extrêmement constructif dans la réalisation de ces quatre objectifs stratégiques.

L'Union mondiale des professions libérales rappelle aussi que de très nombreux titulaires de professions libérales sont organisés en petite entreprise. Le Bureau a lui-même relevé que les entreprises de petite taille ou les microentreprises sont celles qui permettent aujourd'hui au plus grand nombre d'hommes et de femmes de gagner leur vie, et que

c'est dans ce secteur que les politiques, les règlements, les formations professionnelles, le développement des marchés et la syndicalisation peuvent se révéler les plus déterminants.

L'Union mondiale des professions libérales se réjouit par ailleurs que la question des petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs soient retenues comme propositions en vue de la discussion générale lors de la 104<sup>e</sup> session (2015) de la Conférence.

Dans ce domaine aussi les professionnels libéraux, aussi bien en tant qu'entreprises que conseils à divers niveaux de ces entreprises, jouent un rôle important.

Nous sommes tous convaincus que cette plus grande création d'emplois dans ce secteur constituera l'un des remèdes à l'exclusion sociale dans notre économie mondialisée.

L'Union mondiale des professions libérales souscrit entièrement aux déclarations du Directeur général qui a précisé que la «transition vers l'économie formelle apporte une protection et de meilleures conditions aux travailleurs, elle donne lieu à une concurrence plus équitable et à une durabilité accrue pour les entreprises. Elle renforce aussi l'autorité des gouvernements et accroît leurs recettes.»

Pour l'Union mondiale des professions libérales, que je représente ici, les titulaires de professions libérales, dans leurs sphères de compétence respectives, peuvent aider à la réalisation de cet objectif.

Nous nous inscrivons donc dans une perspective d'avenir en suivant de près les travaux de l'Organisation internationale du Travail et en souhaitant y apporter notre contribution de la manière la plus efficace possible.

L'Union mondiale des professions libérales est convaincue que dans les différents domaines de préoccupation de l'Organisation internationale du Travail, elle peut fournir un éclairage pour l'amélioration des conditions de travail. Elle pense ainsi à la seule promotion des partenariats Sud-Sud dans lesquels les pays, représentés au sein de l'Union mondiale, sont particulièrement impliqués.

C'est dire que les millions de professionnels libéraux du monde entier, dans les domaines divers où ils travaillent, assistent et conseillent par leur attitude, contribuent au développement social, technique, scientifique et juridique des sociétés.

Ainsi que le signalait déjà mon prédécesseur à cette tribune, nous sommes convaincus de participer à la constitution du quatrième pilier de ce tableau du monde du travail.

Je vous redis ici la disponibilité de l'Union mondiale des professions libérales à l'égard du Bureau international du Travail pour collaborer à améliorer les conditions de travail dans le but d'arriver à une société plus juste dans un monde de respect et de paix.

---

M<sup>me</sup> BAH (*représentante, Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes*)

---

Je me nomme Asmaou Bah; je suis secrétaire générale du Syndicat national des travailleuses et travailleurs domestiques de Guinée, présidente du réseau africain des employés de maison, membre du bureau exécutif de la Fédération mondiale des travailleurs domestiques, membre de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de

l'agriculture, de l'hôtellerie, de la restauration, du tabac et des branches connexes.

Avec mes collègues, nous sommes inscrits dans ces deux commissions car il arrive assez souvent que le travail domestique soit, quelque part, assimilé au travail forcé et considéré également comme informel. C'est pourquoi nous voulons bien comprendre le concept de travail forcé et de l'économie informelle afin d'apporter quelques réponses aux difficultés qu'endurent les travailleuses et travailleurs domestiques.

La définition du travail forcé implique de faire faire à une personne un travail qu'elle n'a pas voulu exécuter de son propre gré. Lors du premier congrès fondateur de la Fédération mondiale des travailleurs domestiques, à Montevideo, il a été constaté que, sur les 17 millions de travailleuses et travailleurs domestiques de la région d'Amérique latine, plus de 95 pour cent sont des femmes, dont une forte proportion provient des zones rurales. Elles se retrouvent dans un cercle vicieux puisque, alors qu'elles essaient de fuir l'informalité, les conditions de travail difficiles et les bas salaires du secteur agricole, elles retombent, après avoir migré en ville, dans l'informalité et les bas salaires, loin de voir leur situation s'améliorer.

Ayant travaillé dans mon enfance comme travailleuse domestique pendant douze ans, je suis bien placée pour expliquer qu'il y a bel et bien du travail forcé dans le travail domestique. Tout travail effectué sans le consentement d'une personne devient du travail forcé. C'est ce que subissent les enfants et les travailleuses et travailleurs domestiques.

Si je prends l'exemple de l'Afrique en général, et de la Guinée en particulier – que je connais mieux –, la pauvreté est galopante. En Guinée, 95 pour cent des travailleurs domestiques sont des femmes; 75 pour cent d'entre elles sont des jeunes filles qui quittent les villages pour émigrer vers les centres urbains. Arrivées dans les grandes villes, elles perdent leurs traditions et leurs habitudes; leur revenu est souvent négocié par les parents et les employeurs directement. Ce sont les parents qui reçoivent l'argent de leur sueur.

Dans les ménages, elles subissent toutes formes de violence: verbale, morale, physique, sexuelle, avec parfois des blessures et des traumatismes. Dans des conditions de travail inhumaines, elles sont les premières à se lever et les dernières à se coucher, sans repos ni un temps réglementé, pas de choix de nourriture, travaillant sous la pluie et le chaud soleil, pas de salaire minimum garanti ni de possibilité de s'éduquer, de se former et de fonder une famille.

En conclusion, quelle est la différence entre le travail forcé et le travail des enfants et des jeunes que nous dénonçons ici? Que pouvons-nous faire pour que le travail forcé disparaisse à jamais dans la vie des travailleurs domestiques et dans tous les autres secteurs?

Il est important pour nous d'avoir un protocole protecteur qui soit mis en œuvre et respecté par tous les pays Membres de l'OIT.

Depuis trois ans, j'ai rendu ce témoignage à visage découvert afin que cesse le travail forcé ou obligatoire. Ce sont des exemples qui nous permettent également de consolider quelques-unes de nos convictions.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> BROWN-AFARI (représentante, StreetNet International)*

---

StreetNet est une fédération internationale de 52 organisations de vendeurs de rues, de vendeurs de marché relevant de l'économie informelle et de colporteurs, établie dans 46 pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe de l'Est. Elle compte 588 709 membres. En raison de l'absence de politiques et de règlements appropriés aux niveaux local, national et transfrontalier, les travailleurs de ce secteur de l'économie informelle rencontrent des problèmes, car ils sont souvent perçus comme des travailleurs illégaux, alors qu'ils essaient de gagner leur vie par le biais d'activités économiques totalement légales. StreetNet a participé à la discussion sur le thème «Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée», qui a eu lieu à la 92<sup>e</sup> session de la Conférence, en 2004.

StreetNet représente un groupe particulier de travailleurs migrants constitué de commerçants transfrontaliers relevant de l'économie informelle, dont la majorité sont des femmes et qui doivent faire face à un niveau élevé de marginalisation et de criminalisation sur une base quotidienne. Ces travailleurs sont confrontés aux problèmes suivants: le manque d'informations accessibles sur les protocoles commerciaux; le manque d'installations aux postes frontière pour les commerçants en transit; le harcèlement des femmes en transit aux postes frontière; la corruption des fonctionnaires aux postes frontière; les barrières linguistiques, les commerçants se trouvant dans l'impossibilité de comprendre les exigences juridiques en matière commerciale des autres Etats; des droits de douane élevés et une double imposition en raison de la complexité des procédures; le manque d'infrastructures de marché pour les commerçants transfrontaliers relevant de l'économie informelle; le manque de reconnaissance du rôle des femmes dans le commerce transfrontalier; l'absence de politiques permettant de remédier aux problèmes rencontrés par les femmes; des processus d'enregistrement complexes pour les associations de commerçants transfrontaliers relevant de l'économie informelle; des difficultés pour les commerçants transfrontaliers relevant de l'économie informelle en ce qui concerne la circulation des marchandises; et enfin, des exigences démesurées en matière de douane et d'immigration.

StreetNet souhaite souligner le rôle que les gouvernements devraient jouer dans la création d'un environnement propice à un commerce transfrontalier sans entraves et dans la fourniture de garanties en matière de durabilité, de moyens d'existence et d'éradication de la pauvreté, par le biais des mesures suivantes: arrêt du harcèlement des commerçants relevant de l'économie informelle par la police et les autorités; simplification des documents de douane et traduction de ces documents dans les langues nationales; création de guichets d'information commerciale aux postes frontière; édification d'installations aux postes frontière pour les commerçants en transit; simplification des droits de douane et élimination de la double imposition; modification de la législation afin de permettre aux femmes mariées d'avoir accès au crédit; création d'infrastructures de marché pour les commerçants transfrontaliers relevant de l'économie informelle au niveau national; renforcement des mesures de

sûreté et de sécurité pour les femmes aux postes frontière.

StreeNet exhorte les gouvernements à engager un dialogue social de grande ampleur et constructif en vue des objectifs suivants: être pleinement responsables envers la société civile; améliorer les niveaux de transparence concernant les décisions en matière de commerce et de développement; prendre en compte les travailleurs les plus vulnérables dans les solutions à tous les niveaux. Le dialogue social devrait être une composante de la négociation collective, qu'il s'agisse d'un dialogue bipartite, tripartite ou multipartite ou que celui-ci soit mené au niveau local, national ou international, et devrait mobiliser l'ensemble des partenaires sociaux, y compris les travailleurs de l'économie informelle qui sont organisés. La participation de StreetNet à cette discussion est une réponse au message fort de ses membres, qui ont été exclus pendant si longtemps des politiques et des processus inclusifs. Ce message est le suivant: «Rien pour nous, sans nous!».

---

*Original anglais: M. KRAMPONA (représentant, Jeunesse ouvrière chrétienne internationale)*

---

Il n'est pas possible de construire un monde à l'aide du travail décent sans tenir compte de la participation des jeunes travailleurs. Il ne saurait y avoir de véritable développement sans respect des droits des travailleurs. C'est pourquoi chacun d'entre nous, à cette Conférence, doit inviter les jeunes travailleurs à participer à l'élaboration d'une feuille de route vers le travail décent pour tous.

Les migrations équitables doivent remplacer les migrations forcées. Le rapport du Directeur général du BIT sur les migrations équitables va nous permettre d'engager un débat et une réflexion qui nous permettront d'œuvrer collectivement au service de ces migrations équitables si souhaitables. Il est essentiel que les Membres de l'OIT et les organisations internationales concrétisent leur engagement en faveur de migrations qui puissent garantir le respect de la dignité de tous les migrants.

Certaines pratiques doivent en effet nous alerter. Je rappellerai les violences commises contre Ervina, et d'autres travailleurs domestiques à Hong-kong, et le cas de ces jeunes femmes du Guatemala, qui travaillent dans des conditions déplorables dans toute l'Europe. De telles situations ont clairement montré à l'opinion publique mondiale qu'il est impératif de renforcer la protection des travailleurs migrants partout dans le monde. Un consensus s'est établi à ce propos, car la Déclaration universelle des droits de l'homme proscrit en tout temps cette forme de violence. C'est la raison pour laquelle il est impératif d'élaborer au plus vite les politiques qui, au plan international comme au niveau national, assureront la pleine et entière protection des droits des travailleurs migrants.

En ce qui concerne le coût des migrations, nous souscrivons au rapport du Directeur général. Nous constatons par ailleurs que le chômage, l'insécurité de l'emploi et toutes les formes de précarité sont des facteurs déterminants dans les migrations. En matière de migrations, il nous faut tenir compte de deux droits fondamentaux. Le premier droit à faire respecter est celui de ne pas émigrer, ce qui soumet les gouvernements à l'obligation de créer des emplois formels et décents pour tous. Si, toutefois, une personne est obligée de quitter son pays pour assurer sa survie et celle des membres de sa famille, il importe alors que les gouvernements des pays

d'origine et d'accueil conviennent d'une stratégie pour assurer la protection de toutes les personnes concernées, et cela sans la moindre forme de discrimination, ce qui signifie que cette protection doit – il s'agit pour nous d'une véritable obligation – s'étendre aux travailleurs migrants sans papiers et être effective avant, pendant et après la migration.

Le second droit fondamental est l'égalité devant la loi, sans la moindre discrimination – que celle-ci soit fondée sur l'appartenance sociale, le sexe, l'origine ethnique ou la religion. Ce droit doit être respecté au même titre que le droit au travail, le droit à la protection sociale, le droit de se syndiquer et de négocier collectivement, le droit de participer à des activités politiques ayant pour objectif d'améliorer le sort de tous.

La Jeunesse ouvrière chrétienne internationale et les organisations internationales d'inspiration catholique qui œuvrent en faveur du travail décent et de l'établissement du Programme de développement de l'après-2015, invitent instamment l'OIT, ses Etats Membres, les employeurs et les travailleurs, à formuler et mettre en œuvre des politiques plus complètes pour protéger les travailleurs migrants, notamment les jeunes, les femmes et les familles.

Nous proposons, à titre de mesure de suivi concrète, que les membres tripartites examinent les problèmes liés aux migrations lors de la prochaine session de la Conférence internationale du Travail. Nous exhortons la communauté internationale à intensifier les efforts déployés en vue d'éradiquer la pauvreté en promouvant le travail décent, les emplois de qualité, et la protection sociale de tous les travailleurs, dans l'ensemble de l'économie. Nous les invitons à mettre un terme à toute intervention – mesures d'intimidation, les licenciements, pratiques antisyndicales – susceptible d'affaiblir les syndicats. Nous collaborons avec vous à l'élaboration du Programme de développement de l'après-2015, à la promotion de migrations équitables et à l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous.

---

*Original espagnol: M. BUISEL (représentant, Union latino-américaine des travailleurs des organismes de contrôle)*

---

En premier lieu, je souhaiterais féliciter le Directeur général pour son rapport intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT* qu'il a présenté à cette session de la Conférence et qui met en lumière un problème essentiel auquel sont confrontés les travailleurs du monde entier.

Je m'adresse à vous au nom de l'Union latino-américaine des travailleurs des organismes de contrôle (ULATOC) et du Réseau de travailleurs des organismes de contrôle public, de la justice, de l'administration fiscale et des douanes qui a été créé récemment.

Nous réaffirmons que nos peuples ont besoin d'Etats actifs et efficaces, qui disposent des outils adaptés pour garantir le bien commun et éradiquer définitivement la corruption, facteur d'exclusion, d'inégalité et de pauvreté.

Les travailleurs des organismes de contrôle ont pour mission de servir l'intérêt public, en constatant et en signalant d'éventuelles irrégularités en temps voulu et de façon adaptée afin de recommander des mesures correctives à l'administration publique, favorisant ainsi la transparence et l'efficacité dans la gestion des politiques publiques.

Nous soutenons que plus le contrôle exercé par les organismes publics est efficace, plus la qualité insti-



tutionnelle des services publics est élevée. C'est pourquoi un contrôle public accru va de pair avec une meilleure gouvernance et une meilleure démocratie. Nous insistons sur le fait que le défi du XXI<sup>e</sup> siècle sera d'exercer une surveillance à l'égard des gouvernants.

Dans de nombreux pays, la corruption dans les secteurs public et privé porte gravement préjudice au développement durable. Cette maladie mine progressivement la confiance à l'égard des institutions et de la démocratie elle-même, nuit au bon fonctionnement de l'Etat et sape son efficacité, et a des répercussions sur les services de base ainsi que sur la vie des citoyens.

A l'heure où les stratégies libérales traditionnelles, récessionnistes, exigent des ajustements, des privatisations et des suppressions de postes, on passe sous silence le fait que, grâce à une meilleure transparence et à la lutte contre les pratiques de corruption, les Etats peuvent assurer une meilleure gouvernance et équilibrer leur déficit à travers une gestion plus efficace et plus transparente des dépenses. Nous exigeons que ces ajustements passent par une réduction des coûts liés à la corruption.

Les problèmes que rencontrent les travailleurs des organismes de contrôle ne sont pas isolés de ceux auxquels sont confrontés les autres travailleurs et auxquels s'intéresse l'Organisation internationale du Travail dans le cadre de ses efforts de promotion du travail décent. Néanmoins, notre activité présente des caractéristiques particulières qui appellent des approches et des solutions différenciées. Les travailleurs du pouvoir judiciaire et des administrations fiscale et douanière sont confrontés à une situation analogue. Chaque jour, nos membres doivent, pour s'acquitter de leurs obligations, mettre en danger leur poste de travail – et parfois leur propre vie – et faire face à des fonctionnaires malhonnêtes qui tentent de les museler, de leur imposer des mesures disciplinaires ou de les corrompre. Le fait de ne pas réagir fermement face au harcèlement ou à la violation des droits d'un seul travailleur est suffisant pour dissuader les autres travailleurs et les empêcher d'accomplir leur devoir qui est de dénoncer la corruption et de lutter contre celle-ci, de veiller au bon fonctionnement de la justice et de garantir une administration juste et efficace des impôts.

Si l'on entend véritablement lutter contre la corruption, il est essentiel que les droits des travailleurs des organismes de contrôle public, du pouvoir judiciaire et des autorités fiscales ainsi que les représentants syndicaux soient protégés, et que ceux-ci puissent travailler en toute indépendance. Les retombées se feront sentir non seulement sur nos membres, qui bénéficieront d'un travail digne, mais aussi sur la société dans son ensemble.

Nous exhortons dès lors l'OIT à produire une analyse de ce défi particulier, qui servira de base à l'élaboration de normes pour protéger les travailleurs que nous représentons et garantir leur indépendance, et assurer une bonne gouvernance grâce à un travail digne, efficace et de qualité.

Comme le prévoit la Constitution de l'OIT, nous souhaitons promouvoir un travail décent pour les hommes et les femmes, qui serait exempt de toute forme de violence et nous permettrait d'avoir la satisfaction et la fierté de mettre nos capacités et nos connaissances au service du bien-être général, sans être l'objet de pressions ou d'influences extérieures.

Nous garantissons ainsi la qualité des institutions et la lutte contre la corruption.

---

*Original anglais: M. NUR (travailleur, Somalie)*

---

La Fédération des syndicats somaliens se joint aux autres délégations qui ont félicité le Président de son élection à la présidence de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Le rapport du Directeur général, M. Ryder, à cette Conférence, précise que le dernier biennium a été un biennium de réforme et de consolidation. Au cours de l'année passée, le BIT et ses mandants ont accompli leur mandat dans un contexte de crise économique et de crise de l'emploi. Les syndicats ont constaté que les institutions sociales, du travail et de la main-d'œuvre dans nos pays étaient menacées par les conséquences de la crise économique mondiale.

Aujourd'hui, nous connaissons une crise du chômage et des inégalités qui sont trop présentes et touchent les communautés. Les politiques économiques et sociales et les programmes nationaux, régionaux et mondiaux seront dominés par la nécessité de trouver une réponse à cette crise. Les frictions qui en résultent ont conduit à accorder plus d'importance à la justice sociale, en particulier l'emploi des jeunes, la création d'emplois de qualité, la couverture de protection sociale, l'incorporation des normes internationales du travail dans la législation nationale; l'élimination du travail des enfants et du travail forcé; enfin, le dialogue social au niveau national.

Le Directeur général du BIT a lancé toute une série de réformes. Ces réformes sont fondamentales pour les travaux du BIT portant sur la prévention des conflits, la reconstruction et la relance. C'est pourquoi nous nous félicitons de ce nouvel engagement de la part du Directeur général.

La Somalie sort d'une période de guerre civile et de tyrannie. En général, on nous associe à la pitié et au désespoir. Notre pays est considéré par d'autres comme un Etat failli, mais nous ne pensons pas que notre cause est perdue.

Nous sommes encore confrontés à pas mal de difficultés aujourd'hui, mais nous savons que la Somalie est un pays qui a une très longue et belle histoire, même si nous avons souffert de nombreuses crises qui ont fait souffrir des millions de Somaliens. Pendant bien trop longtemps l'Etat de droit n'a pas régné dans notre pays, mais notre peuple mérite mieux. Nous méritons des conditions de vie dignes, sans guerre, sans extrémisme, sans persécutions politiques, sans exploitation et sans déshumanisation.

Il faut reconnaître que la paix et la démocratie ne sont pas au même niveau d'avancement dans le pays. Il faut garantir la stabilité, c'est fondamental pour nous. Nous devons soutenir concrètement le développement économique et la lutte contre la pauvreté par des politiques macroéconomiques, la remise en état des infrastructures et un accès égal aux services. Voilà ce dont a besoin la Somalie aujourd'hui.

Le chômage frappe tout particulièrement les jeunes Somaliens qui représentent la plus grande partie de la population. Tant que les partenaires internationaux et l'OIT ne pourront pas nous aider en apportant à ces jeunes des perspectives d'emploi, nous resterons assis sur une bombe à retardement.

Les Somaliens aspirent à des emplois, une vie décente, la justice sociale, une société libre, sans inégalités, unis dans la recherche de la paix et de la prospérité. Les facteurs de chômage, de sous-

emploi, d'abus des droits des syndicalistes et d'instabilité sociale sont des causes contre lesquelles il faut lutter avec détermination. Nous demandons une solution non bureaucratique pour reconstruire la nation, promouvoir la réconciliation, garantir la transition pacifique vers la gouvernance démocratique avant les élections nationales de 2016, et relancer l'économie sur les principes de la justice sociale.

La Somalie a ratifié les conventions fondamentales de l'OIT, y compris la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et a adhéré au programme de promotion du travail décent. Nous sommes reconnaissants à notre Premier ministre, Abdiweli Sheikh Ahmed, qui nous a aidés à promouvoir les droits syndicaux et s'efforce de mettre en place un gouvernement qui prenne en compte les intérêts des travailleurs. C'est un grand homme d'Etat.

Même si de nombreux défis persistent, nous essayons de respecter nos obligations au titre des conventions, mais notre législation doit encore refléter ces normes. De graves violations de la liberté syndicale subsistent.

Les journalistes sont encore confrontés à l'insécurité; il y a encore des forces qui essaient de déstabiliser les syndicats et la classe ouvrière. Nos

organisations syndicales continueront à répondre à ces menaces et à lutter pour ces questions stratégiques et à créer des alternatives.

Nous appelons à des efforts supplémentaires pour garantir le respect effectif des conventions fondamentales de l'OIT dans la législation et dans la pratique. Si ces violations se poursuivent, nous présenterons une plainte en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT.

La question des travailleurs migrants est d'une grande actualité. Chaque année, des millions de personnes quittent leur foyer et traversent les frontières nationales à la recherche d'un travail décent et de meilleures possibilités d'emploi pour eux-mêmes et pour leurs familles. La migration est devenue une question fondamentale de notre temps et a des incidences à très long terme pour nos sociétés. Le défi pour la communauté internationale, y compris le BIT, consiste à faire en sorte que les migrations servent les intérêts de tous et favorisent le bien-être et la justice sociale.

Les questions à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence portent sur les défis que nous devons relever pour que les progrès soient réels et mesurables. Nos travailleurs et leurs familles auront une meilleure vie non pas grâce à nos discours mais grâce à nos actions conjointes.

*(La séance est levée à 18 h 30.)*

## Septième séance

Vendredi 6 juin 2014, 10 h 05

Présidence de M<sup>me</sup> Mugo

### **RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)**

---

*Original anglais: M. KAMBI (secrétaire de Cabinet,  
ministère du Travail, de la Sécurité sociale  
et des Services sociaux, Kenya)*

---

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président, ainsi que les deux Vice-présidents, pour leur élection à ces postes. Ma délégation tient à féliciter le Directeur général pour son rapport qui apporte une réponse judicieuse aux défis de notre temps.

Le rapport vient nous rappeler fort opportunément que nous ne sommes pas encore sortis de l'ornière et que, pour atténuer les conséquences de la mondialisation et remettre l'économie mondiale sur les rails d'une croissance stable et durable, nous devons maintenant nous mesurer aux défis que la migration lance à notre époque.

En effet, les éléments disponibles tendent à révéler l'existence d'une corrélation positive entre l'accélération de la mondialisation et les flux de main-d'œuvre; le travail n'apparaît dès lors plus que comme une simple marchandise dont la circulation serait dictée par la loi du profit.

Le rapport indique clairement que la plupart des pays ont bien conscience qu'un tel modèle de migration conduit à l'impasse, d'où l'adoption de diverses mesures, aux échelons national, régional et international, pour faire face à la situation. Une question demeure toutefois sans réponse: pourquoi de telles initiatives ne semblent-elles pas à même d'endiguer le problème?

Le développement des migrations clandestines – synonymes de pratiques d'emploi abusives et de négation du travail décent et pouvant s'apparenter à une forme déguisée de traite – appelle une riposte universelle, proportionnée et fondée sur le consensus.

C'est pourquoi nous sommes nous aussi d'avis que les nombreux cadres définis à l'heure actuelle devraient répondre à une approche fondée sur les droits, tout en nous empressant d'ajouter que les considérations sécuritaires n'en demeurent pas moins primordiales.

Le Kenya est favorable à une réglementation efficace des agences d'emploi afin de faire disparaître les intermédiaires sans morale ni scrupules par la faute de qui des migrants en quête d'un avenir meilleur – et auxquels ils ont parfois extorqué de l'argent – se retrouvent prisonniers de relations d'emploi abusives.

En ce qui nous concerne, nombreux sont les Kényans pris au piège, à l'étranger, d'emplois qui ressemblent fort à de l'esclavage. Nous cherchons à remédier à cette situation par la négociation d'accords bilatéraux avec les pays d'accueil afin d'assurer des conditions de travail équitables à nos ressortissants et de leur permettre d'investir plus facilement et utilement les fonds qu'ils envoient au pays. Nous procédons aussi au contrôle des agences d'emploi de manière à faire fermer celles qui ne sont pas dignes de confiance.

Le Kenya entend renforcer son cadre juridique afin d'y donner un point d'ancrage à l'Agenda du travail décent. Il s'agira notamment de garantir l'exercice plein et entier du droit à la liberté syndicale, qui est inscrit dans notre Constitution. Nous comptons par ailleurs ratifier et transposer dans le droit national la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, afin de démocratiser le marché du travail.

Ces droits ont été établis par la justice en 2011, lorsque celle-ci a reconnu aux travailleurs le droit démocratique de se syndiquer et de s'organiser en ordonnant l'enregistrement d'une nouvelle centrale syndicale nationale appelée à représenter des catégories de travailleurs qui ne l'étaient pas encore, ce qui a eu pour effet d'enrichir le dialogue social et d'en accroître les retombées. C'est pourquoi, bien conscients des obligations qui nous incombent au titre de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, nous travaillons en concertation avec les partenaires sociaux pour reconstruire toutes nos institutions et structures de consultation tripartite, compte tenu des nouvelles dynamiques engagées et de manière à ce que nul n'en soit exclu.

Nous tenons à préciser que les mécanismes de dialogue social et les structures de consultation existants continuent cependant de jouer pleinement leur rôle par l'intermédiaire du Conseil national du travail et des conseils sectoriels des salaires.

Parmi les autres initiatives que nous avons lancées, citons la création de 750 000 emplois, la définition d'une politique en matière de salaires et de rémunération et la mise en place du Fonds Uwezo par l'intermédiaire duquel les femmes et les jeunes peuvent obtenir le capital nécessaire pour se lancer en tant qu'entrepreneurs.

Nous nous félicitons de ce que le BIT propose son assistance technique pour la négociation d'un cadre de gestion des migrations et nous renouvelons notre demande à bénéficier d'une telle assistance.

La délégation du Kenya est d'avis qu'un rôle important doit être réservé à l'OIT dans le cadre de l'accord multilatéral voulu par le Forum mondial sur les migrations et le développement. A cet égard, le tripartisme et la composante normative, qui font la spécificité de l'OIT, sont des éléments clés et contribueront à tracer les contours du débat sur la migration.

En conclusion, nous pensons qu'une approche inclusive est la mieux indiquée pour traiter dans leur globalité et résoudre durablement les problèmes rencontrés en matière de migrations, et notamment pour leur donner toute la place et l'importance qui leur reviennent dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015.

Enfin, le Kenya souhaite remercier tous les Etats Membres de l'OIT qui l'ont élu membre titulaire du Conseil d'administration du BIT. Nous continuerons de servir le Bureau avec diligence pendant toute la durée de notre mandat.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> LIEW (travailleuse, Singapour)*

---

Le rapport du Directeur général sur la migration équitable trouve écho au sein du mouvement syndical singapourien. En décembre 2013, nous avions 1,3 million de travailleurs étrangers à Singapour. Le Congrès national des syndicats de Singapour (SNTUC) reconnaît que le recours aux travailleurs migrants est nécessaire pour étoffer nos ressources humaines limitées du fait de notre faible population, de la baisse du taux de natalité et du vieillissement de la main-d'œuvre. Nous nous félicitons de la contribution de ces travailleurs au développement et à la croissance de Singapour.

Les travailleurs migrants peuvent s'affilier à un syndicat singapourien; ils bénéficient de la même protection, des mêmes services et des mêmes avantages que les membres singapouriens. Sur les lieux de travail, les dirigeants syndicaux veillent au respect des droits des travailleurs et soulèvent rapidement tout problème auprès des responsables et des autorités concernées.

En outre, en 2009, le SNTUC et la Fédération nationale des employeurs de Singapour ont créé le Forum des travailleurs migrants, une plate-forme permettant de discuter des vues des travailleurs migrants et de leurs employeurs. Nous avons ensuite établi deux centres de travailleurs migrants, les MWC, en 2009 et 2013. Ces centres permettent aux travailleurs migrants de bénéficier d'une assistance, quelle que soit leur situation sur le plan syndical.

Les activités des MWC sont basées sur les principes dits «FAIR». «FAIR» signifie «Fairness» (équité), «Assistance» (assistance), «Integration» (intégration) et «Representation» (représentation). Depuis leur création, les MWC ont aidé plus de 400 000 travailleurs migrants par le biais d'activités de sensibilisation et de mobilisation sur l'emploi équitable et l'intégration sociale. Ils ont aussi fourni une aide humanitaire d'urgence, par exemple en matière de logement, des moyens de subsistance et d'autres formes d'aide à plus de 10 000 travailleurs migrants lésés et dans le besoin.

La plupart de nos travailleurs migrants trouvent leur emploi par le biais d'agences d'emploi. Nous sommes en parfait accord avec le Directeur général quant à la nécessité évidente, pour les gouvernements, de garantir que l'activité de ces agences fait l'objet d'une réglementation appropriée et d'offrir des voies de recours aux victimes de mauvaises pratiques. En 2010, le SNTUC et d'autres ONG ont

participé à une séance de consultation à huis clos organisée par le ministère du Travail de Singapour (MOM) au sujet de sa proposition visant à renforcer le cadre réglementaire applicable aux agences d'emploi. Nous avons été encouragés par plusieurs changements d'ordre législatif. Premièrement, des sanctions plus strictes sont prévues pour dissuader les contrevenants de recourir aux mauvaises pratiques; deuxièmement, le personnel des agences d'emploi doit obtenir un certificat et être enregistré; et troisièmement, l'utilisation d'un contrat de service type est l'une des conditions énoncées dans la licence d'activité des agences d'emploi qui placent des travailleurs domestiques étrangers.

Depuis que la nouvelle loi sur les agences d'emploi est entrée en vigueur en avril 2011, au moins un employeur a été inculpé pour avoir utilisé les services d'une agence d'emploi non agréée. Le MOM a également créé un annuaire des agences d'emploi en ligne qui recense toutes les agences d'emploi agréées, sous surveillance ou dont la licence a été révoquée.

Par ailleurs, nous sommes encouragés de savoir que le nombre de plaintes reçues par le MOM a diminué au cours des trois dernières années, malgré une augmentation du nombre de travailleurs migrants. En 2013, le MOM a aidé environ 7 000 travailleurs titulaires d'un permis de travail autres que les travailleurs domestiques dans le cadre de plaintes concernant les salaires, le paiement des heures supplémentaires, la fourniture d'un logement décent et le non-versement d'indemnités en cas d'accident du travail. Il a aidé environ 500 travailleurs domestiques étrangers dans le cadre de différends concernant les salaires et des affectations illégales. Ensemble, ces chiffres représentent moins de 1 pour cent du nombre total de travailleurs migrants à Singapour.

Cette année, nous continuerons de promouvoir le traitement équitable de tous les travailleurs et l'amélioration de la législation pertinente, telle que la loi sur l'emploi et la loi sur l'emploi de main-d'œuvre étrangère. Le mouvement syndical encourage depuis longtemps à retenir les travailleurs étrangers qualifiés face à l'afflux de travailleurs migrants sans formation. Nous ferons pression pour qu'un cadre de compétences structuré soit mis en place cette année, en vertu duquel les employeurs devront s'assurer que leurs employés ont obtenu le certificat requis et peuvent prouver leurs compétences avant que le renouvellement de leur permis de travail ne soit approuvé. Les travailleurs migrants auront ainsi des compétences et une productivité plus élevées; plus important encore, ces compétences leur permettront d'obtenir des primes, ce qui leur donnera plus de valeur aux yeux des employeurs.

---

*Original anglais: M. LEVANIČ (secrétaire d'Etat, ministère du Travail, de la Famille, des Affaires sociales et de l'Egalité de chances, Slovénie)*

---

J'aimerais tout d'abord remercier le Directeur général pour son rapport, qui nous donne l'occasion unique de mener une discussion tripartite sur la migration à l'échelon international.

La migration est une caractéristique importante de l'économie mondialisée d'aujourd'hui, qui pose des problèmes stratégiques complexes aux niveaux national, régional et mondial. Ses principales causes sont les écarts de revenus et les tendances démographiques. La migration est reconnue comme un pa-

ramètre clé de la dynamique des populations à l'échelle du globe et comme catalyseur d'un développement économique et social inclusif.

La bonne gouvernance à tous les niveaux en matière de migration est indispensable pour amplifier au maximum les effets positifs et réduire au minimum les effets négatifs des migrations sur le développement durable.

La Slovénie appuie sans réserve les efforts déployés par l'OIT en faveur de l'amélioration de la gouvernance multilatérale des migrations et de l'élaboration d'un programme efficace et inclusif de l'OIT sur les migrations internationales, qui tiennent compte de la complexité inhérente aux aspects liés au travail et aux aspects sociaux.

A notre avis, le programme de l'OIT en matière de migration devrait porter plus particulièrement sur la promotion du travail décent, l'adoption d'une approche fondée sur les droits, l'élaboration de régimes de migration dans le cadre des processus d'intégration régionale et la promotion d'accords bilatéraux entre pays et/ou régions concernant la migration équitable.

S'agissant de la définition du rôle de l'OIT dans ce processus multilatéral relatif aux migrations, nous incitons l'Organisation à renforcer sa coopération avec les autres organisations et organismes compétents afin de mettre au point un programme international en matière de migration qui soit pleinement intégré et, bien entendu, coordonné.

La Slovénie, en tant qu'Etat membre de l'Union européenne, a une politique d'avant-garde en ce qui concerne la défense des droits des migrants. En Slovénie, la protection des droits des migrants est assurée par l'application des règles de l'Union européenne en matière de migration.

L'Union européenne est fortement attachée à une migration sûre et légale. Elle favorise les filières de migration légales et s'emploie à lutter contre la migration illégale par divers moyens. Il est de la plus haute importance que l'Union européenne prenne aussi des mesures pour sanctionner ceux qui exploitent les migrants. La directive de 2009 concernant les sanctions à l'encontre des employeurs est un instrument clé contre l'exploitation des migrants illégaux. Cette directive ne prévoit aucune sanction à l'encontre des travailleurs migrants, mais vise plutôt les employeurs qui exploitent des migrants en état de vulnérabilité.

Ces dix dernières années, l'Union européenne a aussi adopté d'autres directives visant à assurer un traitement équitable des migrants, lesquelles couvrent les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la formation. Cela fait plus de quarante ans que la coordination des droits à la sécurité sociale est assurée au sein de l'Union européenne. Depuis 2004, le statut des ressortissants de pays tiers qui sont des résidents de longue date dans l'Union européenne a également été formellement amélioré en ce qui concerne les droits à la sécurité sociale.

Le gouvernement de la République de Slovénie a appliqué les principes de non-discrimination et de traitement équitable des migrants. En 2010, il a adopté une stratégie en matière de migration économique pour la période 2010-2020 afin d'assurer une approche cohérente de la migration, fondée sur le cadre d'action de l'Union européenne pour les migrations.

Il faut souligner que, en Slovénie, un traitement équitable en ce qui concerne les droits à la sécurité sociale est assuré à tous les migrants venant d'Etats

membres de l'Union européenne et à tous les ressortissants de pays avec lesquels la Slovénie a conclu des accords bilatéraux en la matière.

Des accords bilatéraux ont également été conclus avec toutes les anciennes républiques de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie, d'où viennent la plupart des travailleurs migrants. En 2013, nous avons engagé la procédure visant à conclure des accords similaires avec deux autres pays. La migration depuis d'autres pays est très limitée.

Toutefois, bien que l'Union européenne dans son ensemble soit l'une des politiques les plus progressistes en matière de migration, les statistiques montrent que les travailleurs migrants se retrouvent souvent dans des situations plus défavorables que les autochtones. Il y a donc encore beaucoup à faire pour améliorer la situation, compte tenu des avantages que présente la migration pour le développement durable.

Pour conclure, j'aimerais dire que je partage tout à fait le point de vue qu'a exprimé le Directeur général lors de l'ouverture de la session, selon lequel l'affirmation centrale de la Déclaration de Philadelphie – «Tous les êtres humains [...] ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales» – doit être l'objectif primordial des politiques nationales et internationales.

---

*Original espagnol: M. GONZÁLEZ HERNÁNDEZ  
(employeur, République dominicaine)*

---

La délégation des employeurs de la République dominicaine, représentée par la Confédération patronale de la République dominicaine, salue toutes les délégations qui participent à cette session de la Conférence internationale du Travail, prend note des observations de M. Ryder, Directeur général du BIT, et réaffirme l'importance de l'Organisation internationale du Travail, qui est la seule entité internationale dont le mandat est axé sur le monde du travail et sur le tripartisme comme moyen de parvenir à des accords sociaux équitables.

Les deux dernières décennies ont été marquées par la libéralisation des économies et l'ouverture des marchés grâce à des progrès technologiques entraînant, entre autres choses, des changements dans les relations professionnelles et la création d'entreprises et d'emplois formels. De ce fait, l'OIT et toutes les organisations multilatérales sont face à de nouvelles difficultés et à de nouveaux défis.

En outre, depuis la fin des années deux mille, le monde a connu des changements importants. Nous comprenons comment la crise des marchés financiers internationaux a placé des pays comme la République dominicaine dans une situation difficile qui entraîne un ralentissement de l'investissement privé, un accroissement du chômage, une augmentation du travail informel et une baisse d'activité dans les secteurs qui contribuent le plus à notre produit intérieur brut.

Dans ce contexte, nous avons identifié des mesures et des dispositions économiques et sociales susceptibles de nous sortir de cette situation difficile. Par ailleurs, nous notons la nécessité d'assouplir les normes du travail existantes afin que ces dernières soient en adéquation avec les progrès technologiques, les entreprises et les besoins sociaux qui concernent les travailleurs. En d'autres termes, nous souhaitons, dans un contexte de justice

sociale, que le capital permette d'augmenter la productivité pour attirer de nouveaux investissements et promouvoir des entreprises durables.

Au sein de la Confédération patronale de la République dominicaine, nous soutenons la thèse selon laquelle les normes du travail ne doivent pas aller à l'encontre du droit au travail. Nous reconnaissons que, aujourd'hui, cette question fait l'objet d'une plus grande attention que par le passé en raison des séquelles de la crise économique, de l'augmentation de l'informalité et du chômage des jeunes, de l'absence de couverture sociale pour une large part de la population et de la perte de compétitivité du pays.

La maturité des partenaires sociaux et la situation que je viens de décrire nous ont conduits à examiner de manière tripartite – ce que nous faisons actuellement – la pertinence de nos normes du travail en abordant avec réalisme des questions telles que la conciliation efficace comme alternative idéale pour régler les conflits individuels liés au travail; les mécanismes de procédure qui ont des effets néfastes sur la durabilité et le bon fonctionnement des entreprises; la journée de travail; et, pour finir, les coûts prévus par nos normes du travail et les droits de tous ceux qui interviennent dans le processus de production en République dominicaine.

Nous ne voulons pas réduire les droits pour faciliter la concurrence commerciale en violant les dispositions des accords commerciaux signés. Au contraire, nous tentons de faire face au problème de la création d'emplois et, surtout, de lutter contre la pauvreté sans nuire à l'exercice responsable de la liberté syndicale et à la promotion du travail décent.

En tant qu'employeurs socialement responsables, nous exhortons et veillons au respect de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que des conventions qui régissent la liberté syndicale, la négociation collective, le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination.

Les employeurs de la République dominicaine appuient les critères formulés par l'Organisation internationale des employeurs et considèrent l'OIT comme un organisme d'aide réactif et efficace au service des gouvernements, des travailleurs et des employeurs.

Nous espérons que l'OIT acceptera de se réformer de l'intérieur et de réformer ses organes de contrôle et de fonctionnement pour pouvoir s'acquitter efficacement de ses mandats et accomplir la tâche difficile d'affronter les chocs extérieurs que nous subissons.

Nous souhaitons une OIT capable d'induire le changement, une OIT attachée au respect de la souveraineté des Etats et une OIT forte, moderne et, surtout, équilibrée.

---

*Original japonais: M. SATO (vice-ministre de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale, Japon)*

---

C'est un grand honneur pour moi d'avoir l'occasion de prendre la parole au nom du gouvernement du Japon à la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Tout d'abord, je voudrais rendre hommage à la direction éclairée du Directeur général, Guy Ryder, en ce qui concerne la réforme de l'OIT et les initiatives du Centenaire. Depuis son entrée en fonctions en octobre 2012, le Directeur général a mis en œuvre une série de réformes d'envergure, dont celles de l'organisation du siège de l'OIT, de l'organisation

au niveau régional et du système de gestion du personnel. Le Japon considère que ces réformes sont d'une importance capitale pour que l'OIT puisse continuer de jouer un rôle essentiel auprès de tous les mandants tripartites, compte tenu des besoins de cette époque nouvelle.

Le Japon espère vivement que, dans un avenir proche, l'OIT deviendra une organisation capable de prendre de plus en plus d'initiative au sein de la communauté internationale.

Le Japon a amélioré son système d'emploi grâce à la mise en œuvre de la stratégie de développement connue sous le nom d'«Abénomie» (ou économie selon Abe). Si l'économie japonaise est sur le chemin de la reprise, il est cependant indispensable de soutenir l'emploi et de maintenir un environnement de travail dynamique, deux facteurs qui sont les clés de cette reprise. Le gouvernement japonais déploie en particulier des efforts considérables pour favoriser la promotion de la femme, qui est l'une des initiatives lancées par M. Ryder pour le centenaire de l'OIT.

En premier lieu, le gouvernement a décidé que les allocations de congé parental seraient augmentées, passant de 50 à 60 pour cent du salaire de la mère ou du père pour les six premiers mois de congé.

En second lieu, le gouvernement met en place un programme de crèches en vue d'y accueillir 200 000 enfants d'ici à la fin de l'année 2014 et 400 000 enfants d'ici à fin 2017.

Enfin, s'agissant du pourcentage de femmes qui occupent des postes de direction dans l'ensemble des secteurs de la société japonaise, le gouvernement a fixé un objectif d'au moins 30 pour cent d'ici à 2020. Nous espérons ainsi créer une société où l'ensemble des individus, y compris les femmes, puissent développer au mieux leurs capacités.

Nous tenons régulièrement des discussions tripartites avant d'adopter et de mettre en œuvre nos politiques du travail, y compris celles mentionnées précédemment. Nous espérons améliorer notre système d'emploi, sans perdre de vue l'importance du dialogue social, qui est au cœur de l'OIT.

En ce qui concerne la paix dans le monde et la stabilité régionale, le Japon reconnaît l'importance de la réalisation du travail décent, plus particulièrement par l'intermédiaire du bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique.

Pour ce qui concerne les travailleurs de l'économie informelle, qui est l'un des points à l'ordre du jour de cette session de la Conférence internationale du Travail, le Japon a mis en œuvre le moyen de sortir de l'informalité en facilitant la formalisation de l'économie informelle en Asie du Sud afin de favoriser la transition vers des emplois assurant la protection des travailleurs. Le Japon soutient aussi la mise en place de systèmes – ou de filets – de sécurité sociale dans différents pays.

J'espère sincèrement que, par le biais de nos activités de coopération technique, les connaissances et l'expérience du Japon en matière de politiques de l'emploi pourront être partagées avec beaucoup de pays et pourront contribuer à la réalisation de l'objectif ultime de l'OIT, à savoir la justice sociale.

Alors que la communauté internationale est en pleine crise financière et de l'emploi, la présence de l'OIT, qui est déterminée à instaurer la justice sociale, s'impose chaque jour davantage.

J'aimerais achever ce discours en confirmant que le gouvernement du Japon soutient les activités de l'OIT, une organisation investie d'une mission im-

portante. Et nous appuyons également les initiatives prises par le Directeur général dans différents domaines.

---

*Original arabe: M. HAMADEH (employeur, Liban)*

---

Je voudrais, en mon nom et au nom du président de l'Association des industriels libanais et de tous les employeurs du Liban, vous présenter mes salutations, en souhaitant plein succès aux travaux de la Conférence.

Permettez-moi aussi de féliciter le Président pour son élection à la tête de cette session de la Conférence.

Après avoir écouté la présentation de la Présidente du Conseil d'administration, nous aimerions exprimer toute notre estime pour les efforts déployés par le Conseil d'administration pour traiter certaines questions compliquées, tout en continuant à s'occuper de ses responsabilités ordinaires. Nous sommes d'accord sur le fait que l'Organisation devrait avoir un pouvoir de supervision et de contrôle, vu son mandat lié au monde du travail. Nous soutenons et approuvons la demande du Conseil d'administration de réduire les jours de travail de la Conférence tout en préservant son efficacité. Nous félicitons le nouveau Conseil d'administration et lui demandons d'examiner la question de n'autoriser la candidature au Conseil d'administration que pour deux sessions consécutives à l'issue desquelles il faudra attendre l'expiration d'une nouvelle session avant de pouvoir se porter à nouveau candidat, et ce afin de laisser une chance à tous ceux qui le désirent de présenter leur candidature. Cela permettrait de découvrir de nouvelles compétences, surtout parmi les jeunes, et de créer ainsi une dynamique et une vitalité nouvelles, utiles pour l'Organisation. Nous espérons que cette requête s'inscrira dans le cadre du projet de modernisation qui sera présenté par le Directeur général en 2015.

Nous remercions le Directeur général, M. Ryder, pour les efforts déployés depuis son accession à la tête de l'Organisation. Nous exprimons notre admiration pour le rapport qu'il a présenté à cette session. C'est un rapport qui présage d'un avenir meilleur. Nous admirons aussi la manière dont il suit les travaux. Nous avons remarqué qu'il arrive dans les salles de réunion des commissions pour suivre les travaux, non accompagné et dans le calme, sans bruit et sans applaudissements, contrairement à ce qui se produisait dans le passé. Cela montre un sens des responsabilités, de l'humilité et le désir de suivre de près le déroulement du travail. Nous espérons que ce comportement exemplaire fera des émules parmi les responsables, à tous les niveaux.

Nous remercions également le Directeur général pour l'annexe de son rapport intitulé *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, qui comporte des informations précises, et nous espérons qu'à la prochaine session, l'annexe sera plus complète en abordant aussi la situation des travailleurs dans le Golan syrien occupé ainsi qu'à Tilal Kfar Shouba et dans les fermes de Chebaa au Liban, en espérant l'instauration d'une paix juste et globale dans tous les territoires arabes occupés.

Nous nous engageons à collaborer avec le Directeur général pour réaliser les objectifs exposés dans son rapport, notamment en ce qui concerne l'adoption d'un nouveau cadre pour l'après-2015, de sorte que l'Organisation puisse être un centre d'excellence technique dans les affaires du travail, en matière de statistiques, de recherche,

d'amélioration des contacts internes et externes, de nouvelles politiques de dépenses utiles, notamment pour soutenir la coopération technique pour le développement des PME et les entreprises durables en liaison avec le travail décent, ainsi que de promotion de l'action tripartite et du dialogue social entre les partenaires tripartites.

Permettez-nous d'exprimer quelques remarques techniques sur certains passages du rapport du Directeur général.

Tout d'abord, en ce qui concerne le travail forcé, la définition qui figure dans la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, ne laisse aucun doute sur le fait que la traite des êtres humains relève du travail forcé. C'est pour cela que le contenu de l'instrument qui sera adopté au cours de cette session doit être clair, précis, complet et en accord avec la convention n° 29 et comporter une certaine valeur ajoutée. Pour ce qui est des travailleurs migrants, ils ne doivent pas être traités comme des criminels mais pouvoir bénéficier d'un permis de résidence provisoire conformément à la législation et pratique nationales. Il faut aussi noter qu'il n'est pas possible d'établir un modèle unique à tous les pays et qu'il faut prendre en compte les spécificités de chaque pays.

Deuxièmement, pour ce qui est de la promotion de l'emploi, il est très important d'encourager la formation et l'apprentissage des nouvelles technologies afin que les travailleurs puissent s'adapter aux nouvelles exigences des marchés du travail. Il faudrait également réaliser des recherches sur les systèmes susceptibles de développer les compétences nécessaires à l'industrie en favorisant la culture de la production dans les écoles et les institutions de l'enseignement supérieur et en soutenant les PME, tout en assurant la promotion de l'emploi.

Troisièmement, pour ce qui est de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, il est nécessaire d'aider les Etats Membres à établir les statistiques et à mener les recherches nécessaires pour l'obtention de données qui seront utiles à l'élaboration de programmes et de politiques adéquats permettant le passage à l'économie formelle. Il est utile de prendre en compte à ce propos certains instruments pertinents, notamment la convention (n° 189) sur les travailleuses et les travailleurs domestiques, 2011.

Le Liban est doté d'un régime démocratique parlementaire qui respecte les libertés syndicales et la constitution de syndicats, protège la propriété privée, la liberté d'expression, l'action politique, la liberté de commerce et d'industrie et le secret bancaire, soutient les initiatives en matière d'investissements et finance les projets innovants relatifs aux jeunes. Il est habilité, de ce fait, à assister l'Organisation dans le lancement d'initiatives qui favorisent la culture du dialogue social, et la culture de l'activité syndicale parmi les employeurs et les travailleurs en vue de promouvoir le travail décent au niveau de la nation et de la région.

Le dialogue social est avant tout l'un des principes fondamentaux de la démocratie qui, nous l'espérons, pourra régner dans notre région et partout dans le monde, en vue de la réalisation de la justice et de l'égalité.

---

*Original espagnol: M. COLMENARES GOYO (gouvernement, République bolivarienne du Venezuela)*

---

Je m'exprime devant cette plénière au nom de la République bolivarienne du Venezuela et je félicite

le Directeur général pour son rapport sur la migration équitable.

L'égalité des droits des travailleurs migrants est une des principales garanties offertes par notre législation du travail.

Les principaux objectifs de l'OIT consistent à promouvoir les droits au travail, élargir les possibilités de travail décent, améliorer la protection sociale et renforcer le dialogue en abordant les questions liées au travail.

On ne peut pas promouvoir les droits au travail au détriment du dialogue, mais le dialogue ne peut pas servir d'excuse pour empêcher le développement des droits au travail. Le dialogue est un outil permettant d'identifier les points de vue qui opposent les différents acteurs que sont, par exemple les employeurs et les travailleurs. Le dialogue doit être un espace de rencontre dédié à la recherche de solutions communes, mais doit toujours viser à promouvoir les droits au travail. Un dialogue large ne se définit pas par le nombre d'acteurs, mais par la capacité de chacun à comprendre les points de vue des autres et à ne pas imposer le sien, ainsi que par la reconnaissance mutuelle.

Lorsque le dialogue vise à détruire les droits au travail et à réduire la protection sociale, il ne répond plus aux principes de l'OIT. Il ne s'agit plus de dialogue social, mais de dialogue antisocial.

Notre gouvernement est préoccupé par ce que nous avons entendu lors des dernières conférences, c'est-à-dire par le nombre croissant de plaintes de travailleurs qui affirment que leurs droits ne sont pas reconnus au sein des instances de dialogue, ce qui devient un frein aux revendications les plus élémentaires.

Nous connaissons beaucoup d'instances au sein desquelles l'adoption d'une réglementation destinée à protéger ou à promouvoir le dialogue ou les droits au travail n'a pas été possible car les acteurs de la discussion campaient sur leurs positions, empêchant toute avancée ou concertation.

On pourrait penser que le problème réside dans le dialogue, mais ce n'est pas le cas. Le problème vient du fait que certains acteurs interviennent dans le dialogue sans y contribuer; que certains acteurs encouragent le dialogue au profit de l'antidialogue, c'est-à-dire du dialogue antisocial. Il s'agit d'un virus capable de jeter à terre les principes fondamentaux du dialogue que promeut l'OIT.

La nécessité de parvenir à un consensus ne peut pas être remplacée par le chantage, par un marché sur lequel on négocie des droits. Les débats ne peuvent pas être remplacés par des conclusions biaisées au profit d'intérêts particuliers.

Au sein de la Commission de l'application des normes, les travailleurs demandent que certains pays ne figurent pas sur la liste des cas individuels à examiner, mais il est de plus en plus évident que plusieurs pays sont inutilement ajoutés à cette liste, uniquement pour répondre à des caprices.

On ne peut pas imposer un dialogue qui vise à détruire les droits au travail. Si les organismes de contrôle sont sollicités pour répondre à des caprices, s'ils se détournent de l'objectif qui consiste à promouvoir les droits au travail pour se concentrer sur des intérêts politiques, si les conclusions sont en faveur d'un point de vue déterminé, on brise la colonne vertébrale de l'OIT, c'est-à-dire sa crédibilité.

Pendant quatorze ans, la République bolivarienne du Venezuela a été la cible de tentatives de coups d'Etat, de sabotages économiques, de campagnes

médiatiques, d'une guerre économique et d'attaques terroristes qui ont nui à son économie. Malgré cela, jamais les droits au travail n'ont été détruits, ni la sécurité sociale affaiblie. Nous avons réussi à garantir aux travailleurs un salaire minimum vital annuel, dont bénéficient également 2,5 millions de retraités. Le taux de chômage a été abaissé à 7,2 pour cent et le taux d'extrême pauvreté est inférieur à 5 pour cent, ce qui signifie que le premier des objectifs du Millénaire pour le développement est déjà atteint.

Notre inoubliable Président Chávez a réussi à garantir la sécurité sociale et la protection des droits au travail. Il est également à l'origine d'une Constitution qui consacre la liberté syndicale, le droit de négociation collective et le droit de grève, et nous a donné un président ouvrier, Nicolás Maduro, qui continuera de protéger les droits au travail.

Toutefois, c'est à nous qu'on impose de dialoguer avec ceux qui, par le passé, ont détruit les droits au travail et la sécurité sociale de notre peuple. Pire encore, on nous impose un dialogue destiné à détruire les droits au travail et à affaiblir la sécurité sociale, et cela au nom de l'OIT. C'est totalement absurde.

Conformément aux observations du GRULAC, j'appelle le Directeur général du BIT à continuer de prêter la même attention aux organes de contrôle de l'OIT, qui manquent d'objectivité et de transparence. Ces organes sont utilisés à des fins politiques contre les gouvernements progressistes qui garantissent justement les droits des travailleurs.

En effet, le Comité de la liberté syndicale, la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations et la Commission de l'application des normes, qui relèvent d'un même département du BIT, perdent de leur crédibilité en outrepassant leurs compétences et en n'agissant pas de manière objective et transparente.

Cela cause beaucoup de tort à l'OIT, nuit à sa réputation et entraîne une perte de crédibilité et de respect à son égard.

Monsieur le Directeur général, vous vous êtes engagé à améliorer le système de contrôle de l'OIT et nous espérons que vous y parviendrez. Vous pouvez compter sur le soutien de mon gouvernement à cet égard.

Nous sommes ouverts au dialogue social, au véritable dialogue social. Nous savons écouter, échanger et corriger ce qui doit l'être, mais nous ne transigerons pas sur la reconnaissance des droits au travail, ni sur l'amélioration de la sécurité sociale, car ce sont les objectifs principaux du gouvernement et ce devrait aussi être ceux de l'OIT.

---

*Original chinois: M. QIU (gouvernement, Chine)*

---

La délégation du gouvernement de la Chine salue le rapport du Directeur général intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*. Il est essentiel de discuter de ces questions au sein de la Conférence.

En raison des différentes causes à l'origine des violations des droits des travailleurs migrants, il est important d'avoir une approche intégrée. L'étape la plus importante à cet égard consiste à stimuler la croissance économique et à créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité.

Le gouvernement chinois accorde une grande importance à l'amélioration, par différents moyens, de la situation de l'emploi. Au cours des dernières années, nous avons été confrontés à une économie volatile chez nous et à l'étranger. D'un côté, nous



avons essayé de soutenir la stratégie en faveur de l'emploi et avons travaillé dur pour parvenir à de bonnes interactions entre le développement économique et la création d'emplois. Une échelle de la performance économique de la Chine a été établie, et le maintien de la croissance et la sécurité de l'emploi ont été retenus comme les critères de base pour créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité en se fondant sur le développement économique. D'autre part, nous avons mis en œuvre des politiques de l'emploi plus proactives, renforçant ainsi la formation professionnelle, les services d'emplois et l'entrepreneuriat, et nous avons également consacré des efforts à l'emploi des jeunes diplômés et à la création d'emplois pour les migrants des zones rurales. Grâce à ces efforts constants, nous avons pu maintenir une stabilité de l'emploi au cours des dernières années. En 2013, 13,1 millions d'emplois ont été créés dans les zones rurales et urbaines et le taux de chômage urbain enregistré n'a été que de 4,1 pour cent. La Chine a recensé 268 millions de migrants ruraux au total.

Tout en favorisant vigoureusement l'emploi, nous accordons une attention particulière à la protection du travail et des travailleurs. Le gouvernement collabore étroitement avec les syndicats et les employeurs pour appliquer les règles de sécurité sociale et le droit du travail, revaloriser régulièrement les salaires minima, encourager les entreprises à pratiquer la négociation collective, améliorer le système d'assurance sociale, étendre la couverture d'assurance et renforcer les capacités institutionnelles pour le règlement des différends et l'application de la loi par l'intermédiaire des services de l'inspection du travail. Tous les droits des travailleurs sont défendus. De plus, le gouvernement chinois essaie de favoriser la situation des travailleurs chinois à l'étranger ainsi que des travailleurs étrangers venant en Chine afin de garantir les droits de tous.

Nous avons ainsi contribué à notre manière à un développement sain des migrations internationales. Il est de notre responsabilité de créer une situation meilleure pour les travailleurs migrants, qui sont 230 millions, et de parvenir à une migration équitable. Nous souscrivons à un programme de l'OIT en faveur d'une migration équitable et tenons à mettre l'accent sur les trois mesures suivantes.

Premièrement, des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité doivent être créés dans les pays d'origine. Une assistance doit être fournie aux pays en développement et aux pays les moins développés pour leur permettre de suivre leur voie de développement et d'éviter que des populations entières ne sombrent dans la migration irrégulière.

Deuxièmement, les pays d'origine et de destination devraient se partager les responsabilités. Les pays de destination devraient renforcer la protection des travailleurs migrants conformément à la loi, et les pays d'origine devraient renforcer les services et l'administration des migrations. De plus, la coopération internationale entre les pays d'accueil et les pays de départ devrait être renforcée et il faudrait encourager la signature d'accords de coopération bilatéraux pour garantir les droits fondamentaux des migrants.

Troisièmement, il faut mettre en place un système de réglementation et de contrôle des agences d'emploi privées qui embauchent des migrants à l'étranger. Il faut dissuader les intermédiaires d'exploiter les travailleurs migrants par de fausses

informations et des manœuvres frauduleuses, et lutter fermement contre les pratiques criminelles telles que la traite des personnes. Ainsi nous créerons un environnement propice à une migration équitable.

---

*Original allemand: M. HUNDSTORFER (ministre fédéral du Travail, des Affaires sociales et de la Protection des consommateurs, Autriche)*

---

Je me félicite de ce que la question à l'examen aujourd'hui soit la question des migrations. Il y a là un enjeu majeur, une problématique qui exige, si l'on veut véritablement assurer la protection des travailleurs migrants, que l'on parvienne à concilier les points de vue respectifs des pays d'origine et des pays d'accueil. La question se pose également de savoir quelle peut être la contribution dans ce domaine d'un petit pays d'immigration comme l'Autriche.

Le rapport propose huit lignes d'action pour le programme de l'OIT dans le domaine des migrations. Il s'agit en premier lieu de promouvoir une approche fondée sur les droits et de tenter de concilier les intérêts des pays concernés. Je suis convaincu que la stratégie proposée pour élargir et optimiser les activités de l'OIT en matière de migrations aura des répercussions positives. Je souhaiterais toutefois m'attarder sur certains points et contribuer ce faisant à éclairer le débat.

S'agissant du point 1: il importe de promouvoir le travail décent dans les pays d'origine afin que les migrations ne soit plus subies, mais voulues. En ce qui concerne le point 2: j'estime que les connaissances des experts du BIT et leur soutien à l'élaboration de processus d'intégration régionaux peuvent être utiles. Il appartiendra toutefois aux pays Membres de l'OIT et aux régions de définir le périmètre de ces processus régionaux en fonction de leurs besoins et de la spécificité du contexte national.

L'Autriche émet toutefois quelques réserves en ce qui concerne le point 3, qui porte sur la promotion d'accords bilatéraux visant à assurer un bon encadrement des migrations. Nous estimons en effet que les réglementations nationales régissant les migrations de main-d'œuvre ne doivent pas établir de distinctions sur la base de l'origine nationale, mais sur celles de critères d'admission objectifs, définis par la loi. Par exemple, en Autriche, les travailleurs migrants jouissent, quelle que soit leur nationalité, d'une pleine égalité de traitement en matière de protection sociale et de droit du travail.

En ce qui concerne les points 6 et 7, c'est-à-dire la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits et sur les normes internationales, il convient de faire observer que, au sein de l'Union européenne, notamment en Autriche, les droits des migrants font l'objet d'une attention toute particulière et bénéficient déjà d'une protection satisfaisante. Les pays d'accueil doivent par ailleurs avoir la possibilité d'exiger des migrants le respect d'un certain nombre d'obligations et, notamment, de leur demander de faire des efforts pour s'intégrer. Une approche multilatérale est assurément utile, mais ne peut porter ses fruits que si l'on parvient à trouver un compromis acceptable pour les pays d'origine et les pays d'accueil, pour les pays en développement et les pays développés.

Les arguments exposés au point 8 sont judicieux, en ce qu'ils rappellent l'importance de la structure tripartite de l'OIT, qui englobe tous les points de

vue – ce qui vaut également pour le renforcement des connaissances et des capacités.

En tant que représentant de l’Autriche, je souscris pleinement aux points 4 et 5, qui concernent la mise en place de procédures de recrutement équitables et l’adoption de mesures pour remédier aux situations inacceptables auxquelles sont exposés les migrants.

L’Autriche, qui est la fois un pays de destination et de transit, participe activement à la lutte contre la traite des personnes. Nous disposons depuis 2004 d’un groupe de travail spécial, au sein duquel les représentants de diverses instances – ministères, autorités exécutives, partenaires sociaux et ONG – collaborent pour lutter contre la traite des personnes et améliorer le sort des victimes. Le troisième plan national d’action est en cours de réalisation; le ministère des Affaires sociales contribue à la mise en œuvre de ce plan par l’intermédiaire du Groupe de travail sur la traite des personnes à des fins d’exploitation au travail.

Pour permettre la détection des cas d’exploitation au travail, nous avons établi des indicateurs nationaux ainsi qu’un ensemble de directives destinées aux autorités de contrôle. Les indicateurs de l’OIT ont constitué un précieux point de départ. L’Autriche a également fait le nécessaire pour faciliter l’accès au marché du travail des victimes et des témoins de la traite.

Enfin, dans le souci d’assurer à tous les travailleurs, notamment les migrants, le versement du salaire minimum en vigueur dans le secteur d’activité considéré, l’Autriche a promulgué en 2011 une loi expressément destinée à lutter contre le dumping social et salarial, qui a été assortie de dispositifs ad hoc de contrôle des salaires.

Il faut impérativement assurer la protection des droits des migrants. L’Autriche est pleinement disposée à participer activement aux initiatives internationales visant à assurer des migrations équitables. Je tiens à cet égard à souhaiter plein succès à l’OIT, qui préside cette année le Groupe mondial sur la migration.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> DALLI (ministre du Dialogue social, des Consommateurs et des Libertés civiles, Malte)*

---

La migration a de tout temps été une réalité humaine. Plus près de nous, les mouvements réguliers de millions de personnes entre les pays et les continents au cours de ces dernières décennies sont d’une ampleur sans pareille. Ce phénomène mondial est entretenu par différents facteurs, dont l’espoir d’obtenir un travail décent, mieux rémunéré, le souci d’échapper à des catastrophes humaines ou naturelles ou encore celui de fuir une société répressive.

Parallèlement, les pays développés confrontés au vieillissement de leur population ont besoin d’attirer des travailleurs pour maintenir le niveau de vie et de protection sociale qu’ils ont atteint. La migration est de toute évidence une chance pour ces pays.

Un problème complexe ne peut être résolu s’il n’est pas traité dans son ensemble. Les Nations Unies et l’OIT mènent une action reconnue en faveur du respect des droits de l’homme au niveau mondial et du travail décent pour tous, qui sont l’un et l’autre à la base de toute solution se voulant juste. Il ne serait pas réaliste de s’attendre à ce que les flux migratoires se tarissent ou s’amenuisent en l’absence de ces deux piliers essentiels.

Comment des êtres humains ne tenteraient-ils pas leur chance à l’étranger quand les images de ce qu’ils perçoivent comme une vie meilleure s’étalent

partout dans les médias contemporains? Il n’empêche que la migration devrait être une option, non pas une nécessité et encore moins une question de vie ou de mort. Les migrants comme les pays d’accueil peuvent tirer parti de la migration pour autant que celle-ci soit bien gérée.

A cet égard, il est capital que l’individualité du migrant soit respectée et que celui-ci se conforme aux règles et au mode de vie de la société dans laquelle il a choisi de vivre et de travailler.

Les migrants sont confrontés à maintes difficultés dans leur quête d’une vie meilleure et courent notamment le risque d’être victimes d’exploitation ou d’abus pendant leur voyage. Leur arrivée dans un nouveau pays les met au contact d’une autre culture, d’une autre langue, mais aussi d’autres religions, lois et valeurs et l’acclimatation peut s’avérer délicate, en tout cas dans un premier temps.

Pour s’adapter plus facilement à leur nouveau cadre de vie, les candidats à la migration doivent s’y être préparés avant même leur départ et savoir à quoi s’attendre dans le pays de destination. Des séances d’information et des formations linguistiques adaptées à leurs besoins doivent leur être proposées dans le pays d’accueil. L’absence de telles mesures peut susciter déception et ressentiment chez les migrants ou accroître les inégalités.

Le gouvernement maltais offre différents cours aux migrants par l’intermédiaire de l’Agence nationale pour l’emploi, et diverses ONG locales en font autant. Tout préjudice pour le pays d’accueil doit également être pris en considération. Celui-ci peut être d’autant plus grand que les migrants accueillis sont des clandestins ou des demandeurs d’asile, dont la prise en charge demande davantage de ressources et de travail.

En tant qu’Etat membre de l’Union européenne – qui a fait de la libre circulation des travailleurs l’un de ses principes fondamentaux – Malte ne fait aucune distinction entre les travailleurs, qu’ils proviennent d’un Etat membre de l’Union ou d’ailleurs, en matière de droit au travail.

Un cadre juridique a été mis en place pour assurer l’accès aux systèmes de santé et de sécurité, garantir l’égalité de traitement et prévenir la discrimination sur le lieu de travail. Mon gouvernement entend continuer de coopérer avec les ONG et les syndicats pour que les travailleurs migrants puissent avoir réellement leur chance dans notre société. Nous avons également renforcé nos services d’inspection du travail afin qu’ils soient mieux à même de veiller au plein respect des obligations légales.

Bien gérée, la migration peut être bénéfique à tous: les pays d’accueil s’enrichissent au contact de cultures et d’idées différentes et les migrants peuvent contribuer au développement d’une nouvelle société dont ils pourront devenir membre à part entière. Les migrants peuvent également acquérir de l’expérience et de nouvelles compétences dans le cadre d’un transfert de savoirs qui sera profitable à leur pays d’origine s’ils viennent à y retourner.

Il se peut cependant que les pays de destination ne disposent pas de ressources suffisantes pour faire face à la demande, notamment lorsqu’il s’agit de subvenir aux besoins de migrants en situation irrégulière ou de demandeurs d’asile.

A cet égard, Malte a été mis à rude épreuve au cours de la dernière décennie marquée par l’arrivée sur ses côtes de contingents de clandestins comme jamais on en avait vu auparavant; un afflux massif rapporté à la population du pays.

L'évolution de la situation nécessite une action et une coopération au niveau international. Il y a longtemps déjà que Malte plaide en faveur de politiques régionales avec un partage des responsabilités à ce même niveau. Nous félicitons le Directeur général d'avoir su dépeindre la situation concrète de millions de migrants à travers le monde et rédigé un rapport factuel qui constitue une bonne base pour la poursuite des discussions et pour l'adoption de nouvelles mesures dans ce domaine.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> RASMUSSEN (travailleuse, Norvège)*

---

Nous remercions l'OIT et Guy Ryder d'avoir choisi le thème de la migration équitable. Il s'agit là non seulement d'un sujet de plus en plus important – la migration s'étant nettement accélérée et la population migrante sensiblement accrue au cours des dernières décennies –, mais aussi d'une question politique capitale dans de très nombreux pays. Le mouvement syndical contribue activement à faire avancer le travail décent pour les migrants. Les syndicats ne tiennent pas compte de la couleur de peau et il est, du reste, de l'intérêt des travailleurs migrants comme de celui des travailleurs nationaux d'assurer l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale.

Nous sommes tout à fait d'accord avec ce qui est dit dans le rapport du BIT (paragraphe 42), à savoir que les travailleurs migrants doivent bénéficier d'une rémunération égale pour un travail d'égale valeur et pouvoir exercer leurs droits fondamentaux, y compris les droits syndicaux.

En Norvège, l'immigration nette annuelle représente près de 1 pour cent de la population, et nous éprouvons quelques difficultés à faire face à une telle situation, qui est plutôt nouvelle pour nous. Nous nous efforçons d'organiser les travailleurs migrants au sein de nos syndicats et le gouvernement a pris des mesures énergiques pour lutter contre le dumping social et la délinquance économique dans les entreprises et sur le marché du travail.

Les principaux ressorts de la migration sont économiques, comme la recherche d'un niveau de vie plus élevé ou le souci d'échapper au chômage. La distinction entre migration de main-d'œuvre, migration de requérants d'asile politique et regroupement familial n'est pas clairement établie. Tous les migrants souhaitent en effet entrer sur le marché du travail de leur pays d'accueil si bien qu'une politique globale est indispensable.

La forte croissance démographique et l'accroissement rapide de la population active dans les pays pauvres ajoutent aux pressions sur le niveau global des salaires, sans compter qu'ils alimenteront les migrations de demain. Il convient donc que les gouvernements redoublent d'efforts en faveur de la croissance économique et des salaires décents et qu'ils encouragent et soutiennent concrètement une meilleure maîtrise du développement démographique, en misant par exemple sur l'éducation des femmes. Les pays riches devraient accroître leur aide au développement et les syndicats intensifier leur lutte pour une rémunération décente dans les chaînes d'approvisionnement.

En règle générale, la migration bénéficie à la fois aux migrants, à leur pays d'origine et à leur pays d'accueil. Cela étant dit, la migration n'est pas vécue de la même manière selon la catégorie de population. Ainsi, la concurrence est particulièrement rude entre les travailleurs peu qualifiés, et notam-

ment les jeunes, et beaucoup d'entre eux se retrouvent d'ailleurs exclus du marché du travail pour ne plus jamais y entrer.

Il y a peu de différence sur le marché du travail entre les nouveaux arrivants dans un pays et les migrants établis de plus longue date. Les migrants connaissent généralement des taux de chômage plus élevés que le reste de la population. Si les flux migratoires se font plus conséquents, il pourrait s'avérer d'autant plus difficile de lutter contre le chômage parmi cette catégorie de population, d'intégrer les immigrés dans la société et de renforcer la cohésion sociale.

Les avantages et les coûts de la migration dépendent également du niveau de chômage dans le pays d'accueil. En Europe, ce taux est d'au moins 10 pour cent, si bien que la migration ne va pas sans poser problème, un problème que l'absence de politiques à même de susciter une croissance économique suffisante et de faire reculer le chômage ne fait qu'aggraver.

La migration équitable est un enjeu essentiel. Nous remercions l'OIT d'avoir organisé une discussion sur une question aussi importante.

---

*Original anglais: M. SANTOSO (employeur, Indonésie)*

---

Permettez-moi tout d'abord, au nom du Conseil national de l'Association des employeurs d'Indonésie (APINDO), de féliciter M. Funes de Rioja pour son élection à la présidence de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

L'APINDO est très sensible au thème choisi pour le *Rapport sur le travail dans le monde*, qui était cette année «Un développement riche en emploi». En effet, l'APINDO entend contribuer activement à créer et pérenniser un environnement propice aux entreprises, qui doit être la base du développement de l'Indonésie.

Par ailleurs, depuis sa création, l'APINDO a toujours pris part aux efforts visant à susciter et cultiver des relations professionnelles équitables et harmonieuses en Indonésie. Nous sommes très investis dans le dialogue social en faveur du bien-être et de la productivité des travailleurs. Ce n'est pas une mince affaire, mais l'APINDO n'en continue pas moins de prendre des mesures d'envergure pour créer des relations professionnelles constructives et justes, en participant notamment à la définition des politiques relatives à la détermination du salaire minimum, à l'indemnisation et à la protection sociale des travailleurs compte tenu de leur productivité et de leurs compétences, dans le cadre d'un dialogue tripartite. On peut espérer que les conflits seront réduits au minimum et pourront être réglés de manière amiable et dans l'intérêt de tous, dans la mesure où les parties intéressées resteront déterminées à maintenir le dialogue entre les partenaires sociaux et l'ensemble des parties prenantes.

L'APINDO s'est toujours souciee du développement des compétences des travailleurs, qu'elle considère comme un trésor pour toutes les parties comme pour le développement économique de l'Indonésie, notamment dans la perspective de la création, d'ici à 2015, de la communauté économique de l'ASEAN, qui s'accompagnera de la libre circulation des travailleurs qualifiés dans la région.

L'APINDO dispense des formations axées sur les compétences par l'intermédiaire de son centre de formation (ATC) et d'un organisme de certification

professionnelle dédié plus particulièrement aux programmes d'autonomisation des jeunes.

L'APINDO est par ailleurs convaincue qu'il est essentiel de faire reconnaître les compétences des travailleurs indonésiens à l'étranger. Elle s'y emploie sans discontinuer auprès de ses partenaires d'autres pays, par l'intermédiaire notamment de ceux de ses membres appartenant au secteur de la sous-traitance, pour les travailleurs du secteur des services, et ce dans le cadre d'un accord de reconnaissance mutuelle.

Pour l'APINDO, c'est lorsqu'ils évoluent dans un environnement de travail sécurisé que les travailleurs sont le plus productifs et donnent le meilleur d'eux-mêmes. L'APINDO soutient activement la mise en place de la couverture de sécurité sociale prévue pour les travailleurs en vertu de la loi n° 24/2011 relative au conseil d'administration de la sécurité sociale, entrée en vigueur au début de l'année. L'APINDO encourage vivement l'amélioration continue du bien-être des travailleurs, et notamment la mise en place de systèmes d'indemnisation et de régimes de prestations tenant compte des compétences et de la capacité productive des travailleurs.

L'APINDO soutient également le programme *Better Work* de l'Indonésie, l'objectif étant non seulement d'améliorer les conditions de travail mais aussi de récompenser les entreprises participantes, ce qui en incitera d'autres à suivre leur exemple et à se joindre au programme. Par ailleurs, l'APINDO assure la promotion de la politique relative à la protection, aux droits et devoirs et au bien-être social des travailleurs migrants, conformément aux conventions internationales.

Depuis plus de dix ans, la promotion de l'entrepreneuriat à domicile, le travail décent et la création d'entreprises productives et compétitives pour occuper les très nombreux actifs que compte l'Indonésie ont fait partie des principales préoccupations de l'APINDO. Nous avons organisé des formations et des ateliers pour donner des moyens d'agir aux PME indonésiennes – qui contribuent à hauteur de 58,5 pour cent au PIB national et emploient à l'heure actuelle plus de 110 millions de travailleurs. Si ces entreprises appartiennent pour la plupart à l'économie informelle, elles n'en favorisent pas moins l'emploi des jeunes, les emplois verts, l'égalité entre les sexes dans le monde du travail et l'autonomisation des travailleurs handicapés. L'APINDO espère de tout cœur que le dynamisme et la viabilité de ces entreprises seront préservés au cours de la transition vers l'économie formelle – l'une des questions traitées cette année par la Conférence – et même qu'ils en sortiront renforcés.

Nous formons le vœu que, à l'issue de cette session, la Conférence aura pris un engagement non seulement en faveur du bien-être des travailleurs mais également en faveur de la pérennité et du développement des entreprises et de l'investissement pour la création d'emplois décents et l'amélioration des conditions de travail. Avec le gouvernement, les syndicats, l'OIT et d'autres parties intéressées, l'APINDO n'aura de cesse de promouvoir de bonnes relations professionnelles, le développement des compétences et de la productivité des travailleurs, l'amélioration des conditions de travail et la création d'emplois pour contribuer activement au développement économique de l'Indonésie.

---

*Original anglais: M. DAHAL (travailleur, Népal)*

---

Je voudrais tout d'abord transmettre à l'ensemble des délégués les chaleureuses salutations du mouvement syndical népalais, qui rassemble 11,8 millions de travailleurs. Nous sommes à vos côtés pour promouvoir le travail décent par le dialogue social et pour examiner les questions de caractère socio-économique auxquelles les travailleurs sont confrontés partout dans le monde.

Le Népal est en phase de transition. Nous sommes passés d'une structure étatique unitaire à une structure fédérale, d'une monarchie à une république démocratique et d'un régime féodal à un régime électoral démocratique inclusif. La laïcité a été instaurée dans le pays. Toutefois, en raison de cette transition, il y a très peu d'emplois créés au Népal, et plus de 3,5 millions de travailleurs népalais, dont 100 000 femmes, travaillent aujourd'hui à l'étranger. Les fonds qu'ils envoient s'élèvent à quelque 450 milliards de roupies népalaises, soit près de 25 pour cent du PIB.

Cela étant, les travailleurs népalais émigrés n'obtiennent pas le salaire minimum, et leurs conditions de travail dans les pays de destination sont parmi les pires qui soient. Certains sont astreints au travail forcé, et ce sont près de trois corps de travailleurs qui sont rapatriés chaque jour au Népal. Ces problèmes ne peuvent être réglés sans la coopération des pays de destination. À cet égard, nous considérons que les questions très pertinentes évoquées par le Directeur général en matière de migration doivent être examinées dans leur contexte national respectif. Il importe que les normes internationales du travail soient appliquées et que la sécurité sociale soit renforcée pour tous les travailleurs, quelle que soit leur situation.

Bien que le salaire minimum dans le secteur formel soit d'environ 85 dollars des États-Unis par mois dans notre pays, les travailleurs sont obligés d'accepter des salaires moindres. Le principal problème est cependant le salaire minimum des travailleurs relevant de l'économie informelle, qui représentent 90 pour cent environ de la main-d'œuvre totale. Comme les autorités locales n'enregistrent pas ces travailleurs, ceux-ci ne peuvent obtenir le salaire minimum. De ce fait, l'introduction de changements positifs dans la vie des travailleurs relevant de l'économie tant formelle qu'informelle a été l'une de nos priorités et l'un des objectifs de notre action.

La sécurité sociale est une autre question majeure pour les travailleurs. Sous la pression soutenue des syndicats, le gouvernement du Népal a mis en place un fonds contributif de sécurité sociale destiné à couvrir l'assurance-maladie, les accidents du travail et les prestations de maternité et de chômage. Mais en l'absence de loi sur la sécurité sociale, ce système ne fonctionne pas de manière efficace.

Pour offrir une voix politique aux masses laborieuses, nous avons demandé une représentation de 10 pour cent de travailleurs au sein de chaque organe représentatif de l'État. La question du droit d'organisation est notre préoccupation majeure, et nous poursuivons notre campagne commune, par l'intermédiaire de la Commission mixte de coordination syndicale, en faveur de la ratification de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. D'autres conventions importantes, comme la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011,

la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, la convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996, et la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, sont également sur la liste de nos priorités.

Mettre fin au travail forcé et à l'asservissement en plus du travail des enfants, assurer une représentation d'un tiers de femmes, créer de nouveaux emplois pour les jeunes dans le pays et se servir des technologies modernes pour améliorer les qualifications en tenant compte des besoins locaux figurent aussi parmi les domaines d'intervention du mouvement syndical. Nous insistons également sur la nécessité d'aborder la question du changement climatique et de ses effets négatifs sur les travailleurs ainsi que sur la vie humaine en général. Seule la protection de l'environnement nous permettra de maîtriser le réchauffement planétaire et de créer des emplois verts.

Il est encourageant de constater que, depuis la fin des dix ans de conflit armé au Népal, nous avons posé un certain nombre de jalons importants. La rédaction d'une nouvelle Constitution d'ici une année est la première priorité du pays, laquelle a d'ailleurs bénéficié d'un nouvel élan après les élections de la deuxième assemblée constituante en novembre 2013. Tous les partis politiques se sont d'ailleurs engagés dans la démarche visant à une conclusion rapide du processus de paix, qui devrait donner lieu à la promulgation d'une nouvelle Constitution et marquer ainsi la fin de la période de transition.

Le Népal s'est efforcé de créer un environnement propice au travail décent, notamment en élaborant une politique du travail et en modifiant certains aspects de la législation. Ces initiatives ont cependant pris du retard en raison de la situation transitoire du pays. Nous espérons que la nouvelle Constitution garantira les principes et les droits fondamentaux au travail. Différents partis politiques ont évoqué des questions intéressant les travailleurs dans leurs programmes électoraux lors de l'élection de l'assemblée constituante et ont assuré que ces questions seraient prises en compte dans la nouvelle Constitution.

Le nouveau gouvernement a promis qu'il prendrait des mesures pour donner suite à nos demandes de ratification des conventions de l'OIT et qu'il inscrirait au moins quatre régimes de protection sociale au nouveau budget. Nous sommes extrêmement satisfaits de la mise en œuvre du programme par pays de promotion du travail décent au Népal, en collaboration avec l'OIT.

La Conférence internationale du Travail joue un rôle important dans le règlement des questions liées au travail qui se posent actuellement. Les différents acteurs du monde du travail nous regardent et suivent de près les décisions que nous prenons et qui influenceront sur leurs conditions de travail. Je prie donc instamment tous les délégués d'examiner avec soin les questions qui ont été mentionnées par le Directeur général lors de l'ouverture de cette session et de faire en sorte que des résultats satisfaisants puissent être obtenus.

En conclusion, je tiens à déclarer qu'il nous faut élaborer et mettre en œuvre des politiques et des lois du travail cohérentes afin de créer un milieu de travail favorable, alors même que le Népal devrait entrer dans une phase de croissance rapide. Si nous reconnaissons qu'il ne sera pas simple de régler les nombreux problèmes qui se posent, notamment en

matière de chômage, de sous-emploi et de migration, nous sommes cependant convaincus que le dialogue permanent auquel nous nous livrons nous permettra d'atteindre les objectifs que nous avons fixés d'un commun accord avec le gouvernement et les employeurs.

---

*Original arabe: M. GHARIANI (employeur, Tunisie)*

---

Je suis heureux de présenter, au Président et aux Vice-présidents, en mon nom et au nom des employeurs de Tunisie, mes félicitations les plus sincères pour leur élection à la tête de cette session de la Conférence. Je suis également honoré de remercier M. Ryder, Directeur général, et M<sup>me</sup> Velásquez de Avilés, Présidente du Conseil d'administration, pour les activités déployées par l'Organisation au cours de l'année écoulée et notamment pour le soutien accordé à mon pays, la Tunisie, que ce soit à partir de Genève ou du bureau régional du Caire, ou de la part du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) dans sa collaboration avec l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

Les décisions prises par le Conseil d'administration mettent l'Organisation sur la bonne voie en vue de permettre aux entreprises économiques d'améliorer leurs structures et leurs compétences et de favoriser ainsi la croissance, de manière à assurer l'application et l'exécution des objectifs de l'Agenda du travail décent.

Le rapport de la Présidente du Conseil d'administration traite de la question du partenariat entre le secteur privé et le secteur public et affirme que le Conseil considère ce partenariat comme une source de valeur ajoutée pour toutes les parties et qu'il répond aux priorités établies dans les programmes de l'OIT.

Nous remercions et appuyons le Conseil d'administration pour cette approche et lui demandons de la mettre en œuvre au cours de l'année prochaine, dans le cadre de commissions d'experts, de programmes de coopération technique et d'une aide apportée à des pays comme la Tunisie pour inscrire un tel partenariat dans son travail de développement.

Je voudrais également remercier ACT/EMP et le bureau du Caire pour le soutien accordé aux employeurs dans la région du Maghreb, grâce à la création d'un séminaire des affaires sociales des employeurs pour la région du Maghreb qui a tenu quatre séances dont la dernière en date a porté sur le droit de grève, et ce en collaboration avec l'Organisation internationale des employeurs. Nous avons également l'intention d'organiser, en collaboration avec nos collègues du Maroc et de l'Algérie, un forum maghrébin du dialogue avec les syndicats de travailleurs.

La situation du dialogue social en Tunisie s'améliore. Ainsi, suite à la conclusion d'une convention sociale tripartite au début de 2013, nous travaillons actuellement, avec l'aide du BIT, à la création d'un Conseil national du dialogue social tripartite en Tunisie chargé d'organiser le dialogue social sur la base de ses trois piliers, à savoir la négociation, la concertation et l'échange d'informations et de jouer le rôle consultatif en matière de législation assuré par les conseils économiques et sociaux.

Nous voulons également encadrer juridiquement le pluralisme syndical à l'égard des employeurs et des travailleurs, en vue d'établir les critères néces-

saires à la représentation syndicale. Cette semaine, nous avons entamé une nouvelle étape de négociations collectives sous une nouvelle forme. En effet, celles-ci ne sont plus exclusivement destinées à examiner le relèvement des salaires et la révision des conventions collectives mais doivent aborder aussi d'autres questions fondamentales par l'intermédiaire de deux commissions tripartites qui seront créées et qui seront chargées, l'une du dossier de la production et de la productivité et l'autre de l'examen du pouvoir d'achat et de ses composants, à savoir, les prix, les impôts, la production, les politiques sectorielles et la recherche des moyens d'éviter l'inflation.

La situation critique que nous avons connue en Tunisie après la Révolution de 2011, n'a pu être surmontée que grâce au renforcement du dialogue entre les partenaires sociaux. Ce dialogue national qui a dépassé l'aspect social pour s'étendre au dialogue politique et économique, a permis au début de cette d'année de parvenir à une stabilité politique et à une transition démocratique pacifique, malgré les difficultés économiques qui ont affecté les finances publiques et les répercussions de la situation mondiale.

Le dialogue national sur la situation politique a été organisé entre un groupe de quatre, constitué par l'organisation syndicale de travailleurs, l'organisation des employeurs, l'ordre des avocats et l'organisation de défense des droits de l'homme. Ce groupe a été à l'origine du succès du dialogue qui a permis de désamorcer la crise politique.

Les employeurs ont joué un rôle fondamental pour rapprocher les points de vue et résoudre les conflits entre les différentes parties politiques, et ce grâce à leur crédibilité et à leur neutralité.

Le rapport du Directeur général traite de la question des travailleurs migrants. La Tunisie a été, pendant de nombreuses années, un pays exportateur de main-d'œuvre. Aujourd'hui un grand nombre de secteurs stratégiques ont besoin de main-d'œuvre. C'est pour cela que nous sommes en train de devenir un pays d'accueil de la main-d'œuvre étrangère. Nous estimons que cette évolution doit se produire dans le cadre du respect des droits fondamentaux au travail et des obligations de notre pays en matière de justice sociale et de non-discrimination.

Nous avons assisté au cours de l'année dernière et au niveau mondial à des actes contraires aux droits de l'homme, allant jusqu'aux crimes, qui expriment une discrimination raciale et violent les droits fondamentaux des travailleurs. De tels crimes se sont produits dans différentes parties du monde et en particulier dans les territoires palestiniens occupés dans lesquels se poursuivent les atteintes à l'intégrité physique ainsi que l'occupation ignoble et une colonisation injuste. C'est pour cela que l'OIT est appelée plus que jamais à faire en sorte que ses interventions se déroulent de manière plus approfondie, et que les autres agences de l'ONU et les partenaires tripartites des Etats Membres doivent exercer une plus grande pression à ce propos.

---

*Original espagnol: M. CONTRERAS (gouvernement, Guatemala)*

---

Au Guatemala, nous regardons l'avenir avec optimisme. Nous disposons d'opportunités et d'espaces que nous n'avions pas utilisés, que nous n'avions pas construits, et dont aujourd'hui nous pouvons nous prévaloir grâce à l'appui considérable

de l'OIT, de nos pays amis et de nos confédérations amies.

Depuis vingt-huit mois, nous sommes engagés dans une course interminable pour honorer nos obligations internationales, pour faire connaître nos intentions, pour leur donner suite, pour édifier des institutions et les faire fonctionner au service des travailleurs et des employeurs du Guatemala.

En juin 2012, un différend a surgi avec les Etats-Unis, concernant la non-application du chapitre sur le travail de l'Accord de libre-échange ALEAC. Lors de la session de la Conférence internationale du Travail de la même année, un groupe de confédérations syndicales a demandé au BIT d'appliquer l'article 26 de la Constitution et de former une commission d'enquête pour évaluer la situation relative à la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.

Dix mois plus tard, en mars et avril 2013, le gouvernement du Guatemala a signé deux engagements internationaux: un mémorandum d'entente avec le Vice-président du Conseil d'administration représentant les travailleurs à l'OIT et un accord de principe entre gouvernements pour œuvrer à la résolution du différend soulevé par les Etats-Unis. Les deux documents qui ont été signés par le gouvernement du Guatemala contiennent 21 points d'engagement, dont la mise en œuvre devra garantir le respect de l'intégrité physique des travailleurs guatémaltèques, de leurs dirigeants syndicaux et de tous ceux qui ont l'intention de s'organiser en syndicats.

Enfin et surtout, ces engagements devront garantir le respect des libertés syndicales et de la négociation collective. Ils ont été présentés au Conseil d'administration en octobre 2013 dans le cadre d'une feuille de route et d'un calendrier.

Le respect de ces engagements est une priorité du gouvernement du Guatemala pour une raison fondamentale: la feuille de route sous-entend le respect de l'intégrité des travailleurs guatémaltèques, le respect de la liberté syndicale et de la négociation collective, la promotion du travail décent dans le pays et toutes ses implications, qui constituent une contrainte constitutionnelle pour le gouvernement et une priorité politique du Président Otto Pérez Molina.

Lorsque, sur une population active de 6 millions de personnes, 1,2 million de travailleurs seulement sont protégés par le régime de sécurité sociale, c'est-à-dire un travailleur sur six, la responsabilité du gouvernement de la République est d'agir, et de le faire de manière efficace, dans tous les domaines nécessaires pour changer cette réalité.

Nous avons pris de multiples mesures axées sur les résultats. Nous avons renforcé les services d'inspection du travail de telle sorte que nous sommes passés de 8 000 visites d'inspection d'entreprises en 2011 à 36 000 en 2013, et nous avons appliqué plus de 1 500 sanctions suite au dépôt de plaintes en matière de travail. Le processus d'enregistrement des syndicats a été allégé et rendu plus facile, deux groupes de travail ont été créés en tant que mécanismes de prévention de la violence. En outre, avec l'aide de l'OIT, nous avons renforcé l'observatoire du marché du travail et mis en place un système national de l'emploi pour faciliter l'interaction entre l'offre et la demande. Notre priorité, c'est de faire en sorte que les Guatémaltèques aient un travail décent.

Il est important de souligner aussi que des efforts de dialogue significatifs ont été faits pour consulter les peuples indigènes mayas du Guatemala, sous la houlette du ministre du Travail. Il s'agissait de les consulter sur leurs processus de consultation interne, pour reproduire ces derniers au niveau national dans le cadre de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989.

Bien entendu, tous ces efforts portent aussi maintenant sur les travailleurs migrants. Nous avons agi sur le marché du travail et mis au point une politique des migrations fondée sur une conception profondément humaine de la migration, qui est un droit et une liberté des travailleurs et des travailleuses.

Nous approuvons pleinement la précieuse contribution du Directeur général et ses propositions concernant cette question tout à fait pertinente.

Nous avons donc travaillé dans tous les domaines, sur tous les fronts, et nous continuons de le faire, conscients de l'ensemble de la problématique et de nos obligations. Et c'est avec humilité mais aussi avec fermeté que nous pouvons dire, aujourd'hui, à cette tribune, qu'inspirés par un profond sentiment du devoir, nous allons tenir nos engagements auprès de l'OIT et auprès de nos partenaires commerciaux. Et nous les tiendrons, non pas en tant que gouvernement mais en tant que nation, dans l'unité de tous les secteurs qui, à l'unanimité, souhaitent s'enorgueillir d'une patrie digne.

---

*Original anglais: M. PATIL (employeur, Inde)*

---

A l'heure où nous nous réunissons, la situation économique mondiale n'est pas satisfaisante. Les dirigeants mondiaux en ont conscience et, espérons-le, déploieront leurs efforts pour faire en sorte que la situation s'améliore.

En Inde, après une forte hausse du PIB ces dernières années, la croissance a ralenti. Toutefois, certains signes indiquent une amélioration. La gouvernance devrait nettement s'améliorer, et la paralysie politique qui a eu des répercussions dans tout le pays récemment appartiendra bientôt au passé. Le pays est en pleine effervescence et cela permettra, nous l'espérons, d'accélérer le changement.

Ces dernières années, l'Inde a adopté un ensemble de mesures de sécurité sociale et d'atténuation de la pauvreté. Malheureusement, leur mise en œuvre laisse beaucoup à désirer et nous espérons que, grâce à la nouvelle configuration politique, la situation va à présent s'améliorer.

L'Inde ne peut plus se contenter de ces mesures d'atténuation et doit désormais mettre en place des mesures de réduction de la pauvreté. Etant donné l'ampleur et la complexité du problème, cette tâche sera difficile. La création d'emplois satisfaisants en vue de réduire la pauvreté doit être la priorité première de notre pays.

Plusieurs mesures doivent être mises en place de toute urgence afin de créer des emplois et d'améliorer l'employabilité. A cet effet, la création d'emplois indépendants et les mesures favorisant la formation de revenu peuvent être d'une grande aide.

Pour l'heure, la priorité est la croissance économique, axée non plus seulement sur le PIB mais sur une croissance à visage humain. Il sera nécessaire de renforcer considérablement les infrastructures ainsi que les compétences et adopter d'autres mesures afin d'améliorer l'employabilité. La consolidation du lien entre la formation et l'employabilité, de même que l'amélioration de la situation sanitaire grâce à la fourniture de services de base tels que

l'accès à l'eau potable et l'assainissement et la mise en œuvre de mesures de prévention et de promotion de santé peuvent également jouer un rôle à cet égard. En outre, il ne faut pas perdre de vue toute une série de questions relatives à la diversité, et principalement à la problématique hommes-femmes, aux personnes défavorisées sur les plans social et économique, et aux personnes handicapées. Le pays aurait tort de faire l'impasse sur ces questions. Les micro, petites et moyennes entreprises sont des moteurs de la croissance économique et de l'emploi; elles doivent être accompagnées et soutenues.

Les initiatives de promotion du marché du travail doivent être nettement approfondies et être favorables aux demandeurs d'emploi. Il existe d'excellents exemples de mesures de ce type dans la région, et nous devrions les adapter à nos besoins.

L'Inde est très bien placée pour constituer un pôle mondial de production manufacturière, qui présente également un fort potentiel pour la création d'emplois dans tous les secteurs et dans tout le pays. Les efforts coordonnés déployés par les partenaires sociaux pourraient permettre d'établir une gouvernance mondiale dans le domaine de la production manufacturière.

Toutefois, il sera peut-être nécessaire pour ce faire d'apporter certaines modifications à la législation du travail. La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle est en marche, mais elle doit être encouragée. L'adaptation de la législation du travail peut contribuer grandement à ce résultat.

Le travail décent est un rêve, un objectif et une ambition. Pour l'heure, il est impératif que nous accomplissions des efforts pour faire du travail décent une réalité afin que le travail aille de pair avec la protection et la promotion de la dignité humaine. L'OIT a un rôle important à jouer à cet effet en adoptant des mesures destinées notamment à promouvoir et appuyer un environnement politique propice, à fournir aux gouvernements et aux partenaires sociaux des exemples de bonnes pratiques et des mécanismes à l'échelle mondiale afin de promouvoir l'emploi et l'employabilité; et à encourager et soutenir le renforcement des capacités fondé sur les besoins.

Aujourd'hui, les partenaires sociaux occupent une place de choix pour faire de cet objectif une réalité.

Les encouragements et la bonne volonté de la communauté internationale ne pourront que nous aider à y parvenir.

---

*Original arabe: M. EL-GHAZI (ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Algérie)*

---

Je voudrais présenter mes félicitations au Président et aux Vice-présidents pour leur élection à la tête de cette session de la Conférence internationale du Travail.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier tous les Etats Membres qui ont contribué à l'élection de mon pays en tant que membre titulaire du Conseil d'administration du BIT.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, au mois de décembre 1990, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, marquant ainsi le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de l'action internationale menée pour définir les droits des travailleurs migrants et garantir la protection et le respect de leurs droits.

En effet, il s'agit d'une convention internationale de vaste portée qui s'inspire des conventions déjà existantes, des études menées par les organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme, des conclusions et recommandations de réunions d'experts, et des débats et résolutions qui ont traité de la question des travailleurs migrants au sein des organismes des Nations Unies au cours des dernières années.

L'évaluation de l'application des dispositions de cette convention depuis son adoption montre que les avancées sont très limitées dans ce domaine. Cela est dû principalement à sa non-ratification de la part des principaux pays d'accueil de migrants.

La contribution des migrants au développement aussi bien de leurs pays d'origine que de leurs pays d'accueil dépend largement de la protection de leurs droits fondamentaux contre toutes les formes de discrimination pratiquées contre les étrangers.

En effet, les dernières crises financières et économiques montrent qu'il est nécessaire que des mesures efficaces soient prises pour protéger les droits des migrants. Par ailleurs, le nombre croissant de pays qui ratifient les instruments internationaux pertinents est la preuve que la communauté internationale s'engage de plus en plus en faveur de la protection des droits des migrants.

Sur la base des règles proposées dans le cadre de plusieurs rencontres multilatérales, de nombreux pays ont adopté des mesures législatives et réglementaires en conformité avec les recommandations du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement et les conventions internationales qui y sont liées.

L'Algérie a ratifié la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

A cet égard, la législation de l'Algérie ne comporte aucune discrimination en matière de droits et de protection entre les nationaux et les travailleurs migrants qui représentent actuellement 125 nationalités et exercent leurs activités dans notre pays dans le cadre du respect de la législation nationale.

Les droits fondamentaux au travail tels que l'exercice du droit syndical, la protection sociale et la santé et la sécurité au travail sont des droits garantis aux travailleurs étrangers. Les travailleurs étrangers bénéficient également des mêmes droits que les nationaux, en ce qui concerne notamment le respect de leur intégrité physique et morale et de leur dignité, et en matière de protection contre toutes formes de distinction autres que celles qui sont fondées sur les compétences professionnelles.

---

M. BAHATI LUKWEO (*ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale, République démocratique du Congo*)

---

C'est un honneur et un plaisir pour moi de saluer du haut de cette tribune votre présence dans ce beau cadre du Palais des Nations, car la cause qui nous unit est juste et interpelle chacun de nous du fait que la lutte contre les injustices sociales, à travers le monde, doit être perçue comme un objectif à atteindre à tout prix pour l'avènement de la justice sociale dans nos pays respectifs.

Je tiens à féliciter la Présidente du Conseil d'administration et le Président pour leur élection au bureau de la Conférence. Mes félicitations

s'adressent également au Directeur général du BIT pour la qualité du travail abattu depuis son accession à la tête de notre Organisation.

La République démocratique du Congo, sous l'impulsion de son Président, réaffirme son appui à toute démarche qui aidera à renforcer l'impact de l'OIT dans la politique internationale et le système multilatéral.

Par ailleurs, l'encadrement dont bénéficie mon pays dans le domaine de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale de la part du BIT, témoigne sans nul doute de l'excellence des relations que mon pays entretient avec cette institution.

Construire l'avenir avec le travail décent, c'est le thème qui a été retenu pour la session de la Conférence de cette année.

L'évolution actuelle du monde du travail est une source de richesses illimitées pour le progrès de la planète avec un potentiel immense.

Je remercie ici les travailleurs, les employeurs et les dirigeants politiques qui, à travers l'OIT, montrent qu'il existe un chemin d'équilibre, dans la mondialisation, entre l'impératif économique et la prise en compte des réalités sociales.

La délégation de la République démocratique du Congo, que je conduis, est particulièrement satisfaite de sa participation active aux travaux de la Conférence car les points inscrits à l'ordre du jour de la présente session proposent, entre autres, l'adoption d'un instrument établissant le cadre d'action qui permettra de faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, une discussion visant à compléter la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, pour combler les lacunes constatées dans sa mise en œuvre – en renforçant notamment les mesures de prévention, de protection et d'indemnisation des victimes – et éradiquer les travaux forcés, ainsi qu'une discussion récurrente sur l'emploi.

A mon avis, nos efforts doivent être orientés vers la voie de la réforme de la bonne gouvernance. Une telle réforme est nécessaire en vue de renforcer la capacité d'action de l'OIT dans le monde et promouvoir efficacement le travail décent sur la planète.

C'est ainsi que le tripartisme en République démocratique du Congo a permis de relancer l'action dans les domaines suivants.

Dans le domaine du travail, la 38<sup>e</sup> session du conseil d'administration du Centre régional africain d'administration du travail (CRADAT), l'adoption de la 30<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil national du travail, la nomination des juges assesseurs pour les tribunaux du travail, la signature d'un arrêté pour le calendrier des élections syndicales, la tenue de l'atelier de restitution de formation de formateurs des inspecteurs du travail, la tenue de l'atelier de validation du programme national pour la formation des inspecteurs.

Dans le domaine de l'emploi, l'organisation d'un atelier tripartite pour la finalisation de la politique nationale de l'emploi, la table ronde des services privés de placement et l'inauguration d'un portail électronique de l'Office national de l'emploi.

L'encadrement, dans le cadre de la formation professionnelle, de 31 409 stagiaires en 2013, la formation de 216 jeunes et la formation de 403 formateurs.

Dans le domaine de la sécurité sociale, le projet de loi portant Code de la sécurité sociale ainsi que



celui de la mutuelle, la politique nationale de protection sociale (PNPS) et la santé au travail.

Je salue le rapport présenté par le Directeur général sur les politiques migratoires équitables, les mesures renforcées concernant la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, de l'OIT.

En ce qui concerne le passage de l'économie informelle vers l'économie formelle, la République démocratique du Congo a mis en place un guichet unique pour y répondre.

---

*Original chinois: M. HUANG (employeur, Chine)*

---

Tout d'abord, nous adressons toutes nos félicitations au Président à l'occasion de son élection à la tête de cette session de la Conférence internationale du Travail. Nous sommes certains que, sous votre direction, la Conférence connaîtra un plein succès.

Depuis sa création, il y a quatre-vingt-quinze ans, l'Organisation internationale du Travail a respecté les principes du tripartisme et a coopéré étroitement avec les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs pour la promotion de la justice sociale et de l'Agenda du travail décent.

Le Directeur général, dans son rapport intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*, appelle les États Membres de l'OIT à protéger les droits de près de 232 millions de travailleurs migrants transfrontières de par le monde parmi lesquels la non-discrimination, l'accès à un emploi productif et à la sécurité de l'emploi, le droit à la sécurité sociale, à la participation sociale et au dialogue social. Le rapport souligne l'importance de l'engagement des mandants tripartites pour que le travail décent devienne une réalité pour les travailleurs migrants. Nous nous félicitons de cette approche et accueillons favorablement le rapport.

La Chine a la plus grande population du monde et connaît des migrations internes à grande échelle. Selon les statistiques officielles, la Chine compte 270 millions de travailleurs migrants à la fin de l'année 2013. Ces travailleurs migrants sont devenus une partie importante de la main-d'œuvre industrielle et ont beaucoup contribué à la création de richesses, au développement urbain et rural et à la modernisation de la Chine.

Au nom de la Confédération des employeurs de Chine (CEC), j'aimerais dire que nous participons aux mécanismes tripartites nationaux des relations professionnelles et que nous encourageons les entreprises à établir des relations harmonieuses pour que les travailleurs migrants bénéficient de conditions de vie et de travail raisonnables et soient traités équitablement. Nous promouvons aussi l'inclusivité sociale et la sécurité sociale pour les travailleurs migrants.

Des difficultés subsistent toutefois et nous appelons notre gouvernement à instaurer un environnement des affaires qui soit propice aux entreprises pour qu'elles puissent surmonter leurs difficultés dans leurs activités de production, d'écologisation et de restructuration.

Sous l'effet de la mondialisation, de plus en plus d'entreprises chinoises s'internationalisent, et étendent leurs activités à d'autres pays. Ces entreprises respectent scrupuleusement les lois et règlements des pays d'accueil, protègent les droits et les intérêts des travailleurs, notamment des travailleurs migrants et protègent leurs propres droits et intérêts conformément à la loi.

La CEC profite de la plate-forme multilatérale qu'est l'OIT pour exhorter les entreprises chinoises opérant à l'étranger à accorder plus d'attention aux migrations du travail, à établir des relations professionnelles harmonieuses et à s'intégrer dans la société locale pour assurer le développement durable.

La Chine a obtenu des résultats remarquables en matière de développement économique et de progrès social depuis le lancement de sa réforme et son ouverture il y a trente ans. Des entreprises, de toutes catégories, ont beaucoup progressé pendant cette période. La CEC a beaucoup fait ces dernières années pour établir des relations professionnelles harmonieuses et encourager les entreprises à créer plus de possibilités d'emplois afin d'accélérer le développement, de promouvoir le travail décent et de développer les compétences des employeurs et des travailleurs. En même temps, nous avons encouragé les entreprises à jouer un rôle plus actif dans ce processus consistant à maintenir une croissance régulière, à poursuivre les ajustements structurels et à faire progresser la réforme.

La Chine est en train de construire une société raisonnablement prospère à tous égards et de réaliser son rêve du rajeunissement de la nation chinoise. Les entreprises et les entrepreneurs jouent un rôle de premier plan dans la promotion du développement économique et social et constituent des intervenants majeurs pour parvenir au travail décent et à une société harmonieuse, des éléments essentiels pour éliminer la pauvreté et promouvoir le développement durable de la société.

Nous appelons donc la communauté internationale et l'OIT à nous apporter davantage de soutien. La CEC est prête, comme elle l'a toujours été, à communiquer et à coopérer avec l'OIT et les organisations d'employeurs des autres pays pour contribuer à un avenir meilleur.

---

*Original anglais: M. ZARB (travailleur, Malte)*

---

Le travail décent est une dimension du développement et exige, à ce titre, que l'on s'emploie à faire respecter toujours plus les principales normes internationales du travail et le dialogue social. Les normes du travail et le dialogue social favorisent en effet le développement à bien des égards, notamment parce qu'ils encouragent une meilleure gouvernance et sont facteurs de progrès social.

En 1999, l'OIT a défini et présenté le concept de travail décent, un concept qui, depuis lors, a trouvé sa place dans les politiques internationales du travail axées sur l'emploi et la protection sociale pour préserver le niveau de vie des travailleurs.

Le succès rencontré par ce concept doit être mis à l'actif de la seule OIT, qui a clamé haut et fort que les hommes et les femmes devaient avoir la possibilité d'exercer un travail librement choisi dans des conditions décentes, équitables, sûres et dignes.

Il n'empêche que l'OIT doit se montrer plus agressive et a besoin du plein soutien des Nations Unies pour remédier efficacement aux situations dans lesquelles le travail décent est encore loin d'être une réalité. Je tiens néanmoins à féliciter Guy Ryder, Directeur général du BIT, pour avoir, cette année encore, mis les pleins feux sur la question du travail décent, parallèlement à celle des migrations de main-d'œuvre, dans son rapport en vue de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Si nous applaudissons les efforts déployés pour appeler l'attention du monde entier sur le travail

décent ainsi que les progrès accomplis à cet égard, il est décourageant d'apprendre que, selon de récentes estimations du BIT, quelque 21 millions de personnes sont encore victimes de travail forcé dans le monde.

Les mauvaises conditions de travail et le manque de respect de la dignité humaine mettent non seulement l'OIT, mais aussi les organisations syndicales du monde entier, dans la nécessité de redoubler d'efforts pour lutter contre toutes les formes d'esclavage pouvant exister dans le monde du travail.

Aussi je pense que le travail décent ne pourra s'imposer tant que les gouvernements et les employeurs n'auront pas compris que le respect des normes fondamentales du travail doit progresser à la faveur du processus de développement et abandonner l'hypothèse selon laquelle le développement économique se traduira mécaniquement par l'amélioration des conditions de travail et la suppression des inégalités sociales, car la croissance économique n'est pas garante de l'emploi décent.

En ce qui concerne mon pays, nous avons connu, au cours de la dernière décennie, l'arrivée de travailleurs migrants venus d'Europe mais aussi de pays en développement, essentiellement d'Afrique subsaharienne. Malheureusement, ces migrants travaillent pour la plupart dans des conditions précaires. Le Syndicat général de travailleurs (GWU) a pris le problème très au sérieux, et nous n'avons ménagé absolument aucun effort ni négligé aucune démarche pour convaincre les gouvernements successifs de prendre des mesures énergiques afin que tous les travailleurs jouissent d'un salaire correct et de conditions de travail décentes.

Certes, il reste encore un certain nombre d'obstacles à lever, mais nous pouvons déjà nous réjouir des mesures législatives mises en œuvre par le gouvernement travailliste pour endiguer les pratiques abusives dans le cadre des marchés publics et améliorer les salaires et les conditions de travail dans différents secteurs d'activité. Ces mesures témoignent également d'une volonté de plus en plus marquée de la part du pouvoir de faire en sorte que les entreprises qui n'offrent pas des conditions de travail décentes à leurs employés soient exclues des procédures d'adjudication des marchés publics.

Les travailleurs migrants représentent un problème de taille pour le petit Etat insulaire qu'est Malte. Non seulement ce problème pèse sur les finances publiques mais il met encore les syndicats – et tout particulièrement le GWU – au défi d'obtenir des conditions de travail décentes pour les migrants. D'une part, parce que ces travailleurs sont des êtres humains et doivent, en tant que tels, être traités de manière digne et équitable et, d'autre part, parce qu'il faut éviter qu'une concurrence déloyale ne s'instaure entre eux et les travailleurs nationaux, étant donné qu'ils acceptent les emplois mal rémunérés, assortis de conditions de travail indécentes, que les Maltais refusent d'occuper.

Nous sommes fermement attachés au principe du travail décent et, même si nous sommes les seuls à œuvrer dans ce sens, nous ne ménagerons aucun effort, dans notre pays, aussi longtemps que tous les emplois n'offriront pas à ceux qui les occupent et à leurs familles la possibilité de vivre et de travailler dans des conditions décentes, dans la dignité et le respect.

---

M. DIARRA (*ministre du Travail, de la Fonction publique et des Relations avec les institutions, Mali*)

---

Le Mali a vécu ces deux dernières années les pires moments de son histoire. L'occupation conjointe des régions du nord de notre pays par des mouvements rebelles, des groupes terroristes, des djihadistes et des narcotrafiquants a eu des conséquences humaines, économiques et sociales incalculables.

La crise sociopolitique et institutionnelle née de cette agression terroriste a entraîné la suspension de la quasi-totalité de l'aide publique au développement et provoqué un recul notable de l'activité économique. Des secteurs entiers de l'économie nationale comme le tourisme, l'hôtellerie et le BTP ont subi de plein fouet les effets de cette crise, entraînant la fermeture de nombreuses entreprises et la mise au chômage technique, voire le licenciement, de leurs travailleurs.

Avec l'assistance de la communauté internationale, le Mali a pu organiser des élections libres et transparentes et mettre en place des institutions crédibles. Aujourd'hui, avec la reprise de la coopération internationale, l'espoir est permis.

S'agissant maintenant du rapport que le Directeur général du BIT nous a présenté cette année et dont nous partageons, pour l'essentiel, les constats et conclusions, je voudrais surtout saluer les efforts déployés par le Bureau pour amener les Etats Membres de l'OIT à mettre le travail décent au cœur de leurs politiques, programmes et projets de développement.

Cette approche est, et demeure, le moyen privilégié qui s'offre à tous les Etats pour construire véritablement l'avenir des peuples à travers la mise en œuvre de politiques plus intégrées, susceptibles de créer des emplois de qualité et de briser le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Plus particulièrement, dans les pays sortant d'un conflit, comme le Mali, c'est aussi sans nul doute la voie pour renouer avec la croissance économique. C'est pourquoi le gouvernement du Mali envisage très bientôt de signer avec le BIT un programme par pays de promotion du travail décent (2014-2016), appelé «PPTD de transition pour le développement durable du Mali», qui constituera le cadre de référence national pour toutes les actions visant la réalisation du travail décent.

Ce PPTD sera axé sur la promotion de l'emploi décent pour les jeunes filles et garçons en vue d'un développement durable du Mali; le renforcement et l'extension de la protection sociale, en particulier pour les populations affectées par la crise; la concrétisation progressive du travail décent par un dialogue social dynamique, favorable à la relance durable du Mali.

Aussi, nous avons noté avec intérêt les faits marquants sur les réalisations importantes de la région Afrique.

Au-delà du rapport du Directeur général, ma délégation se réjouit de l'inscription à l'ordre du jour de cette session de la Conférence d'une discussion récurrente sur l'emploi.

Notre satisfaction est d'autant plus grande que l'emploi constitue aujourd'hui une priorité absolue pour notre gouvernement.

Un programme décennal pour l'emploi (PRODEFPE) est mis en œuvre depuis 2012.

Un accent particulier doit être mis sur la problématique de l'emploi des personnes vivant avec un

handicap mais également sur les questions migratoires. Cela a été concrétisé par la création d'un département dédié aux migrations au sein de l'Agence nationale pour l'emploi de mon pays.

Ma délégation a, enfin, lu avec un intérêt tout particulier le rapport du Bureau intitulé *Des politiques de l'emploi pour une reprise et un développement durables – Discussion récurrente au titre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable*.

Cette deuxième discussion récurrente sur l'emploi, en 2014, représente pour les mandants tripartites de l'OIT l'occasion de procéder à un examen critique des mesures prises par les Etats Membres afin de vérifier l'efficacité des actions menées à ce jour et d'examiner les choix pour l'avenir.

Ainsi, le Mali a mis en place, en 2013, un Observatoire national pour l'emploi et la formation pour permettre de créer une cohésion et une synergie d'action entre les différents acteurs du marché du travail. Cet observatoire est chargé entre autres de mener toute étude et recherche dans le domaine de l'emploi et de la formation et de collecter, traiter, analyser et diffuser les informations sur le marché du travail.

Le gouvernement du Mali a entamé, en 2014, une révision du document de politique nationale de l'emploi de 1998 assorti d'un plan d'action. Il a également adopté, en mars 2013, un document de politique nationale du travail et son plan d'action pour 2013-2015.

La mise en œuvre de ces différents documents de politique contribuera à une meilleure promotion du plein emploi décent et productif pour les jeunes et les femmes, et à amorcer ainsi la transition pour une formalisation de l'économie informelle.

Pour conclure mes propos, le gouvernement du Mali a introduit dans le circuit d'adoption les documents de ratification de la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964.

---

*Original arabe: M. KAFICHERRAT (travailleur, Maroc)*

---

Au nom de la délégation des travailleurs marocains, sous la direction de l'Union générale des travailleurs du Maroc, j'aimerais féliciter le Président et les Vice-présidents pour leur élection à la tête de cette session de la Conférence, en espérant que cette session sera couronnée de succès.

A cette occasion, nous saluons les efforts déployés par le Bureau pour assurer les conditions nécessaires au bon fonctionnement de la Conférence, alors que se rapproche la date de célébration du centenaire de l'Organisation.

L'ordre du jour de cette session comporte des sujets qui revêtent une importance capitale à l'égard de la production et des producteurs afin de permettre l'instauration de la stabilité nécessaire pour sortir de la crise mondiale qui a eu des répercussions très graves sur les équilibres sociaux, économiques et financiers. Cette crise a provoqué partout dans le monde, à des degrés divers, récession économique et chômage. Elle a également entraîné l'extension du travail non décent et du travail informel, a privé beaucoup de peuples de leur droit d'acquérir les technologies avancées génératrices du véritable développement et les a maintenus à l'écart de la créativité et de l'innovation scientifiques nécessaires pour assurer le progrès et le développement.

Notre Organisation constitue une force productive immense. Elle doit de ce fait influencer sur les organismes financiers et politiques internationaux pour éviter le chaos et le recours à l'extrémisme qu'illustrent les dernières élections européennes.

La tâche de l'Organisation internationale du Travail est de mettre en œuvre les mécanismes de persuasion dont elle dispose, en vue de prévenir les perturbations et les malheurs que ces dernières engendrent, à savoir le terrorisme que nous rejetons tous, la destruction des installations et l'apparition de générations qui n'ont pas eu droit à la paix et à la tranquillité et dont l'unique souci est de se venger.

Nous nous demandons quand le problème palestinien pourra-t-il recevoir une solution équitable? Jusqu'à quand le sang des innocents va-t-il couler dans la plupart des parties du monde?

La mise en œuvre par l'Organisation internationale du Travail de ces fonctions doit s'accompagner de mesures de soutien aux niveaux nationaux. C'est pour cela qu'au Maroc nous avons lancé plusieurs initiatives dans le domaine des droits de l'homme et du développement des ressources humaines, qui doivent encore être soutenues et développées.

Les travailleurs marocains, soucieux d'assurer toutes les conditions nécessaires à un saut qualitatif pour dépasser les crises et relever les défis de la mondialisation, ont, dans le cadre de leurs centrales représentatives, manifesté leur refus des politiques gouvernementales impopulaires qui ont aggravé le désespoir des jeunes, touchés par la hausse du chômage, et la grogne dans les milieux ouvriers en raison de l'accélération des licenciements et de l'absence de liberté syndicale. En effet, le Maroc n'a pas encore ratifié la convention n° 87 et n'a pas abrogé le chapitre 288 du Code pénal en vertu duquel les syndicalistes et les travailleurs peuvent être poursuivis au motif de perturber la liberté du travail; beaucoup d'acquis sociaux ont été supprimés; le pouvoir d'achat s'est dégradé en raison du renchérissement des biens de consommation; le dialogue social, bien qu'institutionnalisé, a été paralysé. Nous avons rejeté ces politiques et avons appelé, en tant que centrales syndicales, à l'organisation de manifestations nationales de travailleurs, de grèves et de mouvements de protestation et au recours à d'autres moyens de lutte légitimes, en demandant au gouvernement de respecter ses engagements, d'appliquer les dispositions des conventions pertinentes, de reprendre la dynamique du dialogue social tripartite et d'éviter les décisions unilatérales afin que des solutions soient recherchées rapidement aux problèmes de la classe ouvrière et des employeurs qui ont, en définitive, des intérêts communs.

---

*Original arabe: M<sup>me</sup> MAHMOUD (ministre du Développement des ressources humaines et du Travail, Soudan)*

---

La délégation du Soudan voudrait tout d'abord remercier les Etats Membres qui ont permis au Soudan d'être élu en tant que membre titulaire au Conseil d'administration du BIT.

La délégation du Soudan voudrait également féliciter le Directeur général pour son rapport qui traite d'une question fondamentale dans le monde, à savoir la migration. Nous espérons que ce rapport trouvera un écho favorable auprès de tous les participants à cette Conférence et des spécialistes afin qu'une stratégie claire soit élaborée sur les questions de la migration.

Nous reconnaissons l'importance de la déclaration figurant dans le rapport du Directeur général, au sujet du lien entre la migration et la dimension sociale de la mondialisation et de la possibilité d'améliorer l'économie mondiale en y ajoutant une dimension sociale, c'est-à-dire de justice sociale et de responsabilité sociale.

Le monde est de plus en plus confronté à la migration de la main-d'œuvre fuyant la pauvreté à la recherche d'un emploi et d'une vie meilleure. Il s'agit là d'une conséquence naturelle du régime capitaliste mondial et de l'économie de marché qui domine le monde sans aucune politique de protection sociale, d'équité et d'équilibre entre les marchés. C'est ainsi que, comme le mentionne le rapport du Directeur général, la migration est essentiellement une migration de main-d'œuvre à partir des pays les plus pauvres vers les pays riches. S'agit-il d'une migration volontaire? Et quelle est la définition de la liberté de choix dans ce contexte, pour un individu qui est obligé de quitter son pays à la recherche d'une vie décente? Nous affirmons à ce propos que les politiques qui régissent la migration et la protection des travailleurs migrants ne sont pas suffisantes. Elles doivent être complétées par des politiques sociales en vue de réaliser une répartition équitable de la richesse dans le monde et de confier une responsabilité sociale aux pays les plus riches qui devront augmenter les investissements et veiller à ce que les pays utilisent leur propre main-d'œuvre, contribuant ainsi à l'amélioration de la production dans le pays considéré. Il sera possible de la sorte d'éviter les effets psychologiques graves de la migration sur les migrants et leurs familles, ainsi que les effets économiques négatifs sur le pays d'origine, vu que les pays qui, comme le Soudan, exportent dans le monde beaucoup de migrants, perdent des cerveaux et des cadres qui sont nécessaires à l'édification de l'économie nationale.

On peut dire qu'un lourd tribut à la migration est payé non seulement par les travailleurs migrants mais également par leurs pays d'origine qui perdent de ce fait des cerveaux et des mains habiles. Les revenus matériels de la migration ne pourront jamais compenser la perte du capital humain.

Le Soudan fait partie des principaux pays qui ressentent les effets positifs et négatifs de la migration. En effet, il représente un vaste espace pour un grand nombre de migrants originaires de différents pays, employés dans différentes branches sur le marché soudanais du travail. La société soudanaise cohabite avec eux depuis des milliers d'années et accepte volontiers les migrants, de plus en plus nombreux, qui arrivent notamment des pays voisins, à la recherche d'un travail et d'une vie décente au Soudan. Le Soudan a consacré quatre libertés fondamentales. En effet, le Président de la République a pris des décisions accordant les quatre libertés, à savoir la liberté de mouvement, de travail, de résidence et d'accès à la propriété.

Nous réaffirmons que la législation du travail au Soudan n'établit aucune distinction entre le travailleur migrant et le travailleur soudanais à l'égard de la totalité des avantages et des droits. Par ailleurs, le travailleur migrant a le droit de recourir devant les tribunaux du travail au même titre que le travailleur soudanais. Nous indiquons aussi qu'il existe beaucoup de migrants en situation irrégulière qui sont acceptés par la société soudanaise et dont les droits sont garantis par l'Etat. Dans le même temps, beaucoup de travailleurs soudanais ont émigré vers un

certain nombre de pays. Les chiffres étaient stables il y a quelques années. Cependant, à la suite de la crise économique mondiale et de l'accroissement des taux de chômage partout dans le monde, la main-d'œuvre soudanaise a commencé à connaître des problèmes en matière de conditions de travail dans les pays d'accueil. En ce qui concerne la migration régulière, nous affirmons que le Soudan contrôle la validité des contrats de travail, le caractère décent du travail à accomplir et les conditions de travail avant de permettre à ses ressortissants d'émigrer. Les travailleurs migrants sont donc protégés par la législation nationale. Il n'en est pas de même pour la migration irrégulière dont le contrôle constitue un véritable défi, les migrants ne recevant dans ce cas aucune garantie en matière de travail et de vie décente.

Un dialogue social est actuellement engagé avec les partenaires tripartites pour modifier plusieurs lois en vue de garantir un travail décent, de relever les salaires et d'améliorer le niveau de vie. Nous signalons à ce propos la convention sur le relèvement du salaire minimum ainsi que la convention collective sur les salaires dans le secteur privé qui a été signée entre la Fédération des travailleurs, les employeurs et le gouvernement.

Le Soudan a mené l'année dernière une étude sur le marché du travail, avec l'assistance du BIT. Cette étude a montré que les taux de chômage sont passés en 2013 de 16,4 à 18,8 pour cent. Le rapport établi à ce sujet souligne la nécessité de soutenir la formation professionnelle et l'enseignement technique au Soudan ainsi que le besoin d'aider le Soudan à lutter contre le chômage et à fournir davantage de possibilités d'emplois.

Je vous remercie de votre attention et je remercie l'OIT pour le soutien qu'elle apporte au Soudan.

---

*Original anglais: M. URAI MANUFOLAU (travailleur, Fidji)*

---

Les Fidji, comme vous le savez, connaissent actuellement une dictature, et nous avons un commandement militaire qui contrôle et censure les médias.

Permettez-moi tout d'abord de saluer les travaux du Directeur général pour les efforts continuels qu'il a déployés pour rappeler l'importance de respecter les normes fondamentales du travail qui ont été ratifiées par un gouvernement démocratique antérieur. Les travailleurs des îles Fidji traversent des périodes difficiles. Ils sont agressés, harcelés et arrêtés pour le simple fait d'être membres d'un syndicat ou dirigeants syndicaux. A l'heure où je vous parle, tous les travailleurs du secteur public, des organisations et des entreprises appartenant à l'Etat et des institutions bancaires sont marginalisés par le décret sur les industries nationales essentielles (emploi) (ENI), qui nie tout droit et privilège aux membres de syndicats.

L'ENI interdit les syndicalistes professionnels, annule les accords portant sur la qualité, limite les actions collectives, renforce les sanctions contre les travailleurs légalement en grève, interdit les heures supplémentaires et les primes pour les travailleurs qui font les trois-huit, et prévoit l'intervention d'agents de négociation non professionnels. Les travailleurs relevant de l'ENI n'ont droit à aucun recours en cas de différend du travail, et les syndicats de gauche ont été éradiqués par la suppression des cotisations syndicales.

En 2012, le Premier ministre des Fidji avait envoyé une lettre au Directeur général dans laquelle il

s'engageait à aligner l'ENI et les dispositions d'autres textes législatifs sur les conventions ratifiées par les Fidji. Sur cette base, le Conseil consultatif tripartite sur les relations d'emploi (ERAB) avait commencé à supprimer les dispositions de l'ENI considérées comme abusives et incompatibles avec les conventions fondamentales de l'OIT.

Puis le gouvernement n'a pas tenu ses engagements. Après avoir accepté le principe d'une mission de l'OIT chargée d'examiner les violations de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, il a expulsé les experts dès leur arrivée. Le nouveau régime considère que la mission tripartite n'a pour rôle que de conseiller le ministère du Travail. Si une décision doit être prise concernant l'ENI, elle le sera au niveau politique. Par la suite, en décembre 2013, le nouveau régime a décidé d'appliquer l'ENI aux travailleurs municipaux, aux travailleurs du bois et aux travailleurs des services nationaux de lutte contre l'incendie, en menaçant de l'étendre aux travailleurs du sucre et du tourisme, si les travailleurs continuent à formuler des revendications.

Le nouveau régime n'a aucunement l'intention de protéger ni de promouvoir les droits des travailleurs, pas plus que le respect des normes internationales du travail. Il l'a prouvé en adoptant, le 6 septembre 2013, une Constitution draconienne, élaborée unilatéralement, qui maintient l'ENI en vigueur.

L'année dernière, le nouveau régime a imposé un salaire minimum national, sans même consulter les partenaires sociaux. Un dollar des Etats-Unis par heure de travail, à peine de quoi offrir un niveau de vie décent. A titre de comparaison, Vanuatu, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les îles Cook possèdent un salaire minimum tout à fait respectable, obtenu après la tenue de consultations tripartites. Selon le nouveau régime en place, un faible salaire minimum permet d'attirer les investisseurs et donc, de stimuler la croissance économique. C'est tout le contraire. Un faible salaire minimum ne fait qu'encourager les employeurs qui paient davantage pour faire baisser le taux horaire de leurs employés et font valoir qu'ils respectent le salaire minimum.

Les Fidji possèdent un système judiciaire, mais les points de vue divergent quant à son indépendance. Tous les citoyens sont égaux devant la loi, mais tel n'est pas le cas dans la réalité, et on peine à croire à l'Etat de droit. Les proches du régime sont protégés par la non-application des mêmes lois qui servent à emprisonner les autres. Les plaintes officielles contre le régime sont discrètement mises de côté par la police, qui nie les avoir reçues et ne fait rien.

En vertu du décret sur les partis politiques, les personnes exerçant des responsabilités dans une organisation de travailleurs ou d'employeurs ne peuvent exercer aucun mandat politique ni mener d'activités politiques ni même exprimer leur soutien à un parti politique. Les syndicalistes ou les travailleurs qui ne respectent pas le décret s'exposent à de lourdes peines pécuniaires ou de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans, voire aux deux types de sanctions.

En revanche, le Premier ministre et ses ministres peuvent devenir parlementaires et ouvertement faire campagne pour le parti du Premier ministre tout en exécutant leurs mandats ministériels. Ils exercent leurs fonctions dans le parti politique du Premier

ministre. Ils vont garder leur portefeuille administratif et continuer à percevoir leurs salaires jusqu'à la date des élections et au-delà.

Avec l'approche des élections en septembre, les Fidji sont à la croisée des chemins. Le régime se moque du peuple en nommant un jeune juriste inexpérimenté superviseur des élections. Ce dernier relève directement du procureur général, qui est aussi le ministre chargé des élections. Le décret électoral n° 11 de 2014 protège le personnel chargé des élections contre toute procédure civile ou pénale. Cela veut dire que, si des instructions sont données pour truquer les élections, les personnes soupçonnées d'activités illicites ne pourront pas être traduites en justice. Nombreux sont ceux à penser que les élections ne seront pas libres et régulières car le régime ne fait preuve d'aucun sens de l'équité et d'aucune décence.

Le tripartisme est au cœur de l'OIT. Les partenaires sociaux doivent consulter et être consultés, et les décisions collectives doivent être respectées par les gouvernements, sinon la paix sociale n'est pas possible. Hélas, le tripartisme n'existe plus aux Fidji. Avec tout le respect que je leur dois, les ministres du Travail qui sont intervenus aujourd'hui ici ne font que manifester un intérêt de pure forme; ils n'ont aucun mandat pour appliquer ce qu'ils préconisent, et éludent le fait que le régime continue à violer sans vergogne la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.

Pour conclure, je tiens à remercier le Directeur général pour son rapport et ses efforts pour faire en sorte que la lutte des travailleurs fidjiens ne soit pas vaine et qu'une mission de contacts directs se rende aux Fidji avant les délibérations du Conseil d'administration en novembre de cette année.

---

*Original anglais: M. ZHELYAZKOV (employeur, Bulgarie)*

---

L'année dernière, les employeurs bulgares ont joué un rôle actif dans les relations professionnelles et sont parvenus à des résultats significatifs dans le renforcement et la promotion du dialogue social au niveau national. Ils ont également permis de maintenir un développement stable de l'économie bulgare. Nous avons également pu apporter une modification à la loi sur la publication des avoirs des hauts fonctionnaires, ce qui a permis de supprimer l'alignement inacceptable des obligations des membres d'organisations d'employeurs sur celles des fonctionnaires du secteur public.

Les employeurs de Bulgarie ont dû aussi faire face à un certain nombre de défis dont les solutions restent à trouver. La situation défavorable du marché du travail des dernières années a fait grimper le taux de chômage à pratiquement 13 pour cent de la population active en 2013. La tendance démographique négative constitue un autre problème qui pèse sur l'emploi. Cette année, la réforme portant sur l'augmentation progressive de l'âge de départ à la retraite a été suspendue. Face à tous ces problèmes, les organisations d'employeurs bulgares ont participé à la proposition de solutions, et par l'intermédiaire du dialogue social nous devrions parvenir aux meilleurs résultats possibles.

Les employeurs bulgares attachent beaucoup d'importance aux ressources humaines, qui sont un moteur essentiel, notamment parce que la formation professionnelle continue et le développement de carrière peuvent être de véritables incitations à une

meilleure productivité. Nous collaborons également à la mise au point de politiques actives pour faire en sorte que les ressources humaines répondent aux besoins de l'économie. Nous insistons auprès des pouvoirs publics pour qu'ils conçoivent des programmes éducatifs prenant en considération la structure, les difficultés et les besoins du marché du travail.

À la suite d'une initiative lancée par les organisations d'employeurs, le gouvernement a commencé à mettre en place trois ensembles de mesures consécutives visant à limiter les réglementations administratives dans le monde des affaires, y compris dans le Code du travail. Nous avons accordé une attention plus particulière au soutien et à la promotion des petites et moyennes entreprises, dont les conditions d'activités étaient sans raison, alignées sur celles des grandes entreprises. Nous espérons que ces nouveaux changements permettront d'aboutir à un environnement plus favorable à l'entreprise et à une économie plus compétitive pour la République de Bulgarie, ce qui devrait favoriser les investissements dans notre pays.

Grâce à la détermination des organisations d'employeurs bulgares, nous avons pu maintenir une discipline stricte en matière financière. Nous comptons toujours parmi les États ayant le plus petit déficit budgétaire et, au niveau national, notre dette se situe à 18,9 pour cent du PIB. Notre système d'impôts prévisible et stable fondé sur un faible prélèvement forfaitaire de 10 pour cent pour les personnes morales et physiques constitue un avantage concurrentiel dont nous sommes fiers.

Il est vrai qu'au cours des deux dernières années l'économie de Bulgarie s'est stabilisée, ce qui a été perçu comme une tendance positive, et cela devrait continuer cette année ainsi que l'année prochaine. Notre croissance économique devrait passer de 1,7 à 2 pour cent en 2014.

L'année dernière, nous avons fait état d'une excellente coopération avec le bureau de l'OIT à Budapest, ainsi que des échanges constructifs que nous avons eus avec l'OIE, notamment à travers une meilleure communication et grâce à sa disposition à nous offrir une assistance technique et des activités de coopération.

À la lumière des défis évoqués, nous nous réjouissons des mesures coordonnées et intégrées que les Membres de l'OIT adopteront pour surmonter les effets délétères de la crise économique mondiale. Nous devons connaître de manière réaliste les risques et les conséquences liées aux politiques économiques et financières imprudentes pour être à même de garantir une croissance économique réelle et durable.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> KABAKA (ministre du Travail et de l'Emploi, République-Unie de Tanzanie)*

---

Le débat sur la migration équitable arrive à point nommé compte tenu des discussions actuelles au sujet de l'élaboration des objectifs de développement durable et du Programme de développement pour l'après-2015. Il est essentiel que ce programme aborde la question de la migration équitable et de toutes les autres questions se rapportant au travail décent et à l'emploi productif, en particulier pour les jeunes.

La migration offre des possibilités mais elle soulève aussi des problèmes, en particulier pour les pays d'accueil. Lorsqu'elle est bien gérée, la migration peut contribuer de manière positive à la crois-

sance et au développement de l'économie. Cependant, il est important de reconnaître que les facteurs de la migration diffèrent selon les pays et les continents. Aussi, la migration équitable est une préoccupation pour tous les États Membres et pour chacun d'entre nous.

Ma délégation est d'avis que, pour que la migration soit équitable, il est nécessaire d'instaurer un dialogue continu entre les pays d'origine et les pays d'accueil. Seul ce dialogue nous permettra de définir précisément les possibilités et de résoudre les problèmes.

Tous les gouvernements et les partenaires sociaux ont un rôle important à jouer pour veiller à ce que les migrants – et en particulier les travailleurs migrants – bénéficient d'une protection, conformément aux piliers du travail décent.

Dans le cadre des efforts qu'il mène pour résoudre les problèmes liés à la migration, le gouvernement que je représente élabore actuellement une politique nationale en matière de migration et de développement qui tient compte notamment des piliers du travail décent. L'objectif fondamental est de faire en sorte que le potentiel qu'offre la migration favorise le développement national et de veiller au bien-être des travailleurs migrants.

La Tanzanie se félicite du débat sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Nous avons pris conscience du fait que la formalisation de l'économie informelle peut avoir des retombées considérables sur les efforts déployés en faveur du développement et de l'élimination de la pauvreté.

Dans cette optique, le gouvernement de la République-unie de Tanzanie met actuellement en place diverses mesures visant à appuyer la formalisation de l'économie informelle de sorte que celle-ci contribue de manière adéquate au développement économique de notre pays.

Depuis 2004, le gouvernement met en œuvre un programme dont l'objet est de faciliter la transition des biens immobiliers et des entreprises informels vers l'économie formelle.

Parmi les autres stratégies mises en œuvre à cet égard figurent notamment l'établissement de différents fonds destinés à appuyer la formation de groupes d'entreprises; la création de programmes de sensibilisation; l'élargissement des régimes de sécurité sociale; ainsi que le renforcement des compétences techniques et des compétences en matière de création d'entreprises.

Ma délégation appuie le débat sur l'emploi, d'autant plus que le chômage constitue toujours une menace à l'échelle mondiale. La Tanzanie est préoccupée par l'augmentation continue du chômage, en particulier parmi les jeunes dans le monde entier.

Le gouvernement de la République-unie de Tanzanie a mis en place différentes initiatives en collaboration avec les partenaires sociaux afin de traiter le problème du chômage, en particulier parmi les jeunes. Nous avons intégré le thème du travail décent et de la création d'emplois dans toutes les politiques et stratégies et tous les plans nationaux de développement mis en œuvre par chacun des ministères. Le gouvernement a lancé un programme national pour l'emploi des jeunes, qui facilitera la création de plus de 800 000 postes lors du prochain exercice budgétaire grâce à des programmes publics et des initiatives de promotion de l'activité indépendante.

Le gouvernement a également entrepris des réformes sur les plans institutionnel et réglementaire en vue de créer un environnement propice pour encourager l'investissement et attirer l'investissement étranger direct, qui, en définitive, permettra de créer des possibilités d'emploi. Parmi les autres mesures prises par le gouvernement, on peut également citer le renforcement des systèmes d'information sur le marché du travail et des services pour l'emploi.

Pour conclure, permettez-moi de souligner que, pour pouvoir traiter ces problèmes de manière efficace, il est nécessaire d'instaurer une collaboration entre les différentes entités. A cet égard, nous prions instamment la communauté internationale, y compris l'OIT et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, de fournir des fonds et de mettre en place des programmes pour que le gouvernement puisse poursuivre ses efforts en matière de renforcement des capacités, de transfert de technologie et de financement.

---

*Original anglais: M. DE MEESTER (employeur, Belgique)*

---

Lorsque je pense au rapport du Directeur général et aux thèmes abordés dans le cadre de cette session de la Conférence, c'est le mot «carrefour» qui me vient à l'esprit. Nombre de pays, d'économies, de régions, sont en effet parvenus dans de multiples domaines à une sorte de croisée des chemins.

Les migrations s'intensifient – elles vont vraisemblablement continuer de le faire – et les schémas migratoires évoluent rapidement. Les migrations de main-d'œuvre sont fréquemment – trop fréquemment – perçues comme nuisibles et suscitent parfois des réactions racistes. Une telle disposition d'esprit ne tient aucun compte des énormes avantages économiques que l'on peut escompter de politiques migratoires intégrées et soigneusement mises au point. La force réside en effet dans la différence, non pas dans la ressemblance, et c'est bel et bien la diversité qui alimente l'innovation si nécessaire à nos économies.

Il faut donc prendre de nouvelles mesures, adaptées aux réalités actuelles, pour remédier aux insuffisances qui persistent et assurer l'éradication effective de la traite des êtres humains et du travail forcé sous toutes ses formes. Sachant que le travail forcé touche aujourd'hui 29 millions de personnes, nous n'avons pas droit à l'échec. L'autre défi – améliorer le sort de tous ceux, et ils sont nombreux, qui tentent de survivre dans l'économie informelle – est peut-être encore plus grand. Et il y d'autres problèmes: chômage, déficits de protection sociale, évolution démographique, inadéquation entre l'offre et la demande en matière de travail, etc., la liste est longue. Quelle que soit la problématique, le monde est parvenu à la croisée des chemins.

L'OIT, qui a engagé une réforme de fond qui touche à sa structure, à ses méthodes et à ses politiques est elle aussi à la croisée des chemins. Nous l'invitons à se débarrasser des cloisonnements, à être pleinement en phase avec la réalité, et à prendre appui, non pas sur de vagues aspirations, mais sur des analyses rigoureuses, ancrées sur les faits.

C'est un de mes compatriotes, Maurice Maeterlinck, prix Nobel, qui nous a justement rappelé que, sur la voie qui mène au futur, la tradition place à chaque carrefour 10 000 hommes pour protéger le passé. On pourrait compléter ce propos en évoquant les 10 000 procédures qui font barrage à toute avancée.

Cela dit, je n'ai rien contre les carrefours, mais il est préférable de ne pas s'y attarder trop longtemps. Ce n'est pas un lieu de destination idéal, vous en conviendrez. C'est pourquoi il faut choisir; si on ne choisit pas, le monde va poursuivre sa route sans nous, mais pas nécessairement dans le sens que l'on aurait souhaité qu'il prenne. Et c'est pourquoi ce ne sont pas les mots qui importent, mais l'action. Agir, c'est passer outre les mises en garde des gardiens du passé, se débarrasser des vieilles méthodes, et, dans un souci d'efficacité concrète, mettre en place les politiques et les outils adaptés au monde réel. Et pour que l'OIT puisse aller dans ce sens, il est absolument indispensable qu'elle puisse compter sur le plein soutien de ses mandants tripartites. J'insiste sur ces deux mots, «plein» et «tripartites». Vous me permettrez à ce propos de citer le Directeur général: «Ce qu'il faut retenir de ce passé, c'est que l'avenir de l'OIT dépend de sa capacité de renouvellement face à des réalités qui évoluent et de l'attachement résolu de ses mandants tripartites à des valeurs et des objectifs qui, eux, ne changent pas.»

Le Directeur revient régulièrement sur cet aspect dans ses interventions, et si je le mentionne à mon tour, c'est parce que je pense à la Commission de l'application des normes, le mécanisme de contrôle de l'OIT. Je pense également à ce qui a été dit à propos de l'établissement de liens directs avec les multinationales, initiative qui n'est acceptable que dans la mesure où elle est coordonnée par les structures des employeurs. Je pense à tous les thèmes qui ont été abordés précédemment, et je m'interroge: comment peut-on prétendre résoudre les questions relatives à l'emploi, à la transition, à la croissance durable, ou simplement progresser sur ces dossiers, si nous autres, les employeurs, en sommes encore à devoir lutter autour de notions telles que «entreprises» ou «entrepreneuriat»? Si c'est ça, le tripartisme, notre halte au carrefour risque de se prolonger longtemps! Et même si nous résolvons ces problèmes, d'autres croisements nous attendent un peu plus loin. Le monde du travail ne cessera jamais d'évoluer, et cette évolution va s'accélérer. C'est pourquoi il faut faire preuve de souplesse, pour s'adapter au changement, et de résilience, pour véritablement rebondir après les épreuves.

Les entreprises durables, les agences d'emploi privées, les chaînes d'approvisionnement, les chaînes de valeurs, ne sont pas des ennemis, mais une chance.

Il y a soixante-dix ans, c'est l'humanité qui était à la croisée des chemins; c'était le jour J, celui du débarquement sur les plages normandes. Pour l'OIT, le jour J, c'est la présente session de la Conférence, mais c'est aussi les années à venir; quant au débarquement, puisse-t-il être le déferlement sur les rives du Léman d'un souffle nouveau qui viendra dissiper les nuées de cet univers parallèle dans lequel, trop souvent, nous nous égarons. Joignons nos forces, assumons nos responsabilités: nous tous, membres du Conseil d'administration, fonctionnaires, membres du personnel, délégués à cette session de la Conférence et aux futures sessions. Ce n'est pas pour nous que nous sommes là, mais pour nos membres et pour tous les acteurs de l'économie, formelle et informelle. Tenons donc nos engagements en ce qui concerne la croissance durable, le travail décent, la prospérité et la paix. Comme l'a dit Guy Ryder dans sa déclaration liminaire: «...les trois critères pour évaluer la réussite de notre Conférence sont, premièrement, que nous discussions des

questions appropriées, deuxièmement, que nous organisations nos travaux de façon efficace et, troisièmement, que nous productions des résultats». Des paroles que nous devrions tous soigneusement garder en mémoire.

Permettez-moi de conclure sur ces quelques vers: «Peut-être as-tu oublié le jour où tu m'as laissé partir le premier? Celui où tu es revenu sur tes pas pour me dire que le chemin à parcourir n'était plus très long. Celui où tu m'as attendu à la croisée des chemins afin que je puisse te rattraper. Moi, je n'ai pas oublié. Alors écoute-moi bien: aujourd'hui quoi qu'il arrive nous rentrerons ensemble. Tu ne t'en souviens peut-être plus.»

---

*Original espagnol: M. GÓMEZ (travailleur, Colombie)*

---

Je m'exprime au nom du Commandement national unitaire, composé par la CUT, la CTC, la CGT, et la Confédération démocratique des retraités. Au nom de la CGT, nous tenons à souligner notre intérêt particulier pour les thèmes abordés par le Directeur général du BIT, qui traite d'une manière approfondie des principaux problèmes des travailleurs dans les diverses régions du monde.

Le Directeur général dit sa grande préoccupation concernant la question des migrations de travailleurs, et la grande vulnérabilité des migrants partout dans le monde. Il s'agit en majorité de femmes et de jeunes qui sont souvent victimes de toutes sortes d'abus, y compris la traite des personnes opérée par des bandes de malfaiteurs dénués de scrupules, qui sous prétexte de satisfaire aux besoins des migrants les exploitent, ainsi que leurs enfants.

A cet égard, outre le rôle que doivent jouer les gouvernements et les employeurs, nous, centrales syndicales, devons mener des actions toujours plus efficaces pour protéger les travailleurs migrants, hommes et femmes, et faire preuve à leur égard de la plus grande solidarité possible.

Dans notre pays, nous sommes préoccupés par la persistance du climat de violence exercée contre le mouvement syndical, qui se traduit par le maintien de politiques et de comportements antisyndicaux qui non seulement entraînent la mort de syndicalistes, mais aussi des déplacements forcés, des persécutions, des transferts, des pertes d'emplois, la dislocation de familles et aussi la destruction du tissu social.

Une démocratie sans syndicats est une caricature de la démocratie; c'est pourquoi nous demandons la reconnaissance pleine et entière de la liberté syndicale, du droit à la négociation collective, et l'exercice du droit de grève dans le respect des droits humains.

Depuis toujours, mais surtout depuis 2006, le syndicalisme colombien a parié sur le tripartisme et la concertation sociale. Cependant, en toute sincérité, nous devons avouer que, souvent, nous ne trouvons pas d'interlocuteurs, ni auprès du gouvernement ni auprès de certains employeurs, car les uns et les autres sont convaincus que les meilleurs syndicats sont encore les syndicats qui n'existent pas.

Pour la CGT, il est tout à fait inacceptable que, dans le cadre des agressions contre le syndicalisme, le procureur aux affaires sociales fasse pression sur les juges pour qu'ils lèvent l'immunité syndicale, car cela déstabilise le mouvement syndical et les syndicalistes.

Le syndicalisme colombien exige le respect du droit à la vie. Il exige l'arrêt du climat de violence et des comportements antisyndicaux. Il demande la

possibilité, pour nos camarades du corps enseignant de tous les syndicats et de tous les secteurs, de réaliser leurs activités sans crainte d'aucune sorte, et le droit à la terre pour les paysans et aussi pour les communautés noires, les groupes ethniques et les peuples autochtones.

Nous exprimons aussi notre solidarité en faveur des retraités partout dans le monde qui ont besoin de scénarios adéquats pour défendre leurs droits et pour trouver des solutions efficaces à leurs énormes problèmes.

Nous tenons à dire que pour nos travailleurs, il est fondamental que l'OIT demande au gouvernement national de la Colombie de respecter pleinement les conclusions de la mission de haut niveau qui est venue dans notre pays en février 2011, et dont les recommandations nous permettront de vivre dans un pays meilleur où chacun d'entre nous bénéficiera de l'égalité de chances.

Les droits des travailleurs, la protection de l'enfance, l'égalité entre hommes et femmes, les droits des jeunes, la protection des paysans et la liberté syndicale sont autant de questions qui vont de pair avec la liberté. Il faut préserver le droit individuel de ne pas être d'accord et donc continuer de travailler pour que, à Cuba, en République bolivarienne du Venezuela et ailleurs dans le monde, les droits de ceux qui ont un avis différent de l'opinion prônée par les porte-parole du pouvoir en place soient respectés.

---

*Original anglais: M. SERRA (gouvernement, Italie)*

---

Cette année, la Conférence internationale du Travail examine des thèmes qui revêtent la plus haute importance pour l'Italie. Mes observations ne porteront que sur le rapport du Directeur général consacré à la migration de main-d'œuvre, qui est une priorité dans le cadre de la présidence italienne de l'Union européenne qui débutera le 1<sup>er</sup> juillet.

Je ne peux pas commencer mon intervention sans rappeler l'horreur de la récente tragédie qui a eu lieu le 12 mai au large des côtes de mon pays, dans les eaux qui entourent l'île de Lampedusa. Le sacrifice de vies humaines devrait rappeler à chacun d'entre nous les problèmes qui devraient être au cœur de nos préoccupations lorsque nous débattons de la migration. Cette tragédie aurait pu faire un nombre de victimes bien plus élevé encore si la marine italienne n'était pas intervenue immédiatement, sauvant ainsi plus de 200 vies lors de ce seul accident. L'Italie est fermement déterminée à lutter contre la traite des êtres humains en mer Méditerranée. L'opération humanitaire de secours en mer baptisée «Mare nostrum», lancée par l'Italie en octobre 2013, a permis jusqu'à présent de sauver plus de 30 600 vies et d'arrêter quelque 200 trafiquants. Toutefois, comme les tragédies les plus récentes l'ont montré, cette initiative ne suffit pas. Nous appuyons donc l'approche fondée sur les droits à l'échelle internationale à laquelle le rapport du Directeur général fait référence.

Le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (HLD) a marqué un tournant décisif dans la gouvernance mondiale de la migration. Nous notons avec satisfaction que la déclaration finale adoptée à cette occasion inclut une reconnaissance expresse de nombreux domaines qui revêtent une grande importance pour l'Italie, à savoir: les vulnérabilités particulières des enfants migrants et la protection des travailleuses migrantes, y compris les employées de mai-



son; la nécessité de promouvoir des méthodes d'envoi de fonds moins coûteuses; la nécessité d'améliorer l'image des migrants; la protection des droits de tous les travailleurs migrants; et les programmes de mobilité propres à faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières. Nous sommes fiers d'avoir contribué activement à l'inclusion de références expresses à ces questions au cours des négociations et d'avoir pris part à la première mesure de suivi de ce dialogue, la Réunion tripartite technique de l'OIT sur les migrations de main-d'œuvre.

A cette occasion, l'accent a été mis sur la nécessité de réduire les coûts de la migration. L'Italie a lancé une initiative internationale visant à réduire les coûts des envois de fonds des migrants de 10 à 5 pour cent sur une période de cinq ans – l'objectif «5 par 5» adopté lors du Sommet du G8 tenu à L'Aquila en 2009. A l'échelle nationale, l'Italie est déjà parvenue à réduire les coûts des envois de fonds des migrants qui sont passés de 10,8 pour cent en 2008 à 7,42 pour cent aujourd'hui.

Mais les migrants doivent supporter d'autres coûts, notamment des coûts de recrutement exorbitants. Les participants au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement et à la Réunion tripartite technique de l'OIT sur les migrations de main-d'œuvre ont souligné à quel point il était nécessaire de lutter contre les pratiques de recrutement contraires à l'éthique et ont pris acte du fait que celles-ci ont des effets préjudiciables pour toutes les parties prenantes au phénomène de migration. Le non-respect des droits des demandeurs d'emploi, y compris de leurs droits du travail, peut notamment avoir comme effets de contagion la servitude pour dettes, le travail forcé et la traite des êtres humains. L'Italie a ratifié la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, et le ministère du Travail travaille en étroite collaboration avec l'OIM et l'OIT sur ces questions. Nous accueillons avec satisfaction les projets relatifs au recrutement éthique dans le cadre du Système d'intégrité du recrutement international (IRIS) mis en place par l'OIM et auquel a souscrit l'Organisation internationale des employeurs, et nous invitons l'OIM et l'OIT à unir leurs forces et à coopérer en faveur de cette cause. Nous apprécions qu'il soit fait référence, dans le rapport du Directeur général, à la mise en place de processus de recrutement équitables.

Selon nous, la contribution du Centre international de formation de l'OIT à Turin à la sensibilisation, à la diffusion des connaissances et au renforcement des capacités en ce qui concerne les questions liées à la migration est essentielle à cet égard.

Enfin, nous invitons expressément le Directeur général à inclure un résultat spécifique relatif à la migration de main-d'œuvre dans le prochain cadre stratégique de l'Organisation pour la période biennale 2016-17. Nous sommes également d'avis que le BIT devrait élaborer et présenter sa propre contribution sur ce sujet. Nous attendons avec un très grand intérêt l'évaluation que le Directeur général fera de sa présidence du Groupe mondial sur la migration pour l'année 2014.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> THAPPER (travailleuse, Suède)*

Les travailleurs suédois considèrent que le thème du rapport du Directeur général est très important et est tout à fait approprié dans le cadre de la session de cette année de la Conférence.

Nous sommes tout à fait d'accord sur le fait que l'objectif doit être de tout mettre en œuvre pour une migration équitable. Nous savons que la grande majorité des quelque 230 millions de travailleurs migrants que l'on recense actuellement sont dans une situation de précarité et de vulnérabilité, et qu'un grand nombre d'entre eux sont exploités et ne bénéficient d'aucun droit ni d'aucune protection.

Aussi, je souhaite souligner le rôle crucial que joue l'OIT. Selon nous, l'OIT doit être au premier plan en tant qu'organisation de surveillance de la migration et doit produire des statistiques et des analyses afin que nous disposions de meilleures connaissances et de meilleures possibilités pour lutter contre les problèmes particuliers auxquels sont confrontés les migrants au quotidien.

Nous avons une vision fondamentalement positive de la migration de main-d'œuvre, lorsque celle-ci est une migration équitable.

Nous savons que la migration de main-d'œuvre représente une opportunité pour les entreprises, les gouvernements, les organisations et, il faut le rappeler, pour la société toute entière.

La migration de main-d'œuvre offre une solution pour éviter les pénuries de travailleurs disposant de compétences et d'aptitudes spécifiques et permet de recruter les travailleurs les plus compétents pour des postes précis.

La migration de main-d'œuvre permet aux travailleurs d'échapper au chômage, à des difficultés économiques ou à d'autres problèmes dans leur pays d'origine, et leur offre des possibilités de carrière ou simplement le moyen de réaliser le rêve de vivre dans un autre pays.

Toutefois, la migration de main-d'œuvre va de pair avec certains risques. De très nombreux migrants perçoivent de faibles salaires et travaillent dans de mauvaises conditions, et un grand nombre d'entre eux sont victimes de travail forcé et de la traite des êtres humains.

Lorsque les migrants sont contraints d'accepter des conditions de travail moins favorables que celles des autres travailleurs, la migration de main-d'œuvre risque d'autant plus de déboucher sur une sous-enchère salariale et sur une concurrence négative entre les employés, entraînant à leur tour une augmentation de la pression exercée sur les salaires et les conditions de travail.

Les syndicats du monde entier jouent un rôle important dans la création des conditions propices à la migration équitable. Notre politique globale doit viser à ce que les travailleurs migrants bénéficient en tout temps et en tout lieu des mêmes droits que les autres travailleurs dans le pays d'accueil.

Nous sommes d'avis que la migration de main-d'œuvre volontaire a principalement, si ce n'est exclusivement, des retombées positives. Néanmoins, la situation qui prévaut à l'heure actuelle est totalement différente. Un très grand nombre de travailleurs sont contraints de migrer à la recherche d'un emploi dans tout pays qui leur permettra de subvenir à leurs besoins.

Cette migration forcée ne tient pas uniquement au manque d'emplois, mais aussi à la guerre, aux conflits, à la mauvaise gouvernance et à l'absence de respect des droits fondamentaux.

En tant que syndicalistes, nous ne pourrions jamais accepter la discrimination à l'égard des travailleurs migrants. Il est regrettable que, dans le monde du travail actuel, les travailleurs migrants soient régulièrement l'objet de discriminations et soient sou-

vent contraints d'accepter des conditions de travail moins favorables que celles des autres travailleurs. Cette situation est inacceptable.

L'une des principales caractéristiques du modèle suédois en matière de dialogue social et de négociation collective consiste dans le fait que les employeurs sont concurrentiels de par le niveau élevé et la croissance de leur productivité, et produisent ainsi des biens perfectionnés et de grande valeur.

Pour y parvenir, les employeurs ont besoin de travailleurs qualifiés; le faible niveau ou la diminution des salaires ne favorise pas la concurrence.

Lors de la définition du cadre de réglementation en matière de migration de main-d'œuvre, les législateurs ont ainsi deux impératifs.

Premièrement, il s'agit de créer un système qui soit suffisamment ouvert pour rendre compte des besoins véritables des entreprises en matière de main-d'œuvre étrangère, et des besoins des migrants eux-mêmes. Si les législateurs n'y parviennent pas, les migrants risquent de se retrouver en situation irrégulière ou illégale, ou d'être réorientés vers d'autres formes d'emploi légales caractérisées par un degré d'organisation syndicale moins élevé et des conditions de travail moins favorables, comme dans le cadre du travail intérimaire ou d'un transfert dans un autre pays au sein de la même entreprise.

Deuxièmement, il est nécessaire de veiller à ce que les travailleurs migrants qui sont dans une situation de vulnérabilité ne soient pas exploités par des employeurs sans scrupules, et de faire en sorte que la présence de travailleurs migrants n'entraîne pas une concurrence entre les employés et entre les entreprises du fait d'une sous-enchère salariale. Toute la difficulté consiste à réussir à conjuguer ces deux impératifs.

La situation des travailleurs palestiniens est toujours très difficile et elle ne s'améliore nullement.

Nous adhérons pleinement aux conclusions contenues dans le rapport du Directeur général et nous suivrons de très près l'évolution de la situation.

---

M<sup>me</sup> ALEXANDRE (*travailleuse, France*)

---

Cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail se déroule en des temps de changements importants reflétés dans les discussions, qu'elles aient lieu en commissions ou en plénière. Les conséquences de la mondialisation sont nombreuses en termes humains, économiques et sociaux.

A l'heure où 202 millions de personnes dans le monde sont sans emploi, que le chômage des jeunes est particulièrement préoccupant, que 839 millions de travailleurs vivent dans la pauvreté avec moins de deux dollars par jour, il est essentiel que l'OIT remplisse pleinement son rôle.

La France, touchée de plein fouet par la crise économique et financière, n'échappe pas à son lot d'emplois supprimés, de précarisation des emplois et de fragilisation des institutions du marché du travail et du dialogue social. Le voile pudique dit «de stabilité» ne parvient pas à masquer l'austérité aggravée d'un pacte qui ne prévoit pas moins de 70 milliards d'économies entre 2014 et 2017, qui plongeront un peu plus encore des millions de travailleurs et leurs familles dans l'urgence sociale. L'austérité est suicidaire économiquement, socialement et démocratiquement.

Les pays européens qui subissent la loi d'airain imposée par la troïka vivent des situations extrêmes d'urgence sociale dans l'indifférence des institu-

tions financières. Pauvreté extrême, pauvreté infantile, perte des droits accompagnant le chômage, perte d'accès aux services de santé sont reflétées dans les discussions à la Commission de l'application des normes de cette Conférence.

Une commission qui, malheureusement, pour la troisième année consécutive, a vu la crise autour du droit de grève – droit fondamental – perdurer. Si les employeurs s'enfoncent dans la critique du système de contrôle et de supervision des normes de l'OIT, de nombreux gouvernements – dont celui de la France – ont réaffirmé leur attachement au système de contrôle et de supervision des normes de l'OIT, au rôle et au mandat des experts ainsi qu'au mode consensuel d'adoption de la liste et des conclusions par employeurs et travailleurs.

Les migrations, aux multiples causes, sont appelées à s'accroître dans les années à venir. Elles s'accompagnent trop souvent d'une perte de droits, de ségrégation, de discriminations en tous genres, voire de chute dans le travail forcé. Travailleurs domestiques, travailleurs de la construction, travailleurs du textile et autres, ils sont 20 millions à se voir réduits en esclavage au XXI<sup>e</sup> siècle. Afin de lutter contre ce fléau, cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence aura l'occasion historique d'adopter un protocole additionnel à la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, inscrivant dans une norme internationale les questions de prévention, réparation et compensation pour les victimes de ces abus inhumains.

En 1919, l'OIT a été créée dans un but de justice sociale pour les travailleurs, réaffirmé, au lendemain du second conflit mondial du siècle passé, par la Déclaration de Philadelphie. En ces temps si tourmentés, il est essentiel et urgent de préserver et réaliser les fondamentaux de cette Organisation. Ces vers tirés des *Méditations poétiques* de Lamartine, poète français, ces vers gravés devant le Palais Wilson, siège de la Société des Nations, ici même à Genève, devraient tous nous inspirer:

«Que Genève à nos pieds ouvre son libre port: La liberté du faible est la gloire du fort. Que sous les mille esquifs dont ses eaux sont ridées, Palmyre européenne au confluent d'idées, Elle voie en ses murs l'Ibère et le Germain échanger la pensée en se donnant la main!»

«Echanger la pensée en se donnant la main», belle image du tripartisme pour que les droits de l'homme ne subissent pas la loi d'airain du capitalisme.

---

*Original anglais: M. NOROV (gouvernement, Ouzbékistan)*

---

La délégation de l'Ouzbékistan a soigneusement étudié le rapport du BIT intitulé *Renforcer la lutte contre le travail forcé* et appuie entièrement ses principales conclusions ainsi que les mesures proposées.

L'Ouzbékistan, l'un des premiers pays d'Asie centrale à avoir ratifié en 1997 la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, ainsi que d'autres conventions de l'OIT fondamentales, met en œuvre une série de mesures visant à s'acquitter de ses obligations internationales pour mettre fin au travail forcé et aux pires formes de travail des enfants.

En étroite coopération avec les partenaires sociaux, l'Ouzbékistan promeut activement les normes de l'OIT concernant le travail forcé et le travail des enfants.

Le gouvernement de l'Ouzbékistan soumet régulièrement des rapports sur sa mise en œuvre des

conventions de l'OIT au Bureau international du Travail. Depuis la 102<sup>e</sup> session de la Conférence en juin 2013, le gouvernement de l'Ouzbékistan, de concert avec les partenaires sociaux, a mis en œuvre un travail très élaboré visant à bâtir une coopération constructive avec l'OIT autour de la mise en œuvre des normes internationales de travail sur la base des recommandations et conclusions de la commission d'experts et de la Commission de l'application des normes.

En 2013, un suivi conjoint du travail des enfants a été mené pendant la récolte du coton avec la participation d'experts du BIT qui ont utilisé une méthodologie mise au point par le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). Les observateurs internationaux ont eu un accès sans aucune entrave aux établissements éducatifs, aux champs de coton et à d'autres sites ayant fait l'objet d'une inspection. Les experts internationaux ont eu la possibilité de se pencher sur les problématiques du travail des enfants, mais aussi sur les processus organisationnels des cueilleurs de coton adultes.

Madame Doumbia-Henry, directrice du Département des normes internationales du travail du Bureau international du Travail, dans son discours d'ouverture à la Commission de l'application des normes, a accordé une attention toute particulière à ce suivi considéré comme un exemple de coopération efficace entre le gouvernement de l'Ouzbékistan, les partenaires sociaux et l'OIT.

En même temps, le gouvernement de l'Ouzbékistan a tout à fait conscience de la nécessité de mener des travaux systématiques et continus pour améliorer les conditions d'emploi des travailleurs, développer les activités de sensibilisation,

prévenir le travail forcé des enfants et des adultes, et assurer le respect des normes du travail.

Le 25 avril 2014, un mémorandum d'accord a été signé entre le gouvernement de l'Ouzbékistan, les partenaires sociaux et le bureau de l'OIT à Moscou. En vertu de ce mémorandum un programme de promotion du travail décent pour 2014-2016 a été approuvé comportant des priorités et des indicateurs dans trois domaines stratégiques de coopération technique: premièrement, renforcement du partenariat social en l'Ouzbékistan; deuxièmement, encouragement des possibilités d'emplois décents; troisièmement, amélioration des conditions de travail et de la protection sociale.

Afin de mettre en œuvre le programme d'assistance technique et les conventions de l'OIT ratifiées par l'Ouzbékistan, et de prévenir le travail forcé et les pires formes de travail des enfants, un plan de mesures supplémentaires en date du 27 mai 2014 a été approuvé par résolution du Cabinet des ministres.

L'Ouzbékistan est prêt à renforcer sa coopération avec l'OIT dans le cadre du programme national de promotion du travail décent, notamment en ce qui concerne l'élimination du travail forcé et du travail des enfants sur la base des principes de non-sélectivité, d'impartialité et d'objectivité.

Nous sommes entièrement prêts à nous acquitter de nos obligations internationales contractées au titre des conventions de l'OIT ainsi que des recommandations de la commission d'experts et de la Commission de l'application des normes, par le biais d'activités de coopération technique avec le secrétariat de l'OIT et son bureau à Moscou.

*(La séance est levée à 13 h 10.)*

## Huitième séance

Vendredi 6 juin 2014, 14 h 35

Présidence de M. Alexandris

### RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

---

*Original anglais: M. SOUVANNAVONG (employeur,  
République démocratique populaire lao)*

---

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui, au nom de la Chambre nationale du commerce et de l'industrie de la République démocratique populaire lao (LNCCI), à l'occasion de cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Permettez-moi, en premier lieu, de féliciter le Directeur général du BIT de son rapport, qui met notamment l'accent sur les mesures destinées à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et à renforcer les actions engagées pour mettre un terme au travail forcé.

La Chambre nationale du commerce et de l'industrie de la République démocratique populaire lao joue un rôle important dans le développement du secteur privé au service de la croissance économique et du progrès social de mon pays. Ces dernières années, la République démocratique populaire lao s'est ouverte progressivement à l'économie de marché, et les employeurs ont activement contribué à la création d'emplois et à la mise en valeur d'une main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins de l'industrie en pleine expansion et de la société.

Une économie formelle très dynamique se développe par suite de la libéralisation des investissements et de la mise en œuvre de politiques favorables au secteur privé, un grand nombre d'entreprises disposant de systèmes de sécurité sociale en bonne et due forme pour leurs travailleurs et employés.

La Chambre nationale du commerce et de l'industrie de la République démocratique populaire lao, par l'intermédiaire de son Bureau des activités pour les employeurs, intensifie son action en vue de renforcer les petites et moyennes entreprises, qui relèvent pour la plupart de l'économie informelle, afin de leur permettre d'assurer leur rentabilité et de s'intégrer dans un système formel plus structuré, caractérisé par des méthodes de gestion efficaces, l'anticipation des besoins en matière de qualifications, le développement des compétences et la responsabilité sociale des entreprises. Des services sont désormais fournis aux membres dans les domaines de l'information du public, de la formation, de l'amélioration de l'environnement de l'entreprise

et des partenariats entre secteur public et secteur privé, compte tenu de la nouvelle législation relative aux entreprises et à l'emploi.

Lors du processus qui a conduit à l'adhésion de la République démocratique populaire lao à l'OMC en 2013 et dans le cadre de la préparation en vue de l'adhésion à la Communauté économique de l'ASEAN en 2015, le gouvernement de mon pays a promu et publié de nouvelles lois pour favoriser le commerce et l'investissement ainsi que le développement socio-économique en général.

Des amendements ont été apportés à la législation après consultation des employeurs dans divers secteurs d'activité. Un nouveau décret de l'Assemblée nationale permet aux employeurs de donner systématiquement leur avis et de mener des négociations avec les organismes publics et les organisations syndicales concernés. C'est ainsi que la loi sur la sécurité sociale et la nouvelle législation du travail ont fait l'objet de consultations tripartites.

En 2013, l'économie de la République démocratique populaire lao a connu une croissance de 8,1 pour cent grâce à un secteur des ressources naturelles très dynamique, à des investissements étrangers directs soutenus et à des politiques macroéconomiques favorables.

La croissance économique s'explique aussi par la stabilité politique et la mise en œuvre de politiques de libéralisation du commerce et de l'investissement. La République démocratique populaire lao est également en bonne voie pour atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui stimule l'économie vers l'objectif ultime consistant à faire sortir le pays de la liste des pays les moins avancés d'ici à 2020.

Cependant, malgré d'excellents indicateurs en matière économique et sociale, la République démocratique populaire lao continue de faire face à un certain nombre de difficultés en raison de sa situation géographique et démographique et d'un développement insuffisant des infrastructures de base et des services publics.

L'environnement de l'entreprise s'est amélioré, mais il laisse encore beaucoup à désirer par rapport à d'autres pays de l'ASEAN. Il faut donc redoubler d'efforts, en particulier pour assurer le développement des secteurs économiques autres que celui des ressources naturelles et des petites et moyennes entreprises.

La Chambre du commerce et de l'industrie de la République démocratique populaire lao, qui représente les employeurs, est favorable à la décision du gouvernement de ne pas adhérer à un certain

nombre de traités et accords concernant l'emploi ou le travail qui ne correspondent pas aux conditions actuelles de notre pays. Son Bureau des activités pour les employeurs continuera de coopérer étroitement avec les organismes publics et les organisations syndicales concernés pour débattre et examiner les divers traités et accords relevant du programme de l'OIT.

Je voudrais, à cette occasion, remercier très sincèrement l'OIT pour l'assistance qu'elle a fournie au Bureau des activités pour les employeurs de la Chambre du commerce et de l'industrie de la République démocratique populaire lao, notamment dans le cadre du programme prioritaire de l'OIT visant à renforcer les capacités des organisations d'employeurs de l'ASEAN.

L'appui qui nous a été apporté a été très utile, et j'espère que l'OIT continuera de faciliter le travail du Bureau des activités pour les employeurs dans le cadre du nouveau programme.

Enfin, j'aimerais féliciter l'OIT pour l'excellente organisation de cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence, qui, je l'espère, se révélera fructueuse.

---

M. ANGUIMATE (*ministre de la Fonction publique, du Travail, de la Sécurité sociale et de l'Emploi, République centrafricaine*)

Je joins ma voix à toutes celles qui m'ont précédé pour adresser les vives félicitations de la délégation centrafricaine au Président de la Conférence ainsi qu'aux autres membres de son bureau pour leur brillante élection, qui contribuera au succès de la présente session. Je salue et félicite la Présidente du Conseil d'administration pour l'excellente qualité de son rapport et le travail accompli pendant la période comprise entre juin 2013 et juin 2014. Je remercie, au nom de la délégation qui m'accompagne, M. Ryder, Directeur général du BIT, et le félicite pour la qualité de son rapport dont les développements touchent sans conteste le cœur des inquiétudes de nos sociétés. Enfin, je salue le peuple suisse en général et particulièrement la population du canton de Genève pour son hospitalité légendaire à l'endroit de tous les délégués des Etats Membres de l'OIT.

Comment améliorer les conditions de travail et éliminer l'exploitation de la main-d'œuvre et l'esclavage moderne dans le monde entier? Comment instaurer un environnement propice aux entreprises, qui stimule la création d'emplois décents? Comment réussir à concrétiser à la fois la protection sociale, le développement économique et une croissance propice à l'intégration sociale? Quel rôle peut jouer le dialogue social dans la promotion d'un programme qui vise à mettre l'emploi au cœur du développement?

Autant de questions préoccupantes qui justifient bel et bien le thème de votre rapport, en l'occurrence la migration équitable.

Dans le monde entier, des milliers de personnes quittent chaque année leur pays d'origine en quête de travail.

Les migrations de la main-d'œuvre sont une caractéristique majeure de la mondialisation et elles jouent un rôle prépondérant dans l'économie mondiale. Chaque année, les travailleurs émigrés envoient des sommes importantes aux pays en développement dont ils sont originaires, lesquelles étaient estimées en 2005 à un montant total de 160 ou 250 milliards de dollars, selon qu'on inclut ou non les transferts informels. Ce montant de 250 milliards de dollars dépasse le total des inves-

tissements étrangers directs et de toutes les aides officielles allouées en faveur du développement.

Les émigrés subviennent ainsi aux besoins de leur famille et de leur communauté et contribuent parallèlement à la croissance économique et à la prospérité des pays qui les accueillent. Cependant, les émigrés doivent actuellement surmonter de nombreux défis, comme les mauvaises conditions de travail et la discrimination. C'est là où se trouve l'enjeu pratique de votre rapport, qui vise à introduire un débat aux plans international et national sur l'épineux problème que posent les migrations face à la promotion du travail décent.

La République centrafricaine pense pour sa part qu'il est possible de mettre en place des régimes migratoires qui répondent équitablement aux intérêts des pays d'origine et de destination, d'une part, et à ceux des travailleurs immigrés et de la main-d'œuvre nationale, d'autre part, à condition d'adopter des mesures fondamentales consistant notamment à: promouvoir le travail décent dans la région d'origine pour donner corps à l'idée que la migration est un choix et non une nécessité; amender les accords bilatéraux et régionaux pour répondre à l'évolution dynamique de la mobilité de la main-d'œuvre et, en particulier, pour assurer la protection sociale et économique des migrants; garantir un système multilatéral mieux à même d'agir en faveur d'une migration équitable; reconnaître la valeur du dialogue avec les partenaires sociaux ainsi qu'avec les autres acteurs concernés; s'assurer des supports juridiques appropriés, comme la ratification des conventions internationales du travail pertinentes.

Mon pays, la République centrafricaine, est confronté depuis plus de trois décennies à des séries de crises militaro-politiques dont la dernière remonte à mars 2013. Actuellement, les priorités de mon pays sont nombreuses. Au niveau du ministère du Travail, nous les avons déjà exprimées à cette occasion.

Pour conclure, je voudrais témoigner la gratitude et la reconnaissance du gouvernement de mon pays à l'endroit de l'OIT, à travers son bureau de pays basé à Kinshasa, pour son soutien multiforme à la République centrafricaine très fragilisée par des crises. En ma qualité de ministre du Travail de ce pays, je ne peux que me réjouir d'œuvrer avec cette Organisation à la réalisation des objectifs prioritaires de notre programme national pour un travail décent.

---

*Original russe: M<sup>me</sup> NORBAYEVA (travailleuse, Ouzbékistan)*

Le rapport consacré à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle fait état d'un très large consensus sur le fait que l'informalité dans le domaine du travail se caractérise par certains signes distinctifs, tels que l'absence d'enregistrement des entreprises, de sécurité sociale ou de contrat de travail.

Par conséquent, la législation est un instrument essentiel pour régler les problèmes de reconnaissance et de protection des travailleurs dans l'économie informelle.

Tous les travailleurs, quels que soient leur statut et leur lieu de travail, doivent pouvoir exercer leurs droits et les défendre, conformément à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux normes fondamentales du travail.

Pour que la législation du travail assure une protection appropriée à tous les travailleurs, les gou-

vernements doivent être encouragés à analyser l'évolution des relations de travail et à identifier tous les travailleurs pour leur accorder la protection nécessaire.

Les politiques et les programmes doivent avoir pour objectif principal d'intégrer les travailleurs informels dans les cadres juridiques et institutionnels de l'économie réelle afin de réduire leur vulnérabilité et leur isolation sociale.

Les gouvernements doivent veiller à ce que l'environnement macroéconomique, social et juridique favorise la création d'emplois décents en grand nombre et le développement des entreprises.

Pour créer davantage d'emplois et améliorer leur qualité, il est nécessaire d'investir dans le capital humain et, partant, dans l'éducation, l'acquisition de compétences professionnelles, la formation continue, et la protection de la santé et de la sécurité au travail. Il faut également promouvoir l'activité entrepreneuriale.

L'Ouzbékistan accorde une attention particulière à l'amélioration des mécanismes juridiques et institutionnels en vue de faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Premièrement, elle a mis en place un système d'éducation gratuit et obligatoire qui s'étale sur douze ans comprenant un cycle de trois ans de formation professionnelle secondaire spécialisée.

Deuxièmement, chaque année un programme de création d'emplois et d'aide à la recherche d'emploi est approuvé et mis en œuvre en vue de faciliter l'intégration professionnelle de représentants de tous les groupes sociaux, en particulier des diplômés des établissements d'enseignement professionnel.

Troisièmement, le gouvernement a créé, en 2001, des centres d'emploi spécialisés dans le travail occasionnel et temporaire. Un cadre juridique a été élaboré pour permettre à cette catégorie de travailleurs d'être exemptés de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Quatrièmement, un décret du Président de la République d'Ouzbékistan adopté en 2006 prévoit la formalisation des relations de travail pour les travailleurs domestiques et les personnes employées dans l'élevage de bétail sur des parcelles privées.

Cinquièmement, un système de protection sociale a été mis en place en 2009 pour les personnes qui travaillent dans une entreprise familiale n'ayant pas la personnalité juridique, ou dans le domaine de l'artisanat.

Sixièmement, le nombre maximal d'employés des petites entreprises bénéficiant d'un régime d'imposition favorable dans certaines branches d'activité a doublé, conformément au décret présidentiel du 1<sup>er</sup> juin 2014.

Cet ensemble de mesures contribue à améliorer l'emploi et la productivité du travail.

Conformément à la résolution adoptée à la 15<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail, en 1993, la notion d'«emploi dans le secteur informel» est à distinguer de la notion d'«emploi informel».

Nous estimons que les syndicats doivent concentrer leur attention sur l'emploi informel, aussi bien dans l'économie formelle que dans l'économie informelle.

Les syndicats ont un rôle majeur à jouer en attirant l'attention de leurs partenaires sociaux sur la nécessité d'éliminer les principaux facteurs qui engendrent l'informalité et de surmonter les obstacles

qui entravent l'activité économique et sociale dans l'économie réelle.

Il est également important d'échanger et de diffuser largement les expériences acquises sur les stratégies actuelles et les pratiques efficaces adoptées par les syndicats pour établir des relations avec les travailleurs et les entreprises de l'économie informelle et pour les aider à sortir de l'économie informelle et à créer des conditions d'emploi décentes.

---

*Original arabe: M. WAHBALLAH (travailleur, Egypte)*

---

Je voudrais, en mon nom, au nom de la Confédération des syndicats de travailleurs d'Égypte et au nom de la délégation égyptienne de travailleurs, féliciter le Président et les Vice-présidents pour leur élection à la tête de cette session de la Conférence.

J'aimerais également remercier M. Ryder, Directeur général du BIT, pour les efforts qu'il déploie en faveur des travailleurs dans le monde.

L'OIT s'intéresse à la question de la migration depuis sa création en 1919. En effet sa Constitution prévoit «la défense des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger». C'est pour cela qu'il était nécessaire d'établir le cadre d'un programme destiné à la migration équitable. On constate actuellement un accroissement de la migration régulière et irrégulière en raison du contexte économique et politique difficile que connaissent les sociétés en développement.

Il est évident que la main-d'œuvre égyptienne immigrée doit bénéficier de conditions de travail décentes et être bien traitée. Une égalité doit être réalisée entre les travailleurs immigrés et les nationaux. Il est nécessaire qu'une coordination soit assurée à ce sujet entre les Etats Membres, en tenant compte des besoins des marchés du travail. L'Organisation est appelée à fournir dans ce but un soutien technique ainsi qu'une aide à la création et au développement de centres de formation professionnelle afin d'assurer des emplois à la main-d'œuvre, de réduire ainsi le chômage et de sortir de l'économie informelle. A noter que 8 millions d'Égyptiens travaillent en dehors de l'Égypte.

L'Égypte a connu, au cours de la période qui sépare la présente session de la précédente, des mouvements politiques qui ont abouti à la Révolution du 30 juin 2013 à laquelle ont participé plus de 30 millions de citoyens, parmi lesquels des travailleurs réclamant la liberté, la justice sociale et la dignité humaine. Cette révolution a établi un carnet de route pour l'avenir de l'Égypte qui s'est matérialisé par l'adoption d'une nouvelle Constitution, l'élection d'un nouveau Président de la République et des mesures prises en vue de l'élection d'un nouveau Parlement. Les travailleurs ont participé à l'élaboration de la nouvelle Constitution et ont obtenu des avantages importants parmi lesquels la reconnaissance dans la Constitution des libertés syndicales, la fixation d'un salaire minimum et une protection sociale globale. La Confédération des syndicats de travailleurs d'Égypte a ensuite participé avec le gouvernement à la réalisation du rêve des travailleurs de créer le Conseil supérieur du dialogue social qui est chargé de régler les problèmes des travailleurs.

Par ailleurs, le gouvernement a répondu aux revendications des travailleurs en créant des tribunaux du travail chargés de statuer rapidement sur les différends.

L'Égypte a donc adopté l'année dernière une nouvelle Constitution et le peuple d'Égypte a connu

un climat de démocratie qui s'est concrétisé par l'élection de M. Abdel Fattah al-Sissi à la présidence de la République.

La République arabe d'Égypte veille, avec ses partenaires tripartites (gouvernement, travailleurs et employeurs) à appliquer les conventions internationales du travail qu'elle a ratifiées. Le fait que la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations ait supprimé le nom de l'Égypte de la liste des cas individuels s'explique par le souci de notre pays d'assurer et de soutenir les libertés syndicales. Un projet de loi sur les syndicats de travailleurs a d'ailleurs été établi et sera soumis au Parlement, une fois que celui-ci sera élu.

L'Égypte veille à renforcer le dialogue social entre les partenaires tripartites, en les associant à la discussion de l'ensemble de la législation qui traite des questions relatives au travail et aux travailleurs. C'est ainsi que la Confédération des syndicats de travailleurs d'Égypte a achevé, en collaboration avec le gouvernement et les employeurs, la discussion de lois importantes parmi lesquelles le Code du travail, la loi sur la couverture médicale globale et la loi sur les syndicats.

Nous espérons une plus grande coopération entre le bureau de l'OIT au Caire et l'organisation syndicale, conformément à la mission de l'Organisation.

La Confédération des syndicats de travailleurs d'Égypte appelle les partenaires tripartites du monde entier à prendre position en faveur du peuple palestinien dans sa lutte en vue de sa libération et de la création de son Etat indépendant sur la terre de Palestine. Nous réclamons aussi la libération des prisonniers palestiniens dans les prisons de l'occupant israélien.

---

M. NTOUTOUME EMANE (*ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Gabon*)

---

Je me réjouis de partager l'analyse du Directeur général du BIT, qui déclarait: «Le monde du travail fait l'objet de changements permanents. Or ces changements se sont accélérés ces dernières années, alors que les conséquences durables de la crise mondiale ont encore aggravé les difficultés auxquelles nous nous heurtons et qu'il est aujourd'hui plus urgent encore d'y apporter des solutions.»

A cet égard, l'OIT doit demeurer proactive et, de ce fait, être le repart inébranlable qui justifie son rôle de leader pour promouvoir les normes sociales, gages d'une justice sociale elle-même génératrice de paix sociale.

En premier lieu, il nous revient de poursuivre le processus de réforme engagé au sein de notre institution ces dernières années. Je pense particulièrement au mécanisme d'examen des normes, avec pour objectif l'amélioration du corpus des instruments relatifs au travail et à la politique sociale de l'OIT.

Plusieurs thématiques discutées par la Conférence nous intéressent au plus haut point. D'abord, et à bien des égards, la question de l'emploi examinée dans le cadre de notre discussion récurrente.

C'est une thématique qui concerne l'ensemble de la communauté internationale. Du traitement global de la crise de l'emploi dépendra en grande partie la crédibilité, sinon la survie, des fondements de la démocratie et de la gouvernance mondiale.

Pour le continent africain, le Sommet de l'Union africaine sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif, prévu en septembre 2014, à Ouagadougou, nous permettra sans doute de

fixer des objectifs encore plus ambitieux et de réaffirmer que la création d'emplois dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015 demeure prioritaire car le chômage des jeunes devient une menace pour la stabilité de l'Afrique.

Sur cette question en général et particulièrement sur l'emploi des jeunes, le Gabon est à l'avant-garde au niveau sous-régional. En effet, dans le souci de combattre le taux de chômage relativement élevé dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Gabon, par la voix de son Président de la République, Ali Bongo Ondimba, a fait adopter par les autres Etats Membres la mise en place d'un fonds dénommé «Train my generation», d'un montant global de 200 millions de dollars, dont l'objectif est d'améliorer l'employabilité des jeunes de la communauté.

Ce fonds engage une nouvelle approche de la formation professionnelle des jeunes, intégrant le développement de branches d'activité ciblées, pourvoyeuses d'emplois et garantissant l'égalité des chances.

Au plan national, des efforts sont consentis pour améliorer les conditions de vie des populations. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement humain, le gouvernement a décidé d'instaurer un pacte social doté d'une enveloppe globale de 250 milliards de francs CFA pour financer, entre autres, la politique sociale, à travers notamment les filets de protection économique, les transferts solidaires, le développement des activités génératrices de revenus et l'amélioration de notre service public de l'emploi.

S'agissant de l'employabilité et de l'insertion des demandeurs d'emploi, le gouvernement a décidé de la restructuration sans délai de l'Office national de l'emploi avec l'établissement d'une cartographie du chômage, l'augmentation substantielle du fonds d'aide à l'insertion et à la réinsertion ainsi que l'instauration d'un contrat d'apprentissage jeunesse obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés.

Bien entendu, ces efforts viennent compléter d'autres actions déjà mises en œuvre pour l'amélioration des conditions de vie de nos populations – et, partant, du développement harmonieux de notre pays – entre autres, la nécessaire amélioration du cadre d'investissement et de l'environnement macroéconomique.

Pour ce qui est de la question de l'élimination du travail forcé ou obligatoire, le gouvernement lutte avec détermination.

De même, le travail des enfants, le harcèlement en milieu professionnel et la xénophobie sont également combattus avec fermeté par les pouvoirs publics.

Aujourd'hui, 21 millions de personnes sont victimes de travail forcé dans le monde. C'est une réalité dérangeante. Nous sommes d'avis qu'il faut renforcer les dispositions devant compléter la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, notamment en matière de prévention, de protection et d'indemnisation.

En ce qui concerne la question migratoire, le Gabon assure la protection des droits des travailleurs migrants de même que leur insertion professionnelle et sociale. Sur la transition de l'informalité vers l'économie formelle, nous sommes aussi d'avis qu'elle aura pour finalité de procurer une protection et de meilleures conditions aux travailleurs de ce

secteur, tout en leur garantissant une protection sociale accrue.

---

*Original espagnol: M. PENINO (employeur, Uruguay)*

---

Une fois encore, la Conférence internationale du Travail nous montre qu'elle est capable d'honorer sa vocation essentielle: le tripartisme.

Jusqu'à aujourd'hui, le tripartisme s'est révélé être le mécanisme le plus idoine pour consacrer les principes et droits fondamentaux au travail, lesquels concernent tant les travailleurs que les employeurs.

Notre pays, l'Uruguay, est généralement reconnu pour sa politique tripartite et de dialogue social. Il est vrai que, dans certains cas, ce dialogue fructueux a bien existé, d'ailleurs, pas plus tard qu'hier, nous avons présenté au Directeur général du BIT la ratification de la convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995, convention promue par le gouvernement, les travailleurs et les employeurs. Cependant, ces dernières années en Uruguay, une série de lois et de décrets sur le monde du travail ont été approuvés sans qu'il soit tenu compte des vues des employeurs.

Au cours de l'élaboration de certaines des normes du travail qui portent sur les droits fondamentaux au travail, le tripartisme a brillé par son absence, alors que ce dialogue est censé faciliter l'amélioration de la législation relative aux relations du travail. Nous rappelons que le tripartisme, moteur de l'OIT, doit être fondé sur des consultations réelles et effectives, qui doivent être engagées de bonne foi et permettre à toutes les parties de disposer du temps nécessaire pour exprimer leur point de vue afin que celui-ci soit sérieusement pris en compte.

L'opinion des employeurs n'ayant pas été prise en considération, bon nombre des normes du travail approuvées, qu'il s'agisse des textes ou de leur application, ont eu une incidence néfaste sur le développement des entreprises durables et, par conséquent, du travail décent. Il faut souligner qu'en tant qu'employeurs, nous soutenons fermement les droits fondamentaux au travail qui sont protégés par les normes. Notre désaccord porte, à juste titre, sur la formulation des réglementations relatives à ces droits qui porte atteinte à d'autres droits fondamentaux. C'est le cas de la nouvelle loi sur la procédure judiciaire applicable en matière de travail, qui contenait des dispositions indiscutablement contraires à la Constitution. De ce fait, des centaines de recours en inconstitutionnalité et de procédures, qui auraient dû être résolus rapidement, ont été inutilement prolongés et se sont accumulés. Cette législation vient tout juste d'être modifiée, à la suite des déclarations catégoriques de la Cour suprême de justice, qui ont mis à mal la législation approuvée.

Plus récemment, une loi qui sanctionne les employeurs dans certains cas d'accidents du travail a été approuvée. Contrairement à d'autres pays qui ont déjà étudié la question, et dont la qualité des normes est supérieure, notre législation a laissé de côté ces antécédents et a mis sur pied un modèle pénal dont les législateurs du gouvernement eux-mêmes ont dénoncé l'inconstitutionnalité. Une fois encore, les vues des employeurs n'ont pas été prises en compte, cette loi visant uniquement à sanctionner et non à prévenir. Une loi pénale ne permet pas, à elle seule, de changer la culture de la prévention.

A ce sujet, une autre particularité mérite d'être citée. Comme le sait bien le BIT, l'Uruguay ne donne pas d'informations sur les accidents au travail, ce qui est un obstacle majeur pour la conception et la

mise en œuvre de stratégies efficaces en matière de sécurité et de santé au travail. La vie humaine, la santé et la sécurité des travailleurs méritent une meilleure protection que celle qu'offre cette nouvelle norme.

Comme on pourra le constater, l'absence d'un dialogue social productif concerne des questions liées aux droits et principes fondamentaux du travail, par exemple celle de la mise en place d'une procédure judiciaire adéquate en matière de travail, à la sécurité et à la santé des travailleurs, ainsi qu'à la négociation collective.

En 2009, les employeurs et l'Organisation internationale des employeurs ont présenté un cas au BIT concernant la dynamique de la négociation collective, lequel est toujours en suspens à l'heure actuelle. Le retard de notre pays, en ce qui concerne l'observation des recommandations du Comité de la liberté syndicale et de la Commission de l'application des normes, est absolument incompréhensible. En ce sens, l'absence de résultats depuis la formulation des recommandations de l'OIT est la preuve, tout du moins dans notre cas, du manque d'engagement de l'Uruguay à l'égard du système de contrôle des normes de cette Organisation.

Pour conclure, nous souhaitons rappeler que les employeurs ne prétendent pas obtenir une législation qui soit à leur avantage. Ils aspirent simplement à l'établissement d'un cadre normatif propice au travail décent et aux entreprises durables.

---

*Original espagnol: M. RANGEL (travailleur, République bolivarienne du Venezuela)*

---

Au nom des plus de 14 millions de travailleurs et travailleuses du Venezuela et de la Centrale bolivarienne socialiste des travailleurs et travailleuses du Venezuela, nous nous félicitons des rapports présentés et soulignons que notre nation a été un acteur de premier plan dans la lutte pour l'élimination de toutes les formes de travail forcé, l'élimination de la sous-traitance, la réduction du travail informel et l'affiliation à la sécurité sociale des travailleurs de l'économie informelle. Nous avons accordé une place toujours plus importante au processus social de l'emploi, lequel constitue, avec l'éducation, un mécanisme étatique fondamental. Chaque entreprise est un lieu d'apprentissage, puisque l'éducation passe par le travail.

Le régime en place dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, la IV<sup>e</sup> République, violait les droits des travailleurs. En 1991, la réforme de la législation du travail a donné un coup de grâce aux droits acquis il y a de nombreuses années, comme le droit aux prestations sociales pour ancienneté au travail. La commission tripartite qui existait alors, et qui était à l'origine de ces transformations, a de ce fait été rebaptisée commission «trimaudite» par la classe ouvrière, parce qu'elle favorisait ostensiblement les intérêts des grandes multinationales. Un processus de privatisation des services et des entreprises de base présentant un intérêt stratégique a été lancé. La sécurité sociale n'a pas été épargnée, entraînant ainsi la disparition quasi-totale de la santé et l'éducation gratuites, qui ont été remplacées par un commerce privé conforme au modèle néolibéral qui prévalait dans le monde.

Pendant cette période de «démocratie représentative», la loi du travail a été maintenue pendant cinquante-cinq ans et des réformes partielles ont été menées par les entreprises représentées par l'organisation FEDECAMARAS. L'application du



modèle néolibéral a engendré des contradictions qu'ont aggravées les privatisations de 1989, entre autres mesures ayant eu une incidence sociale négative. Ces contradictions ont également entraîné une série de luttes sociales qui ont, à leur tour, mené à une restructuration juridique visant à remettre en place le contrat social de paix. Grâce à ces luttes, la loi du travail a obtenu, en 1991, le statut de loi organique, ce qui n'a constitué qu'un maigre progrès. Mais la paix n'a pas duré longtemps. Le 19 juin 1997, face à la progression des thèses néolibérales du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, l'un des acquis de la classe ouvrière – la rétroactivité des prestations sociales – a été balayé.

C'est pour cette raison que peu de temps après, en 1998, la Révolution bolivarienne a éclaté, dirigée par le commandant Hugo Chávez, lequel a convoqué une assemblée nationale chargée d'élaborer une nouvelle Constitution, annulant de ce fait les mesures antitruvailleurs. Ainsi, grâce au premier gouvernement révolutionnaire ayant su tenir tête à la tendance néolibérale, la classe ouvrière a pu récupérer tous les droits qui lui avaient été confisqués, ce qui a permis d'instaurer un dialogue vaste et participatif, de mettre en place une réévaluation annuelle du salaire minimum indexée sur les indicateurs économiques, de récupérer les prestations sociales pour ancienneté et de garantir et de renforcer la santé et l'éducation gratuites pour tous les travailleurs et travailleuses.

Dans son discours d'Angostura, prononcé le 15 février 1819, Simón Bolívar affirmait que le système de gouvernement le plus parfait était celui qui produisait le plus de bonheur et assurait le plus de sécurité sociale et de stabilité politique. Le Président Chávez, suivant cette réflexion, a renforcé et élargi les droits fondamentaux de la classe ouvrière, étant donné qu'elle est la seule à pouvoir amorcer la Révolution bolivarienne et mettre en pratique le projet bolivarien.

Enfin, nous voulons adresser un salut solidaire, socialiste, bolivarien et de classe au peuple équatorien, qui a été témoin de l'écocide de la *Pachamama* perpétré par Chevron, au peuple colombien, tout en souhaitant qu'il parvienne à la paix et que cessent enfin les assassinats de travailleurs, à nos frères africains, pour les encourager à faire entendre leurs revendications légitimes, et enfin, au peuple, aux travailleurs et aux travailleuses palestiniens, pour les soutenir dans leur combat vers la conquête d'une patrie libre et souveraine. Unité et victoire pour tous les peuples du monde.

Nous saluons pour finir notre leader historique, le commandant Hugo Chávez, qui nous a quittés il y a quinze mois aujourd'hui.

---

*Original anglais: M. FARRUGIA (employeur, Malte)*

---

La présente session de la Conférence internationale du Travail a lieu six ans après la crise financière qui a paralysé un grand nombre d'économies parmi les plus prospères du globe et dont l'économie mondiale ne s'est pas encore totalement remise. En examinant les discussions qui ont abouti à l'instauration du Pacte mondial pour l'emploi en 2009, on constate que cela n'a pas encore permis d'entraîner une vraie reprise fondée sur l'emploi dans un grand nombre de pays, sans parler du désenchantement croissant concernant la capacité des institutions internationales à élaborer des stratégies efficaces pour inverser la situation.

Pendant cette période, Malte a enregistré une transformation rapide de son marché du travail et répond de manière positive aux recommandations formulées à l'intention de chaque pays par l'Union européenne pour atteindre des objectifs précis.

Le taux d'emploi a progressé, passant de 55 pour cent il y a quelques années à 63,2 pour cent. Le taux de participation des femmes a fortement augmenté, passant de 32 à 47 pour cent en l'espace de dix ans. Et pour les femmes de 25 à 30 ans, ce même taux a atteint 70 pour cent, ce qui est supérieur au taux moyen de 66 pour cent pour l'ensemble de l'Union européenne. Une proportion croissante de notre population active est employée dans le secteur des services, en forte expansion. Un nombre croissant d'employés sont à la recherche de contrats de travail flexibles et s'en voient proposer. On observe également un accroissement marqué du nombre de personnes qui ont continué de travailler au-delà de l'âge de la retraite.

Ces tendances de l'offre ont été en partie rendues possibles parce que les employeurs ont répondu en offrant des possibilités d'emploi et qu'ils se sont adaptés à l'évolution des besoins du marché du travail et à la dynamique de la concurrence sur le plan intérieur et mondial.

Il y a d'autres lacunes plus épineuses qu'il nous faudra combler dans les années qui viennent, dont la réduction du nombre de jeunes qui quittent l'école de manière précoce et les réformes du système de l'éducation visant à pallier les carences en matière de compétences et à renforcer le système d'apprentissage.

La politique nationale de l'emploi lancée dernièrement par le gouvernement inclut un certain nombre de mesures positives destinées à réduire les frictions sur le marché du travail et à améliorer les compétences des ressources humaines maltaises, au nombre desquelles figure la fourniture de services de garderie gratuits, qui a été bien accueillie par les employeurs. L'examen thématique par pays des systèmes d'apprentissage mené par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), qui a été lancé cette semaine, devrait contribuer à améliorer les programmes d'apprentissage à Malte.

La prudence s'impose lorsqu'il s'agit d'aborder la dimension sociale de l'emploi à Malte, qui a été l'un des premiers pays à mettre en place un salaire minimum conformément à la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, d'autant plus que Malte va au-delà des dispositions de cette convention par suite de l'adoption d'un système d'indexation qui revalorise tous les salaires par augmentation annuelle automatique du coût de la vie. La remise en cause de ce mécanisme, qui est déjà plus généreux que les systèmes en vigueur dans beaucoup d'autres pays, risque de sérieusement perturber les relativités sur le marché du travail et d'engendrer une hausse inflationniste des salaires à un moment où la compétitivité de nombreux pays sur le plan international repose sur un équilibre fragile et où les pays en concurrence s'efforcent de modérer les salaires. Ces dernières années, certains pays de l'Union européenne ont gelé, voire réduit, le salaire minimum afin de maintenir leur compétitivité au niveau international. La meilleure stratégie pour réduire le nombre de travailleurs pauvres est de faire en sorte que le moins de personnes possible aient le salaire minimum en renforçant les compé-

tences et en étant suffisamment compétitif pour générer des emplois de meilleure qualité.

Nous soutenons le concept de rentabilisation du travail dans la mesure où cela revient à dire qu'une rémunération équitable est payée en échange d'un travail productif. Dans un pays où plus de 55 pour cent des travailleurs sont syndiqués, on a généralement recours à la négociation collective. Or, selon une interprétation toute nouvelle de ce concept, un salaire décent serait un salaire qui permet aux personnes de réaliser leurs aspirations ou encore un niveau de revenu qui justifie l'abandon d'un mode de vie fondé sur les seules prestations sociales. C'est la raison pour laquelle les employeurs émettent de sérieuses réserves quant à l'idée de réduire progressivement les prestations sociales sur plusieurs années pour les personnes qui sont au chômage depuis plus de deux ans. Reprendre un emploi ne devrait jamais être considéré comme un coût de renonciation au fait de vivre de prestations sociales. Une autre tendance préoccupante est la progression de l'emploi dans le secteur public ces deux dernières années. L'attractivité de certains types d'emploi du secteur public – perçus comme des emplois permanents peu astreignants – draine la main-d'œuvre du secteur privé et fait que des personnes inscrites au chômage refusent des emplois productifs dans le secteur privé. Ces dernières années, ce phénomène a contribué à augmenter le nombre de travailleurs étrangers, auxquels on a dû avoir recours pour pallier les pénuries dans de nombreuses branches du secteur privé.

Le rapport du Directeur général met l'accent sur l'incidence des migrations à l'échelle du globe et, de ce fait, intéresse directement Malte, où 9 pour cent de la main-d'œuvre est d'origine étrangère et est constituée de ressortissants de l'Union européenne et de citoyens de pays tiers du monde entier. Nous approuvons pleinement le principe selon lequel la législation du travail doit s'appliquer de la même manière à tous les employés, quelle que soit leur nationalité, ainsi que le recommande le rapport.

A Malte, le débat actuel sur la reconnaissance des syndicats joue un rôle essentiel dans la mise en place des relations professionnelles. Les employeurs craignent d'être entraînés dans des litiges territoriaux entre syndicats et sont préoccupés par le fait que ce genre de conflit pourrait avoir un effet négatif sur la stabilité des relations professionnelles et les résultats des négociations collectives. Nous estimons que la reconnaissance des syndicats doit être exclusivement fondée sur la preuve tangible de l'adhésion d'une majorité d'employés à un syndicat donné. La remise en cause de ce principe essentiel risquerait d'avoir des répercussions négatives sur l'investissement et la création d'emplois.

A Malte, nous faisons actuellement face à un chômage larvé. Or, pendant toute la période de récession, nous sommes parvenus à maintenir des niveaux de chômage qui restent parmi les plus bas d'Europe. Pour une économie ouverte sans ressources naturelles, c'est une très grande réussite qui est due à la solidité de nos structures de dialogue social et que nous ne pourrions reproduire à l'avenir que grâce à l'amélioration d'un environnement favorable aux entreprises durables qui sont à l'origine de la production de richesses dans notre société.

---

*Original anglais: M. KALOKO (représentant, Union africaine)*

L'année 2014 a été une année décisive pour l'Union africaine, avec l'adoption d'initiatives au-

dacieuses visant à ouvrir un avenir meilleur et plus radieux pour la population du continent africain.

Ces initiatives coïncident avec d'autres adoptées en réponse à des priorités mondiales, comme par exemple la révision du Programme de la Conférence internationale sur la population et le développement et l'ouverture des discussions sur le Programme de développement pour l'après-2015.

La position africaine commune concernant ce programme, qui a été adoptée par les chefs d'Etat africains en janvier 2014, est révélatrice de la mutation que l'Union africaine entend voir s'opérer au cours des prochaines années. Inspirés de la Déclaration solennelle de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement d'Addis-Abeba (mai 2013) et du Plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'Union africaine, les six domaines prioritaires définis dans la position africaine commune répondent à une approche axée sur l'être humain. Le premier de ces six piliers est la transformation économique structurelle et la croissance inclusive, qui pourraient contribuer à «la création d'économies vigoureuses et d'emplois décents, la réduction des inégalités de revenus et de richesse et l'éradication de la pauvreté».

L'importance de l'industrialisation en tant que préalable à une croissance durable et inclusive des économies africaines a fait l'objet de discussions lors de la Conférence des ministres africains des Finances, qui s'est tenue à Abuja, en mars 2014. Soucieuse d'appeler davantage l'attention sur l'agriculture, qui a un poids non négligeable en zone rurale et dans le secteur informel et est à la base de l'activité économique sur le continent, l'Union africaine a déclaré l'année 2014 «Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire». De plus, l'Agenda 2063 intègre diverses initiatives en faveur d'une gestion avisée des ressources de l'Afrique, qui privilégie le développement et le bien-être des populations du continent.

Ces dernières années, les données statistiques et divers indicateurs montrent que certaines économies africaines ont eu de bons résultats. S'il y avait là de quoi se réjouir, beaucoup ont très vite réalisé que cette croissance devait être plus inclusive, plus durable, plus solide et faire sens pour tous, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables de nos sociétés.

Le Sommet extraordinaire de Ouagadougou (Burkina Faso), également appelé Sommet «Ouaga+10», sur l'emploi, l'élimination de la pauvreté et le développement inclusif, doit marquer une étape vers la correction de l'aberration que constitue cette croissance économique ne profitant pas au bien-être des personnes qui en sont les artisans. Il vise également l'élimination de la pauvreté par l'accès au travail décent pour le plus grand nombre, la lutte contre le sous-emploi dans l'économie informelle et le secteur rural et l'extension de la protection sociale dans le cadre d'une approche globale.

Des jalons ont d'ores et déjà été posés en vue du Sommet de Ouagadougou lors de la session spéciale de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine, qui s'est tenue à Windhoek (Namibie) en avril 2014. A cette occasion en effet, les ministres africains du Travail et de l'Emploi ont élaboré les documents d'orientation du Sommet. Parmi les grandes questions de fond abordées à Windhoek, on retiendra la formalisation de l'économie dans l'objectif d'étendre la protection sociale et de donner davantage de valeur ajoutée à

l'économie informelle, celle-ci nourrissant tant bien que mal la majorité de la population africaine; les migrations de main-d'œuvre, question abordée de manière globale, l'accent étant toutefois mis sur les flux régionaux et interrégionaux, la portabilité des droits acquis et l'administration efficace du marché du travail; le développement des institutions du marché du travail de l'Afrique dans l'intérêt de toutes les parties prenantes; l'emploi des jeunes et des femmes en tant que facteur décisif pour l'élimination de la pauvreté.

En conclusion, permettez-moi d'inviter tous nos partenaires et toutes les parties prenantes, en particulier l'OIT, à poursuivre sur leur lancée et à nous apporter tout le soutien nécessaire pendant et après le Sommet de Ouagadougou.

---

*Original russe: M. VELIKHOV (représentant, Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires)*

---

C'est pour moi un grand honneur que de m'exprimer aujourd'hui à cette tribune au nom de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et des institutions similaires.

Je voudrais remercier l'Organisation internationale du Travail pour sa coopération étroite et fructueuse avec notre association qui a été officialisée par un accord le 8 mai 2012. Dans le cadre de cette coopération relativement jeune, nous avons notamment engagé un travail de recherche important qui a fait l'objet d'un rapport conjoint sur le rôle des conseils économiques et sociaux et des institutions similaires face à la crise économique et financière mondiale et à la crise de l'emploi.

J'en viens maintenant à la question qui nous intéresse. L'économie informelle, au même titre que l'économie formelle, exige une attention constante et un travail d'analyse important notamment sur la façon dont elle influence la vie et le bien-être de la population. Après avoir étudié avec soin les travaux récents de différents analystes sociopolitiques et d'analystes des marchés dont je partage le point de vue, je voudrais vous faire part d'un certain nombre d'observations.

L'une des caractéristiques de l'économie informelle est la grande vulnérabilité des travailleurs. Paradoxalement, dans un grand nombre de pays, l'économie informelle représente une part très importante de l'économie puisqu'elle fournit parfois jusqu'à 90 pour cent des emplois de la population active.

L'économie informelle se caractérise également par une situation de sous-emploi sur de longues périodes. Les groupes de population les plus vulnérables dans l'économie informelle, notamment les femmes et les personnes handicapées, sont privés de la possibilité de bénéficier des garanties sociales et des droits prévus par le système de protection sociale et la législation du travail. Par exemple, les femmes occupent une place plus importante que les hommes dans les secteurs agricoles et leurs mauvaises conditions de travail témoignent des inégalités entre les sexes et de la féminisation de la pauvreté. De ce fait, les groupes sociaux les plus vulnérables qui font l'objet d'une discrimination liée au sexe, à l'âge ou au handicap, sont de plus en plus poussés vers l'économie informelle.

Cette situation dans laquelle les groupes susmentionnés se retrouvent privés de leurs droits au travail, à la sécurité alimentaire, à l'éducation et aux services de santé doit être analysée de manière ap-

profondie. Bien souvent, les travailleurs de l'économie informelle ont un niveau d'éducation faible, parfois proche de l'analphabétisme. L'absence de qualification professionnelle les prive de toutes possibilités d'indépendance professionnelle et de la possibilité d'occuper des emplois plus intéressants et moins dangereux. Pour gagner leur vie, ces personnes n'ont, pour ainsi dire, pas d'autre solution que de se tourner vers l'économie informelle. De façon directe ou indirecte, elles contribuent donc à renforcer un système que seule une volonté politique forte des gouvernements pourrait faire changer. Sans intervention de leur part, les travailleurs informels risquent de sombrer encore davantage dans la pauvreté.

Parmi les autres traits distinctifs de l'économie informelle, on peut également citer le niveau de revenus cinq à dix fois inférieur à celui des travailleurs de l'économie formelle, les horaires de travail non réglementés et l'impossibilité d'engager des négociations collectives pour défendre les droits et les intérêts des travailleurs, autant de facteurs qui renforcent l'économie informelle. Un certain nombre de pays d'Afrique, par exemple, affichent une forte croissance économique qui n'a pourtant eu aucun effet visible sur la création de nouveaux emplois, ce qui signifie que l'économie informelle se renforce au détriment des intérêts des travailleurs.

Etant donné les difficultés qui se posent pour trouver un emploi dans le secteur formel, les personnes qualifiées en âge de travailler sont elles aussi contraintes de se tourner vers l'informalité pour gagner leur vie.

La question qui se pose est donc de savoir quelle attitude adopter. Faut-il fermer les yeux devant ce problème ou sommes-nous prêts à faire preuve d'une volonté suffisamment forte pour y mettre un terme? Nous partageons l'avis de l'Organisation internationale du Travail quant à la nécessité de développer les petites et moyennes entreprises qui sont des acteurs essentiels pour formaliser l'économie informelle.

---

*M. CHIKH (représentant, Organisation de la coopération islamique)*

---

La présente session de la Conférence internationale du Travail marque, à travers le rapport de la Présidente du Conseil d'administration du BIT et celui du Directeur général du BIT, les avancées enregistrées dans la promotion à l'échelle internationale du principe du travail décent au profit des différentes catégories de travailleurs, et ce malgré les contraintes imposées par la crise économique mondiale et les dérives d'une mondialisation débridée.

Ces avancées sont le fruit d'un long processus de dialogue tripartite dont les vertus ne sont plus à démontrer et dont l'objectif est d'assurer, à l'échelle mondiale, la justice sociale qui donne consistance aux principes et droits fondamentaux au travail.

Ces droits impliquent notamment la nécessité de lutter résolument contre le travail forcé et de substituer progressivement à l'économie informelle une économie formelle allant dans le sens d'une meilleure protection des travailleurs et particulièrement des plus vulnérables d'entre eux, à savoir les travailleurs domestiques et les migrants. L'on peut ajouter à ces catégories les femmes et les jeunes qui requièrent une attention toute particulière.

Compte tenu des pesanteurs sociologiques ainsi que de la complexité et de la diversité des mesures à prendre pour répondre aux exigences du travail dé-

cent à assurer aux travailleurs, la disponibilité de l'OIT pour développer un vaste programme de coopération technique est hautement appréciée par l'OCI qui en appelle à son tour au renforcement de la dimension sociale de la mondialisation.

L'OCI s'inscrit en effet dans la perspective des objectifs énoncés par l'OIT et rappelés par le rapport du Directeur général du BIT. Il convient à ce propos de souligner que l'OCI s'assigne la mission de relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle dans son programme d'action décennal 2005-2015. Parmi ces défis figure en bonne place l'objectif d'assurer aux travailleurs des pays membres de l'OCI un travail décent. C'est ce que confirme la Déclaration de Bakou, adoptée en avril 2013 par les ministres du Travail de l'OCI, qui précise à ce sujet que «le travail décent, l'emploi productif et l'environnement sain de travail sont des éléments importants pour assurer la pérennité des sociétés et pour combattre la pauvreté». Ce sont également des éléments importants pour assurer le développement durable que l'OIT appelle elle aussi de ses vœux.

L'autre défi à relever signalé par les ministres du Travail concerne la pression démographique que connaissent les pays membres de l'OCI et dont ils doivent tenir compte au moment de définir des politiques de protection sociale visant à renforcer la participation des femmes, des jeunes, des migrants et de leurs familles. En effet, les femmes et les jeunes sont les catégories sociales, au sein des pays membres de l'OCI, les plus exposées au chômage alors qu'elles sont porteuses d'avenir dans les sociétés appelées à s'inscrire dans la dynamique universelle de la modernité. Quant aux migrants, ils font dans ces pays l'objet d'une attention particulière de la part des ministres du Travail, qui sont soucieux d'élaborer et de développer un système de protection durable pour les plus vulnérables et les moins privilégiés parmi ces travailleurs. Un tel objectif est particulièrement mis en relief par l'OIT qui milite pour que la migration devienne un choix et non une obligation pour les intéressés, contribue au développement économique à la fois des pays d'accueil et des pays d'origine et soit un facteur de rapprochement entre ces pays.

C'est sur la base de ces différents défis que les ministres du Travail de l'OCI appellent les Etats Membres à renforcer leur participation à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'emploi, de sécurité et de santé au travail et de protection sociale au niveau international.

C'est à un registre beaucoup plus alarmant qu'appartient le rapport du Directeur général du BIT sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Ce rapport, dont il convient de louer l'objectivité, l'impartialité et la rigueur, s'appuie sur des faits et des données recueillies sur le terrain par la mission dépêchée par le Directeur général, M. Ryder.

Les faits et les données sont accablants quant à la détérioration des conditions des travailleurs palestiniens et des populations dans les territoires arabes occupés. Les entraves à la liberté de circulation des travailleurs palestiniens du fait des murs de séparation et des points de contrôle, la précarité des conditions de travail qui leur sont imposées, la discrimination qu'ils subissent au niveau des salaires et de la protection sociale sont autant de mesures qui s'apparentent au système d'apartheid condamné par la communauté internationale. Mais les autorités

israéliennes jouissent d'une totale impunité du fait du soutien inconditionnel de puissants alliés.

C'est cette impunité, dénoncée par l'OCI, qui a encouragé ces autorités à multiplier les faits accomplis territoriaux par la destruction de biens immobiliers palestiniens et la construction de colonies juives en terre palestinienne.

Toutes ces mesures sont de nature à remettre en cause la poursuite des négociations de paix devant aboutir à la coexistence de deux Etats. Est-il possible d'espérer, face à une telle réalité, la possibilité d'une reprise des négociations de paix ou doit-on conclure à son impossibilité en considérant qu'Israël s'estime en «danger de paix»? C'est là une attitude qui mène à l'impasse.

Je me contente, en conclusion, de rendre hommage à la déclaration de M. Ryder qui souligne avec force que «l'OIT est plus déterminée que jamais à soutenir l'instauration d'un Etat palestinien souverain, doté d'une véritable dimension sociale».

---

*Original russe: M. OSOVI (travailleur, Ukraine)*

---

La communauté internationale a aujourd'hui le regard fixé sur mon pays, l'Ukraine, mais ce n'est, hélas, pas en raison de ses avancées en matière économique ni de ses réussites dans le domaine du travail. C'est plutôt pour des raisons inverses.

Le peuple ukrainien, qui a chassé du pouvoir des autorités corrompues et qui espérait des changements rapides vers un avenir plus prometteur, doit maintenant affronter de nouvelles épreuves.

La politique agressive de la Russie a entraîné l'occupation de la Crimée et l'est de l'Ukraine, cette région riche en ressources minérales, est en proie à une guerre qui ne dit pas son nom et qui fait des morts tous les jours.

Cette situation est encore aggravée par la crise économique et financière mondiale actuelle dont les effets se font aussi sentir sur l'économie du pays et le revenu des travailleurs.

D'après les prévisions, le PIB de l'Ukraine devrait chuter d'environ 5 pour cent cette année, puis une croissance modeste est attendue en 2015, notamment du fait de l'élargissement des relations économiques avec les pays de l'Union européenne, à la suite de l'accord d'association qui a été signé récemment.

Cependant, pour résoudre les problèmes de façon stratégique, les syndicats considèrent qu'il faudrait avant tout mettre en place un nouveau modèle de développement économique et social dans le pays. Le modèle actuel, qui existe depuis plus de vingt ans, est fondé sur le travail bon marché. Ce modèle dans lequel le travailleur arrive à peine à vivre entre deux salaires est aujourd'hui à bout de souffle. Cependant, l'importance d'une rémunération équitable du travail n'est pas encore bien comprise en Ukraine.

Les syndicats ont réussi à obtenir l'alignement du salaire minimal sur le minimum vital mais il reste insuffisant pour remplir sa fonction de reproduction de la main-d'œuvre.

Dans l'ensemble, le coût de la main-d'œuvre en Ukraine est de deux à quatre fois inférieur aux normes européennes.

Pour réduire les inégalités et enrayer la croissance du phénomène des travailleurs pauvres, nous engageons l'Organisation internationale du Travail à coopérer avec l'Ukraine pour réformer le système de rémunération du travail.

Les syndicats ukrainiens ne sont absolument pas d'accord avec le FMI qui affirme qu'au cours des dernières années les salaires et les retraites ont connu une hausse trop importante en Ukraine, ce qui aurait une influence négative sur l'économie. Comment peut-on parler de croissance alors qu'en dollars constants les salaires sont aujourd'hui au même niveau qu'il y a sept ans?

Les causes réelles de la situation dramatique de l'économie sont l'économie informelle de grande ampleur, le pillage des ressources par le pouvoir d'hier et la corruption généralisée qui empêche tout fonctionnement normal des entreprises et fait obstacle à l'investissement.

Et pourtant le FMI continue à plaider pour un gel des salaires, y compris du salaire minimum, alors que le taux d'inflation cette année varie entre 12 et 14 pour cent et que la devise nationale a déjà connu une dévaluation de près de 30 pour cent.

Le retard dans le versement des salaires reste également un problème de taille dans notre pays.

La situation est aggravée par la nécessité d'accroître les sommes allouées à la sécurité du pays et à l'accueil des réfugiés qui ont fui les zones de conflit.

Pour venir à bout du problème des impayés de salaires, nous proposons de modifier la législation actuelle pour introduire le versement d'un dédommagement en cas de retard de paiement et mettre en place des institutions garantes qui pourront assurer le versement des salaires en cas de défaut des employeurs, comme le prévoit la convention (n° 173) sur la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur, 1992.

Les syndicats ukrainiens ont identifié des «zones d'injustice sociale» dans le domaine du travail et, en collaboration avec des spécialistes du ministère de la Politique sociale, nous avons conçu un projet de feuille de route à l'intention des partenaires sociaux pour surmonter ces obstacles.

Du fait de la menace de licenciements massifs que la crise fait peser sur les travailleurs, le présidium de la Fédération des syndicats ukrainiens a appelé le gouvernement à prendre des mesures d'urgence pour stabiliser le travail des entreprises et chercher de nouveaux débouchés à la production ukrainienne. Des discussions sont également en cours sur la question avec l'association des employeurs.

Actuellement, un grand nombre d'entreprises fonctionne avec un système de chômage technique. En outre, 44 pour cent des chômeurs sont des personnes de moins de 35 ans.

Etant donné que les indicateurs de la diminution de la production annoncent une baisse de l'emploi, il faut s'attendre à la poursuite de la hausse du chômage et par conséquent à une augmentation du nombre de migrants ukrainiens cherchant du travail à l'étranger.

La Fédération des syndicats ukrainiens a soutenu un ensemble de réformes proposées par le gouvernement en vue de renforcer l'administration, combattre la corruption, accroître la transparence, supprimer les privilèges fiscaux et réduire les inégalités en matière de retraite.

Nous souhaitons que l'OIT continue à aider l'Ukraine à aligner sa législation du travail et sa législation sociale sur les normes européennes, à promouvoir l'application directe des normes du travail par les tribunaux et à renforcer le dialogue social en Ukraine.

Nous soutenons également les réformes en cours à l'OIT, le renforcement de la coordination de ses activités avec les autres institutions des Nations Unies ainsi que les programmes communs relatifs à l'emploi et à la protection sociale dans le cadre de l'initiative «Unis dans l'action».

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> PITT (gouvernement, Australie)*

---

Le gouvernement australien se félicite d'avoir la possibilité de réagir à l'excellent rapport du Directeur général sur les migrations. Rares sont les pays à ne pas être concernés par la problématique des migrations, qu'il s'agisse des pays d'origine, de transit ou de destination, ou, comme dans le cas de l'Australie, des trois à la fois.

Le rapport met en évidence l'ampleur et la complexité des questions posées par les migrations modernes. Il aborde divers thèmes: l'exploitation de la main-d'œuvre, le rôle des agences privées et les programmes et politiques nationaux en matière de migrations. Parallèlement, les attentes des employeurs et l'évolution rapide des marchés du travail sont examinées sur fond des problèmes posés par les migrations clandestines, des impératifs sécuritaires, des difficultés liées à la surveillance des frontières; bref, la problématique internationale en question est des plus complexes, et l'OIT apporte à son examen une contribution des plus éclairantes.

L'Australie est un pays d'immigration; les vagues migratoires qui s'y sont succédé ont permis la naissance d'une société dynamique, multiculturelle, et productive. Il est indéniable que le phénomène des migrations est l'une des principales caractéristiques du monde du travail d'aujourd'hui, et qu'il n'est pas sans soulever divers problèmes. Les migrations s'amplifient et se diversifient, selon une tendance qui devrait s'accroître, puisque de plus en plus d'hommes et de femmes quittent leur pays à la recherche d'un sort meilleur, pour eux et leur famille.

Force est malheureusement de constater que les migrations sont souvent, trop souvent, liées à des abus absolument inacceptables. Nous joignons notre voix à celle de l'opinion publique pour dénoncer les pratiques de recrutement malhonnêtes, dont les travailleurs migrants sont les principales victimes, et pour nous alarmer de pratiques telles que la traite des êtres humains et le travail forcé.

L'Australie reste pleinement déterminée à abolir toutes les formes de travail forcé et à lutter contre la traite des personnes et soutient toutes les initiatives prises dans ce sens par l'OIT. Par une législation exhaustive, l'Australie a érigé en infractions pénales l'esclavage et les pratiques assimilables, notamment le travail forcé, la servitude pour dettes et les pratiques de recrutement frauduleuses. L'Australie, qui participe également à diverses initiatives internationales et régionales destinées à lutter contre le trafic et la traite des personnes, note que le rapport accorde une large place aux victimes de ces pratiques. Elle a collaboré avec l'OIT pour réduire l'exploitation des travailleurs migrants et de leurs familles dans le cadre du projet TRIANGLE (Action tripartite pour protéger les migrants à l'intérieur ou provenant de la sous-région du bassin du Mékong contre l'exploitation par le travail).

Nous avons également mis au point des dispositifs de protection pour les personnes dont on peut supposer qu'elles sont victimes de la traite, et pris notamment des dispositions pour qu'elles puissent rester dans le pays en toute légalité. Nous continuons à établir des réseaux, en particulier dans notre

région, afin d'accroître nos connaissances et de renforcer la coopération dans ce domaine. J'ai à cœur de souligner en ces lieux que la législation australienne garantit aux travailleurs étrangers les mêmes protections et les mêmes conditions de travail qu'aux ressortissants nationaux.

Les Australiens, qui adorent voyager, sont présents partout dans le monde, et nombre d'entre eux s'expatrient pour travailler. Les migrations de main-d'œuvre qualifiée jouent un rôle important, en répondant aux besoins de notre économie et de nos entreprises. L'Australie met en œuvre depuis longtemps un programme de migrations permanentes et temporaires, et notre expérience en la matière nous permet d'affirmer que les programmes les plus efficaces sont ceux qui sont à la fois bien ciblés et bien gérés: c'est notamment le cas de notre programme de travail saisonnier, véritable réussite dans notre pays.

Pour répondre à la question du Directeur général, qui nous demandait comment donner un maximum d'impact aux activités menées par l'OIT dans le domaine des migrations, nous estimons que la question des migrations devrait être l'un des thèmes prioritaires des futurs programmes. L'Australie aidera l'OIT à coopérer avec les gouvernements afin de veiller à ce que les agences privées soient correctement réglementées, d'autant plus que nous sommes désormais bien informés sur les abus commis, à grande échelle, par ce type d'agences. Il devrait être également prioritaire d'effectuer un travail d'éducation et de formation sur les pratiques respectables en matière de recrutement, et d'aider les pays Membres à empêcher les employeurs peu scrupuleux d'exploiter leurs employés.

Nous travaillons sur cette question avec l'Organisation internationale pour les migrations et avons assuré le financement initial d'un projet dont l'objectif est la mise au point d'un système international visant à garantir l'intégrité des pratiques de recrutement (IRIS). Nous espérons que ce système constituera un cadre de référence pour les employeurs et les autres intervenants dans le domaine du recrutement et les aidera à lutter contre les pratiques immorales. Nous encourageons l'OIT à collaborer à ce projet ainsi qu'à l'alliance qui a été lancée entre le secteur privé et le secteur public afin de promouvoir des pratiques équitables et justes en matière de recrutement.

L'Australie, qui préside le G20 cette année, tient à souligner l'importance du soutien permanent assuré par l'OIT. Celle-ci joue un rôle capital au sein du groupe de travail du G20 sur l'emploi; elle fournit des analyses et des conseils précieux sur divers sujets, et propose notamment des mesures pour promouvoir des emplois de qualité. Nous apprécions également le soutien offert par l'OIT à l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

Je conclurai en rappelant que le gouvernement australien, comme l'OIT, est convaincu que la réussite ne se mesure ni par le nombre de réunions internationales ni par le volume des activités entreprises, mais bel et bien par l'incidence effective des initiatives engagées au service d'objectifs communs. Il espère que nous pourrions tous tirer parti de notre propre expérience, tout en continuant de nous inspirer de celle des autres, l'objectif étant d'assurer une croissance et une création d'emplois durables dans ce monde en pleine mutation, de faire face aux

difficultés liées aux migrations et de saisir toutes les opportunités dont elles sont porteuses.

---

*Original anglais: M. GHEBREHIWET (gouvernement, Erythrée)*

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je tiens également, au nom de mon gouvernement et à titre personnel, à remercier et féliciter M. Ryder, Directeur général du BIT, pour la qualité de son rapport, qui expose en détail l'action collective à mener pour créer un monde économiquement, socialement et environnementalement durable, et qui met l'accent sur la formalisation de l'économie informelle.

Ma délégation est convaincue que ce rapport nous permettra d'améliorer nos programmes de mise en œuvre et de partager nos expériences à propos de toutes les questions relatives à l'administration du travail.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour mentionner quelques-uns des résultats atteints par mon gouvernement au titre de l'Agenda du travail décant. Outre la poursuite des programmes de développement existants, il est intervenu activement sur plusieurs fronts, adoptant notamment un vaste éventail de mesures dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la création d'emplois et de la formation professionnelle. Des programmes de promotion de l'entrepreneuriat ont été lancés.

Les partenaires sociaux, les organisations de la société civile, les femmes, les jeunes et les étudiants participent activement à tous les programmes en cours, dont ils sont les principaux bénéficiaires. Par ailleurs, le gouvernement, en collaboration avec les partenaires sociaux et avec l'assistance technique de l'OIT, a mené diverses activités destinées à améliorer le fonctionnement de l'administration du travail, du dialogue social et des consultations tripartites.

Nous nous attachons à mettre en place une administration du travail performante, conforme aux principes de l'OIT et apte à assurer la justice sociale. Un tel travail demande du temps. Or, en raison de l'ampleur de nos programmes de développement, qui revêtent un caractère prioritaire, en raison de la situation actuelle, que l'on pourrait qualifier de fausse paix ou de guerre larvée, compte tenu enfin des sanctions injustifiées imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le gouvernement n'a pas pu disposer des ressources financières nécessaires à l'accomplissement de ce travail.

Les travailleurs et leurs familles sont les principales victimes de ces difficultés, qui empêchent notre gouvernement de respecter les normes de l'OIT comme il le souhaiterait. La mise en œuvre du verdict relatif au différend frontalier est selon nous contraire aux principes fondamentaux de l'OIT; ma délégation invite donc instamment l'Organisation à nous aider à trouver des financements, à mettre un terme à cette situation de conflit larvé et à lever les sanctions. Je suis convaincu que l'OIT peut intervenir dans ce domaine.

Je tiens enfin à confirmer que mon gouvernement est fidèle au principe de justice sociale qui inspire l'action de l'OIT et déploie de durs efforts pour assurer un avenir meilleur.

---

*Original arabe: M. YOUSIF (travailleur, Soudan)*

J'ai l'honneur de féliciter le Président et les Vice-présidents à l'occasion de leur élection à la tête de cette Conférence. J'ai également le plaisir de leur

transmettre toute l'estime de la Confédération des syndicats de travailleurs du Soudan.

Nous voudrions aussi exprimer notre appréciation pour le rapport du Directeur général et le rapport de la Présidente du Conseil d'administration et pour tous les efforts déployés par eux pour présenter chaque année des rapports d'excellente qualité aux fins de leur discussion dans un cadre tripartite qui n'existe nulle part ailleurs.

Les sujets qui ont été soumis cette année aux commissions de la Conférence sont d'une grande importance. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il est nécessaire d'ajouter des valeurs nouvelles à la convention n° 29 sur le travail forcé afin de lutter contre ce phénomène inhumain. Nous regrettons que les victimes du travail forcé représentent plus de 20 millions de personnes.

Nous sommes d'accord également sur la nécessité de faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle afin d'assurer aux travailleurs un travail décent. En effet, les travailleurs du secteur informel représentent un pourcentage important de l'économie dans le monde, en particulier sur notre continent, l'Afrique. Ils sont exposés à de multiples dangers et ne bénéficient pas de régimes de protection sociale et de sécurité sociale. Nous espérons que les discussions de cette session de la Conférence permettront de trouver des solutions garantissant une vie décente aux travailleurs de ce vaste secteur. De même, il est nécessaire de revenir sur l'objectif stratégique de l'emploi pour réfléchir à des moyens de le stimuler, et en particulier d'assurer des possibilités de travail, notamment parmi les jeunes et les femmes, ainsi qu'une protection sociale, un dialogue social et les droits fondamentaux au travail.

Nous soutenons la septième question inscrite à l'ordre du jour de la Conférence concernant les amendements présentés par la commission tripartite au sujet de la convention du travail maritime de 2006.

Je voudrais à présent parler de l'annexe du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. Cette situation, que nous suivons tous, est encore plus dramatique que ne le présente le rapport. Il est donc indispensable que toutes les personnes honnêtes et toutes les consciences du monde parmi les travailleurs, les employeurs et les gouvernements prennent fortement position en faveur des travailleurs et du peuple de Palestine, en vue d'une libération totale et d'une reconnaissance de l'Etat palestinien avec pour capitale Al-Qods, et de la libération de la totalité des territoires arabes occupés en Syrie et au Liban.

Les effets de la crise économique continuent à se faire sentir dans les pays du tiers monde, notamment en Afrique et dans notre région arabe. En effet, le chômage touche les jeunes et les nouveaux diplômés, femmes et hommes, dans un contexte de relations commerciales internationales inéquitables, dominées par les multinationales et les fonds mondiaux de financement qui imposent des conditions injustes aux pays du tiers monde et les soumettent au poids de dettes dont les intérêts représentent plus de dix fois leur valeur réelle. Nous affirmons à cet égard qu'il faut supprimer toutes les dettes du tiers monde puisque les créanciers ont déjà, au bas mot, recouvré leurs droits.

L'OIT, responsable de l'application des conventions et des normes internationales, doit assurer

l'équité dans le cadre de ses postes et de ses structures. Il est indispensable de rectifier la situation, de réaliser la justice et l'égalité entre tous et d'abandonner définitivement la discrimination et la pratique du «deux poids deux mesures».

La Confédération des syndicats de travailleurs du Soudan a déployé, grâce aux mécanismes du dialogue social dans le cadre du Conseil supérieur des salaires, d'immenses efforts pour obtenir en 2013 un relèvement appréciable des salaires dans les secteurs public et privé, malgré le contexte économique difficile dû à la guerre civile au sud du Soudan. Nous avons réussi à moderniser la législation du travail et de la sécurité sociale en faveur de nos travailleurs et de nos partenaires. Notre confédération joue un rôle important en matière de dialogue et d'entente nationale et pour mettre un terme aux conflits. Nous voulons diffuser la culture de la paix. Nous avons célébré le 21 mai 2014 la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement. Nous cherchons à promouvoir la paix dans notre région, en collaboration avec nos amis des fédérations des pays voisins, et avec la Confédération syndicale d'Afrique de l'Est (TUFEA), l'Organisation de l'Unité syndicale africaine (OUSA) et la Confédération internationale des syndicats arabes (CISA).

La Confédération des syndicats de travailleurs du Soudan, est déterminée, malgré un contexte difficile, à déployer tous les efforts nécessaires et à mettre à profit toutes les possibilités qui s'offrent à elle pour réaliser les objectifs fondamentaux et stratégiques de l'OIT afin de permettre à celle-ci de remplir au mieux sa mission et de réaliser le bien-être des travailleurs et de tous les peuples du monde.

---

*Original espagnol: M. PARRA ROJAS (employeur, Cuba)*

---

Le thème du rapport de cette année, à savoir la migration équitable, est très pertinent compte tenu que 231,5 millions de personnes migrent sur tous les continents, essentiellement pour des raisons économiques et, en particulier, du fait de l'écart entre les pays développés et les pays du tiers monde. Par ailleurs, il a été constaté que la majorité de ces personnes étaient concernées par un déficit de travail décent caractérisé par des violations de leurs droits au travail, ce qui conditionne sans aucun doute le rôle de l'Organisation internationale du Travail, à savoir promouvoir le respect de la convention n° 181 et des autres normes internationales du travail applicables dans ce contexte, le développement du dialogue social et le renforcement des connaissances sur les caractéristiques de ces processus.

Nous appelons l'attention sur un phénomène reconnu dans le rapport: la fuite des cerveaux. Toutefois, nous ne sommes pas d'accord pour dire que ce phénomène s'explique uniquement par la pénurie d'emplois, les mauvaises conditions de travail ou les bas salaires dans les pays d'origine. En effet, les pays développés ont mis ou mettent actuellement en œuvre des programmes visant à stimuler les flux migratoires et offrant aux travailleurs l'espoir d'une vie bien meilleure que celle qu'ils ont dans leur propre pays. Cela se vérifie lorsque, comme dans le cas de Cuba, ces programmes de recrutement de personnes hautement qualifiées répondent à des intérêts et à des manœuvres politiques.

Nous pensons que le débat sur l'intensification de la lutte contre le travail forcé est tout à fait oppor-

tun. Il permet de dialoguer et de tirer des conclusions sur les lacunes dans l'application de la convention n° 29, en se concentrant en particulier sur l'augmentation de la traite des personnes à des fins d'exploitation au travail ou d'exploitation sexuelle. Dans le cadre de cette session de la Conférence, l'analyse des politiques de l'emploi pour une reprise et un développement durables a été inscrite à l'ordre du jour de la discussion récurrente au titre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Cela a marqué le début du deuxième cycle d'analyse et les conclusions que nous devons rendre doivent refléter le degré d'efficacité avec lequel nous avons mis en œuvre les stratégies définies. Malheureusement, les chiffres indiquent que la reprise économique se fait de façon inégale, ce qui explique que de nombreux pays soient frappés par une grave crise de l'emploi. Il en résulte qu'environ 200 millions de personnes dans le monde sont au chômage, dont près de 40 pour cent sont des jeunes, hommes et femmes confondus.

L'expérience de ces quatre années nous permettra d'y voir plus clair et de nous rapprocher d'un consensus quant aux mesures qui doivent être prises par les mandants dans leurs pays respectifs et par le Bureau. A cet égard, nous voudrions souligner la nécessité de promouvoir, dans le cadre des travaux du Bureau, la mise en œuvre des conclusions de 2007 relatives aux entreprises durables, en particulier en ce qui concerne la création d'un environnement propice aux entreprises durables, ainsi que la réalisation de travaux de recherche et l'élaboration d'instruments sur le lien entre la productivité, l'emploi et les salaires dans les entreprises.

Notre petit pays, victime d'un embargo depuis plus de cinquante ans, subit les affres de cette crise – et je n'exagère pas les difficultés dont je vous ai fait part –, mais son acharnement à vouloir surmonter ces difficultés nous conduit à mener un dialogue social permanent, adapté à notre situation, qui s'est avéré être un instrument irremplaçable pour trouver des solutions à chaque problème et déterminer la voie à suivre. Enfin, nous voudrions appeler l'attention sur le fait que la prochaine session de la Conférence durera deux semaines. Les débats menés dans le cadre de cette session doivent nous permettre d'ajuster tous les mécanismes, en gardant à l'esprit que leur développement ne doit pas se faire au détriment de la qualité et que cette économie de temps ne doit pas nous conduire à détourner notre attention des questions qui sont au cœur des travaux de cette Organisation, ni à omettre de les examiner en profondeur.

---

M. IKO (*travailleur, Bénin*)

---

Au nom des travailleurs du Bénin et au nom des responsables des organisations syndicales des travailleurs du Bénin, je vous adresse mes cordiales salutations et félicitations.

A la dernière session de la Conférence internationale du Travail, la délégation des travailleurs du Bénin s'est exprimée devant votre auguste assemblée, décrivant ses misères dans l'exercice de ses droits, notamment en ce qui concerne les libertés fondamentales collectives et individuelles. Il s'agit du droit de grève, du droit de manifestation publique, disons du droit de s'exprimer tout court! Ce droit est remis en cause par notre gouvernement, qui viole de façon flagrante les conventions n° 87 et 98.

Cette année, au cours de notre session, nous nous adressons à vous pour dénoncer le fait que la situation dans notre pays, loin de s'améliorer, ne fait qu'empirer d'année en année.

Le 27 décembre 2013, excédées par trois faits, à savoir la violation flagrante et constante des libertés, l'insécurité grandissante pour tout opposant et tout travailleur qui ose revendiquer et la corruption rampante dans le déroulement des concours professionnels, les confédérations syndicales de notre pays ont organisé une marche de protestation partant de la Bourse du travail et qui a nécessité de remplir toutes les formalités administratives prévues par les textes en vigueur. Elle fut réprimée dans le sang avec une atrocité jamais connue, et ceci à la Bourse du travail avant même que la marche ne prenne le départ. Le sang a coulé dans la cour de la Bourse du travail de Cotonou. Le sang a coulé sur les escaliers et dans nos bureaux.

Tous les secrétaires généraux organisateurs de la marche, victimes de cette atrocité, ont été transportés d'urgence à l'hôpital de la capitale. Cette barbarie jamais égalée nous a amenés à déclencher une grève d'avertissement de quarante-huit heures les 3 et 4 janvier 2014 pour exiger le respect des libertés en punissant les violateurs de ces libertés, conformément à la Constitution de notre pays, le paiement de l'augmentation de 25 pour cent octroyée par le gouvernement à tous les agents de l'administration publique en 2011 et dont l'application se fait de façon sélective en refusant de payer ce dû aux enseignants, ainsi que l'augmentation du SMIG.

Plus tard, la grande majorité des enseignants en situation précaire ralliera le mouvement. Des grévistes en assemblée générale ont été arrêtés, frappés, humiliés et menacés. Jusqu'à ce jour, les travailleurs du secteur de la justice et ceux du secteur de la santé revendiquent leurs droits par des mouvements divers sans être écoutés. Le gouvernement en a fait voir de toutes les couleurs aux travailleurs grévistes durant cette période qui a duré plus de quatre mois. Nous sortons maintenant de cette grève avec des revendications qui restent sans réponse.

Aucune des recommandations s'adressant au Bénin au sujet de l'application des conventions n° 87 et 98, qui figurent à la page 68, paragraphe 2, du rapport de la commission d'experts, n'a été mise en application par notre gouvernement. Ce dernier a soumis pour la énième fois à l'Assemblée nationale un projet de loi destiné à réviser la loi sur l'exercice du droit de grève en vigueur afin d'y introduire des clauses barbares, comme le principe de la nécessité de la continuité du service public et la clause de restriction grave prévoyant le contrôle, par le gouvernement, du vote des motions de grève, l'objectif du gouvernement étant de supprimer à tout prix l'exercice du droit de grève au Bénin.

Notre but ici n'est pas, encore une fois, de dénigrer mais d'attirer votre attention sur la volonté farouche de notre gouvernement de légaliser la violation des conventions n° 87 et 98. Nous venons prouver notre combat, le combat des travailleurs béninois en faveur de l'application des conventions n° 87 et 98 pour ainsi permettre l'instauration de la liberté et de la justice, qui sont favorables à la production dans cette partie du monde. Un droit doit être accompagné de condamnations et de sanctions appliquées à celui qui le viole. Dans le cas contraire, ce droit n'existe plus.



Si tel est votre engagement, Monsieur le Président, et puisque c'est ensemble que, le 28 mai, dans ces locaux, nous avons entamé les mêmes réflexions, lancé la même dynamique et défini les mêmes objectifs, ma délégation espère pouvoir donner aux travailleurs béninois, au retour dans notre pays, l'assurance que demain sera meilleur.

---

M. RUSU (*travailleur, Roumanie*)

Permettez-moi de commencer mon intervention en adressant nos félicitations chaleureuses au Président de la Conférence pour son élection à cette importante fonction et d'exprimer, au nom des travailleurs roumains, la conviction que, sous sa présidence, la Conférence sera un succès.

Je suis également honoré d'adresser les félicitations des travailleurs roumains au Directeur général pour son excellent rapport.

La démarche de l'OIT de créer un lien fort entre sa structure tripartite et les problèmes de chaque travailleur, de chaque personne, est une base d'action future solide pour tous les Membres de cette Organisation. Nous sommes parfaitement conscients que l'objectif global de l'OIT, le travail décent, implique le renforcement et la revitalisation du tripartisme national.

Il est extrêmement important de consolider les liens synergiques qui existent entre le processus de création d'emplois, la baisse de la pauvreté et la cohésion sociale, dans le contexte de l'introduction d'une forte composante de genre dans tous les pays Membres de l'Organisation, par la promotion des conventions et recommandations de l'OIT.

Les buts et les principes de l'OIT sont considérés comme des repères indispensables aux économies et aux sociétés pour trouver un meilleur équilibre, c'est-à-dire, aux termes de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, pour créer un environnement dans lequel «les sociétés puissent réaliser leurs objectifs de développement économique et de progrès social, et atteindre un bon niveau de vie».

Les séquelles de la crise mondiale pèsent sur l'emploi, le travail et la situation sociale dans toutes les régions, mais de différentes façons. Nous convenons que les tensions qui en ont résulté ont mis sur le devant de la scène la question de la justice sociale, déclinée sous les thèmes de l'emploi des jeunes, de la qualité de l'emploi, de la protection sociale, du respect de la réglementation du travail des enfants, du travail forcé ou encore du dialogue social au niveau national, des secteurs et de l'entreprise.

Si vous le permettez, je voudrais aborder une question qui préoccupe actuellement les travailleurs roumains. Durant l'année 2009, le gouvernement de la Roumanie a conclu un accord avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Union européenne. Dans cet accord le gouvernement s'engageait à modifier le Code du travail et les lois sur les partenaires sociaux, la négociation collective, les conflits du travail et le dialogue social. La nouvelle loi sur le dialogue social, adoptée durant l'année 2011, crée un grave problème pour les syndicats et, dans le même temps, pour les travailleurs. Nous considérons que cette loi représente une attaque contre le principe du tripartisme.

Nous avons réussi à faire comprendre aux responsables politiques que le dialogue social était essentiel pour résoudre les situations conflictuelles. Des négociations sont actuellement en cours pour mettre

en évidence les dispositions de la loi sur le dialogue social qui peuvent supporter des modifications.

Nous profitons de cette occasion pour remercier le Bureau international du Travail pour son appui dans ces démarches et nous espérons que cet appui va se poursuivre.

Pour nous, le droit de s'organiser en syndicat, le droit de négociation collective, le droit des travailleurs d'être protégés contre d'éventuels abus des employeurs, le temps de travail, le droit à la formation professionnelle continue et la protection des responsables syndicaux pendant leur mandat, conformément aux conventions de l'OIT et aux directives de l'Union européenne, sont autant de valeurs incontestables que nous défendons. D'ailleurs, une des sollicitations constamment adressées au gouvernement de la Roumanie est justement celle de ratifier le plus grand nombre de conventions de l'OIT.

Les organisations syndicales de Roumanie sont prêtes à jouer un rôle constructif comme partenaires sociaux afin de parvenir à la cohésion et à la paix sociale dans le respect des droits et des libertés fondamentales des travailleurs.

---

*Original espagnol: M<sup>me</sup> PÉREZ (employeuse, République bolivarienne du Venezuela)*

Au nom de la Fédération vénézuélienne des chambres et associations du commerce et de la production, la FEDECAMARAS, nous félicitons le Directeur général du BIT pour le remarquable rapport qu'il a soumis à la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, dans lequel il promeut le travail décent comme outil fondamental pour lutter contre la pauvreté et stimuler la croissance économique. Nous le félicitons de tout cœur et réaffirmons notre engagement en faveur de la réalisation de ces objectifs. Nous saluons également M. Funes de Rioja pour sa désignation à la présidence de l'OIE et de la Conférence.

Nous tenons aussi à exprimer nos remerciements à l'OIT et à l'OIE pour leur visite de janvier dernier, dans le cadre de la mission de haut niveau dirigée par la Présidente du Conseil d'administration. Nous souhaitons leur exprimer notre reconnaissance pour le zèle, la rigueur et l'équilibre qui a caractérisé cette mission, laquelle a donné aux mandants tripartites la possibilité de présenter, sur un pied d'égalité, leurs vues au sujet du respect des conventions de l'OIT ratifiées par la République bolivarienne du Venezuela.

Nous sommes convaincus que cette mission, qui vient s'ajouter à d'autres événements importants survenus dans notre quotidien national, a constitué un élément favorable au rétablissement du contact qui était interrompu depuis quinze ans entre l'organisation des employeurs et le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela.

En avril 2014, le vice-ministre du Travail, M. Colmenares, a rencontré le président de la FEDECAMARAS. Ce même mois, à la suite des événements qui sont intervenus dans notre pays, le gouvernement a créé une instance appelée Conférence de la paix afin d'apporter une réponse aux divers problèmes que rencontre le pays, parmi lesquels les difficultés économiques. À cette occasion, le président a reconnu la FEDECAMARAS en l'invitant à participer à ladite réunion. Plusieurs tables rondes ont eu lieu dans ce cadre, telles que la table ronde technico-économique, au sein de laquelle différents acteurs du secteur de l'entreprise

ont pu présenter leurs propositions pour surmonter les principaux obstacles qui mettent en péril la situation économique du pays. Nous saluons cette initiative gouvernementale, qui constitue un grand pas en avant vers un dialogue absolument nécessaire.

Toutefois, trois mois après l'ouverture de cette conférence, nous ne constatons que très peu de résultats. Nous pensons qu'il conviendrait de créer des instances plus structurées qui favorisent un échange d'idées sain et l'élaboration de solutions plus efficaces, dans un climat, et j'insiste sur cet aspect, de plus grande confiance entre les partenaires.

La FEDECAMARAS est persuadée qu'un dialogue social absolument inclusif, c'est-à-dire qui tienne à la fois compte des organisations les plus représentatives des travailleurs et des employeurs, est la seule possibilité envisageable pour aller vers la paix sociale et améliorer le niveau de développement économique de la société. En effet, les travailleurs qui ne sont pas partisans du gouvernement doivent participer à ce dialogue, faute de quoi, le caractère inclusif et la participation démocratique et active prévus par notre Constitution seraient compromis. Il en va de même pour la réussite de toute initiative de dialogue social dans notre pays, qui passera par le règlement du problème de la violence, l'inclusion d'autres acteurs sociaux dans le débat, tels que les étudiants, et la représentation légitime de la société civile. En cette période difficile que nous traversons, toutes les parties doivent avoir voix au chapitre. Le dialogue doit incarner la stabilité, la sincérité et la profondeur dont a besoin le pays, et se dérouler dans un climat de respect et de reconnaissance mutuelle. Un dialogue continu et efficace est indispensable pour garantir bien-être et progrès à la société vénézuélienne et pour créer des entreprises durables et des emplois décents, qui sont des éléments fondamentaux dans la lutte contre la pauvreté.

Sur le plan économique, nous soutenons qu'il faut abandonner le modèle appliqué par le gouvernement, qui exclut le secteur privé et ne prend pas en compte le dialogue social. Nous ne sortirons jamais de la crise si nous n'écoutons pas la position des différents acteurs sociaux concernant ce modèle. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions nous diriger vers un modèle de cohabitation qui permettra d'améliorer le niveau de vie de tous les Vénézuéliens. Le gouvernement doit prendre des mesures économiques vigoureuses qui supposent un vaste consensus et la responsabilité revient à nous tous de trouver des solutions. Nous espérons que la participation des mandants tripartites vénézuéliens à cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence contribuera à améliorer la compréhension des positions de toutes les parties et à instaurer un dialogue social inclusif et durable.

Nous sommes conscients des piliers sur lesquels repose cette maison: dialogue social, travail décent, durabilité de l'entreprise. Ce n'est que grâce à ces outils de lutte contre la pauvreté que nous pourrions regarder vers l'avenir et poser les jalons de la paix et de l'union dans ce pays que nous aimons, la République bolivarienne du Venezuela.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> OCAMPO (travailleuse, Philippines)*

Dignité et justice pour les travailleurs philippins! Je m'adresse aujourd'hui à vous en ayant conscience de l'importance historique de mon interven-

tion dans la mesure où, je le dis en toute humilité, je suis la première travailleuse du secteur public à diriger la délégation philippine à cette Conférence internationale du Travail. On considère parfois les travailleuses, et les salariés du secteur public, comme des intervenants de second plan dans le mouvement syndical, et je tiens dès maintenant à m'inscrire en faux contre cette vision.

Je m'associe à la délégation tripartite philippine pour saluer le programme sur la migration équitable du Directeur général du BIT, M. Ryder. Il s'agit d'un programme sans précédent à l'OIT. Je représente le plus important regroupement du mouvement syndical des Philippines, dont le nom, *Nagkaisa*, signifie «solidarité»; il rassemble 49 centrales syndicales, dont SENTRO, la Fédération des travailleurs libres, le Congrès des syndicats des Philippines, les confédérations du secteur public, y compris PSLINK, le CIU ainsi que ma propre association des salariés gouvernementaux des Philippines.

Plus de 10 millions de mes concitoyens vivent et travaillent à l'étranger, répartis dans plus de 200 pays. Une hémorragie de compétences touche donc notre pays, et pourtant, faute de débouchés aux Philippines, certains travailleurs, parfois hautement qualifiés, sont contraints d'occuper des emplois précaires et sont exposés à des abus – dont l'issue peut parfois être fatale – en particulier dans le domaine du travail domestique. D'autres sont victimes de la traite.

Nous lançons un appel pour que, en tous lieux, le droit des travailleurs migrants à la liberté syndicale et à la négociation collective soit considéré comme l'un des éléments clés des migrations équitables; c'est pour que partout l'on garantisse le respect de leurs droits et leur accès à un travail décent; il s'agit là d'une responsabilité qui incombe à la fois aux pays d'origine et aux pays d'accueil, qui, les uns et les autres, tirent profit des sacrifices et du dur labeur des travailleurs migrants.

Les statistiques et les faits confirment que nos travailleurs migrants contribuent à la croissance économique et à la création de richesses. Le respect du droit voudrait dès lors que les travailleurs se voient accorder des garanties en matière de travail décent. Ce n'est manifestement pas le cas. Il est donc urgent de mettre un terme à des pratiques et des situations attentatoires à la dignité des travailleurs, et parfois, à leur vie même.

Tout d'abord, l'absence de sécurité de l'emploi et la précarisation du travail. On sait que le recours à la sous-traitance tend à se généraliser, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, et que les sous-traitants et les employeurs, qui sont généralement des acteurs clés des chaînes d'approvisionnement mondiales des multinationales, tirent profit de cette précarisation du travail. Nous devons par conséquent impérativement prendre des mesures concrètes pour garantir le respect de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de 2006, et notamment pour donner suite à l'engagement qu'elle consacre d'œuvrer au service de l'emploi et des normes.

Ensuite, les bas salaires et les inégalités de revenus. Les employeurs se soucient généralement peu de cette question et accroissent leurs profits aux dépens des salaires, de la sécurisation des lieux de travail, de l'instauration de conditions de travail équitables. Aux Philippines, le salaire minimum ne permet pas de répondre aux besoins fondamentaux,

alimentaires et autres. Les ménages sont donc désemparés face à la hausse du prix de services comme l'électricité, l'eau, les transports, l'éducation et les soins de santé. Nous réclamons une part équitable des fruits de la croissance, c'est-à-dire une augmentation effective des salaires nets ainsi que des allégements fiscaux.

Les restrictions, juridiques et concrètes, que l'on fait peser sur le plein et entier exercice du droit de liberté syndicale et de négociation collective tuent le syndicalisme. La syndicalisation est d'autant plus difficile que certains cas d'exécutions extrajudiciaires n'ont pas été résolus et que les auteurs sont encore en liberté.

En tant que représentante du secteur public, je réclame la ratification de la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978. Nous estimons que les travailleurs du secteur public ont consenti d'énormes sacrifices pour faire progresser le programme de réformes du gouvernement et qu'ils doivent pouvoir exercer leur droit de se syndiquer. Nous nous en remettons à l'engagement de notre Président, M. Aquino, qui a fait savoir qu'il allait inviter le Sénat à ratifier immédiatement la convention n° 151.

Autre problème: les lacunes de la protection sociale. Sachant que le chômage devrait augmenter jusqu'en 2018, les allocations de chômage, même si elles ne sont versées que pendant six mois, sont indispensables pour permettre aux travailleurs et à leur famille de faire face aux besoins quotidiens pendant qu'ils cherchent un emploi. Couverture santé élargie ou universelle, prestations sociales, pensions de retraite, subventions pour les gardes d'enfants, autant d'éléments des programmes de protection sociale auxquels nous autres, les travailleurs, avons droit.

Autre élément préoccupant: l'absence ou quasi-absence de dispositifs sur le lieu de travail permettant de faire face au changement climatique. Les travailleurs tiennent à ce que les normes du travail intègrent désormais la question du climat; il s'agit notamment d'aider les travailleurs à faire face aux répercussions les plus fâcheuses de ce phénomène, qui pourraient se révéler encore plus dommageables que les pertes d'emploi.

Donnez-nous les moyens de vivre dans la dignité. Et pour cela, il faut agir, maintenant.

---

*Original russe: M. SHAYKHOV (employeur, Ouzbékistan)*

---

La République d'Ouzbékistan met en œuvre, de façon systématique, une stratégie de développement économique visant à mettre en place une économie durable, à améliorer le bien-être de la population et à garantir la protection sociale de tous les membres de la société, en attachant une attention toute particulière aux jeunes.

Le Président de notre pays a proclamé l'année 2014 «Année de la santé de l'enfant». Dans ce cadre, en collaboration étroite avec les partenaires sociaux, le gouvernement a mis en œuvre un programme à large assise de renforcement de la protection sociale de la population, et en particulier des jeunes, afin de créer des conditions favorables à l'innovation dans lesquelles les jeunes pourront pleinement réaliser leur potentiel et utiliser les connaissances acquises tout au long de leur scolarité et à l'université.

L'une des principales tâches à laquelle doivent s'atteler le gouvernement et les partenaires sociaux, et notamment la Chambre du commerce et de

l'industrie de la République d'Ouzbékistan, est de faire en sorte que les jeunes puissent choisir librement leur avenir professionnel. La Chambre du commerce et de l'industrie, qui représente les intérêts des employeurs, s'emploie en priorité à aider les représentants de la jeune génération à créer leur propre entreprise.

A cette fin, outre le programme d'information que nous menons dans les collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, notre Chambre du commerce et de l'industrie organise des stages pour les étudiants dans les entreprises nationales.

Avec divers partenaires, tels que la Banque centrale, des banques commerciales, le mouvement de jeunes «Kamolot», le Comité des syndicats et la Fédération des syndicats, nous menons toute une série de projets qui visent à former les jeunes au métier de chef d'entreprise, et notamment à faire germer en eux des idées d'entreprises, à leur apprendre à élaborer un plan stratégique et à renforcer leurs capacités de gestion des ressources financières et des autres ressources nécessaires à la création et au développement de leur entreprise.

Un travail systématique est mené dans le pays pour créer un climat propice aux entreprises et aux investissements, améliorer la législation en vue de stabiliser l'activité des petites et moyennes entreprises et favoriser les investissements nationaux et étrangers. Un travail très important a également été mené pour supprimer les obstacles bureaucratiques à la création de l'entreprise. Ainsi, le système de cybergouvernement qui a été mis en place permet notamment l'enregistrement des entreprises directement par Internet.

Conformément aux décisions prises par le Président de l'Ouzbékistan, M. Karimov, un nouveau projet novateur intitulé «Le bureau personnel de l'entrepreneur» sera lancé en octobre prochain. Il permettra à toute personne désireuse de créer ou de développer sa propre entreprise de recevoir en ligne toutes les informations nécessaires sur un portail public unique, sans avoir à s'adresser à toute une série de départements de l'administration.

Les conditions instaurées dans le pays pour développer les entreprises ont permis, en 2013, de porter à 56 pour cent la part des PME dans le PIB du pays. Le secteur des PME représente 76 pour cent de la main-d'œuvre employée.

Au cours de la seule année 2013, quelque 970 000 personnes ont trouvé un emploi – en milieu rural pour environ 60 pour cent d'entre elles. Sur l'ensemble, 480 000 emplois – dont plus de 210 000 sont des emplois à domicile – ont été créés dans des petites et très petites entreprises et pour des entrepreneurs individuels. Plus de 500 000 jeunes diplômés des établissements d'enseignement professionnel ont également trouvé un emploi. Quant aux diplômés qui ont choisi de créer leur propre entreprise, plus de 140 milliards de soums leur ont été alloués dans le cadre de micro-crédits consentis à des conditions préférentielles.

Conformément à l'Accord général tripartite conclu entre le Conseil des ministres, le conseil de la Fédération des syndicats, et la Chambre du commerce et de l'industrie de la République d'Ouzbékistan, au mémorandum d'accord signé en avril entre le ministère du Travail, le conseil de la Fédération des syndicats, la Chambre du commerce et de l'industrie de la République d'Ouzbékistan et l'OIT, et au programme par pays de promotion du travail décent en République d'Ouzbékistan pour la

période 2014-2016, notre Chambre du commerce et de l'industrie a l'intention de poursuivre ses efforts en vue de réaliser les objectifs nationaux d'accroissement du taux d'emploi, en parfaite harmonie avec les normes de l'Organisation internationale du Travail.

---

*Original portugais:* M. DE LISBOA AMANCIO VALE  
(travailleur, Brésil)

---

C'est un grand honneur pour moi de m'adresser à cette plénière en tant que délégué élu représentant l'ensemble des travailleurs du Brésil. Cette occasion est d'autant plus particulière que nous célébrons ce mois-ci l'anniversaire des soixante-dix ans de la Déclaration de Philadelphie, document phare dans l'histoire de l'Organisation qui, en faisant du travail des hommes et des femmes le centre même des politiques normatives, possède aujourd'hui encore le pouvoir de nous inspirer et de nous montrer la voie à suivre. Les normes du travail et la démocratie ouvrent le chemin de la réalisation du mandat de l'OIT qui est aussi sa raison d'être.

Je voudrais souligner ici les paroles prononcées par le Directeur général, à savoir que toute réforme visant à améliorer le fonctionnement de l'OIT doit être planifiée compte tenu de la nécessité de préserver la mission fondamentale de l'Organisation qui est de réglementer le système international du travail. Si cette noble fin n'est pas respectée, tout gain d'efficacité concernant la tenue des sessions de la Conférence sera vain.

Nous ne doutons pas un instant que cette mission de réglementation du système du travail international doive être poursuivie à travers l'accomplissement de la grande vocation de cette Organisation, c'est-à-dire le dialogue tripartite concerté entre les partenaires sociaux qui constituent le monde du travail: gouvernements, employeurs et travailleurs. La préservation du tripartisme est indispensable au succès de nos efforts pour réaffirmer la valorisation du travail en tant qu'objectif stratégique du développement et de la maîtrise de la crise.

Aujourd'hui plus que jamais nous avons besoin d'une OIT forte. Aujourd'hui, partout dans le monde, les attaques contre la classe travailleuse se multiplient afin de préserver à tout prix les bénéfices du secteur privé. Nous ne pouvons pas reculer, surtout au sein de l'OIT, au mépris de droits déjà consacrés par ses conventions, en particulier le droit de grève. En outre, les attaques contre les travailleurs ne visent pas uniquement les droits acquis.

Le défi que nous devons relever dans notre lutte pour l'amélioration des conditions de travail est double: d'une part, des pratiques néfastes de tertiarisation à outrance et, d'autre part, la diffusion d'un discours dangereux visant à présenter le travail informel ou précaire comme un «entrepreneuriat individuel» vertueux. Si on laisse prévaloir ces intérêts sans scrupules qui ne visent que le profit, nous verrons bientôt le travail des enfants présenté comme une méthode «didactique et édifiante», au mépris total de toutes les conventions existant dans ce domaine.

Nous savons tous depuis fort longtemps que la formalisation du travail est le seul vecteur possible d'une protection solide pour les travailleurs et pour leur famille, et qu'elle favorise aussi le développement des pays. Par conséquent, cette protection sociale ne saurait être une politique sélective et de faveur qui promeuve la xénophobie et la discrimination dans nos pays. Aujourd'hui, nous autres – gou-

vernements, employeurs et travailleurs – sommes confrontés au grand défi du traitement des effets du phénomène migratoire mondial, et pour le relever, nous devons refuser de diviser les travailleurs entre travailleurs de première classe, qui ont des droits au travail, et travailleurs de deuxième classe, privés de toute protection.

Nous sommes convaincus que l'OIT peut jouer un rôle clé dans la promotion du travail formel partout dans le monde. Cependant pour y parvenir, il est urgent que le Conseil d'administration du BIT ouvre le débat sur l'activité normative et l'application effective des normes internationales tout au long de la chaîne de valeurs caractérisée aujourd'hui par la mondialisation.

Le mouvement syndical des Amériques, par le biais de la CSA, apporte sa contribution aux progrès de nos sociétés en matière de développement et de renforcement de la démocratie. Cette année nous avons publié un document très important, à savoir la Plate-forme de développement des Amériques (PLADA). Cette plate-forme présente une vision structurée du développement autour des piliers du travail décent, de l'importance de l'Etat et des services publics, la nécessité de redistribuer la richesse, l'importance de la démocratie participative, l'égalité hommes-femmes et la protection de l'environnement.

Nous saisissons cette occasion pour souligner le fait que le mécanisme de contrôle des normes, qui est la raison d'être de cette Organisation, est attaqué par des forces politiques qui veulent saper les droits de l'homme universels. Nous devons donc réagir d'urgence et décider de créer un tribunal des normes de l'OIT.

---

*Original anglais:* M. GOLCHHA (employeur, Népal)

---

C'est pour moi un grand honneur que de m'exprimer dans le cadre de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail en présence de délégués venus des quatre coins du monde. Je pense que la Conférence nous offre une tribune importante, un espace d'échange et de discussion au sujet de nos préoccupations communes et des problèmes et défis auxquels nous sommes tous confrontés.

Nous avons pu constater combien la conjoncture mondiale évolue rapidement, pesant très lourdement, contraignant implacablement les entreprises à procéder aux ajustements nécessaires pour rester compétitives. La durée de vie de ces entreprises raccourcit sous l'effet des lois du marché. Assurer la durabilité des entreprises, créer des emplois, améliorer les conditions de travail et veiller à la qualité de la vie professionnelle sont quelques-uns des défis que nous avons tous à relever.

C'est un fait, en dépit de tous nos efforts, les choses ne se passent pas comme nous le souhaitons. Relever ces défis tient maintenant de la gageure pour les pays qui pâttissent d'une croissance économique faible et de niveaux d'investissement insuffisants et ne disposent pas de politiques adéquates ni de marge de manœuvre budgétaire. Au fil des ans, différents changements sont intervenus sur le plan socio-économique, mais il demeure très difficile de corriger les inégalités tandis que les attentes des populations grandissent. De nombreuses forces sont à l'œuvre qui ont une incidence sur le développement socio-économique. Soutenir la croissance et atténuer les effets de la crise économique est un défi commun à tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. Il faut des investissements et des

mesures ciblées pour créer des emplois et relever les niveaux de vie. La croissance économique ne suffira pas à elle-seule à réduire la pauvreté; il faut au contraire adopter des politiques appropriées et les mettre pleinement en œuvre.

Dans un pays comme le Népal, l'amélioration des conditions de travail et l'extension de la couverture de protection sociale sont des questions qui retiennent beaucoup l'attention. Une réforme politique et législative est en cours. Différentes mesures ont d'ores et déjà été prises pour offrir une protection sociale élémentaire et introduire un système de sécurité sociale contributif pour les travailleurs. Toutefois, pérenniser un tel système et l'étendre à une large partie de la population est devenu un véritable défi.

Vous êtes sans doute nombreux à savoir quels changements sont intervenus au Népal au cours de ces dernières années. La formation d'un gouvernement à la suite de l'élection de la deuxième Assemblée constituante en novembre 2013 a déjà donné quelques indices quant à la stabilité politique du pays. Plus vite la nouvelle Constitution aura été promulguée, plus vite la situation pourra se normaliser et les activités de développement prendre de l'ampleur. L'élaboration de cette nouvelle Constitution en l'espace d'une année est maintenant la priorité du gouvernement.

Le secteur privé au Népal s'emploie sans relâche à stimuler la croissance économique et créer davantage d'emplois. Nous plaçons en faveur de la stabilité et de la réforme des politiques. C'est le secteur privé qui a avancé l'idée d'un programme minimum commun en matière économique. Les principaux partis politiques ont signé un document par lequel ils se sont engagés à faire des concessions pour permettre à la transition d'aboutir.

Ils se sont également engagés à favoriser le développement de l'hydroélectricité en préservant ce secteur de toute interférence – y compris les grèves. Depuis, le Sommet économique du Népal et l'Assemblée des entreprises du Népal se sont tenus récemment en 2014 avec des réactions très positives de la part des milieux d'affaires internationaux, désormais mieux disposés à investir dans le pays. Le gouvernement s'est également engagé à mettre en place des politiques et créer une situation qui soient propices à l'investissement.

Notre souci premier est d'encourager l'investissement et de créer des emplois pour lutter contre le chômage, une grande partie des jeunes restant en effet sans travail ou en situation de sous-emploi. Chaque année, ce sont environ 400 000 nouveaux actifs qui entrent sur le marché du travail. La croissance de l'emploi demeure très faible, si bien que les jeunes sont plus nombreux d'année en année à partir gagner leur vie à l'étranger. Le pays perd ses forces vives; il nous faut intensifier nos efforts et notre coopération pour créer des emplois de qualité et accroître la productivité. Nous ne cessons de presser le gouvernement de trouver une solution politique adaptée.

Nous avons mis l'accent sur la promotion du dialogue social à tous les niveaux. Nous sommes convaincus que la concertation et le resserrement de la coopération mutuelle peuvent résoudre les problèmes, quels qu'ils soient. Nous nous employons à mettre en place un mécanisme bipartite afin de pouvoir entretenir un dialogue régulier avec les syndicats. Nous participons également à la réforme de la législation; la création d'un système de sécurité so-

ciale et la flexibilité de la main-d'œuvre sont les points de mire des réformes législatives que nous soutenons.

La croissance des entreprises et la création d'emplois en plus grand nombre sont indispensables pour promouvoir le travail décent, réduire la pauvreté et favoriser la croissance économique. Nous devons nous efforcer d'attirer de toutes parts des investissements plus nombreux. Nous sommes convaincus qu'une productivité accrue et une plus grande efficacité des entreprises sont garantes de meilleures conditions de travail. Nous souhaitons tous coopérer plus étroitement et nous serrer les coudes pour soutenir la mise en œuvre des initiatives nécessaires pour stimuler la croissance économique, développer l'emploi et améliorer les conditions de travail.

J'ai évoqué brièvement les problèmes et défis auxquels nous sommes confrontés au Népal et j'espère que les dirigeants de notre délégation exprimeront à leur tour leur point de vue sur le sujet. Notre objectif principal est d'étendre l'activité économique par le développement de l'investissement et la création de nouveaux emplois, qui sont gages de paix sociale durable et de pérennité des entreprises.

Nous savons que chaque pays a des caractéristiques qui lui sont propres et des préoccupations qui ne sont pas nécessairement partagées par d'autres, mais il y existe également un certain nombre de problèmes communs à tous les pays, qui demandent par conséquent à être résolus de manière collective. Je crois que l'OIT devrait s'efforcer de bien comprendre ces problèmes et préoccupations et concevoir des programmes spécifiques adaptés aux pays comme le Népal.

---

*Original espagnol: M<sup>me</sup> LEGUIZAMÓN (travailleuse, Paraguay)*

---

Au nom de la Centrale des travailleurs du Paraguay, la CGT Paraguay, c'est un grand honneur de pouvoir participer à cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail pour représenter les travailleurs du Paraguay.

Aujourd'hui, nous avons un nouveau gouvernement, et tout changement est porteur d'espoir, mais aussi d'incertitudes. La situation des travailleurs reste très difficile dans notre pays, c'est pourquoi la confédération des syndicats paraguayens a convoqué une grève générale le 26 mars 2014 afin de revendiquer une participation active dans le nouveau gouvernement national, lequel a d'emblée affiché sa tendance néolibérale, sans jamais solliciter la participation des travailleurs.

A la suite de cette grève, des négociations ont été entamées avec les principales centrales syndicales du Paraguay et une table ronde de dialogue social, coordonnée par le Vice-Président de la République et le ministre du Travail, a été constituée autour de dix grands axes thématiques, qui sont en cours d'examen et sur lesquels certains progrès ont déjà été accomplis.

C'est également la première fois que notre pays se dote d'un ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, attendu depuis longtemps par les travailleurs. Ce ministère fait face à de grands défis et l'un des points qui doivent être négociés avec le gouvernement est la nomination du ministre du Travail.

Du reste, on continue de constater le manque aux lois du travail et la très faible proportion d'entreprises qui disposent de conventions collec-

tives garanties par les lois du travail. L'absence de liberté syndicale est un grave problème (en particulier dans le secteur privé), de même que la très faible couverture de l'assurance sociale.

Il est nécessaire d'humaniser la relation capital-travail et, compte tenu des événements survenus par le passé, l'évolution de la gestion individuelle et collective apparaît comme étant le seul outil qui permettra d'atteindre de grands objectifs dans l'intérêt de la société dans son ensemble.

Notre pays doit réexaminer les questions relatives au lien entre l'emploi et le sous-emploi, au travail informel, à la formalisation du travail et aux transformations induites par l'utilisation de technologies de pointe au service de l'homme.

Nous nous opposons à l'offensive du capitalisme sauvage qui cherche à éliminer les avantages de la classe travailleuse. Porté très haut par les médias de masse, ce capitalisme est dirigé par de puissantes élites, qui négligent tous les progrès et les acquis qui permettent d'améliorer la qualité de vie des travailleurs de l'économie formelle et informelle.

Le travail forcé et le travail des enfants existent toujours au Paraguay. Les premières victimes en sont, entre autres, les enfants, les femmes, les autochtones, les paysans et les travailleurs du secteur du transport, populations qui sont soumises à toutes sortes d'abus et victimes de maladies, en raison d'un système qui est sans pitié pour les travailleurs.

La lutte pour les droits des femmes progresse lentement, et pour cause, la discrimination est encore très présente à tous les niveaux.

Nous sommes vivement préoccupés par le peu d'importance accordée aux écosystèmes et à l'environnement dans notre pays.

Enfin, nous demandons l'assistance technique et l'appui du BIT dans les travaux des dix instances de dialogue social et espérons que le Bureau gardera un œil sur ce processus récemment initié dans notre pays.

---

M<sup>me</sup> KASSIM SOUFOU (*gouvernement, Comores*)

Au nom du gouvernement de l'Union des Comores et en mon nom personnel, je voudrais exprimer nos félicitations à la Présidente du Conseil d'administration et au Directeur général du BIT pour la qualité de leurs rapports et pour les résultats obtenus au cours de la période de l'exercice biennal 2012-13.

Aujourd'hui, grâce aux progrès enregistrés, la promotion du travail décent comme vecteur principal du progrès social n'est plus considérée comme un risque économique mais plutôt comme une condition sine qua non au développement durable.

Je voudrais saluer la pertinence des études soumises cette année à la Conférence, dont les orientations s'inscrivent à la fois dans la continuité des actions engagées et dans la perspective d'un ajustement de nos stratégies d'intervention aux grandes mutations et aux nouveaux enjeux du monde du travail. Les Comores adhèrent pleinement aux analyses, à la vision et aux orientations définies dans le rapport pour une Organisation plus forte et engagée vers le renouveau.

Comme vous l'avez bien dit, notre millénaire est caractérisé par une singularité, celle de l'accroissement de la richesse mondiale, de l'augmentation du chômage et de la persistance de la pauvreté dans une grande partie du monde. La promotion de l'emploi, la transition économique de l'informel vers le formel, la migration équitable, le

dialogue social et la justice sociale constituent les principales forces qui transforment le monde du travail, sinon les fondamentaux devant guider nos actions pour l'atteinte des objectifs de l'OIT dans le respect de ses valeurs immuables.

Aux Comores, bien que les signaux de la croissance et de la relance économiques soient au vert grâce à la politique de rigueur mise en place, le problème du chômage et du sous-emploi, conjugué à une forte croissance démographique, se pose toujours avec acuité.

L'engagement de réformes structurelles depuis 2009 et le contexte politique apaisé ont favorisé la relance de l'économie, entraînant des effets sur la réduction de la pauvreté, effets qui, malheureusement, restent encore faibles. Le sous-emploi, qui est devenu le refuge de la majorité des actifs, structure ainsi le marché du travail dans mon pays.

La proportion relativement élevée de l'emploi informel traduit la conséquence logique de l'ampleur du chômage, du faible volume et de la précarité de l'emploi salarié, de la vulnérabilité des agents de la fonction publique et de la pauvreté grandissante en milieu rural.

Heureusement, avec l'appui du BIT, le gouvernement a adopté un dispositif juridique et institutionnel devant contribuer à relever ces défis, avec notamment la mise en place de la Maison de l'emploi pour aider au développement d'un système d'information et d'observation de l'emploi, faciliter le rapprochement entre les demandes et les offres d'emploi et favoriser la mise à l'échelle des initiatives de promotion de l'auto-emploi en faveur des jeunes et des femmes.

D'autres mesures ont été prises, notamment l'élaboration et l'adoption de la politique nationale de l'emploi qui constitue un cadre de référence. Cette politique constitue un outil stratégique visant la généralisation du plein emploi productif et décent aux Comores, en vue de mieux garantir un développement durable. Elle s'intégrera dans le cadre macroéconomique et dans le document de stratégie accélérée de croissance et de développement durable.

Dans cette optique, il s'agit en priorité de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, surtout en vue d'absorber le chômage chez les jeunes et les femmes et d'assurer notamment la promotion de la justice sociale, à ne pas oublier. Cette politique vient d'être adoptée par le Parlement sous forme de loi et acquiert ainsi une force exécutoire qui légitime sa mise en œuvre.

Il s'agit aussi de la mise en place du Conseil consultatif du travail et de l'emploi pour renforcer le dialogue social en prenant appui sur le processus de démocratisation et de libéralisation de l'économie. Il me plaît d'ailleurs de porter à votre connaissance que notre pays vient de remettre au Directeur général l'acte de ratification de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

En matière d'application des normes internationales du travail, nous avons procédé à la révision du Code du travail pour l'adapter à la législation et aux normes internationales du travail.

Permettez-moi de vous informer que notre pays a organisé, à la fin de l'année 2013, les Assises nationales de lutte contre le travail des enfants, dont l'un des principaux résultats est l'élaboration d'un projet de loi contre le travail et l'exploitation des enfants.

Enfin, mon pays a également mis en place et adopté une stratégie nationale de formation technique et professionnelle, ainsi qu'un plan directeur de l'entrepreneuriat féminin, en 2012, visant à réduire les inégalités pour une meilleure participation des femmes dans les activités de développement économique du pays. Je remercie d'ailleurs l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO) pour l'appui qu'elle nous a apporté pour la mise en œuvre de ce plan directeur.

Je voudrais enfin redire la gratitude du gouvernement et du peuple comorien envers le Conseil d'administration et le Directeur général du BIT pour le soutien multiforme qu'ils apportent à mon pays.

Je réitère encore l'engagement du gouvernement des Comores à œuvrer pour l'atteinte des objectifs de notre Organisation et profite de l'occasion pour lancer un appel à toutes les organisations internationales à œuvrer aux côtés de l'OIT pour relever le défi de la croissance dans la justice sociale.

---

*Original arabe: M<sup>me</sup> SHARIF (travailleuse, Libye)*

---

Le rapport du Directeur général intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT* traite d'un sujet qui revêt une importance capitale dans les circonstances actuelles. En effet, la migration est en augmentation constante et les travailleurs migrants représentent aujourd'hui, selon le rapport, quelque 232 millions. Elle est une conséquence de la détérioration de la situation dans beaucoup de pays, où sévissent des conflits armés et des guerres ainsi que des régimes politiques répressifs qui confisquent les droits et où s'étendent le chômage et la pauvreté. Il y a également l'exode des cerveaux, à la recherche de revenus meilleurs ou d'une vie digne dans un pays qu'on considère comme avancé et civilisé.

Depuis sa création, l'OIT s'est intéressée au phénomène de la migration, puisque la Constitution de 1919 appelle à la protection des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger. Beaucoup d'efforts ont été déployés pour établir des politiques migratoires. Mais ces politiques n'ont pas réussi à assurer aux migrants une protection sociale complète. En effet de telles politiques ont donné la priorité aux avantages et aux rendements financiers et économiques en négligeant le côté social et humain, comme cela se passe dans le contexte de la mondialisation. D'où la nécessité de développer une culture qui favorise les aspects humains et sociaux.

Il est utile que les initiatives qui sont prises comportent des objectifs à l'égard du pays d'origine ou du pays de destination. Les programmes et les politiques mis en œuvre par les pays d'origine ou les pays de destination en matière de migration, en collaboration avec les organisations internationales, n'ont pas réalisé leurs objectifs. Leurs effets ne sont pas satisfaisants, étant donné qu'aussi bien les pays de destination que les pays d'origine n'ont plus la capacité de faire face au nombre considérable de migrants.

Les circonstances ont poussé un nombre considérable de personnes à la migration. Ce ne sont pas ces personnes qu'il faut blâmer mais celles qui les ont exploitées. Il existe en effet des bandes organisées qui exploitent les candidats à la migration. La communauté internationale est appelée à resserrer les rangs en vue de l'élaboration de plans et de programmes de développement susceptibles de fournir des possibilités d'emploi dans les pays d'origine afin d'éviter aux candidats à l'exil beaucoup de

souffrances ou même la mort lors de la traversée des déserts ou les accidents en mer dans les embarcations de fortune.

Mon pays souffre du phénomène de la migration irrégulière. Un nombre important de migrants arrivent chez nous, profitant de la situation particulière que traverse actuellement le pays. Bien qu'ils soient traités avec humanité et autorisés à travailler, ils peuvent être la proie des bandes organisées. Vu que l'Etat n'a pas la possibilité de faire face au nombre croissant d'immigrants, il est indispensable que la communauté internationale associe ses efforts à ceux de la Libye afin que celle-ci puisse leur accorder le traitement humain qu'ils méritent.

En ce qui concerne l'annexe du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, on peut dire que beaucoup d'années se sont écoulées depuis l'adoption des deux résolutions de la Conférence internationale du Travail de 1974 et de 1980 relatives à ce sujet. Cependant, la situation ne fait que se détériorer, les autorités d'occupation continuent à exercer des pratiques racistes, à dénier les libertés et les droits syndicaux, à confisquer les terres et à créer et développer les colonies, sans compter les assassinats et l'accroissement du chômage en Palestine. Il s'agit là de violations des normes internationales du travail, ainsi que des engagements et des chartes internationaux. Il est donc nécessaire de mettre un terme à ces violations.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> ADAM (gouvernement, République des Maldives)*

---

Au nom de ma délégation et en mon nom propre, permettez-moi tout d'abord de féliciter M. Funes de Rioja pour son élection en tant que Président de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Permettez-moi également de remercier le Directeur général ainsi que la Présidente du Conseil d'administration pour les rapports exhaustifs qu'ils ont présentés à la Conférence.

En tant que l'un des Etats Membres les plus récents de l'OIT, mon gouvernement a collaboré très activement avec l'OIT.

Nous avons obtenu une assistance technique précieuse de la part de l'Organisation dans le but d'améliorer les normes du travail et de renforcer les institutions pertinentes des Maldives.

Le projet de l'OIT relatif au renforcement des capacités de l'Autorité pour les relations professionnelles des Maldives, du tribunal du travail, des syndicats et des associations d'employeurs a joué un rôle capital en nous permettant de renforcer ces institutions et de protéger les droits du travail.

Ce projet a permis de proposer des activités de formation et de donner des orientations précieuses au personnel de différentes institutions gouvernementales telles que l'Autorité pour les relations professionnelles, plus précisément en y améliorant la qualité des systèmes d'inspection du travail et de leurs mécanismes de résolution des litiges.

L'OIT a également joué un rôle important dans l'élaboration d'une politique de l'emploi, d'une politique relative à l'administration du travail, d'une politique en matière d'inspection du travail et d'une stratégie de prévention et de résolution des litiges.

En outre, un projet de loi sur les relations professionnelles est également en cours d'élaboration avec le soutien de l'OIT.

Il faut aussi souligner que c'est grâce à l'expertise de consultants de l'OIT qu'une étude sur les défis liés à l'emploi aux Maldives a pu être publiée au début de cette année, qui porte essentiellement sur des questions liées à l'emploi.

Les Maldives sont encore loin d'avoir établi un système d'administration du travail idéal. Mais, grâce au soutien technique et aux orientations de l'OIT, nous avons pu faire des progrès considérables dans ce domaine.

Par conséquent, je saisis cette occasion pour remercier l'OIT de sa contribution sans faille au renforcement des institutions et à la protection des droits du travail aux Maldives.

L'économie des Maldives est fortement tributaire de la main-d'œuvre étrangère. Selon les dernières statistiques gouvernementales, environ un tiers de la population totale des Maldives est constituée de travailleurs migrants, dont 50 000 sont en situation irrégulière.

Alors que les Maldives font face à toute une série de problèmes tels que des pratiques déplorables de traite des êtres humains, mon gouvernement s'engage fermement à y remédier.

Les Maldives ont d'ailleurs fait des progrès importants ces dernières années en ce qui concerne la protection des droits des travailleurs migrants et l'élimination de toute forme de travail forcé, avec l'aide de ses partenaires internationaux.

A cet égard, une loi sur la traite des êtres humains a été promulguée en décembre 2013, qui criminalise cette pratique ainsi que tout acte de travail forcé et de recrutement frauduleux, considéré comme s'y rapportant. C'est certainement une étape importante vers le règlement des problèmes plus vastes liés à la migration dans notre pays.

En vue de garantir l'application efficace de la loi, mon gouvernement a mis sur place une commission statutaire qui jouera également un rôle essentiel dans l'élaboration du programme national de lutte contre la traite des personnes.

Par ailleurs, les Maldives sont également en train de mettre la touche finale à la ratification du protocole visant à prévenir, éliminer et punir la traite des êtres humains, et notamment des femmes et des enfants, qui vient compléter la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes et la protection des travailleurs migrants.

Les Maldives s'engagent à réformer les réglementations nationales en matière de travail pour les mettre en conformité avec les normes de l'OIT afin de garantir une meilleure protection des droits des travailleurs migrants ainsi que des travailleurs locaux.

Encore une fois, permettez-moi de remercier l'OIT et tous les partenaires internationaux pour leur assistance à cet égard. Je réaffirme que les Maldives poursuivront leurs efforts afin de fournir aux travailleurs un traitement juste et équitable sur le marché du travail.

Les Maldives apprécient beaucoup leur collaboration avec l'OIT et entendent s'engager davantage à l'avenir pour ce qui est des questions liées au travail, en vue de mettre en place le meilleur système d'administration du travail possible.

---

*Original espagnol: M. ÁVILA GARCÍA (travailleur, Honduras)*

Permettez-moi de saisir l'occasion que nous offre une fois encore cette éminente assemblée, qui réunit tous les représentants des travailleurs, des gouver-

nements et des employeurs du monde dans une brillante illustration du tripartisme, pour continuer de dénoncer la situation que connaît le mouvement social au Honduras.

Nous voulons dénoncer la stratégie médiatique dont use le gouvernement pour nuire au mouvement syndical, et plus particulièrement à nos camarades qui défendent la sécurité sociale ainsi qu'aux représentants du secteur privé. Ces manœuvres ont pour seule fin de faire disparaître le tripartisme de cette institution et d'autres organismes.

Nous insistons sur la précarisation toujours plus marquée du travail dans notre pays, antithèse du travail décent, étant donné que le gouvernement a mis en œuvre différents programmes de travail temporaire que nous avons déjà dénoncés ici pour certains. Ces programmes continuent de compromettre grandement la stabilité du travail ainsi que les droits acquis et constitutionnels des travailleurs et des travailleuses.

Les travailleurs, par la voix de leurs fédérations et confédérations, rejettent catégoriquement l'initiative du ministère du Travail, initiative unilatérale qui vise à réformer le Code du travail en vigueur. Le gouvernement prétend déréglementer le marché du travail et revoir à la baisse les conditions sociales et économiques des travailleurs. Par conséquent, nous avons décidé de ne participer à aucun des travaux sur la réforme du Code du travail lancée par l'État tant que la protection des droits des travailleurs et l'existence d'un véritable dialogue tripartite ne seront pas garanties.

En agissant comme il le fait, le gouvernement cherche à détruire les organisations syndicales, les syndicats d'enseignants et de paysans, à limiter les droits acquis et à lever l'immunité syndicale qui protège les comités directeurs des syndicats et l'autonomie des organisations syndicales.

En outre, les dirigeants syndicaux qui dénoncent ou critiquent les agissements du gouvernement sont la cible de mesures de répression ou de représailles. C'est pourquoi nous saisissons cette occasion pour demander que l'OIT prenne, avec effet immédiat, une décision afin de faire respecter ces principes élémentaires et de préserver l'existence des organisations sociales.

Le Honduras est signataire de plusieurs conventions de l'OIT, notamment la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Or, pour l'heure, on constate une ingérence manifeste de la part du gouvernement dans les activités syndicales et la conclusion de conventions collectives, ainsi que des pressions sur les travailleurs qui acceptent des contrats de travail temporaire.

Le droit de négociation collective et le droit d'organisation sont des droits inaliénables. Nous condamnons les persécutions syndicales qui sévissent dans la filière agricole hondurienne et qui font couler le sang de nombreux agriculteurs, notamment au sein des communautés paysannes de Bajo Aguan. Tout cela est à mettre au compte de l'incurie, voire de la collusion, des autorités et des organismes publics.

Les violences dans notre pays continuent d'être perpétrées à grande échelle; des enfants et des jeunes sont tués. La corruption est un autre fléau endémique dont les autorités sont les premières responsables.



Par conséquent, nous demandons solennellement à cette instance internationale qu'est l'OIT de nous accorder son soutien énergique et sans faille tout au long de l'élaboration d'un plan de sauvetage visant non seulement les droits des travailleurs mais aussi les institutions.

Nous demandons à la Commission de l'application des normes, au Comité de la liberté syndicale et à la commission d'experts de se prononcer sur les plaintes déposées par les différentes organisations syndicales en 2012 et en 2013, étant donné que le rapport de 2014 ne traite d'aucun de ces cas.

---

M. KATILE (*travailleur, Mali*)

---

Le samedi 17 mai 2014, une délégation gouvernementale conduite par le Premier ministre et comprenant une dizaine de ministres et de chefs de services a fait l'objet d'une agression armée perpétrée par le mouvement national de libération de l'Azawad, appuyé par les djihadistes d'Ançar Dine et les terroristes d'AQMI. Le bilan fait état de 38 personnes tuées, parmi lesquels six travailleurs, de plus de 70 blessées, dont le secrétaire général de l'Union régionale de l'Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM) de Kidal, le camarade Modi Touré, qui a pris une balle dans la hanche et une autre dans le pied, et de 30 fonctionnaires pris en otage dans le gouvernorat de Kidal.

Pourtant, l'objet du séjour du Premier ministre, largement diffusé par la presse, ne portait que sur des sujets pratiques et pacifiques, à savoir: recueillir les attentes des populations sur les futures négociations prévues par les Accords de Ouagadougou; recenser les obstacles et les difficultés d'implantation de l'administration dans toutes les localités afin de permettre leur résolution; et réaliser l'ouverture de toutes les écoles, le fonctionnement de toutes les structures de santé et le fonctionnement de la justice, de la police, etc. Pour l'UNTM et la Confédération syndicale des travailleurs du Mali (CSTM), les travailleurs, leurs militants, dont le seul crime est d'avoir été des fonctionnaires affectés dans le nord du pays, ont été les victimes innocentes de gens qui ne donnent la priorité qu'aux cliquetis des armes. Leur crime est d'avoir assisté à une réunion avec le Premier ministre pour faire bénéficier la population des bienfaits de la République. Les solutions sont les suivantes: l'UNTM et la CSTM rejettent l'usage de la force armée par l'Etat. Cela ressemblerait à un déficit de démocratie, d'Etat de droit, de respect du dialogue, de la négociation comme moyen privilégié de résolution des conflits; l'UNTM et la CSTM rejettent également le recours à la rébellion armée au moment où les partis politiques, les associations civiles, les syndicats se constituent selon la volonté des populations, dont certaines se trouvent dans un dénuement plus dramatique que ce qui prévaut au nord du pays. L'UNTM et la CSTM prônent: la définition d'une politique nationale d'administration, de développement et de responsabilisation des populations à la base pour la gestion de leurs milieux; le respect des droits de l'homme, et singulièrement des travailleurs noirs natifs ou affectés dans les régions du nord du pays. Les massacres dont ils ont fait l'objet, les prises d'otages dont ils ont été les victimes, les blessures handicapantes infligées à des responsables syndicaux, aussi condamnables et haïssables qu'ils soient, ne détournent pas l'UNTM et la CSTM de

leur option en faveur d'un règlement des questions nationales par la concertation et le dialogue.

Aussi l'UNTM et la CSTM demandent-elles à la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail: de condamner dans des termes sans équivoque le refus du dialogue, le choix des armes comme moyen de résolution des crises et l'assassinat et/ou la prise d'otages des travailleurs; d'adopter une motion invitant à la tenue de négociations de paix, de respect de l'intégrité du Mali, du respect des droits de l'homme pour toutes les populations, du respect des règles de la démocratie et du droit de toutes les minorités.

---

Original anglais: M. HIKAUMBA (*travailleur, Zambie*)

---

C'est un grand honneur pour moi que d'avoir l'occasion de prendre part à la discussion consacrée aux rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général. Il y a deux jours, le ministre du Travail et de la Sécurité sociale de mon pays a exposé du haut de cette même tribune quelques-uns des problèmes rencontrés par la Zambie.

La création d'emplois est une question qui retient tout particulièrement l'attention. Les statistiques présentées dans le rapport du Directeur général pour illustrer les tendances de l'emploi, du travail et en matière sociale révèlent que le chômage des jeunes est un problème de portée mondiale, et nous partageons cette analyse. Mondial ou non, ce problème atteint quoi qu'il en soit des proportions telles en Zambie qu'il en est devenu impossible à gérer par nos propres moyens. Voilà pourquoi nous nous félicitons des initiatives de l'OIT destinées à lui faire face.

Joignant ma voix à celles du ministre du Travail et de la Protection sociale et du président de la Fédération des employeurs de Zambie (ZFE), je tiens donc à saluer les interventions menées par l'OIT à ce jour pour lutter contre le chômage des jeunes. Ainsi que l'a indiqué le représentant du gouvernement de la Zambie, il nous faut, pour enrayer le problème, créer près d'un million d'emplois sur les cinq prochaines années.

Les syndicats de la Zambie sont prêts à s'investir comme il se doit pour veiller à ce que les stratégies existantes, et celles qui seront développées dans l'avenir, soient bien mises en œuvre et produisent les résultats attendus. Nous invitons donc le gouvernement et les employeurs de Zambie à travailler avec nous dans un esprit de tripartisme afin que les objectifs fixés puissent être atteints dans les cinq années à venir.

Nous autres travailleurs ne nous intéressons pas uniquement à la quantité d'emplois à créer, mais aussi à la qualité de ces emplois. Nous ne pouvons nous considérer comme satisfaits que si les nouveaux emplois créés sont conformes à l'Agenda du travail décent. Nous nous félicitons de ce que, lorsqu'il s'est rendu en Zambie, le Directeur général ait pu assister au lancement officiel de trois initiatives importantes, à savoir, le programme par pays de promotion du travail décent, tel que révisé, le portail pour l'emploi et le programme des emplois verts dans le secteur de la construction. Nous ne doutons pas que les travailleurs appelés à occuper les nouveaux emplois qui seront offerts grâce à ces initiatives jouiront pleinement des droits qui doivent être les leurs sur le lieu de travail, à commencer par le droit à la liberté syndicale consacré par les conventions fondamentales de l'OIT. Nous ne doutons pas

davantage que ces nouveaux emplois seront des emplois permanents, ouvrant droit à une pension de retraite et offrant une rémunération correcte.

Nous souhaiterions que la révision de la législation du travail – actuellement en cours avec l'appui technique de l'OIT – soit l'occasion de créer un marché du travail fondé sur des lois favorisant l'équité et la justice économique et sociale.

En tant que travailleur, et dans un souci d'efficacité, j'invite les syndicats de Zambie et du reste du monde à renforcer leurs capacités organisationnelles et à intensifier leur action. Nous devrions nous efforcer de parvenir à une communauté de vues. Comme le dit l'un de nos slogans: «L'union fait la force, la division la faiblesse». L'heure est venue de défendre nos droits. L'heure est venue de prouver combien nous sommes utiles à la fraternité des travailleurs.

---

*Original anglais: M. YUSON (représentant, Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois)*

---

A l'heure actuelle, on recense 232 millions de travailleurs migrants sur le marché du travail mondial.

Ce nombre très élevé nous fait parfois perdre de vue ce qu'il recouvre. Pour moi, il représente les milliers de travailleurs migrants de la construction, du bâtiment, du bois et de la sylviculture que j'ai eu le plaisir de rencontrer. Ces travailleurs ont partagé avec moi leurs histoires et leurs aspirations en vue d'une vie meilleure, pour eux et pour leur famille. Alors qu'ils poursuivaient leur rêve et leur quête d'un travail décent, ils ont dû faire face à des difficultés considérables, notamment à des gouvernements dont les positions étaient ambivalentes, à des agences de recrutement sans scrupules et à des employeurs abusifs.

Malgré toutes les difficultés qu'ils ont rencontrées, les travailleurs migrants n'ont pas dévié de leurs aspirations et de leur détermination à s'organiser et à lutter pour faire valoir leurs droits, qui sont énoncés dans les normes fondamentales du travail de l'OIT. Cette Organisation joue donc un rôle déterminant pour faire en sorte que les droits fondamentaux des travailleurs soient protégés et, ce qui est encore plus important, que les travailleurs puissent faire appel à un cadre institutionnel en cas de violation ou de non-protection de leurs droits.

L'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois appuie le rapport du Directeur général à la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*.

Nous espérons que les participants à la présente session de la Conférence donneront leur approbation à ce rapport. L'OIT recevrait de ce fait un mandat politique qui lui permettrait d'aller de l'avant pour mettre en place des initiatives ambitieuses en faveur d'une migration équitable, fondées fermement sur les droits internationaux du travail et sur les droits de l'homme.

Nous appuyons l'observation formulée par le Directeur général selon laquelle l'OIT dispose de la structure institutionnelle nécessaire, fondée sur les piliers que sont les normes et le tripartisme, pour ouvrir véritablement la voie à la migration équitable.

En ce qui concerne les normes, nous considérons que le nombre de pays ayant ratifié les conventions est très faible, et il est parfois nécessaire d'actualiser ces dernières de sorte qu'elles soient plus pertinentes à l'heure de la mondialisation,

comme dans le cas du protocole à la convention sur le travail forcé, 1930.

Toutefois, nous soutenons que les conventions de l'OIT demeurent très pertinentes. Nous appelons donc l'Organisation à accomplir le mandat proposé par les participants à la Réunion tripartite technique sur les migrations de main-d'œuvre tenue l'année dernière, qui consistait à lancer une vaste campagne pour encourager les pays à ratifier et à mettre en œuvre les conventions relatives à la protection des droits des migrants.

Permettez-moi également de faire part de nos critiques à l'égard de l'initiative mise en place récemment par l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation internationale des employeurs concernant les processus de certification volontaire pour les recruteurs internationaux. Nous sommes fermement convaincus que seules des mesures contraignantes et exécutoires permettront d'assurer un recrutement équitable et éthique. De plus, nous sommes préoccupés par l'absence dans le cadre de cette initiative d'une partie prenante essentielle: les travailleurs. A cet égard également, l'OIT, qui a l'avantage unique de disposer d'une structure tripartite, permet de traiter non seulement les problèmes relatifs au recrutement mais aussi tous les aspects liés à la protection des droits des travailleurs migrants.

Nous sommes heureux que l'OIT ait entendu notre appel et ait repris le rôle de défense et de promotion des droits des travailleurs qui est le sien. Cela est essentiel alors que les Nations Unies débattent du Programme de développement pour l'après-2015.

---

*M. LEFÈVRE (représentant, Confédération internationale des cadres)*

---

Tout d'abord, permettez-moi de féliciter, au nom de la Confédération internationale des cadres (CIC), le Président de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail et de lui souhaiter un plein succès dans cette importante mission.

Au nom de la CIC, confédération internationale représentant les cadres et managers de nombreux pays du monde, permettez-moi également de féliciter les travailleurs et les représentants des gouvernements et des employeurs de leur implication dans la Conférence internationale du Travail pour leurs efforts afin d'améliorer le socle social, ceci à la fois au travers des échanges sur la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, et la recommandation (n° 135) sur la fixation des salaires minima, 1970, la recherche d'amélioration de l'application des droits fondamentaux et la reconnaissance du travail des experts.

Cette Conférence est aussi l'occasion de rappeler les principes de la Déclaration de Philadelphie de l'OIT, adoptée il y a soixante-dix ans, et les bienfaits envers la société et les travailleurs apportés par les négociations et les discussions tripartites.

La crise financière a montré une grande diversité de situations appauvrissant gravement un grand nombre, certains pays parvenant quand même à retrouver une activité en croissance.

Pour ces pays, qui ont été très perturbés, notre confédération est convaincue de l'importance du rôle de l'encadrement, des managers et des responsables d'équipe dans la structuration des entreprises ou les collectivités, du rôle social dont font preuve ces hommes et ces femmes.

Il s'agit de promouvoir l'esprit de responsabilité et de s'engager pour le développement d'entreprises en contribuant ainsi au bien-être de tous, de protéger au quotidien les femmes et les hommes dont nous avons la responsabilité, et d'éviter des catastrophes humaines ou industrielles.

Comme nous le faisons à l'OIT, mais aussi en Europe, en Afrique, au Canada ou sur d'autres continents, il s'agit au travers de nos organisations nationales et de nos fédérations sectorielles d'améliorer le socle social et les conditions de travail, de faciliter et d'accompagner les transitions en étant force de proposition dès que cela est possible, que ce soit dans l'entreprise ou au travers des négociations et des échanges entre nos membres et leur gouvernement.

Avec une organisation qui tend à s'organiser par continent, comme la création récente d'AFRI CADRE en témoigne, ou la Confédération canadienne des cadres comme partenaire, la CIC entend jouer un rôle de coordinateur et de facilitateur de ses membres ou ses observateurs et jouer un rôle en termes de réseaux et de structuration d'encadrement dans certains pays qui en ont besoin.

Mais nous devons attirer l'attention sur la situation qui reste insatisfaisante dans différents pays en ce qui concerne le droit des cadres et des managers à se constituer en associations ou en syndicats et à participer et à contribuer à la rédaction d'accords collectifs.

La liberté de négociation est toujours refusée aux cadres et aux managers dans certains pays comme le Canada et d'autres régions d'Amérique du Nord.

Nous sommes convaincus que, à la fois le BIT, la Conférence internationale du Travail et le Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que la bonne volonté des gouvernements, permettront de vaincre cette barrière qui empêche la représentation des cadres et leur reconnaissance, malgré le fait que ce soit pourtant le cas pour les autres travailleurs.

Notre réseau mondial est résolument engagé en faveur de la diffusion des droits fondamentaux, du soutien d'objectifs d'une plus humaine et meilleure qualité de l'environnement de travail pour nos travailleurs, nos cadres et nos managers.

---

*Original anglais: M. NOBILE (représentant, Caritas Internationalis)*

---

Nous aimerions reprendre les paroles du pape Jean-Paul II qui, dans sa Lettre encyclique *Laborem exercens*, a affirmé que «le travail humain est une clé, et probablement la clé essentielle, de toute la question sociale, si nous essayons de la voir vraiment du point de vue du bien de l'homme». C'est avec conviction que nous participons à la réflexion menée par le groupe de travail des organisations d'inspiration catholique afin de contribuer à la discussion sur le cadre de développement pour l'après-2015. Nous partageons, avec ces organisations, le point de vue selon lequel le travail décent pour tous devrait être un objectif à part entière.

Nous pensons que l'éradication de la pauvreté est la responsabilité des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, du secteur privé et de la société civile, et suppose de leur part des engagements concertés et fondés sur la dignité humaine, les droits et les responsabilités de l'homme et la solidarité.

Forts d'une expérience longue et diversifiée dans le secteur privé ainsi que dans l'organisation et la création d'activités dans l'ensemble du monde, aus-

si bien à l'échelle locale que mondiale, établie grâce à des partenariats directs avec les Etats, les organisations internationales ou d'autres organisations de la société civile, nous en appelons à la communauté internationale et soutenons ses efforts pour renouveler ses engagements auprès de l'humanité tout entière en vue d'éradiquer la pauvreté par la promotion du travail décent, d'emplois de qualité et de la protection sociale pour tous les travailleurs dans tous les secteurs économiques, y compris dans l'économie informelle. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des jeunes et des migrants qui, bien qu'ils représentent une solution importante à la crise économique, rencontrent des difficultés encore plus graves.

La promotion du travail comme moyen d'éradiquer la pauvreté ne devrait pas faire l'objet de compromis. La quantité d'emplois disponibles ne doit pas nuire à leur qualité; le travail doit être décent.

L'extension de la protection sociale est un moyen fondamental pour mettre en place la solidarité dans la société. Les systèmes de protection sociale fragiles doivent être consolidés. Les socles de protection sociale, tels que définis dans la recommandation n° 202 de l'OIT, sont de puissants outils pour étendre la protection à tous les travailleurs, familles et communautés.

Une attention toute particulière doit être accordée à la situation des jeunes. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes travaillent sans contrat, ou avec des contrats à temps partiel et des salaires précaires; «aujourd'hui, tant de jeunes doutent profondément de la bonté de la vie et cherchent comment avancer dans la vie», comme l'a déclaré le pape Benoît XVI à l'occasion de la Journée mondiale de la jeunesse en 2013.

Nous demandons à tous les gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi qu'aux organisations de la société civile de travailler avec les mouvements et représentants des jeunes afin de garantir aux jeunes générations un futur sûr et épanouissant. Les jeunes devraient avoir l'assurance de pouvoir accéder à un emploi et devraient pouvoir jouir de conditions de travail décentes et de protection sociale, notamment lorsqu'ils quittent l'école pour entrer dans le monde du travail. Les dirigeants d'entreprise ont donc une responsabilité importante dans le recrutement et accompagnent des jeunes générations lors de cette transition.

Enfin, nous souhaitons exprimer notre vive préoccupation concernant la situation des travailleurs migrants et de leurs familles. Le travail et les revenus des migrants contribuent énormément au développement positif et au recul de la pauvreté dans les pays où ces migrants travaillent, mais aussi dans leur pays d'origine. La migration est un vecteur de développement social. Cependant, des millions de migrants se déplaçant à l'intérieur de leur région ou à travers les continents, dont bon nombre sont des ouvriers agricoles ou des travailleurs domestiques, en situation régulière ou irrégulière, travaillent dans des conditions particulièrement indécentes.

Nous demandons à tous les gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi qu'à la société civile de travailler ensemble afin que tous les travailleurs migrants jouissent des mêmes droits et assument les mêmes responsabilités que les autres travailleurs des pays dans lesquels ils vivent. Il convient de prêter une attention toute particulière

aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi qu'à l'accès à une protection sociale adéquate et juste, en conformité avec les droits universels de l'homme et les normes internationales du travail.

---

*Original espagnol: M. CELI VEGAS (représentant, Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine)*

---

J'ai le grand honneur de vous adresser les salutations cordiales du Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine et de féliciter le Président pour la manière remarquable dont il a conduit cette session de la Conférence internationale du Travail.

Le rapport du Directeur général *Migration équitable: Un programme pour l'OIT* présente de multiples perspectives concernant la situation actuelle des travailleurs migrants et les difficultés rencontrées par les gouvernements pour mettre en place des politiques migratoires justes.

La migration n'est pas un phénomène nouveau. Toutefois, le nombre de personnes qui traversent les frontières chaque jour ne cesse d'augmenter, et c'est une situation qui concerne la plupart des pays.

A l'heure actuelle, on compte 232 millions de migrants dans le monde, qui représentent 3 pour cent de la population mondiale, soit 75 millions de plus qu'en l'an 2000. On recense 51 pour cent de l'ensemble des migrants dans les pays développés et l'un des flux migratoires les plus importants est celui qui va de l'Amérique latine vers l'Amérique du Nord.

La migration est un phénomène intimement lié au travail, qui contribue à la croissance et au développement des pays, enrichit le vécu des personnes et favorise les échanges culturels, tant dans le pays d'origine des migrants que dans leur pays d'accueil. Les migrants jouent un rôle clé dans le maintien de la compétitivité et de la prospérité des pays d'accueil.

Ainsi, les migrations traduisent clairement les asymétries et les inégalités résultant de la mondialisation, laquelle se caractérise par un développement inégal, des différences économiques, la concentration des richesses et de fortes inégalités sociales. Dans ce cadre, le programme pour les migrations de l'OIT doit tenir compte non seulement des aspects économiques, mais aussi socioculturels. Il devra également garantir les principes et droits fondamentaux au travail des migrants, l'égalité de traitement, ainsi que l'absence de discrimination, des salaires justes, des emplois sûrs et l'accès à la sécurité sociale dans le pays d'accueil.

Afin de tirer le meilleur parti des avantages des migrations internationales, les règles et politiques que doivent adopter les pays dans ce domaine doivent être fondées sur la cohérence et la légitimité, pour que les droits des migrants soient davantage respectés.

Nombreux sont les migrants qui se trouvent dans des situations difficiles, notamment les sans-papiers, qui sont particulièrement défavorisés et ne peuvent pas revendiquer leurs droits ni remplir leurs devoirs fondamentaux. Ils deviennent ainsi facilement victimes d'abus et d'exploitation et voient leurs droits fondamentaux et libertés bafoués.

Des accords efficaces ont été mis en œuvre par certains gouvernements pour aller dans le sens d'une migration équitable. Le processus le plus avancé d'intégration régionale et sous-régionale en ce qui concerne le droit des migrants est celui de l'Union européenne, avec son traité de libre circula-

tion des travailleurs dans 28 pays. Dans le continent américain, des accords existent également dans le cadre du Marché commun du Sud (MERCOSUR), du Système d'intégration d'Amérique centrale (SICA), de la Communauté caribéenne (CARICOM) et de la Communauté andine des nations.

Même si les migrations sont une source de richesses, les politiques sont de plus en plus restrictives. J'en veux pour preuve la construction du mur qui sépare les Etats-Unis et le Mexique et la «directive retour» de l'Union européenne.

Ces dernières années, l'OIT a grandement contribué aux progrès accomplis en matière de droits de l'homme, en édictant des règles qui ont permis d'améliorer la situation des migrants. Pour en évaluer l'efficacité, il faut toutefois examiner leur taux de ratification. Malheureusement, les pays développés ne ratifient pas ces conventions, mais cela ne doit pas constituer un argument pour que les autres en fassent autant.

La mission des organisations non gouvernementales, qui est de faire entendre la voix de la société civile, est un moyen fondamental de sensibilisation des gouvernements.

Les migrants doivent être protégés dans leur pays d'accueil, que la raison de leur venue soit économique ou politique. Si, d'une part, les conventions internationales sont généralement approuvées par un consensus de la plupart des Etats, les politiques nationales doivent elles aussi être adoptées à l'unanimité par la classe politique, indépendamment des idéologies.

Les groupes politiques liés à des courants libéraux ou protectionnistes doivent protéger tous les migrants sans distinction de classe sociale, d'origine ou de sexe. Les migrants représentent d'une certaine façon la partie visible de la mondialisation et les politiques nationales doivent les prendre en considération dans les programmes de développement, au lieu de les en exclure à des fins électorales. Limiter les droits des migrants pourrait marquer le début des restrictions de la liberté humaine, ce qui constituerait un vrai retour en arrière dans l'évolution du droit international.

---

*Original espagnol: M. RODRÍGUEZ FUENTES (représentant, Confédération des travailleurs et travailleuses des universités des Amériques)*

---

C'est un grand honneur pour moi d'avoir l'occasion de prendre la parole et de représenter l'Union nationale des travailleurs et le Syndicat des travailleurs de l'UNAM du Mexique, mon pays. Je représente également la Confédération des travailleurs et travailleuses des universités des Amériques, organisation qui regroupe 25 organisations syndicales de travailleurs des universités de 20 pays d'Amérique latine.

Au cours des dernières décennies on a assisté à une campagne contre le syndicalisme dont l'objectif politique est de porter atteinte à l'image des syndicats, de limiter notre intervention politique et d'imposer la marchandisation effrénée dans les relations du travail. Cette campagne repose sur la restriction des droits sociaux et au travail des travailleurs et entraîne la limitation de leurs droits politiques et l'affaiblissement des institutions démocratiques. L'OIT n'échappe pas à ces attaques, mais nous la défendons fermement, tout comme nous défendons le tripartisme et le dialogue social.

Les débats menés cette année au sein des différentes commissions de la Conférence ont été très intenses. Les relations du travail au niveau mondial sont en pleine transformation et les tensions qui surgissent nous incitent, nous, travailleurs, à rester vigilants pour protéger les droits qui sont le fruit de notre lutte. Nous soutenons également des projets de transformation sociale qui visent à améliorer les niveaux d'égalité et de distribution des richesses, à mettre en place des conditions de travail justes, à créer davantage d'emplois durables et de meilleure qualité et à renforcer la démocratie et la paix sociale.

Les résultats des travaux de cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence sont très importants pour les travailleurs les plus vulnérables. L'OIT s'apprête à entériner deux recommandations normatives pour défendre les travailleurs. L'une porte sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et est fondée sur les droits au travail; l'autre, sur le protocole pour l'élimination du travail forcé, qui a fait l'objet d'un très large consensus.

Lors des réunions de la Commission de l'application des normes, nous avons parlé du droit de grève, que nous revendiquons fermement. En effet, il ne s'agit pas simplement d'un instrument de lutte à caractère défensif, mais il constitue avant tout une instance d'initiative politique pour les travailleurs, par laquelle ces derniers peuvent chercher à modifier les orientations des politiques économiques et sociales et élaborer des propositions alternatives pour mettre en place une nouvelle plateforme de développement reposant sur les dimensions politique, économique et sociale, et sur une approche durable. Nous avons contribué au débat en faisant des propositions d'une grande rigueur intellectuelle, orientées vers la justice sociale, la répartition équitable des richesses et la démocratie comme mode de vie, afin de trouver une solution à la crise actuelle.

C'est dans ce contexte que les travailleurs des universités des Amériques se débattent, face à la complexité de la situation dans de nombreux pays.

Au Brésil, notre affiliée FASUBRA est en grève depuis plusieurs mois pour revendiquer de meilleurs salaires et pour s'opposer à la privatisation des hôpitaux universitaires. Au Pérou, la nouvelle loi sur la fonction publique est contestée par les travailleurs et notre affiliée FENTUP mène cette lutte aux côtés des syndicats nationaux. En Equateur, cela fait des années que les syndicats font l'objet de persécutions sans relâche et si cela ne cesse pas, comme nous l'avons dit à la Commission de l'application des normes, de nouvelles règles risquent d'être approuvées sans consensus préalable. Au Costa Rica, le rectorat et le conseil universitaire veulent dénoncer notre affiliée SITUN pour l'obliger à accepter la modification de la convention collective en ce qui concerne la nomination des représentants au conseil d'administration du fonds social.

Au Panama, le problème de l'absence de reconnaissance du statut de personne morale des fonctionnaires persiste et notre affiliée ASEUPA se bat en portant cette affaire devant la présente assemblée et devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Au Mexique, nous continuons à lutter en faveur de la liberté, de la démocratie syndicale et de véritables conventions collectives. Nous avons soutenu l'élaboration d'un programme national de rétablissement du pouvoir d'achat des salaires et deman-

dons au gouvernement fédéral de ratifier la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, qui a été approuvée par le pouvoir législatif, mais aussi la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Ces conventions devront toutes deux être ratifiées au préalable par le Sénat. Nous luttons également pour la formalisation du travail informel, étant donné que la récente réforme du droit du travail a ouvert la voie à l'exploitation des travailleurs et, par conséquent, a favorisé la précarité.

---

*Original espagnol: M. SIGLIANO (représentant, Organisation des entités mutuelles des Amériques)*

---

Le système mutualiste des Amériques a une nouvelle fois la possibilité, par mon intermédiaire, de s'exprimer devant cette illustre Conférence, encouragé par l'appel lancé par l'OIT en vue d'édifier un futur dans lequel le travail décent sera une réalité pour tous. Avant toute chose, je souhaiterais féliciter le Directeur général pour son rapport d'une importance fondamentale.

L'Organisation des entités mutuelles des Amériques (ODEMA), en tant que représentante légitime du mutualisme de cette région, est en mesure d'affirmer que ce système – né il y a plus de cent ans déjà et que je représente aujourd'hui – porte implicitement dans ses origines et dans les services qu'il rend à la communauté un message de solidarité inconditionnelle et est fondé sur le principe selon lequel l'être humain est au cœur de toute mission au sein de la société.

Je me dois de rappeler brièvement l'incidence qu'ont eue les mutuelles sur l'apparition des organisations syndicales au début de la révolution industrielle en réponse à la nécessité de créer des institutions qui lutteraient pour la défense des droits des travailleurs.

Depuis cette époque, comme nous le savons tous, l'évolution des systèmes de production est allée de pair avec des conditions de travail souvent injustes. Face à cette situation, des demandes ont été formulées et des combats ont été menés pour que des cadres normatifs soient mis en place afin de veiller au respect des intérêts de toutes les parties concernées, alors que les relations de travail étaient en pleine mutation.

Les années se sont écoulées et l'OIT, caractérisée par sa structure tripartite judicieuse, a été créée; elle continue aujourd'hui d'apporter une réponse face aux injustices et d'être le moteur du changement dans le monde du travail.

Néanmoins, la situation actuelle en Amérique latine et dans les Caraïbes est préoccupante – comme le relève le rapport *Panorama laboral* élaboré par le BIT – et, en 2013, les taux de chômage urbain sont repartis à la hausse: 14,8 millions de femmes et d'hommes sont à la recherche d'un emploi mais ne parviennent pas à en trouver un, au moins 130 millions de personnes occupent un emploi informel, et 22 millions de jeunes ne suivent aucune formation et n'ont pas d'emploi.

Il ne fait aucun doute que nous devons impérativement appliquer des mesures politiques et des mécanismes appropriés pour faire face à ces nouveaux défis.

Les conclusions de ce rapport du BIT quant au développement d'entreprises favorisant la création d'emplois décents et de qualité font état du dialogue social et de la conception de politiques du travail par les institutions, et font référence, sans les men-

tionner directement, aux organisations de la société civile à but non lucratif, telles que les mutuelles, qui intègrent ces conditions dans leur fonctionnement. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les organisations mutuelles sont représentées par l'ODEMA, représentante fidèle d'un système qui constitue un élément précieux de l'économie sociale et solidaire, comme l'est l'Union africaine de la mutualité (UAM) en Afrique.

Les structures qui encadrent le fonctionnement des mutuelles rassemblent des milliers de travailleurs et de travailleuses qui souhaitent au plus profond d'eux-mêmes aider leur prochain, comme en témoigne l'engagement dont ils font preuve pour mener à bien leurs travaux. Ils manifestent ainsi leur appartenance à un modèle social qui place l'être humain au cœur de toute chose et sont en première ligne dans la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, la discrimination et toute forme de violation des droits de l'homme.

Le sentiment de sécurité qu'ils éprouvent dans l'exercice de leurs fonctions est renforcé par la conviction que, quels que soient les critères utilisés pour définir ce qu'est le travail décent, ils accomplissent leur travail dans un environnement qui satisfait amplement ces conditions, qui met l'accent sur l'efficacité et l'équité des procédures, et qui est conforme aux normes et aux conventions en vigueur dans le pays où ils se trouvent.

Nous pouvons affirmer, en nous appuyant sur des preuves irréfutables, que ces organisations de l'économie sociale et solidaire peuvent mettre en avant avec fierté de nombreux exemples fidèles à leur histoire. Tel est le cas des mutuelles des Amériques qui ont été récompensées par des institutions de renommée internationale en tant qu'entreprises sociales offrant d'excellentes conditions de travail à leurs employés.

Enfin, pour donner suite à l'appel lancé en faveur de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, et en tenant compte du fait que le travail décent est un instrument fondamental pour la distribution équitable des richesses et la concrétisation de l'inclusion sociale, l'ODEMA, au nom des organisations mutuelles des Amériques, s'engage à redoubler d'efforts pour apporter une réponse à ce véritable défi.

---

M. ABDELMOUMNI (*représentant, Union africaine de la mutualité*)

---

En tant que président de l'Union africaine de la mutualité (UAM), je suis convaincu qu'en Afrique, comme dans le reste du monde, la mutualité apporte une contribution importante à la vie des personnes, mais aussi à la société dans son ensemble.

Dans un monde traversé par une crise économique majeure, la mutualité fédère les individus pour produire des réponses collectives adaptées aux sociétés dans lesquelles ils vivent et qui leur permettent de se protéger contre les risques de la vie par le biais de la mutualisation. Les mutuelles sont à la fois des acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire. Elles se fondent sur les principes de participation, de désintéressement, de solidarité et de démocratie. Elles participent à une croissance économique durable qui met l'homme au cœur du développement et qui favorise l'intégration sociale. Enfin, le modèle mutualiste est un outil pertinent pour la création et l'extension de la protection sociale.

Je vais aujourd'hui concentrer mon propos sur les mutuelles africaines que je représente et qui œuvrent dans le domaine de la santé. Nous sommes présents dans des zones éloignées où nous mettons en œuvre des politiques de proximité: nous créons des unités sociales et médicales et, en participant à la baisse des coûts de la santé, nous évitons à de nombreuses personnes de sombrer dans la pauvreté. Une population soignée, en bonne santé, est également une population active qui peut participer à la croissance économique. En ce sens, nous participons également au combat contre la pauvreté et, en favorisant l'accès aux soins et en limitant leur coût, nous permettons à de nombreuses personnes d'éviter l'exclusion sociale.

Aujourd'hui, à l'heure où de nombreux pays africains renforcent leurs systèmes de protection sociale, nous souhaitons être davantage entendus et impliqués. Les solutions que nous proposons sont non seulement complémentaires des politiques que les Etats mettent en œuvre mais peuvent aussi en être les instruments. Nous souhaitons également développer plus de synergies avec les projets mis en œuvre par les principaux partenaires financiers.

Il est également de notre devoir aujourd'hui de proposer une alternative à l'implantation croissante des assureurs privés en Afrique au détriment des solutions solidaires, plus efficaces pour assurer la couverture-santé des citoyens. Le modèle mutualiste permet, notamment, d'offrir une couverture d'assurance sans discrimination aucune, y compris aux populations qui sont qualifiées de «peu rentables» par les assureurs. Ainsi, nous sommes engagés à œuvrer au côté des Etats pour l'extension des socles de protection sociale et le mouvement mutualiste dans son ensemble – pas seulement sa branche africaine – soutient cette initiative.

Pour se renforcer, l'UAM a mis en place des mesures ambitieuses pour développer sa position en tant que plate-forme de communication, de coordination et d'échange entre les mutualistes africains. Notre objectif premier reste celui d'être au service de l'accès à des soins de qualité pour tous.

Nous travaillons au développement d'un centre de formation qui permettra de former les acteurs mutualistes de demain et de générer des emplois. Un observatoire de la mutualité sera également créé. Il aura pour objectif de mesurer avec précision notre impact social et de réaliser des études pour rendre compte de nos activités et de leurs résultats.

Par ailleurs, nous avons adopté une politique de régionalisation, qui se traduira par l'ouverture de bureaux régionaux adaptés au contexte africain, qui se distingue par l'existence d'une multiplicité de systèmes de protection sociale. Notre objectif est, grâce à ces bureaux, de promouvoir sur le terrain la mutualité et ses valeurs ainsi que l'extension de la couverture médicale et de sensibiliser les gouvernements sur notre rôle, également en tant qu'acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Aujourd'hui, les partenaires de l'UAM sont nombreux et nous pouvons compter sur leur soutien.

L'UAM entretient aujourd'hui des relations très étroites avec l'Association internationale de la mutualité (AIM), dont je suis d'ailleurs vice-président. L'AIM, qui rassemble les principales fédérations de mutuelles dans le monde, est aujourd'hui la pierre angulaire sur laquelle se construit la défense du modèle mutualiste.

Nous avons également des relations fructueuses avec l'Organisation des mutuelles des Amériques

(ODEMA), qui permettent un échange d'expérience permanent et un transfert de savoir-faire. Nous adoptons des objectifs et des stratégies communs pour développer la mutualité sur les deux continents en mettant en place des modèles de gouvernance basés sur la démocratie participative et des modes de gestion non sélectifs favorisant la séparation des métiers pour préserver l'unicité des mutuelles et l'unicité des paniers de soins.

Je souhaite également prendre pour exemple le cas du Maroc, où la mutualité enregistre des succès.

Confiant en son savoir-faire et en sa capacité d'apporter de vraies solutions, le mouvement mutualiste africain, que je représente ici, souhaite aujourd'hui profiter de cette tribune pour interpeler les ministres et les représentants des pays africains et arabes, les organisations internationales et vous tous. La mise en place d'une politique de santé efficace où les mutuelles assurent un rôle de régulateur du système de couverture de santé, en partenariat avec les pouvoirs publics, est une solution à privilégier en ces temps de crise économique. Nous contribuons efficacement à relever les taux de couverture, à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à faciliter l'accès aux soins à toute la population, y compris aux groupes difficiles à couvrir. La mutualité demeure un choix incontournable pour faciliter et généraliser l'accès aux soins et protéger le consommateur.

Le mouvement mutualiste africain se tient aujourd'hui à votre disposition pour contribuer davantage à l'extension de la protection sociale en Afrique.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> HAGEN (représentante, Fédération internationale des femmes diplômées des universités)*

---

La Fédération internationale des femmes diplômées des universités (FIFDU) salue la possibilité de pouvoir contribuer aux débats de la Conférence internationale du travail sur le thème général de la migration équitable et sur les points spécifiques inscrits à l'ordre du jour à savoir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, l'élimination du travail forcé et l'objectif stratégique de l'emploi. Les résultats de la Conférence devraient comprendre, pour chacun de ces points à l'ordre du jour, une perspective fondée sur le genre qui mette l'accent sur la formation professionnelle des jeunes filles et des femmes. Notre fédération souhaite également souligner l'importance des travaux relatifs à la représentation équilibrée des hommes et des femmes à la Conférence internationale du Travail.

En ce qui concerne la migration équitable, la FIFDU salue le rapport du Directeur général qui tient compte de la prédominance des migrations féminines dans certaines régions géographiques spécifiques et qui encourage ces régions – l'Europe, les Amériques et l'Océanie – à développer des programmes sexospécifiques, en particulier dans le domaine de la formation professionnelle. La main-d'œuvre ne peut être employée que si elle est instruite. Il est donc indispensable d'assurer l'éducation de la population, notamment des femmes, pour faire en sorte qu'elles aient accès à des emplois rémunérés et qu'elles puissent subvenir aux besoins de leur famille. Dans le cadre de la FIFDU, le Fonds Hegg Hoffet pour les femmes diplômées déplacées propose justement des subventions à cette fin.

Toutes les politiques migratoires devraient viser spécifiquement à autonomiser les jeunes filles et les femmes. La Conférence devrait également appuyer l'inclusion de la question de la migration dans le Programme de développement pour l'après-2015 à travers la mise en place d'indicateurs liés au genre concernant la non-discrimination, en particulier dans le domaine de la formation professionnelle.

Pour ce qui est de l'élimination du travail forcé, nous saluons le fait que le rapport de l'OIT reconnaisse que les jeunes filles et les femmes sont les plus exposées au risque de traite et d'exploitation sexuelle. La seule façon d'empêcher ce phénomène est de mener des campagnes de sensibilisation et de mettre en place des protections, en particulier à travers l'éducation des jeunes filles. Les programmes de l'enseignement secondaire devraient comprendre une composante d'éducation aux droits de l'homme afin que les jeunes filles soient conscientes que leurs droits sont bafoués, si tel est le cas. Le protocole et la recommandation sur le travail forcé devraient mentionner spécifiquement les politiques visant à garantir l'accès à l'éducation pour les jeunes filles et la formation professionnelle pour les femmes.

Dans un certain nombre de pays en développement et de pays à revenu intermédiaire, nombreuses sont les jeunes filles qui abandonnent l'école secondaire pour fournir une paire de bras supplémentaire à leur famille ou aider celle-ci à subvenir à ses besoins. L'employabilité des jeunes est donc étroitement liée à l'éducation. Nous mettons l'accent sur le déficit croissant de qualifications et sur la nécessité d'intégrer dans les programmes scolaires une préparation au monde du travail. Il pourrait s'agir d'identifier et de surmonter les obstacles que rencontrent les jeunes filles et les femmes pour accéder à l'éducation et à la formation professionnelle.

Le déficit de compétences est un élément clé à prendre en compte dans l'élaboration du cadre stratégique en vue de formaliser l'économie informelle. Les jeunes filles et les femmes sont plus susceptibles de travailler à domicile, de supporter une large part de travail non payé, et d'être victimes de discrimination sur le marché du travail. La commission est encouragée à prendre en compte les sexospécificités dans sa classification de l'économie informelle et à promouvoir la formation professionnelle des groupes de population à risque – y compris le développement des compétences entrepreneuriales pour les femmes – pour accroître leur employabilité et leurs chances de gagner leur vie.

Enfin, la FIFDU prend acte du défi permanent que constitue l'amélioration de la représentation des femmes à toutes les réunions de l'OIT. Nous félicitons le bureau de l'égalité entre hommes et femmes pour son rapport sur la représentation des femmes et des hommes à la Conférence qui couvre la période 2007-2013 et nous notons que l'objectif de 30 pour cent minimum de femmes n'est pas encore atteint. Nous encourageons le Directeur général à envoyer des lettres aux Membres qui ne sont pas parvenus à ce niveau de 30 pour cent de participation féminine dans leur délégation et souhaiterions que la Conférence publie les données et les raisons invoquées pour justifier cette sous-représentation.

---

*Original espagnol: M. PÉREZ OROPEZA (représentant, Fédération internationale syndicale de l'enseignement)*

---

Je vous transmets les salutations cordiales et fraternelles de la Fédération internationale syndicale

de l'enseignement (FISE), qui déclare qu'elle est solidaire avec la Fédération syndicale mondiale (FSM) pour ce qui est des questions syndicales.

La FISE appuie la défense d'une éducation émancipatrice, gratuite et de qualité pour tous. Cette lutte implique que nous analysions la situation de chaque pays, non seulement dans le domaine de l'éducation mais aussi en ce qui concerne notre relation directe et indirecte avec l'ensemble de la dimension sociale du travail.

A l'heure actuelle, le capitalisme traverse une crise systémique et met en œuvre des politiques dont pâtit l'humanité tout entière. A cette fin, il s'appuie sur des institutions telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour imposer des mesures économiques qui entraînent un recul de l'investissement social dans l'éducation, la santé ou le logement par la privatisation de ces services, et affectent d'autres droits universels tels que le droit à la vie, le droit de grève, les conventions collectives ou le droit à un salaire digne. Du fait de l'application de ces mesures, la population ne peut pas avoir accès à l'éducation et le travail des enfants augmente, les impôts sont relevés, les lois sont assouplies afin que l'on puisse exploiter les travailleurs, en prenant appui, dans la plupart des cas, sur des gouvernements illégitimes qui portent atteinte à la souveraineté et à la liberté de la population.

Les gouvernements qui font le choix de défendre leur souveraineté, leur liberté et leur indépendance aux côtés de leur population sont victimes d'un acharnement médiatique, d'embargos économiques, de guerres civiles – telles que le Printemps arabe –, de mesures imposées par la troïka, de coups d'Etat ou d'invasions dans le but de justifier l'appropriation de leurs richesses naturelles et l'exploitation de leur population. A cette fin, il est fait recours à des organisations d'envergure mondiale telles que l'Organisation des Etats américains – et à la Charte démocratique interaméricaine adoptée par celle-ci – ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies ou à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. On assiste à l'invasion de certains pays, à la destruction de leurs écoles, de leurs universités, de leurs hôpitaux, de leurs routes et de leurs espaces urbains, puis il est fait appel à l'aide économique pour reconstruire ces pays et les endetter à jamais. Tel est le cynisme qui caractérise le capitalisme. Les parties qui détruisent les pays et leur population apparaissent aujourd'hui comme leurs sauveurs.

Pour augmenter leur capital, les pays en cause mettent en place le commerce de la guerre, terrorisent les populations et leur gouvernement, et surtout tentent d'occulter la crise systémique qui annonce la fin du système qu'ils appliquent.

Les conséquences de leur inefficacité sont manifestes: la couche d'ozone et les calottes glaciaires disparaissent; plus d'un milliard de personnes sont analphabètes, parmi lesquelles on compte 860 millions d'adultes dont les deux tiers sont des femmes; 104 millions d'enfants ne sont pas scolarisés, dont 57 pour cent sont des filles, ce qui constitue une violation de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, de l'OIT; un million d'enfants meurent de faim chaque année; les lacs, les fleuves, les mers et d'autres sources d'eau sont polluées; et l'endettement de certains pays se mue en une dette sans fin.

En conclusion, le système capitaliste a montré qu'il conduisait l'humanité droit à sa perte. Toute-

fois, il y a encore de l'espoir. Certains peuples et gouvernements progressent pour mettre un terme à l'individualisme, à l'accumulation des richesses, à la destruction de l'environnement, à la privatisation de l'éducation et de la santé, et pour renforcer le droit au logement, à l'eau potable, à l'alimentation, au travail, à des retraites dignes ainsi que les droits des travailleurs.

En Amérique du Sud, un ensemble de politiques d'intégration est mis en œuvre sur les plans économique, social, culturel et environnemental, dans le respect des multiples positions idéologiques, et en se fondant sur les principes de non-ingérence et d'autodétermination des peuples. C'est ainsi que l'on bâtit une société inclusive, juste, équitable, démocratique, volontariste et humaine.

Les accords conclus au sein de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA), du Marché commun du Sud (MERCOSUR), de l'Union des nations sud-américaines (UNASUR) et de la Communauté des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) attirent l'attention du monde entier. Le Venezuela, Cuba, le Nicaragua, l'Equateur, la Bolivie, le Brésil, l'Argentine et l'Uruguay constituent des exemples d'un monde multipolaire et montrent qu'une société fondée sur un autre modèle que celui du capitalisme est possible: il s'agit du socialisme.

Le Venezuela est dirigé par un gouvernement souverain, légitime et respectueux de la Constitution et des droits de l'homme universels, qui maintient un dialogue social avec l'ensemble de la population vénézuélienne. En ce qui concerne l'objectif du Millénaire pour le développement en matière d'éducation, grâce à l'UNESCO, 5 millions de personnes se sont affranchies de l'analphabétisme et suivent une scolarité primaire ou secondaire, 3 millions de personnes suivent des études universitaires, et 40 millions de manuels scolaires et d'ordinateurs portables ont été mis à la disposition de tous les habitants afin d'éviter la privatisation. De telles politiques sont, selon nous, des politiques sociales.

Des tentatives interventionnistes ont été entreprises depuis l'étranger pour monter un coup d'Etat au Venezuela. C'est la raison pour laquelle les enseignants et les enseignantes rejettent fermement l'intervention nord-américaine dans le pays et dénoncent les positions antipatriotiques de la Fédération vénézuélienne des chambres et associations du commerce et de la production (FEDECAMARAS), des syndicats et des décideurs politiques à l'encontre d'un gouvernement légitime, majoritaire et appuyé par la population vénézuélienne. Que vivent l'indépendance et la patrie socialiste! Nous vivrons et nous vaincrons!

---

M. ABDI (*ministre du Travail, chargé de la Réforme de l'administration, Djibouti*)

---

Il me revient aujourd'hui l'honneur et le privilège de représenter mon pays à cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail dans cette même salle où, il y a un an, le vendredi 14 juin 2013, j'ai prononcé mon premier discours devant les délégués des ministères et du monde du travail. Notre participation à cet événement majeur nous offre l'opportunité d'une interaction utile et fructueuse avec de nombreux partenaires, et le résultat de ces échanges d'expériences alimente notre réflexion continue en vue de relever les défis liés à la



création d'emplois décents et à l'amélioration de la protection sociale des travailleurs.

De même, l'analyse que nous faisons lors de l'élaboration des stratégies que nous formulons au niveau national s'appuie sur les recherches approfondies menées par le BIT dans les domaines liés à son mandat et, à cet égard, nous voudrions saluer les axes majeurs identifiés dans le *Rapport sur le travail dans le monde 2014 – Un développement riche en emplois*.

Permettez-moi de rappeler ici les réalisations qui ont été effectuées depuis juin 2013 au ministère du Travail et de la Réforme de l'administration de Djibouti. Dès mon retour à Djibouti, j'ai dénoué avec l'appui du Président de la République, Ismaël Omar Guelleh, une crise sociale majeure qui a affecté le corps militaire américain de Djibouti. Après six semaines d'après négociations avec le représentant de l'armée américaine, l'US Navy, les émissaires de l'ambassade américaine et les représentants de la société, tous les personnels djiboutiens opérant sur ce site, au total 1 053 personnes, purent reprendre leur travail sans condition. J'ai participé par la même occasion au processus de renégociation des accords souscrits dans la convention concernant le stationnement des forces américaines à Djibouti.

La réforme de l'administration est aujourd'hui bien lancée. Désormais grâce au fichier unique, les agents de l'Etat sont connus et suivis, leurs formations ont été planifiées, elles ont débuté le 19 octobre 2013 et se prolongeront jusqu'en juin 2017.

Je me suis également attelé à la finalisation du système d'assurance-maladie. La loi mettant en place le dispositif institutionnel de l'assurance-maladie universelle, l'AMU, a été promulguée le 5 février 2014, l'ouverture des droits est programmée pour septembre 2014. Désormais, tout le monde aura droit à l'accès aux soins, les fonctionnaires, les travailleurs du secteur privé, les travailleurs indépendants, les étudiants, les retraités et les indigents. Par les prestations qu'elle couvre, l'AMU garantit à l'ensemble de la population un socle de protection sociale face aux aléas de la maladie. La Caisse nationale de sécurité sociale, la CNSS, a mis en place un plan d'action de mise en œuvre de l'assurance-maladie universelle pour procéder à l'immatriculation des nouveaux assurés, conclure des conventions de partenariat avec les structures de soins publics et privés et pour rendre opérationnel ce dispositif.

Enfin, l'autre grand chantier que j'ai lancé est la formulation d'une politique nationale de l'emploi. Tirant sa légitimité de la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, qui assigne aux Etats Membres de l'OIT l'élaboration d'une stratégie qui vise le plein emploi, cette politique nationale de l'emploi a débuté par la confection d'un document-cadre appelé «Diagnostic de l'emploi en République de Djibouti», qui établit un état des lieux de la problématique emploi, conduit dans un processus largement participatif impliquant gouvernement, administration, opérateurs du secteur privé et syndicats. Cette première étape était nécessaire pour identifier les problèmes et les contraintes qui pèsent sur l'emploi. Cette initiative donc témoigne aussi d'une prise de conscience des autorités de l'ampleur des difficultés liées à la problématique emploi. Un débat constructif s'est engagé autour du document, le 14 avril 2014, à travers l'atelier de planification stratégique, l'avant-projet qui en est sorti fut validé

le 20 mai 2014. Le document final, fruit d'un travail collectif, met en évidence les mesures, les orientations générales, les axes stratégiques et les programmes prioritaires qui seront engagés pour agir sur le chômage et améliorer la situation du développement humain. Cette politique nationale de l'emploi est construite autour d'objectifs et se décline en programmes chiffrés axés sur le marché du travail, l'amélioration de la formation professionnelle, l'employabilité des jeunes, les projets sociaux pourvoyeurs d'emplois, la mise en place d'un cadre propice à l'émergence d'un tissu PME, PMI, l'amélioration du cadre institutionnel et la gouvernance du marché du travail. Enfin, la politique nationale de l'emploi s'intégrera dans la Stratégie de croissance accélérée pour la promotion de l'emploi (SCAPE), en tant que plan d'action opérationnel du volet emploi de la vision Djibouti-2035. Enfin, le ministère s'est donné comme objectif premier la rédaction de 16 rapports sur les conventions ratifiées et la rédaction de rapports sur les conventions internationales du travail.

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans avoir une pensée pour toutes celles et tous ceux qui souffrent du chômage et de la précarité dans laquelle ils vivent, c'est cette catégorie sociale particulièrement vulnérable qui rend l'exhortation à l'action encore plus pressante et urgente.

---

*Original arabe: M. AL MASSRI (employeur, République arabe syrienne)*

---

Je viens de Syrie, berceau des civilisations et des religions et modèle de coexistence et de paix dans le monde. La Syrie qui a été un lieu de passage pour toutes les civilisations du monde grâce à la route de la soie. La Syrie qui a rayonné sur le monde et qui a été le point de départ des religions qui ont éclairé l'humanité. C'est également en Syrie qu'ont été écrits les premiers alphabets qui ont façonné l'esprit de l'homme, que le fer a été transformé en acier et qu'ont été tissés avec des fils de soie le brocart et le damas, qui ont enseigné au monde l'art et le raffinement. C'est aussi en Syrie que se trouve Damas, la plus ancienne ville peuplée du monde.

La Syrie faisait partie, il y a trois ans encore, des rares pays qui étaient autosuffisants. Ses usines produisaient des médicaments, des vêtements, la nourriture des enfants, et tout ce qui était nécessaire à la vie. Elle s'acquittait de ses responsabilités humanitaires au niveau international en participant à l'aide aux nécessiteux dans le monde, victimes des guerres ou des catastrophes naturelles. Il y a eu ensuite cette guerre ignoble, et ce terrorisme organisé dirigé contre elle, qui a détruit ses bâtiments et pris pour cible ses citoyens. C'est le secteur industriel, qui représente un élément essentiel dans le développement et la prospérité des sociétés, qui a été le plus touché et qui a été visé et détruit de manière systématique au cours de cette crise, dans le but d'affaiblir l'économie, de désamorcer la résistance du pays et d'exercer un pouvoir sur ses décisions.

Parmi les attaques dirigées contre la Syrie figure l'application de sanctions économiques injustes qui ont porté préjudice à l'économie syrienne en interdisant aux sociétés commerciales et bancaires mondiales de traiter avec les entreprises syriennes, et ce par l'intermédiaire de l'inscription d'un certain nombre d'industriels syriens sur la liste des entités visées par les sanctions. Les bandes criminelles ont également menacé les industriels et leurs familles d'enlèvements ou d'assassinats afin de les obliger à

émigrer et à fermer leurs établissements. Beaucoup d'industriels et une partie de leurs travailleurs et des membres de leurs familles ont ainsi payé de leur vie le prix de leur résistance et de leur insistance à poursuivre leurs activités de production.

Devant l'échec des tentatives visant à anéantir la résistance des industriels et leur attachement à leur pays, à leurs entreprises et à leurs travailleurs, l'attaque s'est dirigée haineusement vers la destruction systématique de leurs établissements industriels. C'est ainsi que les bâtiments ont été détruits, que les machines ont été brûlées ou volées et que les matières premières et les produits finis ont été pillés. De même, les convois de camions transportant les matières premières et la production des usines ont été pris pour cible, ainsi que les oléoducs et les câbles électriques. Les travailleurs ont été empêchés d'arriver sur leurs lieux de travail, rendant quasi impossible la poursuite des activités industrielles en Syrie. En conséquence, et vu également l'insuffisance des ressources et du financement, un grand nombre d'établissements ont fermé.

En dépit des dégâts subis par le secteur industriel et de la difficulté de les estimer, les organisations d'employeurs, dont la Chambre d'industrie de Damas, ont, en collaboration avec le gouvernement, répertorié les dégâts subis par le secteur industriel. Ces dégâts représentent, jusqu'à la fin de 2013, 13 milliards de dollars: 1,3 milliard de dollars pour

le secteur public et plus de 11 milliards pour le secteur privé.

Même les économies les plus développées ne pourraient pas supporter les sacrifices et les défis importants auxquels notre industrie nationale a été confrontée pendant les années de crise. Cependant, l'industriel syrien qui est attaché à sa patrie et à son travail et qui est capable d'adaptation et d'innovation continue de tenter de surmonter un grand nombre de défis, avec l'espoir que cette crise et cette agression se terminent un jour.

Avec la crise qui commence à se résorber, la Chambre d'industrie a établi un plan pour l'après-crise. C'est ainsi qu'elle a lancé au cours de l'année 2014 le projet «TAKATOF» visant à créer un fonds destiné à remettre en marche l'industrie et à accorder le soutien matériel nécessaire pour la fourniture de machines et de matières premières aux industriels qui ont subi des préjudices.

Nous demandons que ce fonds reçoive un appui de la part de l'OIT et des Nations Unies afin de permettre une relance de l'industrie syrienne et notamment des petites et moyennes entreprises.

Le peuple arabe syrien se félicite de l'élection du Président de la République, dans le cadre d'élections libres et démocratiques et d'un système pluraliste.

*(La séance est levée à 18 h 30.)*

## Neuvième séance

Lundi 9 juin 2014, 14 h 40

Présidence de M<sup>me</sup> Mugo et de M. Funes de Rioja

### RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> PABEDINSKIENĖ (gouvernement, Lituanie)*

---

C'est un honneur pour moi de prendre la parole en plénière aujourd'hui. Je tiens à remercier tout particulièrement l'Organisation internationale du Travail de nous donner la possibilité de procéder à un échange de vues sur le rapport du Directeur général et sur les principaux enjeux du monde du travail.

Tout d'abord, je tiens à dire que nous appuyons pour l'essentiel le processus de réforme de la Conférence internationale du Travail, qui envisage de rendre les séances plénières plus conviviales et plus utiles. Il est très important de faire en sorte que cet organe décisionnel suprême gagne en capacité de communication, en objectivité et en transparence.

L'OIT joue un rôle important dans la protection des droits et libertés fondamentaux de l'être humain ainsi que dans le traitement des questions sociales et économiques connexes. La coopération et les partenariats aux niveaux international et régional sont indispensables pour les droits de l'homme ainsi que pour le renforcement de la collaboration avec tous les partenaires sociaux.

Les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence cette année font très clairement référence aux questions les plus préoccupantes du monde du travail d'aujourd'hui. Tout d'abord, le travail forcé fait l'objet d'une très grande attention sur le plan international, et seule une action urgente permettra de l'éliminer effectivement.

De plus, la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle doit veiller à éviter la destruction des moyens de subsistance et de l'esprit d'entreprise tout en favorisant la création d'emplois décents dans l'économie formelle.

Le travail non déclaré est un domaine qui requiert une attention accrue, non seulement sur le plan national, mais également dans le contexte international. Nous pensons que la meilleure manière de contribuer à la réduction des différentes formes de travail non déclaré consiste en une action coordonnée de la part des institutions compétentes correspondantes, combinant mesures de prévention et mesures de contrôle.

Cette année, il est indiqué, dans le rapport du Directeur général intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*, que la migration est au cœur du monde du travail d'aujourd'hui et que c'est

une question qui pose des enjeux stratégiques complexes. Nous considérons que la migration internationale est une tendance indéniable à l'échelle mondiale, et nous sommes disposés à dialoguer avec d'autres Etats Membres et avec les partenaires sociaux en vue de déterminer des priorités communes et de renforcer la gestion bilatérale et régionale des migrations.

Le mandat et les connaissances uniques en leur genre de l'OIT justifient le rôle de chef de file de cette dernière en matière de migration internationale, en particulier s'agissant de ses conséquences pour l'emploi et le marché du travail, et en matière de promotion de politiques relatives aux migrations de main-d'œuvre qui soient cohérentes, qui tiennent compte des besoins propres à chaque sexe et qui soient conçues par le biais d'un processus tripartite, avec une participation la plus active possible des partenaires sociaux.

En dépit de quelques expériences positives, la migration reste une question controversée dans le cadre des débats politiques, et il faut mettre davantage de mesures en place pour améliorer la discussion aux niveaux national et international à ce sujet. Cela étant, il faut que l'OIT accorde un soutien technique soigneusement équilibré aux pays pour lesquels la migration reste une question préoccupante.

---

*Original portugais: M. DIAS (ministre du Travail et de l'Emploi, Brésil)*

---

C'est avant tout un honneur pour moi de me retrouver de nouveau au sein de cette Organisation et je tiens à saluer particulièrement le Directeur général, Guy Ryder, et le remercier de la façon remarquable dont il mène les travaux de cette institution. Je voudrais aussi remercier tous ceux qui ont contribué au succès de la troisième Conférence mondiale contre le travail des enfants, qui a eu lieu dans mon pays en octobre 2013. Les conclusions et recommandations de cette conférence ont permis de faire avancer l'éradication du travail des enfants au Brésil et de renforcer les initiatives qui avaient été mises en place en Amérique latine et plus particulièrement dans le MERCOSUR (Marché commun du Sud).

Je voudrais souligner l'appui inestimable que l'OIT ainsi que d'autres organisations internationales ont apporté aux travaux de la Réunion des ministres du Travail du G20, et je pense en particulier à l'effort engagé en vue de parvenir à une meilleure cohérence entre les politiques macroéconomiques et les politiques de l'emploi.

Le gouvernement brésilien tient à réitérer sa position, qu'il a déjà exprimée à plusieurs reprises ici en plénière: ce n'est pas en faisant reculer les droits des travailleurs que nous surmonterons la crise. Le Brésil vient de franchir la barre des 5 millions d'emplois formels créés en quatre ans, sous la présidence de Dilma Rousseff, et en décembre 2013 le taux de chômage est tombé à 4,6 pour cent, le plus bas niveau de notre histoire. A cela s'ajoute une nette augmentation du revenu par habitant et donc une diminution des inégalités au sein de la population. Le ministère du Travail et de l'Emploi a mis en place tout un ensemble de mesures stratégiques en coordination avec d'autres ministères, l'objectif étant de maintenir les résultats obtenus et de les améliorer dans l'avenir. Depuis 2013, nous avons instauré un système unique d'emploi et de travail décent qui s'inscrit dans le droit fil des résolutions adoptées au cours de la conférence nationale organisée sur le sujet en partenariat avec des représentants des employeurs, des représentants des travailleurs et des représentants des autorités locales et des organisations de la société civile qui s'occupent de questions sociales.

Nous avons aussi élargi nos programmes de formation professionnelle, par exemple le Programme national d'accès à l'enseignement technique et à l'emploi (PRONATEC), qui s'adressent désormais à de nouvelles catégories professionnelles en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes et sur les groupes les plus vulnérables de la population, y compris les personnes handicapées. Par le biais de PRONATEC et de son volet d'apprentissage, le gouvernement va financer des programmes de formation conçus spécialement pour les petites et moyennes entreprises (PME). Nous mettons tout en œuvre pour dépasser l'objectif initialement prévu, à savoir former 1,2 million de personnes dans le cadre de ces programmes d'ici à 2015.

Ces vingt dernières années, le Brésil a mis au point un large éventail de mesures pour lutter contre le travail effectué dans des conditions de quasi-esclavage. Nous avons certes progressé, mais il ne faut pas en rester là. Dans ce contexte, je dois dire que je suis très heureux de vous annoncer que le Congrès national du Brésil vient de promulguer, le 5 juin dernier, au terme d'un travail de réflexion qui a duré quinze ans, un amendement à la Constitution du Brésil. En vertu de cette nouvelle disposition, les propriétés foncières, en milieu rural ou urbain, dans lesquelles des pratiques proches du travail forcé ont cours, seront confisquées au profit de la réforme agraire ou de programmes de construction de logements sociaux.

Je voudrais mentionner ici que la délégation brésilienne a apporté un soutien déterminant à l'adoption d'un instrument qui vise à compléter la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et à améliorer l'application des normes existantes dans ce domaine. Nous apportons également notre appui à la rédaction d'une recommandation sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, parce que nous pensons que l'emploi formel est l'une des expressions les plus importantes du concept de travail décent.

Il y a dix ans, le secteur informel représentait plus de 55 pour cent du marché du travail au Brésil. En 2013, nous avons ramené cette proportion au plus bas niveau jamais atteint dans notre pays, à savoir 39 pour cent. Entre 2010 et 2014, plus de 4 millions d'auto-entrepreneurs ont été enregistrés, ce qui pré-

suppose un important travail en amont pour mettre en place un régime fiscal différencié et prévoir l'accès de ces travailleurs à la sécurité sociale. Toujours dans ce contexte, en application de la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, le gouvernement a promulgué une loi qui définit le travail des coopératives, avec une assistance juridique, et a créé un programme national pour promouvoir les coopératives et l'emploi.

En outre, le 22 mai dernier, nous avons lancé le plan d'action national contre l'emploi informel en vue d'accélérer la transition vers l'emploi formel. Il faut également signaler que, d'après les chiffres publiés récemment par le ministère du Développement social, 10 pour cent des personnes inscrites au programme d'aide aux auto-entrepreneurs ont pu bénéficier d'une allocation familiale. C'est une nouvelle preuve de la réussite de ce dispositif, qui facilite l'accès à un travail décent. En ce qui concerne les politiques relatives aux migrations de main-d'œuvre, nous avons accueilli des milliers de travailleurs venant d'Haïti et d'autres pays. Nous avons fait en sorte qu'ils aient accès à des emplois formels et qu'ils jouissent de tous les droits prévus par le Code du travail.

Pour conclure, permettez-moi de préciser que le 15 mai dernier notre Présidente, Dilma Rousseff, a signé un accord sur la promotion de l'emploi et du travail décent dans le contexte de la Coupe du monde de football. Cet effort a été coordonné par le ministère du Travail et de l'Emploi et d'autres ministères dans le cadre du programme national de travail décent et en partenariat avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives. Par cette initiative, le Brésil réaffirme l'engagement qu'il a pris d'aller encore plus loin sur la voie du tripartisme et du dialogue social. Il faut donc espérer que le succès de notre équipe dans cette Coupe du monde sera à l'image de celui remporté par notre pays dans la promotion de l'emploi et de la protection sociale.

*(M. Funes de Rioja prend place au fauteuil présidentiel.)*

---

*Original anglais: M. ANDOR (commissaire chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, Union européenne)*

---

La présente session de la Conférence revêt une grande importance pour l'Union européenne à l'heure où celle-ci connaît une reprise certaine de son économie, reprise qui reste toutefois bien modeste et très inégale. Le chômage au sein de l'Union, et même de la zone euro, a amorcé un recul mais nous devons désormais faire en sorte que la volonté de créer des emplois de qualité transparaissent davantage au niveau des priorités de nos Etats membres. La lutte contre le chômage de longue durée, contre l'inactivité chez les jeunes et contre l'abandon scolaire ainsi que la promotion de possibilités d'emploi pour les femmes sont des éléments clés de notre stratégie en faveur de l'emploi. Nous nous employons actuellement à mettre en place, à l'échelle de l'Union, une «Garantie pour la jeunesse» afin que, dans les quatre mois suivant la fin de sa scolarité ou un licenciement, chaque jeune se voie proposer une offre sérieuse, qu'il s'agisse d'un emploi, d'un contrat d'apprentissage, d'un stage ou de la possibilité de poursuivre une formation. Nous avons entretenu sur ce plan une coopération particulièrement fructueuse avec l'OIT.

Nous sommes par ailleurs bien conscients que des interventions ciblées ne sauraient se substituer à une panoplie de politiques macroéconomiques adaptées ni encore moins être en mesure de sauver la monnaie unique européenne. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer la dimension sociale de notre Union économique et monétaire (UEM) car il ne fait pour nous aucun doute que, sans une action collective pour traiter efficacement les problèmes sociaux et d'emploi tant qu'il en est encore temps, nous risquons d'aller au-devant de déséquilibres durables qui feraient peser une grave menace sur la stabilité de nos sociétés et de nos institutions.

Les mesures prises à cet égard répondent à une volonté de mieux articuler les politiques macroéconomiques, sociales et de l'emploi; on retrouve ici l'un des grands messages lancés par Conférence internationale du Travail.

L'Union européenne a apporté une contribution substantielle au titre de tous les points inscrits à l'ordre du jour de cette session de la Conférence. Nous devons tout d'abord être mieux armés pour lutter contre le travail forcé tel qu'il se pratique de nos jours et en protéger efficacement les victimes. Tous les Etats membres de l'Union européenne ont ratifié les conventions fondamentales du travail, notamment la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. Ces normes sont reprises dans nos accords et instruments internationaux de même que dans les accords bilatéraux de coopération.

Nos traités et notre législation comprennent des mesures de lutte contre le travail forcé et nous disposons même d'une loi spécifique à la traite des êtres humains. L'action normative entreprise revêt par conséquent une grande importance à nos yeux et nous espérons que la Conférence confirme l'existence d'une communauté de vues sur le sujet.

Ensuite, la migration de main-d'œuvre est de nos jours l'une des principales caractéristiques du monde du travail et ne va pas sans poser des défis complexes aux décideurs, défis qui doivent être relevés à tous les niveaux. Je tiens à ce stade à remercier le Directeur général, Guy Ryder, pour son rapport intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*.

Les conventions de l'OIT ont inspiré notre législation, qui reconnaît aux ressortissants des pays tiers des droits au travail comparables à ceux dont jouissent les ressortissants de l'Union européenne. Nous faisons la promotion de la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, et collaborons avec l'OIT à l'échelle mondiale pour améliorer le sort des travailleurs migrants domestiques le long de différents axes migratoires. Je tiens également à saluer la publication du rapport sur *Le travail dans le monde* dans lequel on trouve des éléments d'information particulièrement utiles au sujet des politiques qui stimulent efficacement l'emploi de qualité. Il est indispensable d'enrayer le creusement des inégalités, qui porte préjudice à la croissance économique et à la cohésion sociale.

D'après le rapport sur *Le travail dans le monde*, la poursuite de la compétitivité doit aller de pair avec la promotion du travail décent; ce point de vue est aussi le nôtre. La semaine dernière, j'ai d'ailleurs présenté le nouveau cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail dans lequel on a souligné combien il est important d'entretenir une étroite coopération interna-

tionale en ce domaine, par exemple au niveau des chaînes mondiales d'approvisionnement.

Le Pacte sur la durabilité au Bangladesh, associant l'Union européenne, les Etats-Unis, l'OIT et le gouvernement du Bangladesh, est un exemple concret d'approche intégrée des conditions de travail le long d'une chaîne d'approvisionnement. Ce pacte a permis des avancées dans le respect des normes du travail et la sécurité des ateliers de confection au Bangladesh, mais vous conviendrez avec moi, j'en suis sûr, qu'il faut faire bien davantage. L'Union européenne contribue également activement aux travaux du sous-groupe du G20 sur l'amélioration de la sécurité sur le lieu de travail afin de promouvoir la sécurité et la santé au travail dans les pays du G20 et ailleurs dans le monde.

Au cours de la présente session de la Conférence, nous avons pris une part active aux discussions sur l'économie informelle et nous appuyons l'adoption des amendements à la convention du travail maritime, 2006. Enfin, nous sommes nous aussi d'avis que la Conférence devrait indiquer dans ses conclusions qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans progrès sur le front de l'emploi et du travail décent, lesquels devraient constituer l'objectif central du Programme de développement pour l'après-2015.

Nous avons également dit combien nous apprécions et soutenons les efforts déployés par l'OIT pour que le plein emploi productif et décent et la protection sociale fassent eux aussi partie de ce programme. Nous avons foi en la valeur ajoutée que l'Organisation internationale du Travail, de par sa nature tripartite, peut apporter sur toutes ces questions de portée mondiale. Nous partageons avec elle l'ambition d'améliorer les conditions de vie et de travail sur toute la planète.

---

*Original anglais: M<sup>gr</sup> TOMASI (Nonce apostolique, Saint-Siège)*

---

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Saint-Siège et de vous transmettre le message adressé au Directeur général du BIT et à la Conférence par Sa Sainteté le pape François.

Au commencement de la création, Dieu a créé l'homme, gardien de son œuvre, en le chargeant de la cultiver et de la protéger. Le travail humain fait partie de la création et poursuit le travail créateur de Dieu. Cette vérité nous conduit à considérer le travail à la fois comme un don et comme un devoir. En effet, le travail n'est pas simplement une marchandise, mais il possède sa propre dignité et sa valeur. Le Saint-Siège apprécie la contribution de l'OIT à la défense de la dignité du travail humain dans le contexte du développement social et économique à travers la discussion et la coopération entre les gouvernements, les travailleurs et les employeurs. Ces efforts sont au service du bien commun de la famille humaine et promeuvent partout la dignité des travailleurs.

Cette Conférence se réunit à un moment crucial dans l'histoire économique et sociale, qui présente des défis pour le monde entier. Le chômage est en train d'élargir de façon tragique les frontières de la pauvreté. Cela est particulièrement angoissant pour les jeunes chômeurs, qui peuvent trop facilement se démoraleiser en perdant la conscience de leur valeur et en se sentant mis en marge de la société. En s'engageant à accroître les opportunités de travail, nous affirmons la conviction qu'uniquement «dans le travail libre, créatif, participatif et solidaire, l'être humain exprime et accroît la dignité de sa vie».

Un autre grave problème, lié au précédent, que notre monde doit affronter est celui de la migration de masse: le nombre immense d'hommes et de femmes contraints à chercher du travail loin de leur patrie est un motif de préoccupation. Malgré leur espérance en un avenir meilleur, ils se heurtent fréquemment à l'incompréhension et à l'exclusion, sans oublier qu'ils font parfois l'expérience de tragédies et de désastres. Ayant affronté de tels sacrifices, ces hommes et ces femmes souvent ne parviennent pas à trouver un travail digne et deviennent victimes d'une certaine «mondialisation de l'indifférence». Leur situation les expose à de nouveaux dangers, tels que l'horreur de la traite des êtres humains, le travail forcé et la réduction en esclavage. Il est inacceptable que, dans notre monde, le travail fait par des esclaves soit devenu monnaie courante. Cela ne peut pas continuer! La traite des êtres humains est une plaie, un crime contre toute l'humanité. Le moment est venu d'unir les forces et de travailler ensemble, pour libérer les victimes de tels trafics et pour déraciner ce crime qui nous frappe tous, à commencer par les familles et jusqu'à l'ensemble de la communauté mondiale.

Le moment est aussi venu de renforcer les formes existantes de coopération et d'établir des voies nouvelles pour accroître la solidarité. Cela exige: un engagement renouvelé en faveur de la dignité de toute personne; l'application plus déterminée des normes internationales du travail; la planification pour un développement centré sur la personne humaine en tant que protagoniste central et principal bénéficiaire; une réévaluation des responsabilités des sociétés multinationales dans les pays où elles opèrent, en incluant les secteurs de la gestion du profit et de l'investissement; et un effort coordonné pour encourager les gouvernements à faciliter les déplacements des migrants pour le bien de tous, en éliminant de cette manière la traite des êtres humains et les conditions de voyage dangereuses. Une coopération efficace dans ces domaines sera notablement favorisée par la définition de futurs objectifs de développement durable. Comme j'en ai récemment fait part au Secrétaire général et aux chefs de secrétariat des Nations Unies, «les futurs objectifs du développement durable devraient donc être formulés avec générosité et courage afin qu'ils arrivent effectivement à peser sur les causes structurelles de la pauvreté et de la faim, à obtenir des résultats plus substantiels en faveur de la préservation de l'environnement, à garantir un travail décent à tous et à offrir une protection adaptée à la famille, élément essentiel de tout développement économique et social durable».

La doctrine sociale de l'Eglise catholique est un soutien aux initiatives de l'OIT qui entendent promouvoir la dignité de la personne humaine et la noblesse du travail. Je vous encourage dans vos efforts pour affronter les défis du monde actuel, en restant fidèles à ces nobles objectifs. Dans le même temps, j'invoque la bénédiction de Dieu sur tout ce que vous faites pour défendre et renforcer la dignité du travail pour le bien commun de la famille humaine.

*Original anglais: M. ISKANDAR (ministre de la Main-d'œuvre et de la Transmigration, Indonésie)*

Je tiens avant toute chose à féliciter M. Funes de Rioja pour son élection à la présidence de cette session de la Conférence internationale du Travail, à laquelle j'ai l'honneur de participer. C'est un grand plaisir pour ma délégation et pour moi-même d'être

ici présents et de débattre avec vous de grands enjeux du monde du travail. Nous sommes heureux de prendre part et de contribuer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence.

Au cours de la présente session, nous nous sommes intéressés de très près aux problèmes liés au travail forcé, aux moyens de faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, à l'emploi et aux questions transversales relatives à la migration équitable. S'agissant du travail forcé, je tiens à redire ici combien mon pays est déterminé à éliminer cette pratique. L'Indonésie a ratifié la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, de même que d'autres conventions fondamentales de l'OIT. Elle a ratifié également la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, ainsi que la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Nous avons ratifié le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Nous sommes par conséquent tout à fait favorables à l'idée de compléter la convention n° 29 par l'adoption d'un instrument destiné à combler les lacunes actuelles en ce qui concerne les mesures de prévention, de protection et d'indemnisation et permettre ainsi de nouveaux progrès vers l'élimination du travail forcé.

Certaines formes de travail forcé s'accompagnent également de traite des personnes, un phénomène contre lequel il nous faut lutter énergiquement. La traite des personnes est un problème régional et mondial qui demande de ce fait à être combattu par une coopération à tous les niveaux et par des campagnes de sensibilisation, en particulier à l'adresse des groupes les plus exposés.

Concernant la formalisation de l'économie informelle, nous sommes d'avis que les efforts ne devraient pas uniquement viser à faire passer un maximum d'entreprises dans l'économie formelle mais encore – et surtout – à déterminer quelles politiques adopter pour soutenir la création d'emplois. Le rétablissement et la préservation des moyens de subsistance sont absolument essentiels pour des politiques nationales complètes. On pourrait également envisager l'adoption de mesures visant à assurer la protection sociale des travailleurs de l'économie informelle. A ce sujet, je signale que, en Indonésie, en vertu du décret présidentiel n° 109/2013, ces travailleurs doivent bénéficier d'une assurance couvrant les accidents du travail, la maladie et le décès. Il est également capital de tenir compte du contexte propre à chaque pays et des différentes catégories de travailleurs et d'entreprises qui appartiennent à l'économie informelle.

Je voudrais également profiter de l'occasion qui m'est offerte pour souhaiter à Guy Ryder, Directeur général du BIT, tout le succès possible en tant que président du Groupe mondial sur la migration pour l'année 2014. Dans le rapport qu'il a préparé en vue de la présente session de la Conférence, M. Ryder a démontré que la migration soulève des problèmes au plan politique, notamment parce qu'elle rime bien trop souvent avec traitements inacceptables et abus. Nous sommes en tout point d'accord avec lui. Cette situation doit être corrigée au plus vite grâce à la détermination de toutes les parties prenantes.

L'Indonésie a ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs

migrants et des membres de leur famille, réaffirmant ainsi notre volonté d'assurer la protection des travailleurs migrants et de mieux asseoir en droit cette protection, à travers, notamment, le renforcement des mécanismes existants.

Au plan régional, nous nous employons à définir des mesures destinées à soutenir et protéger les travailleurs migrants dans le Sud-Est asiatique et nous encourageons les échanges entre pays d'origine et pays de destination, dans le cadre par exemple du Dialogue d'Abou Dhabi et du Processus de Colombo.

Nous sommes sur la même longueur d'ondes avec le Directeur général qui a évoqué la Déclaration de Philadelphie dans l'allocution prononcée à l'ouverture de cette session de la Conférence. Nous devons rester fidèles à ce principe fondamental affirmé dans cette Déclaration: «le travail n'est pas une marchandise». Ce principe nous rappelle en permanence qu'il faut mettre un terme aux traitements inhumains ou inacceptables à l'encontre des travailleurs. Nous sommes par ailleurs d'avis qu'il est de la responsabilité de chaque pays de gérer les migrations de manière équitable. Cela passe en premier lieu par la mise à disposition d'informations justes et vérifiables sur le marché du travail et implique de faciliter l'évaluation des besoins de formation dans les pays d'accueil comme dans les pays de départ.

---

*Original espagnol: M. MÉNDEZ (employeur, Argentine)*

---

J'ai l'honneur de m'exprimer devant vous en tant que président de l'Union industrielle d'Argentine (UIA) et comme délégué employeur de mon pays.

J'ai le plaisir de saluer le Président de cette session de la Conférence, M. Funes de Rioja, qui, outre qu'il est un excellent ami, est un important dirigeant de l'Union industrielle et un spécialiste des questions de travail, tant au plan national qu'international. Son élection à la présidence constitue ainsi une reconnaissance de tout le travail qu'il a accompli.

Permettez-moi de commencer par un examen de l'ordre du jour de cette session de la Conférence, ainsi que du rapport du Directeur général.

Dans les deux cas, les résultats et la création d'un environnement de réflexion et d'action reposent sur le dialogue tripartite, un instrument fondamental pour lequel œuvre constamment l'OIT et que soutient pleinement l'Union industrielle d'Argentine.

Je félicite le Directeur général pour avoir su analyser et examiner un sujet aussi fondamental que le processus migratoire, un phénomène qui ne cesse de prendre de l'ampleur et dont la dynamique est liée à la mondialisation, aux questions de productivité et au changement climatique.

Ainsi, le tripartisme est l'environnement le plus adapté pour étudier ces questions, ainsi que tous les éléments politiques et de gouvernance qui en découlent.

Il nous semble nécessaire de signaler certains défis qui se présentent aux entreprises et auxquels doivent également être attentifs les gouvernements et les travailleurs. C'est en effet par la résolution de ces difficultés que nous pourrions établir des conditions plus propices au développement et à des emplois de qualité.

Dans cet esprit, en tant que représentant des employeurs de mon pays, je tiens à insister sur certains domaines qui, selon nous, doivent être au centre de l'action de tous les pays: l'emploi des jeunes,

l'économie informelle et la transition vers l'économie formelle, en particulier pour les microentreprises et les petites entreprises, ainsi que les conséquences des nouvelles formes de travail forcé.

Il s'agit, selon l'UIA, d'axes fondamentaux pour toute politique d'Etat qui a pour objectif l'intérêt commun des travailleurs et des employeurs.

Nous, employeurs argentins, étudions tout particulièrement les phénomènes qui caractérisent les différentes étapes du travail informel. Nous savons que, pour trouver des solutions à la hauteur du défi proposé, nous devons travailler conjointement sur ces sujets. Des politiques fermées, partiales ou entraînant des déséquilibres dans certains secteurs peuvent transformer des outils utiles en instruments préjudiciables.

Dans mon secteur, nous avons toujours répété que sans entreprises, il n'y avait pas d'emploi. Il est aujourd'hui évident que sans entreprises durables, il n'y a ni emploi décent ni emploi durable. Il est ainsi absolument nécessaire que les employeurs bénéficient de conditions administratives, fiscales, budgétaires et professionnelles qui leur permettent de rendre leur entreprise viable.

Nous devons assumer une responsabilité morale selon laquelle toute forme de soumission ou d'esclavage s'oppose non seulement à nos valeurs éthiques mais aussi à nos convictions en tant qu'hommes d'affaires. Nous réaffirmons ainsi notre soutien à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998.

Je souhaiterais aborder une question qui nous concerne tous en tant que mandants de l'OIT, à savoir le processus de transformation et d'adaptation du Bureau et de sa structure de gouvernance. Nous rejoignons le Directeur général en ce qui concerne la nécessité d'adopter une stratégie portant sur l'ensemble de l'Organisation ayant pour objectif une gestion globale axée sur les résultats, une utilisation efficace et rationnelle de toutes les ressources de l'OIT et une gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation, comme le préconise un rapport présenté à la présente session de la Conférence.

La réforme du Conseil d'administration, déjà mise en œuvre, ainsi que celle de la Conférence approuvée par le Conseil d'administration et le recentrage des travaux du BIT, l'accent étant particulièrement mis sur l'action au niveau régional, constituent des décisions fondamentales pour l'avenir de l'Organisation, pour la relation entre l'Organisation et ses mandants, ainsi que pour l'efficacité de la coopération et de l'assistance technique de l'OIT.

Je veux vous assurer que l'UIA est bien consciente du défi et de l'obligation qui nous attendent, à savoir créer des emplois de qualité et les protéger. Il faut que nous travaillions ensemble à l'établissement de conditions indispensables pour œuvrer au bien-être général dont l'emploi est à l'origine – prévisibilité, règles justes, édification de normes permettant une intégration au secteur formel, etc.

En Argentine, nous continuerons à faire en sorte que le dialogue tripartite soit l'instrument qui aplanit les divergences et forge les consensus. Notre pays a une longue expérience de dialogue qui doit être approfondie et étendue, en fonction des objectifs que nous souhaitons atteindre. Le dialogue tripartite est un processus continu, il peut toujours être amélioré par les apports de toutes les parties prenantes. C'est l'idée que nous défendons, au niveau

national et à cette tribune, parce que nous sommes convaincus que ce n'est qu'en échangeant et en conjuguant nos efforts que nous arriverons à des solutions efficaces.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> CAPPUCCIO (travailleuse, Italie)*

---

Je prends la parole au nom de la Confédération générale italienne du travail (CGIL), de la Confédération italienne des syndicats de travailleurs (CISL) et de l'Union italienne du travail (UIL). Nous sommes extrêmement heureux que la migration ait été retenue comme sujet pour le rapport du Directeur général à l'occasion de cette Conférence. Le rythme croissant des migrations, la complexité des approches politiques et l'exploitation inacceptable de la main-d'œuvre exigent que nous agissions sans tarder et que nous mettions en place un plan de coordination national, régional et mondial pour accorder une attention prioritaire aux droits humains, aux droits au travail et aux droits fondamentaux des travailleurs. Nous appuyons les propositions d'action figurant dans le rapport du Directeur général et sommes d'accord avec son analyse politique. Nous pensons en effet que l'OIT est l'Organisation la plus à même de définir des stratégies et de fournir une orientation appropriée en la matière, grâce à sa structure tripartite unique, à ses valeurs et à son objectif de justice sociale.

L'Agenda du travail décent et ses quatre piliers stratégiques au cœur des politiques de l'OIT représentent des éléments clés indispensables pour mettre en place une solution efficace et exhaustive pour répondre au besoin de gouvernance de la migration. Dans son rapport, le Directeur général reconnaît la promotion des normes et le renforcement des connaissances et des capacités de l'OIT au service des mandants comme des questions transversales, qui doivent être mises en avant dans tous les programmes et activités. Le Centre de Turin est une institution essentielle à cet égard car sa mission consiste à offrir une formation aux travailleurs par l'intermédiaire d'une structure tripartite dans tous les domaines importants, y compris l'approche fondée sur les droits qui est essentielle pour la mise en œuvre d'un agenda pour une migration équitable. Nous sommes toutefois préoccupés de constater que la fonction de renforcement des capacités n'est plus au cœur des activités du Centre. De plus en plus d'activités sont centrées sur le partage d'informations et l'organisation de manifestations qui ne visent pas les partenaires sociaux et qui ne renforcent pas les capacités des mandants. Il faudrait déployer de nouveaux efforts pour intégrer les activités du Centre dans celles des départements du BIT car ce type d'activité a lieu de façon trop occasionnelle, interrompue et non structurée.

Historiquement, l'Italie a été un pays d'émigration mais aujourd'hui elle est devenue un pays de transit et de destination. L'Italie recense 5,5 millions de migrants sur son territoire, et bon nombre d'entre eux souhaitent traverser la frontière pour se rendre dans d'autres régions de l'Europe. L'évocation de la tragédie de Lampedusa par l'ambassadeur Serra ne doit pas manquer de nous faire réfléchir. Etant donné que les formes les plus graves d'exploitation de la main-d'œuvre ont lieu dans le cadre de réseaux occultes et illégaux, la CGIL, la CISL et l'UIL ont mis au point une politique syndicale sur les migrations fondée essentiellement sur la réaffirmation de l'Etat de droit. A cette fin, nous avons prié le Parlement italien

d'adopter des règles plus strictes pour encadrer les activités des pourvoyeurs de main-d'œuvre, plus particulièrement le recrutement illégal de main-d'œuvre bon marché par l'entremise d'intermédiaires afin de mettre un terme au fonctionnement des filières clandestines.

Nous appuyons les mesures visant à transformer le travail non déclaré en travail déclaré et à régulariser la situation des travailleurs migrants. Nous avons demandé que la loi contre l'immigration illégale, qui viole la dignité humaine, soit abrogée. Nous avons demandé la régularisation des travailleurs migrants et que ces derniers puissent bénéficier du droit de vote et participer à la vie politique. Nous avons également demandé l'application du droit du sol pour bénéficier de la citoyenneté. Quiconque est né sur le sol italien, devrait devenir citoyen italien.

Les tragédies survenues récemment au Bangladesh, en Turquie et ailleurs dans le contexte du travail n'étaient pas une fatalité. Les conditions de travail se sont fortement détériorées en raison d'une concurrence exacerbée et de l'absence de contrôle, surtout dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. La sécurité et la santé au travail font partie des droits humains et ne devraient pas dépendre de la situation des entreprises multinationales ou autres. Le respect de la sécurité et santé au travail est au cœur de l'Agenda du travail décent et devrait intégrer les huit principes et droits fondamentaux au travail.

Compte tenu de la situation particulièrement grave que connaît le monde du travail à l'heure actuelle, la recherche de solutions à ces problèmes retient toute notre attention. La création d'emplois de qualité est une urgence absolue. Jusqu'ici, les gouvernements ont recouru à des politiques néolibérales et à des politiques monétaires qui ont mis en danger les politiques sociales, en augmentant la précarité, le chômage, les inégalités, l'instabilité et la pauvreté. La liberté syndicale, le dialogue social et la négociation collective, associés à des programmes d'investissements publics clairs, sont des outils essentiels pour rétablir la confiance et élaborer des solutions positives. La situation actuelle appelle une réponse ciblée de la part de l'OIT, comme indiqué dans la Déclaration d'Oslo pour la région européenne.

Dans le cadre de la présente session de la Conférence, nous déplorons vivement les résultats des travaux de la Commission de l'application des normes qui sont liés au refus unilatéral du groupe des employeurs d'approuver des conclusions consensuelles sur la question spécifique du droit de grève; nous déplorons également l'attitude négative du groupe des employeurs par rapport à la question des normes et de la supervision. Le choix des employeurs risque de menacer la pertinence, la durabilité et la crédibilité du principal mécanisme de contrôle de l'OIT. Etant donné qu'il s'agit de la seule instance au sein de laquelle les Etats sont appelés à rendre des comptes sur le respect de leurs obligations liées aux normes du travail par l'intermédiaire d'une structure tripartite, le dialogue au sein d'une telle structure devrait avoir lieu dans un esprit de respect, de coopération et de responsabilité. Nous souhaitons vivement que le Conseil d'administration trouve une solution rapide en recourant à toutes les voies légales utiles prévues par la Constitution de l'OIT.



Enfin, je tiens à vous rappeler que nous sommes à la veille de deux importants rendez-vous internationaux: les débats sur le Programme de développement pour l'après-2015 et Beijing+20. Si leur réalisation a progressé dans certains domaines, les objectifs du Millénaire sont encore loin d'être atteints, s'agissant notamment des inégalités entre hommes et femmes. L'un des principaux obstacles à cette réalisation est la violence contre les femmes, sous de nombreuses formes, outre les difficultés qu'elles rencontrent pour accéder à des emplois de qualité. L'OIT devrait intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans l'ensemble des programmes internationaux en vue de garantir la croissance, la prospérité, le développement et la justice sociale pour tous.

---

*Original espagnol: M. SANTALLA TÓRREZ (ministre du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance sociale, Etat plurinational de Bolivie)*

---

Avant toute chose, permettez-moi de remercier le Directeur général pour les rapports qu'il nous a présentés. Je le remercie également de son intervention à l'occasion de la première séance de cette Conférence internationale du Travail.

S'agissant de la question de la migration, la Bolivie est fermement engagée en faveur de la réalisation, de la promotion et de la protection des droits des travailleurs émigrants et immigrants ainsi que de leurs familles.

S'agissant du travail forcé, nous nous réjouissons du débat visant à prévenir et éradiquer le travail forcé, qui constitue une grave violation des droits humains fondamentaux. Le travail forcé est également un obstacle au développement économique et social. C'est là une question à laquelle nous continuerons de consacrer beaucoup d'efforts dans notre pays, en mettant l'accent tout particulièrement sur les communautés autochtones concernées.

S'agissant de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, cette thématique recouvre différentes réalités nationales qui devront être reflétées dans les textes négociés. Par exemple, il faudra reconnaître que l'existence d'un rapport de dépendance au travail n'est pas la seule façon de garantir la protection sociale.

Nous constatons avec une vive préoccupation que face à la crise financière mondiale, certaines régions, certains pays font peser le poids de la crise sur les épaules des travailleurs, en aggravant le chômage et en coupant les prestations sociales. C'est une situation qui va à l'encontre de la justice sociale et du concept de travail décent défendu par l'OIT. En Bolivie, nous estimons que ce n'est pas là le bon chemin.

L'Etat plurinational de Bolivie est fermement convaincu que l'action des gouvernements doit viser la défense et l'équilibre de notre Terre mère. Il nous faut éliminer la pauvreté et rechercher une meilleure qualité de vie pour nos populations. Notre pays est en train de bâtir une économie plurielle qui tend à concilier le pouvoir étatique avec le secteur privé, une dimension sociale coopérative et la participation des structures locales. Cela peut constituer une autre voie.

Sous la direction du Président Evo Morales Ayma, au cours de ces neuf dernières années, le gouvernement a réalisé d'importants progrès en faveur des travailleurs et des travailleuses grâce à une politique pour un travail digne et la reconquête des droits sociaux et des droits au travail. L'Etat a retrouvé son rôle et sa capacité protectrice, normative

et de surveillance du marché du travail. Nous avons écarté les lois du travail néolibérales qui favorisaient l'instabilité, le libre engagement et le licenciement des travailleurs. Nous avons aboli la règle qui faisait des activités de défense et de revendication des droits des travailleurs un délit, et nous avons également contribué à renforcer les organisations syndicales. Nous sommes en train de bâtir le dialogue social et le tripartisme grâce auxquels nous promouvons la ratification de la convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988, actuellement à l'examen devant l'Assemblée législative plurinationale en vue de son approbation.

En 2013, nous avons adopté un décret intitulé «Entreprises à caractère social», qui accorde la préférence aux travailleurs lors de rachats d'entreprises en situation de faillite. Nous avons réintégré les travailleurs municipaux, autrefois exclus pour cause de libéralisme, dans le champ d'application de la loi générale sur le travail.

Ces politiques étatiques sont en train de porter leurs fruits.

Permettez-moi de vous donner quelques chiffres qui attestent des progrès réalisés dans mon pays. Le taux de chômage qui était de 8,2 pour cent en 2005 (soit avant l'arrivée de notre gouvernement) est descendu à 3,2 pour cent en 2013. L'augmentation du salaire minimum national au cours de cette période a atteint 227 pour cent. En 2013, nous avons établi une deuxième prime intitulée «Efforts pour la Bolivie», accordée lorsque la croissance de l'économie dépasse 4,5 pour cent. Tout ceci s'inscrit dans le cadre d'une croissance durable de l'économie bolivienne qui, en 2013, a atteint 6,8 pour cent.

Notre pays traverse une période historique de révolution démocratique et culturelle qui permet de renforcer et de consolider le caractère plurinational de notre Etat dans les domaines de l'économie, de l'inclusion sociale et de l'équité.

Ce vaste et complexe processus de transformation entamé par nos peuples autochtones et ruraux nous a permis de retrouver les rêves et le courage de nos aïeux afin d'ouvrir la voie vers un futur plein d'espoirs. Les progrès et les obstacles surmontés dans ce processus de changement nous ont permis de faire participer tous les groupes de la société. C'est une période importante qui a rapproché les travailleurs de leurs rêves. Aussi est-il important de faire participer le mouvement ouvrier bolivien représenté par la Centrale ouvrière bolivienne. C'est un jalon essentiel afin de donner un sens stratégique à cet effort et d'ancrer le processus révolutionnaire dans la démocratie.

Cinquante ans après la création du Groupe des 77 (plus la Chine), c'est pour notre Etat plurinational de Bolivie une véritable fierté de constater que la communauté internationale lui a confié, à New York, la tête de ce groupe de pays en développement.

Cet important groupe de pays – 133 pays frères – se réunira les 14 et 15 juin, à l'occasion du sommet présidentiel à Santa Cruz en Bolivie. Je saisis cette occasion pour réitérer à tous les Etats ici présents notre invitation lancée au plus haut niveau à venir y participer.

Lors de la dernière visite du Président Luiz Inácio Lula en Bolivie, le Président Morales, dans son discours, a déclaré: «la libération politique garantit la dignité et la souveraineté... Nous souhaitons tous vivre dans l'égalité, réduire les grands écarts entre

les familles et entre les régions... retrouver le mode de vie de nos aïeux, la vie en communauté; mais nous ne voulons pas seulement être solidaires avec nos frères humains, nous voulons vivre en harmonie avec la Terre mère. Nous sommes parvenus à la conclusion que l'être humain a certes des droits – économiques, politiques, humains et sociaux – mais ce qui compte plus que tout, c'est le droit de notre Terre mère, la planète, l'environnement. La terre peut vivre sans l'être humain, mais l'être humain ne peut pas vivre sans la Terre mère.

Nous réaffirmons qu'il existe un modèle de développement différent, qui accorde une place centrale à l'être humain vivant en harmonie avec la nature. Nous partagerons notre modeste expérience lors du Sommet du Groupe des 77 (plus la Chine) ainsi que dans d'autres enceintes. C'est notre contribution pour surmonter la crise mondiale.

*(M<sup>me</sup> Mugo prend place au fauteuil présidentiel.)*

---

*Original portugais: M<sup>me</sup> HOPFFER ALMADA (ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et du Développement des ressources humaines, Cabo Verde)*

---

En cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, notre pays en est à sa huitième législature et le monde traverse ce que beaucoup considèrent comme la pire récession qu'il ait connue depuis soixante-quinze ans, une crise qui touche de plein fouet les pays à faible revenu tels que le nôtre. Je tiens à féliciter, au nom de mon gouvernement, l'Organisation et le Directeur général pour le choix des thèmes examinés cette année, en particulier celui de la migration équitable.

Dans le contexte actuel de crise, les répercussions négatives sur l'économie caboverdienne ont été profondes, en particulier sur le marché du travail. Toutefois, faisant montre de la plus grande persévérance, notre gouvernement a continué de mettre en application un ensemble de politiques indispensables pour promouvoir la compétitivité et l'emploi. Afin de répondre à une revendication déjà ancienne, il a institué et réglementé le salaire minimum national, en concertation avec les partenaires sociaux. Cette mesure a eu des retombées positives sur l'économie nationale et la société dans son ensemble et elle marque une étape importante de l'évolution du monde du travail à Cabo Verde.

En prévision des défis que le pays devra relever à moyen et long termes, nous nous sommes dotés d'une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, un instrument qui s'inscrit dans le prolongement du programme de réforme économique. Il s'agit d'un cadre pluriannuel qui prévoit des mesures et des actions pour réaliser les objectifs définis dans le programme du gouvernement pour la huitième législature, à savoir continuer de bâtir une nation juste et prospère, qui offre des opportunités pour tous.

De fait, l'économie de Cabo Verde a enregistré de bons résultats entre 2002 et 2011, malgré certaines faiblesses. Le PIB progresse nettement, ce qui a un effet direct sur le revenu par habitant. Avec un PIB orienté à la hausse, la structure de l'économie s'est modifiée et tous les secteurs ont connu une forte croissance, en particulier le tertiaire. Cette croissance soutenue au cours de la dernière décennie a donné au gouvernement les moyens de prendre des mesures anticycliques pour lutter contre la pauvreté et atténuer ainsi certaines des conséquences du ralentissement économique mondial. La situation s'est

sensiblement améliorée sur le plan de la génération et de la distribution des revenus.

En effet, les inégalités de revenus se réduisent, d'où une baisse rapide du coefficient de Gini entre 2002 et 2008, après quoi cette tendance a marqué le pas. Toutefois, malgré des progrès constants dans ce domaine depuis 2002, le coefficient de Gini reste élevé.

Au cours des vingt dernières années, la pauvreté n'a pas cessé de reculer, passant de 49 pour cent de la population en 1988-89 à 26,6 pour cent en 2007. C'est le résultat de dix ans d'efforts grâce auxquels nous avons pu nous assurer une croissance forte et investir dans l'agroentreprise, dans des programmes sociaux et dans l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Toutefois, nous devons analyser l'impact que les facteurs internes et externes ont sur nos enjeux stratégiques, en particulier le chômage et la pauvreté. Du fait de leur caractère transversal, ces préoccupations doivent être toujours présentes et intégrées dans toutes les politiques sectorielles conjointement avec d'autres questions clés comme l'égalité entre hommes et femmes, la jeunesse et l'environnement.

Cabo Verde enregistre depuis plusieurs années un taux de croissance satisfaisant, et ce malgré une conjoncture mondiale maussade. Nous le devons probablement aux efforts continus que nous avons déployés sur le plan des investissements publics. Nous avons ainsi pu atténuer quelque peu les effets du ralentissement économique mondial sur la demande intérieure et les investissements au niveau national. Toutefois, le fléchissement durable de l'activité dans le secteur du bâtiment, la crise financière prolongée en Europe et l'augmentation rapide du cours des matières premières sont autant de dangers qui menacent notre économie. Afin de contrer ces risques de nature exogène, nous devons mobiliser nos capacités internes de financement afin de poursuivre notre processus de développement.

Par conséquent, il nous faut – et le défi est de taille – fonder notre économie sur une croissance forte, durable et inclusive. C'est à cette condition que nous pourrions surmonter des obstacles déterminants comme la vulnérabilité structurelle, la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, le chômage, la pauvreté, la redistribution inégale des revenus, des conditions peu propices à l'émigration et la diminution en conséquence des envois de fonds depuis l'étranger. Notre programme de réforme est l'expression d'une vision d'ensemble du développement national à long terme, d'une volonté de tirer parti des avantages comparatifs et des ressources naturelles de Cabo Verde. Conformément à ce programme, Cabo Verde doit accélérer, approfondir et élargir ses réformes en vue d'édifier un Etat efficace, de créer un cadre institutionnel à même de stimuler et de renforcer le rôle du secteur privé dans le développement économique du pays. C'est ainsi que nous générerons des richesses et des emplois.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la volonté du gouvernement de Cabo Verde de mettre tout en œuvre pour s'acquitter de son obligation d'appliquer les conventions et recommandations de l'OIT. Nous espérons être très prochainement en mesure de dégager le consensus nécessaire pour réviser notre Code du travail et pour mettre en place un régime d'indemnisation du chômage.

Enfin, au nom du gouvernement de Cabo Verde, j'appelle de mes vœux la pleine réalisation des ob-

jectifs de cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

---

*Original anglais: M. MRSIC (ministre du Travail et du Régime de pensions, Croatie)*

---

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant la Conférence internationale du Travail au nom du gouvernement de la République de Croatie et de la délégation croate. Nous apprécions l'occasion qui nous est donnée de discuter en toute franchise des défis qui se présentent à nous et je pense à la croissance durable, à l'emploi et à la sécurité sociale.

Nous estimons que, par son rôle de premier plan dans la promotion de conditions de vie et de travail décentes, l'OIT est l'enceinte la plus indiquée pour examiner ces questions.

Sur le front économique, la Croatie continue de lutter contre la récession. Face à cette crise économique et financière mondiale lourde de conséquences, le gouvernement de la Croatie a le devoir de repenser ses politiques en profondeur et de concevoir une stratégie de relance.

Les réformes engagées visent à améliorer les conditions dans lesquelles les entreprises exercent leurs activités, à parvenir à une plus grande flexibilité sur le marché du travail, à pérenniser le régime des pensions et à renforcer l'efficacité du secteur public. Les conséquences sociales de la crise sont évidentes, et le défi consiste à gérer le processus de restructuration de manière responsable sur le plan social. Il faut se concentrer non seulement sur les objectifs financiers, mais il faut aussi tenir compte de la dimension sociale et humaine de la crise. La sauvegarde de l'emploi, la protection des plus vulnérables, la réduction de la pauvreté et la lutte contre le chômage et l'exclusion sociale sont les priorités absolues de tous les programmes du gouvernement croate. C'est aussi le principal objectif stratégique de notre République.

En tant que membre à part entière de l'Union européenne, la Croatie a pour obligation de suivre les objectifs stratégiques de l'Europe, dans le domaine de l'emploi, tout en préservant le modèle social européen. Ces objectifs sont notamment définis dans la Stratégie «Europe 2020». De récentes recommandations concernant la Croatie nous laissent penser que nous sommes sur la bonne voie en ce qui concerne les réformes que nous avons engagées et celles que le gouvernement prévoit d'appliquer dans un avenir proche.

La mise en œuvre de l'Initiative «Garantie pour la jeunesse» a été une grande réussite en Croatie et, avec le concours financier de l'Union européenne, elle contribuera à réduire le fort taux de chômage des jeunes dans notre pays.

Je suis convaincu que seule une approche intégrée permettra d'inscrire l'assouplissement des relations professionnelles dans un cadre législatif approprié. Il s'agit de s'adapter aux besoins des entreprises tout en garantissant la protection et la sécurité des travailleurs. La formalisation du travail informel fait aussi partie de notre programme qui vise à créer des emplois et à protéger les travailleurs et leurs conditions de travail.

Afin de renforcer la lutte contre le travail non déclaré, l'inspection du travail a été rattachée au ministère du Travail et du Régime de pensions. Nous avons aussi décidé de lancer une campagne contre le travail non déclaré en 2014. Le ministère a appelé les partenaires sociaux à consentir des efforts con-

certés pour sensibiliser les employeurs et les travailleurs aux dangers de cette pratique.

Nous le savons par expérience, si nous voulons sortir de la crise, il faut commencer par une prise de conscience et accepter qu'il ne soit pas possible de renouer avec la prospérité en maintenant le statu quo. Des coupes nécessaires dans les dépenses publiques, la réduction des salaires, les pertes d'emploi et la baisse du niveau des pensions ainsi que des modifications de la législation du travail ont ravivé les tensions sociales et ont nui à la qualité du dialogue social. Nous n'ignorons pas que la gestion efficace du changement passe par le dialogue social et nous restons ouverts à la concertation. Le gouvernement croate est résolu à consolider ces acquis et assurer des conditions économiques et sociales favorables.

Enfin, et j'insiste sur ce point, nous sommes fermement convaincus qu'un modèle économique stable doit être le garant de la justice sociale, de conditions de travail décentes, de la solidarité et d'une amélioration des conditions de vie pour tous. Ce sont là les valeurs fondamentales que défend l'OIT et auxquelles la Croatie est profondément attachée. L'OIT et ses partenaires ont largement contribué à atténuer les effets de la crise et nous avons l'espoir qu'ensemble nous pourrions construire un avenir meilleur.

Nous remercions l'OIT qui nous a beaucoup aidés dans cette tâche extrêmement difficile.

---

*Original russe: M<sup>me</sup> ELTSOVA (gouvernement, Fédération de Russie)*

---

Le rapport du Directeur général du BIT intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*, traite de manière détaillée les questions liées à la politique migratoire en tant que facteur de développement de l'économie mondiale et de cohésion sociale.

Il y est dit, à juste titre, que l'élaboration d'un programme de migration équitable doit se fonder sur les intérêts mutuels des pays d'origine et de destination des migrants et également tenir compte des intérêts des travailleurs migrants et des travailleurs nationaux.

La Fédération de Russie est très attachée au Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre et accorde une grande importance aux résultats du deuxième dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui s'est tenu en octobre 2013.

Dans le contexte actuel, les questions de politique migratoire sont particulièrement pertinentes, notamment pour deux raisons. Tout d'abord du fait de la situation démographique – et en particulier du vieillissement de la population – et de la diminution du nombre de personnes en âge de travailler. Ensuite du fait de la croissance économique et de la modernisation de l'économie. En effet, avec le développement économique et l'accroissement du niveau de vie de la population au cours des dix dernières années, le nombre de migrants arrivant chaque année en Fédération de Russie a été multiplié par quatre (passant de 119 000 personnes en 2004 à 482 000 personnes en 2013).

Le besoin de main-d'œuvre étrangère en Fédération de Russie équivaut à un peu plus de 2 pour cent de la population active, soit environ 1,1 million de personnes. Les travailleurs étrangers occupent généralement des emplois que n'occupent pas les ci-

toyens russes, et leur présence ne suscite pas de tensions sur le marché du travail.

Cependant, nous devons reconnaître qu'un grand nombre de travailleurs migrants originaires des pays de l'espace post-soviétique sont en situation irrégulière.

D'après le service russe des migrations, entre 3 et 5 millions d'étrangers travailleraient chaque année dans le pays sans permis officiel. Parce qu'elle alimente l'économie informelle, la migration illégale est l'une des questions sur lesquelles s'opposent régulièrement travailleurs migrants et travailleurs nationaux.

Nous considérons, comme le dit le rapport, que la migration devrait être régulière et que des mesures devraient être prises pour empêcher les flux incontrôlés de travailleurs sans papiers. Le gouvernement travaille actuellement sur ce problème majeur induit par le phénomène de la migration.

En 2012, le gouvernement a approuvé un cadre conceptuel de politique migratoire de la Fédération de Russie pour la période allant jusqu'en 2025 qui se fonde sur l'expérience nationale et internationale en matière de gestion des flux migratoires. Ce document définit des orientations stratégiques de la politique migratoire qui soient compatibles avec les perspectives de développement économique, social et démographique de la Fédération de Russie, les processus d'intégration sur le territoire des Etats membres de la Communauté des Etats indépendants, de l'Union douanière (Russie, Biélorussie et Kazakhstan), et de l'Espace économique unique, et avec les tendances de la mondialisation.

Notre objectif stratégique est de créer les conditions et mécanismes permettant d'attirer, à long terme, des travailleurs qualifiés et hautement qualifiés de diverses spécialités recherchées sur le marché du travail. Le cadre législatif de la politique migratoire mis en place va dans ce sens.

La Fédération de Russie accorde une attention particulière à la préparation de la ratification des conventions de l'OIT relatives aux droits des travailleurs migrants. Nous prenons des mesures pour rendre la législation nationale conforme aux dispositions des conventions. Ainsi, au mois de mai, la Fédération de Russie a adopté une loi qui interdit le recours au travail intérimaire dans des cas bien précis et qui réglemente les conditions dans lesquelles des salariés peuvent être détachés par leur employeur pour travailler pour le compte de tiers (personnes physiques ou morales) dans le cadre d'un contrat de travail. Cette loi fixe également un dispositif qui régit les conditions dans lesquelles les agences d'emploi privées peuvent pourvoir de la main-d'œuvre. Un projet de loi est en cours d'élaboration afin de permettre aux étrangers pouvant entrer sans visa sur le territoire de la Fédération de Russie de bénéficier d'un permis simplifié les autorisant à travailler pour le compte d'une personne morale ou d'un entrepreneur individuel. Un projet de loi sur l'assurance sociale et médicale des travailleurs étrangers qui séjournent temporairement sur le territoire de la Fédération de Russie est également à l'étude.

Il convient de rappeler qu'une attention particulière doit être accordée à la question de la migration au moment de prendre certaines décisions touchant à l'économie et à l'emploi.

Les initiatives prises en vue du centenaire de l'OIT pour assurer à tous un travail décent et un niveau de vie décent, promouvoir une mondialisa-

tion plus juste et une croissance économique durable et équilibrée sont pleinement reflétées par les mesures que nous prenons pour améliorer la situation des travailleurs et les perspectives dans le domaine du travail en Fédération de Russie.

Nous allons célébrer cette année le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Philadelphie dont les thèses sur le travail, la liberté et la réduction de la pauvreté sont toujours pertinentes aujourd'hui.

Pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, nous allons tous devoir travailler sans relâche, sous l'égide de l'Organisation internationale du Travail, au cours des cinq prochaines années.

---

*Original turc: M. ETYEMEZ (vice-ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Turquie)*

---

Permettez-moi de féliciter le Président à l'occasion de son élection à la tête de la Conférence. Nous tenons à manifester notre vive préoccupation vis-à-vis de la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Nous remercions le Directeur général du rapport qu'il a présenté sur cette question. Nous appelons de nos vœux une solution immédiate à ces problèmes, dans un esprit de compréhension mutuelle et de collaboration.

Je remercie également le Directeur général de son rapport sur une migration équitable, sujet qui est inscrit en bonne place à l'ordre du jour de presque tous les pays. Comme le dit clairement le rapport, on compte actuellement 232 millions de migrants dans le monde, chiffre qui fait de la migration une réalité que l'on ne peut plus ignorer. Nous sommes pleinement conscients de l'importance de la contribution des migrants aux économies dans leur pays d'accueil. Toutefois, nous sommes vivement préoccupés par la discrimination et l'exclusion dont ils sont victimes: dans certains pays, les migrants sont considérés comme la cause de tous les maux, et cet état de fait n'est pas sans nous inquiéter. Pourtant, nous avons tous à gagner d'une gestion efficace des migrations, qu'il s'agisse des migrants ou des pays d'accueil.

Fort de ce constat, je suis convaincu qu'il est du devoir des pays non seulement d'améliorer les conditions de vie et de travail des migrants, mais également de lutter contre la xénophobie.

Pays d'émigration pour de nombreux travailleurs qui, il y a une cinquantaine d'années, sont partis vers diverses régions du monde, en particulier en Europe, la Turquie compte désormais six millions de ressortissants à l'étranger. Parallèlement, elle est aujourd'hui devenue un pays de transit et de destination. Cette riche expérience fait de la Turquie l'un des pays les plus compétents dans le domaine de la gestion des migrations. Une Direction générale des migrations a été créée récemment et elle a commencé ses activités sous l'égide de la loi sur les étrangers et la protection internationale qui a été promulguée l'année dernière et qui régit les questions migratoires en Turquie. En outre, afin de faciliter la gestion des migrations, le permis de séjour, délivré par le ministère de l'Intérieur, et le permis de travail, délivré par le ministère du Travail, ont été fusionnés. Les civils qui fuient les guerres et les conflits dans notre région géographique viennent chercher refuge en Turquie, où ils se sentent en lieu sûr. A titre d'exemple, depuis le début de la guerre civile en Syrie, le nombre de Syriens placés sous protection provisoire en Turquie a atteint 1,5 million de personnes.

La question du travail forcé est un autre problème grave lié au monde du travail. Je suis convaincu de l'importance des efforts déployés à l'échelle mondiale pour mettre un terme aux souffrances des victimes du travail forcé, dont le nombre atteint 21 millions selon les chiffres du BIT. La Turquie a ratifié la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957 et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Dans ce contexte, grâce notamment aux mesures prises dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants, la Turquie a résolu en grande partie ce problème.

La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle est une autre question qui retient toute l'attention de la Turquie. Notre gouvernement a réussi à réduire de 30 pour cent la part occupée par l'emploi informel dans notre économie. Nous sommes résolus à continuer de faire reculer l'emploi informel, qui représente encore 33 pour cent à l'heure actuelle.

Permettez-moi de m'arrêter ici sur plusieurs aspects de l'évolution récente du marché du travail turc. La stratégie nationale pour l'emploi a été lancée à la fin du mois de mai et prévoit un éventail complet de mesures concernant le marché du travail. Avec cette stratégie, nous comptons réaliser des progrès importants. Ces quatre dernières années, nous avons créé cinq millions d'emplois, et ce dans un contexte mondial dominé par le spectre du chômage. Je suis également heureux de vous annoncer que la Turquie accueillera le Congrès de l'Association mondiale des services publics d'emploi et j'invite par conséquent les agences publiques d'emploi de vos pays à participer à cette conférence qui aura lieu à Istanbul en mai 2015.

La Turquie a récemment connu l'un des accidents miniers les plus dramatiques de son histoire. Cette catastrophe a malheureusement coûté la vie à de nombreux mineurs. Nous rendons hommage à la mémoire de ces travailleurs disparus et je remercie le BIT et le Directeur général des condoléances qu'ils nous ont adressées.

Avant de conclure, permettez-moi de manifester toute ma reconnaissance à l'occasion de l'élection, à une très large majorité, de la Turquie au Conseil d'administration du BIT pour le mandat 2014-2017. Je remercie tous les délégués de l'appui apporté à la Turquie. Outre cette importante fonction au sein du BIT, nous allons également assumer la présidence du G20 l'année prochaine. Comme nous l'avons fait jusqu'à présent, nous collaborerons étroitement avec l'OIT au cours du mandat à venir. Nous nous sommes déjà mis au travail en vue de placer la question de l'emploi et de la vie professionnelle au cœur des priorités du G20.

---

*Original russe: M<sup>me</sup> DYANKOVA (vice-ministre du Travail et de la Politique sociale, Bulgarie)*

---

Je vous remercie de l'occasion que vous me donnez de participer à cette discussion sur un aspect aussi important de l'économie mondialisée et qui concerne presque tous les Etats Membres de notre Organisation.

Les statistiques relatives à la migration de main-d'œuvre dans le monde sont impressionnantes, de même que les retombées économiques de ce phénomène. Les autres chiffres spectaculaires, et je dirais même choquants en ce XXI<sup>e</sup> siècle, sont ceux des travailleurs migrants victimes de l'exploitation

de la main-d'œuvre et notamment de la traite des personnes.

Ce n'est pas un hasard si nos travaux de cette année portent, entre autres, sur les problèmes liés à l'application de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. A cet égard, je partage l'avis du Directeur général, M. Ryder, qui invite à élaborer un programme de migration équitable.

Il est évident, selon nous, que ce programme doit faire partie des efforts déployés par l'OIT pour tenir compte de la dimension sociale de la mondialisation. La Bulgarie a toujours appuyé les efforts allant dans ce sens, de même qu'elle a immédiatement adhéré à l'idée d'un renforcement de la dimension sociale de l'Union monétaire européenne.

Selon nous, la notion de migration «équitable» implique les éléments suivants: la justice sociale sous toutes ses formes, l'accès équitable au marché du travail, le droit à une rémunération décente, à la santé et à la sécurité au travail, la protection contre la discrimination, la possibilité du regroupement familial, le droit à la liberté d'association, etc. A cet égard, l'Union européenne fournit un bon exemple puisque la question des relations équitables vis-à-vis des migrants est abordée au regard du droit primaire et du droit dérivé.

Parallèlement, si la question de la migration devenait la priorité de chaque gouvernement, les retombées économiques de la migration légale à l'échelle mondiale seraient importantes. Des initiatives bilatérales, nationales et internationales peuvent être lancées pour unir les efforts en vue de mettre en place un cadre mondial pour la migration de main-d'œuvre qui viendrait compléter le système existant des droits fondamentaux des travailleurs et permettrait de relever les défis actuels et futurs.

La question de la migration équitable revêt une grande importance pour la Bulgarie. Le gouvernement de mon pays a toujours soutenu la mise en œuvre légale du droit à la libre circulation des travailleurs s'agissant de l'Union européenne. Notre position est pleinement conforme à celle du Parlement européen et de la Commission européenne, et elle est en adéquation avec les études relatives aux effets positifs de la migration de main-d'œuvre sur l'économie des pays d'accueil. En outre, par cette position, nous nous érigeons contre les courants radicaux, parfois racistes ou xénophobes, fondamentalement opposés à la mobilité de la main-d'œuvre. Depuis le début de l'année, avec la levée des restrictions à la libre circulation des travailleurs bulgares dans les Etats membres de l'Union européenne qui les appliquaient encore, les tendances qui se dessinent montrent que nous avons eu raison de toujours défendre cette liberté fondamentale.

Pour en revenir au rapport du Directeur général, je ne puis qu'adhérer à l'idée selon laquelle le dialogue social est un élément essentiel dans le processus d'élaboration des priorités et des politiques mondiales et nationales. A cet égard, je tiens à préciser qu'en Bulgarie la politique migratoire est le résultat d'une collaboration tripartite au sein d'organes créés à cet effet, notamment le Conseil national pour la migration de la main-d'œuvre.

En conclusion, je souhaite vous assurer une nouvelle fois que la Bulgarie, en sa qualité de membre nouvellement élu au Conseil d'administration du Bureau international du Travail, continuera à soutenir les mesures visant à élaborer un programme de migration équitable car elle reconnaît la pertinence

des propositions contenues dans le rapport du Directeur général.

---

*Original portugais: M. FURLAN (employeur, Brésil)*

---

Les relations de travail sont des éléments déterminants pour la capacité productive d'un pays et pour la redistribution des richesses.

Des relations de travail bien règlementées et des intérêts équilibrés encouragent éventuellement l'investissement et la création d'emplois dans le cadre d'une structure fondée sur le mérite et la productivité.

En l'absence d'un tel équilibre, les relations de travail peuvent engendrer des coûts menaçant la survie des entreprises, ainsi que des lourdeurs bureaucratiques, des règles instables, une insécurité juridique, et finalement se traduire par des conflits et une précarité généralisée.

La relation de travail moderne doit garantir un environnement propice aux affaires, équilibré, et qui favorise la croissance économique et sociale.

En un moment où il est primordial de préserver les emplois et d'en créer d'autres, la compétitivité et les incitations à l'investissement sont évidemment au cœur des préoccupations mondiales.

Aujourd'hui, l'intégration des économies et des sociétés des divers pays ne cesse de s'approfondir, et les relations de travail évoluent elles aussi. Nul ne doute plus de l'importance de l'emploi dans le domaine social, de la nécessité croissante d'améliorer les conditions de travail non plus que des conséquences de ces progrès sur la qualité de vie du travailleur. Cependant, l'informalité, la faible productivité sans lien avec les salaires sont autant de préoccupations qui n'existent pas qu'au Brésil, à en croire les discussions à la Conférence cette année.

La modernisation de la législation du travail est assurément une manière de réduire le travail informel, phénomène qui affecte particulièrement les travailleurs qui touchent les revenus les plus faibles.

Il en résulte malheureusement que ce sont les travailleurs qui ont le plus besoin d'être protégés par la législation qui sont le plus exposés. Quelle est la logique de cette équation?

Il devient de plus en plus indispensable de mettre en œuvre des conditions favorables au développement d'activités productives pour établir un programme commun visant la croissance économique et la multiplication des opportunités de préserver les emplois, d'en créer d'autres et d'améliorer leur qualité.

Face à la mondialisation, certains pays ont eu du mal à suivre et à s'adapter aux nouveaux modèles du travail issus de la modernité.

Un équilibre s'impose: les relations de travail doivent favoriser la durabilité et la compétitivité de l'entreprise ainsi que le travail productif et les améliorations en termes d'opportunités, de création d'emplois et de conditions de travail.

Au Brésil, il en va de même. Il est vrai qu'au cours des dernières décennies, nous avons beaucoup avancé. La démocratie s'est renforcée, notre monnaie s'est stabilisée et des milliers de personnes ont accédé à la classe moyenne. Ce sont là des résultats inestimables.

Cependant, si nous analysons nos objectifs stratégiques dans la perspective de la promotion de l'emploi et si nous nous demandons quelles sont les meilleures politiques à suivre compte tenu de la situation qui prévaut au Brésil, nous observons qu'en dépit des progrès accomplis nous n'avons pas relevé

tous les défis anciens, tandis que de nouveaux surgissent.

Nous devons élaborer des normes du travail qui garantissent la protection des droits des travailleurs, qui dynamisent la croissance du pays et assurent la création continue d'emplois et d'opportunités pour tous.

Nous l'avons vu, les entreprises brésiliennes se sont heurtées à diverses difficultés structurelles dans le domaine des affaires, difficultés qui ont eu une incidence directe sur la compétitivité. Il s'est agi, notamment, d'entraves bureaucratiques, d'insécurité en matière d'investissement, de carences en matière d'innovation, d'infrastructures insuffisantes et d'un cadre réglementaire rigide qui sont autant d'obstacles à la négociation.

Par conséquent, en ce qui concerne les relations de travail, nous devons favoriser les entreprises durables et encourager leur compétitivité, tant sur les marchés nationaux que sur les marchés internationaux, favoriser également le travail productif et la liberté syndicale et d'association.

Le Brésil est une économie vaste et hétérogène. Le marché du travail y est extrêmement complexe. L'adoption d'une législation unique y est impossible compte tenu de la variété des entreprises, des régions, de la concurrence, des conditions qui prévalent et des travailleurs.

L'encouragement du dialogue social, le développement et la promotion de la négociation collective et la reconnaissance par les pouvoirs publics de la liberté collective de choix sont essentiels au succès d'un nouveau modèle de relations de travail qui nous permettra de relever les défis inhérents à l'objectif stratégique de l'emploi, à la productivité et à la durabilité.

Les conflits peuvent être évités ou résolus par l'encouragement du dialogue social, la promotion et la reconnaissance de la négociation collective et la prise en compte, l'ajustement et l'équilibrage des divers intérêts.

Il n'y a pas de panacée ni de solution facile. Nous devons, de toute urgence, supprimer les obstacles qui entravent le développement, au Brésil et dans le reste du monde.

Pour que les relations de travail soient réellement profitables aux travailleurs, aux entreprises, au Brésil, et à toutes les autres économies dans le monde, nous sommes convaincus que les partenaires sociaux, gouvernements et organisations représentatives doivent consentir un effort commun pour assurer la continuité de l'activité économique tout en respectant la dimension sociale du travail, la compétitivité et la sécurité juridique.

Je suis certain qu'ici, à l'OIT, Organisation qui s'efforce de protéger les relations employeur-travailleur au niveau international, nous pouvons être sûrs que toutes les parties sont prêtes à examiner la situation actuelle et à faire tous les efforts possibles pour garantir des relations de travail justes, équilibrées et durables.

---

*Original turc: M. ATALAY (travailleur, Turquie)*

---

Je tiens avant toute chose à féliciter M. Funes de Rioja pour son élection à la présidence de cette session de la Conférence. Je souhaite également féliciter le Directeur général du BIT pour l'excellent bilan qui est déjà le sien. J'aurais aimé, du haut de cette tribune, vous faire part des avancées réalisées par mon pays. Malheureusement, la catastrophe de Soma, qui a coûté la vie à 301 mineurs le 13 mai

2014, nous a tous bouleversés. Les négligences dans l'exploitation de cette mine de charbon, absolument contraires aux droits et libertés fondamentaux des travailleurs, ont fait 432 orphelins.

Nous avons toujours, dans nos rapports, cherché à établir une cartographie des conditions de travail, des infractions et des négligences, en commençant par celles constatées dans les mines de charbon, et nous avons reçu pour cela l'assistance technique du BIT. La loi sur la sécurité et la santé au travail a été adoptée après avoir fait l'objet de plusieurs modifications. Hélas, toutes ces mesures ne nous rendront pas les centaines de mineurs qui ont trouvé la mort; la Turquie n'a toujours pas ratifié la convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995. Le profit des entreprises ne saurait passer avant la vie des mineurs.

Le recours à la sous-traitance est devenu monnaie courante dans notre pays. Cette pratique crée une main-d'œuvre sous-payée, non syndiquée et non protégée par le Code du travail: il ne s'agit plus de travail, mais bel et bien d'esclavage rémunéré. Les mesures législatives censées remédier au problème se révèlent rétrogrades et c'est la raison pour laquelle, la semaine dernière, les présidents de trois confédérations syndicales se sont réunis pour élaborer des propositions communes à l'adresse du Premier ministre, Recep Tayyip Erdoğan.

J'ai la conviction que nous sommes parvenus à un tournant positif. Le projet de loi est encore devant le Parlement, qui doit l'examiner prochainement, mais nous pouvons espérer que le résultat de cet examen réponde aux attentes des travailleurs. Nous devons veiller à ce que les entreprises privatisées – notamment les centrales thermiques et les mines de charbon – soient correctement réglementées, et il conviendrait du reste que l'on mette un terme aux privatisations.

Les fonctionnaires n'ont pas le droit de faire grève et sont par ailleurs soumis à des restrictions en ce qui concerne le droit de négociation collective. Un conseil d'arbitrage traite les différends ou les conflits impliquant des travailleurs du secteur public. Le taux de syndicalisation est particulièrement faible dans notre pays, notamment dans le secteur privé; les syndicats sont très peu nombreux.

La Turquie est parvenue à maintenir sa croissance économique ces dernières années mais se heurte encore à des difficultés lorsqu'il s'agit de créer des emplois productifs et décents. Le chômage est particulièrement élevé chez les jeunes et les diplômés. Le taux d'activité des femmes est quant à lui bien modeste.

La promotion de l'Agenda du travail décent et des droits au travail pour tous devraient être l'objectif commun des partenaires sociaux. Ces derniers ont lancé un projet sur le travail non déclaré, avec le concours de l'OIT. En dépit des progrès encourageants de ces dernières années, un travailleur sur trois est toujours employé dans le secteur informel en Turquie.

Aujourd'hui, les valeurs démocratiques sont menacées dans bien des pays et il est difficile de parler des droits des travailleurs dans une démocratie en crise. C'est notamment le cas dans certains pays voisins de la Turquie, et celle-ci s'en ressent d'ailleurs fortement.

Nous voulons tous un monde exempt d'homicides, d'exploitation de la main-d'œuvre, d'exécutions politiques. Tous en Turquie, travailleurs, employeurs et gouvernement confondus, nous

devrions nous livrer à un sérieux examen de conscience, sans quoi nous ne parviendrons jamais à exorciser la malédiction de Soma, qui a fait 432 orphelins. J'espère de tout cœur que le monde nous aidera à trouver une issue aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Je souhaite à l'OIT un plein succès dans ses activités futures.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> FREDERIKSEN (ministre de l'Emploi, Danemark)*

---

Permettez-moi pour commencer de dire toute l'importance que j'attache à l'OIT. En effet, sa structure tripartite unique et les valeurs fondamentales sur lesquelles elle s'appuie – notamment le dialogue social – donnent clairement à l'Organisation un rôle à part dans la communauté internationale et dans la poursuite de notre objectif commun qui est la promotion du travail décent pour tous.

Inutile donc de vous dire combien je suis préoccupée par ce qui s'est passé dernièrement au sein de la Commission de l'application des normes, cheville ouvrière du système de contrôle de l'OIT et, partant, de la promotion des normes internationales du travail dans le monde entier. La liberté syndicale est un droit de l'homme fondamental et c'est pourquoi il est essentiel que le système de contrôle de l'OIT soit à même de veiller à son respect et de l'encourager, au même titre que les autres droits consacrés dans les normes du travail.

J'espère que toutes les parties en présence parviendront à une solution durable et je souhaite aujourd'hui rappeler que le Directeur général du BIT peut compter sur le plein soutien du Danemark – ainsi que le mien propre – pour trouver une issue au problème.

Je tiens également à remercier le Directeur général pour la pertinence du thème choisi pour son rapport de cette année – la migration équitable devrait être un sujet qui nous tient tous à cœur.

Dans l'ensemble, à la base des migrations de main-d'œuvre, il y a des personnes qui désirent trouver un meilleur emploi et, partant, de meilleures conditions de vie. Il est important de garder à l'esprit cette dimension humaine à l'heure où nous débattons des effets de la migration à l'échelle mondiale.

Le rapport du Directeur général, *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*, traite d'un sujet qui est d'une actualité brûlante pour nous tous dans un monde moderne et mondialisé. La mondialisation devrait naturellement être synonyme de bien-être accru pour tous, d'amélioration des conditions de travail et de création d'emplois décents en plus grand nombre, et non de nivellement par le bas. L'OIT, qui se charge de définir et protéger les droits fondamentaux, joue à cet égard un rôle capital.

Les flux migratoires enflent et vont continuer d'enfler. La migration est un défi pour les marchés du travail et les sociétés mais aussi, bien sûr, pour les individus eux-mêmes.

Les personnes qui migrent à la recherche d'un emploi s'exposent à des abus. Nous retrouvons ainsi deux autres questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence: la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et le problème du travail forcé. Il va sans dire que le travail forcé et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation au travail sont absolument inacceptables.

La migration de main-d'œuvre doit être équitable. Pour que cette migration soit vécue de manière positive tant par le travailleur que par la société, il nous faut garantir des conditions de travail décentes et offrir de réels débouchés professionnels à tous les travailleurs, migrants ou non.

Les travailleurs migrants doivent, en termes de conditions d'emploi, être traités sur un pied d'égalité avec les ressortissants du pays où ils se sont établis. Dans le cas contraire, ils seraient exposés aux abus et le modèle de nos marchés du travail se trouverait compromis.

En tant que ministre de l'Emploi du Danemark, je ne peux tolérer que l'on impose des conditions de travail indécentes ni que l'on remette en cause les salaires convenus. Il s'agit d'une forme de concurrence déloyale, ce que ni les travailleurs ni la société dans son ensemble ne devraient accepter.

Les partenaires sociaux ont bien entendu un rôle fondamental à jouer sur ce plan et je ne peux que me réjouir de ce que nous avons au Danemark, un système tripartite fiable et efficace.

Je relève à cet égard dans le rapport que les partenaires sociaux à l'échelle internationale ont d'ores et déjà pris des mesures pour combattre les effets secondaires indésirables de la migration.

Permettez-moi pour conclure de rappeler que le gouvernement du Danemark a à cœur de contribuer à l'effort mondial en faveur de l'amélioration des conditions de travail des migrants et, de manière plus générale, de l'ensemble des travailleurs.

C'est aux gouvernements et aux ministres – comme moi – qu'il revient de veiller à ce que les migrations de main-d'œuvre soient encadrées de telle manière qu'elles s'effectuent dans des conditions décentes, mais nos partenaires sociaux nous sont d'une aide précieuse pour établir un marché du travail équitable et adapté, dans l'intérêt de tous les travailleurs, qu'ils soient ressortissants nationaux ou étrangers.

---

Original russe: M<sup>me</sup> DUISSENOVA (gouvernement, Kazakhstan)

---

Au nom du gouvernement de la République du Kazakhstan, je salue les participants de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont très importantes et particulièrement pertinentes et je voudrais donc attirer votre attention sur la politique menée par le Kazakhstan pour promouvoir les principes du travail décent et sur les moyens mis en œuvre pour améliorer la réglementation du travail et de l'emploi.

Nous partageons la position exposée dans le rapport intitulé *Le travail dans le monde 2014: Un développement riche en emplois*. Ce rapport montre très clairement qu'il faut investir dans la qualité des emplois, réduire l'emploi non protégé et surmonter le problème des travailleurs pauvres pour dynamiser la croissance économique.

Le modèle kazakh de réglementation publique du marché de l'emploi se fonde sur les dispositions clés de la Stratégie à long terme «Kazakhstan 2050», compte tenu des besoins du pays sur le plan du développement industriel et de l'innovation. Cette année, le gouvernement a axé sa politique sur l'industrialisation de l'économie et a élaboré un deuxième plan quinquennal relatif à l'industrialisation et à l'innovation qui court jusqu'en 2019.

Il faut reconnaître que les exigences croissantes des employeurs vis-à-vis des travailleurs ne correspondent pas toujours au niveau de formation et aux compétences professionnelles des spécialistes présents sur le marché du travail.

Dans le cadre de la deuxième phase d'industrialisation du pays, et compte tenu des ressources en main-d'œuvre, le gouvernement a pris une série de mesures.

Premièrement, nous mettons en place un nouveau système national de qualifications afin de garantir l'adéquation entre la formation et le monde du travail. Nous élaborons actuellement un cadre national relatif aux qualifications ainsi que des normes professionnelles qui serviront de base à la formation du personnel et à la restructuration du système d'enseignement. Ces travaux sont menés avec la participation directe des employeurs, des représentants des travailleurs et des entités gouvernementales concernées.

Deuxièmement, nous mettons en place un nouveau système de prévisions qui, à côté des indicateurs macroéconomiques, permettra de prévoir les besoins en main-d'œuvre pour les projets menés dans le cadre des programmes d'industrialisation et d'innovation, c'est-à-dire le nombre d'emplois créés et les besoins de recrutement des employeurs dans chaque profession. Ces données serviront de base à la formation du personnel et à l'embauche de travailleurs, aussi bien kazakhs qu'étrangers.

Troisièmement, le gouvernement met en œuvre la «Feuille de route pour l'emploi à l'horizon 2020», programme de grande envergure lancé en 2011. L'objectif est d'assurer un emploi productif aux travailleurs indépendants, aux chômeurs et aux groupes vulnérables grâce à la formation et au placement, à l'octroi de microcrédits, au développement des compétences entrepreneuriales et à la migration volontaire vers des régions affichant une certaine croissance économique.

Le gouvernement consacre d'ailleurs chaque année environ 550 millions de dollars des États-Unis à ce programme. En deux ans et demi, 300 000 personnes ont ainsi trouvé du travail, dont la moitié au titre d'un contrat de travail de durée indéterminée.

Quatrièmement, nous voulons attirer de la main-d'œuvre étrangère. Cette année, le gouvernement élabore un nouveau cadre conceptuel en vue d'ouvrir le marché du travail aux spécialistes hautement qualifiés. Parallèlement aux mécanismes permettant aux employeurs de recruter des travailleurs étrangers, les spécialistes étrangers auront la possibilité d'exercer un travail indépendant au Kazakhstan, dans les métiers où des besoins se font sentir.

Cinquièmement, le gouvernement s'attache à garantir la protection sociale de la population active. La première étape de la modernisation du système de pensions est achevée. Au début de l'année, le gouvernement a mis en place un système de subventions des cotisations de retraite obligatoires des femmes qui sont en congé parental jusqu'à ce que leur enfant ait un an, et a introduit, à la charge de l'employeur, des cotisations de retraite obligatoires de 5 pour cent pour les personnes travaillant dans des conditions nuisibles pour la santé.

Nous prévoyons d'introduire l'utilisation des nouvelles technologies pour assurer l'aide sociale. Nous continuerons de fournir sans condition une



aide aux personnes qui, pour des raisons objectives, ne peuvent pas sortir d'elles-mêmes de la pauvreté.

La motivation professionnelle dépend en grande partie des conditions de travail et de la sécurité au travail. Malheureusement, le taux d'accident du travail reste élevé par rapport à la moyenne mondiale.

Nous voulons améliorer la situation en introduisant de nouvelles approches pour protéger les travailleurs, notamment en sensibilisant les travailleurs à leurs droits et en prenant des mesures incitatives à l'intention des employeurs.

Dans ce contexte de lente convalescence de l'économie mondiale, nous proposons une politique relative au travail et à l'emploi axée sur des objectifs permettant de mettre en place une société du travail universel.

Cette politique devra être adaptée aux différentes catégories de la population active. Par ailleurs, pour parvenir à une productivité élevée du travail, il est nécessaire de prendre les mesures suivantes: 1) renforcer les compétences des salariés; 2) faire passer les travailleurs indépendants de l'économie informelle vers l'économie formelle; 3) aider les travailleurs indépendants qui ne sont pas suffisamment productifs et les chômeurs à trouver un emploi dans l'économie formelle, en mettant l'accent sur la création d'entreprise.

Nous proposons un modèle de protection sociale qui repose sur trois piliers, à savoir la protection des revenus des groupes sociaux les plus vulnérables; la promotion de l'activité sociale des personnes à travers la conclusion d'un contrat social entre l'Etat et le citoyen qui fixe les obligations mutuelles des deux parties; et une approche intégrée et complète de la fourniture de services sociaux par les organes de l'Etat selon le principe de guichet unique.

Pour conclure, je suis convaincue que nous trouverons ensemble des solutions au cours de la discussion.

---

*Original italien: M. BELLUZZI (ministre du Travail, de la Coopération et de l'Information, Saint-Marin)*

---

J'ai l'honneur de pouvoir participer pour la deuxième fois à cette Conférence, et je saisis cette occasion pour réaffirmer en premier lieu notre volonté d'améliorer la situation générale au sein de notre société, grâce à la détermination de l'Organisation internationale du Travail, en dépit d'un contexte international marqué par des problèmes complexes et des défis majeurs pour chacun d'entre nous.

Le gouvernement de Saint-Marin poursuit ses efforts en ce qui concerne l'adoption de mesures concrètes visant à faire en sorte que les règles de l'Etat-providence soient respectées dans le monde du travail, en tenant compte avant tout des besoins des couches les plus vulnérables de la population touchées par le chômage et par d'autres conséquences néfastes de la crise économique, dont les retombées négatives continuent malheureusement de se faire sentir sur la situation socio-économique du pays.

Au mois d'avril, le Parlement de la République de Saint-Marin a adopté une mesure importante destinée à faciliter l'accès des jeunes sans emploi au marché du travail, sachant que, en cette période de crise économique, il s'agit de la catégorie de la population la plus touchée.

L'objectif que s'est fixé le gouvernement de Saint-Marin dans le cadre de l'adoption de la mesure susmentionnée est de garantir l'égalité de chances pour toutes les personnes sans emploi afin

que celles-ci puissent participer au monde du travail sur un pied d'égalité avec les autres travailleurs.

D'après les données dont nous disposons pour la première période d'application de cette mesure, il semble, à notre grande satisfaction, que nos efforts portent leurs fruits et nous espérons que les retombées positives dépasseront nos attentes les plus optimistes.

En outre, afin de faire face de manière efficace à la crise qui touche l'économie et l'emploi, nous allons engager une réforme générale du marché du travail. Notre objectif est de relancer l'économie en favorisant l'insertion professionnelle et le recrutement de travailleurs. A cette fin, nous mettrons notamment en œuvre un ensemble de mesures réglementaires qui devraient permettre d'attirer de nouveaux investissements – qui pourraient également avoir d'importantes retombées sur l'économie des régions limitrophes de Saint-Marin – en introduisant des règles favorisant l'activité des entreprises. Dans le cadre de cette réforme, le ministère du Travail élabore actuellement un projet de loi rassemblant en un seul texte toute la législation relative au travail, conformément aux principes de rationalisation et de simplification, afin d'offrir un cadre de référence fiable aux entreprises et aux travailleurs.

Par ailleurs, le gouvernement de Saint-Marin a adopté d'urgence des mesures et des dispositions réglementaires à l'intention des travailleurs, dans le but de garantir et de consolider les instruments de protection sociale, en accordant une attention particulière aux travailleurs concernés par une procédure de licenciement économique et ne bénéficiant plus d'aucune couverture adéquate en matière de sécurité du revenu.

Saint-Marin se félicite en particulier de ce qu'il ne figure plus sur la «liste noire» de l'Italie. Parallèlement à la ratification de l'accord bilatéral de double imposition entre l'Italie et Saint-Marin, cette décision a permis de relancer l'économie de notre pays qui peut s'appuyer sur son principal partenaire économique, avec lequel il entend collaborer dans un esprit de coopération pleine et entière. Ces événements positifs témoignent, une nouvelle fois, de l'amitié et des bons rapports qu'entretiennent l'Italie et Saint-Marin, qui sont empreints d'une réelle volonté de collaboration et d'un respect mutuel.

De manière plus générale, je souhaiterais également réaffirmer notre volonté de faciliter les investissements étrangers à Saint-Marin. Ces investissements ne pourront qu'être favorisés par la transparence économique et financière qui caractérise notre pays, comme je l'ai rappelé dans le discours que j'ai prononcé il y a un an exactement dans cette même salle.

Je souhaiterais également rappeler le rôle fondamental joué par les représentants des syndicats et des associations professionnelles, qui contribuent de manière décisive à la prise des décisions les plus importantes en ce qui concerne le monde du travail. Sans coopération entre toutes les parties prenantes, il serait impossible de parler de véritable démocratie dans notre pays.

Le deuxième siècle d'existence de l'Organisation pourra être caractérisé par une continuité dans les actions qui ont le plus contribué à ses réalisations passées mais l'OIT devra aussi veiller à se tourner vers l'avenir pour prendre en considération les grands changements, les défis de demain. Ces défis ne sont pas uniquement liés au monde du travail,

mais aussi, de manière générale, aux grandes mutations socio-économiques. L'objectif premier devrait donc être de parvenir à une croissance économique, fondée sur l'équité et source de progrès social, à même de protéger en particulier les couches les plus vulnérables de la population. C'est pourquoi une stratégie à l'échelle mondiale semble s'imposer, pour autant que cette démarche soit fondée sur une mondialisation plus juste. Si cette condition n'est pas respectée, il ne sera vraisemblablement pas possible d'assurer un développement équilibré et durable.

En conclusion, nos travaux devraient toujours être fondés sur la quête de la justice sociale et le refus, concret et pas uniquement de principe, de toute forme d'inégalité et de discrimination.

---

*Original anglais: M. ONDRUŠ (gouvernement, Slovaquie)*

A sa 97<sup>e</sup> session (2008), la Conférence internationale du Travail a adopté la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, par laquelle l'OIT appelle ses Etats Membres à adopter des politiques répondant à ses objectifs stratégiques, qui sont l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les principes et droits fondamentaux au travail. Le premier cycle de discussions récurrentes, d'une durée de sept ans, s'est ouvert en 2010 avec une discussion sur l'emploi. Tous les objectifs stratégiques ayant été passés en revue une première fois après la session de 2013, c'est une seconde discussion sur l'emploi qui se tient cette année.

Dans le cadre de la Stratégie de croissance «Europe 2020» – programme de premier plan mis en œuvre par l'Union européenne – et de son programme national de réforme, la Slovaquie s'est donné pour objectif de faire passer le taux d'activité des 20-64 ans – hommes et femmes confondus – à 72 pour cent à l'horizon 2020 et, dans le même temps, de ramener le chômage de longue durée sous la barre des 3 pour cent. Sur le front de l'intégration sociale, la Slovaquie, qui mise essentiellement sur la lutte contre la pauvreté pour réaliser des avancées dans ce domaine, s'est donné comme but d'améliorer le sort d'au moins 170 000 personnes menacées de paupérisation ou d'exclusion.

En matière de législation du travail, la Slovaquie cherche à concilier la flexibilité nécessaire aux employeurs et la protection des travailleurs face à l'évolution des attentes de l'économie mondiale et au durcissement de la concurrence. Elle juge à cet égard indispensable de lever les freins à la croissance de l'emploi.

Afin de tenir les objectifs que le gouvernement s'est assignés dans sa déclaration de politique générale pour la période 2012-2016, le ministère de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Famille a procédé, en 2012, à une révision du Code du travail. Fondée sur ladite déclaration, cette révision s'inspire également de directives de l'Union européenne, de conventions de l'OIT, d'analyses des relations professionnelles, de propositions émanant des services de l'inspection du travail et d'exemples de bonnes pratiques. Elle vise, d'une part, à instaurer un juste équilibre entre les droits et obligations respectifs des travailleurs et des employeurs et, d'autre part, à créer des conditions de travail décentes, en privilégiant à cet égard le dialogue avec les partenaires sociaux.

La législation en vigueur permet aux travailleurs et aux employeurs de recourir – avec discernement – à des formes d'emploi atypiques ou flexibles

sans pour autant remettre en cause la durée de travail hebdomadaire ni la possibilité de conclure des contrats de durée indéterminée.

L'assouplissement de la relation de travail peut se faire selon différentes modalités, toutes définies dans le Code du travail et applicables de manière distincte ou simultanée. Il s'agit par exemple du partage de poste, des comptes épargne-temps ou de l'aménagement du temps de travail.

Le recours aux comptes épargne-temps permet d'assurer la stabilité des emplois entre les périodes où l'entreprise a besoin de beaucoup de main-d'œuvre et celles où il y a moins, voire pas du tout, de travail.

Le recours prudent et avisé, d'un commun accord entre employeurs et syndicats, aux formes d'emploi atypiques et aux aménagements du temps de travail et les politiques actives du marché du travail contribuent à assouplir les relations contractuelles prévues par la législation applicable, permettent de relever la qualité des emplois et ouvrent la voie aux gains d'efficacité. Cet aspect de la politique de l'emploi est important, mais pas le plus important.

Nous mettons l'accent sur l'optimisation et le respect des règles en vigueur par les employeurs pour faire progresser la sécurité et la santé au travail. C'est là un préalable au travail décent et, plus généralement, au bon développement socio-économique du pays.

La Slovaquie a bien conscience que, si l'on veut atteindre l'objectif stratégique de l'emploi, toutes les parties prenantes et l'OIT doivent coopérer en bonne intelligence, et c'est la raison pour laquelle nous associons les partenaires sociaux et les régions autonomes à la révision des politiques dans ce domaine. La coopération avec l'OIT revêt à nos yeux une importance capitale aux fins de la réforme des politiques du travail et de protection sociale; aussi la Slovaquie remercie-t-elle le Bureau pour les conseils éclairés qu'il a su lui prodiguer.

---

*Original anglais: M. GURUNG (ministre d'Etat du Travail et de l'Emploi, Népal)*

Nous prenons note avec satisfaction des rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général. A l'heure où le monde fait face à de multiples défis, nous devons centrer davantage nos efforts sur le travail décent et productif. C'est ainsi que nous pourrions contribuer à assurer la paix et la prospérité tout en tenant compte des personnes vulnérables et socialement défavorisées.

Dans ce contexte, nous soutenons sans réserve les initiatives lancées en vue d'éliminer le travail forcé et de promouvoir des conditions de dignité et de sécurité pour la migration de main-d'œuvre.

Le Népal a ratifié onze conventions de l'OIT. Notre gouvernement fait en sorte de transposer les dispositions de ces instruments dans les politiques et la législation nationales. Nous pensons certes que le dialogue social tripartite peut régler des conflits sociaux, mais nous privilégions l'instauration de relations professionnelles harmonieuses ainsi que la promotion d'emplois stables, productifs et dignes.

Le gouvernement népalais a signé le mémorandum d'accord sur le programme du Népal de promotion du travail décent, 2013-2017, avec le bureau de l'OIT dans ce pays. Des consultations tripartites sont en cours afin de préparer une nouvelle loi sur la politique de l'emploi et sur la sécurité sociale ainsi qu'un amendement à la loi sur le travail de 1992. Le gouvernement népalais déploie tous les efforts né-

cessaires afin d'éliminer le travail des enfants sous ses pires formes d'ici à 2016 et sous toutes ses formes d'ici à 2020.

Le Népal a dû surmonter une multitude d'obstacles au développement principalement dus à la pauvreté. Avec l'arrivée de plus de 400 000 personnes sur le marché du travail tous les ans, le sous-emploi est devenu une difficulté majeure. Nous pensons que l'investissement dans les secteurs productifs est essentiel pour promouvoir une croissance inclusive et large. Le gouvernement demeure résolu à créer un cadre propice à l'investissement afin d'encourager un plus grand engagement du secteur privé dans le processus de développement de notre pays.

Faute de débouchés suffisants sur le marché du travail népalais, la migration de main-d'œuvre est devenue la principale source d'emplois pour la jeunesse du pays. Le Népal est l'un des premiers pays fournisseurs de main-d'œuvre dans le monde. Entre 1 500 et 1 800 travailleurs s'envolent chaque jour vers des pays d'immigration pour y trouver des possibilités d'emploi.

Le gouvernement népalais reste résolument décidé à faire en sorte que les conditions d'emploi à l'étranger soient sûres, dignes et respectueuses des travailleurs. Il s'attache à renforcer les compétences des travailleurs candidats au départ pour répondre aux besoins du marché international et réduire le coût des migrations tout en assurant un travail décent dans les pays de destination. Nous prenons des initiatives importantes pour remédier au problème de la protection des travailleurs migrants népalais, notamment contre le travail forcé ou la traite de travailleuses.

Les pays de départ et d'accueil tirent tous parti de la migration de main-d'œuvre. La contribution des travailleurs migrants, y compris des travailleurs domestiques, au développement des nations devrait être universellement reconnue. En tant qu'êtres humains, ils doivent jouir du plein exercice de leurs droits et privilèges. Par conséquent, leurs droits et leur dignité doivent être protégés et respectés en toute circonstance. Nous restons déterminés à garantir ces droits au moyen de mesures prises au niveau national, mais nous plaidons en faveur d'une coordination, d'efforts et d'une mobilisation plus larges aux niveaux bilatéral, régional et international.

Il y a lieu de mentionner ici qu'une nouvelle Constitution démocratique est en cours d'élaboration au Népal et qu'elle devrait voir le jour d'ici une année. Nous avons pris l'engagement de consacrer dans ce nouveau texte les droits fondamentaux au travail, tels qu'ils sont énoncés dans la Constitution provisoire.

En conclusion, et au nom du gouvernement du Népal, je souhaite réaffirmer ici notre profond attachement aux valeurs et objectifs de l'OIT et assurer celle-ci de notre soutien sans faille dans le cadre de ses travaux.

---

*Original espagnol: M. GUILARTE DE NACIMIENTO  
(travailleur, Cuba)*

Nous vivons l'un des pires moments de notre histoire. Les travailleurs, dans la plupart des pays, sont durement touchés par des réformes néolibérales synonymes d'insécurité, de chômage et de baisses de salaire.

A la lecture des documents présentés à l'occasion de la présente session de la Conférence, nous ne

pouvons que constater la conjoncture difficile à laquelle doivent faire face les près de 202 millions de personnes qui aujourd'hui n'ont pas d'emploi; les 231,5 millions de migrants internationaux qui ne peuvent pas pleinement exercer leurs droits professionnels et syndicaux; les 20,9 millions de personnes qui sont victimes de travail forcé dans le monde et les 900 millions de personnes qui vivent encore aujourd'hui sous le seuil de pauvreté.

Il est effrayant de penser à l'avenir incertain de ces dizaines de millions de jeunes qui, chaque année, arrivent sur le marché du travail mais qui n'ont pas accès à un emploi et ni même l'espoir d'en obtenir un. Ces jeunes constituent l'un des groupes les plus vulnérables face à la crise.

Les travailleurs des pays européens voient s'effriter leurs droits sociaux et professionnels, leurs services publics et leurs retraites, et constatent dans le même temps la disparition du dénommé Etat-providence. Une situation semblable touche les travailleurs du tiers monde où les migrants sont victimes de discrimination, en raison de leur appartenance ethnique ou de leur sexe, et se voient offrir des contrats désavantageux alors qu'une puissante minorité capitaliste se partage d'importants dividendes.

Face à cette situation, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, nous avons mis en place un processus d'intégration dont les politiques visent à améliorer les conditions de vie, réduire les taux de chômage, créer des emplois dignes et mettre en œuvre différents programmes sociaux.

Les statistiques qui ont été présentées, sur l'emploi et la qualité des emplois, nous amènent à nous demander s'il est encore possible de parler de démocratie et de droits de l'homme quand on assiste à de constantes coupes budgétaires, à la suppression par décret d'acquis professionnels et à la répression brutale dont sont victimes des citoyens de plusieurs pays qui revendiquent leurs droits. La crise à laquelle nous sommes confrontés ainsi que toutes ses conséquences ne sont pas conjoncturelles mais systémiques. C'est donc le système qu'il faut changer.

Voilà pourquoi les travailleurs et les travailleuses de la planète doivent être plus unis que jamais. C'est seulement ainsi que l'on pourra s'opposer à ce système capitaliste injuste qui est responsable du monde calamiteux dans lequel nous vivons.

Les syndicats cubains continueront à travailler de manière constructive au sein de l'OIT. Nous collaborerons à la réalisation de ses nobles objectifs et à leur constante amélioration. Néanmoins, nous ne cesserons jamais d'appeler à une démocratisation des mécanismes de fonctionnement de cette institution, pour qu'elle soit véritablement plurielle et représentative de tous les courants.

Les Cubains sont confrontés à des difficultés économiques provoquées par la crise aux multiples facettes dont souffre l'humanité et par les mesures liées au blocus économique, financier et commercial injuste et génocidaire imposé par les Etats-Unis à Cuba.

Nous sommes cependant en train de réaliser des changements que nous avons jugés nécessaires pour améliorer notre économie et notre socialisme. La réorganisation professionnelle mise en place a permis de créer de nouvelles formes d'emplois non étatiques, mais pas informels, organisés de manière individuelle ou en coopératives. Cette réorganisation a déjà donné de bons résultats, permettant aux syndicats de différents secteurs de compter de nou-

veaux membres qui peuvent exercer pleinement leurs droits, conformément à la législation du travail cubaine.

Lors du XX<sup>e</sup> congrès de notre centrale des travailleurs, tenu cette année, de grands débats ont eu lieu avec notre base, ce qui nous a permis de discuter des conditions de travail, des salaires, de l'emploi, de la santé et de la sécurité professionnelle ainsi que des conventions collectives sur lesquelles s'appuie le mouvement syndical cubain pour poursuivre ses efforts visant à améliorer notre société.

Les travailleurs et le peuple cubains veillent ainsi à la promotion et à la protection des droits au travail et des droits syndicaux qui ont été acquis grâce à la Révolution.

---

*Original portugais: M. MURARGY (représentant, Communauté des pays de langue portugaise)*

---

C'est pour moi un très grand plaisir d'être ici devant vous et d'intervenir au nom de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). Nous tenons à vous remercier de nous avoir invités à participer à cette session de la Conférence.

Au moment où nous célébrons le 10<sup>e</sup> anniversaire de la signature du mémorandum entre la CPLP et l'OIT, nous souhaiterions saluer l'excellente coopération que nous avons entretenue avec l'OIT, qui a fait la promotion de notre travail et appuyé nos projets dans les domaines ayant trait au travail et aux affaires sociales.

La CPLP partage la perception du Directeur général du BIT en ce qui concerne l'importance qui doit être attribuée sur le plan international à la question des migrations. Les pays de la CPLP étudient d'ailleurs ce sujet conjointement avec le bureau de l'OIT à Lisbonne en vue de mettre en place des projets communs destinés à promouvoir et renforcer les politiques de gestion des migrations au sein des Etats membres de la CPLP.

Notre organisation dispose maintenant d'une riche expérience dans ce domaine. Nous avons notamment mis en place un observatoire sur les migrations: une plate-forme électronique qui est en cours d'installation au secrétariat exécutif de la CPLP.

Nous nous félicitons de voir que le Directeur général insiste sur les droits des travailleurs migrants. Dans le cadre du mandat qui nous a été fixé à l'occasion du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la CPLP, tenu à Maputo, nous continuerons à renforcer notre coopération avec l'OIT dans ce domaine.

La CPLP regroupe des pays qui partagent une même langue, un même héritage historique et une même culture. C'est ainsi un cadre idéal pour le dialogue, la mise en commun des données d'expérience et l'échange de bonnes pratiques en vue d'approfondir les liens de solidarité et de coopération qui unissent nos pays membres et qui nous rapprochent de nos partenaires de développement.

La CPLP est donc un acteur international qui dispose de la capacité et de la compétence requises pour établir des partenariats mutuellement bénéfiques.

Nous avons ainsi pu mettre en place des activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, avec l'intention de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent et de ses quatre objectifs stratégiques, en particulier la lutte contre le travail des enfants, le renforcement des services d'inspection du travail et la promotion de la protection sociale.

La CPLP existe maintenant depuis dix-huit ans et a réalisé de réels progrès dans les domaines des politiques du travail et des affaires sociales.

En ce qui concerne les sujets sur lesquels portent les discussions de la présente session de la Conférence, je crois qu'il faut souligner les efforts déployés par les Etats membres de la CPLP pour adopter des politiques publiques qui visent à mettre en place et à consolider des systèmes de protection sociale. Ces systèmes doivent tenir compte des besoins élémentaires en matière de sécurité sociale, conformément à la notion de socle de protection sociale adoptée par l'OIT.

Par ailleurs, la CPLP tient à réaffirmer sa volonté de continuer à œuvrer ensemble au renforcement des politiques et des programmes destinés à étendre la protection sociale au sein de nos pays et à l'échelle internationale par des activités menées dans le cadre plus large du travail et des affaires sociales.

C'est ainsi que les Etats membres de la CPLP signeront demain un accord multilatéral de protection sociale visant à étendre la protection sociale aux travailleurs migrants de notre groupe de pays.

Notre organisation s'efforce d'être un exemple de bonnes pratiques dans certains des grands domaines du développement, en particulier la promotion des droits de l'homme et notamment l'éradication du travail des enfants. Nous avons ainsi mis en place, avec l'aide de l'OIT, des programmes opérationnels visant à lutter contre les pires formes de travail des enfants.

La CPLP se félicite de la ratification par l'ensemble de ses Etats membres de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. De plus, sept de nos huit Etats membres ont également ratifié la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973.

L'éradication du travail des enfants devrait être un objectif économique, social et politique pour les gouvernements, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile de la CPLP. Nous sommes convaincus qu'il est indispensable de poursuivre le dialogue social pour atteindre cet objectif.

Nous sommes conscients qu'il faut renforcer la collaboration entre nos Etats membres et la coopération avec la communauté internationale, en mettant en commun nos méthodes et nos modèles de gouvernance mondiale concernant les politiques publiques relatives au travail et aux affaires sociales.

Nous souhaiterions ainsi faire part de l'engagement de la CPLP de promouvoir des partenariats politiques et techniques avec divers partenaires internationaux de développement afin d'unir nos efforts en matière de dialogue, d'échange d'informations, de coordination et d'harmonisation des bonnes pratiques concernant les politiques mondiales relatives au travail et aux affaires sociales.

Nous espérons que les conclusions de cette session de la Conférence nous serviront de bases pour élaborer des politiques et des programmes que nous souhaitons tous voir se concrétiser.

---

*Original anglais: M. RIAK (employeur, Soudan du Sud)*

---

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Président de cette session de la Conférence internationale du Travail, les nouveaux membres élus du Conseil d'administration, ainsi que tous les délégués pour leurs précieuses contributions.

Cette année le programme de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, qui a été établi par le Conseil d'administration et consolidé par le rapport du Directeur général, soulève des questions qui concernent tous les gouvernements et tous les partenaires sociaux. Les sujets tels que les objectifs stratégiques de l'emploi, l'économie informelle, le travail forcé et la migration sont des questions fondamentales et une priorité dans la plupart de nos pays. La migration pour l'emploi est un phénomène qui a créé un environnement propice à la traite et au trafic dans les pays d'origine comme dans les pays de transit. Cela a également créé un environnement propice à toutes sortes d'abus, ainsi qu'à l'exploitation et au travail forcé dans les pays de destination.

Le Soudan du Sud est un pays de destination du point de vue des migrations de main-d'œuvre. Depuis l'établissement de son gouvernement en juillet 2005, le Soudan du Sud est devenu un pays de destination pour les investisseurs, les entreprises et les travailleurs migrants. Des cas d'abus, d'exploitation et de comportements immoraux ont été officiellement signalés.

Je voudrais partager avec vous quelques-uns de ces récits sur lesquels mon institution a enquêté. Le premier cas concerne des femmes qui sont amenées au Soudan du Sud par leurs employeurs, mais qui sont maintenues en esclavage jusqu'à ce qu'elles puissent rembourser les frais perçus pour l'établissement de leurs documents de voyage, avancés par leurs employeurs, et les frais de transport depuis leur pays d'origine jusqu'au Soudan du Sud.

Le deuxième cas concerne l'industrie du sexe. Cette industrie est dominée à 100 pour cent par les migrants, dont 80 pour cent sont indépendants et 20 pour cent travaillent dans des hôtels ou des locaux fournis par des particuliers. Nous avons enregistré des plaintes de la part de ces travailleurs du sexe portant sur des clients qui les obligent à avoir des relations sexuelles sans préservatif, ce qui accroît risque de contracter le virus du VIH/sida.

Avec ces quelques exemples, je voulais expliquer pourquoi le Soudan du Sud doit rejoindre la voie d'une migration équitable et, pour ce faire, nous avons besoin de votre aide dans les domaines suivants. Nous avons besoin de conseils pour améliorer les compétences et l'employabilité des jeunes afin que ceux-ci ne soient plus tentés par l'émigration. Nous devons également élaborer un projet de loi sur le travail des migrants afin de réglementer les questions liées aux travailleurs migrants. Nous devons aussi élaborer une stratégie nationale de l'emploi en prenant en compte les objectifs stratégiques dans ce domaine. Nous avons également besoin de projets pour développer les compétences et faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, accroître les possibilités d'emploi et réduire les pertes de recettes des pouvoirs publics.

En conclusion, les défis auxquels nous sommes confrontés en tant que Membre de l'OIT sont redoutables et nombreux mais, ensemble, nous avons la volonté d'atteindre une migration équitable, une migration qui sera exempte de trafic, de traite, d'abus ou d'exploitation.

*(La séance est levée à 18 h 25.)*

## Dixième séance

Mardi 10 juin 2014, 10 heures

Présidence de M<sup>me</sup> Mugo et de M. Alexandris

### RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

*Original anglais: M. MODORI (secrétaire d'Etat adjoint, Hongrie)*

En premier lieu, au nom du gouvernement de la Hongrie, je voudrais féliciter les membres du bureau de la Conférence internationale du Travail, notamment M. Funes de Rioja, pour leur élection et pour la manière remarquable dont ils ont mené les travaux de la présente session.

Dans le cadre de la Conférence, nous avons examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif stratégique de l'emploi aux niveaux national et mondial et nous avons également donné des orientations stratégiques pour l'avenir.

A cet égard, je tiens à dire que, ces dernières années, la Hongrie a connu des améliorations importantes. En effet, le taux d'emploi a atteint 63 pour cent, soit son niveau juste avant la crise, et le taux de chômage diminue constamment depuis la forte augmentation enregistrée en 2010.

Mais il reste encore beaucoup à faire. Le principal objectif de la politique d'emploi mise en œuvre par la Hongrie est de promouvoir la création d'emplois durables ainsi que l'employabilité en stimulant à la fois l'offre et la demande sur le marché du travail.

Améliorer la situation des jeunes sur le marché du travail reste encore une de nos principales préoccupations. Cette année, nous allons progressivement mettre en place un programme de garanties pour les jeunes, comportant notamment toute une série d'instruments ciblés, afin d'aider les jeunes à entrer sur le marché du travail et à acquérir des compétences correspondant aux besoins de ce marché.

La reprise d'activité des catégories de la population les plus éloignées du marché du travail est aussi un objectif important du gouvernement. L'un des moyens utilisés à cet égard est l'emploi public, qui offre des possibilités d'emploi aux groupes les plus vulnérables et aux habitants des zones les moins favorisées. Actuellement, nous nous employons en particulier à renforcer les aspects de ces outils liés à la reprise d'activité.

Comme l'ont dit plusieurs orateurs pendant les débats en plénière, plutôt que des mesures d'austérité, nous avons besoin de nouvelles approches en matière de politiques économiques, qui mettent l'accent sur la stimulation de l'économie et, par ce biais, sur l'emploi. La Hongrie a obtenu les

résultats dont j'ai parlé plus haut grâce à ce genre de moyens novateurs.

Un dialogue social efficace est capital pour la mise en œuvre efficace des mesures en faveur de l'emploi. En Hongrie, nous disposons de forums appropriés pour des consultations, à la fois dans le secteur public et le secteur privé.

Cette année, nous portons une attention particulière aux discussions consacrées aux moyens de combler les lacunes en matière d'application de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. L'OIT doit relever les nouveaux défis qui se posent, et le travail que nous avons effectué cette année à propos de l'une des conventions fondamentales souligne aussi la nécessité de mettre en place un mécanisme d'examen des normes efficace au sein de l'Organisation.

Je voudrais rappeler que le gouvernement de la Hongrie soutient pleinement le système de contrôle de l'OIT, qui fonctionne sur la base d'un engagement tripartite. Nous faisons entièrement confiance au Directeur général pour trouver une solution satisfaisante, qui réponde à toutes les préoccupations exprimées par les mandants pendant cette session au sujet des activités de contrôle de l'OIT.

En ce qui concerne la facilitation de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, des mesures urgentes sont nécessaires, qui s'appuient sur la coopération des gouvernements et des partenaires sociaux. En effet, l'informalité gagne du terrain dans le monde entier, ce qui se traduit par un accroissement de la pauvreté, un recul des conditions de travail décentes et une concurrence déloyale de l'économie informelle.

Je voudrais aussi évoquer brièvement la question de la migration des travailleurs. Depuis quelques années, le système multilatéral dans son ensemble s'est beaucoup intéressé à la migration. Nous nous félicitons que l'OIT ait suivi de près ces améliorations et se soit employée à apporter une réponse adéquate. La Hongrie, qui est surtout un pays de passage, a adopté dernièrement un nouveau cadre stratégique sur la migration, qui englobe les différents aspects et les conséquences potentiellement positives de la migration de la main-d'œuvre dans notre pays. Selon nous, la mise en commun des bonnes pratiques et le renforcement des capacités d'analyse et de recherche de l'OIT dans ce domaine permettraient à l'Organisation d'aider ses mandants à mettre en œuvre des mesures adéquates sur le plan national.

En conclusion, je tiens à dire que la Hongrie porte un intérêt particulier à l'évaluation et aux résultats

du processus de réforme engagé par le Directeur général. Même si la Hongrie ne sera pas membre du Conseil d'administration dans les trois prochaines années, nous nous engageons à suivre de près ses travaux visant à donner des orientations au Bureau afin que l'Organisation soit mieux en mesure de répondre aux besoins des mandants, et cela dans la perspective d'une session de la Conférence qui ne durera que quinze jours seulement, à titre d'essai, en 2015.

---

*Original anglais: M. KUDATGOBİLİK (employeur, Turquie)*

---

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma gratitude à tous nos amis, à toutes les nations et au Directeur général du BIT, qui ont aimablement présenté leurs sincères condoléances et partagé notre profonde affliction à propos de l'accident qui s'est produit à Soma, la pire catastrophe de l'histoire de l'industrie minière en Turquie, au cours duquel plus de 300 de nos amis et travailleurs ont perdu la vie.

Comme le Directeur général l'a à juste titre souligné, cette tragédie nous rappelle que les questions liées à la sécurité et à la santé au travail sont d'une importance extrême, en particulier dans le secteur minier. En tant qu'employeurs turcs, nous rendons une fois encore hommage à la noble mémoire de tous ces mineurs du monde entier qui ont perdu la vie dans des accidents similaires à celui qui s'est produit à Soma.

Durant la dernière décennie, mon pays a déployé des efforts intenses au sujet de la législation concernant la sécurité et la santé au travail et a engagé un vaste processus de réforme en vue d'actualiser la législation du travail, compte tenu des derniers développements en la matière. Ces réformes ont été entreprises afin de se mettre en conformité aussi bien avec les normes de l'OIT qu'avec celles de l'Union européenne. En tant que seule représentante des employeurs turcs dans le domaine des relations industrielles, la Confédération turque des associations d'employeurs (TISK) a contribué de manière constructive à ces réformes, assurant un équilibre et offrant une perspective locale. Au cours des négociations sur ces questions, nous avons évité de faire des propositions contre-productives et nous avons adopté un point de vue réaliste, fondé sur nos intérêts mutuels et dénominateurs communs.

Nous sommes parvenus à adopter un certain nombre de nouvelles lois, avec le soutien de 98 pour cent des intéressés, en concordance avec la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

Les employeurs de Turquie sont tout à fait sensibilisés à la question des migrations, sur laquelle porte le rapport du Directeur général du BIT. À la fin des années quatre-vingt, la Turquie, qui était jusque-là un pays d'émigration, est devenue un pays d'immigration. Les tensions politiques au Moyen-Orient ont entraîné une augmentation du nombre de réfugiés. Selon des sources officielles, il y a près de 1,5 million de réfugiés en Turquie, dont la plupart viennent de Syrie. Une migration de cette ampleur a créé de graves problèmes économiques, et c'est une question qui nécessite beaucoup d'attention. En conclusion, je voudrais évoquer un événement international qui se tiendra en 2015. En effet, la Turquie va assumer la présidence du G20. L'année prochaine donc, après l'Australie cette année, la Turquie accueillera le sommet du G20. De plus, la Confédération turque des associations d'employeurs jouera un rôle très actif et très positif dans

l'organisation de cet événement et collaborera étroitement avec les travailleurs à cet égard. La Turquie est la seizième plus grande économie du monde, ce dont je suis très fier. Nous espérons que l'OIT jouera un rôle déterminant en contribuant au développement futur.

---

*Original arabe: M. YOUNBAI (ministre des Affaires sociales, Tunisie)*

---

J'ai le plaisir de féliciter M. Funes de Rioja pour son élection à la tête de cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Je voudrais également exprimer notre satisfaction de voir l'Organisation internationale du Travail assurer la présidence du Groupe mondial de l'ONU sur la migration.

Nous avons examiné avec intérêt le rapport du Directeur général intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*. Nous avons été sensibles aux opinions intéressantes relatives à la migration qui y sont présentées et aux orientations et solutions qui y sont proposées. Nous sommes d'accord sur le fait que la migration est aujourd'hui une question complexe qui renferme beaucoup de contradictions et qui doit être traitée sur la base d'une approche nouvelle afin que les politiques de migration contribuent au développement social et économique et unissent les peuples.

La Tunisie, tout en appuyant l'idée du rapport au sujet de l'élaboration d'un programme pour une migration équitable, reconnaît l'importance des défis que cela suppose pour l'OIT. J'estime qu'il est indispensable à ce propos d'appeler à une solidarité et une coopération plus grandes, de manière à garantir les intérêts de toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des pays d'origine, d'accueil ou de transit, ainsi que les droits des migrants et leur protection contre toutes formes d'exploitation, comme le travail forcé et la discrimination.

En harmonie avec les orientations de l'OIT, et en dépit des difficultés rencontrées depuis la Révolution, la Tunisie œuvre à l'amélioration des mécanismes de l'emploi et à la réduction du chômage, ainsi qu'à la promotion du travail décent et à l'intégration des travailleurs migrants. Elle déploie des efforts pour lutter contre la migration clandestine dans le cadre d'accords bilatéraux signés avec un certain nombre de pays qui accueillent la main-d'œuvre tunisienne, dans le but de jeter les bases d'une migration équitable et organisée qui bénéficie à toutes les parties.

Je voudrais également signaler à ce propos les mesures prises par la Tunisie pour promouvoir les structures de la migration, et ce grâce à la création de l'Observatoire national de la migration et du Conseil national de la migration.

Je voudrais réaffirmer ici que mon pays s'est engagé à suivre les politiques de l'OIT, notamment celles qui visent à développer les activités normatives. C'est ainsi que, depuis son adhésion à l'OIT en 1956, il a ratifié 61 conventions internationales du travail parmi lesquelles les huit conventions fondamentales qui font l'objet de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998), ce qui favorise le respect des droits fondamentaux au travail, la création d'emplois décents et la réduction des disparités entre les catégories sociales.

Dans le même ordre d'idées, la nouvelle Constitution tunisienne, promulguée le 26 janvier 2014, consacre la volonté de l'Etat de réaliser la justice

sociale et de garantir le droit de chaque individu de vivre dignement et de travailler dans des conditions décentes, moyennant un salaire équitable, tout en bénéficiant du droit de se syndiquer et du droit de grève.

Notre pays estime qu'il n'est possible d'améliorer les relations du travail et de maintenir la paix sociale qu'en faisant du dialogue social le moyen de réaliser ses objectifs de développement et de consolider les fondements de la justice sociale. C'est dans cette optique qu'un contrat social a été signé entre le gouvernement, l'Union générale des travailleurs tunisiens et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

Dans le but d'assurer un dialogue social tripartite efficace et d'en consolider les principes, nous avons créé le Conseil national tripartite dans le cadre du contrat social.

Je tiens à saisir cette occasion pour présenter mes remerciements à l'Organisation internationale du Travail qui a participé de manière efficace à l'élaboration et à la mise en œuvre du contrat social. Je remercie tout particulièrement M. Ryder, qui a tenu à assister personnellement à la cérémonie de signature du contrat social par les partenaires tripartites.

Les révisions successives des conventions collectives ont contribué à l'amélioration des conditions de travail ainsi que du pouvoir d'achat des travailleurs grâce au relèvement des salaires dans les secteurs public et privé. Il convient de signaler que, en dépit des difficultés économiques et sociales que la Tunisie a traversées, le salaire minimum a systématiquement augmenté, comme ce fut le cas cette année.

Les négociations de 2014 ont porté sur des sujets importants, tels que la production, la productivité, les prix et le pouvoir d'achat. Elles ont permis un saut qualitatif qui prend en compte l'intérêt de l'entreprise et du travailleur.

Pour conclure, je voudrais saluer le rôle joué par les organisations professionnelles, et en particulier par l'Union générale des travailleurs tunisiens et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, qui ont contribué à la réussite du processus de transition démocratique dans notre pays. Elles ont réussi à rassembler les différents acteurs politiques autour d'une feuille de route pour la période de transition, avant que ne se dégage un consensus sur la nouvelle Constitution du pays et la formation d'un gouvernement composé de personnes compétentes, auquel a été confiée la mission de gérer les affaires du pays pendant cette période.

---

*Original russe: M<sup>me</sup> DENISOVA (ministre de la Politique sociale, Ukraine)*

---

Permettez-moi, au nom de toute l'Ukraine démocratique, de vous transmettre les meilleures salutations du gouvernement de l'Ukraine et du peuple ukrainien et d'exprimer notre reconnaissance pour le soutien que le monde et la communauté internationale tout entière nous ont témoigné.

Au mois de novembre 2013, le précédent gouvernement a décidé de suspendre le processus de préparation à la signature de l'accord d'association entre l'Ukraine et l'Union européenne.

La dictature qui a dominé notre pays au cours des dernières années visait à empêcher le peuple ukrainien de faire le choix de l'Europe.

Mais, sur la place Maïdan, le peuple ukrainien a fait valoir son droit de faire partie de la famille européenne.

Il a fait la révolution de l'honneur!

L'Ukraine a aujourd'hui un Parlement, un nouveau gouvernement et un Président.

Une élection présidentielle libre et juste a été organisée le 25 mai et le nouveau Président, Petro Porochenko, a prêté serment le 7 juin. Cet événement de la plus haute importance dans l'histoire de notre pays contribuera, sans aucun doute, à stabiliser la situation.

Malheureusement, les choses restent extrêmement complexes.

L'annexion de la péninsule de Crimée par la Russie a suscité de nombreuses réactions au sein de la communauté internationale. Au nom du gouvernement de l'Ukraine, je voudrais remercier les Etats membres de l'ONU qui se sont prononcés, pour la majorité d'entre eux, en faveur de la Résolution n° 68/262 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée «Intégrité territoriale de l'Ukraine».

Aujourd'hui, le Conseil des ministres de l'Ukraine se trouve dans l'impossibilité d'aider les citoyens qui vivent sur ce territoire occupé.

Actuellement, le système bancaire ne fonctionne pas en Crimée et les virements postaux sont impossibles. Nous ne pouvons donc pas verser les retraites, les allocations familiales et les autres aides.

Les habitants de la Crimée sont contraints de laisser leurs maisons pour aller s'installer en Ukraine continentale.

A l'est de notre pays sévit une guerre contre l'Ukraine qui ne dit pas son nom.

Or le peuple ukrainien aspire plus que tout à la paix.

Le Président de l'Ukraine a déclaré que la Crimée serait toujours ukrainienne et que l'Ukraine était et resterait un Etat unitaire.

Le gouvernement a déjà engagé plusieurs réformes constitutionnelles visant à décentraliser le pouvoir et à accorder davantage d'autonomie aux régions.

Nous garantissons le maintien et le renforcement d'un statut spécial pour la langue russe. Les autorités territoriales définiront elles-mêmes dans quelle mesure la langue russe et les autres langues pourront être utilisées.

Le gouvernement ukrainien condamne fermement toute forme d'antisémitisme, de xénophobie et d'intolérance.

Nous nous efforçons de stabiliser la situation financière dans notre pays, de restaurer la confiance des investisseurs envers l'Ukraine et de mettre en place une politique humanitaire cohérente.

Malgré les difficultés financières auxquelles nous sommes confrontés, le gouvernement respecte toutes ses obligations sociales: les retraites, les allocations, les prestations sociales et les salaires des fonctionnaires sont versés en intégralité.

La situation complexe sur le marché du travail est aggravée par l'effondrement de la production, la limitation des débouchés commerciaux et la hausse attendue du chômage dans l'économie réelle, notamment dans l'est du pays.

Une hausse du chômage structurel au cours des mois à venir est donc inévitable.

Pour résoudre ces problèmes, nous devons mettre en place de nouvelles plates-formes de communication et instaurer un dialogue social de qualité.



Etant donné l'augmentation des flux de travailleurs migrants à l'intérieur des frontières de l'Ukraine, l'une des priorités du gouvernement consiste à élaborer et mettre en œuvre de nouveaux mécanismes pour faire repartir l'activité économique, à travers la création de nouveaux postes proposant une rémunération décente et la sécurité de l'emploi, notamment pour les jeunes et les autres groupes sociaux particulièrement vulnérables.

Nous avons grandement besoin de l'expérience des pays européens qui ont réussi à mettre en œuvre efficacement des programmes visant à prévenir le chômage, à renforcer la mobilité et la compétitivité de la main-d'œuvre, et à éliminer les pires formes de chômage de longue durée. Nous devons également développer des partenariats public-privé sur le marché du travail.

Nous serions heureux d'adopter les meilleures innovations européennes en Ukraine.

L'Ukraine remercie l'OIT pour l'assistance technique qu'elle lui a apportée au cours des nombreuses années de coopération, et pour son soutien dans la résolution de certaines questions épineuses dans le domaine de l'emploi.

Au nom du gouvernement ukrainien, je voudrais inviter la mission d'experts du BIT à venir en Ukraine pour analyser l'ampleur et les conséquences de la crise politique, économique et sociale qui frappe notre population de plein fouet. Nous serions reconnaissants aux experts de formuler des recommandations à l'issue de leur visite, ce qui nous permettra sans aucun doute de stabiliser la situation socio-économique de notre pays.

Soyez assurés que notre pays est prêt à coopérer à tous les programmes relatifs à la promotion du travail décent et à une protection sociale juste en Ukraine.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> LEITCH (ministre du Travail et ministre de la Condition féminine, Canada)*

---

C'est pour moi un honneur de prendre la parole à l'occasion de cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Le Canada salue et soutient les réformes mises en œuvre par le Directeur général pour rendre l'OIT plus efficace et plus efficiente et en préserver la valeur et l'utilité.

Nous connaissons tous les difficultés qui touchent le monde du travail. L'économie se remet de la récession mondiale depuis près de cinq ans, mais elle demeure toujours fragile. Mais y a de bonnes raisons d'être optimiste. Les gouvernements doivent continuer à soutenir les entreprises, les travailleurs et leurs familles. La discussion engagée dans le cadre de cette Conférence a été l'occasion de faire le point, de recenser les initiatives les plus fructueuses et de dégager des perspectives pour l'avenir.

Je voudrais vous donner quelques exemples des initiatives prises par le gouvernement de mon pays pour que les Canadiens puissent acquérir les compétences et disposer des opportunités nécessaires pour innover et participer avec succès à la vie économique du pays.

Le budget fédéral du Canada, qui est notre plan d'action économique, vise à établir un lien entre les Canadiens et l'emploi, à renforcer le marché du travail et à investir dans la main-d'œuvre de demain. La création d'emplois et la croissance économique ont été, et restent, la principale préoccupation de notre Premier ministre, M. Harper.

Le gouvernement du Canada s'emploie de ce fait à mieux aligner la formation sur les besoins des employeurs et à renforcer l'effectif des travailleurs qualifiés. Il a pris à cet effet diverses initiatives, dont la mise en œuvre d'un programme intitulé «Job Grant».

Nous avons également pris des mesures pour améliorer les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées et pour les chômeurs âgés. Nous nous attachons également à améliorer le fonctionnement des services destinés à appairer l'offre et la demande de travail, de manière à ce que les Canadiens aient plus de chances de trouver localement un emploi correspondant à leur niveau de qualifications; un programme simple mais également très ambitieux, vu la taille de notre pays.

Nous aidons également les employeurs en soutenant la recherche et l'innovation, en fournissant aux créateurs d'entreprises un encadrement de qualité, et en réduisant les lourdeurs administratives.

La stratégie en faveur de l'emploi des jeunes permet à ces derniers, et notamment à ceux qui ont du mal à trouver un emploi, d'acquérir les compétences, les aptitudes et l'expérience nécessaires pour réussir le passage de l'univers scolaire au monde du travail; elle les aide, le cas échéant, à reprendre des études.

Nous avons également établi des programmes pour faciliter l'accès des étudiants aux technologies de l'information et de la communication, permettre aux diplômés des universités de faire des stages dans des secteurs d'activité où il y a une forte demande, aider les apprentis à obtenir des prêts et à suivre une formation technique. Voilà les activités que nous menons à l'échelle nationale dans le domaine de l'emploi.

Nous allons célébrer cette semaine la Journée mondiale contre le travail des enfants. Je suis chirurgienne pédiatre, et bien placée de ce fait pour connaître les drames que vivent les enfants et les familles suite à un accident; je sais donc par expérience qu'il est essentiel de protéger les enfants. C'est la raison pour laquelle notre gouvernement s'est engagé à protéger les droits des enfants et à éliminer le recours à la main-d'œuvre enfantine partout dans le monde.

En ce qui concerne les normes du travail, nous nous félicitons des débats consacrés à la protection des plus vulnérables.

Nous savons que des millions d'hommes, de femmes et d'enfants travaillent dans le secteur informel, sans bénéficier des protections de base et totalement exposés à l'exploitation. Une nouvelle norme destinée à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle constituera donc un cadre pour la mise en place de législations, de politiques et de programmes et aidera l'OIT à prendre des mesures concrètes pour soutenir les travailleurs et les employeurs au cours de cette transition.

Nous nous félicitons également de la mise au point de nouveaux instruments internationaux destinés à compléter la convention n° 29 sur le travail forcé. Il est choquant de constater qu'au XXI<sup>e</sup> siècle le travail forcé existe encore, sous sa forme traditionnelle, mais aussi sous de nouvelles formes liées à la mondialisation. Plus choquantes encore, les conclusions d'un récent rapport du BIT qui montrent que le nombre de victimes et les profits illégaux du travail forcé sont en fait en train de croître. L'OIT doit donc mettre à disposition son expertise

pour renforcer les efforts déployés dans le monde entier pour éliminer le travail forcé sous toutes ses formes et pour protéger ses nombreuses victimes, notamment les femmes et les enfants.

Nous avons pris connaissance avec intérêt du rapport du Directeur général qui traite des évolutions et des enjeux en matière de migration de main-d'œuvre. Nous pensons que la migration est un processus à gérer, et non pas un problème à régler. Pour le Canada, gérer la migration nécessite une démarche équilibrée, tant pour faciliter les flux migratoires que pour en assurer le contrôle au niveau national. Il faut également élaborer des plans pour les migrations permanentes et temporaires, et concrétiser ces plans au moyen de programmes et de politiques destinés à assurer la gestion des arrivées et des séjours sur le territoire national.

Le Canada souhaite vivement explorer avec ses partenaires de nouvelles pistes pour renforcer les mesures prises par les gouvernements pour assurer des migrations bien structurées et sûres, qui apporteront des bienfaits à tous.

Pour maximiser les avantages de la mobilité de la main-d'œuvre, il est capital d'assurer la protection des droits des migrants – droits de l'homme et droits au travail. Il faut promouvoir à cet effet des pratiques de recrutement éthiques, et mettre notamment l'accent sur la baisse des coûts de recrutement et la lutte contre les pratiques abusives, comme celles qui consistent à imposer au travailleur migrant des frais excessivement élevés.

Il n'existe pas en la matière de formule miracle universellement transposable. Il incombe donc aux Etats Membres de prendre les mesures nécessaires à l'échelon national, en collaboration avec les partenaires sociaux et les acteurs nationaux concernés. Ces mesures contribueront au bien-être des migrants, au respect de leurs droits et à l'instauration de sociétés harmonieuses et prospères.

Passant maintenant à un tout autre sujet, je dois dire qu'il est regrettable que la Commission de l'application des normes ne soit pas parvenue à assumer les obligations qui sont les siennes en vertu de la Constitution de l'OIT en matière de supervision et d'application des conventions ratifiées par les Etats Membres. Nous encourageons les parties tripartites à trouver une solution viable qui permettra d'assurer durablement le bon fonctionnement de la commission.

Le gouvernement du Canada souhaite continuer à travailler avec l'OIT et ses mandants pour protéger les personnes vulnérables, et en particulier les femmes et les enfants, et pour faire en sorte que l'Organisation demeure forte et pertinente.

---

*Original arabe: M. KATAMINE (ministre du Travail, Jordanie)*

---

Je voudrais tout d'abord féliciter le Président, M. Funes de Rioja, et les Vice-présidents à l'occasion de leur élection à la tête de cette Conférence.

Le Premier ministre jordanien, M. Ensour, a mis l'accent, dans son allocution, sur les conditions difficiles que traverse la Jordanie du fait de la crise syrienne et de l'arrivée dans notre pays de près de 640 000 réfugiés syriens. Je suis en mesure de dire, en ma qualité de ministre du Travail et du Tourisme, que les conséquences de la crise syrienne sur ces deux secteurs sont catastrophiques. Nous avons fourni beaucoup d'efforts pour tenter d'atténuer les effets du problème des réfugiés sur ces deux secteurs. Mais nous avons presque perdu la bataille,

étant donné que l'aide internationale est trop limitée par rapport à l'ampleur et à la portée de cette catastrophe humanitaire. Nous ne pouvons qu'espérer que l'appel lancé par notre Premier ministre, du haut de cette tribune, exhortant l'OIT à intervenir, poussera la communauté internationale à s'acquitter de ses obligations et à fournir le plus rapidement possible à mon pays le soutien et l'assistance nécessaires pour lui permettre de faire face à cette crise internationale qui nous a été imposée. Ce serait là une façon d'assurer une migration équitable, comme le préconise le rapport présenté cette année à la Conférence.

En ce qui concerne le Code du travail jordanien, nous avons, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, mis en œuvre des mesures et des propositions de modernisation. Un projet de modification sera adopté bientôt, à l'issue de la procédure constitutionnelle. Ce projet comporte des dispositions visant l'application du principe de l'équité salariale entre les hommes et les femmes, l'élimination du travail forcé et du travail des enfants, la réforme du secteur informel, l'amélioration des logements des travailleurs, la couverture sociale, l'apport d'un soutien aux travailleurs et aux employeurs, la création de crèches sur les lieux de travail et le respect des règles de sécurité et de santé au travail préconisées dans les normes internationales du travail, l'augmentation du salaire minimum, le versement d'indemnités en cas de licenciement arbitraire et la protection médicale et sociale.

Nous avons élaboré des programmes tels que le programme *Better Work* de Jordanie, dont le but est de mettre en place les conditions nécessaires à une collaboration internationale dans le domaine de l'inspection du travail. Nous avons aussi renforcé les capacités de l'Unité de la lutte contre la traite des êtres humains, en collaboration avec les services de sécurité jordaniens, afin que cette unité puisse traiter correctement les cas de travail forcé ou de restriction des libertés imposée par les employeurs aux travailleurs immigrés, de confiscation de leurs documents officiels ou de privation de leur droit au congé annuel, notamment en ce qui concerne les travailleuses domestiques. Notre législation prévoit en outre que les travailleurs immigrés ont droit à la rétribution des heures supplémentaires et au salaire minimum.

Je constate que le monde reste impuissant face aux taux élevés de chômage, notamment du chômage des jeunes, à la recherche d'un travail qui leur assure une vie décente. Ce sont surtout les pays du tiers monde qui sont touchés par le chômage, et en particulier ceux qui connaissent des guerres civiles, qui sortent d'une guerre civile ou qui sont le théâtre de mouvements de contestation réclamant un pouvoir démocratique. Ces pays ont besoin de vous et de votre assistance dans les domaines suivants: l'organisation de la main-d'œuvre immigrée, l'emploi des personnes qui ont des besoins particuliers, l'emploi des femmes, le travail des enfants, le travail dans les zones d'habitation éloignées des villes et des villages ainsi que le travail et la formation professionnelle des réfugiés, conformément au rapport sur la migration équitable.

Pour conclure, je voudrais dire que le rapport du Directeur général sur la Palestine et les territoires occupés témoigne de la situation dramatique inacceptable que vivent les travailleurs et les employeurs palestiniens. Ce rapport souligne que les

conditions de vie des Palestiniens continuent à se dégrader du fait de l'occupation, que le chômage atteint des niveaux très élevés et que les conditions de travail ne cessent de se détériorer. L'extension des colonies a entravé le processus de paix et renforcé la tension entre les Palestiniens et les Israéliens. Cependant, nous espérons qu'une paix globale et équitable se réalisera un jour avec l'existence de deux Etats. Je voudrais à ce propos exprimer toute ma gratitude au Directeur général, M. Ryder, qui a conclu son rapport en rappelant que «l'OIT est plus déterminée que jamais à soutenir l'instauration d'un Etat palestinien souverain, doté d'une véritable dimension sociale».

Nous voudrions féliciter aussi le Directeur général pour le sujet de son rapport, la migration équitable. C'est un sujet qui mérite d'être discuté et traité. Le Directeur général a bon espoir que la Conférence établira des principes et des lignes directrices claires en vue de l'élaboration d'un programme stratégique pour une migration équitable. Je déclare au Directeur général que mon pays est disposé à soutenir tous les efforts de l'Organisation pour réaliser cet objectif.

---

M. REBSAMEN (*ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social, France*)

---

C'est la première fois que je m'exprime devant vous et je tiens à vous dire tout à la fois la fierté et l'honneur que j'ai de porter le message de la France, de mon pays.

Pour chaque nation et pour les populations de ces nations, le travail est un bien précieux et, en période de crise, sûrement, sans doute, l'un des plus précieux.

C'est pour cela qu'il faut lutter contre les pratiques qui l'aviennent et le détournent pour en faire les pires formes d'exploitation de l'homme, je pense notamment au travail forcé.

Cette dérive existe partout, y compris en France.

C'est pourquoi je me réjouis des avancées faites par l'OIT.

La Commission sur le travail forcé a fait le choix d'un ambitieux protocole, d'un protocole, c'est-à-dire d'un processus qui va au-delà de la recommandation.

La France a été motrice dans ce choix et elle continuera à porter ce nécessaire combat.

C'est parce que le travail est un bien précieux qu'il faut justement une seconde phase de la mondialisation.

La mondialisation des marchandises et des capitaux doit céder la place à celle des droits sociaux et plus simplement des droits humains.

C'est pourquoi nous devons exiger ensemble que la dimension sociale de la mondialisation soit au cœur de l'agenda multilatéral.

L'Organisation internationale du Travail doit prendre toute sa place dans la gouvernance mondiale pour que développement économique et développement social aillent de pair.

Elle doit se donner la capacité, à travers une recherche de qualité et reconnue, de peser sur les débats socio-économiques au même titre que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Enfin, l'OIT doit affirmer son rôle primordial au G20 ainsi que l'association nécessaire des partenaires sociaux. C'est le tripartisme qui fait l'originalité et la force de l'Organisation. Et c'est, je l'ai dit hier soir, ce dialogue social qui fera avancer la dimension sociale de la mondialisation.

Je vois d'ailleurs dans le fait que l'OIT assure pour 2014 la présidence du groupe mondial sur la migration, un signe de son poids grandissant.

Je veux souligner à cette occasion que la France apporte tout son soutien à l'action du Directeur général, M. Ryder.

Mais l'OIT doit elle-même progresser.

Notre premier défi, c'est l'adaptation du système normatif aux enjeux d'aujourd'hui.

Il faut aller vite. C'est nécessaire pour la crédibilité de l'OIT dont les normes sont le cœur de métier.

L'an prochain, les chaînes d'approvisionnement mondiales seront au cœur des discussions normatives. Le drame du Rana Plaza traduit l'impérieuse nécessité d'être au rendez-vous.

L'OIT est attendue par le monde du travail, mais aussi par les entreprises responsables qui peuvent être déstabilisées par la concurrence déloyale du travail indécemment ou forcé.

La question de l'interprétation des normes doit ainsi être clarifiée, et une solution consensuelle tripartite trouvée.

Donnons-nous les moyens d'avancer d'ici à la fin de l'année.

La France réaffirme sa préférence pour un mécanisme d'interprétation au sein de l'Organisation, avec des modalités souples et économes.

Notre second défi, c'est la transformation de l'OIT.

Des efforts importants sont mis en œuvre, avec le renforcement des capacités de recherche et d'analyse et la création du département des entreprises pour soutenir les stratégies de responsabilité sociale des entreprises.

La France est, et restera, mobilisée pour soutenir les capacités de l'OIT avec le renouvellement de l'accord de coopération en 2015 et l'organisation d'une conférence pour le développement des partenariats académiques.

Elle sera également vigilante pour assurer un multilinguisme actif.

Nous le savons tous, le chômage, le creusement des inégalités, le choc des restructurations, les déséquilibres économiques, sociaux, mondiaux frappent les travailleurs, en particulier les plus vulnérables.

Le combat pour l'emploi doit être mené et gagné mais ce combat ne doit pas se faire au détriment de la qualité du travail.

---

*Original anglais: M. YTZHAKI (gouvernement, Israël)*

---

Je tiens tout d'abord à vous remercier de me donner l'occasion de m'exprimer devant vous.

La Conférence a pris la bonne voie en 2012 en adoptant la recommandation n° 202, qui consacre la nécessité de mettre en place des socles nationaux de protection sociale dans divers domaines. Israël a pris des initiatives concrètes dans ce sens, en établissant notamment un salaire minimum obligatoire, assorti de mesures d'application renforcées, en promulguant une loi nationale sur la santé qui assure un ensemble de prestations de base à chaque résident, en mettant en place des allocations familiales, des pensions de retraite, des indemnités de chômage, et en assurant le versement d'un revenu de base à tous les ménages dont le revenu est inférieur au niveau minimum.

Je souhaiterais maintenant passer en revue les quatre piliers du dispositif qui est au cœur de l'Organisation internationale du Travail, à savoir l'Agenda du travail décent. Pour ce qui est de la création d'emplois, le taux de chômage en Israël est

de l'ordre de 5,6 pour cent, chiffre relativement peu élevé. Le marché du travail crée des emplois à un rythme satisfaisant, mais l'économie nationale fait face à une difficulté de taille, à savoir le taux de participation très faible de deux groupes, les Juifs ultra-orthodoxes ainsi que les femmes arabes. Le ministère de l'Economie a élaboré divers programmes pour tenter de résoudre ces problèmes.

S'agissant du deuxième pilier, les droits au travail, la législation sur l'application des lois du travail, entrée en vigueur en juin 2012, a entraîné des transformations profondes, et notamment le renforcement des sanctions administratives contre les employeurs qui ne respectent pas les droits des salariés. Nous avons également renforcé la responsabilité des employeurs vis-à-vis des salariés travaillant pour le compte de sous-traitants, et renforcé l'effectif d'inspecteurs chargés de veiller à la mise en œuvre effective des lois du travail. Le nombre total d'inspecteurs correspond aujourd'hui à celui qui est préconisé par le BIT.

Je tiens également à signaler que des conventions collectives ont été récemment conclues dans les secteurs public et privé. Ces conventions collectives prévoient l'obligation pour l'employeur de tenir compte de la question des conditions de travail des employés travaillant pour des sous-traitants, notamment dans le secteur du nettoyage. Les deux conventions collectives qui ont été signées récemment ont permis l'augmentation des salaires et le relèvement des prestations sociales pour les travailleurs de ce secteur.

Des progrès importants ont par ailleurs été accomplis eu égard au troisième pilier, la protection sociale. Une profonde transformation a commencé en 2008 avec la mise en place d'un système de retraite obligatoire. Grâce à l'accord établi à cet effet et à l'arrêté pris pour en assurer l'application, la moitié quasiment des 3 millions de personnes qui sont employées dans l'économie nationale bénéficient d'un régime de retraite professionnelle.

Quant au quatrième pilier, le dialogue social, un nombre significatif de travailleurs se sont affiliés à des syndicats, suite aux amendements apportés à la loi sur les conventions collectives, qui renforcent l'obligation d'engager des négociations collectives. En 2013, 10 pour cent de salariés supplémentaires ont été intégrés au secteur privé. Le fait marquant à cet égard est que la majorité de ces salariés ont pu se syndiquer dans des secteurs où cela n'était jamais arrivé auparavant, ce qui montre clairement que les travailleurs sont de plus en plus conscients du fait que la négociation collective est nécessaire pour améliorer les conditions de travail et garantir la sécurité de l'emploi.

Dans ce contexte, je tiens à mentionner le jugement exceptionnel rendu par le tribunal national du travail dans le cadre de l'affaire Pelephone. Ce jugement a consolidé l'autonomie des syndicats en interdisant toute interférence de la part des employeurs dans des activités relevant de la liberté syndicale des travailleurs.

La réalisation des objectifs de l'Agenda du travail décent ne peut que dynamiser l'économie dans son ensemble, ce qui est un bienfait tant pour les salariés que pour les entreprises.

---

*Original anglais: M. TAN (ministre de la Main-d'œuvre, Singapour)*

---

Nous sommes réunis ici pour examiner la manière dont les pays peuvent collaborer à la réalisation de

notre objectif commun, promouvoir le travail décent pour le bien-être des travailleurs du monde entier. Je profite de cette occasion pour vous exposer le point de vue de Singapour.

Tout d'abord, je voudrais décrire brièvement la situation de notre marché du travail. En 2013, Singapour a enregistré un taux de croissance économique de 4,1 pour cent et un taux de chômage global demeuré faible, à 1,9 pour cent. Cette année, les perspectives économiques mondiales se sont légèrement améliorées, mais de nombreuses incertitudes demeurent. Dans ce contexte, nous nous attendons à voir notre taux de croissance augmenter de 2 à 4 pour cent. Le marché du travail singapourien restera probablement tendu, compte tenu de la forte demande de main-d'œuvre.

Aujourd'hui, notre principal défi reste de créer des emplois de qualité pour que tous les travailleurs puissent bénéficier de la croissance économique. A nos yeux, restructurer pour accroître la productivité est le seul moyen de garantir une hausse durable des salaires. Nous avons donc entrepris d'améliorer la productivité pour créer de meilleurs emplois en vue de parvenir à une croissance durable dont tous les segments de la société bénéficient. Le gouvernement de Singapour collabore étroitement avec ses partenaires tripartites – la Fédération nationale des employeurs de Singapour et le Congrès national des syndicats – pour aider les entreprises à innover et à progresser dans la chaîne de valeur tout en aidant les travailleurs à renforcer leurs compétences pour accroître leur employabilité.

A l'avenir, l'économie sera portée par des évolutions technologiques rapides et des cycles de compétences plus courts. De nouvelles possibilités d'emploi seront offertes mais les travailleurs devront acquérir de nouvelles compétences pour s'y adapter et pouvoir en profiter. Par ailleurs, la composition de la main-d'œuvre est en pleine transformation – la population est plus instruite; les membres de professions libérales et cadres représentent une part de plus en plus importante des actifs à Singapour.

Pour relever ces défis, nous nous concentrons sur trois aspects: rendre les lieux de travail plus sûrs et les améliorer; créer des emplois de qualité et accroître le revenu des travailleurs en développant leurs compétences; et parvenir à une croissance inclusive et aider les travailleurs à faible revenu.

En 2013, nous avons étoffé la loi relative à l'emploi pour améliorer la protection des membres de professions libérales et cadres. Nous étudions ce qui peut être fait pour offrir à cette catégorie de travailleurs davantage de moyens d'être représentés et permettre à tous les travailleurs d'accéder à des mécanismes abordables et rapides de règlement des conflits du travail.

Nous redoublons également d'efforts pour sanctionner les personnes qui ne respectent pas leurs obligations en matière de sécurité et de santé sur le lieu de travail. Nous réviserons une nouvelle fois notre cadre réglementaire et législatif pour faire évoluer les mentalités de manière à ce que tous les accidents et maladies imputables au travail soient considérés comme évitables.

L'économie mondialisée, qui permet aux personnes de passer librement d'un pays à l'autre pour trouver un emploi, permet aussi à des intermédiaires peu scrupuleux d'exploiter les personnes en leur faisant de fausses promesses concernant les possibilités d'emploi. Aussi travaillons-nous à

l'élaboration d'un projet de loi portant spécifiquement sur la prévention de la traite afin de combattre ce phénomène d'une manière globale et intégrée. En outre, nous revoyons régulièrement notre législation pour veiller à ce que les travailleurs étrangers soient suffisamment protégés contre les pratiques indésirables en matière d'emploi.

Comme je l'ai dit, les travailleurs doivent en permanence développer leurs compétences. Cela est essentiel pour les efforts que nous déployons afin d'accroître la productivité et d'augmenter durablement les salaires de tous les travailleurs. Nous entreprenons donc une réforme majeure de notre système d'éducation et de formation continues afin de mieux l'adapter aux besoins nouveaux des travailleurs et des entreprises. Il s'agit notamment de mieux soutenir les efforts que les personnes déploient par elles-mêmes pour développer leurs compétences afin de les aider à réaliser leurs objectifs professionnels et de faire en sorte que les entreprises puissent avoir accès à une main-d'œuvre plus qualifiée.

La croissance inclusive a toujours été notre priorité. Par exemple, en plus de compléter les revenus et d'appuyer le développement des compétences des Singapouriens qui ont des revenus modestes, nous avons récemment imposé aux sociétés de nettoyage l'obligation de rémunérer leurs travailleurs à la hauteur des compétences, du niveau de formation et de la productivité de ceux-ci. Nos partenaires tripartites ont ensemble mis au point un système de rémunération progressif qui détermine le cheminement que les nettoyeurs doivent suivre pour se perfectionner et augmenter leurs revenus.

Le tripartisme joue un rôle important dans la recherche de solutions aux difficultés économiques et aux problèmes d'emploi auxquels Singapour est confrontée. Tout en poursuivant nos efforts de restructuration et d'amélioration de la productivité, nous nous appuyons sur notre tradition de coopération tripartite solide pour trouver un équilibre entre les intérêts des employeurs et des travailleurs. Nous continuerons à collaborer étroitement avec nos partenaires tripartites pour former une main-d'œuvre productive et qualifiée capable de répondre rapidement à la concurrence mondiale.

Les efforts que nous déployons pour améliorer les lieux de travail et les rendre plus sûrs, créer des emplois de qualité et obtenir des hausses de salaires durables sont pleinement conformes à l'objectif du travail décent pour tous fixé par l'OIT.

En 2011, Singapour a signé un accord de partenariat avec l'OIT en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de coopération commun visant à instaurer des pratiques novatrices en matière d'emploi et sur le lieu de travail en Asie du Sud-Est. Depuis, nous avons mené différentes activités dans le cadre de cet accord pour promouvoir la santé et la sécurité au travail, le tripartisme et le dialogue social. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous annoncer que Singapour et l'OIT ont renouvelé leur accord de partenariat pour une durée de deux ans. Nous continuerons à collaborer étroitement avec l'OIT, nos partenaires sociaux et les autres Etats membres de l'ASEAN pour promouvoir le travail décent dans notre région.

Je suis convaincu que, sous la direction éclairée du Président, la 103<sup>e</sup> session de la Conférence sera fructueuse. Au nom de la délégation de Singapour, je souhaite à tous les participants à cette Conférence plein succès pendant leurs travaux.

---

*Original espagnol: M. LLORENTE CACHORRO  
(gouvernement, Espagne)*

---

Cette année encore je salue cordialement toutes les délégations tripartites qui participent à la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Et je remercie le BIT et le Directeur général pour la pertinence des questions figurant dans le programme de la session de la Conférence.

Comme le fait observer le Directeur général dans son rapport, la migration est l'un des principaux aspects du monde du travail actuel et pose des défis complexes. Le Royaume d'Espagne a toujours été un pays d'origine et de destination des flux migratoires puisqu'il sert de point de passage entre l'Amérique latine, l'Afrique et l'Europe. C'est pourquoi nous sommes particulièrement sensibles à la question des migrations irrégulières et à leurs graves conséquences sur les pays de destination et d'origine, en particulier lorsque les normes internationales, et surtout celles qui régissent la protection des droits fondamentaux, ne sont pas respectées.

La solution à ce problème réside, en grande partie, dans une meilleure gestion des flux migratoires. L'Espagne a une grande expérience de la régulation et de la gestion des flux migratoires. Nous avons conclu des accords bilatéraux à cette fin avec la Colombie, l'Equateur, le Maroc, la Mauritanie, la République dominicaine et l'Ukraine ainsi que des accords sur la mobilité des jeunes avec le Canada et la Nouvelle-Zélande. Bien sûr, nous avons adhéré aux partenariats pour la mobilité que l'Union européenne a conclus avec le Maroc et la Tunisie, sans oublier la mobilité au sein même de l'Union européenne qui, comme chacun le sait, est un droit dont jouissent tous les travailleurs et citoyens des pays membres de l'Union européenne.

Avec d'autres pays membres de l'OCDE, nous sommes prêts à accueillir en Espagne des investisseurs et des chefs d'entreprise par le biais d'une série de mesures relatives à la mobilité internationale, qui ont été récemment inscrites dans une loi adoptée par le Parlement espagnol.

Nous adhérons à l'esprit et aux objectifs du protocole relatif à la convention sur le travail forcé et de la recommandation qui l'accompagne, sur lesquels nous avons travaillé pendant cette session de la Conférence.

La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et la lutte contre le travail illégal comptent également parmi les questions prioritaires qui appellent à des actions nationales et internationales. L'emploi non déclaré met à mal l'équilibre financier de nos systèmes de sécurité sociale, porte atteinte aux droits des travailleurs et crée une situation de concurrence déloyale entre les entreprises qui respectent leurs obligations et celles qui ne les respectent pas.

Depuis 2012, l'Espagne dispose d'un plan de lutte contre l'emploi illégal et la fraude à la sécurité sociale. Pour le mettre en œuvre, nous avons alourdi les sanctions administratives applicables à ce type d'infraction, et nous avons modifié la loi organique portant adoption du Code pénal, en alourdissant les peines encourues pour les infractions les plus graves et les plus répréhensibles sur le plan social, comme l'exploitation des travailleurs. Certaines de ces infractions sont désormais punies d'une peine d'emprisonnement.

Sur le plan institutionnel, nous avons signé des accords et des conventions avec les régions, les

forces et services de sécurité de l'Etat et l'administration fiscale afin de mieux prévenir et combattre la fraude.

Nous avons augmenté les effectifs de l'inspection du travail, qui est chargée de superviser l'application et de contrôler le respect des normes du travail et de prendre des sanctions contre ceux qui ne respectent pas ces normes.

Pendant les deux premières années (2012-2014) de sa mise en œuvre, le plan de lutte contre le travail irrégulier a permis d'augmenter les recettes fiscales de 7,6 millions d'euros et de faire basculer plus de 170 000 emplois de l'économie informelle vers l'économie formelle. Nous publierons ces chiffres et les communiquerons au Parlement à des fins de transparence.

Au sein de l'Union européenne, l'Espagne appuie les décisions et initiatives telles que la création d'une plate-forme européenne de lutte contre le travail non déclaré ainsi que l'adoption de la directive relative au détachement de travailleurs, qui précise les obligations qu'ont les Etats en matière de protection des droits des travailleurs déplacés et de prestations de services transfrontières.

Notre gouvernement a récemment annoncé des mesures visant à dynamiser l'économie et à faciliter la création d'emplois. Depuis quelques mois, les données macroéconomiques signalent une évolution des tendances de croissance économique et de création d'emplois. Les réformes menées depuis deux ans commencent à porter leurs fruits. En outre, selon les prévisions de la Commission européenne, l'Espagne devrait enregistrer une croissance supérieure à celle de la moyenne de l'ensemble des pays de l'Union européenne en 2014 et en 2015.

Pour finir, je rappelle que le gouvernement espagnol est déterminé à trouver des solutions conjointes et efficaces aux nouveaux problèmes qui se posent dans le monde du travail mondialisé. Je rappelle que le deuxième Forum international sur les politiques publiques d'emplois se tiendra les 24 et 25 juillet à Madrid et qu'il sera organisé en collaboration avec l'OIT et l'OCDE. Ce sera l'occasion de discuter des politiques publiques d'intégration et de création d'emplois.

---

M. SCHMIT (*ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, Luxembourg*)

---

La 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail est placée sous le thème «Construire l'avenir avec le travail décent». Ce choix est d'autant plus justifié que le nombre de chômeurs dans le monde se trouve à un niveau exceptionnellement élevé et que la nature du travail et la qualité des emplois connaissent une transformation profonde. Trop souvent le travail et donc ceux qui l'accomplissent sont considérés seulement comme un facteur de coût. Les gains de productivité ne sont plus équitablement partagés, les revenus financiers et les bonus explosent et les salaires stagnent, voire se dégradent comme l'a récemment relevé l'OCDE. Les conditions de travail souvent se détériorent, la sécurité au travail est négligée comme l'illustre l'accident dramatique et très meurtrier dans une mine en Turquie.

Les conséquences sociales de cette évolution sont néfastes et l'impact sur nos économies est également extrêmement négatif. Le Fonds monétaire international constate depuis peu que l'accentuation des inégalités freine le développement économique, entraînant une croissance anémique. L'OIT est la

mieux placée pour promouvoir le travail décent, qui doit être un élément central d'un avenir économique et social plus stable et plus juste.

Il nous faut revenir à l'esprit de Philadelphie dont les principes fondamentaux n'ont rien perdu, soixante-dix ans après leur adoption, de leur actualité. La dignité de tous les humains est loin d'être garantie, notamment dans le monde du travail. Dans cet esprit, nous soutenons tous les efforts pour lutter plus efficacement contre toutes les formes de travail forcé dont sont victimes surtout les femmes et les enfants. Il est urgent d'adapter la convention y relative et nous espérons que la Conférence entérine l'accord sur cette question.

De même faut-il réduire le champ de l'économie informelle, parfois présentée comme un puissant gisement d'emplois; ce qu'on ne dit pas, c'est que l'économie informelle crée des travailleurs pauvres, vulnérables, dépourvus de droit à la sécurité et à la protection sociale. Ils vivent dans une précarité permanente, à l'opposé de ce qu'est le travail décent. Ces emplois très répandus dans les pays en développement se multiplient aussi dans les sociétés industrielles, notamment du fait de la crise. La cohésion sociale en pâtit, une génération tout entière ne connaît comme seul horizon que la précarité et la marginalisation dans la pauvreté.

Je plaide en revanche pour un développement plus actif de l'économie sociale et solidaire, productrice de biens et services, ainsi qu'en faveur de la création de petites et moyennes entreprises innovatrices, créatrices d'emplois à travers la promotion de l'esprit d'entreprise, notamment parmi les jeunes. Il faut réconcilier l'économique et le social en mettant l'accent sur la responsabilité sociale des entreprises et le dialogue social.

L'emploi décent doit être remis au cœur de nos politiques. Il y a 15 millions de nouveaux chômeurs depuis 2007 dans les économies dites avancées. Des millions de ménages restent sans aucun revenu. Près de six millions de jeunes dans l'Union européenne sont sans emploi. Nous devons renforcer ces discussions sur l'objectif stratégique de l'emploi car les enjeux politiques sont également pernicieux pour nos systèmes démocratiques. La garantie pour la jeunesse promue par l'Union européenne doit être mise en œuvre et bénéficier de plus de ressources. Le Directeur général a eu raison d'y voir une mesure concrète pour connecter les jeunes avec le marché du travail et la société. La formation et l'éducation ne doivent pas subir les coupes budgétaires imposées par les politiques d'austérité. Les investissements sociaux ne doivent pas être considérés comme de simples dépenses, mais comme un élément essentiel, un investissement pour promouvoir une croissance équilibrée et la justice sociale.

Je voudrais féliciter le Directeur général d'avoir mis en avant le rôle de l'OIT dans le sujet délicat des migrations. Les migrants, victimes de la pauvreté et de l'absence de perspectives dans leur pays d'origine, deviennent souvent des travailleurs particulièrement vulnérables dans les pays d'accueil. La communauté internationale doit s'engager plus activement en faveur de politiques migratoires respectueuses des droits de l'homme en s'attaquant aux causes des flux migratoires.

Travail décent, droits sociaux, lutte contre la pauvreté doivent être les axes du Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Le Directeur général, M. Ryder, a tout notre appui et notre confiance pour faire contribuer une OIT effi-

cace et disposant d'une forte légitimité à la réussite de ce programme qui doit rendre la globalisation plus juste.

---

*Original arabe: M. ABASSI (travailleur, Tunisie)*

---

Je voudrais tout d'abord adresser mes félicitations au Président pour son élection à la tête de cette session de la Conférence. Je suis convaincu que ce choix permettra d'assurer la réussite des travaux de la Conférence et de parvenir à des accords sur les questions importantes qui lui sont soumises.

Parmi ces questions importantes, figure le sujet traité dans le rapport du Directeur général sur la migration équitable. Je voudrais exprimer toute mon appréciation au Directeur général pour le choix de ce thème et pour les idées présentées dans ce rapport. Cependant, nous constatons que le rapport se limite à soulever le problème de la migration sous ses différentes formes, ainsi que ses causes et ses répercussions, en laissant à la Conférence le soin de trouver des réponses objectives et des solutions pratiques aux questions posées. Et c'est nous qui devons nous efforcer de remplir cette mission.

Le rapport indique que le nombre de migrants dans le monde est d'environ 232 millions de personnes. Cependant, je pense que le nombre dépasse de loin ce chiffre, étant donné le nombre croissant de migrants clandestins, qui risquent leur vie à la recherche de meilleures conditions de vie. Je voudrais signaler ici les mesures répressives et les lois sévères adoptées par les pays du Nord au cours des deux dernières décennies afin de freiner la migration. C'est ce qui explique que la migration clandestine se soit développée et ait pris des dimensions tragiques.

Je suis d'accord avec le Directeur général sur la nécessité d'adopter une approche internationale commune en ce qui concerne la migration et d'établir des mécanismes pratiques qui permettent de consacrer le droit de l'homme à chercher un travail décent et une vie digne, même à l'extérieur de son pays. C'est pour cela que j'appelle l'OIT à tenir un sommet mondial sur la migration, au cours duquel seront étudiés les mécanismes susceptibles de réactiver les instruments et les conventions internationaux dans ce domaine, de manière à répondre aussi bien aux ambitions des migrants qu'aux intérêts des pays d'origine et de destination. Il convient de souligner à ce propos que les droits des travailleurs migrants doivent être les mêmes pour tous. C'est pour cela qu'un intérêt particulier doit être accordé à la situation de la main-d'œuvre immigrée dans les pays du Golfe, et qu'un dialogue sérieux doit être engagé avec eux en vue d'abolir le régime du garant et de permettre aux travailleurs migrants de s'affilier aux organisations syndicales de ces pays.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le Directeur général, M. Ryder, ainsi que le personnel du BIT et le bureau du Caire pour l'appui que les partenaires sociaux tunisiens ont reçu dans le but de favoriser leur rôle dans la transition démocratique et dans l'établissement de la justice sociale en Tunisie après la chute du régime dictatorial. La conclusion d'un contrat social en Tunisie, le 14 janvier 2013, en présence du Directeur général, est une preuve supplémentaire de l'appui que nous apporte l'Organisation internationale du Travail dans ces circonstances délicates.

Parallèlement au dialogue social que nous sommes en train de construire à la suite de la signa-

ture de ce contrat, l'Union générale des travailleurs tunisiens collabore avec l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, l'Association tunisienne pour la défense des droits de l'homme, et l'Ordre national des avocats de Tunisie, dans le cadre de l'initiative du dialogue social à laquelle elle a appelé et qui regroupe tous les acteurs politiques sans exception, en vue de parvenir à des accords au sujet de la gestion de la fin de l'étape transitoire. Une telle gestion doit porter sur les processus constitutionnel, gouvernemental et électoral et l'élaboration de solutions communes pour lutter contre la violence et le terrorisme et assurer la stabilité sociale et le démarrage économique. Les événements ont donné raison à cette orientation puisque la Tunisie a une nouvelle Constitution et un organisme supérieur indépendant chargé des élections, une loi électorale et un gouvernement indépendant. Nous sommes engagés actuellement dans la dernière étape qui précède l'organisation des prochaines élections présidentielles et législatives qui auront lieu avant la fin de l'année, conformément à la feuille de route convenue.

Nous comptons sur l'appui de l'OIT et l'intensification de ses programmes et de ses projets en Tunisie.

Le rapport du Directeur général sur *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés* comporte un nombre important de données qui montrent une fois de plus que la situation politique, économique et sociale des Palestiniens continue à se détériorer du fait de la poursuite de l'occupation et de l'intransigeance d'Israël qui refuse de se conformer au droit international et aux résolutions des Nations Unies, sans craindre de sanctions. D'où la nécessité qu'une action décisive et efficace soit prise au niveau international en vue de mettre un terme à la pratique des «deux poids deux mesures» et de consacrer la volonté de la communauté internationale de reconnaître au peuple palestinien le droit de se libérer et d'obtenir son indépendance, ainsi que son droit légitime d'édifier son Etat indépendant avec pour capitale Al-Qods.

---

*Original portugais: M. PITRA COSTA NETO (ministre de l'Administration publique, du Travail et de la Sécurité sociale, Angola)*

---

Au nom du gouvernement d'Angola et de la délégation qui m'accompagne, je souhaite féliciter le Président pour son élection et lui souhaite plein succès dans ses travaux.

Nous saisissons également cette occasion pour remercier tous les Membres de cette Organisation de la confiance qu'ils ont accordée au gouvernement de la République d'Angola en l'élisant comme membre titulaire du Conseil d'administration du BIT.

Nous ne ménagerons aucun effort, vous pouvez en être sûrs, pour mener à bien notre tâche et nous nous montrerons disponibles et ouverts au consensus afin de trouver les meilleures solutions pour notre Organisation et d'être à la hauteur de nos engagements.

Comme vous le savez, l'Angola est une société d'après-conflit qui n'est en paix que depuis douze ans, après avoir enduré une période de violences et de destruction qui a duré plus de deux décennies. Les séquelles laissées par ce terrible épisode de notre histoire sont encore très présentes dans beaucoup de sphères de notre société.

C'est pour cette raison que le gouvernement angolais établit des politiques publiques et des plans d'action axés sur la stabilité, la croissance et l'emploi et met tout en œuvre pour veiller à leur application, en particulier en ce qui concerne les relations et les conditions de travail. A cette fin, il travaille en concertation permanente avec les partenaires sociaux dans le cadre des structures et des mécanismes prévus par notre législation.

Dans le contexte de cette session de la Conférence, nous nous félicitons par conséquent de la décision adoptée en ce qui concerne la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle dans nos pays. En effet, l'une des conséquences les plus graves du conflit armé qu'a vécu l'Angola, outre les dommages physiques, spirituels et psychologiques subis par la société, a été le développement du chômage dans notre pays.

Le conflit armé a également démantelé l'économie de l'Angola, réduisant dangereusement les activités productives, notamment dans le secteur de l'agriculture, ce qui a provoqué d'importantes migrations internes et entraîné une hausse du chômage.

Pour les citoyens victimes de ce fléau, notamment les jeunes, l'économie informelle représente une espèce de filet de sécurité ou un chemin alternatif pour parvenir à trouver un emploi et assurer un revenu à leur famille et leur communauté, lesquelles ont souvent été forcées de quitter leurs régions d'origine pour s'installer en périphérie des villes, en raison des conditions de vie extrêmement difficiles.

Le gouvernement de l'Angola a adopté des politiques et des programmes qui traduisent sa volonté d'avancer de façon efficace et durable en mettant l'accent sur les éléments suivants: stabilité macroéconomique, programmes d'apprentissage et de formation destinés aux cadres et à la main-d'œuvre nationale; mesures actives en faveur de l'emploi adaptées à notre situation économique; promotion et dynamisation de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire, du commerce et des services par des mesures d'incitation dans le domaine des infrastructures et juridique; et protection des micro, petites et moyennes entreprises.

Pour parvenir à cet objectif, nous avons mis en œuvre les mesures suivantes: plan national de grande ampleur pour la formation de cadres, dans les principaux secteurs d'activité du pays; programme visant à stimuler et diversifier l'activité économique et productive dans tout le pays; plan d'action de renforcement, d'évaluation et d'extension du système de formation professionnelle, tout particulièrement axé sur les jeunes des zones périurbaines et rurales et sur les femmes; dynamisation et réorganisation des services de l'emploi en insistant sur le rôle des agences de placement; réforme de la loi générale du travail, pour en faire un instrument générateur d'emplois, renforcer la main-d'œuvre afin de soutenir l'économie et les entreprises et consolider la justice sociale; mise en place, en divers lieux, de centres pour l'entrepreneuriat, de pépinières d'entreprises et de centres de formation professionnelle ruraux; programmes spécifiques de recensement des travailleurs et agents économiques informels et de formalisation de ces emplois, par l'intermédiaire de mesures simples et concrètes telles que la formation, l'affiliation à la sécurité sociale, l'immatriculation fiscale et l'imposition.

Nous sommes persuadés qu'avec le dévouement et la compréhension de la population de l'Angola et grâce au soutien précieux de la communauté internationale, et en particulier de l'OIT, nous pourrions avancer sur la voie du développement durable et du travail décent.

---

*Original russe: M. SHMAKOV (travailleur, Fédération de Russie)*

---

Construire un avenir où le travail décent ait toute sa place, voilà l'idée maîtresse de cette session de la Conférence et le thème central du rapport du Directeur général. Dans le monde moderne, l'avenir ne peut être qu'un avenir commun. La pauvreté, l'injustice et l'oppression des individus et des peuples pour des considérations de profit et de pouvoir représentent partout une menace pour la prospérité et la paix.

Aujourd'hui comme il y a tout juste soixante-dix ans, l'une des idées-forces de la Déclaration de Philadelphie est toujours pertinente.

Chaque pays doit concourir à la prospérité mondiale. Les syndicats de la Fédération de Russie sont déterminés à soutenir l'accord social qui s'est instauré ces dernières années entre le gouvernement, les syndicats et les employeurs. Aujourd'hui, seules les forces néolibérales s'opposent à cet accord et veulent favoriser une approche capitaliste libérale au détriment d'un dialogue social constructif.

Notre lutte se fonde essentiellement sur le respect de la législation du travail et la normalisation des relations du travail. Et à cet égard, l'augmentation des salaires, notamment du salaire minimum, la révision des lois sur les pensions, la réglementation appropriée des activités des travailleurs migrants en Fédération de Russie et l'interdiction de la pratique de la main-d'œuvre louée jouent un rôle central.

En premier lieu, conformément aux principes de l'OIT, le salaire minimum doit être porté à un niveau correspondant au minimum vital pour la population active, à défaut de quoi l'Etat condamnerait certains de ses propres citoyens à la dégénérescence et à la famine. L'Etat incite les employeurs à ne pas payer leurs impôts et à ne pas verser leurs cotisations à la sécurité sociale, mettant ainsi en péril les fondements mêmes de la stabilité socio-économique du plus vaste pays d'Eurasie.

En second lieu, il est indispensable de relever les salaires dans le secteur public russe. Au printemps 2012, le Président a pris des décisions en faveur d'une augmentation substantielle des salaires dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la culture et des services sociaux. Dans un contexte de récession, il nous incombe de veiller à ce que le gouvernement applique ces décisions.

Troisièmement, il est indispensable de modifier la politique fiscale de l'Etat. Les économistes libéraux essaient depuis longtemps de nous convaincre qu'une diminution de la charge fiscale associée aux salaires se traduirait par une augmentation sans précédent de ces salaires. A la suite des mesures dont ils ont fait l'objet, les employeurs ont dégagé des bénéfices astronomiques de l'ordre de 10 milliards de dollars, qui n'ont pour ainsi dire donné lieu à aucune augmentation de salaires ni création d'emplois. Il en va de même pour l'impôt sur le revenu des particuliers, qui devrait être progressif. De fait, ce sont les plus favorisés qui devraient verser les plus fortes contributions à la société!

Un autre problème relevant du travail décent est le recours à la main-d'œuvre louée. Cette pratique est



l'une des formes qu'a prise la violation des droits de l'homme. Celles et ceux qui sont «loués» n'ont pas le statut de travailleur, ne bénéficient pas des garanties offertes par la législation du travail et ne reçoivent pas l'intégralité du salaire correspondant à leur travail. Sous notre influence, cette forme d'exploitation est désormais illégale en Fédération de Russie. C'est une avancée majeure de portée mondiale, et nous espérons que d'autres pays suivront notre exemple.

Seuls un renforcement marqué de l'OIT et la défense de ses valeurs fondamentales peuvent permettre de répondre de manière efficace aux défis du changement.

Nous saluons l'intensification des activités sociales menées par un grand nombre d'organisations non gouvernementales (ONG), car nous considérons que c'est un bon moyen de favoriser la démocratie et le maintien de la paix. Mais seuls les syndicats et les organisations d'employeurs sont en mesure de jouer un rôle unique et irremplaçable sur le marché du travail en ce qui concerne les relations socio-professionnelles. Un soutien trop marqué de la coopération avec les ONG pourrait nuire à l'Organisation.

De plus, nous estimons que l'OIT est le lieu le plus propice à la coopération entre des partenaires sociaux de bonne foi et qui sont disposés à prendre véritablement leur part de responsabilité dans leur propre pays et à l'échelle du globe. Or la tendance à faire appel à différents experts qui ne sont pas réellement des employeurs revient à ignorer les accords fondamentaux qui ont été conclus à l'occasion de révolutions et qui sont l'aboutissement de négociations intensives menées au sein du Conseil d'administration tripartite du BIT.

Les principes de justice sociale et de travail décent sont mis à rude épreuve dans l'Ukraine voisine. Les politiques inhumaines des milieux proches des oligarques ont apporté des souffrances indicibles au peuple ukrainien.

Malheureusement, les conditions préalables à la fourniture d'une assistance à l'Ukraine imposées par les institutions financières internationales ne feront qu'intensifier la crise. Ainsi, le FMI exige notamment de relever l'âge de la retraite, d'abolir le droit à la retraite anticipée, d'augmenter les prix du gaz et de l'électricité, de privatiser les entreprises et de mettre un terme à la gratuité des repas dans les cantines scolaires. Les syndicats russes soutiennent les travailleurs et les syndicats ukrainiens. Nous pensons que seul le peuple ukrainien peut et doit déterminer l'avenir de ce pays. Notre devoir urgent et commun consiste à apporter l'aide humanitaire nécessaire à tous les citoyens ukrainiens qui souffrent.

Ce n'est qu'en unissant nos forces que nous pourrions réaliser les buts et objectifs stratégiques de l'OIT dans chaque pays et dans le monde entier.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> PIER (gouvernement, Etats-Unis)*

---

C'est pour moi un grand honneur et un plaisir de représenter le gouvernement des Etats-Unis à la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Au nom de notre secrétaire d'Etat au Travail, M. Perez, je voudrais féliciter le Directeur général, M. Ryder, pour son rapport particulièrement instructif, important, pragmatique et d'actualité sur la migration équitable.

La transformation rapide de l'économie mondiale au cours des deux dernières décennies a entraîné des modifications profondes de la main-d'œuvre dans le

monde et des méthodes de recrutement utilisées. L'importance des flux migratoires et leur complexité ont conduit à la transformation rapide des schémas de déplacement des travailleurs. L'augmentation des restrictions budgétaires a entraîné un développement sans précédent de l'externalisation, de la flexibilisation de l'emploi et de l'intermédiation dans la relation de travail.

Ces tendances du marché mondial ont des conséquences considérables pour les travailleurs, les populations et les marchés de l'emploi.

Les migrations de main-d'œuvre ont incontestablement beaucoup d'avantages, et au nom des Etats-Unis, je tiens à dire que nous sommes particulièrement fiers de la richesse culturelle que nous avons héritée de l'immigration. Nous sommes redevables aux travailleurs migrants pour la précieuse contribution qu'ils ont apportée à notre pays. Toutefois, la migration de main-d'œuvre peut aussi créer des groupes plus susceptibles d'être victimes de pratiques abusives, en particulier parce qu'ils ne bénéficient pas de la même protection que les ressortissants nationaux.

Les migrants ne sont pas les seuls à constituer ce qui est devenu, dans une large mesure, une main-d'œuvre mondiale «de seconde catégorie», laquelle ne bénéficie, le plus souvent, d'aucune protection juridique de ses droits fondamentaux au travail, ni de contrats de travail clairement définis ou déclarés, ni de prestations sociales, ni d'un accès à des programmes sociaux ou à d'autres formes de protection sociale et au travail. Cette main-d'œuvre vulnérable, constituée d'adultes et parfois d'enfants, de migrants et de ressortissants nationaux, comprend les travailleurs domestiques, les intérimaires et les personnes travaillant pour des entreprises informelles. Elle inclut également les millions de personnes employées par des sous-traitants, agences d'emploi ou autres intermédiaires.

Ce type d'emploi indirect aboutit à la création d'une main-d'œuvre interne qui travaille en parallèle des travailleurs directement salariés et permanents, alors qu'elle fait souvent le même travail, mais en échange d'une rémunération inférieure, très souvent sans avantages ou protection et sans aucune sécurité de l'emploi, ou très peu. Ces postes ne sont pas uniquement créés pour réduire les coûts, mais aussi, pour beaucoup, pour contourner les obligations prescrites par la législation du travail, éviter les inspections et ne pas honorer les droits des travailleurs, notamment le droit à la liberté syndicale.

Aux Etats-Unis, par exemple, certaines sociétés peu scrupuleuses déclarent leurs travailleurs sous une fausse qualité, pratique que notre secrétaire d'Etat a qualifiée comme n'étant rien de moins qu'une fraude à l'emploi et implique que ces travailleurs ne bénéficient même pas du salaire minimum ni de compensation pour les heures supplémentaires ni du chômage ou d'indemnités salariales.

Malgré l'engagement universel pris en faveur du travail décent, beaucoup de lois du travail et de mécanismes de contrôle n'ont tout simplement pas intégré cette transformation profonde de la main-d'œuvre et pris en compte le phénomène de précarisation de l'emploi. De ce fait, le nombre de travailleurs vulnérables, de «seconde catégorie» et mal protégés a augmenté.

En tant que Membres de l'OIT, nous avons tous le devoir de travailler pour résoudre ce problème. Le BIT, de son côté, doit être en mesure de fournir une assistance juridique et technique aux gouverne-

ments afin que ceux-ci améliorent leur législation du travail et leur capacité à appliquer ces normes.

Dans ce contexte, nous nous félicitons du rapport du Directeur général, dans lequel il met en évidence les différents domaines auxquels peut contribuer l'OIT en ce qui concerne la migration de main-d'œuvre. En tant qu'unique organisme international consacré à l'emploi, aux droits au travail et aux conditions de travail, et au vu du mandat inscrit dans sa Constitution, relatif à la «défense des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger», l'OIT a un rôle majeur à jouer en ce qui concerne la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants.

Je voudrais, pour conclure, souligner l'importance essentielle des mécanismes de contrôle de l'OIT, y compris la Commission de l'application des normes, qui permettent d'assurer que ces normes ne soient pas simplement proclamées et ratifiées, mais également mises en œuvre, sur le plan législatif et en pratique, notamment dans l'intérêt des groupes les plus vulnérables. La transformation de la main-d'œuvre dans le monde met en évidence l'importance de ces normes internationales du travail. Ne pas parvenir à faire valoir ce système irait à l'encontre de notre conviction profonde, si bien exprimée dans la Déclaration de Philadelphie: «tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales».

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> KNUPPERT (travailleuse, Danemark)*

---

Je souhaiterais tout d'abord axer mon intervention sur le rapport du Directeur général intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*. Ce rapport indique que l'on recense environ 232 millions de travailleurs migrants dans le monde et que le nombre de personnes qui quittent leur territoire à la recherche d'un emploi ne cesse d'augmenter. La migration va trop souvent de pair avec des abus commis à l'égard de travailleurs vulnérables. Elle se produit à une échelle considérable et ne cesse de prendre de l'ampleur. Dans de trop nombreux cas, elle va également de pair avec un traitement inacceptable et des abus vis-à-vis des femmes et des hommes les plus vulnérables sur nos marchés du travail.

Toutefois, nous convenons que la migration peut tout à fait contribuer de façon significative à la croissance et au développement. Aussi, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques en faveur de la migration équitable ainsi que des mesures plus fermes pour lutter contre le travail forcé.

Beaucoup de choses ont changé au cours du siècle dernier, notamment les formes que prend le travail forcé et obligatoire. Lorsque la Conférence internationale du Travail a adopté la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, la préoccupation principale était le travail forcé imposé par les pouvoirs publics. Aujourd'hui, près de la moitié des victimes du travail forcé ont migré avant d'être victimes d'exploitation. Elles ne sont plus enchaînées mais se retrouvent dans une situation de travail forcé du fait que leurs employeurs les exploitent. La plupart des victimes d'exploitation sont des femmes et des enfants. De nouvelles formes de travail forcé sont apparues, notamment la traite transfrontalière d'êtres humains, en ayant recours à des recruteurs douteux afin de couvrir leurs traces, ainsi que le travail forcé

et l'exploitation sexuelle sous la menace ou la contrainte imposés à des hommes, des femmes et des enfants qui ont été trompés. Ce nouvel ennemi doit être vaincu. Aussi, je prie instamment chacun d'entre vous d'appuyer, d'adopter et de mettre en œuvre le nouveau protocole relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, qui est juridiquement contraignant, tel qu'il a été soumis à la plénière. Je suis convaincue que ce protocole et la recommandation sur des mesures complémentaires en vue de la suppression effective du travail forcé qu'il contient feront une différence.

Il est encourageant de constater que l'OIT a inscrit la question de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle à l'ordre du jour. La recommandation à laquelle nous aboutirons l'année prochaine marquera un tournant décisif pour l'amélioration des conditions de travail de millions de travailleurs qui luttent pour leur survie dans l'économie informelle, y compris de tous les travailleurs qui occupent un emploi informel dans le cadre de la sous-traitance et dans des chaînes d'approvisionnement. La grande majorité de ces travailleurs sont des femmes; leur situation doit être reconnue et elles doivent être protégées par la législation du travail et les mesures de protection sociale. Elles doivent aussi être couvertes par l'Agenda du travail décent, au même titre que tous les autres travailleurs.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que la formalisation de l'économie informelle contribuera au développement durable et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Il nous incombe à présent de veiller au renforcement du dialogue social et d'élaborer de nouvelles politiques et de nouvelles stratégies afin de lutter contre l'économie informelle. Cette recommandation ne sera qu'un point de départ, nous devons faire en sorte qu'elle soit mise en œuvre à l'échelle nationale. Les gouvernements et les partenaires sociaux auront certainement beaucoup à faire en vue de la prochaine session de la Conférence.

L'année 2012 a été marquée par deux événements majeurs: premièrement, l'élection d'un nouveau Directeur général et, deuxièmement, l'absence d'accord quant à la liste de cas de la Commission de l'application des normes de la Conférence. La position prise par le groupe des employeurs en ce qui concerne la situation au sein de la commission en 2012 était invraisemblable. Les employeurs ont remis en question non seulement l'interprétation par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, mais aussi le droit de grève en soi. Les employeurs ont fait d'une divergence d'avis un différend à propos du système de contrôle de l'OIT dans sa totalité et ont bloqué la liste de cas. L'année dernière, les employeurs ont à nouveau fortement remis en question le mandat de la CEACR et le droit de grève non seulement dans le cadre des débats internes mais aussi s'agissant des cas relatifs à la convention n° 87.

Bien que nous soyons parvenus à un accord au sujet de cette liste, les employeurs continuent de remettre en question l'Organisation dans son ensemble. A l'issue de diverses consultations, le Conseil d'administration du BIT a rendu une décision en mars dernier. Au cours de la présente session de la Conférence internationale du Travail, le groupe des employeurs a décidé d'utiliser des méthodes

d'intimidation, en dehors de cette commission, quant au processus de consultation convenu. L'attaque formulée par les employeurs à l'encontre du système de contrôle est inacceptable. Nous sommes par conséquent confrontés cette année à des défis bien plus grands encore. Le dialogue social et le tripartisme constituent la priorité de l'OIT sur le plan de la gouvernance en vue de promouvoir la justice sociale, des relations de travail harmonieuses et le travail décent.

C'est pourquoi j'appelle une nouvelle fois tous les gouvernements, et en particulier les membres gouvernementaux du Conseil d'administration, à défendre, protéger et respecter cette Organisation et son intégrité ainsi que les principes universels du monde du travail que nous défendons.

---

*Original russe: M. MIROSHNYCHENKO (employeur, Ukraine)*

---

L'Ukraine traverse actuellement la période la plus difficile de son histoire depuis son indépendance.

Je pense que vous suivez tous d'une manière ou d'une autre l'évolution de la situation dans notre pays et je profite de cette occasion pour remercier tous nos partenaires étrangers pour le soutien sans faille qu'ils ont témoigné au peuple ukrainien en ces temps particulièrement difficiles.

La grave crise qui secoue notre pays, qui a entraîné des manifestations de masse et fait de nombreuses victimes, a conduit à un changement de gouvernement et à une refonte totale de notre administration.

Mais cette crise sociale a des origines et des conséquences beaucoup plus profondes et complexes, et elle ne se résoudra pas simplement par un changement de gouvernement. Il est encourageant de constater que le Président de l'Ukraine, Petro Porochenko, en est conscient, comme en témoignent ses premières déclarations politiques en sa qualité de nouveau chef de l'Etat.

Je voudrais vous faire part de quelques réflexions concernant les enseignements que nous pourrions tirer de la crise ukrainienne et qui pourront être utiles pour notre pays mais aussi pour la communauté internationale.

Le premier enseignement que nous pouvons tirer est le suivant: lorsque le gouvernement fait semblant de participer au dialogue social, il doit s'attendre tôt ou tard à une explosion sociale. Dans le cas de l'Ukraine, la principale erreur du précédent gouvernement a été d'éviter délibérément tout dialogue avec la société ce qui l'a empêché d'appréhender de manière juste les besoins de la population.

Le deuxième enseignement est une évidence puisqu'il s'agit de retenir que la lutte contre la corruption ne peut pas se contenter d'être formelle. Le système de gouvernement maffieux et clanique qui a particulièrement prospéré sous le précédent gouvernement a littéralement étouffé l'entrepreneuriat et instauré un climat extrêmement défavorable aux investissements. Les entreprises étrangères se sont détournées de l'Ukraine et nombre d'entrepreneurs ukrainiens ont été contraints d'expatrier leur activité. Tous ces facteurs ont entraîné une dégradation des indicateurs macroéconomiques du pays qui s'est traduite, plus concrètement, par une détérioration du niveau de vie de la population.

Nous espérons que l'Ukraine ne laissera pas passer cette opportunité historique d'éradiquer à jamais la corruption. C'est l'une des principales revendications du peuple ukrainien.

La troisième leçon à retenir est le fait que, dans ce moment critique de l'histoire de notre pays, la société ne disposait pas de moyens efficaces pour influencer les décisions des autorités. L'occupation de la place Maïdan a été incontestablement le dernier recours que les citoyens ont été contraints d'utiliser devant l'inefficacité des institutions démocratiques existantes. Pour cette raison, la plate-forme de la société civile prévue par l'accord d'association entre l'Ukraine et l'Union européenne est appelée à devenir l'une de ces entités et les employeurs ukrainiens participent activement à sa création.

Le quatrième enseignement que nous devons tirer de cette situation, et qui est sans doute le plus important pour l'avenir de l'Ukraine, porte sur l'attitude envers la jeunesse. Si les précédentes autorités n'ont pas fait preuve, durant toutes leurs années au pouvoir, d'un déchaînement de violence à l'égard des jeunes égal à celui auquel nous avons assisté sur la place Maïdan, le 30 novembre 2013, du moins ont-elles superbement ignoré les problèmes des jeunes. Pourtant, les employeurs ukrainiens s'efforçaient depuis déjà de nombreuses années d'attirer l'attention du gouvernement sur les problèmes liés à l'emploi des jeunes, à la formation professionnelle, et à la création d'un environnement propice à l'entrepreneuriat des jeunes. L'énergie sociale de la jeunesse ukrainienne qui s'est exprimée sur la place Maïdan devrait être utilisée à bon escient. Il revient donc au gouvernement de créer les conditions nécessaires pour aller dans cette direction.

Pour des raisons évidentes, l'attention de la société ukrainienne est actuellement dirigée sur la résolution de problèmes cruciaux mais cela ne signifie pas pour autant que nous ne participons plus au développement mondial.

Nous suivons avec beaucoup d'attention les travaux de l'Organisation internationale du Travail et nous avons lu attentivement le rapport du Directeur général, M. Ryder, consacré aux problèmes de la migration de main-d'œuvre et aux perspectives de ce phénomène au XXI<sup>e</sup> siècle. Pour l'Ukraine qui possède d'importantes ressources de main-d'œuvre dont une grande partie recherche actuellement un travail, dans le pays comme à l'étranger, cette thématique est extrêmement pertinente.

Cependant, j'espère que l'OIT va coordonner ses activités avec l'Organisation internationale pour les migrations afin d'éviter une redondance des travaux.

Nous partageons également pleinement la position de l'Organisation internationale des employeurs qui a souligné le rôle majeur des employeurs dans la régulation des flux migratoires et la résolution des questions pratiques connexes.

En conclusion, je voudrais une nouvelle fois vous remercier pour le soutien dont la communauté internationale a fait preuve à l'égard de l'Ukraine en cette période d'épreuves pour la population.

*(M. Alexandris prend place au fauteuil présidentiel.)*

---

*Original portugais: M. MOTA SOARES (ministre de la Solidarité, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Portugal)*

---

Au nom du gouvernement du Portugal, je salue les réalisations du Directeur général, M. Ryder, et de son équipe. Il nous faut reconnaître les efforts considérables qu'ils ont déployés pour défendre le dialogue social tripartite. Je tiens également à félici-

ter les nouveaux membres du Conseil d'administration et leur souhaite plein succès.

Le Portugal a réussi à sortir d'une période très difficile en effectuant un sauvetage financier qui a touché tous les Portugais pendant trois ans. Grâce à la ténacité et à l'esprit de résilience des Portugais, nous avons pu surmonter la crise avec une vigueur qui en a surpris plus d'un, au Portugal comme à l'étranger.

La croissance du PIB et des exportations, la diminution du chômage, la stabilisation de la consommation, la reprise de l'investissement ou encore la création de nouvelles entreprises sont autant d'indicateurs qui prouvent que les travailleurs et entreprises du Portugal sont capables de faire face aux difficultés et de les surmonter.

Ces quinze derniers mois, nous sommes parvenus à inverser la courbe du chômage. En effet, depuis janvier 2013, le taux de chômage a baissé de 2,8 points de pourcentage. Selon les dernières données d'Eurostat, il s'établit aujourd'hui à 14,6 pour cent. Bien que ce taux reste très élevé, les efforts faits ont permis à 147 000 Portugais de retrouver un emploi l'année dernière.

Grâce au dialogue tripartite, le Portugal a pu conclure, en janvier 2012, un accord pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. C'est la première fois qu'un accord si important et ambitieux est conclu avec les partenaires sociaux. Cet accord a contribué dans une large mesure à la reprise économique et à la création d'emplois.

Le dialogue social permettra, dans un proche avenir, de renforcer la négociation collective, d'améliorer la représentation des syndicats et des entreprises et d'augmenter le salaire minimum.

Pendant cette période difficile, nous sommes parvenus à atténuer les effets de la crise, notamment sur les personnes les plus exposées, grâce à un programme d'urgence sociale que nous avons mis en œuvre dès la formation de notre gouvernement. Nous avons revalorisé les pensions de retraite versées à un million de bénéficiaires qui recevaient des retraites extrêmement basses et augmenté les allocations de chômage perçues par les couples au chômage.

Le Directeur général a demandé aux mandants de donner leur point de vue sur les politiques migratoires au cours de la session. Je tiens donc à rappeler les bonnes pratiques du Portugal en la matière. Ces pratiques, mentionnées dans l'Index des politiques d'intégration des migrants et dans les rapports de l'OCDE sur les perspectives des migrations internationales, montrent que le Portugal s'est toujours efforcé d'accueillir et d'intégrer toutes les personnes arrivant sur son territoire pour s'installer et chercher du travail.

Ainsi, nous sommes très attentifs au partenariat fructueux conclu avec le Groupe mondial sur la migration et aux travaux réalisés sous l'égide de l'OIT. Compte tenu de la situation du Portugal en la matière, nous comprenons bien les problèmes liés aux flux migratoires. Conscient de l'importance de cette question, le Portugal a ratifié la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, la recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975.

Conformément à la politique suivie depuis longtemps par le Portugal, les travailleurs étrangers ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les tra-

vailleurs portugais, ce qui leur permet d'être protégés contre toutes les formes de discrimination fondée sur leur statut de travailleurs migrants.

Le Portugal adhère sans réserve à l'Agenda du travail décent. Il œuvre en faveur de la mise en place d'un système économique durable, de la promotion de l'entrepreneuriat, de l'accroissement de l'activité des entreprises, du renforcement du dialogue social, de la revalorisation des prestations versées aux personnes les plus vulnérables et les plus défavorisées, du maintien, lorsque cela est nécessaire, des programmes d'urgence sociale, de l'amélioration de l'employabilité des jeunes grâce aux programmes garantissant des emplois pour les jeunes et du renforcement de la protection des travailleurs occupant des emplois atypiques et des chômeurs.

Ainsi, le Portugal souligne l'importance du rapport du Directeur général ainsi que de la stratégie que l'OIT devra mettre en œuvre à l'avenir. Les documents de grande qualité présentés prévoient un programme de travail qui nous permettra, grâce à la solidarité entre les nations et au dialogue social tripartite permanent, de surmonter toutes les difficultés.

---

*Original portugais: M<sup>me</sup> TAIPO (ministre du Travail, Mozambique)*

---

Au nom du gouvernement de la République du Mozambique et de la délégation tripartite qui m'accompagne, c'est avec un grand honneur que je salue les membres de cette auguste assemblée.

Le Mozambique souscrit pleinement à l'intervention du secrétaire exécutif de la Communauté des pays lusophones (CPLP), M. Murargy, qui s'est exprimé pour la première fois devant la Conférence de l'OIT au nom des pays de la CPLP. Je souhaite aussi remercier Guy Ryder, le Directeur général du BIT, qui est venu nous rendre visite dans notre pays. Cette visite fut marquée par le lancement d'une étude importante réalisée sous l'égide de l'OIT, intitulée *Vers un socle de protection sociale: consolidation d'un système complet de protection sociale au Mozambique – Analyse des alternatives politiques et analyse de coûts*.

Nous avons examiné attentivement le rapport du Directeur général, qui porte sur la question de la migration de main-d'œuvre, un sujet d'une actualité brûlante. Nous le félicitons pour sa remarquable présentation.

La région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a constitué l'un des plus grands foyers des mouvements migratoires internationaux ou interrégionaux. C'est dans ce contexte que les ministres et les partenaires sociaux de la SADC chargés de l'emploi ont approuvé en mai 2013, à Maputo, le Plan d'action régional 2013-2015 sur la migration de main-d'œuvre, dans le but d'élaborer une politique régionale harmonisée en matière de migration des travailleurs et de reconnaître le rôle économique et social que jouent les travailleurs migrants tant dans leur pays d'accueil que dans leur pays d'origine.

Le Mozambique a connu des niveaux de croissance assez encourageants, stimulés par les investissements d'entreprises multinationales. Toutefois, cette croissance ne s'est toujours pas traduite par la création d'emplois décents, étant donné que ces investissements ont été réalisés dans le cadre de projets à fort coefficient de capital qui ne créent que peu d'emplois directs. Les multinationales doivent

assumer davantage de responsabilités dans les pays dans lesquels elles mènent leur activité afin de réduire le risque de conflit avec les communautés locales, en respectant les législations nationales et en honorant leurs obligations sociales.

Tirer parti de cette croissance et de l'exploitation des ressources naturelles pour améliorer le niveau de vie de nos concitoyens par la création d'emplois représente un enjeu considérable. C'est pourquoi, grâce au soutien du BIT, nous avons récemment tenu une conférence de haut niveau sur l'emploi, qui a rassemblé des partenaires sociaux, des universitaires et des experts internationaux et nationaux. Cette conférence a été inaugurée par le Président de la République du Mozambique, M. Guebuza, et avait pour but l'élaboration d'une série de recommandations propres à préfigurer une politique nationale de l'emploi.

Nous souhaitons également profiter de cette occasion pour exprimer à nouveau notre reconnaissance envers le directeur régional pour l'Afrique, pour la bonne disposition dont il a fait preuve lorsqu'il s'est rendu récemment dans notre pays et a rencontré le Président de la République en vue de contribuer à l'élaboration de la politique nationale de l'emploi.

Le développement durable est impossible tant qu'il n'est pas tourné vers le capital humain local. La valeur des investissements dépend de la qualité de la main-d'œuvre, qui doit posséder les compétences nécessaires pour encourager la production et la productivité. Au Mozambique, nous sommes pleinement conscients de cet enjeu, c'est pourquoi le gouvernement mène à bien des réformes en matière de formation professionnelle afin de pouvoir répondre aux besoins du marché.

Suite à la découverte de grandes réserves de ressources minérales, les entreprises multinationales sont de plus en plus nombreuses à vouloir mener une activité dans notre pays. De ce fait, un autre volet de notre action en faveur des jeunes a consisté à mettre en place des partenariats avec ces entreprises dans le domaine de la formation professionnelle. Cette collaboration a contribué à la professionnalisation des jeunes, renforçant ainsi notre conviction que l'investissement étranger direct doit être un investissement durable.

Je saisis cette occasion pour vous informer que, cette année, le Parlement du Mozambique a adopté une loi relative à la syndicalisation des fonctionnaires, en vertu de laquelle tous les fonctionnaires du Mozambique pourront désormais jouir du droit d'association et de négociation collective.

Nous soutenons que l'être humain doit être au cœur du développement. Il doit être capable de répondre aux besoins du marché en mettant à profit ses compétences pour être efficient et efficace au travail, conformément à l'objectif plus large visant à promouvoir un développement économique durable et inclusif ainsi que la création d'une culture du travail.

---

*Original anglais: M. JAEM (ministre des Ressources humaines, Malaisie)*

---

Permettez-moi tout d'abord au nom du gouvernement de la Malaisie de féliciter sincèrement M. Funes de Rioja, président de l'Organisation internationale des employeurs, pour son élection à la présidence de cette auguste assemblée, dans le cadre de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je voudrais également féliciter Guy Ryder, Directeur général du BIT, ainsi que son bu-

reau, pour l'élaboration d'un rapport remarquable et complet, qui aborde des problèmes d'actualité et met en relief les différentes initiatives lancées au XXI<sup>e</sup> siècle.

Depuis 2010, le gouvernement de la Malaisie, sous la direction visionnaire de son Premier ministre, a fait d'important progrès, conformément à son plan de transformation, en vue de faire du pays une nation à haut revenu et d'atteindre le statut de pays développé d'ici à 2020. A cette fin, la mise en œuvre durable de plusieurs initiatives dans le cadre de ce plan, nous a permis de faire de nettes avancées et, aujourd'hui, le pays est bien engagé sur la voie de la transformation économique. Afin de parfaire ce programme et d'en assurer la pérennité, nous avons veillé à prendre en compte tous les Malaisiens, car nous sommes fermement convaincus de l'importance d'un dialogue social constructif et régulier et de la nécessité de prévoir des dispositions pour assurer le développement durable et renforcer la protection sociale de toute la population.

Le gouvernement de la Malaisie, dans le cadre des partenariats stratégiques et des consultations régulières avec les mandants tripartites, met l'accent sur la recherche d'un consensus démocratique. Ces efforts se sont traduits par la création de différents organes consultatifs tripartites au plan national, tels que le Conseil consultatif national du travail, le Conseil national mixte de la fonction publique et le tout récent Conseil consultatif national des salaires. En ce qui concerne les entreprises privées, le dialogue social a donné de bons résultats et a été reconnu comme étant un instrument fondamental et contraignant, propre à faciliter la promotion d'une industrie saine et ordonnée et de relations professionnelles de qualité, ce qui a eu une incidence considérable sur le développement national.

Selon les prévisions démographiques, d'ici à 2030, la Malaisie devrait être confrontée au vieillissement de sa population. Pour faire face à ce problème, le gouvernement de la Malaisie a mis en place une initiative nationale pour la santé, dont le but est d'assurer un suivi permanent de la situation sanitaire de la population, y compris le dépistage précoce des maladies non transmissibles. Nous encourageons vivement les modes de vie sains et vivons, grâce à la mise en place d'un système de soins de santé de qualité et de programmes de sensibilisation, à prolonger les perspectives d'emplois des travailleurs.

Pour démontrer son attachement à ce programme, le gouvernement de la Malaisie a récemment accepté de relever l'âge limite à 60 ans, ce qui permettra d'étendre la couverture de la sécurité sociale dont bénéficient les travailleurs malaisiens et d'aligner la protection sociale sur l'âge minimum de départ à la retraite nationale. La transformation de la protection sociale en Malaisie a consisté non seulement à assurer les travailleurs âgés, mais aussi à fixer le salaire minimum national et l'âge minimum de départ à la retraite, mesures qui bénéficieront à 13 millions de travailleurs dans le secteur privé.

Outre la mise en œuvre par le gouvernement du programme de transformation et la priorité qu'il accorde au développement du capital humain, il est fondamental de renforcer le système d'éducation et de formation technique et professionnelle afin de fournir à la main-d'œuvre les compétences requises pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'industrie.

Compte tenu de l'évolution rapide de l'économie mondiale, le développement des connaissances et des compétences est indispensable pour préserver la compétitivité dans les divers secteurs et assurer la croissance du pays dans son ensemble et, ainsi, continuer de former une main-d'œuvre qualifiée. Pour ce faire, nous avons mis en place le programme de formation professionnelle INVITE, élaboré à partir de la norme nationale relative aux compétences professionnelles, qui est un répertoire des compétences de base nécessaires pour un certain nombre de métiers, mis au point par des experts du secteur.

---

*Original anglais: M. MYINT (ministre de l'Union, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Myanmar)*

---

C'est pour moi un honneur et un plaisir de prendre la parole devant cette auguste assemblée. Je voudrais, au nom de ma délégation et en mon nom propre, féliciter chaleureusement le Président pour son élection méritée à la tête de cette session de la Conférence. Je suis convaincu que, sous sa direction éclairée, nos travaux seront couronnés de succès.

Avant toute chose, je souhaiterais remercier M. Ryder, Directeur général du Bureau international du Travail, d'avoir choisi le thème de la migration, qui est un élément central du monde du travail actuel, et de l'avoir porté à l'attention des participants à la présente session de la Conférence. Je voudrais également féliciter le Directeur général pour son rapport intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*. Je pense que le moment est venu de faire le point sur ce sujet et, de ce fait, que les mandats tripartites devraient l'examiner de très près. Dans ce rapport, il est fait état de la nécessité de promouvoir des possibilités de travail décent pour les travailleurs migrants et de la mobilité des travailleurs au XXI<sup>e</sup> siècle. Ce rapport met également en exergue les principaux facteurs et les conditions de la migration ainsi que le rôle des gouvernements et des agences privées dans la migration de travail.

Le Myanmar considère que la promotion des pratiques équitables de migration est de la plus haute importance pour assurer un traitement décent aux travailleurs concernés et pour prendre équitablement en compte les intérêts des pays d'origine comme de destination. Dans le même ordre d'idées, il est nécessaire de renforcer les processus et pratiques de recrutement équitables afin de lutter contre les pratiques de recrutement abusives et frauduleuses dont les travailleurs migrants font l'objet. Je suis convaincu que l'OIT est en mesure de fournir une assistance technique et des orientations supplémentaires pour aider les pays à relever ces deux défis à l'avenir.

Les travailleurs migrants contribuent de manière significative au développement socio-économique et à la richesse culturelle des pays d'origine et de destination. Aussi, nous devrions redoubler d'efforts pour promouvoir et protéger efficacement les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les migrants. Les systèmes d'inspection du travail des pays de destination jouent un rôle essentiel à cet égard.

Le Myanmar considère qu'il est tout aussi important de promouvoir les possibilités de travail décent dans les pays d'origine afin d'apporter une réponse à la question des migrations. Dans cette perspective, permettez-moi d'évoquer brièvement les initiatives prises par le Myanmar à cet effet. Les travailleurs migrants du Myanmar sont placés par l'agence d'emploi à l'étranger, qui dépend du gouvernement,

et par des agences privées. Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale met tout en œuvre pour faire en sorte que les travailleurs migrants occupent un emploi décent à l'étranger et pour protéger leurs droits dans leur pays d'accueil. Des attachés spécialisés dans les questions du travail sont nommés dans les pays qui comptent le plus de travailleurs originaires du Myanmar; ils sont chargés de protéger les droits et privilèges des travailleurs migrants et de résoudre les différends et les problèmes liés au droit du travail qui surgissent dans les pays de destination, conformément à la législation en la matière.

Afin de répondre aux besoins des travailleurs vivant à l'intérieur du pays et à l'étranger et de traiter les problèmes qu'ils rencontrent, des centres ont été créés dans le cadre du mécanisme de traitement des plaintes. Les travailleurs peuvent se rendre dans les centres de Nay Pyi Taw et de Yangon, qui sont ouverts de jour comme de nuit, pour déposer une plainte. Par ailleurs, nous essayons actuellement de mettre en place des centres de ressources pour les travailleurs migrants dans les capitales des régions et des Etats qui comptent le plus grand nombre de travailleurs migrants.

Nous accordons également une priorité élevée à la sensibilisation. Des ateliers, des séminaires et des programmes consacrés à la migration sûre et légale, au travail décent, à la protection contre l'exploitation et aux droits et responsabilités des travailleurs migrants sont organisés dans le pays.

La migration équitable est un immense défi pour nous tous. Toutefois, ce n'est pas un défi insurmontable. Si nous prenons des mesures aujourd'hui, nous serons plus proches de la réalisation de cet objectif qu'hier. Le Myanmar est prêt à travailler de concert avec chacun d'entre vous pour atteindre ce but.

---

*Original anglais: M. KELLIER (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Jamaïque)*

---

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du gouvernement et du peuple de la Jamaïque. Je souhaite féliciter le Président pour son élection à la tête de cette assemblée; ma délégation tripartite est convaincue que, sous sa direction avisée, nous mènerons à bien les tâches confiées à la présente Conférence.

Permettez-moi également de féliciter notre Directeur général, M. Ryder, pour l'énergie qu'il a déployée afin de diriger l'OIT en ces temps difficiles et de remercier les fonctionnaires du secrétariat du BIT, et en particulier du bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes, pour leur efficacité et leur appui précieux.

Dans le monde entier, les travailleurs et les travailleuses, les familles et les différents groupes de la population continuent de souffrir des conséquences de la crise financière de 2008. Cette crise a mis en exergue les carences structurelles sous-jacentes de nos accords économiques mondiaux qui ont entraîné une augmentation des écarts au sein de la société, des disparités de revenu, de la pauvreté et du chômage. Il est urgent de s'attaquer à ces facteurs qui pèsent sur la croissance durable et le développement véritable. L'OIT a dressé un tableau alarmant des écarts en matière d'emploi qui ne cessent de se creuser alors que le chômage continue d'augmenter à l'échelle mondiale, en particulier parmi les jeunes. Cette tendance est exacerbée par des taux de chômage élevés et un très grand nombre

d'emplois vulnérables dans des pays tels que le mien, la Jamaïque.

La Banque mondiale a indiqué dans l'un de ses rapports qu'une reprise lente et laborieuse est en cours dans les pays à revenus élevés. Selon ce rapport, une croissance plus forte dans ces pays et une augmentation de la demande d'importations se traduiront par un accroissement des exportations des pays en développement.

Les participants à la Conférence internationale du Travail ont conscience du fait que la croissance n'est pas une fin en soi mais qu'elle doit s'inscrire dans le cadre d'un nouveau programme de développement qui contribuerait de manière significative au relèvement du niveau de vie de la population du monde entier. Nous devons tirer parti de la crise et de ses effets pour renforcer le développement durable, et nous ne devons pas simplement chercher à retrouver les conditions qui prévalaient avant le début de la crise.

Pour dire les choses simplement, nous devons comprendre les liens qui existent entre le chômage, l'économie informelle, la migration de main-d'œuvre et le travail forcé pour pouvoir définir plus précisément les politiques qui permettront d'accélérer la croissance économique et la création d'emplois et de garantir un développement socio-économique plus équitable.

La Jamaïque, qui s'emploie à parvenir à une stabilité macroéconomique et à la viabilité budgétaire ainsi qu'à réduire sa dette, reste fermement engagée à mettre en œuvre une politique visant à garantir une croissance allant de pair avec la création d'emplois. Nous avons adopté une approche globale à l'égard de cette politique afin de veiller à la création d'emplois en favorisant le développement des petites et microentreprises, en mettant en place un environnement économique propice aux investissements et en prenant les mesures nécessaires pour stimuler la création de partenariats public-privé.

La création d'un socle de protection sociale durable viendra renforcer ces efforts.

Nous prenons des mesures concrètes pour renforcer le dynamisme de l'économie grâce à l'amélioration de l'accès au crédit, la simplification de la création d'entreprises, la mise en œuvre d'une réforme du marché du travail, l'instauration d'un cadre en matière de capital-risque, la promotion de l'innovation et la réduction de la bureaucratie.

Ces mesures viendront s'ajouter à des projets précis visant à stimuler la croissance, notamment en ce qui concerne la création d'une plate-forme logistique, la diversification agricole, l'accroissement du tourisme socio-économique et culturel et la promotion des possibilités d'externalisation des activités des entreprises.

Le ministère du Travail et de la Sécurité sociale joue un rôle de premier plan pour stimuler la productivité, pour veiller au respect de la législation du travail, pour faire en sorte que l'éducation et la formation permettent à la population d'acquérir les compétences nécessaires et pour répondre aux besoins des personnes handicapées. Ces mesures contribueront à garantir la qualité des emplois qui seront créés et à faire en sorte que la croissance soit véritablement inclusive.

Il s'agit de mesures essentielles pour attirer des investissements sur le long terme et apporter une réponse à notre population qui exige un relèvement de son niveau de vie.

Nous nous efforçons également de régulariser et de formaliser notre économie informelle, dont l'ampleur est considérable et qui représenterait environ 45 pour cent de notre PIB. La réforme fiscale et l'amélioration des mesures de protection sociale jouent un rôle important à cet effet.

Le monde entier a pris conscience des incidences de la croissance non créatrice d'emplois et de l'impact significatif de l'économie informelle. Nous devons prendre des mesures fermes pour nous éloigner du modèle néolibéral de développement économique qui se traduit par une croissance sans emplois et placer la population et l'emploi au centre de nos politiques socio-économiques. Si nous voulons véritablement parvenir à un développement durable, nous n'avons pas le choix. Nous ne pourrions atteindre cet objectif qu'en déployant des efforts sur le long terme et en faisant preuve d'un engagement sans faille. Telle est notre mission.

---

*Original anglais: M. ABRIANDI (travailleur, Indonésie)*

---

Je suis le président de la Confédération des syndicats d'Indonésie, la principale confédération de travailleurs du pays, avec quatre millions de membres, et m'adresse à vous en tant que chef de ma délégation à la Conférence de cette année.

Instaurer le travail décent pour tous partout dans le monde est une tâche précieuse qu'il convient de mener à bien en collaboration avec les gouvernements, les travailleurs et les employeurs. Il s'agit là d'un objectif prioritaire, crucial pour l'avenir de l'humanité, et c'est la raison pour laquelle il importe de maintenir une volonté de lutte, de motiver les acteurs concernés, de tenter d'apporter des éléments de réponse à toutes les questions qui ont été soulevées au cours de la présente session de la Conférence et de mobiliser l'engagement de tous.

Tous les syndicats indonésiens participent à la lutte engagée pour l'instauration de salaires décents car nous sommes convaincus que nous ne remporterons cette lutte que si nous sommes étroitement unis.

Au nom de tous les travailleurs indonésiens, je tiens à remercier tous ceux qui soutiennent les efforts que nous déployons afin qu'il y ait davantage de justice dans le monde du travail. Nous tenons également à transmettre un message de sympathie et de réconfort à nos camarades du monde entier qui sont encore victimes d'injustices, notamment dans certains pays du Moyen-Orient, d'Asie du Sud-Est, d'Afrique et d'Amérique du Sud, entre autres.

Nous nous félicitons de constater que les efforts que nous déployons depuis plus de quatre ans en faveur de la sécurité sociale ont porté leurs fruits. Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le gouvernement indonésien a en effet promulgué la loi n° 24/2011 sur la sécurité sociale. Ce résultat témoigne de la vitalité du dialogue sociale tripartite et nous laisse espérer que notre pays va continuer de progresser dans le sens d'un règlement plus satisfaisant des conflits sociaux.

Les questions débattues dans le cadre de la présente et de précédentes sessions montrent à l'évidence que les travailleurs sont encore victimes d'injustices. Il convient dès lors de privilégier certaines questions clés, à savoir le travail décent, les salaires minima, la santé et la sécurité au travail, la protection des droits syndicaux, la sécurité sociale et le secteur informel. Nous avons participé avec intérêt au débat sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, étape indispen-

sable pour permettre aux gouvernements de s'acquitter de leur mandat qui est, en leur qualité de représentant de l'Etat, de garantir aux citoyens un niveau de protection suffisant dans tous les secteurs de l'économie et de lutter contre toutes les formes de discrimination.

En Indonésie, nous encourageons le gouvernement à ratifier la convention n° 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques et à prendre les dispositions législatives nécessaires à cette fin.

En matière de développement, l'Indonésie a obtenu des résultats encourageants: le pays occupe en effet le deuxième rang mondial sur le plan de la croissance économique et le treizième par l'importance de son PIB. Et c'est bien la preuve concrète de la contribution décisive des travailleurs de mon pays.

Ces bons résultats ne profitent malheureusement pas à l'ensemble de la population. Cinq domaines méritent à cet égard de retenir toute notre attention: premièrement, il faut réduire les écarts de salaire entre les employeurs et les travailleurs; deuxièmement, il faut améliorer le fonctionnement des services de sécurité sociale; troisièmement, il faut mettre un terme à la sous-traitance illégale; quatrièmement, il faut adopter une loi sur le droit d'affiliation syndicale; cinquièmement, il faut promouvoir le travail décent dans le secteur informel.

Le dialogue social devrait porter entre autres sur les moyens d'instaurer un climat de confiance afin de pouvoir trouver des solutions satisfaisantes pour l'ensemble des parties prenantes. Nous considérons que les travailleurs et les employeurs sont les principaux acteurs du développement d'une nation et qu'ils contribuent à assurer l'équité, la prospérité et la dignité des populations partout dans le monde.

---

*Original russe: M. SHOKHIN (employeur, Fédération de Russie)*

---

Les thèmes qui sont à l'ordre du jour de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail méritent notre attention et sont tout à fait d'actualité, tant pour la communauté internationale que pour la Fédération de Russie.

En premier lieu, je voudrais m'attarder sur deux de ces thèmes, à savoir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et la migration équitable.

L'emploi informel représente une menace pour les travailleurs et les employeurs car il soumet les entreprises honnêtes et malhonnêtes à des conditions inégales.

L'importance de l'économie informelle et de ses effectifs restreint les possibilités de développement des pays et entraîne une réduction de leurs recettes fiscales.

En Fédération de Russie, d'après les statistiques officielles, environ 20 pour cent de la population active totale relèvent de l'économie informelle.

Toutefois, l'emploi informel n'est pas uniquement dû à l'absence de scrupules de certains employeurs mais également au montant élevé des impôts et des cotisations de sécurité sociale et aux lourdeurs administratives. Des mesures répressives ne permettront cependant pas de résoudre ce problème. Il est indispensable d'inciter les entreprises à créer des emplois et à transformer les emplois informels en emplois formels. Parallèlement, il faut aussi encourager les travailleurs eux-mêmes à opérer cette transition vers l'économie formelle.

Le passage à l'économie formelle doit conduire à une meilleure productivité de la main-d'œuvre. C'est un véritable défi pour la Fédération de Russie, où 25 millions d'emplois doivent être modernisés dans un proche avenir. Les entreprises ont besoin d'investissements énormes pour moderniser leur production, passer aux nouvelles technologies et assurer des emplois décents.

Il est également indispensable d'améliorer la qualité du système de formation professionnelle, y compris les possibilités de reconversion, pour que, en cas de réduction des effectifs, les travailleurs licenciés ne se retrouvent pas dans l'économie informelle.

La réalisation d'objectifs précis en matière de création d'emplois et de modernisation des emplois existants ainsi que d'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre et du bien-être des travailleurs dépend en grande partie du règlement de ce problème.

La mise en place, en Fédération de Russie, d'un système moderne de qualifications est une priorité nationale. Le Conseil national présidentiel pour les qualifications professionnelles, dont le président est nommé par l'Union russe des industriels et des entrepreneurs, joue un rôle crucial à cet égard.

Cela témoigne du fait que l'on a pris pleinement conscience de la nature du problème et de la nécessité d'une participation du monde des entreprises à sa solution.

Nous considérons que la politique destinée à encourager l'entrepreneuriat doit se fonder principalement sur les mesures suivantes: l'allègement (ou pour le moins la non-augmentation) de la charge fiscale supportée par les entreprises; l'efficacité accrue des mécanismes de stimulation des investissements; un meilleur accès aux prêts à long terme et abordables, y compris le financement «à long terme» assuré par les banques; l'élimination des obstacles administratifs et la prévention en vue d'empêcher l'apparition de nouveaux obstacles; le soutien des petites et moyennes entreprises, qui jouent un rôle essentiel dans le développement économique et la création d'emplois; l'amélioration de la qualité et de la gamme des services sociaux fournis dans le cadre d'un système de sécurité sociale obligatoire (un moyen d'inciter les citoyens à passer de l'économie informelle vers l'économie formelle); l'amélioration de la flexibilité du marché du travail; et l'amélioration du système de formation professionnelle.

Une conséquence inévitable de l'économie informelle est la présence d'un grand nombre d'immigrants clandestins. En 2013, le Service fédéral des migrations a délivré 3 millions de permis de travail à des ressortissants étrangers afin de leur permettre de travailler en Fédération de Russie. Les migrations de main-d'œuvre clandestine s'effectuent sur une échelle bien supérieure à celle des migrations de main-d'œuvre légale.

Les migrations de main-d'œuvre incontrôlées augmentent le risque de chômage et favorisent l'emploi informel et la persistance d'emplois sous-payés et sous-qualifiés. Les migrants clandestins sont généralement privés de toute protection juridique et sociale et tombent sous la coupe d'éléments criminels.

Les problèmes liés à la migration tiennent une place de choix dans la politique de la Fédération de Russie concernant le marché du travail. En 2012, la notion de politique migratoire d'Etat de la Fédéra-



tion de Russie jusqu'en 2025, à l'élaboration de laquelle les employeurs ont pris une part active, a été approuvée. Cette politique se fonde essentiellement sur les principes suivants: garantie des droits et des libertés des migrants; prévention de toute forme de discrimination; respect des normes nationales et internationales; nécessité de faire converger les intérêts des migrants, de la société et des entreprises.

La politique en matière de migration de main-d'œuvre étrangère doit davantage tenir compte des besoins réels du marché du travail.

Nous soutenons les initiatives de l'OIT visant à formuler des recommandations en vue de faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Ces recommandations doivent être d'une grande portée et comprendre des mesures incitant les entreprises à rejoindre l'économie formelle, notamment en assurant une migration équitable.

---

*Original anglais: M. HAQUE (ministre du Travail et de l'Emploi, Bangladesh)*

---

Je tiens à féliciter le Président pour son élection. J'ai le plaisir de vous annoncer que, depuis la dernière session de la Conférence, le gouvernement du Bangladesh a procédé à des réformes ambitieuses de sa législation et de ses institutions afin de faire progresser les droits au travail, la sécurité et les conditions de vie dans le pays. Nous avons modifié le Code du travail en juillet dernier à la suite d'une vaste consultation des partenaires sociaux. Le Code du travail tel que modifié se traduit notamment par des avancées notables en termes de bien-être et de dignité des travailleurs, de sécurité et de santé au travail, de transparence dans l'enregistrement des organisations syndicales et dans le système de paiement des salaires et de promotion de l'affiliation syndicale et de la négociation collective.

Il va de soi que la mise en œuvre effective des dispositions du Code du travail suppose l'existence d'un cadre réglementaire. Dans le même sens, nous avons déjà défini des projets de réglementation applicable à d'autres domaines d'actions prioritaires. Nous nous employons maintenant à renforcer nos mécanismes d'application et de contrôle à travers des réformes institutionnelles. En 2014, le gouvernement a modernisé le Département de l'inspection du travail avec le recrutement de 679 nouveaux fonctionnaires, ce qui correspond pratiquement aux trois quarts des effectifs employés jusqu'alors par ce département.

En vertu des nouveaux règlements applicables en matière de recrutement, des postes d'inspecteur ont été créés. Le gouvernement s'emploie maintenant à assurer les ressources et les moyens nécessaires à la restructuration du département. Nous développons actuellement deux bases de données, accessibles au public, pour le Département du travail et celui de l'inspection du travail. On trouvera dans l'une de ces bases des informations sur les organisations syndicales. L'autre, accessible depuis mars 2014, présente quant à elle des renseignements au sujet des différends du travail. Par ailleurs, nous mettons à jour notre inventaire des établissements de production de tout le pays. Je tiens à remercier l'OIT pour l'assistance technique qu'elle a apportée dans la conception de ces bases de données.

Le gouvernement est déterminé à améliorer les conditions de travail dans le secteur de la confection. Un plan d'action tripartite national a d'ailleurs été défini en matière de protection contre les incen-

dies et de sécurité structurale et le gouvernement a adopté, en 2013, dans le prolongement de ce plan, une politique nationale de sécurité et de santé au travail. Avec l'appui de la Banque mondiale cette fois-ci, nous mettons en place un centre de formation ainsi que des dortoirs pour les femmes employées dans les zones franches d'exportation.

Un programme *Better Work* a déjà été lancé dans le pays avec le concours de l'OIT. Nous considérons que ce programme pourra s'avérer très utile pour définir une architecture morale et fonctionnelle et favoriser le développement des ressources humaines. La structure des salaires du secteur public et du secteur privé a été fixée dans le cadre de consultations tripartites. L'année dernière, le gouvernement a décidé de revaloriser de 76 pour cent le salaire minimum offert dans le secteur de la confection.

Les dispositions du Code du travail révisé s'appliquent d'ores et déjà à certains secteurs d'activité formalisés depuis peu. Dernièrement, le Bangladesh a lancé un système d'assurance collective pour les travailleurs de l'économie informelle, à commencer par ceux employés dans la construction ou les mécaniciens. Nous ne doutons pas que la Conférence, à sa présente session, s'intéressera aux aspects concrets de la question et aux moyens envisageables de formaliser l'économie informelle.

Le Bangladesh a ratifié les conventions (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, au lendemain de son indépendance, en 1972. La Constitution proscrit et punit le travail forcé sous toutes ses formes. Le Bangladesh a ratifié deux conventions supplémentaires cette année, à savoir la convention du travail maritime, 2006, et la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, ce qui porte à 35 – dont sept conventions fondamentales – le nombre total des conventions de l'OIT ratifiées par le pays. Le gouvernement a rédigé un projet de loi sur l'emploi à l'étranger et les migrants et adopté en 2013 une politique sur l'emploi à l'étranger. Nous nous efforçons de mettre le travail décent à la portée de tout un chacun. Nous nous employons par ailleurs à encourager la justice sociale et l'équité, conformément aux objectifs du programme «Vision 2021» mis en œuvre par le gouvernement. Nous avons la ferme conviction qu'un dialogue efficace entre les partenaires sociaux peut considérablement accélérer la réalisation de ces objectifs et nous entendons à cet égard poursuivre notre collaboration avec l'OIT et les autres partenaires de développement. Le monde du travail évolue, le Bangladesh aussi. Les relations professionnelles ont connu une petite révolution au cours de l'année écoulée. Nous envisageons l'avenir avec confiance.

---

*Original farsi: M. RABIEI (ministre des Coopératives, du Travail et de la Protection sociale, République islamique d'Iran)*

---

Nous considérons que le rapport du Directeur général, intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*, est très important et qu'il arrive à point nommé. Il va de soi que la migration qui n'emprunte pas des voies régulières rend les personnes concernées vulnérables aux abus et à l'exploitation. Leur nombre se situerait entre 10 et 15 pour cent des 232 millions de migrants au total.

Nous pensons qu'il faut adopter une démarche plus globale pour pouvoir aller de l'avant et ouvrir des perspectives prometteuses en la matière. En fait, s'il y a eu certaines réalisations au niveau mondial,

peu d'efforts ont été déployés pour améliorer la situation des immigrants en matière de travail décent. Pour aborder cette question d'un point de vue différent, nous devons évaluer à la fois l'offre et la demande sur le marché du travail des migrants.

La plupart des instruments existants sont principalement destinés à défendre les droits des travailleurs migrants dans les pays d'accueil. Mais tant que les conditions de travail ne sont pas favorables à la main-d'œuvre immigrée dans les pays d'origine, beaucoup de demandeurs d'emploi ne peuvent avoir accès aux marchés du travail des pays les plus riches. De plus, la mise en œuvre des conventions concernant les travailleurs migrants reste un grand sujet de préoccupation.

Je voudrais également évoquer d'autres points importants. En premier lieu, les pays développés passent toujours sous silence la contribution concrète que les travailleurs migrants peuvent apporter à la croissance économique et au bien-être de leur population. De fait, il est toujours possible de façonner l'opinion publique afin qu'elle ignore ces travailleurs migrants invisibles et sans voix.

En second lieu, une partie de la demande en matière de migration est le résultat de politiques qui sont mises en œuvre par les pays d'accueil des migrants. A l'heure actuelle, on relève des difficultés liées à la demande pour les travailleurs migrants venant d'Afrique, qui est alimentée dans les pays d'origine par l'instabilité politique, les guerres civiles et la pauvreté extrême. Les attitudes adoptées par le passé et actuellement dans les pays d'accueil jouent aussi un rôle.

Les pays développés ont mis en œuvre un ensemble de politiques qui leur permettent d'exercer une pression sur l'économie des pays en développement en créant des barrières, en limitant le transfert de technologies et, bien sûr, dans le cas de mon pays, en imposant des sanctions rigoureuses et injustifiées.

Il en résulte une déstabilisation de l'économie et une raréfaction des possibilités d'emploi, qui favorisent la migration vers les pays développés. On peut donc dire qu'une partie importante de la migration est le résultat de l'avidité et des abus des pays développés.

Par ailleurs, ces trente dernières années, mon pays a accueilli à peu près trois millions de travailleurs venant de pays voisins. Cet afflux de travailleurs migrants pourrait être le résultat d'autres facteurs que les actions inconsidérées des pays développés. Se pourrait-il que les incidents et les litiges dont sont victimes de nombreux travailleurs palestiniens soient liés à des politiques inadéquates?

Les pays les plus développés doivent agir de façon plus responsable vis-à-vis des travailleurs migrants.

Etant donné l'évolution à l'échelle du globe, de nouveaux problèmes se font jour, qui ont eu un effet déstabilisateur aussi bien sur les pays développés que sur les pays non développés. Non seulement l'économie mais aussi les secteurs culturels et sociétaux se heurtent à des changements et des mouvements contradictoires. L'élimination de la pauvreté, la lutte contre l'inégalité et l'accès à la justice sociale sont aujourd'hui fortement mis en question et, même les traditions de vie paisible conformes aux cultures locales, sont remises en cause. Ces problèmes résultent de la prédominance de la technologie et de ceux qui la possède.

En dépit des sanctions économiques, notre pays accorde beaucoup d'importance à la protection sociale pour tous, et c'est pourquoi mon ministère a appuyé les initiatives et les réseaux s'y rapportant. Le nouveau gouvernement prend des mesures dans ce domaine. Or, pour les pays en développement, les données et informations et les stratégies dont ils disposent pour surmonter ces problèmes sont tout à fait inefficaces. Pour y remédier, l'OIT devrait jouer un rôle de chef de file et renforcer l'échange d'informations, au moins dans la même mesure qu'elle s'emploie à améliorer les cadres institutionnels et juridiques.

En conclusion, j'ose espérer que les réalisations qui découleront de ces échanges permettront de bâtir un avenir plus prospère et plus équitable pour les travailleurs du monde entier.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> EMILIANIDOU (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Chypre)*

---

C'est un grand honneur pour moi de m'exprimer à l'occasion de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail au nom du gouvernement de la République de Chypre. Nous considérons que l'engagement actif de l'OIT sur la question des migrations équitables revêt une grande importance. De nombreux domaines du travail de l'OIT ont un lien direct avec les migrations et nous sommes de ce fait convaincus que l'Organisation peut contribuer activement à promouvoir des migrations de main-d'œuvre sûres, bien organisées et normalisées.

Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter en matière de migration une approche plus cohérente, plus large et soigneusement coordonnée si nous voulons nous adapter aux nouvelles données de l'économie mondiale et rester en phase avec la rapide évolution du monde du travail. Il faut également évaluer de manière plus précise l'ensemble des impacts, tant positifs que négatifs, que les migrations peuvent exercer sur le développement économique et social durable.

Nous devons par ailleurs prêter une attention toute particulière à la protection des migrants les plus vulnérables comme les mineurs non accompagnés, les enfants, les réfugiés et les victimes de la traite. Il y a là un enjeu majeur pour les pays d'accueil, auquel il conviendra de faire face au moyen de plans de développement à long terme et d'initiatives ciblées bien conçues.

En ce qui concerne Chypre, le pays se trouve dans une situation économique difficile qui a de lourdes conséquences sur le marché du travail et qui s'accompagne d'un fort taux de chômage. C'est la raison pour laquelle l'élaboration et la mise en œuvre des politiques doivent s'opérer en fonction de la situation bien particulière de notre marché du travail. Les migrations représentent un grand défi pour Chypre. Nous avons mis en place un cadre législatif solide et pris diverses mesures en vue de gérer le plus efficacement possible ce dossier des migrations. Nous déployons des efforts soutenus pour surveiller et sauvegarder les conditions de travail de tous les travailleurs migrants, par le biais des contrats de travail et d'autres mesures visant à éliminer tout risque de traite et d'exploitation. Nous avons également pris d'autres initiatives, au nombre desquelles je mentionnerai la mise en place d'une réglementation qui encadre la création et le fonctionnement des agences d'emploi privées, la mise au point de programmes de formation, l'élaboration d'un plan national de lutte contre la traite des per-

sonnes, et l'adoption de mesures répressives visant l'exploitation sous toutes ses formes, notamment à l'encontre des employeurs qui recrutent des travailleurs étrangers en situation irrégulière.

Chypre a également signé un accord de coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations, qui va ouvrir un bureau à Chypre pour proposer des services consultatifs et techniques. Au niveau de l'Union européenne, les directives récemment approuvées qui règlementent l'accès de certaines catégories de travailleurs de pays tiers aux marchés du travail européens, ont pour effet de renforcer le dispositif législatif relatif aux migrations.

Pour un sujet aussi vaste que les politiques migratoires, il est capital de pouvoir compter sur la participation effective des acteurs du secteur privé, des organisations d'employeurs et de travailleurs et de la société civile, d'autant plus que ces diverses parties prenantes participent souvent activement à la mise en œuvre des politiques en question.

L'OIT peut contribuer à approfondir les connaissances, à identifier les priorités communes et à tenter de trouver des éléments de réponse aux difficultés rencontrées dans le domaine des migrations de main-d'œuvre, et intégrer les résultats de ce travail dans les politiques de promotion du travail décent pour tous. L'Organisation peut contribuer à la mise au point d'une politique mondiale plus cohérente sur les migrations, en travaillant en étroite collaboration avec les diverses institutions du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

---

*Original anglais: M. WOGU (ministre du Travail et de la Productivité, Nigéria)*

---

Au nom de la délégation du Nigéria, je vous transmets les chaleureuses salutations du Président de la République fédérale du Nigéria, M. Jonathan, à l'occasion de cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Nous avons examiné le rapport d'activité de l'Organisation internationale du Travail pour la période 2012-13, et félicitons l'Organisation pour la qualité du travail accompli.

Nous nous félicitons en particulier de l'importance accordée par l'OIT à la question des migrations qui, partout dans le monde, revêt une grande importance pour tous les acteurs concernés. Notre intérêt pour ce thème est notamment dû au fait qu'une importante partie de la jeunesse de notre pays a fait le choix de cette mobilité internationale.

Il est certain que nous avons tiré parti de ce phénomène, notamment des envois de fonds de la diaspora. Mais nous avons également été confrontés aux problèmes que l'on trouve dans le monde du travail: celui de la discrimination, du harcèlement et de l'exclusion sociale sous ses diverses formes.

Malgré ces difficultés, je suis fier de pouvoir vous annoncer qu'au cours des deux dernières années, l'administration du Président Jonathan a, dans le cadre du programme de réforme que nous avons mis en œuvre, adopté un nouveau modèle d'action qui accorde une très large place à la gestion des difficultés que notre pays est susceptible de rencontrer en tant que pays de départ, de transit et de destination.

Ce nouveau cadre a permis au Nigéria d'accomplir de grandes avancées en matière de gestion des migrations, notamment grâce à la stratégie globale qui a été adoptée, et dont je vais vous indiquer les grands axes: premièrement, l'élaboration, la

mise en œuvre et l'appropriation par tous les acteurs concernés, d'une politique nationale sur les migrations de main-d'œuvre; deuxièmement, l'adoption et la mise en œuvre dans la sous-région de la CEDEAO d'un projet touchant la sécurisation du processus migratoire et la mise en place d'un dispositif d'assistance au retour volontaire et à la réintégration. Troisièmement, la conclusion de mémorandums d'accords bilatéraux et multilatéraux avec de nombreux pays européens et africains, l'objectif étant d'assurer une gestion conjointe des migrations de main-d'œuvre. Quatrièmement, la mise en œuvre au plus haut niveau des résolutions prises dans le cadre des débats menés à l'échelon international sous l'égide des Nations Unies. Cinquièmement, la mise en œuvre sur les lieux de travail des mesures suivantes en faveur des travailleurs émigrés au Nigéria: renforcement de l'inspection du travail, de la sécurité sociale, des programmes de formation, notamment dans le domaine de l'entrepreneuriat, sensibilisation des travailleurs à la problématique du travail des enfants, du travail forcé, extension des services de protection du travail à l'économie informelle; modernisation de la bourse nationale du travail accessible en ligne; révision de la politique nationale de l'emploi et mise en œuvre du plan d'action national sur la création d'emplois.

Le Nigéria, et je terminerai sur ces mots, souhaiterait que l'OIT l'aide à renforcer ses capacités et ses partenariats nationaux, à promouvoir la collaboration aux programmes de réinsertion et participe aux divers types d'initiatives nécessaires pour atténuer les risques liés aux migrations dans notre monde de plus en plus complexe.

---

*Original espagnol: M. MADERO ERAZO (secrétaire d'Etat au Travail et à la Sécurité sociale, Honduras)*

---

Permettez-moi de transmettre les salutations les plus cordiales de mon gouvernement au Directeur général, M. Ryder, qui a réussi en très peu de temps à modifier profondément l'Organisation internationale du Travail et a contribué à la prise de décisions majeures à l'échelle internationale.

Le Honduras, dirigé par le nouveau gouvernement du Président Juan Orlando Hernández, connaît de profonds bouleversements, tant sur le plan économique que social, et a la volonté d'atteindre rapidement et de manière durable des niveaux plus élevés de développement économique et social.

Des progrès ont déjà été accomplis au cours des cent premiers jours qui ont suivi l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement. Un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre en vue de renforcer l'économie nationale grâce à la création d'emplois, à l'amélioration du recouvrement des impôts et à la mise en œuvre du programme social «Vida Mejor» («Pour une vie meilleure»), une initiative de solidarité prise par le gouvernement et dont le but est d'améliorer la qualité de vie de plus de 835 000 familles honduriennes ainsi que de stimuler le développement économique et social.

En outre, le gouvernement a mis en place un nouveau modèle de sécurité sociale inclusif qui permet à la majorité de la population active de bénéficier d'un système de soins de santé, de protection sociale et de retraite. L'objectif est d'élargir les catégories d'ayants droit de sorte que les travailleurs de l'économie informelle, les travailleurs agricoles, les travailleurs domestiques, les agents de sécurité privés, les travailleurs des *maquilas* (zones franches industrielles) et les membres d'organisations non

gouvernementales puissent non seulement avoir accès aux soins de santé mais aussi percevoir une retraite.

Le Honduras se félicite du fait que la discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi ait été inscrite à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence. Le Honduras a mis en place un programme présidentiel intitulé «Con chamba vivís mejor» («Un travail pour vivre mieux»), qui joue un rôle de premier plan pour le placement dans les entreprises privées. Cent jours après son lancement, ce programme avait généré au moins 11 010 emplois dans tout le pays. Dans le cadre de cette initiative, le Honduras a mis en place un mécanisme pour la collaboration entre le secteur privé et le Service national de l'emploi, à travers lequel les entreprises privées proposent des emplois à l'échelle nationale. Dès lors que les postes vacants sont pourvus, le gouvernement verse pendant trois mois la moitié du salaire minimum aux salariés concernés.

Par ailleurs, des efforts sont déployés pour créer des emplois grâce à l'application de la loi sur le travail horaire, qui a été approuvée par le Congrès national au début de cette année. Au cours des cent premiers jours qui ont suivi l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement, cette loi a permis de créer au moins 14 644 emplois dans tout le pays, auxquels se sont ajoutés 4 771 autres créés par le Service national de l'emploi.

Le gouvernement s'efforce également de créer des emplois en milieu rural et prévoit de mettre en place un programme destiné à appuyer la reprise dans le secteur agroalimentaire afin d'augmenter la production et, par conséquent, de créer des emplois.

Notre objectif est de créer au moins 50 000 emplois par année en milieu rural et, à cette fin, nous prévoyons d'investir dans des programmes d'appui à la production d'huile de palme, de canne à sucre et de céréales de base, ainsi que dans un programme destiné à encourager l'élevage de bétail.

L'un des principaux moteurs de la réforme de l'éducation est le Président Juan Orlando Hernández qui, à travers la loi fondamentale sur l'éducation et la loi sur le renforcement de l'éducation publique et de la participation de la communauté, a permis de faire en sorte que des étudiants et des enseignants compétents regagnent les salles de classe et d'assurer plus de 200 jours d'enseignement jusqu'à présent. En outre, une feuille de route pour une réforme de l'organisation et l'intégration des politiques et du programme relatifs au système éducatif décentralisé a été établie sur la base d'objectifs équitables et de haute qualité.

Afin de garantir la transparence des services fiscaux et douaniers et de faire face au déficit budgétaire, nous avons créé une unité nationale chargée de lutter contre l'évasion fiscale, à laquelle a pris part l'Administration des gros contribuables, qui relève de la Direction générale des revenus (DEI). Ces mesures vont de pair avec l'application de l'assiette fiscale, l'introduction des factures électroniques et la création d'un service d'audit préventif dans tous les départements du pays.

Du fait de l'établissement des zones d'emploi et de développement économique (ZEDE), le Honduras est devenu très attractif pour ce qui est de l'investissement national et étranger; les conditions qui prévalent permettent au pays de s'intégrer sur les marchés mondiaux conformément à des règles très compétitives et stables.

Le gouvernement du Honduras veille à l'application des normes internationales du travail et appelle l'OIT à fournir une assistance technique et des mesures d'appui afin de faire en sorte que les dispositions des conventions en vigueur, en particulier de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, puissent être appliquées dans le cadre de la mise en œuvre prochaine des ZEDE.

Il convient également de mettre en avant que la Commission de l'application des normes a demandé au gouvernement d'accepter une mission de contacts directs afin d'assurer l'application des normes. Cette mission a été acceptée et des discussions sont en cours en ce qui concerne plus particulièrement les ZEDE.

Enfin, nous souhaitons souligner que le Honduras continuera de travailler en partenariat avec l'OIT en faveur des nombreuses causes que nous défendons en commun et que nous partageons les valeurs et les intérêts défendus par cette Organisation pour protéger les groupes les plus vulnérables, la population de notre pays.

---

*Original anglais: M. MAVRIKOS (représentant, Fédération syndicale mondiale)*

---

La Fédération syndicale mondiale (FSM), au nom de laquelle je m'adresse à vous aujourd'hui et qui représente plus de 90 millions de travailleurs dans 120 pays, considère que la situation de la classe ouvrière dans le monde ne cesse de se dégrader. La crise profonde et prolongée que connaît le système capitaliste engendre pauvreté, chômage et souffrances pour les travailleurs, tandis qu'elle est source de profits colossaux pour les capitalistes. Nous sommes très préoccupés par la montée des partis néofascistes en Europe et par la poussée du racisme et de la xénophobie. Il est du devoir de tous les syndicats d'isoler les éléments fascistes dans tous les secteurs et sur tous les lieux de travail.

Parallèlement, les rivalités au sein du système impérialiste provoquent des guerres, des conflits et des interventions impérialistes. Les impérialistes interviennent pour gagner des sphères d'influence, prendre le contrôle de voies d'acheminement de l'énergie et voler les ressources naturelles et économiques appartenant à la population du tiers monde.

Face à la situation qui prévaut aujourd'hui, la FSM souhaiterait mettre en exergue les cinq points suivants. Premièrement, nous appelons à engager une lutte contre le chômage. Le chômage brise les rêves des jeunes. Le chômage est un ennemi du mouvement syndical et un allié des capitalistes. La FSM a fait du 3 octobre 2014 une journée d'action internationale contre le chômage.

Deuxièmement, le droit de grève est en danger. Les gouvernements et la classe bourgeoise ont leur propre interprétation de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Leur objectif est d'abolir le droit de grève et d'imposer des conditions qui rendront l'exercice de ce droit impossible. Il est de notre devoir à tous de défendre ce droit, car la grève est une arme unique dans la lutte des classes, et plus encore à notre époque alors que les droits des travailleurs sont attaqués en permanence. Nous sommes d'avis qu'il est inadéquat de porter cette question devant la Cour internationale de Justice de La Haye.

Troisièmement, il y a un mois environ, le 13 mai 2014 à Soma en Turquie, plus de 300 de nos frères

ont perdu la vie car les responsables de la mine dans laquelle ils travaillaient n'avaient pas mis en place les mesures nécessaires en matière de santé et de sécurité. La soif de profit de l'employeur a coûté la vie à plus de 300 travailleurs. La FSM considère que la lutte pour l'application des mesures en matière de santé et de sécurité est une priorité fondamentale. Pour le mouvement syndical international de classe, le respect de la vie des travailleurs est le principe le plus essentiel. La lutte pour l'application des mesures en matière de santé et de sécurité constitue donc une priorité absolue, de même que la lutte pour les salaires et la lutte contre le chômage.

Quatrièmement, à l'heure actuelle, des milliers de nos frères et collègues sont emprisonnés dans le monde entier. En Colombie, par exemple, 9 500 militants sont en prison, dont Huber Ballesteros, dirigeant syndical de la FSM et syndicaliste dans le secteur agricole. Au Paraguay, Rubén Villalba, dirigeant syndical du Mouvement agraire du Paraguay (MOAPA), une organisation syndicale affiliée à la FSM, est en prison lui aussi. Des représentants syndicaux sont persécutés en Malaisie, au Kazakhstan et en Grèce. Au Chili, le droit à la grève patronale est toujours en vigueur; des représentants syndicaux sont licenciés chaque jour. Toujours au Chili, un ouvrier du transport s'est récemment immolé par le feu. Ce sont pour toutes ces raisons que nous demandons un appui pour la libération de nos dirigeants syndicaux.

Cinquièmement, et ce sera mon dernier point, nous voudrions souligner le manque de représentativité au sein de l'OIT. A l'heure actuelle, la FSM compte 90 millions de membres. Conformément au principe de la représentation proportionnelle, la FSM devrait être représentée par cinq membres titulaires au sein du Conseil d'administration. Ces sièges sont occupés par d'autres personnes.

Enfin, depuis cette tribune, nous souhaitons faire porter notre voix par-delà les frontières et envoyer un message à la population palestinienne héroïque, au peuple cubain, aux peuples du Venezuela, de l'Equateur, de la Bolivie, du Liban et aux peuples du monde entier. Nous souhaitons aussi assurer aux travailleurs du Portugal et de la Grèce que nous resterons à leurs côtés dans toutes les luttes qu'ils mèneront contre l'austérité, la troïka, le FMI et l'Union européenne.

---

*Original portugais: M. SIMÕES DA SILVA (travailleur, Portugal)*

---

En ce 10 juin, jour de la fête nationale du Portugal, je souhaite adresser mes félicitations au Président et saluer toutes les personnes présentes à la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Au cours des trois dernières années, le Portugal a connu une situation entièrement nouvelle du fait de l'application du programme d'ajustement économique et financier négocié entre le gouvernement du Portugal et différents organismes internationaux (la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international).

Depuis le mois de juin 2011, un vaste ensemble de droits ont été bloqués sous l'effet des mesures imposées par ces organisations – désormais connues sous le nom de troïka –, notamment le droit de négociation collective entre les employeurs et les organisations syndicales.

Un grand nombre des droits existant actuellement, que nous avons acquis à l'issue de la Révolution du 25 avril 1974, ont été suspendus comme condition

essentielle de la réussite de ce programme, au titre duquel on a promis à la population du Portugal que les sacrifices imposés déboucheraient en définitive sur la croissance de l'économie et de l'emploi.

Trois ans plus tard, notre taux de chômage dépasse les 14,6 pour cent, ce qui constitue le cinquième taux le plus élevé au sein de l'Europe des 28; notre dette publique, loin de reculer, a augmenté et représente désormais plus de 131 pour cent du PIB; notre taux de croissance – tiré principalement des exportations – est lamentable et le marché intérieur tarde à montrer des signes de vie.

Le gouvernement du Portugal continue d'appliquer une politique salariale fondée sur les bas salaires. Le problème de la compétitivité rend caduque toute tentative visant à faire évoluer ce statu quo et nous fait craindre de nouvelles économies alors que les droits des travailleurs, qui sont un acquis très récent, ne sont pas respectés. Il me suffit de mentionner que le salaire minimal au Portugal est le plus bas de la zone euro, à 485 euros mensuels.

Toutefois, les droits dont jouissent les travailleurs ont été forgés au cours des quarante dernières années sur la base du dialogue social tripartite, conformément aux principes directeurs de l'Organisation internationale du Travail qui nous rassemble aujourd'hui.

Le Conseil permanent de concertation sociale, qui a été créé en 1984, a ouvert la voie à la définition de solutions et d'objectifs partagés par les partenaires sociaux en vue de résoudre les problèmes d'ordre structurel ou conjoncturel. Du fait du blocage imposé par la troïka ces trois dernières années, les relations entre les partenaires sociaux et le gouvernement se sont essouffées, ce qui a empêché ces derniers de mettre en place les solutions nécessaires pour le développement économique du pays.

Si cet esprit de coopération n'avait pas été remis en question, les données statistiques seraient différentes aujourd'hui, et peut-être meilleures. Les terribles mesures d'austérité imposées par la troïka ont échoué pour la plupart et les objectifs ne sont pas atteints. Aujourd'hui, le taux de chômage est plus élevé, la croissance est très timide, l'émigration augmente ainsi que la pauvreté, les inégalités se creusent, la cohésion sociale est mise à mal, des milliers de micro, petites et moyennes entreprises sont en faillite, le montant des salaires et des retraites est réduit, les carrières dans l'administration publique sont gelées et la protection sociale recule. Tout cela ne peut en aucun cas constituer des objectifs de développement. Sans le sens de responsabilité et de compromis dont font preuve les partenaires sociaux, nous ne bénéficierions certainement pas du climat de paix relative qui règne dans le pays.

Néanmoins, un accord a été conclu la semaine dernière par la majorité des partenaires sociaux au sujet de la modification de la législation du travail, qui renforcera la négociation collective et donnera un nouvel élan au dialogue bipartite entre les employeurs et les travailleurs. Cet accord démontre que le dialogue tripartite est essentiel pour parvenir à des solutions.

L'immobilisme profite à ceux qui n'ont jamais souhaité négocier et qui s'efforcent de faire du dialogue social un monologue dans le cadre duquel seule compte la volonté d'un parti, celui qu'ils représentent, sans considération aucune pour les autres parties. Il ne s'agit pas d'un dialogue mais d'un sophisme.

Nous souhaiterions que l'OIT conserve sa vision stratégique et nécessaire qui consiste à réunir les travailleurs, les employeurs et les gouvernements autour de la même table afin de parvenir à des compromis et à des solutions communes. Tel est le

grand mérite du dialogue social tripartite. Dans mon pays, comme au sein de l'OIT et dans tous les régimes démocratiques, l'esprit de compromis triomphera toujours.

*(La séance est levée à 13 h 10.)*

## Onzième séance

Mardi 10 juin 2014, 14 h 30

Présidence de M. Sakurada

### **RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)**

*Original anglais: M. PEHIN DATO (vice-ministre de l'Intérieur, Brunéi Darussalam)*

Avant toute chose, qu'il me soit permis de féliciter chaleureusement le Président de son élection à la présidence de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Sous sa conduite particulièrement avisée et éclairée, cette réunion annuelle très importante atteindra sans aucun doute ses objectifs en ce qui concerne l'examen des questions qui se posent en matière de travail dans le monde entier et obtiendra les résultats probants escomptés.

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant cette assemblée de collègues et d'amis de tous les Etats Membres de l'OIT pour réaffirmer notre engagement indéfectible vis-à-vis de cette Organisation remarquable et évoquer une fois de plus des sujets qui sont pertinents et nous concernent tous.

Le ralentissement économique et le manque actuel d'emplois de qualité sont des questions essentielles auxquelles la plupart d'entre nous sommes confrontés aujourd'hui, compte tenu en particulier de la situation économique et financière imprévisible qui perdure. Cette année, le fait que nous avons inscrit à l'ordre du jour de la session de la Conférence la discussion récurrente sur l'emploi tombe donc à point nommé.

Nous sommes tous conscients qu'il importe de mettre en œuvre des politiques de l'emploi appropriées et proactives, qui permettent à toutes les catégories de la population, et spécialement aux jeunes qui cherchent des emplois, d'acquérir des compétences qui facilitent leur accès au marché du travail.

Au Brunéi Darussalam, les institutions du gouvernement de Sa Majesté ainsi que le secteur privé déploient des efforts concertés pour lutter contre le chômage. Les mesures prises à cet effet comprennent notamment l'organisation régulière de semaines sur le thème de la carrière à l'intention des jeunes et de salons de l'emploi dans les secteurs du gaz et du pétrole, des technologies de l'information, des services d'appui, des transports, de l'hôtellerie et de la restauration et du commerce de gros et de détail. Ces initiatives ont principalement pour objet d'abréger les procédures interminables en matière d'emploi en mettant directement en relation les demandeurs d'emploi et les employeurs potentiels et

en accélérant ainsi la participation locale dans le secteur privé.

Même s'il reste de nombreux défis qui nous sont communs sur le plan national, les décideurs doivent cependant s'employer activement à améliorer l'accès au plein emploi, en particulier pour les jeunes. Nous considérons qu'il s'agit d'une contribution importante à notre diversification économique et nous nous réjouissons d'en apprendre plus long dans cette enceinte, de la part de l'OIT et des Membres, au sujet des meilleures pratiques de promotion de l'emploi à la suite de la crise financière.

Je voudrais saisir cette occasion pour mentionner que nous avons consacré un montant de 370 000 dollars des Etats-Unis, soit près d'un demi-million de dollars du Brunéi, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un nouveau système d'analyse des données relatives au marché du travail avec l'appui de l'OIT, que je tiens à remercier sincèrement.

Cet accord de coopération technique est une autre étape décisive vers la réalisation de notre vision nationale pour 2035, dont l'ambition est de créer une société hautement qualifiée et éduquée, ayant largement accès aux possibilités de formation et d'emploi.

Cette année, la discussion normative inscrite à l'ordre du jour vise à compléter la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. Nous sommes bien conscients de l'importance de cette convention et appuyons les travaux effectués par les mandants en vue d'éliminer cette forme odieuse de violation des droits de l'homme. Nous notons avec satisfaction que l'Organisation internationale du Travail appuie elle aussi pleinement ces travaux.

En ce qui concerne maintenant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, j'ai le grand plaisir d'indiquer que, depuis août dernier, le Brunéi Darussalam a entrepris de mettre en application l'ordonnance sur la sécurité et la santé au travail, qui concerne toutes les installations des entreprises dans notre pays, y compris les entreprises informelles. C'est pourquoi nous nous réjouissons d'avance d'entendre ce qu'ont à dire nos collègues au sujet des meilleures pratiques pour améliorer les conditions de travail dangereuses et en ce qui concerne les mesures permettant d'étendre la protection sociale à tous les travailleurs des entreprises du secteur informel.

Il ne fait aucun doute pour moi que la 103<sup>e</sup> session de la Conférence apportera des améliorations probantes qui nous permettront de mieux cerner les besoins actuels et futurs des travailleurs.

En conclusion, je tiens à exprimer, au nom de ma délégation, notre profonde gratitude et notre admiration à l'égard de l'OIT pour les résultats obtenus en matière de promotion d'un travail décent durable et d'amélioration de la qualité de vie de tous les habitants de cette planète.

---

*Original anglais: M. MCLEOD (gouvernement, Trinité-et-Tobago)*

---

L'année à venir nous donne l'occasion sans précédent et presque tangible de répondre plus efficacement à l'impératif du travail décent. Alors que nous envisageons de formuler des réponses cohérentes face à la crise de l'emploi dans le contexte de la finalisation du Programme de développement pour l'après-2015, un ensemble d'idées et d'engagements se font jour, auxquels l'OIT doit apporter sa contribution.

Si nous souhaitons atteindre les objectifs en matière de travail décent pour les travailleurs de nos pays – qu'il s'agisse de ceux qui travaillent dans leur propre pays ou de ceux qui ont choisi d'habiter et de travailler dans nos pays respectifs –, nous devons procéder à certains changements audacieux, principalement au sujet de la manière dont nous concevons et menons nos affaires. Pour l'OIT, il est important que nous commencions à élargir et renforcer le dialogue avec nos partenaires et autres parties prenantes.

Nous avons déjà noté les efforts que l'OIT a déployés pour piloter des événements parallèles au siège de l'ONU à New York, et je félicite le Directeur général d'avoir mis le travail décent au centre du débat sur le développement pour l'après-2015. C'est ici que nous devons inciter nos collègues à sortir des sentiers battus et à envisager un mécanisme qui permette d'assurer des emplois de qualité, des moyens de subsistance durables et une croissance inclusive.

Nous qui sommes à l'OIT connaissons la réponse, et nous la connaissons depuis de nombreuses années. L'heure est venue d'intensifier nos efforts pour que le message du travail décent soit compris et pris en compte par les autres organismes et personnes qui prennent part aux discussions sur le développement.

Il incombe à chacun d'entre nous de promouvoir le travail décent et les emplois durables fondés sur les droits en tant que facteurs déterminants de l'éradication de la pauvreté et des initiatives de développement. Nous devons parler plus souvent avec nos partenaires pour le développement et nous efforcer de démystifier le travail décent pour tous ceux qui n'ont pas encore compris quels étaient ses enjeux et ses mérites. En effet, chaque étape que nous franchissons nous rapproche de l'objectif consistant à assurer des moyens de subsistance durables et un bien-être accru à tous les habitants du globe.

La Trinité-et-Tobago est d'avis que, au moment où nous devons nous attaquer aux défis que pose un monde plus intégré, le rapport du Directeur général sur la migration équitable tombe à point nommé et est tout à fait édifiant. Il ne fait aucun doute que les défis liés aux questions du marché du travail transfrontière, tout aussi complexes qu'elles soient, exigent une attention particulière.

J'irai plus loin en disant que, si nous voulons établir un lien entre la migration et le développement, celle-ci doit être non seulement équitable, mais aussi convenablement gérée. Qui plus est, elle doit être gérée de sorte que tous les pays d'accueil et

d'origine ainsi que l'ensemble des travailleurs et de leurs familles puissent en tirer profit.

Alors que l'OIT cherche à contribuer davantage au développement économique, social et humain, il pourrait être opportun de faire preuve d'un peu d'originalité et d'engager des dialogues intersectoriels sur la migration équitable entre les représentants des ministères du Travail, de la Planification, de l'Economie, de la Sécurité nationale, de la Culture, de la Santé, de l'Education, des Services sociaux et des Finances.

Ce type de dialogue permettrait à l'OIT de conduire un débat sur tous les éléments de base d'une migration équitable, bien gérée et fondée sur les droits de l'homme et pourrait faciliter la formulation de réponses mieux coordonnées aux questions liées à la migration, telles que l'emploi fondé sur des droits, le travail des enfants, les droits de l'homme et les systèmes de protection sociale.

Nous échouerions dans nos efforts si l'amélioration des conditions pour les travailleurs migrants en situation régulière ne s'accompagnait pas d'une réduction du nombre de travailleurs sans papiers. En effet, les discussions que nous menons cette année sur le travail forcé et l'informalité concordent complètement avec le débat sur la migration. Un but commun, un engagement partagé et un effort collectif doivent constituer la plate-forme à partir de laquelle nous pourrions édifier un cadre qui assure une protection appropriée à ceux qui migrent pour obtenir un emploi, et particulièrement aux plus vulnérables et marginalisés d'entre eux.

C'est avec plaisir que je signale que, à la Trinité-et-Tobago, nous nous employons notamment à élaborer une politique sur les migrations de main-d'œuvre ainsi qu'à mettre en place un mécanisme favorisant le dialogue social.

En conclusion, je tiens à souligner que l'heure est venue de prendre en compte la diversité, d'accueillir favorablement les changements, de modifier nos approches et de construire sur les fondations dont nous disposons. A mesure que nous progressons pour bâtir l'avenir que nous voulons, particulièrement lorsqu'il se rapporte à la réforme de l'OIT, nous devons aussi tenir compte des synergies qui peuvent découler de la réforme associée aux mandats.

Je saisis cette occasion pour dire à quel point nous avons apprécié le soutien appuyé dont nous avons bénéficié pour la réélection de la Trinité-et-Tobago au Conseil d'administration et confirmer notre volonté d'œuvrer dans l'intérêt de tous pour promouvoir les objectifs que nous nous sommes fixés.

J'aimerais également remercier sincèrement le Directeur général de la façon dont il conduit l'Organisation et féliciter également le directeur et le personnel de l'Equipe d'appui technique au travail décent et du Bureau de l'OIT pour les Caraïbes pour le soutien sans faille qu'ils ont accordé aux mandants. Aux Caraïbes, nous attachons une grande importance au travail effectué par ce bureau et, à l'avenir, nous comptons sur une relation soutenue et fructueuse pendant la période de développement pour l'après-2015.

C'est le travail qui nous permet de vivre, et c'est grâce au travail que nous nous développerons.

---

*M<sup>me</sup> DE CONINCK (ministre de l'Emploi, Belgique)*

---

J'ai pour la troisième fois l'honneur de m'adresser à l'OIT ici à Genève. Aujourd'hui, l'Organisation doit en effet plus que jamais montrer qu'il existe un



chemin d'équilibre entre les impératifs économiques et la prise en compte des réalités sociales.

L'approche fondée sur un consensus tripartite a toujours été la valeur ajoutée de l'OIT pour relever le défi de la mondialisation. On a besoin, plus que jamais, d'un dialogue social axé sur la recherche d'un consensus plutôt que sur l'affrontement. En tant que membre du Conseil d'administration, la Belgique insiste sur le respect du fonctionnement du mécanisme de contrôle des normes. M<sup>me</sup> Doumbia-Henry et M. Ryder doivent aussi bénéficier de la confiance la plus totale dans leurs tentatives d'aboutir à un accord final.

Ce dialogue social, qui devrait également être au cœur des dispositifs institutionnels de chaque Etat membre, est devenu incontournable. L'année dernière, j'ai exprimé en ce lieu l'espoir de pouvoir harmoniser le statut des ouvriers et des employés en Belgique par le biais du dialogue social. Cette année, je peux annoncer avec fierté que cet objectif a été réalisé.

Toutefois, nous avons aussi toujours insisté sur la valeur du dialogue social dans nos relations avec d'autres pays. Ainsi, en mars de cette année, la Belgique a organisé un séminaire sur le dialogue social dans le cadre du partenariat ASEM et avec le soutien de l'Indonésie, de l'Union européenne et de l'OIT. Les participants ont mis en avant diverses initiatives internationales, telles que le programme de l'OIT *Better Work*, ainsi que la coopération entre les divers intervenants en vue d'améliorer les conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement.

Dans ce contexte, j'ai beaucoup apprécié l'opportunité qu'offrait la Conférence cette année de discuter sur la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et sur la question de la transition vers l'économie formelle.

Le travail forcé s'accroît du fait de la mondialisation et de la persistance de l'économie informelle. Les nouvelles formes d'esclavage qui se développent et qui, contrairement aux idées reçues, concernent aussi les pays industrialisés méritent effectivement toute notre attention. Le phénomène du dumping social, selon lequel des travailleurs doivent travailler dans des conditions misérables en échange de salaires les moins élevés possibles, constitue également une pratique que les Etats membres de l'Union européenne peuvent et doivent combattre plus sévèrement.

L'élaboration d'une nouvelle recommandation sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle formera également une avancée. Un cadre de nouvelles initiatives est souhaitable pour responsabiliser tous les intervenants impliqués et pour stimuler l'espoir des travailleurs d'une amélioration des conditions économiques et sociales. Nous savons tous que ce secteur n'assure que la survie de nombreuses femmes, de nombreux migrants et de jeunes, sans protection sociale ni représentation collective.

Il est aussi le résultat de la sous-traitance voulue par le secteur formel. Les travaux devraient se référer à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale. Parmi les mesures à prendre, la promotion du travail décent est essentielle. A part cela, de nombreux obstacles à cette formalisation devraient être pris en compte: la fiscalité, la corruption, le manque de qualifications, le manque d'accès aux marchés et

aux crédits, ainsi que le manque d'inspecteurs du travail.

Enfin, je remercie M. Ryder pour son rapport. Je soutiens particulièrement les paragraphes 130 et 131 dans lesquels il sollicite notre appui à tous pour l'action du Bureau en faveur d'un Agenda international sur les migrations. Un tel agenda doit pouvoir s'intégrer dans les nouveaux objectifs en préparation de la communauté internationale pour l'après-2015.

---

*Original anglais: M. MISKIN (ministre du Travail, du Développement technologique et de l'Environnement, Suriname)*

---

C'est un honneur et un privilège pour moi de prendre de nouveau la parole à l'occasion de cette session de la Conférence internationale du Travail.

Je tiens tout d'abord à faire état des progrès réalisés depuis la 102<sup>e</sup> session de la Conférence, qui s'est tenue en 2013. Au vu des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente session, le gouvernement du Suriname a le grand plaisir de signaler que des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la sécurité sociale des travailleurs. Il s'est d'ailleurs fixé comme priorité de mettre en place un système national de sécurité sociale. Après plus de quarante ans de délibérations et, bien sûr, de consultations tripartites, des propositions de lois sur un salaire horaire minimum, un régime national de retraite et un système national d'assurance-maladie ont été examinées au Conseil des ministres et au Conseil d'Etat et ont été récemment présentées à l'Assemblée nationale pour adoption. Ces lois sont également destinées à réguler l'économie informelle.

Le gouvernement du Suriname est aussi sur le point de conclure un accord avec le bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes (Port of Spain) au sujet d'un programme par pays de promotion du travail décent. Ce programme, qui doit d'abord être approuvé par le Conseil des ministres, devrait notamment permettre: de moderniser la législation du travail, l'accent étant mis sur la révision de la loi sur la sécurité et sur la modification des procédures de licenciement; de renforcer les services d'inspection du travail; d'établir un système d'information sur le marché du travail; et de procéder à des études du marché du travail afin de mieux cerner l'évolution et les aspects informels de ce marché. Le gouvernement du Suriname compte donc sur une collaboration fructueuse avec le bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes.

Le gouvernement du Suriname doit encore ratifier trois conventions fondamentales de l'OIT, à savoir la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958. Ces conventions seront soumises au Conseil des ministres avec une proposition de ratification.

J'ai pris note avec beaucoup d'intérêt du rapport du Directeur général intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*. En tant que membre de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), je confirme que cette organisation a notamment pour but d'assurer la libre circulation des travailleurs entre ses Etats membres. La réalisation de cet objectif se voit facilitée par certaines procédures qui ont été mises en œuvre et qui permettent à différents groupes de travailleurs qualifiés, comme les diplômés d'université, les travailleurs des médias, les

musiciens, les artistes, les sportifs, les enseignants, le personnel soignant et le personnel technique et administratif d'entreprises bien établies, de se déplacer plus facilement dans les pays des Caraïbes. Progressivement, de plus en plus de groupes de travailleurs qualifiés et certifiés auront la possibilité d'utiliser ces procédures simplifiées pour vivre et travailler dans les Etats membres de la CARICOM.

Le gouvernement du Suriname tient aussi à tirer profit du potentiel des personnes d'origine surinamaïse vivant à l'étranger. En janvier de cette année, l'Assemblée nationale a approuvé une loi selon laquelle les personnes originaires du Suriname qui sont en possession de passeports étrangers disposent de droits accrus et bénéficient de procédures simplifiées pour habiter et travailler au Suriname.

Comme le Directeur général le précise dans son rapport, la migration équitable peut se révéler très compliquée. D'un côté, il vous faut donner des emplois et assurer la sécurité sociale à vos ressortissants et, de l'autre, accueillir les travailleurs migrants en raison de leurs compétences ou qualifications particulières. Il incombe au gouvernement de protéger et de traiter tout le monde sur un pied d'égalité et de s'attaquer aux problèmes résultant des nouvelles évolutions.

Par ailleurs, le gouvernement accueille favorablement les employeurs migrants, tout en combattant la tendance de certains d'entre eux à employer des travailleurs de la même origine qu'eux plutôt que du personnel local.

Pour ce qui est des travailleurs migrants en situation illégale, le gouvernement du Suriname leur a accordé à plusieurs reprises une amnistie générale afin de régulariser leur statut.

En règle générale, le Suriname adopte une approche conciliante pour résoudre ce genre de problèmes. Il a en effet connu par le passé des afflux de travailleurs migrants venus de différentes parties du monde, et sa population est le résultat de l'intégration pacifique de leurs descendants. Cependant, à l'heure actuelle, la migration des travailleurs a pris une toute autre ampleur et doit être traitée différemment. Puisque cette migration est inévitable dans un monde mondialisé, le gouvernement du Suriname attend avec intérêt les orientations données par l'OIT en matière de migration équitable des travailleurs.

---

*Original anglais: M. CHATTHA (gouvernement, Pakistan)*

---

Je tiens tout d'abord à féliciter le Président d'avoir assumé la présidence de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je lui souhaite le plein succès et espère qu'il pourra nous permettre d'obtenir des résultats fructueux. Je félicite également le Directeur général du BIT et ses collaborateurs pour les rapports très complets qu'ils ont présentés à cette session, notamment au sujet de la migration. Nous apprécions les efforts déployés par le Directeur général en vue de réorienter et réajuster le domaine d'intervention de l'OIT grâce à un programme de réforme ambitieux. Nous sommes certains que cela permettra d'établir de nouvelles normes d'efficacité et de qualité pour l'OIT.

Nous prenons note avec satisfaction des efforts fournis par l'OIT pour améliorer les conditions de travail des travailleurs migrants. A cet égard, les résultats de la Réunion technique tripartite sur les migrations de main-d'œuvre qui s'est tenue en novembre 2013 sont tout à fait remarquables. Nous devons les promouvoir dans leur globalité et con-

firmer les progrès réalisés dans les domaines où une action est encore nécessaire.

A notre avis, le règlement du problème des travailleurs migrants passe par la formulation d'une meilleure politique gouvernementale en matière de migration de main-d'œuvre, consistant notamment à promouvoir et appliquer les droits des travailleurs migrants, à fournir à ces derniers des emplois décents et à améliorer leurs capacités. Nous estimons également qu'il faut renforcer la coopération en ce qui concerne la reconnaissance et l'équivalence des diplômes et qualifications puisque c'est un facteur essentiel de la coopération en matière de migration de main-d'œuvre.

Le Pakistan appuie la discussion sur le renforcement du plan d'action pour mettre fin au travail forcé ainsi que le débat sur une forme future de normalisation afin de poursuivre cet objectif compte tenu des besoins respectifs des parties concernées et dans le cadre d'une collaboration renforcée. Nous notons également avec satisfaction la vision du Directeur général et de son équipe qui prend en compte, en temps voulu, la question de la montée du chômage. Il est important de noter que le problème du chômage attire de plus en plus l'attention de l'OIT, et nous espérons donc que, grâce aux efforts concertés et ciblés déployés par la communauté internationale, nous serons en mesure de créer de nouveaux emplois décents pour les jeunes.

Le Pakistan partage sans réserve le point de vue selon lequel nous avons besoin d'une croissance qui s'accompagne d'emplois. Une croissance fondée principalement sur des indicateurs économiques sans réel investissement en matière de travail n'a mené qu'à davantage de pauvreté et d'exploitation. A l'heure actuelle, le fossé entre les nantis et les démunis s'est encore creusé fortement, avec des répercussions négatives sur l'emploi des jeunes. Pour construire un avenir nouveau avec des sociétés pacifiques et productives, nous devons adopter une stratégie basée sur le travail décent pour tous.

L'essor de l'économie informelle est l'un des grands défis qui se posent à nous car il a un effet négatif sur le travail décent et les emplois de qualité. Nous sommes aussi d'avis que, s'il faut tenir compte des besoins pour ce qui est du passage à l'économie formelle, il faut également prêter attention à la nature, à la taille et au niveau de développement de l'économie du pays considéré ainsi qu'aux circonstances particulières qui lui sont propres. Il nous faut donc investir dans le développement des capacités des Etats et des gouvernements en vue du passage progressif à l'économie formelle.

Mon pays collabore depuis longtemps avec l'OIT. Nous avons ratifié toutes ses conventions fondamentales, et c'est précisément pourquoi les gouvernements successifs du Pakistan ont attaché une importance particulière à la promotion du bien-être des travailleurs.

En conclusion, je tiens à réaffirmer notre attachement aux valeurs et aux principes de l'OIT ainsi qu'aux initiatives qui sont prises pour assurer le bien-être des travailleurs. Nous croyons fermement que, au XXI<sup>e</sup> siècle, la prospérité et la stabilité de toute société se fondent sur une croissance allant de pair avec des emplois décents pour tous.

Enfin, au nom de ma délégation, j'exprime ma profonde gratitude aux organisateurs de cette session et tiens à les assurer de notre plein soutien à la

promotion des normes de la Conférence internationale du Travail.

---

M. HEDOUVILLE (*gouvernement, Haïti*)

---

J'ai l'honneur, au nom du ministre des Affaires sociales et du Travail, Charles Jean-Jacques, de prendre la parole à la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, qui a pour thème «Protéger les personnes, promouvoir l'emploi».

Je me réjouis de l'élection des membres du bureau du Conseil d'administration, appelé à jouer un rôle fondamental dans le cadre de cette session.

Depuis le 14 mai 2011, date de l'élection du Président Michel Joseph Martelly à la magistrature suprême de l'Etat, le travail, notamment les emplois, constitue une question prioritaire pour le gouvernement de la République d'Haïti. Ainsi, le gouvernement a mis en branle un vaste programme de création d'emplois, notamment dans les secteurs du textile, du tourisme, de l'environnement et de l'infrastructure.

A titre d'exemple, avec l'établissement du Pacte industriel de Caracol dans le nord du pays, plus de 30 000 emplois sont répertoriés dans le domaine de la sous-traitance. De plus, le renforcement du Centre de facilitation des investissements (CFI), la simplification des procédures en matière d'investissement et la création de microparc industriels à travers le pays dans le secteur privé en Haïti sont autant de mesures prises par le gouvernement de la République d'Haïti pour la mise en place d'un cadre légal et institutionnel favorable à la création d'emplois durables et à la réduction de la pauvreté.

Il est donc important de souligner que le bien-être des travailleurs, tant du secteur public que du secteur privé, est pris en compte. Des ressources budgétaires disponibles sont utilisées pour la mise en œuvre des projets d'assurance sociale, à travers des organes publics de sécurité sociale comme l'Office national d'assurance vieillesse (ONA) et l'Office de l'assurance accidents du travail, maladie et maternité (OFATMA), lesquels projets visent les catégories les plus vulnérables, notamment les travailleurs du secteur informel.

Deux instances importantes, prévues par la Constitution haïtienne depuis plus de trente ans, ont vu le jour grâce au dynamisme du chef de l'Etat et à l'engagement du ministère des Affaires sociales et du Travail sous la houlette du Premier ministre, Laurent Salvador Lamothe. Il s'agit du Conseil d'administration des organes de sécurité sociale (CAOSS) et du Conseil supérieur des salaires (CSS). Le premier a pour mandat de moderniser et rationaliser la sécurité sociale tandis que le second doit se pencher sur la question de la fixation des salaires, conformément à la loi de septembre 2009 et à la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, de l'OIT.

Il est donc important de noter que ces deux organes sont créés de manière tripartite avec des représentants du gouvernement et des représentants des associations de patrons et des associations d'employés, conformément à la philosophie tripartite que nous sommes en train de renforcer à travers le dialogue social en Haïti.

Aujourd'hui, nous travaillons avec toutes les parties prenantes, tous les partenaires sociaux et, bien évidemment, avec l'appui du BIT sur la refonte du Code du travail, qui devra être mieux adapté à la réalité sociale et aux normes internationales et qui

prendra en compte l'intégration des personnes handicapées.

De grandes avancées sont donc enregistrées en Haïti, particulièrement dans le domaine de l'administration du travail, du renforcement du cadre juridique et du respect de la liberté syndicale. Toutefois, nous croyons qu'il est encore très important de franchir d'autres étapes pour arriver à une société où le travail est accessible à tous, sans exclusive.

Dans cette perspective, nous renouvelons la volonté du gouvernement de la République d'Haïti de continuer à travailler avec le BIT dans le cadre du renforcement de la coopération qui devra mettre surtout l'accent sur un appui technique apporté au Conseil supérieur des salaires.

Travaillons ensemble pour promouvoir la justice sociale et pour l'amélioration des conditions de vie et de travail dans nos pays respectifs et dans le monde en général.

---

*Original vietnamien: M. DANG (travailleur, Viet Nam)*

---

Je m'adresse à vous au nom de la Confédération générale du travail du Viet Nam. En premier lieu, je tiens à féliciter le Président pour son élection. Je suis certain que sous sa direction, cette session de la Conférence internationale du Travail réalisera ses objectifs.

Les principales questions à l'ordre du jour de cette session sont d'une grande importance pour nous.

Nous avons étudié, et nous les approuvons pleinement, les rapports présentés par la Présidente du Conseil d'administration et le Directeur général à cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, en particulier ceux du Directeur général sur l'exécution du programme pour 2012-13 et sur la mise en place d'un programme de l'OIT pour une migration équitable.

Durant cette session également, aura lieu l'élection des membres du Conseil d'administration pour la période de 2014 à 2017. Nous sommes certains que tous ces travaux se dérouleront dans un esprit de coopération tripartite qui permettra à l'OIT de s'acquitter de sa noble mission.

La Confédération générale du travail du Viet Nam prend extrêmement à cœur la représentation et la protection des droits de ses membres et des travailleurs en général, qui revêtent une importance fondamentale pour notre action stratégique. Nous avons plus de 8,2 millions de membres syndicalistes avec lesquels nous mettons activement en application les résolutions adoptées par le 11<sup>e</sup> Congrès national de la Confédération générale du travail du Viet Nam qui s'est tenu sur le thème de la défense des droits et intérêts légaux et légitimes des syndicalistes et des travailleurs.

Aucune nation ne peut se développer sans paix et stabilité. Etant donné que notre pays a vécu différentes guerres contre des envahisseurs étrangers, la population vietnamienne, plus que toute autre, connaît les conséquences dévastatrices de la guerre. C'est pourquoi nous aspirons toujours et ardemment à la paix.

*(Une question d'ordre ayant été soulevée par une déléguée, le Président interrompt l'orateur et le prie de ne pas s'écarter du sujet en discussion.)*

Au cours de ces dernières années, les syndicats vietnamiens ont coopéré activement avec les partenaires sociaux.

Permettez-moi, au nom de la délégation rwandaise, d'exprimer notre satisfaction pour la façon dont cette session a été organisée et présidée. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier le Directeur général du BIT ainsi que les équipes de direction du bureau régional et du bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique de l'excellent travail que nous effectuons ensemble.

Le gouvernement du Rwanda, de concert avec les partenaires sociaux, a mis sur pied un programme par pays de promotion du travail décent (PPTD), qui repose sur la promotion de l'emploi pour les femmes et les jeunes, sur la généralisation de la protection sociale et sur la promotion du dialogue social tripartite et des droits des travailleurs. Nous sommes également en train de déterminer un nouveau salaire minimum secteur par secteur.

S'agissant de la protection sociale, un régime communautaire national d'assurance-maladie, appelé «Mutuelles de santé», a été créé en 2002 dans le but de couvrir 100 pour cent de la population. En 2012, ce taux de couverture était de 93 pour cent de l'ensemble de la population.

Selon le recensement de la population et du logement réalisé au Rwanda en 2012, le taux de chômage total du Rwanda s'élève à 3,4 pour cent, et les jeunes représentent 70 pour cent de la population rwandaise.

Un Programme national pour l'emploi a été conçu afin de renforcer les compétences aux fins d'employabilité, de développer l'esprit d'entreprise et de créer un nombre suffisant d'emplois décents suffisamment rémunérés et durables dans tous les secteurs de l'économie. Le Programme national pour l'emploi permettra de mettre en place un système d'information efficace sur le marché du travail et aidera les PME à passer de l'économie informelle à l'économie formelle, compte tenu du rôle que jouent ces entreprises en matière de création d'emplois.

Afin d'encourager un dialogue social constructif dans le cadre de consultations tripartites, le Conseil national du travail formule des avis et des orientations sur toutes les questions relatives au travail et à l'emploi. Le gouvernement du Rwanda, sous la direction du Président de la République, Paul Kagame, défend les droits et principes fondamentaux au travail, y compris l'interdiction totale du travail forcé et du travail des enfants, en droit comme en pratique.

A ce jour, le Rwanda a ratifié huit conventions fondamentales de l'OIT, dont la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. Nous appuyons également les projets de protocole et de recommandation de 2014, qui portent amendement de cette convention.

Le gouvernement du Rwanda est fermement résolu à s'acquitter de ses obligations en matière de présentation de rapports au titre des conventions de l'OIT qu'il a ratifiées et du mécanisme africain de notification, à savoir la Déclaration de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique. Aux niveaux régional et mondial, le Rwanda est également favorable à la libre circulation de la main-d'œuvre et des travailleurs et est tout à fait convaincu des avantages que présente la migration des travailleurs.

Enfin, permettez-moi de répéter que le respect des droits des travailleurs, la productivité de la main-

d'œuvre et une migration juste et équitable devraient être les fondements d'une gouvernance mondiale en matière de travail.

Original portugais: M. ALMEIDA LOPES (employeur, Portugal)

L'ordre du jour de la présente session comporte plusieurs sujets importants mais, étant donné que je ne dispose que de quelques minutes pour mon intervention, je voudrais me concentrer sur deux points: le rapport du Directeur général intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT* et la question de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Le premier point, la migration équitable, est on ne peut plus d'actualité et, comme le relève le rapport du Directeur général, occupe aujourd'hui une place centrale dans les programmes mondiaux.

N'oublions pas que, historiquement, le Portugal a toujours été un pays d'émigration. Cependant, au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à un changement étonnant; le Portugal, qui était devenu un pays d'accueil pour les travailleurs étrangers, est redevenu un pays d'émigrants suite à l'aggravation de la crise et à la hausse du chômage.

Le Portugal, qui présente ainsi un double visage, subit les conséquences d'une mutation de plus en plus rapide de l'économie mondiale et doit donc trouver tout aussi rapidement des solutions politiques à ces changements.

Notre exemple pourrait servir à souligner la complexité des solutions à apporter aux questions soulevées par le phénomène migratoire qui comprend des dimensions humaine, sociale, économique, politique et culturelle. Ces solutions doivent être mises en œuvre rapidement et de façon pragmatique, mais pas toujours de manière uniforme. Il est ainsi difficile de trouver des mesures qui puissent convenir à tous.

Dans un monde largement dominé par les principes du libre-échange et dont la mobilité constitue une caractéristique des sociétés modernes, les flux migratoires représentent un élément essentiel du développement mondial. C'est notamment par l'intermédiaire de ces flux que certaines pressions démographiques sur les marchés du travail et les systèmes de sécurité sociale peuvent être réduites. Nous reconnaissons ainsi que les migrations constituent une donnée essentielle du progrès économique et social.

Dans son rapport, le Directeur général attire notre attention sur l'une des principales difficultés des politiques migratoires actuelles: la «fuite des cerveaux» que connaissent les pays d'origine.

Cet avertissement arrive à point nommé. Nous pensons que le manque de main-d'œuvre hautement qualifiée, ou pouvant potentiellement l'être, constitue un réel obstacle à la croissance économique et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Sans vouloir en aucune manière remettre en cause l'apport de la migration de travailleurs moins qualifiés, nous pensons qu'il est indispensable, étant donné l'insuffisance de travailleurs hautement qualifiés au Portugal et en Europe, d'élaborer des politiques destinées à retenir cette catégorie de professionnels et à attirer des migrants qualifiés.

Ces politiques doivent comprendre une large gamme de mesures portant notamment sur la simplification et l'harmonisation des procédures d'immigration pour les étudiants, les enseignants et les travailleurs étrangers, sur l'enseignement dans les domaines des sciences et des technologies, ainsi

que dans le système éducatif dans son ensemble, et sur la mise en place de possibilités d'accès à un logement, à un travail et à une formation professionnelle avec, notamment, un système adapté de reconnaissance des qualifications.

Nous devons également créer, dans le cadre de systèmes fiscaux et législatifs stables et attractifs, un environnement favorable à la création d'entreprises par des migrants afin de bénéficier de leurs contributions en matière d'investissement, de créativité et d'innovation.

Enfin, je me permettrai de dire qu'il faut nous montrer ambitieux. Si nous voulons que nos entreprises restent compétitives à l'échelle internationale, nous devons concevoir notre région comme une *Silicon Valley* moderne et attrayante.

Le second point que je souhaiterais évoquer est celui de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Outre les pertes de revenus pour l'Etat, qui contribuent à accroître le déficit public, l'économie informelle a des conséquences immédiates sur l'activité des entreprises. Les questions de la concurrence déloyale, qui porte préjudice au secteur formel, et du faible dispositif de garanties dont disposent les travailleurs au sein de ce secteur doivent être traitées à titre prioritaire.

En résumé, il est indispensable de lutter contre l'économie parallèle pour protéger la compétitivité de nos entreprises.

Les politiques mises en œuvre pour réduire l'ampleur de l'économie informelle sont généralement fragmentées, ponctuelles et surtout répressives. Jusqu'à présent, la question n'a pas fait l'objet de l'approche globale et concertée qu'elle requiert.

Il est évident que, si nous voulons convaincre les entreprises et les travailleurs de l'économie informelle de régulariser leur situation, nous devons simplifier la légalisation des activités et, surtout, créer des cadres juridiques et fiscaux qui leur apportent stabilité et soutien.

Enfin, nous devons nous persuader que tout plan, ou stratégie, adopté par un Etat doit être le fruit d'un processus de dialogue social, par l'intermédiaire duquel, en concertation avec les parties prenantes concernées, des solutions adéquates pourront être trouvées. Ce n'est qu'en ayant recours à certains instruments et moyens que nous pourrions obtenir les meilleurs résultats.

---

*Original arabe: M. HIJAZI (ministre du Travail, République arabe syrienne)*

---

Je voudrais tout d'abord exprimer toute ma gratitude aux pays amis qui ont soutenu le droit du peuple arabe syrien dans sa guerre contre le terrorisme et qui lui ont apporté différentes sortes d'appui politique et économique. Dans le même temps, nous dénonçons les pays qui ont soutenu le terrorisme et l'extrémisme et qui ont fait des assassinats, de la destruction et du sabotage les fondements de leur politique.

Nous aurions aimé discuter en détail du rapport du Directeur général s'il avait traité de la crise que traverse mon pays et signalé les souffrances endurées par toutes les catégories de la population syrienne, qu'il s'agisse des travailleurs ou des employeurs. Or ce rapport passe sous silence ce qui se produit dans mon pays, hormis un seul paragraphe dans lequel sont timidement mentionnées l'horreur et la destruction que vit la Syrie que j'aime et qui résiste. Des

usines ont été volées et vendues dans des pays voisins alors que leurs travailleurs étaient abandonnés et privés de leurs sources de revenus et de leurs moyens de subsistance. Cette guerre terroriste a provoqué dans notre patrie des catastrophes humaines, économiques et sociales immenses qui ont dévasté l'emploi dans l'industrie, l'agriculture et le tourisme, réduit à néant la protection sociale et détruit une grande partie des infrastructures et des ressources humaines, travailleurs et employeurs. Ajoutons à tout cela les sanctions injustes imposées par l'Occident qui ont provoqué la fermeture de centaines d'entreprises et l'accroissement du taux de chômage.

C'est la cité ouvrière d'Adra qui illustre le mieux les souffrances endurées par nos travailleurs et leurs familles. Pour ceux qui ne connaissent pas la situation de cette cité, je vais la résumer ainsi: c'est une cité qui a été bâtie par l'Etat, en coordination avec la Confédération de travailleurs, pour loger des travailleurs syriens des secteurs public, privé et mixte. Des dizaines de milliers de travailleurs et leurs familles y résident, ce qui veut dire qu'elle n'abrite pas de politiciens, de militaires ni aucun membre de l'un ou l'autre groupe partie au conflit. Y habitent des personnes de la classe moyenne et même ouvrière, qui gagnent leur vie en travaillant. Malgré cela, elle a fait l'objet d'une attaque odieuse. Ses habitants et en particulier des personnes âgées, dont les pères et les mères des travailleurs, ont été victimes d'actes barbares: ils ont été décapités ou brûlés, et les enfants des travailleurs ont été brûlés vifs. Le monde a assisté à ce drame sans mot dire, observant parfois même avec complaisance le massacre des ouvriers et de leurs familles. A noter que, jusqu'à ce jour, cette ville est assiégée.

La Syrie est déterminée à réaliser ses objectifs, en vertu de sa Constitution et des instruments de l'OIT. Cependant permettez-moi de demander, du haut de cette tribune internationale, pour quelle raison nous n'avons entendu aucune prise de position de la part de l'OIT concernant les pratiques de ce groupe terroriste et de ceux qui le soutiennent, malgré tous les crimes perpétrés contre les travailleurs, et le terrorisme qui sévit pour la quatrième année consécutive.

Dans le même temps, le thème de la Conférence de cette année est de construire l'avenir avec le travail décent. Où est le travail décent lorsque nos travailleurs et nos employeurs sont victimes des crimes commis par ces terroristes?

Nous examinons avec attention le rapport du Directeur général et les défis auxquels sont confrontés l'OIT et les marchés du travail, y compris la pauvreté et les licenciements provoqués par le nouvel ordre économique mondial et l'absence de travail décent dans le secteur informel. Nous sommes d'accord avec les conclusions du rapport et l'idée du Directeur général selon laquelle les solutions à ces défis résident dans le tripartisme et le dialogue social, deux éléments fondamentaux pour la réalisation du travail décent, conformément aux principes et aux normes de l'OIT. Le dialogue social sera renforcé en Syrie après la réélection du Président Bachar Al-Assad, qui s'est déroulée de façon démocratique dans le cadre d'une réconciliation nationale soutenue par lui, avec la participation des partenaires tripartites.

Nous saluons la visite de la délégation de l'OIT dans le Golan syrien occupé, qui a attiré l'attention sur les pratiques des forces d'occupation israéliennes et la discrimination exercée à l'encontre des

travailleurs arabes syriens au sujet des salaires, des indemnités, des impôts, des congés, de l'assurance médicale, des quantités d'eau attribuées aux agriculteurs, de la commercialisation des produits agricoles et des possibilités d'emploi.

En dépit de l'intensification de la haine et des crimes dont elle fait l'objet de la part des conspirateurs, la Syrie est toujours vivante. Elle croit à un avenir meilleur qui puisse répondre aux espoirs de ses enfants. Le gouvernement inaugure tous les jours un nouveau lieu de travail. Il modernise sa législation pour répondre à l'aspiration de son peuple à une vie meilleure. Le ministère du Travail a entamé la modernisation de la législation, et notamment des lois sur le travail dans les secteurs public et privé et de la loi sur les assurances sociales, afin d'instaurer une couverture sociale pour tous les travailleurs et leurs familles. Quelques jours avant le début de la Conférence, la Syrie a ratifié la convention du travail maritime, 2006, et a adopté une loi qui régleme le travail domestique, en conformité avec la convention n° 189 de l'OIT. Elle a relevé le salaire minimum en 2013. Le ministère a mené une étude globale sur la main-d'œuvre en Syrie et a établi un plan d'avenir pour 2021.

Je voudrais remercier tout le personnel du BIT, et en particulier le Directeur général, en espérant qu'il trouvera le moyen de contraindre l'entité sioniste à appliquer les règles établies par les conventions internationales pour que nous puissions retrouver des conditions d'équité.

Avant de conclure, je voudrais dire que la Syrie – sa population, son gouvernement et ses dirigeants – croit à la primauté du droit, et que son peuple, inspiré par l'esprit de l'arabisme et attaché à la sécurité et à la paix, retrouvera son unité.

---

*Original espagnol: M<sup>me</sup> SIFUENTES DE HOLGUÍN  
(travailleuse, Pérou)*

---

Au nom des organisations de travailleurs et travailleuses de la République du Pérou, nous remercions le Directeur général pour son rapport qui met en avant les résultats concrets obtenus dans 150 Etats Membres pendant la période 2012-13. Le quart des résultats concerne les Amériques et porte notamment sur la promotion de l'emploi, la sécurité sociale, la sécurité et la santé au travail, la liberté syndicale, le travail forcé, le travail des enfants, le dialogue social et le travail décent.

Nous savons tous que le Pérou a enregistré une forte croissance économique au cours des dernières années. Même s'il connaît des fluctuations, le PIB trimestriel augmente depuis le troisième trimestre de 2009. Le taux d'inflation annuel n'atteint pas les 3 pour cent. Le taux de chômage urbain est de quelque 3 pour cent. La part du travail informel est de 56 pour cent en ville et de 70 pour cent dans l'ensemble du pays.

Si le travail informel augmente aujourd'hui, c'est en raison de la mauvaise distribution des fruits de la croissance économique et du non-respect de la législation du travail. Je pense particulièrement aux travailleurs et travailleuses domestiques dont les droits ne sont pas reconnus, dans la mesure où le gouvernement péruvien n'a pas ratifié la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011.

Malgré la stabilité macroéconomique propice à l'investissement, le gouvernement du Président Ollanta Humala n'a pas réussi à obtenir de résultats concrets en matière sociale, surtout pour ce qui est

des droits fondamentaux au travail. Récemment, le gouvernement a refusé d'approuver l'augmentation du salaire minimum, qui reste figé à 270 dollars depuis 2012. Le ministère de l'Economie s'est justifié en affirmant que l'augmentation en question entraînerait une recrudescence du travail informel.

En ce qui concerne la liberté syndicale et le droit à la négociation collective, le gouvernement ne fait pas respecter la loi dans tous les cas. Des retards chroniques dans le processus de négociation, dus à la mauvaise volonté des employeurs, constituent un gros obstacle au respect des droits des travailleurs et aux principes de la négociation collective. Il est rare que le ministère du Travail impose des sanctions économiques ou des amendes aux entreprises pour atteinte à la liberté syndicale ou à la négociation collective. Les employeurs continuent d'avoir recours à des pratiques antisyndicales en faisant par exemple appel à la sous-traitance afin d'éviter des relations de travail directes.

Nous, organisations syndicales, sommes très préoccupées par la réforme du service public qu'a entreprise le gouvernement péruvien en adoptant des lois qui régissent chaque année le budget public, en particulier la loi sur la fonction publique (loi n° 30057 promulguée le 4 juillet 2013). Cette loi menace les droits des travailleurs et des travailleuses de la fonction publique tels qu'ils sont énoncés dans les normes internationales du travail, les conventions des droits de l'homme et la Constitution du Pérou, notamment la reconnaissance de la liberté d'association, de la négociation collective, du droit de grève et de la consultation tripartite.

Bien que les fonctionnaires et les syndicats affiliés aux centrales contestent cette loi, qui interdit la négociation collective des salaires et réduit la stabilité professionnelle des travailleurs, le gouvernement reste sourd à nos demandes et impose un bras de fer à l'échelle nationale. Il en est de même dans le secteur de la santé et prochainement dans celui des mines.

Par ailleurs, le gouvernement et le congrès souhaitent, de manière dissimulée, assouplir certains points de la loi n° 29783 (loi sur la sécurité et la santé au travail du 20 août 2011) afin de soi-disant simplifier ce qui pourrait constituer un obstacle aux investissements. Bien que plus de 450 décès de travailleurs aient été recensés depuis l'adoption de la loi, le gouvernement n'a toujours pas consacré suffisamment de personnel, de moyens techniques et de ressources financières pour la faire appliquer. Dans certains secteurs, les employeurs s'opposent à cette loi en raison justement de son coût de mise en œuvre.

Dans le même temps, le gouvernement maintient en vigueur la loi n° 28015, modifiée par le décret législatif n° 1086, qui rogne les droits au travail et à la sécurité sociale dans les petites entreprises et les microentreprises, dans le cadre d'un régime qui empêche toute hausse de salaire, étouffe toute organisation syndicale et prévoit de réduire de moitié les avantages sociaux (congés, primes, indemnités de licenciement) des travailleurs du secteur privé. Il faut sensibiliser les travailleurs à cette atteinte à leurs droits et créer un mouvement disposé à lutter pour les défendre.

Dans le secteur de la construction civile, nous assistons à une vague de violence extrêmement inquiétante. Au cours de leur histoire, les travailleurs de la construction ont dû faire face au syndicalisme jaune et sous tutelle patronale ainsi qu'à des dicta-

tures et des gouvernements oligarchiques qui, en vain, entendaient éliminer les syndicats dans ce secteur ou faire échouer leur lutte avec, pour résultat, la détention de centaines de dirigeants syndicaux et de camarades.

Le secteur est aujourd'hui confronté à une nouvelle situation de violence. En effet, depuis 2007, nombreuses sont les victimes d'actes criminels perpétrés par des groupes de délinquants qui se font appeler syndicats, alors qu'il s'agit en réalité d'organisations criminelles composées de délinquants avérés et d'anciens dirigeants qui ont été expulsés de leur syndicat, dont l'objectif est de mettre la main sur une organisation syndicale pour s'en servir à des fins délictueuses. En outre, certains de ces groupes sont régentés depuis les prisons d'où proviennent les ordres pour assassiner des dirigeants ou des travailleurs qui s'opposeraient à leurs activités. Ils sèment ainsi la terreur, assassinent des travailleurs directement ou par l'intermédiaire de tueurs à gage, empêchent l'exercice du droit syndical, boycottent la négociation collective et encouragent, par le biais de quotas, le non-respect des conventions collectives.

Dans ce contexte, nous constatons en outre le grand affaiblissement du ministère du Travail et de la Promotion de l'emploi qui est incapable de promouvoir des espaces de dialogue tels que le Conseil national du travail et se voit dans l'incapacité d'exercer efficacement ses fonctions de contrôle par l'intermédiaire des services nationaux d'inspection du travail. Ainsi, plus de 5 000 travailleurs ont été licenciés pour avoir voulu s'organiser en syndicat. Nous espérons que ce message sera entendu.

---

*Original anglais: M. ZAKIR (travailleur, République des Maldives)*

---

En tant que secrétaire général de l'Association des employés du tourisme des Maldives (TEAM), je vous salue au nom des travailleurs des Maldives.

Permettez-moi d'abord de remercier l'OIT pour son assistance technique et son action de sensibilisation auprès de toutes les parties prenantes.

Après avoir connu une situation d'instabilité politique, les Maldives ont un gouvernement nouvellement élu qui dispose d'une majorité au Parlement. Avec cette majorité, j'estime que le gouvernement peut prendre les mesures qu'il souhaite à condition d'en avoir la volonté politique. Si notre Constitution consacre les droits syndicaux fondamentaux et reconnaît la possibilité de créer des syndicats, le droit de grève, le droit de réunion et la liberté de parole, elle ne reconnaît pas le droit à la négociation collective. De ce fait, il est très difficile pour les travailleurs de s'organiser en syndicats, et la police a toute latitude pour réprimer et intimider les travailleurs lorsqu'ils manifestent pacifiquement à propos de questions touchant l'emploi.

Bien que les Maldives aient ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT, aucune loi n'a été promulguée pour intégrer ces conventions dans la législation nationale. La loi actuelle sur l'emploi ne couvre que les dispositions relatives aux contrats individuels entre employé et employeur. Mais elle ne couvre aucunement les questions concernant la reconnaissance des syndicats, la négociation collective et d'autres points liés aux conventions collectives de base.

On peut donc se demander comment des travailleurs peuvent être considérés comme ayant commis un délit alors que la législation du travail n'aborde

pas ces questions. De plus, un règlement anticonstitutionnel, adopté en vertu de la loi sur l'emploi et de la loi sur la liberté de réunion pacifique de 2013, réduit à néant les droits fondamentaux garantis par la Constitution.

Dans la pratique, les travailleurs sont marginalisés et les employeurs tirent parti de la latitude que leur laisse la loi actuelle pour réprimer les travailleurs puisqu'ils ne sont pas dans l'obligation de négocier avec eux de bonne foi et que les travailleurs se trouvent donc à la merci des employeurs. Les restrictions apportées aux droits syndicaux, la discrimination à l'égard des migrants et l'exploitation des travailleurs sont en fait la norme.

Aux Maldives, les travailleurs migrants posent un dilemme. En effet, si le pays constitue une source d'emplois pour eux, ils s'emparent des emplois dans le secteur du tourisme, et on les préfère aux travailleurs locaux car on les considère comme une main-d'œuvre bon marché. Sans le vouloir, ces travailleurs migrants contribuent à l'affaiblissement du mouvement syndical en général, bien qu'ils ne soient pas concrètement en mesure d'adhérer à des syndicats étant donné les restrictions imposées par leurs contrats.

S'agissant de la situation des travailleurs employés dans les lieux de villégiature, ceux-ci y élisent domicile et, s'ils souhaitent y exercer leurs droits syndicaux, les employeurs mettent fin à leurs contrats en invoquant la loi sur la liberté de réunion pacifique. On en a eu clairement l'illustration lors de la dernière Fête du travail quand des membres de syndicats employés au Sheraton Resort ont été licenciés et arrêtés par la police simplement parce qu'ils s'étaient rassemblés de façon pacifique.

A l'heure où je vous parle, le gouvernement et les entreprises du secteur privé des Maldives ne reconnaissent pas les droits syndicaux de bonne foi. De plus, quiconque adhère à un syndicat et contribue à promouvoir les droits des travailleurs s'expose à la discrimination, à un licenciement illégal et à l'inscription sur une liste noire et au casier judiciaire.

Le gouvernement nouvellement élu a fait beaucoup de promesses aux jeunes: possibilités d'emploi, salaires décents, participation aux bénéfices des entreprises, etc. Or, malgré cela, plus de 25 pour cent de la main-d'œuvre sont toujours au chômage, beaucoup de jeunes sont directement ou indirectement associés à des activités relevant de la toxicomanie, il n'y a toujours pas de salaire minimum, les jugements des tribunaux ne sont pas appliqués, la vie est chère et les revenus restent faibles. La plupart des travailleurs ne parviennent pas à résoudre ces problèmes. En outre, l'indépendance du pouvoir judiciaire aux Maldives laisse beaucoup à désirer.

Et, bien que bon nombre de ces problèmes soient encore sans solution, il n'y a malheureusement toujours pas de ministère qui s'en occupe spécifiquement. Les questions relatives au travail sont traitées par un service qui relève du ministère de la Jeunesse et des Sports et qui dispose d'un budget et d'un effectif insuffisants.

Je saisis donc l'occasion pour ajouter que le gouvernement des Maldives doit créer un ministère qui s'occupe exclusivement des questions liées au travail, comme cela se fait dans tous les Etats Membres de l'OIT.

L'heure est venue d'y réfléchir sérieusement. Les travailleurs des lieux de villégiature et du secteur

hôtelier, en fait tous les travailleurs des Maldives, ont besoin d'une loi qui protège leurs droits collectifs à adhérer à des syndicats et à mener des négociations collectives.

Les travailleurs des Maldives n'ont aucune expérience de la mise en place de syndicats. Nous avons besoin d'aides de toutes sortes, nous avons besoin d'activités de formation pour promouvoir les droits syndicaux et renforcer les syndicats, et nous avons besoin de l'aide de l'OIT.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité, pour la toute première fois dans l'histoire de notre pays, de prendre la parole au nom des travailleurs des Maldives à l'occasion de cette session.

---

*Original portugais: M. ASCENÇÃO SILVA (travailleur, Cabo Verde)*

---

Dans son rapport intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT* présenté à cette session de la Conférence, le Directeur général a mis l'accent sur le thème de la migration, qui est un élément clé du monde du travail contemporain.

Cabo Verde a toujours été un pays d'émigration mais il est désormais également un pays d'immigration. C'est pourquoi nous attachons une très grande importance à cette question.

D'après une étude récente réalisée par l'Institut national de statistique sur la migration à Cabo Verde, les immigrés représenteraient 3,5 pour cent de la population. Cette étude montre également que, parmi les travailleurs migrants des secteurs du commerce et des travaux publics, plus de la moitié n'ont pas de contrat de travail formel et 20 pour cent sont recrutés au bénéfice d'un contrat de durée déterminée.

L'étude ne contient pas de données sur les salaires et la protection sociale mais l'on sait que la majorité écrasante des travailleurs sans contrat ne sont pas couverts par la sécurité sociale et que leurs salaires sont dérisoires.

Malgré la situation de crise mondiale actuelle, le gouvernement et les partenaires sociaux à Cabo Verde ont conclu quelques accords importants concernant notamment: la fixation du salaire minimum national à 11 000 escudos par mois, soit environ 100 euros, en vigueur depuis janvier 2014; la participation des syndicats au conseil de direction de l'Institut national de prévoyance sociale, droit consacré par les nouveaux statuts de cette institution; et la mise en œuvre d'un nouveau plan concernant les postes et les salaires de l'administration publique, qui a débouché sur une augmentation salariale de l'ordre de 3 pour cent en moyenne pour les fonctionnaires du régime commun avec effet rétroactif à compter de janvier 2012.

On examine actuellement la situation des travailleurs du régime privé qui attendent depuis longtemps une adaptation de leur statut au nouveau plan concernant les postes et les salaires de l'administration publique.

Pourtant, les premières réactions émanant de ces travailleurs, en particulier des enseignants, montrent que les tensions sociales et les conflits pourraient s'aggraver si le gouvernement campe sur ses positions.

En effet, au lieu de consolider les acquis ou d'accorder de nouveaux droits, comme l'espéraient les enseignants, le gouvernement propose de diminuer, voire de supprimer, les droits acquis par cette catégorie professionnelle, notamment s'agissant du reclassement et de l'âge de la retraite.

Le taux de chômage à Cabo Verde est de l'ordre de 16,4 pour cent, les jeunes étant les plus touchés. En effet, chez les 15 à 24 ans, le taux de chômage dépasse les 33 pour cent.

On estime que plus de 6 000 jeunes formés sont actuellement au chômage. Qui plus est, les universités forment chaque année plus de 2 000 nouveaux diplômés qui n'ont aucune perspective d'emploi.

Mon pays est actuellement en proie à une crise sociale causée par le chômage, en particulier par le chômage des jeunes qualifiés. Cette situation requiert non seulement des mesures concrètes et urgentes de la part du gouvernement mais également l'intervention de tous les autres partenaires sociaux.

C'est dans ce contexte que le gouvernement de Cabo Verde a décidé de soumettre aux partenaires sociaux une proposition de révision en profondeur du Code du travail qui, outre la libéralisation totale du contrat de durée déterminée, augmente les horaires de travail, diminue les rémunérations pour les heures supplémentaires et facilite considérablement le licenciement.

Une commission technique tripartite a été instaurée aux fins de la concertation sociale. Cette commission se réunit depuis le mois de mars pour tenter de dégager le consensus nécessaire pour parvenir à un accord entre les parties. Compte tenu de l'importance de la question examinée, à savoir celle de la réduction drastique de la rémunération des heures supplémentaires, il ne sera pas facile de parvenir à un accord.

La mise en place d'allocations de chômage, condition préalable posée par notre centrale syndicale pour entamer les négociations, ne peut être considérée comme une contrepartie acceptable puisqu'elle serait financée par les travailleurs eux-mêmes. La centrale syndicale de l'Union nationale des travailleurs caboverdiens (UNTC-CS) réaffirme qu'elle est disposée à engager un dialogue mais rappelle qu'elle ne reviendra pas sur la protection des droits fondamentaux des travailleurs.

---

*Original anglais: M. JENNINGS (représentant, UNI Global Union)*

---

Je voudrais d'abord saluer le Président de la Conférence au nom d'UNI Global Union et de ses amis de l'UNI-Liaison Council Japan.

Mon message est le suivant: l'économie mondiale n'est pas équitable. Tous les travailleurs et travailleuses du monde entier ont besoin de meilleurs salaires.

Alors que la part des salaires dans la richesse produite s'effondre, que la rémunération des PDG monte en flèche et que le fossé entre les salaires des hommes et ceux des femmes se creuse, les inégalités s'accroissent, et nos économies, nos collectivités et chacun d'entre nous en souffrent.

Je pense que l'heure est venue pour le groupe des employeurs, ici même à l'OIT, d'entendre l'appel de la Confédération de l'industrie britannique, du pape François et même du Président des Etats-Unis d'Amérique, Barack Obama, en faveur d'une hausse des salaires de tous les travailleurs et de soutenir la proposition de Peter Drucker, selon laquelle la rémunération des PDG devrait être plafonnée à 25 fois le salaire moyen de l'entreprise, alors qu'elle représente des centaines de fois ce salaire actuellement.

Nous pouvons réduire les inégalités en ramenant la rémunération des PDG sur terre.



L'OIT mène à bien des travaux remarquables sur les salaires, les emplois et l'évolution du marché du travail. Nous sommes un peu comme le canari dans la mine.

Au Forum économique mondial, au Fonds monétaire international (FMI), à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et au G20, la cote de l'inégalité a chuté.

L'OIT donne l'alerte, en effet, mais en faisant des propositions positives en faveur d'emplois de qualité, d'institutions du marché du travail solides, de syndicats puissants et du processus de négociation collective, toutes visant à une prospérité partagée. Elle propose également des accords commerciaux qui ne mettent pas à mal les normes du travail.

Tout cela paraît très sensé aux membres d'UNI Global Union qui travaillent dans le secteur en pleine expansion des services.

Beaucoup sont des travailleurs migrants qui ont des contrats précaires négociés par des intermédiaires corrompus et qui sont pénalisés par des frais de change exorbitants.

Nous souffrons d'un manque d'emplois de qualité, découlant de modèles d'entreprises de services fondés sur des taux de rendement parfaitement fantaisistes.

Nous pouvons observer un comportement anti-syndical dommageable de la part de géants des services – Walmart, T-Mobile, Prosegur, Amazon –, qui a peu de chances d'assurer des salaires convenables ou des conditions décentes.

La semaine dernière, j'étais au Pérou, où une entreprise de nettoyage brésilienne a proposé une augmentation de 40 centimes par jour du salaire.

Un détaillant chilien, Ripley, soumet à des brimades les travailleurs qui adhèrent à un syndicat.

Nous avons porté plainte contre Ripley et Prosegur auprès de l'OCDE.

Nous demandons aux autorités brésiliennes, chiliennes et espagnoles d'examiner cela de plus près.

Le sport est un volet essentiel de l'économie de services. Qu'il s'agisse du football ou des Jeux olympiques qui se tiendront à Tokyo en 2020, c'est une grande entreprise. Il serait bon que le mouvement olympique tienne compte des idéaux de la Charte olympique en ce qui concerne les normes du travail concrètes qui sont appliquées aux travailleurs et aux athlètes à l'occasion des grandes manifestations sportives. L'OIT devrait jouer un rôle majeur à cet égard, et c'est un point qui devrait être examiné ici.

Dans le contexte de cette recherche d'une meilleure équité au plan mondial, nous notons avec satisfaction l'inscription de la question du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales à l'ordre du jour de la 105<sup>e</sup> session de la Conférence (2016). Cela nous laisse escompter des lieux de travail plus sûrs, des emplois de meilleure qualité et des salaires plus équitables.

Par ailleurs, nous comptons mettre à profit l'accord sur la sécurité incendie et bâtiments au Bangladesh pour arrêter la course vers l'abîme. Scellé sur les ruines du Rana Plaza, cet accord – contraignant, transparent et cohérent – concerne désormais 180 entreprises du secteur privé, et seules les entreprises qui trichent peuvent s'en inquiéter. Il constitue un exemple dont nous pouvons tirer des enseignements, au même titre que nos accords-cadres internationaux ou le renforcement des activités sectorielles de l'OIT et les nouveaux investissements auxquels il est procédé à cet égard.

Et cela contrairement au Qatar, dont le choix pour l'attribution de la Coupe du monde de football devrait être remis en question, et contrairement à la politique menée par la troïka qui va au-delà du mandat fixé.

A propos du FMI, M<sup>me</sup> Lagarde, vous avez le devoir de faire respecter les normes du travail et de ne pas obliger les syndicats à fermer leurs portes. Vous avez battu des records en amenant des niveaux de chômage sans précédent, en éliminant les institutions du travail et en créant une jeune diaspora de la troïka en ces terres d'ajustement structurel.

Il y a soixante-dix ans, des hommes courageux débarquaient sur les plages de Normandie pour mettre fin à la folie fasciste. Aujourd'hui, leurs descendants doivent faire face à d'autres extrémistes déguisés en forces démocratiques au Parlement européen. Les politiques de la troïka ont tué et écrasé l'Europe sociale.

Nous comptons sur l'OIT pour prendre position et mettre un terme à la violation des normes du travail par cette même troïka.

Pour conclure, UNI Global Union tiendra son congrès mondial en décembre prochain en Afrique du Sud, qui aura pour thème «Vous aussi» en faveur d'une croissance inclusive, et non pas d'une économie mondiale gréée au profit du 1 pour cent de la population mondiale.

Eperonnée par le vingtième anniversaire de la victoire sur l'apartheid et par une économie africaine en plein essor, notre stratégie d'organisation consistant à «faire une percée» fait des adeptes partout au titre du combat permanent pour la justice sociale, que ce soit en Colombie, en République de Corée ou en Afrique du Nord.

Inspirons-nous de l'expression sud-africaine «Ubuntu», qui veut dire «Je suis ce que je suis parce que nous sommes ce que nous sommes», pour insuffler un esprit d'humanité non seulement à Walmart et à la troïka, mais aussi à l'initiative sur l'avenir du travail lancée par l'OIT à l'occasion de son centenaire, que vous avez hâte de mener à bien.

---

*Original espagnol: M. BOBIC (employeur, Chili)*

---

Au nom de la Confédération de l'industrie et du commerce du Chili (CPC), je souhaiterais tout d'abord saluer toute l'équipe qui participe à la présente session de la Conférence internationale du Travail, représentée par le Président de la Conférence, M. Funes de Rioja, et par le Directeur général du BIT, M. Ryder.

Cette année, nous tenons à souligner l'effort déployé par le Bureau qui nous permet de disposer d'un rapport du Directeur général beaucoup plus succinct, mais toujours aussi complet, avec des données statistiques et des exemples d'expériences réussies en ce qui concerne la mise en œuvre de programmes et d'aides apportées par l'OIT à certains pays, comme celle dont a bénéficié le Chili en matière de santé et de sécurité au travail.

Depuis mars de cette année, notre pays a un nouveau gouvernement dirigé par la Présidente, Michelle Bachelet, qui a mis en avant la nécessité d'entreprendre des réformes importantes qui, nous l'espérons, permettront à notre pays de poursuivre le chemin couronné de succès qui a été le sien au cours des vingt-cinq dernières années et de relever les grands défis auxquels il est confronté.

La majorité obtenue par sa coalition donne au gouvernement la possibilité d'engager ces réformes, mais lui impose également le défi d'agir sans dépré-

cier la valeur et la légitimité du dialogue social, qui est l'essence même de l'OIT et de ses mandants (travailleurs, employeurs et gouvernements) et qui trouve sa plus haute expression dans cette Conférence internationale du Travail annuelle.

Les employeurs du Chili représentés au sein de la CPC ont déjà participé activement aux premières instances de dialogue social promues par le gouvernement pour la discussion et l'analyse de questions relevant du monde du travail, dont l'atelier consacré au travail des femmes et celui portant sur l'éradication du travail des enfants.

De même, nous saluons l'effort de notre ministre du Travail, Javiera Blanco, qui a incité les autorités du Congrès à écouter et à prendre en considération les points de vue développés par les travailleurs et les employeurs du Chili, représentés au sein de la Centrale unitaire des travailleurs (CUT) et de la CPC, au sujet de la législation qui régira le système dénommé MultiRut.

Nous pensons également que la création d'une commission consultative sur le régime des pensions constitue une mesure responsable et respectueuse du dialogue à l'heure d'aborder une question primordiale pour les acteurs sociaux du monde du travail.

Le dialogue social n'est possible que dans un environnement de respect, de tolérance à l'égard des divergences de vues et de réel désir de parvenir à un consensus. C'est un exercice qui est loin d'être facile mais, avec ténacité et patience, il est possible d'obtenir des résultats positifs lorsque l'on accepte

que les situations réelles priment plus que les relations qui, elles, sont toujours basées sur le renforcement de liens réciproques.

Nous espérons que le gouvernement continuera à promouvoir le dialogue social pour la discussion et l'analyse de ses propositions de réforme. En tant qu'organe patronal le plus représentatif à l'échelle nationale, nous réaffirmons notre ouverture totale au dialogue. Nous continuerons ainsi à dialoguer activement avec les travailleurs pour mettre en œuvre le programme intitulé «Déclaration de volontés CPC-CUT» que nous avons élaboré conjointement et auquel nous avons adhéré en 2012. Nous recherchons par ailleurs de nouveaux points de convergence susceptibles de renforcer notre confiance mutuelle.

Enfin, nous tenons à souligner le travail réalisé avec l'OIT, et en particulier avec ACT/EMP, pour l'élaboration d'un rapport de pays portant sur les entreprises durables au Chili.

Notre pays connaît une période de ralentissement de sa croissance. Nous souhaitons que cette situation n'entraîne pas de graves problèmes en matière d'emploi, d'où l'importance particulière que revêtent le dialogue social concernant les différentes réformes du travail et le rapport de pays auquel j'ai déjà fait allusion, qui présente une feuille de route claire, fondée sur les 17 piliers acceptés par consensus tripartite en 2007 et qui sont essentiels pour la durabilité des entreprises au Chili.

*(La séance est levée à 17 h 40.)*

## Douzième séance

Mercredi 11 juin, 10 heures

Présidence de M. Funes de Rioja

### RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

---

*Original vietnamien: M<sup>me</sup> PHAM (ministre du Travail, des Invalides et des Affaires sociales, Viet Nam)*

---

Tout d'abord, permettez-moi de féliciter le Directeur général pour son rapport intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*. Le Viet Nam appuie sans réserve le programme de l'OIT en matière de migration équitable.

La promotion du travail décent pour les travailleurs migrants est l'un des objectifs prioritaires du Viet Nam qui, à cet effet, déploie des efforts concertés pour développer son cadre juridique et renforcer sa mise en œuvre. La loi de 2007 sur les travailleurs migrant à l'étranger pour un emploi contractuel et la loi de 2012 sur la prévention et la lutte contre la traite des personnes, qui ont été promulguées, incorporent les normes internationales pertinentes. Le gouvernement soutient l'initiative de la Vietnam Association of Manpower Supply (VAMAS) qui vise, avec le soutien technique du BIT, à élaborer et appliquer un code de conduite pour les agences de recrutement.

Le gouvernement du Viet Nam a aussi participé activement au Processus de Colombo (processus consultatif régional sur la gestion de l'emploi à l'étranger et le travail contractuel pour les pays d'origine en Asie), au Dialogue d'Abou Dhabi (consultations ministérielles sur l'emploi à l'étranger et la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine et de destination en Asie) et au Processus de Bali sur la traite des migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe, ainsi qu'aux activités de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) concernant la coopération dans le domaine des migrations du travail.

En outre, nous continuons à négocier et à conclure des accords bilatéraux, visant à créer des canaux officiels de migration et à fournir aux candidats à l'émigration une formation avant le départ qui les prépare à affronter la situation. Au Viet Nam, des politiques de soutien destinées aux travailleurs qui cherchent un emploi à l'étranger font partie intégrante du Programme national sur l'emploi et du Programme de développement socio-économique.

Le Viet Nam salue les efforts déployés par l'OIT pour promouvoir un monde libéré du travail forcé. Les rapports globaux sur le travail forcé et l'adoption, à la présente session, d'une norme internationale sur la question revêtent une grande impor-

tance à cet égard. Au Viet Nam, le travail forcé est strictement interdit par la Constitution et de nombreux documents fondamentaux, notamment le Code du travail, le Code pénal, la loi sur la prévention et la lutte contre la traite des personnes et la loi sur la mise en application des condamnations pour actes criminels en sont la preuve. En particulier, le Code du travail révisé, adopté en 2012, définit clairement l'extorsion de travail forcé. En 2013 le gouvernement a adopté un plan-cadre visant, d'ici à 2020, à renforcer la capacité des services d'inspection du travail en vue de renforcer le système aux niveaux central et local, sur les plans tant quantitatif que qualitatif et, partant, de garantir le respect de la législation dans tout le pays.

Le gouvernement du Viet Nam félicite l'OIT pour toutes ses réalisations au cours des deux dernières années. Sous la direction du Directeur général, elle continue à jouer un rôle essentiel en élaborant des normes internationales du travail qui contribuent à promouvoir la cause du travail, de l'emploi et de la protection sociale partout dans le monde.

Avec l'aide du BIT, le Viet Nam a continué à développer et mettre en œuvre un cadre pour la législation du travail, conformément aux normes internationales. Le Viet Nam a ratifié la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006), la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006; il a par ailleurs adopté le Code du travail révisé 2012, la loi sur l'emploi de 2013 portant révision de la loi sur l'assurance sociale et la loi sur la formation professionnelle et il a rédigé la loi sur la santé et sécurité au travail ainsi que la loi sur le salaire minimum.

Le Viet Nam soutient l'OIT dans ses efforts visant à protéger les droits légitimes des travailleurs.

---

*Original portugais: M<sup>me</sup> SALVATTI (ministre, secrétariat aux Droits de l'homme, Brésil)*

---

Il y a quelques jours, lorsque la Commission sur le travail forcé a commencé ses travaux en vue de compléter la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, nous vous avons signalé que le Sénat brésilien avait adopté, après quinze ans de négociations, un projet d'amendement constitutionnel autorisant l'expropriation sans indemnisation des terres et propriétés en milieu rural et urbain où le travail forcé est pratiqué. Cet amendement a été promulgué; il est donc définitivement inscrit dans la Constitution brésilienne. Il s'agit d'un événement historique qui, nous l'espérons, inspirera d'autres pays.

Au cours des vingt dernières années, le gouvernement brésilien a fait de la lutte contre le travail

forcé l'une de ses priorités. Nous avons accompli des progrès mais nous ne serons satisfaits que lorsque les pratiques s'apparentant à de l'esclavage auront totalement disparu. Nous sommes venus à Genève convaincus que l'important effort déployé par le Brésil, et par d'autres pays de notre région et du monde, pourrait encourager de façon déterminante la communauté internationale à consentir le même effort.

Dans le monde contemporain, le travail forcé prend différentes formes; aussi doit-on tenir compte de cette réalité dans la mise à jour de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, principal instrument international qui existe dans ce domaine. Pour lutter contre les nouvelles formes de travail forcé, il faut de nouveaux moyens d'action contre ce type de violence qui porte atteinte à la dignité de l'être humain. Les instruments dont nous sommes saisis rendent bien compte de ces nouveaux défis.

Le projet de protocole et le projet de recommandation, qui sont en cours d'adoption, sont des instruments modernes et équilibrés qui permettent non seulement de punir les responsables du travail forcé mais également d'adopter des mesures concrètes visant à protéger les victimes et à les indemniser pour le préjudice subi et de prévenir efficacement et durablement toute résurgence de cette pratique dégradante. Dans ces instruments, il est admis que la lutte contre le travail forcé est la responsabilité de tous, à savoir des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Par conséquent, lorsque nous sortons de cette salle, nous devons être conscients que, même si nous avons bien avancé, il nous reste encore beaucoup à faire.

Le Brésil réaffirme qu'il est déterminé à lutter contre le travail forcé et appelle les autres Etats et les partenaires sociaux à faire de même. Nous votons en faveur du protocole et de la recommandation qui complètent et mettent à jour la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convaincus que ces instruments constituent un seuil minimum d'action et de protection contre le travail forcé.

J'aimerais saisir cette opportunité pour remercier le secrétariat d'avoir établi les documents qui ont servi de base à la négociation de ces instruments. Je souhaite également remercier les gouvernements et les partenaires sociaux pour l'état d'esprit constructif qu'ils ont conservé tout au long de ce processus. Je remercie tous les membres de la délégation tripartite brésilienne qui ont fourni un appui déterminant aux travaux de négociation concernant les textes que nous venons d'adopter.

Enfin, je souhaiterais adresser mes plus sincères remerciements aux autres membres du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) pour l'unité dont ils ont fait preuve au sujet des principes et les objectifs qui sous-tendent ce processus. Je suis certaine que notre région saura toujours être à la hauteur des défis auxquels elle est confrontée.

Enfin, nous espérons que le succès de cette Conférence s'étendra à la Coupe du monde de football, dont le coup d'envoi aura lieu demain au Brésil. Nous vous attendons tous les bras ouverts pour un moment de fraternité et de communion entre les peuples.

---

*Original espagnol: M. FUNTANET MANGE (employeur, Mexique)*

---

Au nom des employeurs du Mexique et en mon nom, je souhaite adresser mes félicitations à

M. Funes de Rioja et saluer son élection à la présidence des travaux de cette session de la Conférence, qui nous aideront à atteindre notre principal objectif: bâtir un avenir propice au travail décent.

Le rapport du Directeur général sur le thème de la migration insiste avant tout sur le fait que les migrations doivent faire l'objet d'un traitement équitable afin que les tendances migratoires actuelles puissent être une source de progrès pour nos pays.

Le thème de la migration revêt une extrême importance pour le Mexique, étant donné que notre pays est directement concerné par ce phénomène et que le travail des migrants constitue une source de revenus importante pour l'économie nationale.

On comprend aisément que ces flux permettent non seulement de stimuler la croissance de la consommation au Mexique mais favorisent aussi le développement des petites et moyennes entreprises qui sont, comme ailleurs dans le monde, la colonne vertébrale de l'économie. De la même façon, le Mexique accueille de nombreux migrants, dont une grande partie sont en transit vers les Etats-Unis d'Amérique.

Monsieur Ryder a indiqué qu'il veillerait à ce que les débats aient une portée plus globale pour ce qui est des questions abordées et de leur application. Cette approche élargie est un changement important et bienvenu par rapport à la façon dont ces discussions étaient menées dans le passé.

La migration est un thème d'intérêt général, qui couvre plusieurs domaines – politique, économique, social et du travail –, étant donné qu'elle entraîne des échanges culturels et des flux économiques importants. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction l'objet du débat et de ses conclusions, à savoir faire en sorte que les migrants puissent avoir un travail décent et être reconnus dans le monde entier.

Pour les employeurs du Mexique, les migrants ne constituent pas uniquement une force de travail mais contribuent également au développement et au progrès. Parallèlement, l'apport des migrants joue un rôle crucial pour de nombreux pays manquant de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité, notamment l'agriculture, la construction, les services, la santé publique, l'enseignement et la haute technologie.

A titre d'exemple, l'agriculture des Etats-Unis d'Amérique et du Canada repose essentiellement sur les travailleurs mexicains. La construction au Moyen-Orient est entièrement le fait de travailleurs migrants; et il en va de même dans une grande partie de l'Europe. Sur le continent africain, les migrations vers d'autres pays sont un phénomène permanent, et l'on connaît l'ampleur du flux de migrants vers les côtes européennes.

Puisque plusieurs pays du monde ont besoin des travailleurs migrants, nous devons reconnaître l'importance de leur travail, leur accorder la plus grande attention possible et se montrer plus responsables à leur égard.

Par ailleurs, je voudrais également aborder la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, un sujet qui a été traité au sein de cette Organisation et qui le sera encore certainement dans de nombreuses autres enceintes, puisque la croissance de l'économie informelle entraîne un affaiblissement de la capacité de recouvrement des gouvernements.

Si l'économie informelle peut constituer une soupape de sécurité sur le plan social et économique,

elle détruit cependant les entreprises légales, réduit les possibilités dont disposent les gouvernements et, en définitive, sape les capacités d'innovation et de recherche des entreprises.

Il convient de souligner que l'économie informelle doit être contrôlée et évitée puisque, dans de nombreux pays, elle prospère grâce à des activités illégales. Ainsi, une grande partie des produits fabriqués par des entreprises légalement constituées sont détournés et entrent sur le marché informel sans aucun bénéfice pour le producteur, créant ainsi une concurrence parfaitement déloyale.

Le Mexique est profondément préoccupé par ce problème puisque l'économie informelle représente environ 60 pour cent de l'économie du pays et que, au fil des ans, cette situation a fragilisé le tissu social.

Heureusement, grâce à la vision que partagent le gouvernement de la République et les chefs d'entreprise de mon pays, nous avons réalisé des progrès importants ces dernières années et avons mis en place une stratégie qui, d'une part, combat de façon directe l'illégalité et, d'autre part, soutient l'économie formelle grâce à des mesures d'encouragement pour ceux qui souhaitent quitter l'informalité pour rejoindre la formalité.

Au nom des secteurs et des entreprises représentés par la Confédération des chambres d'industrie des États-Unis du Mexique, que j'ai l'honneur de présider, et au nom des employeurs de mon pays, je voudrais réaffirmer notre engagement à unir nos efforts au sein de l'Organisation internationale du Travail pour bâtir un avenir propice au travail décent.

---

*Original anglais: M. DIMITROV (travailleur, Bulgarie)*

---

Au nom des travailleurs bulgares, je tiens à confirmer que nous soutenons pleinement le protocole à la convention sur le travail forcé, 1930, et la recommandation correspondante que nous venons d'adopter. Les Membres devraient mener une action préventive en vue de promouvoir des efforts coordonnés visant à favoriser la migration sûre et régulière et à empêcher la traite des personnes. Cette coordination des efforts devrait en particulier permettre de réglementer, autoriser et contrôler les agences de recrutement et de supprimer les frais à la charge des travailleurs. Les Membres devraient aussi donner des orientations et apporter le soutien nécessaire aux employeurs afin que ceux-ci puissent prendre des mesures efficaces pour identifier, prévenir, atténuer et déterminer comment écarter le risque de travail forcé ou obligatoire lié aux activités, produits ou services auxquels ils peuvent être directement associés.

Il est nécessaire d'adopter d'urgence l'année prochaine une recommandation visant à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Je tiens à souligner l'importance de trois points relatifs à cette transition. Tout d'abord, le fait de respecter les droits et de renforcer la protection de tous les travailleurs de l'économie informelle devrait être un élément clé de la transition, y compris les droits et les principes fondamentaux au travail (le droit d'organisation, de négociation collective et de liberté d'association) ainsi que d'autres normes pertinentes comme la sécurité sociale, un salaire minimum vital, la sécurité et la santé au travail, les horaires de travail, la garde d'enfants et la protection de la maternité.

Ensuite, nous avons besoin de politiques macroéconomiques axées sur l'emploi qui permettent la

création d'emplois formels dans des entreprises formelles. Il importe de prendre en compte l'économie informelle et la transition vers l'économie formelle dans les plans nationaux de développement.

L'établissement de liens entre les politiques industrielles et sectorielles et le développement d'entreprises fondées sur la solidarité font partie de la transformation structurelle de nos économies.

Enfin, comme le Directeur général, M. Ryder, l'a souligné, nous devons aussi prêter attention à la gestion des chaînes d'approvisionnement de plus en plus complexes à l'échelle mondiale. La tragédie du Rana Plaza qui s'est produite il y a un an au Bangladesh nous en a appris beaucoup sur la façon dont ces chaînes d'approvisionnement fonctionnent pour générer d'énormes profits, en imposant cependant des conditions de travail déplorables. Ces chaînes doivent donc devenir des chaînes de travail décent, et l'OIT doit s'engager auprès des entreprises concernées et de leurs travailleurs pour qu'il en soit ainsi.

En tant que porte-parole des travailleurs, je continuerai de mettre l'accent sur ces trois domaines d'une importance essentielle pour nous.

Cette année, la Conférence internationale du Travail traite de trois questions très importantes et étroitement liées: la migration, l'économie informelle et le travail forcé. Ces phénomènes s'expliquent principalement par le manque d'emplois décents dans l'économie formelle des pays d'origine. Pour assurer une migration équitable, une transition de l'économie informelle vers l'économie formelle qui soit fondée sur les droits et l'élimination du travail forcé, nous avons besoin de cadres stratégiques cohérents et intégrés et d'actions pratiques, tant au niveau national qu'au niveau international, pour promouvoir le travail décent pour tous.

Je tiens à vous assurer que, en tant que nouveau membre élu du Conseil d'administration du BIT, je soutiendrai toutes les activités visant à lancer un programme pour une migration équitable, compte tenu de la très grande pertinence des différents éléments figurant dans le rapport du Directeur général. Nous attachons une importance particulière au débat sur les objectifs stratégiques de l'emploi en liaison avec la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Le développement économique, fondé sur la croissance des salaires, tire profit des effets de la demande intérieure et du facteur de consommation. La compétitivité ne peut être assurée uniquement par des restrictions salariales et de faibles coûts de main-d'œuvre mais doit aussi s'appuyer sur des technologies plus efficaces, une amélioration de l'organisation du travail et des emplois de meilleure qualité, tout en veillant au respect des principes fondamentaux du travail décent et de la justice sociale.

Nous insistons en particulier sur le changement d'approche quant aux politiques économiques et sociales qui sont, pour l'heure, uniquement fondées sur la consolidation fiscale et la réglementation.

Les forces et les facteurs qui continueront d'influer sur le monde du travail à l'échelle du globe devraient être mis au service de la justice sociale. C'est pourquoi nous approuvons les observations formulées par M. Ryder au sujet de la mise en œuvre de l'initiative sur l'avenir du travail, qui permettra de procéder à une évaluation et un examen prospectifs de l'importance du travail dans nos

vies et nos sociétés et qui constituera un élément marquant des célébrations du centenaire de l'OIT en 2019.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> ALEXANDER (ministre du Travail et du Développement des ressources humaines, Seychelles)*

---

La 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail a permis de mener des délibérations sur la migration, une question qui intéresse grandement les Etats Membres et qui constitue une composante cruciale des politiques actuelles du marché du travail. A cet égard, la République des Seychelles appuie pleinement l'approche stratégique de l'Organisation internationale du Travail visant à instaurer une migration équitable.

Je tiens donc à féliciter le Directeur général, M. Ryder, pour son rapport intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*, qui analyse de façon très complète la question des migrations de main-d'œuvre dans le monde du travail d'aujourd'hui. Je voudrais également exprimer toute ma reconnaissance à M. Ryder pour le soutien sans faille apporté aux Seychelles, ce qui a permis de créer un environnement favorable à la poursuite de la mise en œuvre des stratégies de mon ministère en matière d'emploi, en particulier dans le cadre du programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) actuellement en cours aux Seychelles.

Comme l'indique le rapport du Directeur général, la migration de main-d'œuvre dans le monde entier ne fait qu'augmenter, et cette tendance pose divers problèmes d'ordre stratégique aux Etats Membres. Je note, par conséquent, avec satisfaction le rôle stratégique joué par l'OIT dans la progression du consensus mondial à propos des mesures à prendre dans ce domaine.

Ce sujet m'intéresse particulièrement puisque, au début de cette année, j'ai lancé la nouvelle politique de l'emploi pour les Seychelles – un projet qui a été mené à bien avec l'assistance technique du BIT dans le cadre du PPTD. Cette nouvelle politique nous permet de traiter un certain nombre de questions transversales dans le secteur de l'emploi, y compris la migration, qui fait partie intégrante de cette politique.

A cet égard, mon ministère a récemment revu la procédure de recrutement des travailleurs migrants aux Seychelles, de façon à garantir et assurer un environnement favorable à la multiplication des possibilités d'emploi pour les habitants des Seychelles, à faciliter l'activité des entreprises et à veiller au bien-être des travailleurs migrants.

La mise en place de ce nouveau système est le fruit d'une décision audacieuse qu'il fallait prendre pour que l'offre de main-d'œuvre réponde à la demande croissante des entreprises. Il était indispensable de procéder à une analyse approfondie des principaux secteurs économiques du pays pour assurer la pérennité de la nouvelle procédure de recrutement des travailleurs étrangers.

Les Seychelles sont un petit Etat insulaire disposant de ressources limitées et d'une population vieillissante où le déficit de qualifications justifie la présence de travailleurs migrants. Selon nos statistiques nationales, les travailleurs migrants représentent près de 25 pour cent de la main-d'œuvre du pays. Cet indicateur met en évidence certains enjeux stratégiques que nous devrions toujours prendre en compte, alors même que nous reconnaissons les avantages qu'apportent les travailleurs migrants à la

société et qu'il convient donc de leur assurer une protection équitable.

En outre, je suis heureuse de pouvoir dire que la législation du travail aux Seychelles s'applique aussi bien aux travailleurs locaux qu'aux travailleurs migrants. Cette pratique a pour but de garantir les mêmes droits et principes fondamentaux au travail à tous les travailleurs des Seychelles. Tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, devraient bénéficier de possibilités égales en matière de travail décent.

Mon ministère reste déterminé à trouver un équilibre entre l'emploi de la main-d'œuvre locale et l'emploi d'étrangers. L'année dernière, nous avons lancé un plan de localisation destiné à inciter les employeurs à assurer le transfert des compétences et connaissances des travailleurs migrants au profit des travailleurs locaux. Beaucoup d'organisations ont répondu de façon positive à cette initiative et, de ce fait, la main-d'œuvre locale est mieux préparée à prendre des postes auparavant occupés par des travailleurs étrangers.

L'étude nationale de la main-d'œuvre à laquelle nous avons procédé a également permis de mettre en évidence un autre problème nouveau, à savoir l'emploi informel qui, compte tenu de sa nature et de son ampleur, doit être traité de façon efficace. J'espère donc sincèrement que les programmes qui seront mis en œuvre par l'OIT dans ce domaine contribueront à renforcer sa volonté de faire bénéficier les travailleurs de l'économie informelle de conditions de travail décentes.

Je note aussi avec satisfaction que le rapport du Directeur général met également l'accent sur le renforcement des capacités des mandants tripartites, ce qui pourrait contribuer à améliorer substantiellement les services d'inspection du travail, un élément de contrôle important en vue d'une migration équitable. Il faut aussi insister sur le rôle crucial des employeurs dans l'amélioration du bien-être des travailleurs migrants sur le lieu de travail.

En conclusion, alors que cette année nous allons tous nous associer à l'Organisation des Nations Unies pour commémorer l'Année internationale des petits Etats insulaires en développement, nous sommes conscients des défis auxquels font face ces petits Etats insulaires et nous ferons en sorte que leur voix soit entendue et puisse contribuer au développement durable. Adoptons par conséquent des stratégies qui incitent tous les mandants tripartites à assurer un travail décent à tous les travailleurs.

---

*Original anglais: M. HENCZEL (gouvernement, Pologne)*

---

Je voudrais tout d'abord féliciter cette assemblée, qui a adopté aujourd'hui le protocole à la convention sur le travail forcé, 1930, et la recommandation sur des mesures complémentaires en vue de la suppression effective du travail forcé ainsi que les amendements de 2014 au Code de la convention du travail maritime, 2006.

Chaque session de la Conférence internationale du Travail est importante pour les travailleurs, les employeurs et les ministres du Travail et contribue en outre à intensifier le dialogue social à tous les niveaux. Je suis absolument convaincu que cette Conférence est un événement d'une importance considérable. Lorsqu'on regarde les conséquences de la crise internationale, il semble que l'accent devrait être mis sur l'emploi, un point que nous examinerons en détail pendant cette session, tant au niveau des commissions qu'en séance plénière.

Le gouvernement de la République de Pologne appuie la notion de développement durable du marché du travail telle qu'elle a été présentée par l'OIT. La Pologne est parfaitement consciente de la nécessité d'une approche globale de l'emploi, surtout lorsqu'il s'agit de déterminer les lacunes des politiques actuelles.

La Pologne appuie et met en œuvre les actions destinées à favoriser la prise en compte des groupes les moins favorisés, en particulier les jeunes, les femmes et les travailleurs de 50 ans et plus. Dans ce contexte, le gouvernement de la République de Pologne reconnaît la nécessité d'inclure des structures d'aide sociale dans le processus d'activation de l'emploi.

Le chômage des jeunes reste, en définitive, une question sociale sans précédent. Le chômage dans cette catégorie d'âge fait planer la menace du syndrome de la génération perdue, donnant lieu au gaspillage du capital humain et social accumulé grâce à de lourdes dépenses de l'Etat.

Cela étant, la Pologne, comme les autres Etats Membres, a adopté un plan de mise en application de la «Garantie pour la jeunesse», conformément à une recommandation de la Commission européenne. Ce document, de même que les dispositions de la loi sur la promotion de l'emploi et les institutions du marché du travail, prévoit l'application de nouveaux instruments qui réduisent à quatre mois la période au cours de laquelle les jeunes chômeurs doivent recevoir une offre d'emploi de la part de l'Office de l'emploi, à compter de la date d'inscription auprès dudit office.

La loi modifiée prévoit l'application d'instruments novateurs, tels que des stages et des cours de formation ainsi qu'un programme de prêt axé sur le développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes.

Le dialogue social est un élément essentiel des solutions concernant le marché du travail. En conséquence, les partenaires sociaux jouent désormais un rôle beaucoup plus important dans la gestion du soutien financier accordé par le Fonds pour le travail ainsi que dans la programmation et le suivi des politiques relatives au marché du travail. De plus, les conseils du marché du travail ont acquis des compétences décisionnelles dans le domaine des opérations du Fonds national de formation, les partenaires sociaux ayant la possibilité d'en dire davantage au sujet de l'allocation des fonds destinés à financer la formation de groupes d'employés, d'entreprises et de régions ayant besoin de ce genre d'aide.

Je voudrais exprimer mes plus vifs remerciements au Directeur général du BIT, M. Ryder, pour son rapport intitulé *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*. Ce document a été l'occasion d'une discussion tripartite sur la question essentielle des migrations de main-d'œuvre. Nous sommes tous d'accord que la crise mondiale, qui se traduit notamment par une pression en faveur d'une réduction des coûts du travail, peut contribuer à dégrader les conditions pour certaines catégories d'employés, et particulièrement les migrants.

Par conséquent, en assurant en pratique des conditions de mobilité équitable aux citoyens polonais dans le domaine des migrations, les pays cibles se conforment aux dispositions de la communication de la Commission européenne intitulée *Approche globale de la question des migrations et de la mobilité*. Il faut aussi souligner que la législation du tra-

vail polonaise et les dispositions de la loi sur la promotion de l'emploi et les institutions du marché du travail sont de nature non discriminatoire.

Les trois conventions de l'OIT sont d'une importance capitale pour assurer les droits fondamentaux des travailleurs migrants. Des mesures destinées à faire progresser l'emploi et à favoriser le dialogue social, en particulier dans le contexte d'un soutien des politiques publiques et d'une promotion de la responsabilité sociale des entreprises, contribuent à orienter l'action des gouvernements et des partenaires sociaux.

Tous ces efforts conjugués nous permettront de trouver des solutions efficaces à des questions d'ordre stratégique, telles que le chômage ou les problèmes démographiques et environnementaux, ainsi qu'aux menaces qui pèsent sur la démocratie et le développement durable. Les initiatives de l'OIT sont un modèle pour ceux qui cherchent des solutions mondiales en vue d'améliorer les initiatives prises aux niveaux régional et national.

---

*Original anglais: M. ASSCHER (ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, Pays-Bas)*

---

Dans mon tout premier discours devant la Conférence l'année dernière en ce même lieu, j'avais souligné un certain nombre de défis en matière de travail décent, et j'avais invité l'OIT à manifester l'apport qui pouvait être le sien pour les relever. Le rapport du Directeur général de cette année, *Migration équitable: Un programme pour l'OIT*, met en lumière un certain nombre de ces défis qui caractérisent le monde d'aujourd'hui et concernent des millions de travailleurs. Il souligne le rôle essentiel que l'OIT peut jouer pour parvenir à une migration équitable et à un travail décent pour tous.

Le rapport reconnaît la contribution positive des migrants au développement tant de leur pays d'origine que de leur pays d'accueil. La migration peut, dans une très large mesure, aider des individus à sortir de la pauvreté, contribuer au développement des sociétés dans leur ensemble et garantir la durabilité de leur développement économique et social.

Mais ne nous voilons pas la face: il existe aussi de considérables problèmes liés à la migration de main-d'œuvre. La complexité sans précédent des flux migratoires mondiaux rend les migrants plus vulnérables que jamais aux abus et à l'exploitation. Certains employeurs et intermédiaires sous-payent les travailleurs migrants et les exploitent. Dans de nombreux cas, les travailleurs migrants ne bénéficient pas des droits économiques et sociaux les plus élémentaires. Cette situation est totalement inacceptable.

Les travailleurs migrants doivent être traités exactement de la même manière que les travailleurs réguliers.

Je crois au concept du travail décent et je crois qu'il doit s'appliquer à tous les travailleurs, dans le monde entier. Ce ne sont pas des paroles en l'air, nous devons agir pour en faire une réalité. Par conséquent, je soutiens pleinement le rôle qu'assume l'OIT dans ce domaine.

L'OIT, grâce à sa fonction normative et de contrôle, est idéalement placée pour fixer les règles du jeu en matière de migration de main-d'œuvre à l'échelle mondiale.

Je suis persuadé que l'OIT peut contribuer de manière plus concrète à la promotion du travail décent pour les travailleurs migrants. Par l'intermédiaire de ses programmes de coopération technique, elle peut

et doit aider les gouvernements à mettre en place les garanties nécessaires, de façon à faire respecter la législation du travail et à prévenir les abus. Elle peut aider les entreprises à développer des processus de recrutement équitable et renforcer le rôle des syndicats pour défendre les droits des travailleurs migrants. Pour y parvenir, l'OIT doit travailler en étroite collaboration avec tous les mandants tripartites, avec des agences de recrutement et avec des entreprises multinationales.

En outre, alors qu'elle assume la présidence du Groupe mondial sur la migration, l'OIT est cette année en mesure de donner une place centrale au développement social et économique; un élément indispensable pour limiter les facteurs à l'origine des migrations à risques. Dans le cadre de cette présidence, l'OIT doit étroitement coopérer avec d'autres organisations compétentes, telles que l'Organisation internationale pour les migrations.

Les problèmes que les travailleurs migrants rencontrent ne sont pas uniquement le lot des pays en développement. Au sein de l'Union européenne, la mobilité des travailleurs européens est source de nombreux effets indésirables. Il est malheureusement courant de voir des travailleurs mobiles vulnérables se faire exploiter par des employeurs sans scrupules. Cette situation aussi est inacceptable.

Nous devons lutter activement contre ces mauvaises pratiques et prévenir l'exploitation. C'est pourquoi j'ai abordé de front ce problème aux Pays-Bas et souhaite que cette question fasse partie des grands dossiers examinés par l'Union européenne. Nous continuerons à insister là-dessus ces prochains mois et espérons que la nouvelle Commission européenne en fera l'une de ces priorités. Nous devons nous battre pour ce qui est moralement juste.

La présente session de la Conférence vient d'adopter un protocole sur le travail forcé et a mené une première discussion très utile sur la formalisation de l'économie informelle. Les débats ont également porté sur les besoins des mandants dans le domaine de l'emploi. L'attention portée à ces questions est, et restera, cruciale si nous souhaitons bien gérer la question de la migration de main-d'œuvre et de la mobilité.

J'encourage fortement l'OIT à poursuivre son action dans ce domaine. Son travail doit être guidé par les intérêts des travailleurs du monde entier. Nos efforts conjoints pour promouvoir le travail décent pour les travailleurs migrants seront bénéfiques pour tous. En fin de compte, c'est la vie de toutes ces personnes qui bénéficiera du travail de l'OIT et de la valeur ajoutée qu'elle peut proposer.

---

*Original anglais: M. SINHA (gouvernement, Inde)*

---

Je voudrais tout d'abord féliciter l'OIT pour son action en faveur de la justice sociale et des droits des travailleurs. Nous accueillons avec satisfaction la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent. Dotée d'un mandat unique en son genre sur les questions de travail, l'OIT doit conserver son autorité dans ce domaine, car elle dispose d'une structure tripartite tout à fait remarquable et ses procédures de travail sont transparentes et cohérentes.

Je veux féliciter le Directeur général pour son rapport structuré et très complet sur la question des migrations de main-d'œuvre. En cette ère de mondialisation, alors que nous envisageons des synergies aux niveaux national et mondial dans tous les domaines de la vie, nous saluons l'initiative prise par l'OIT d'intégrer la question des migrations de

main-d'œuvre dans le Programme de développement pour l'après-2015.

Offrir un emploi décent à tous est au cœur des objectifs du développement durable. Nous demandons instamment que la mobilité de la main-d'œuvre soit reconnue comme un facteur de croissance durable dans le Programme de développement pour l'après-2015. L'OIT doit peser de tout son poids, en tant qu'instance de délibération sur les questions de travail, pour encourager la transférabilité des compétences et la mobilité de la main-d'œuvre.

L'évolution démographique de la population mondiale bouleverse en profondeur les paramètres de la gestion des ressources humaines. Pour les travailleurs migrants, le travail décent signifie la garantie d'une rémunération équitable, de bonnes conditions de travail, des pratiques de recrutement impartiales et une protection sociale pour tous.

Nous soutenons l'OIT dans sa détermination de promouvoir des possibilités d'emplois décents, productifs et équitables dans le monde entier. Et nous souhaitons également assurer la transférabilité des prestations sociales.

Les réalités de notre époque nécessitent une gestion des migrations de main-d'œuvre qui soit bénéfique tant pour les pays d'origine que pour les pays de destination. Nous sommes particulièrement heureux de constater que le Bureau a inscrit à l'ordre du jour, en tant que question normative, la question de la transition de l'informalité vers la formalité.

En Inde, un pourcentage considérable de la population active travaille dans le secteur informel, et toute conclusion adoptée sur cette question nous serait utile pour formuler une politique nationale plus rationnelle.

L'Inde a à cœur de parvenir à une croissance inclusive de nature à induire un développement durable. Nous avons une population jeune, potentiellement employable et productive, qui doit avoir accès à des possibilités de travail décent. C'est pourquoi le gouvernement travaille en amont pour favoriser le développement des compétences. L'initiative nationale pour le développement des qualifications s'inscrit dans cette politique ambitieuse de l'Inde qui vise à autonomiser les individus, par le biais de la formation et de l'accès aux connaissances, afin de leur donner les moyens d'être concurrentiels sur les marchés mondiaux.

Nous sommes attachés à l'idée qu'il faut offrir une protection sociale à l'ensemble de la population active. Le programme national d'assurance-maladie est un programme phare du gouvernement qui s'adresse aux multiples catégories de travailleurs informels et qui est mis en œuvre à l'échelle du pays tout entier. Les socles de protection sociale jouent un rôle vital, mais doivent être conçus en fonction des besoins et priorités de chaque pays.

Nous comptons sur l'assistance technique du BIT dans le domaine du travail. La majorité de la main-d'œuvre mondiale est issue des pays en développement et des pays les moins avancés. L'évolution démographique signifie également que ces régions fournissent désormais l'essentiel de la population active jeune. L'OIT doit adapter ses priorités, et les solutions qu'elle propose, à cette nouvelle donne. L'Inde a toujours exprimé sa position quant à la répartition déséquilibrée des ressources de l'OIT, tant techniques que financières, au niveau régional. Nous avons aussi clairement préconisé une révision des politiques de recrutement, en particulier s'agissant des critères linguistiques, afin de donner



une chance équitable à toutes les régions d'être représentées au sein de l'Organisation. Nous sommes heureux de constater que le Directeur général et son équipe se sont penchés sur cette question et nous espérons que le multilinguisme à l'OIT pourra être placé dans la perspective qui lui revient.

L'appui technique nous importe au plus haut point. Nous souhaitons que les bureaux de pays soient renforcés. Nous attendons avec intérêt le nouveau programme de recherche du Département de la recherche, qui devrait porter sur des questions importantes pour le monde en développement.

Pour conclure, je tiens à dire que l'Inde accorde toute sa confiance à l'OIT et à sa capacité de promouvoir, par les principes et les pratiques qu'elle défend, les droits fondamentaux au travail et le travail décent dans le monde. J'invite tous les Etats Membres ici présents à s'engager en faveur de politiques cohérentes qui forment un programme socialement durable ayant pour objectifs essentiels le travail décent, le plein emploi et une croissance inclusive.

---

*Original anglais: M. KARA (travailleur, Israël)*

---

Je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements pour l'adoption du protocole et de la recommandation sur le travail forcé.

En premier lieu, permettez-moi de féliciter le Président pour son élection à la présidence de cette importante session de la Conférence et de féliciter également le Directeur général pour son rapport. Nous sommes persuadés que le Président, fort de son professionnalisme et de sa connaissance approfondie des sujets abordés, dirigera ces débats de la meilleure façon possible.

On ne saurait trop souligner l'importance des quatrième et cinquième questions inscrites à l'ordre du jour de cette session.

De nouvelles formes atypiques d'emploi, l'intensification de la concurrence sur le plan international, la restructuration institutionnelle, la remise en cause de l'Etat-providence et bien d'autres facteurs résultant du rythme accéléré de la mondialisation font que ces deux questions sont de plus en plus difficiles à traiter.

Les deux textes proposés font état de principes et de moyens très importants, qui devraient être mis en œuvre dans tous les Etats Membres.

Mon pays dispose d'une législation progressiste et détaillée en matière d'emploi. Surtout, nous avons deux lois fondamentales, l'une sur la dignité et la liberté de la personne et l'autre sur le libre choix de l'activité professionnelle, qui ont un rapport direct avec ces questions. D'autres lois, portant notamment sur le service de l'emploi, les travailleurs migrants, l'emploi assuré par des fournisseurs de main-d'œuvre, l'emploi des femmes, la protection des salaires, les travailleurs et les travailleuses, la sécurité au travail et l'inspection du travail, sont d'une importance cruciale d'un point de vue réglementaire.

Pour autant, l'application de ces lois sont notre talon d'Achille. Les principes sont bons et les moyens pertinents, mais, lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre, en particulier en ces temps d'évolution du monde du travail, les choses se compliquent et laissent parfois à désirer.

La Fédération générale du travail, la Histadrut, ainsi que d'autres syndicats d'Israël soutiennent et encouragent toute initiative visant à promouvoir et, en particulier, à mettre en application les instru-

ments se rapportant à ces deux questions importantes, qui mobilisent les partenaires sociaux.

On porte de moins en moins d'attention aux considérations d'ordre social dans le monde d'aujourd'hui. Le marché du travail devient de plus en plus un marché des employeurs et, très souvent, les travailleurs en font les frais, tandis que le rendement du capital ne cesse de croître.

Par conséquent, la mise en œuvre et l'application de l'ensemble des principes et moyens des deux instruments proposés méritent toute notre attention.

Nous comprenons et convenons que la responsabilité en incombe principalement aux gouvernements. Pour autant, les partenaires sociaux peuvent contribuer grandement à la réalisation de cet objectif.

Le dialogue social doit s'instaurer, et les efforts tripartites doivent être poursuivis. Les syndicats de travailleurs et les associations d'employeurs peuvent jouer un rôle capital dans l'exécution des mesures nécessaires et nous approuvons sans réserve les moyens utilisés pour encourager la coopération.

A cet égard, je voudrais souligner que, depuis de nombreuses années, la coopération est active dans l'économie israélienne, notamment entre les partenaires sociaux, sur la base du principe de la collaboration des parties intéressées. Cette coopération a permis de sortir l'économie nationale d'une crise profonde. A l'heure actuelle, la coopération est particulièrement soutenue entre les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs.

S'agissant de l'emploi et du marché du travail et compte tenu de la crise mondiale actuelle, j'aimerais souligner que, bien que le taux de chômage en Israël soit très faible, nous devons nous efforcer d'améliorer la qualité des emplois et l'égalité sur le marché du travail. Toutefois, la réalité et l'évolution propres aux travailleurs pauvres, en particulier les jeunes et les femmes actives, prennent nettement une tournure négative.

L'an dernier, la Histadrut s'est employée activement à améliorer les conditions de travail des travailleurs intérimaires. Nous avons fait en sorte qu'une convention collective soit signée dans les entreprises de nettoyage, tant du secteur public que du secteur privé.

En conclusion, je voudrais souligner que la Histadrut soutient le processus de paix et souhaite maintenir les relations en cours avec les syndicats palestiniens. La Histadrut est consciente qu'il existe un lien étroit entre l'économie israélienne et l'économie palestinienne et espère que les réunions bilatérales prévues entre nos dirigeants respectifs contribueront à faciliter le processus de paix.

---

*Original espagnol: M. GONZÁLEZ ARIAS (employeur, Paraguay)*

---

Permettez-moi tout d'abord de saluer le Président de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, M. Funes de Rioja, qui vient du rang des employeurs, et le Secrétaire général, M. Ryder, et de leur souhaiter plein succès.

Le rapport du Directeur général sur la migration vient au bon moment, et nous lui attribuons beaucoup d'importance puisque ce phénomène touche plus de 200 millions de personnes de par le monde. Le Paraguay a toujours été, et reste, un pays d'émigrants et d'immigrants, d'où l'importance que nous donnons à la reconnaissance des droits et du respect dû aux migrants dans les pays d'accueil.

Le travail décent, la réduction de la pauvreté et la création d'emplois sont des objectifs que l'on met en œuvre avec succès dans mon pays grâce à l'appui du secteur des employeurs.

A en effet été encouragée l'adoption de nouvelles lois, notamment la loi sur les micro, petites et moyennes entreprises, la loi sur le premier emploi et la loi sur l'emploi jeune et, à l'initiative du secteur des employeurs et avec son soutien, a été créé le vice-ministère des Micro, petites et moyennes entreprises dans le cadre du ministère de l'Industrie et du Commerce afin de coordonner toutes les actions des secteurs public et privé en faveur de projets de formation, d'innovation et de financement de ces entreprises.

L'Union industrielle du Paraguay, qui fait partie de la Fédération de la production, de l'industrie et du commerce, a appuyé devant le Parlement national la promulgation de la loi n° 5012 sur la promotion des investissements dans l'infrastructure publique et sur l'élargissement et l'amélioration des biens et services à charge de l'Etat, dite loi d'alliance public-privé, un instrument de plus en plus utile pour répondre à la demande croissante de développement des infrastructures, en conjuguant les capacités et compétences des secteurs public et privé grâce à la répartition des risques et des responsabilités.

En effet, au cours des dernières années, divers pays ont utilisé les partenariats public-privé pour développer les infrastructures et assurer les services essentiels comme la santé et l'éducation afin de promouvoir la création d'emplois et le développement allant de pair avec l'inclusion sociale.

De la même façon, nous avons donné notre appui et participé à l'élaboration de la loi sur la création du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale qui, depuis cette année, s'attache en particulier à améliorer les conditions de travail, à créer des emplois et à intégrer les travailleurs dans le système de sécurité sociale.

De la même façon a été institué l'Office du travail, que nous appuyons et qui a pour objectif de recenser les demandeurs d'emploi. Pour sa part, le patronat offre en permanence des bourses du travail auxquelles participent les entreprises privées et le ministère du Travail.

Au Paraguay, 70 pour cent de la population ont moins de 35 ans, d'où l'urgence d'offrir du travail.

Dans ce sens, la formation professionnelle est capitale pour les entreprises; c'est la raison pour laquelle les organisations d'employeurs participent activement, en tant que membres à part entière, au Conseil du système national de formation professionnelle et au Système national de promotion professionnelle.

L'Union industrielle du Paraguay dispose pour sa part d'un centre de la productivité et de la qualité qui offre des cours dans différentes spécialités relevant du secteur industriel et des services ainsi que d'une université des sciences appliquées, qui a ouvert ses portes cette année avec la collaboration de la SRH Holding de Heidelberg en Allemagne.

Le Paraguay connaît une croissance rapide qui tend à se maintenir, ce qui incite beaucoup d'industries à s'installer dans le pays, créant ainsi des emplois qui sont directement liés à l'enseignement et à la formation professionnelle; nous nous attelons à cette tâche en collaboration avec tous les secteurs concernés.

Améliorer les conditions de travail en général dans le respect des normes du travail a toujours été un des objectifs des employeurs. Nous avons amorcé un processus de dialogue social avec participation tripartite grâce à la création de dix tables rondes thématiques, dont cinq ont commencé à travailler, et que nous accompagnons avec enthousiasme, espérant que les négociations déboucheront sur des conclusions satisfaisantes pour tous les secteurs impliqués.

Nous nous inscrivons contre toutes les formes de travail forcé, de travail des enfants et autres formes d'exploitation, et c'est pourquoi nous participons activement aux différents travaux menés avec le secteur public et les entreprises afin d'en terminer avec ces fléaux.

Enfin, nous appuyons les réformes que pourra lancer l'OIT dans le but de promouvoir la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité et une croissance inclusive et de mettre davantage l'accent sur les questions du changement démographique, de l'emploi des jeunes, de la participation des femmes au marché du travail sur un pied d'égalité, de la lutte contre les inégalités, du chômage de longue durée et du dialogue social.

*(La séance est levée à 13 heures.)*

## Treizième séance

Mercredi 11 juin 2014, 14 h 30

Présidence de M<sup>me</sup> Mugo et de M. Funes de Rioja

### RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

---

*Original chinois: M. JIANG (travailleur, Chine)*

---

Dans un monde en mutation rapide, la migration équitable est désormais une question absolument cruciale. Je suis tout à fait d'accord avec les vues exprimées dans le rapport du Directeur général. Cependant, il faudrait également parler des travailleurs migrants venant des zones rurales.

La Chine est l'un des principaux pays accueillant des travailleurs migrants. Outre les Chinois travaillant à l'étranger, 269 millions de travailleurs chinois rejoignent les villes à la recherche d'un emploi et d'une vie meilleure.

Le gouvernement s'efforce d'enrayer le vieillissement de la population chinoise et de répartir les bénéfices du développement de manière plus équitable, notamment parmi les travailleurs migrants, en menant une réforme profonde. Les syndicats chinois s'attachent activement à protéger les droits et intérêts légitimes des travailleurs migrants.

Les syndicats mènent des campagnes de syndicalisation à la source pour recruter un maximum de travailleurs migrants. A la fin de l'année 2013, la Fédération des syndicats de Chine comptait 2,77 millions de syndicats de base et 290 millions de membres, dont 110 millions de travailleurs migrants.

A l'heure actuelle, les négociations collectives sur les salaires ciblent principalement les travailleurs migrants. De plus, les syndicats adaptent les formations aux besoins de ces travailleurs afin d'accroître leur compétitivité sur le marché du travail. Ils font également tout leur possible pour soutenir les travailleurs migrants dans les périodes difficiles. En 2013, plus de 3,2 millions de travailleurs migrants pauvres ont bénéficié de cet appui, et 6 millions de travailleurs migrants ont reçu une aide pour pouvoir rentrer chez eux à l'occasion de la fête du printemps.

Le rêve chinois est celui des travailleurs du monde entier. Nous œuvrons tous à l'édification d'un meilleur avenir pour les travailleurs migrants partout dans le monde, notamment en promouvant le travail décent pour ces travailleurs. Dans certains pays et régions, le manque de respect pour le travail a provoqué une série de graves conflits sociaux. Tous les pays et l'OIT devraient mettre l'être humain au premier plan, apprécier le travail à sa juste valeur et distribuer les bénéfices tirés du travail aux

travailleurs, en leur offrant une protection adéquate par le biais de la législation, d'ajustements institutionnels et de politiques.

Les syndicats chinois émettent donc les propositions suivantes. Premièrement, il faudrait renforcer la coopération et mettre en place un système mondial de gestion des migrations qui soit rationnel. L'OIT devrait fixer un programme de travail et un cadre stratégique de coordination des politiques et créer un mécanisme de consultation multilatéral et international tripartite. Tous les gouvernements devraient améliorer leur politique en matière de gestion des migrations et mettre pleinement en œuvre la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Deuxièmement, il faudrait garantir l'équité et promouvoir un flux ordonné de travailleurs migrants. Tous les pays devraient mettre sur pied un système de service de l'emploi éthique et équitable pour les travailleurs migrants, améliorer leur réseau de services d'information et leurs mécanismes d'alerte précoce, réglementer le marché du travail pour les migrants, instaurer des procédures de recrutement équitables, encourager les flux régionaux et sous-régionaux de travailleurs et réprimer durement la traite des êtres humains.

Troisièmement, il faudrait garantir les droits fondamentaux des travailleurs migrants. Dans tous les pays, les syndicats devraient recruter et syndiquer ces travailleurs d'une manière adaptée à leurs besoins, instaurer la négociation collective dans le plus grand nombre possible d'entreprises, offrir un travail décent et un salaire équitable aux travailleurs migrants et éliminer toutes les formes de traitement inique.

Quatrièmement, il faudrait permettre aux travailleurs migrants de bénéficier des fruits du développement. Au nom de l'humanité et de la justice, la communauté internationale devrait garantir que les bénéfices du développement économique profitent à tous les pays et à tous les travailleurs.

Les syndicats chinois, qui aspirent à la paix, au développement, à la coopération et au respect des droits des travailleurs, collaborent activement aux activités de l'OIT, notamment à ses programmes internationaux concernant la gestion des travailleurs migrants. Cette année, nous augmenterons les ressources financières allouées à l'initiative de coopération syndicale Sud-Sud de l'OIT en lançant la deuxième phase de l'activité de renforcement des capacités syndicales en vue de mieux protéger les

travailleurs de la région Asie-Pacifique et de renforcer leurs capacités.

La mondialisation économique et les migrations de main-d'œuvre sont des caractéristiques inévitables du monde contemporain. Les syndicats chinois continueront à faire preuve de solidarité avec les travailleurs du monde entier afin de lutter pour un travail décent et d'obtenir leur juste part des fruits du développement.

---

*Original espagnol: M<sup>me</sup> BLANCO (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Chili)*

---

Monsieur le Président, en ma qualité de ministre du Travail et de la Prévoyance sociale du Chili, je vous remercie de me donner l'occasion de participer à cette séance plénière et de vous présenter les objectifs stratégiques des politiques du travail de notre Présidente, Michelle Bachelet.

Au cours des vingt dernières années, notre pays a accompli d'importants progrès; néanmoins, notre modèle de croissance est caractérisé par des inégalités marquées. Parmi les 34 pays membres de l'OCDE, le Chili se classe dernier en termes de répartition des revenus.

A nos yeux, ces inégalités sont causées par deux grands facteurs, à savoir un système fiscal régressif et des inégalités à caractère socio-économique dans l'accès à une éducation de qualité. Cela a amené notre gouvernement à engager des réformes structurelles.

En outre, le fonctionnement asymétrique du marché du travail, en particulier le cadre restrictif régissant l'exercice des droits collectifs du travail, est un facteur d'inégalité supplémentaire. C'est pourquoi nous mettons actuellement en œuvre un programme de réforme qui porte sur les trois piliers de la liberté syndicale.

Notre pays enregistre un taux de syndicalisation très faible qui ne s'élève qu'à 14,2 pour cent. Pour remédier à cette situation, nous allons dans un premier temps établir la présence officielle des syndicats dans les processus de négociation collective. Parallèlement, nous réglerons l'extension automatique des avantages négociés. Nous prévoyons aussi de renforcer les programmes de formation syndicale et de promouvoir le développement des syndicats en créant un fonds public de développement et de gestion des syndicats.

Dans un deuxième temps, nous comptons accroître le nombre de questions pouvant faire l'objet de négociations collectives, ce qui fera de ces négociations un processus plus technique et plus éclairé qui permettra aux parties de conclure des accords mutuellement avantageux combinant renforcement de l'égalité et accroissement de la productivité. Nous allons également fixer un seuil minimum de négociation en établissant que, sauf exception, l'employeur ne peut proposer des avantages économiques inférieurs aux minima consacrés par le contrat en vigueur.

Dans un troisième temps, nous reconnaissons plus largement le droit de grève et en élargirons la portée. Le remplacement des travailleurs pendant la grève, prévu par notre législation, est contraire aux dispositions de la convention de l'OIT (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, que le Chili a ratifiée. Nous allons corriger cette anomalie, dans un souci de cohérence législative mais également de justice. En effet, si les grévistes sont immédiatement remplacés, ils ne peuvent guère peser sur les négociations.

En matière de droits collectifs, nous considérons de manière générale que seuls des syndicats forts et représentatifs et un cadre institutionnel garantissant des négociations collectives plus équilibrées pourront permettre au Chili d'éliminer les inégalités dans la répartition primaire des revenus.

Nombre de ces progrès sont aujourd'hui réalisables grâce aux accords récemment conclus dans le cadre du dialogue entre les acteurs sociaux, représentés par la Centrale unique des travailleurs et la Confédération de la production et du commerce. A cet égard, je voudrais souligner l'importance que notre gouvernement accorde au dialogue social tripartite et remercier l'OIT pour son appui.

Nous sommes absolument convaincus que la négociation entre les différents acteurs du monde du travail permet de réduire les conflits, de parvenir à la paix sociale et, par conséquent, d'accroître la productivité.

Je ne peux conclure sans citer quelques-uns des grands axes de notre programme de protection sociale. Lors de la mise en place du système de retraite privé, toutes les personnes en âge de partir à la retraite se sont vu promettre une protection effective et un taux de remplacement d'environ 70 pour cent. Cette promesse n'a pas été tenue.

En 2008, la Présidente Bachelet a engagé une grande réforme du système de protection sociale par laquelle elle a fait évoluer la responsabilité sociale de l'Etat en ce qui concerne les retraites en instaurant un pilier solidarité. Six ans plus tard, nous constatons que de graves déficiences perdurent et que notre système de retraite est confronté à de grandes difficultés. Aussi avons-nous décidé de convoquer une commission d'experts chargée d'étudier cette question de manière approfondie et de formuler des propositions visant à améliorer la qualité des retraites et à élargir la couverture du système.

Je vous ai exposé certains des défis stratégiques que nous rencontrons dans les domaines du travail et de la protection sociale. Nous remercions les représentants des employeurs, des travailleurs et du Parlement pour leur présence, qui témoigne de l'intérêt que notre pays porte à ces questions. Nous sommes fidèles à l'engagement que notre présidente, M<sup>me</sup> Bachelet, a pris devant le peuple chilien en décembre dernier d'œuvrer à l'édification d'un pays plus juste et plus inclusif, où chacun bénéficiera des fruits du développement et du travail commun.

---

*Original espagnol: M. ZUFIAUR NARVAIZA (représentant, Comité économique et social européen)*

---

Permettez-moi tout d'abord, en ma qualité de président de la section «Relations extérieures» du Comité économique et sociale européen (CESE), de vous remercier, vous ainsi que votre institution, l'OIT, pour votre irremplaçable contribution à la justice sociale dans le monde.

Le CESE est un organe consultatif des institutions européennes qui intervient dans le processus législatif. Ses membres sont issus des organisations d'employeurs et des organisations syndicales et du tertiaire les plus représentatives des 28 pays membres de l'Union européenne (UE).

S'agissant des relations extérieures, le CESE coopère avec l'OIT dans diverses régions du monde pour promouvoir le dialogue social et le travail décent, fondements de la cohésion sociale et du développement inclusif.

En ce qui nous concerne, nous sommes d'avis que la lutte pour un travail décent doit être prioritaire au sein de l'UE. De fait, le Parlement européen a demandé l'inclusion d'un «indice du travail décent» parmi les indicateurs de l'Union économique et monétaire. Le chômage a atteint un niveau sans précédent en termes absolus parmi les jeunes, les plus de 55 ans, les femmes et les immigrés, avec un pourcentage important de chômeurs de longue durée. Les «mini-jobs» et autres contrats précaires ont connu une forte expansion non seulement dans les pays périphériques mais aussi dans les pays centraux de l'Union.

La négociation collective et la réglementation du travail ont été fortement battues en brèche dans un grand nombre de pays de l'UE. Le pourcentage de travailleurs couverts par les conventions collectives a diminué. Divers pays ont pratiqué des coupes dans leurs systèmes de protection sociale et, enfin, les gouvernements ont de plus en plus tendance à prendre des décisions unilatérales sans passer par le dialogue social.

Au début de la crise économique et financière, l'ancien Président du Brésil, M. Lula, a lancé une mise en garde à l'intention de la communauté internationale en déclarant que le modèle social européen devrait être classé au patrimoine de l'humanité. Ce modèle a sans aucun doute constitué une référence et un espoir pour des millions de personnes qui luttent pour préserver leur dignité, leur liberté et leur sécurité.

Le CESE défend ce modèle, qui a été mis à mal par la crise et les politiques appliquées pour la surmonter. Ces politiques sont source de précarité et d'insécurité. Cette dernière gagne progressivement du terrain au détriment d'un système de protection couvrant des aspects essentiels de la vie – le travail, le chômage, la maladie, l'éducation, la vieillesse. Or chacun sait que la précarité et l'insécurité font le lit des troubles sociaux et du radicalisme politique.

Le CESE plaide, comme il l'a toujours fait, pour d'autres politiques: des politiques qui allient la réduction de la dette aux investissements, à la création d'emplois et à un nouveau modèle de production combinant la lutte contre les inégalités et la protection des écosystèmes, des politiques qui se fondent sur le respect de la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

En conséquence, nous considérons que l'emploi, le travail décent et une protection sociale universelle devraient constituer les axes du Programme de développement pour l'après-2015. Le dialogue social et les négociations collectives doivent être des instruments clés de ce programme.

Au cours des douze derniers mois, le CESE a émis des avis sur le travail forcé, sur l'économie souterraine et le travail non déclaré, sur la protection des droits des immigrés, sur la mise à jour des objectifs du Millénaire pour le développement, sur la participation du secteur privé au cadre de développement et sur la protection sociale dans la coopération au développement. Dans ces avis, le CESE a formulé des demandes et des revendications.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, la défense des valeurs à l'origine de la création de l'OIT, en 1919, et de la Déclaration de Philadelphie, en 1944, est non seulement d'actualité, mais urgente, et ce tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de l'Union européenne.

---

*Original anglais: M. TUN (travailleur, Myanmar)*

---

J'ai été désigné comme délégué par la Myanmar Trade Unions Federation (MTUF) et l'Agriculture and Farmers Federation of Myanmar (AFFM). Ce choix témoigne de l'unité qui a toujours existé au Myanmar entre les agriculteurs et les travailleurs. Je souhaite donc, en leur nom, faire état des difficultés qu'ils rencontrent actuellement dans le pays.

Le Myanmar a engagé des réformes politiques et économiques depuis 2011. Mais de nombreux secteurs méritent encore toute notre attention. D'après mon expérience, voici les principaux problèmes auxquels font face les travailleurs: le faible niveau de revenu, la sécurité sur le lieu de travail, la discrimination sur le lieu de travail, le besoin de lois fiables pour protéger les droits des travailleurs et l'insuffisance, dans la pratique, du dialogue social et du tripartisme entre les travailleurs, les employeurs et le gouvernement. Permettez-moi d'aborder plus en détail certains de ces points.

Depuis l'année dernière, nous avons été témoins des efforts déployés par le gouvernement pour résoudre les questions liées à l'instauration d'un salaire minimum. Des mesures ont été prises, mais quelques confusions subsistent encore parce que ces questions n'ont toujours pas été traitées comme il convient. Sur certains lieux de travail, les travailleurs sont victimes de discrimination en dépit des lois en vigueur, qui ne les protègent pas suffisamment. Même si l'on a recours à des processus de négociation pour les questions liées au travail, les travailleurs font l'objet de poursuites judiciaires en vertu d'une législation qui n'est pas applicable à leurs cas. Il est même arrivé qu'on les inculpe en vertu de lois politiques ou pénales.

Ces derniers jours, certains de nos camarades de la MTUF ont été détenus pendant plusieurs heures pour avoir essayé de protéger les droits des travailleurs à Sint Kai, une ville du centre du Myanmar. Cette situation est due au fait que nous manquons de lois fiables et que les lois ne sont pas convenablement appliquées par les autorités compétentes. Les travailleurs du Myanmar espèrent que l'on pourra y remédier.

Un autre point que je voudrais évoquer est la difficulté d'établir officiellement des fédérations au niveau national au Myanmar. Par suite des problèmes pratiques que pose l'existence de ces fédérations sur le plan juridique, il n'est toujours pas possible de mettre en place une relation tripartite et une négociation collective efficaces. Il importe donc d'engager un processus rapide ou d'amender les lois en vigueur pour assurer l'existence officielle des fédérations.

Dernièrement, nous avons aussi constaté qu'au Myanmar le travail forcé et le travail des enfants sont considérés comme des problèmes liés au développement et que de plus en plus d'efforts sont faits pour y mettre un terme. Cela dit, pour assurer le succès de cette démarche, il faut engager une action inclusive et examiner avec soin tous les aspects connexes afin de prendre en compte l'ensemble des victimes des multiples secteurs concernés.

Voyons maintenant les problèmes auxquels font face les agriculteurs au Myanmar. Ces problèmes concernent notamment l'accès aux technologies, le soutien de l'Etat, les marchés et, avant toutes choses, la reconquête du droit de posséder des terres et du droit de cultiver librement. Le Myanmar étant une économie fondée sur l'agriculture, il est indis-

pensable de satisfaire ces besoins. Nous exhortons donc le gouvernement et la communauté internationale à collaborer au développement du secteur de l'agriculture, dont relève la majorité des pauvres.

En conclusion, s'agissant de la question de la migration, le Myanmar est aux prises depuis des années avec le problème des travailleurs migrants sur son territoire et de l'émigration vers d'autres pays. Certains rapports font état de l'exploitation de ceux qui sont partis à l'étranger et du fait qu'ils ne sont pas bien traités par les employeurs et les autorités concernés. Nous incitons donc les participants à cette session de la Conférence à prêter attention à cette question.

---

*Original anglais: M. SAINCIUC (vice-ministre du Travail, de la Protection sociale et de la Famille, République de Moldova)*

---

Permettez-moi d'emblée de féliciter le Président de son élection à cette haute fonction. Cette session annuelle est consacrée au travail forcé, aux moyens de faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, à l'emploi et aux questions transversales liées à la migration équitable, et nous nous en félicitons.

Je voudrais aussi adresser nos remerciements au Directeur général du BIT pour son analyse exhaustive et perspicace de la nature complexe des défis auxquels nous sommes confrontés actuellement dans ces domaines. Tous ces sujets sont de la plus haute importance pour les Etats Membres de l'OIT, et notamment pour la République de Moldova.

Ma délégation s'associe à la déclaration présentée précédemment au nom de l'Union européenne et souscrit pleinement aux avis qui y sont exprimés. A titre plus particulier, permettez-moi de vous présenter brièvement l'expérience acquise et les progrès réalisés par mon pays dans la mise en place d'un système national plus efficace en matière de travail et de protection sociale.

Ces dernières années, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures importantes. Tout d'abord, je voudrais mentionner la réforme du système d'éducation visant à proposer des activités de formation qui répondent aux besoins du marché du travail. A cet égard, plusieurs documents importants ont été adoptés, notamment la Stratégie nationale pour le développement de la formation professionnelle jusqu'en 2020. Dans le cadre de cette stratégie, un cadre national de qualifications et de normes professionnelles est en cours d'élaboration en vue de soutenir un processus de formation qui permette de développer les compétences dont le marché du travail a besoin et qui offre de nouvelles possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Dernièrement, nous avons commencé à développer des services d'appui aux entreprises, en mettant en œuvre des programmes de formation et en accordant un soutien financier aux nouvelles start-up. Le programme national d'autonomisation économique des jeunes et le programme destiné à favoriser l'envoi de fonds par les travailleurs migrants sont d'excellents exemples de telles initiatives.

Le gouvernement de la République de Moldova fournit également divers services, notamment d'ordre financier, aux jeunes qui sont employés dans les zones rurales. Nous nous efforçons d'améliorer les compétences professionnelles de la main-d'œuvre, et plus spécialement des jeunes, en facilitant leur accès aux informations sur le marché

du travail et en développant constamment les services de l'emploi.

Une autre priorité importante de notre gouvernement consiste à tenir compte de la migration dans les politiques nationales de développement durable, une question qui est aussi largement évoquée dans le rapport du Directeur général sur la migration équitable. A ce propos, nous avons adopté un programme sur la réintégration des migrants de retour dans leur pays, qui reprend les meilleures pratiques internationales en la matière.

La République de Moldova reste attachée à la promotion de politiques actives sur le marché du travail, fondées sur la mise en œuvre de divers programmes garantissant le développement durable des compétences des principaux acteurs présents sur ce marché et sur le contrôle de la qualité des systèmes mis en œuvre.

Nous déploierons de nouveaux efforts pour nous mettre en conformité avec les dispositions des conventions internationales pertinentes contre la traite des êtres humains et le travail forcé. Le cadre national assurant le respect des normes juridiques relatives à l'interdiction du travail forcé doit également être amélioré. A cette fin, des dispositions relatives au travail non déclaré sont en cours d'introduction dans notre législation du travail et notre Code pénal.

Pour conclure, permettez-moi de souligner que les conventions de l'OIT et le programme par pays de promotion du travail décent demeurent les principaux documents d'orientation pour la promotion des politiques sociales et du travail dans notre pays. Ce faisant, nous continuerons de compter sur l'appui et la coopération de nos partenaires internationaux, et notamment de l'OIT. Dans ce contexte, permettez-moi de remercier le BIT et son bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale de l'aide fournie à la République de Moldova pour promouvoir la réforme en matière de travail et de protection sociale.

*(M. Funes de Rioja prend place au fauteuil présidentiel.)*

---

*Original espagnol: M<sup>me</sup> FIGUEROA (travailleuse, Chili)*

---

Je vous transmets le salut fraternel de la Centrale unitaire des travailleurs du Chili, qui représente aussi nos frères de la Centrale autonome des travailleurs.

Notre délégation se rend à la présente session de la Conférence avec la conviction que l'heure est propice au syndicalisme, non seulement à nos frontières, non seulement dans notre région – avec une Amérique latine pugnace – mais dans le monde entier.

Des temps difficiles ont frappé le syndicalisme dans notre région, avec l'imposition de politiques du marché qui ont tracé la voie d'une croissance constante mais qui donnent aujourd'hui des signes clairs de décélération assortie de profondes inégalités.

Notre pays en est un bon exemple, puisqu'il affiche un taux de croissance qui, ces dernières décennies, n'a pas dépassé 3,5 pour cent mais un coefficient de Gini de 0,55.

On constate cependant une usure lente mais régulière des politiques de marché conçues comme l'unique voie possible vers le progrès durable. C'est avec beaucoup d'attention que nous observons la crise des systèmes économiques qui frappe une partie de l'Europe et qui résulte de la spéculation fi-

nancière et des inégalités marquées en matière salariale, car nous avons nous-mêmes subi ce type de politiques sociales où l'austérité et le viol des droits du travail servent de mécanismes de règlement de la crise économique.

Compte tenu de notre expérience, nous ne saurions être indifférents à toute résolution émanant de cette Conférence, d'autant plus que nous partageons sans réserve l'avis du Directeur général du BIT, à savoir qu'il est impératif de remédier à certains aspects d'un monde du travail déréglementé, notamment le travail informel, le travail forcé et le travail précaire, que subissent avant tout les migrants, les femmes et les jeunes.

Il nous semble important de mettre en avant le rôle de l'OIT et la proposition visant à renforcer la législation du travail dans nos pays conformément aux normes de l'Organisation, mais nous insistons sur la nécessité d'élaborer aussi en son sein de nouvelles stratégies de développement fondées sur l'équité.

Dans notre pays, le rôle de l'OIT a permis d'établir le dialogue entre employeurs et travailleurs, et donc de pouvoir aborder des thèmes qui étaient tabous il y a vingt ans, comme celui des droits au travail.

Nous soulignons le rôle de l'OIT, qui constitue un espace privilégié pour le débat entre employeurs et travailleurs.

Dans notre pays, cela a permis de faire avancer le dialogue dans une mesure qui paraissait alors impensable, sur les droits du travail en particulier. Ce processus de rencontres et de débats a constitué l'un des facteurs fondamentaux qui nous permet de dire aujourd'hui que le Chili commence à solder la dette de l'Etat à l'égard des travailleuses et des travailleurs.

Nous relançons le débat sur le travail considéré comme l'un des piliers qui va nous permettre de surmonter les inégalités. Dans cette lutte, en tant que mouvement syndical, nous avons réussi à peser sur les priorités nationales pour promouvoir le travail décent dans le sens des définitions de l'OIT, à savoir un emploi assorti de protection sociale, d'un salaire juste et aussi de droits syndicaux. Aujourd'hui, nous présentons un programme où l'officialisation des syndicats, la loi sur les socles minima et l'application effective de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, de l'OIT, sont autant d'engagements pris par l'autorité nouvelle, comme le disait la ministre. Il est très important de le souligner à l'heure où certains s'emploient à relativiser ces droits, et cela nous l'avons vécu dans le cadre de la présente Conférence.

La Centrale unitaire des travailleurs du Chili va de l'avant et tourne la page de quarante années d'absence de politiques du travail. Notre responsabilité est de démontrer qu'il est possible, par ces réformes, de favoriser une stratégie de croissance qui ne s'appuie pas seulement sur la précarité du travail. Notre grand défi, en tant que mouvement syndical, c'est de démontrer que, sans politiques du travail fondées sur l'équité et le respect des droits collectifs, on ne pourra mettre un terme aux inégalités.

En tant que travailleuses et travailleurs, nous sommes le moteur non seulement du développement des pays mais aussi de l'économie locale grâce à notre pouvoir d'achat et à notre salaire. C'est la raison pour laquelle notre voix est si lourde de sens.

Le monde a besoin de ses travailleuses et de ses travailleurs. Nous portons sur nos épaules une grande responsabilité, pour nous, mais aussi pour les générations futures. C'est pour ça que le 6 mai au Chili, nous avons lancé le plan de développement des Amériques en compagnie de la Présidente Michelle Bachelet. Nous savons qu'il nous incombe d'être aux côtés des travailleurs mais aussi de soutenir les pays et le développement partout dans le monde.

Avec un mouvement syndical fort, les générations futures peuvent avoir la certitude que nous autres, travailleuses et travailleurs du monde entier, ne resterons pas spectateurs des injustices. Et avec une OIT forte nous avons tous la garantie que les changements et les transformations seront portés par tous les acteurs du monde du travail dans le débat public, de façon, nous l'espérons, que personne ne reste sur la touche.

---

*Original anglais: M. WIJAYAWEEERA (gouvernement, Sri Lanka)*

---

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole au nom du Groupe des quinze à une réunion aussi importante pour le monde. Nous sommes un groupe de 17 pays en développement créé pour favoriser, promouvoir et encourager la coopération Sud-Sud et le dialogue Nord-Sud en vue du progrès socio-économique, de la stabilité et du développement durable.

Cette session de la Conférence internationale du Travail a lieu alors que la communauté internationale est toujours aux prises avec la crise économique et financière mondiale, ce qui signifie que les conséquences de celle-ci continueront de porter atteinte aux droits des travailleurs du monde entier. Aussi les sujets tels que l'emploi, le travail forcé et la formalisation de l'économie doivent-ils absolument contribuer à orienter les débats de l'OIT afin que les mandants de l'Organisation se mettent d'accord sur les mesures politiques les plus efficaces qui devront être mises en œuvre pour renverser la situation.

Le G15 demeure convaincu que l'éradication du travail forcé est une condition essentielle au plein exercice des droits de l'homme et à la dignité humaine. Dans cet esprit, le G15 est résolu à coopérer au sein de l'OIT et d'autres institutions en vue de combattre cette pratique illicite, alors que près de 21 millions de personnes sont encore les victimes silencieuses de ce fléau.

Le groupe estime que des informations fiables sur l'ampleur de cette pratique illégale doivent être mises à la disposition de tous les mandants afin qu'ils puissent évaluer justement le problème et adapter ensuite leur législation, élaborer de nouvelles réglementations le cas échéant et appuyer les mesures d'application. Selon les rapports du BIT, les textes de loi régissant le travail forcé ne sont pas suffisamment précis dans de nombreux cas. Des efforts concrets et tangibles doivent être déployés pour renforcer la prévention, la protection des victimes et la poursuite et la condamnation de ceux qui se rendent coupables de travail forcé. Les cas d'esclavage et de traite méritent une attention particulière.

En ce qui concerne la question de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, le G15 est d'avis qu'une action combinée est nécessaire et qu'elle devrait être axée sur l'élaboration de politiques pluridisciplinaires intersectorielles con-

cernant la législation, la protection sociale et les prestations des travailleurs et créer un environnement propice à l'entrepreneuriat et au dialogue social. Les activités de renforcement des capacités, d'éducation et de développement des compétences sont également essentielles et doivent jouer un rôle complémentaire. Les pratiques exemplaires doivent être échangées pour contribuer à formaliser l'économie informelle; cette activité doit jouer un rôle déterminant et compléter l'action normative.

Enfin, le G15 aimerait mettre en exergue les mesures prises par le Directeur général en ce qui concerne le contexte très complexe dans lequel s'inscrit le système de contrôle de l'OIT, en particulier après les événements qui ont eu lieu à la Commission de l'application des normes au cours de la 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. C'est pour cette raison que notre groupe est convaincu que le dialogue entre toutes les parties doit rester au cœur de tous les efforts, et nous maintenons notre position selon laquelle il faut engager un processus inclusif tripartite, dirigé par les mandants, en vue de relever les défis qui nous attendent, notamment s'agissant du réexamen des méthodes de travail.

---

*Original anglais: M. ROLEK (employeur, Hongrie)*

---

Tout d'abord, j'aimerais remercier et féliciter M. Ryder, Directeur général du BIT, pour avoir inscrit la question de la migration équitable à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence internationale du Travail.

J'aimerais vous parler des migrations, étant donné que cette question, désormais extrêmement importante pour le monde entier, intéresse de nombreux pays, dont la Hongrie. La plupart des pays, qu'ils soient pays d'origine, de transit ou de destination, sont concernés par la migration mondiale.

Pour faire face à cette situation, il est nécessaire que tous les mandants prennent des mesures efficaces et abordables afin de garantir des emplois productifs, valorisants et décents à toutes les catégories de travailleurs, tout en protégeant l'économie et les entreprises des pays d'origine.

Le droit communautaire consacre le droit fondamental qu'ont les citoyens européens de circuler librement au sein de l'Union européenne pour trouver un emploi et protéger les droits sociaux des travailleurs et des membres de leur famille. Dans ce domaine dynamique, dont l'évolution est gouvernée par la politique du marché du travail, la structure familiale et le processus d'intégration européenne, la législation relative au droit de circulation contribue à la concrétisation du marché unique et permet également de faciliter l'intégration sociale, économique et culturelle des travailleurs migrants de l'Union européenne dans les Etats membres d'accueil.

Au cours des quarante dernières années, le principe de la libre circulation des personnes s'est constamment développé et renforcé. Alors qu'il concernait initialement la population active, il s'est progressivement étendu à d'autres groupes de la population. La liberté de circulation est aujourd'hui l'un des droits individuels les plus importants que l'Union européenne garantit à ses citoyens.

La crise a touché les régions et les pays de différentes manières. Dans les pays de ma région, les différences de revenus sont la principale raison de la mobilité de la population. Cette tendance concerne tous les secteurs, mais a récemment eu d'importantes répercussions sur les secteurs hon-

grois de la santé, des technologies de l'information et de la construction, les travailleurs hautement qualifiés et généralement jeunes de ces secteurs saisissant les occasions qui leur sont offertes et profitant de la possibilité de découvrir une culture et un mode de vie différents.

En outre, les données recueillies montrent que les disparités de revenus sont, dans une large mesure, étroitement liées à l'évolution démographique. A long terme, nombre de pays à revenu élevé verront leur population vieillir et devront faire face à de très fortes pénuries de main-d'œuvre. Il faudra pallier cette pénurie par la migration afin de maintenir la croissance, les niveaux de vie et les systèmes de protection sociale.

D'une manière générale, la migration devrait être profitable à tous; elle devrait bénéficier au marché du travail, aux individus, à l'ensemble de la société et à la croissance économique. Actuellement, la libre circulation des travailleurs est pour beaucoup dans l'accroissement des écarts en termes de richesses et de potentiel de croissance.

Pour que la fuite massive des cerveaux n'empêche pas les pays moins avancés de rattraper leur retard économique, il est nécessaire de mettre en place un système de compensation financière équitable. Un tel système permettrait de compenser au moins partiellement les investissements et frais élevés engagés dans l'éducation et aiderait les pays touchés à réduire les pertes de travailleurs et à retenir, voire à récupérer, leur main-d'œuvre.

Pour conclure, les employeurs hongrois sont convaincus que l'OIT est appelée à jouer un rôle précis et doit œuvrer activement, avec ses mandants tripartites, en faveur des valeurs et des objectifs du travail décent. Toutefois, l'Organisation doit dans le même temps aider les pays les plus faibles à accélérer leur croissance économique et à bénéficier de possibilités plus équitables.

Je pense que l'équipe consultative multidisciplinaire pour l'Europe centrale et orientale de l'OIT à Budapest devrait et pourrait jouer un rôle essentiel dans ce domaine.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> GKOUVA (gouvernement, Grèce)*

---

J'interviens au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande, la Serbie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Nous réaffirmons notre engagement en faveur d'une approche plus cohérente, plus complète et mieux coordonnée de la migration et du développement. A cet égard, il est très important de déterminer les mesures à prendre pour promouvoir le rôle des migrants en tant qu'acteurs de l'innovation et du développement. Notre collaboration devrait produire des résultats tangibles, efficaces, inclusifs et tournés vers l'avenir qui permettront d'améliorer la vie des migrants et serviront les intérêts de l'ensemble des pays et des sociétés.

Le rapport du Directeur général arrive à point nommé et porte sur un thème très important. L'OIT joue un rôle fondamental en ce qui concerne la migration de main-d'œuvre et la garantie d'un traitement équitable des migrants dans l'emploi. Nous sommes donc ravis du rôle actif que joue le Directeur général au sein du Groupe mondial sur la migration de l'ONU.



Nous souhaitons formuler les observations ci-après au sujet du rapport.

Les migrations et la mobilité ont contribué à la réalisation d'un grand nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il ne fait aucun doute, par exemple, que le déplacement du capital humain est un atout important pour les pays d'origine: les transferts de fonds vers les pays d'origine et la mobilisation des diasporas en faveur de ces pays, en particulier dans le cadre des investissements, constituent de nouvelles sources de financement privé du développement.

Nous pensons que les migrations ont un lien évident avec le développement et qu'elles doivent donc être prises en compte dans le Programme de développement pour l'après-2015 aux fins d'une croissance inclusive et durable.

Permettez-moi de vous parler de l'expérience positive qu'ont constituée l'élaboration et la mise en œuvre de l'approche globale des migrations et de la mobilité pour l'Union européenne et ses États membres. Cette approche nous offre, depuis 2005, un cadre global concernant la politique migratoire extérieure.

La législation de l'Union européenne relative à la migration de main-d'œuvre provenant de pays tiers met l'accent sur le traitement équitable des migrants dans l'emploi et sur l'égalité dans les conditions de travail, notamment s'agissant de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, conformément aux normes de l'OIT. Le fait d'offrir aux travailleurs migrants les mêmes conditions de travail que celles accordées aux travailleurs nationaux permet de prévenir le dumping social et de lutter contre les perceptions négatives.

Dans cet esprit, nous avons déjà entamé un dialogue avec un grand nombre de pays et de régions. Plusieurs États membres de l'Union européenne ont conclu et mis en œuvre des accords et des partenariats bilatéraux avec des États dont les représentants sont présents. Nous demandons donc instamment à tous les pays d'engager un dialogue international, d'établir les priorités communes et de renforcer la gestion bilatérale et régionale des migrations.

Néanmoins, les États et les organisations internationales ne peuvent à eux-seuls mener à bien cette tâche. Nous devons associer de manière effective le secteur privé, les partenaires sociaux, les milieux universitaires, la société civile et les organisations de défense des droits des migrants et des droits de l'homme. Nous avons besoin de ces acteurs aux fins de la planification mondiale, régionale, nationale et locale, étant donné qu'ils constituent souvent des partenaires d'exécution des politiques relatives aux migrations et au développement.

Tous les États devraient respecter la dignité et les droits fondamentaux des migrants, indépendamment du statut de ces derniers. Nous devrions également garantir la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme pertinents. Cela est non seulement important pour les migrants eux-mêmes mais aussi pour leur pays d'origine et pour le pays où ils résident et travaillent. Une protection devrait être offerte aux migrants vulnérables, tels que les mineurs non accompagnés, les enfants et les victimes de la traite – forme contemporaine d'esclavage qu'il convient de prévenir et de combattre. À cet égard, nous saluons l'adoption par les participants de cette session de la Conférence du protocole et de la recommandation sur le travail for-

cé, qui contribueront à garantir une migration de main-d'œuvre équitable.

Le BIT devrait encourager et promouvoir activement la coordination, la cohérence et la complémentarité entre toutes les institutions des Nations Unies, les autres organisations régionales et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), organisation chef de file dans ce domaine. Le Bureau devrait poursuivre et renforcer sa coopération avec le Forum mondial sur la migration et le développement aux fins de l'élaboration d'une politique mondiale plus cohérente.

Une approche cohérente à l'échelle du Bureau est capitale pour promouvoir la complémentarité et éviter les chevauchements d'activités. Nous appuyons l'action du Centre international de formation de Turin, qui est chargé de diffuser les instruments et outils d'apprentissage dans l'intérêt des mandants de l'OIT. Il faut aussi mener des activités qui soient plus systématiques et qui se prêtent davantage à des comparaisons pour mettre en place une base de connaissances suffisante sur la manière dont les migrations peuvent favoriser ou entraver le développement.

Les secteurs les plus touchés par les évolutions démographiques et les questions relatives au travail devraient être une priorité.

Pour finir, nous demandons à nouveau qu'il soit tenu compte des migrations de main-d'œuvre dans le prochain cadre stratégique.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> WILLIAMS (gouvernement, Barbade)*

---

La Barbade tient à féliciter le Président de la Conférence pour son élection à la tête de cette 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, qui examine des questions d'une très grande importance. J'adresse également mes félicitations aux mandants tripartites élus au Conseil d'administration pour la période 2014-2017. Les délibérations qui se tiendront au Conseil d'administration au cours des prochaines années auront des incidences notables à la fois pour l'Organisation et pour les travaux que nous conduirons en tant que Membres.

Je salue en outre les excellents échanges tripartites menés par les délégations au sein des différentes commissions au cours des deux dernières semaines, qui nous ont permis de mieux comprendre les questions en jeu et d'améliorer la qualité des documents et des rapports établis à l'issue de ces travaux, dans l'optique de faire du travail décent, de la protection sociale et de la justice sociale une réalité pour tous en vue de garantir une mondialisation équitable. Étant donné la conjoncture économique mondiale, les thèmes examinés, notamment les politiques de l'emploi pour une reprise et un développement durables, le travail forcé et la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, revêtent une importance particulière pour de nombreux petits États en développement. Il est nécessaire qu'il soit tenu compte du respect du travail décent dans le Programme de développement pour l'après-2015, au sujet duquel les membres de l'Organisation des Nations Unies mènent actuellement des délibérations.

La Barbade souscrit sans réserve à l'adoption du protocole et de la recommandation sur le travail forcé ainsi qu'à l'élaboration de l'instrument sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle qui devrait voir le jour à la session de 2015 de la Conférence.

La Barbade attache une grande importance aux travaux menés par l'OIT et reconnaît que cette Organisation constitue le centre d'excellence technique pour les questions liées au monde du travail. La Barbade a bénéficié d'initiatives mondiales entreprises à Genève ainsi que d'activités ciblées aux niveaux régional et sous-régional, qui ont contribué à faire en sorte que les recommandations, les conventions et les bonnes pratiques de l'OIT se traduisent en mesures concrètes aux échelons national et sous-régional, en tenant compte de la situation et des perspectives actuelles du pays. Cette approche ciblée, qui part du principe selon lequel il n'existe pas de solution unique, nous a été très utile et a permis à la Barbade, ainsi qu'à l'ensemble de la région Caraïbes, de réaliser des avancées notables.

La Barbade et la région Caraïbes ont grandement tiré profit de l'appui fourni par les fonctionnaires du bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de promotion du travail décent. Ces programmes encadrent désormais toutes nos politiques et tous nos programmes en lien avec les relations professionnelles, la sécurité et la santé au travail, l'emploi, le développement des entreprises, la gestion du VIH et du sida sur le lieu de travail, la problématique hommes-femmes, le dialogue social, la sécurité sociale et la législation du travail.

La Barbade a également reçu une assistance sous forme d'activités de formation, dont la plus récente a eu lieu en 2013. A cette occasion, le spécialiste des normes du bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes s'est rendu à la Barbade et a dirigé un atelier d'une semaine qui a porté essentiellement sur les normes de l'OIT et l'établissement de rapports concernant les instruments de l'OIT, notamment les conventions et les recommandations. Cette formation a été très utile et a beaucoup aidé la Barbade à s'acquitter de ses obligations en matière de présentation de rapports au cours de l'année dernière. En outre, grâce à cette formation, nous disposons à présent d'un outil pour suivre les travaux menés par les autorités compétentes en ce qui concerne l'établissement de rapports concernant les différentes conventions.

La Barbade a également été choisie pour prendre part à un audit participatif de genre organisé conjointement par l'OIT et l'Organisation des Etats américains (OEA) en 2012. L'objectif de cet audit était d'évaluer la manière dont il est tenu compte des questions de genre dans la gestion, les procédures administratives et les programmes du ministère et d'élaborer des stratégies afin d'assurer une véritable intégration de la dimension de genre. Entre autres résultats, cet exercice a permis d'accorder une plus grande attention à la ventilation par sexe des informations relatives au marché du travail.

La Barbade appuie pleinement l'orientation prise par l'Organisation en vue d'améliorer son fonctionnement et de renforcer son efficacité. A cet égard, la Barbade souligne combien les travaux menés par le bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes sont importants et complètent ceux du Bureau au siège à Genève. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre cette collaboration avec le Bureau.

---

*Original anglais: M. COTTON (représentant, Fédération internationale des ouvriers du transport)*

C'est un véritable honneur pour moi d'être ici aujourd'hui et de pouvoir représenter les

4,7 millions d'ouvriers du transport membres de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF).

Nous souhaitons souligner combien l'existence et l'application des normes internationales du travail sont essentielles pour protéger les ouvriers du transport et les travailleurs de tous les secteurs, en particulier dans les chaînes d'approvisionnement. Nous vous remercions vivement pour votre appui sans réserve que vous avez exprimé lors du vote de ce jour sur les amendements au Code de la convention du travail maritime, 2006. Il s'agit d'un immense succès, pour le dialogue social et pour l'OIT. Toutefois, aujourd'hui, je souhaiterais aborder deux sujets: les travailleurs informels et précaires et les chaînes d'approvisionnement. Les ouvriers du transport doivent de plus en plus faire face à des emplois précaires et informels. Les travailleurs précaires et informels, des femmes et des enfants pour la plupart, constituent près de 50 pour cent de la main-d'œuvre dans le secteur du transport, et un grand nombre d'entre eux sont des travailleurs migrants. Les syndicats doivent comprendre les difficultés que suppose l'organisation des travailleurs informels et précaires. C'est la raison pour laquelle, l'année dernière, l'ITF a mis sur pied un projet en Asie, en Afrique et en Amérique latine dont l'objectif était de renforcer la capacité des syndicats à organiser ces travailleurs et à les représenter. Les syndicats doivent aussi comprendre les difficultés auxquelles ces travailleurs sont confrontés au quotidien: le risque de perdre leur emploi, la méconnaissance des avantages que les syndicats peuvent offrir, et le fait qu'ils travaillent sur différents lieux et durant de très longues heures et n'ont donc guère de temps libre à consacrer à des activités syndicales. Toutefois, l'ITF a enregistré un certain nombre de réussites. Nos organisations affiliées en Ouganda ont pu conclure des protocoles d'entente avec cinq organisations informelles de transport en vue d'aider les travailleurs concernés à négocier de meilleures conditions de travail. Les chauffeurs de taxi de New York, qui entrent dans la catégorie des auto-entrepreneurs, organisent avec succès des mouvements de grève pour améliorer leurs conditions de travail. Lorsque des travailleurs informels nous interrogent à propos des avantages qu'ils pourraient tirer du fait d'adhérer à un syndicat, nous continuons d'affirmer que l'action collective est le meilleur moyen de défendre les droits des travailleurs et leurs moyens de subsistance. Les syndicats sont non seulement les garants de l'exercice du droit de négociation collective mais doivent aussi être en mesure de définir les besoins essentiels des travailleurs informels, et le seul moyen d'y parvenir est de les écouter.

Afin que nous puissions remplir notre rôle en regroupant les travailleurs informels au sein d'un syndicat et en les protégeant, nous devons absolument obtenir le soutien des travailleurs déjà syndiqués dans l'économie formelle. Ce n'est pas toujours facile, mais c'est indispensable. Nous devons avant tout faire en sorte que les droits des travailleurs informels soient pris en considération dans les statuts des syndicats et que tous les travailleurs soient protégés par les conventions pertinentes de l'OIT. L'ITF, qui s'efforce de faire du travail décent une réalité pour tous les ouvriers du transport, continue d'appuyer le système de normes internationales du travail et les mécanismes de contrôle de l'OIT. En effet, l'ITF a constamment recours aux

procédures spéciales prévues par l'OIT pour veiller à ce que les droits des travailleurs et des syndicats soient pleinement respectés par les Etats Membres. C'est la raison pour laquelle l'ITF défendra fermement le mandat de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) et le droit de grève, droit obtenu de longue date dont il est question dans la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.

L'OIT doit rester une instance tripartite au sein de laquelle les questions liées au travail peuvent être examinées avec sérénité et respect. Sans cette instance, les travailleurs perdraient cet important recours à la justice, et le dialogue social, en tant que moyen de garantir des relations professionnelles saines, serait mis à mal.

Nous devons également tenir compte des nombreux changements que connaissent actuellement les chaînes d'approvisionnement mondiales outre ce qui a été précédemment dit à leur sujet. L'ITF est en mesure d'établir des liens avec différents secteurs. Nous travaillons en collaboration avec nos collègues d'autres organisations syndicales mondiales, et en particulier avec l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), IndustriALL Global Union, UNI Global Union et la Confédération syndicale internationale (CSI). Ensemble, nos syndicats affiliés dans les secteurs du transport, de la production et de la

vente au détail peuvent mobiliser leur force collective et exercer une pression sur les sociétés mondiales de la distribution pour que des normes relatives aux chaînes d'approvisionnement soient élaborées.

A l'heure où de nombreux travailleurs craignent de perdre leur emploi, les syndicats doivent démontrer leur capacité de faire en sorte que leurs membres n'aient pas à accepter des conditions de travail médiocres, peu sûres et inadéquates. En outre, en formant les travailleurs dans le domaine de la santé ou de la sécurité, en les regroupant au sein d'un syndicat ou en recrutant de nouveaux membres, les syndicats peuvent contribuer à la réduction des écarts qui ont empêché la main-d'œuvre de développer sa force et ses capacités. Les politiques néolibérales ont à maintes reprises montré qu'elles étaient incapables de corriger les dysfonctionnements de l'économie; elles n'ont rien d'humain. Toutefois, ensemble, nous pouvons faire face à leurs conséquences et aux malentendus liés au mouvement syndical. Nous devons fédérer et représenter tous les travailleurs, y compris les travailleurs informels et précaires. Les principes tripartites sur lesquels cette institution a été fondée, ainsi que la coopération, la communication et le débat entre les partenaires sociaux, revêtent une importance cruciale si nous voulons améliorer la qualité de vie des travailleurs.

*(La séance est levée à 18 h 30.)*

## Quatorzième séance

Jeudi 12 juin 2014, 10 h 10

Présidence de M. Funes de Rioja

### **RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)**

*Original espagnol: M. CARRASCO VICUÑA  
(ministre des Relations professionnelles, Equateur)*

Je vous transmets les salutations du gouvernement de l'Equateur, un gouvernement socialiste et humaniste qui privilégie l'être humain plutôt que le capital dans ses efforts de construction collective du bien-être, ce qui implique que les hommes et les femmes vivent en harmonie avec la nature.

La Constitution de 2008, la plus démocratique de toutes celles que nous avons eues, a été rédigée et approuvée par une assemblée constituante, puis ratifiée par une vaste majorité populaire. Elle énonce clairement les droits citoyens du travailleur et contient, entre autres, les principes directeurs suivants: promotion du développement humain durable grâce à un travail et à des emplois dignes et décentes; protection effective des droits au travail, tels que le droit à un salaire décent, la liberté syndicale et la liberté de négociation collective; et équité sociale et économique clairement fondée sur une juste répartition du revenu et de la richesse. Le modèle néolibéral est progressivement remplacé par l'économie sociale et solidaire.

Nous ne nous limitons pas à l'énoncé des principes susmentionnés, puisque nous avons déjà mené des politiques et des actions concrètes. Les résultats obtenus en sept ans de gouvernement ont permis une transformation profonde des anciens systèmes de gouvernance pour donner lieu à ce que nous appelons en Equateur la «Révolution citoyenne». Ces changements ont été reconnus à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, à telle enseigne que l'on parle du miracle équatorien. Or ce n'est pas un miracle. Dans le monde économique, dans les politiques publiques, si les choses sont bien faites, les résultats sont positifs, tout simplement; c'est ce qui se passe actuellement dans mon pays. Nous vivons non seulement une époque de changements, mais aussi un changement d'époque. Les idées ont des conséquences et les faits font évoluer la réalité. La réalité équatorienne est en train de changer pour le bien de tous.

En ce qui concerne le travail, j'aimerais souligner les avancées suivantes: 1) élimination de l'externalisation et de l'intermédiation; 2) établissement du salaire décent; les entreprises ne peuvent pas déclarer de bénéfices si elles ne versent pas préalablement un salaire décent à leurs salariés;

3) réforme budgétaire qui confère des avantages importants et des incitations à l'engagement de nouveaux travailleurs et qui prévoit une prime pour l'embauche de travailleurs ou de travailleuses handicapés; 4) protection effective des employés de maison rémunérés, appelés internationalement «travailleurs domestiques» afin de leur offrir la stabilité, la sécurité sociale et un salaire décent, entre autres droits et indemnités; 5) exécution de projets spécifiques en faveur des catégories de personnes dont les droits ne sont pas respectés, comme les handicapés, les enfants, les adolescents, les personnes âgées et les migrants qui reviennent dans notre pays; 6) renforcement de l'économie populaire et solidaire afin de mieux intégrer les ressources humaines et de générer de la valeur ajoutée. Nous souhaitons développer l'économie sociale de la connaissance comme alternative au capitalisme cognitif pour passer d'une économie basée sur l'industrie manufacturière à une économie basée sur l'industrie du savoir; 7) réglementation et reconnaissance des nouvelles modalités de travail, conformément à la tendance actuelle et aux conventions de l'OIT; 8) au cours des trois dernières années, nous avons élaboré, avec l'aide de l'OIT, le projet de nouveau Code organique du travail, qui a été communiqué aux travailleurs le 1<sup>er</sup> mai. Depuis cette date, un débat animé est mené à grande échelle en vue de trouver le consensus le plus large possible; 9) des propositions novatrices en faveur des ouvriers sont actuellement incorporées au projet présenté et elles seront examinées par l'ensemble des partenaires sociaux, des travailleurs, des employeurs et des artisans; 10) certains des éléments nouveaux du code qui doivent faire l'objet de discussions sont les suivants: le syndicalisme par branche; la réglementation du travail indépendant en situation de dépendance économique; la réglementation du travail semi-indépendant; la présomption de l'existence d'une relation de dépendance, ce qui fait que le fond a plus d'importance que la forme et que l'on peut, sur le plan juridique, inverser la charge de la preuve à titre de compensation; la création du Conseil national du travail; la limitation des écarts de salaires; une meilleure protection des femmes et des mères qui travaillent; et une meilleure protection du droit syndical et de tous les secteurs vulnérables.

Comme vous l'aurez constaté, l'Equateur entre dans une nouvelle ère sociale et nous avons franchi des étapes importantes. A l'avenir, nous nous y prendrons mieux afin de créer des précédents durables pour les générations futures.

Pour conclure, j'invite les Membres et les délégués à venir visiter ce petit pays situé au centre du monde, l'Equateur, afin qu'ils constatent par eux-mêmes ce que nous sommes en train de faire.

Nous nous attelons à la tâche difficile de veiller au respect des droits de nos travailleurs, car c'est d'eux que dépendent le présent et l'avenir de la patrie.

---

*Original anglais: M. USAMATE (ministre du Travail, des Relations professionnelles et de l'Emploi, Fidji)*

---

Le gouvernement de Fidji se félicite du rapport du Directeur général sur la migration, rapport qui vient à point nommé et donne matière à réfléchir. La migration est en effet l'un des problèmes les plus complexes auquel notre époque soit confrontée en matière d'emploi, avec plus de 232 millions de travailleurs migrants en situation précaire, soit 3 pour cent de la population mondiale. Il nous faut mettre en œuvre des mesures collectives, ce qui implique de sortir de son quant-à-soi, pour qu'advienne la justice sociale dans ce domaine. Nous avons tous failli dans la lutte contre la discrimination à l'encontre des travailleurs migrants, qui est contraire à la Déclaration de Philadelphie. J'espère sincèrement que nos discussions ouvriront la voie à une migration équitable, pour les pays d'origine comme pour les pays d'accueil, et permettront de combler ces lacunes dans l'application des droits de l'homme.

A cet égard, le gouvernement de Fidji appuie sans réserve les résolutions, le protocole et les recommandations élaborés pour répondre aux principaux défis rencontrés en matière d'emploi et de migration de main-d'œuvre, par les trois commissions techniques établies lors de cette session de la Conférence, à savoir la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi, la Commission sur le travail forcé et la Commission sur la transition de l'économie informelle, de même que les amendements de 2014 au Code de la convention du travail maritime, 2006.

Le gouvernement de Fidji a à cœur de respecter les obligations qui sont les siennes vis-à-vis de l'OIT, notamment celle de protéger et promouvoir les droits de tous les travailleurs et de tous les employeurs fidjiens, y compris nos travailleurs migrants; une volonté dont témoignent les importantes réformes de l'économie, de la Constitution et du droit du travail engagées par mon gouvernement depuis cinq ans.

Notre nouvelle Constitution, promulguée le 6 septembre 2013, est l'une des meilleures chartes qui soient au monde. Elle reprend les droits fondamentaux reconnus dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ce dernier protégeant les travailleurs ordinaires. Notre nouvelle Constitution garantit les principes et valeurs universellement acceptés d'égalité et de justice pour tous les Fidjiens, ce qui se traduit par l'égalité entre les citoyens, la suppression de toute forme de discrimination, la laïcité, l'éradication de la corruption, la protection et la promotion des droits de l'homme, l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'établissement d'un système électoral sur le principe: «une personne, une voix, une valeur» qui permet de supprimer totalement le vote ethnique.

Notre Constitution contient également un chapitre très complet sur les droits humains fondamentaux

qui garantissent la promotion et la protection des droits et des libertés de tous les Fidjiens, y compris les travailleurs et leurs familles. Les dispositions de ce chapitre, qui s'appliquent également aux travailleurs migrants, interdisent notamment l'esclavage, la servitude, le travail forcé, la traite des êtres humains, les traitements cruels et dégradants et garantissent le droit d'accès à la justice administrative, la liberté d'expression, de publication, de réunion et la liberté des médias, la liberté syndicale, le droit à des pratiques équitables en matière d'emploi et à des conditions de travail décentes et adaptées, le droit de l'ensemble des travailleurs de participer à la vie économique, le droit universel au travail ainsi que le droit de tous les travailleurs, fidjiens ou migrants, à un salaire minimum juste.

Pour la première fois l'ensemble des Fidjiens disposent de droits socio-économiques qui leur sont garantis par la Constitution. Il s'agit notamment du droit à une alimentation suffisante, au logement et à l'assainissement, à la santé et à la sécurité sociale. Les droits des personnes handicapées et les droits des enfants sont aussi protégés, avec en particulier la gratuité des études primaires, secondaires et supérieures. Par ailleurs, et c'est une première, la discrimination à l'encontre des femmes, notamment pour cause de grossesse ou en raison de leur situation matrimoniale, est interdite.

La Constitution prévoit expressément que des élections générales libres et équitables doivent être organisées avant le 30 septembre 2014. Le gouvernement de Fidji s'est engagé à mettre en place des procédures électorales et des mécanismes de contrôle propres à éviter les fraudes et irrégularités qui entachaient les élections par le passé. Il fera donc en sorte que les élections générales du 17 septembre 2014 soient vraiment libres et équitables.

Soucieux de tenir les engagements pris par le pays en tant qu'Etat Membre de l'OIT, le gouvernement de Fidji a engagé des réformes ambitieuses pour protéger les emplois, en créer de nouveaux, soutenir les principales branches d'activité économiques et améliorer les conditions de vie de tous les Fidjiens. Pour la première fois depuis des décennies, le gouvernement a réduit l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les entreprises, que paient plus de 99 pour cent des Fidjiens. Pour la première fois l'année dernière, tous les salariés du public ont bénéficié d'une augmentation de 10 pour cent de leur traitement. Les fonctionnaires qui se trouvent au bas de l'échelle des traitements ont bénéficié d'une revalorisation conséquente de leur salaire tandis que les personnes âgées et les citoyens retraités de plus de 70 ans qui n'ont pas accès à un régime de retraite reçoivent une pension de l'Etat. Le gouvernement a également relancé le dialogue social tripartite grâce au Comité consultatif des relations professionnelles qui a déjà tenu 38 réunions tripartites d'une journée depuis juillet 2012 et qui a achevé l'examen de notre loi sur les relations professionnelles à la fin de l'année dernière. La loi, telle que révisée, s'applique désormais aussi aux travailleurs migrants.

Dans le cadre de consultations de nos partenaires tripartites, nous réformons maintenant notre système d'indemnisation des travailleurs afin de mettre en place un système équitable et moderne qui puisse couvrir tous les travailleurs, y compris les migrants, en cas de blessures ou de décès survenant sur leur lieu de travail. Cette réforme vient compléter celle des retraites, une réforme d'envergure qui a été engagée par le Fonds national de prévoyance. En mars

dernier, nous avons mis en place, pour la première fois, un salaire minimum destiné à protéger les travailleurs les plus vulnérables, qu'ils appartiennent à l'économie formelle ou à l'économie informelle. Cette mesure complétera le salaire minimum déjà en vigueur dans dix secteurs d'activité.

Dans un esprit de coopération régionale, le ministère fidjien du Travail a aussi collaboré avec le dé-

partement du Travail de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans le cadre d'un partenariat Sud-Sud qui a permis à ce pays de faire aboutir la première réforme de sa loi sur la sécurité et la santé au travail le mois dernier. Nous avons prévu de nouer des partenariats similaires avec le ministère du Travail de Kiribati.

*(La séance est levée à 10 h 30.)*



## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                              | Page |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| <i>Rapports de la Présidente du Conseil d'administration<br/>et du Directeur général: Discussion (suite)</i> |      |
| Troisième séance (mercredi 4 juin 2014, matin).....                                                          | 1    |
| Quatrième séance (mercredi 4 juin 2014, après-midi) .....                                                    | 20   |
| Cinquième séance (jeudi 5 juin 2014, matin).....                                                             | 46   |
| Sixième séance (jeudi 5 juin 2014, après-midi) .....                                                         | 69   |
| Septième séance (vendredi 6 juin 2014, matin) .....                                                          | 99   |
| Huitième séance (vendredi 6 juin 2014, après-midi) .....                                                     | 124  |
| Neuvième séance (lundi 9 juin 2014, après-midi) .....                                                        | 155  |
| Dixième séance (mardi 10 juin 2014, matin) .....                                                             | 174  |
| Onzième séance (mardi 10 juin 2014, après-midi) .....                                                        | 199  |
| Douzième séance (mercredi 11 juin 2014, matin) .....                                                         | 211  |
| Treizième séance (mercredi 11 juin 2014, après-midi).....                                                    | 219  |
| Quatorzième séance (jeudi 12 juin 2014, matin) .....                                                         | 228  |